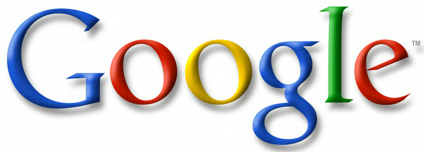


Revue de l'Instruction Publique en Belgique


SIGILLVM · VNIVERSITATIS · CALIFORNIENSIS
FIAT LVX
MDCCCLXVIII
EX LIBRIS

REVUE

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

EN BELGIQUE.

REVUE

DE

L'INSTRUCTION PUBLIQUE

(SUPÉRIEURE ET MOYENNE)

EN BELGIQUE

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE

MM. J. Gantrelle, L. Roersch, A. Wagener

TOME XXX.

GAND

IMPRIMERIE EUG. VANDERHAEGHEN, RUE DES CHAMPS

—

1887

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME XXX.

QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT, LETTRES ET SCIENCES.

Pages

COMPTES RENDUS.

VARIA.

ACTES OFFICIELS.

MATHÉMATIQUES.

REVUE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
EN BELGIQUE.

Tome 30. 1re Livraison.

QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT, LETTRES ET SCIENCES.

PROJET D'ORGANISATION D'UN STAGE PROFESSORAL POUR L'ENSEIGNEMENT MOYEN [1].

A la dernière réunion de notre société j'ai accepté, un peu à la légère peut-être, la tâche de faire des propositions concernant l'introduction en Belgique d'un stage pour les candidats-professeurs de l'enseignement moyen, à l'instar du « Probejahr » qui existe en Prusse. C'est pour prouver ma bonne volonté que j'essaierai de m'acquitter de cette tâche; mais je crains bien ne pouvoir le faire que d'une manière insuffisante, et je prie l'assemblée de désigner un contre-rapporteur, pour qu'il critique, amende et complète mes propositions.

PROJET D'ORGANISATION

D'UN STAGE POUR LES CANDIDATS-PROFESSEURS.

I. *a.* Les porteurs du diplôme de « professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur, » avant de pouvoir être appelés à une chaire dans un Athénée Royal, doivent faire un stage d'un an au moins dans un Athénée royal ou dans un autre établissement du même degré, soumis au contrôle et à l'inspection officiels.

[1] Dans la séance du 2 mai 1886 de la Société pour le progrès des études philologiques et historiques, M. Hegener s'était engagé à formuler par écrit quelques principes concernant l'organisation en Belgique d'un stage professoral. Son travail n'ayant pas été porté à l'ordre du jour de la séance du 1 novembre dernier, nous croyons utile de l'insérer dès à présent dans la *Revue,* afin qu'il puisse être étudié mûrement pour la prochaine réunion. *La Rédaction.*

b. Le stage sera de deux ans au moins pour les candidats qui ne possèdent pas le diplôme susdit, docteurs en philosophie et lettres ou docteurs en sciences, en tant que les lois et les arrêtés en vigueur les admettent au professorat.

II. Le candidat peut choisir l'établissement où il veut faire son stage, sauf approbation du Ministre de l'instruction publique. Il adresse une demande au préfet des études, à l'effet d'être reçu comme stagiaire, et celui-ci pourra admettre jusqu'à trois candidats, jamais au delà. Le préfet des études soumettra à l'administration centrale les admissions qu'il aura agréées; il communiquera aux candidats la décision prise.

III. Le stagiaire agréé se présente au préfet des études, qui lui donne des instructions et des conseils sur la meilleure manière de profiter de son année de stage, le présente aux professeurs et le recommande particulièrement à ceux dont il doit d'abord suivre les cours.

Pendant les deux premiers mois le stagiaire doit assister à 15 leçons par semaine au moins, que le préfet des études lui indiquera, et qui doivent comprendre un cours complet dans une classe au moins. — Cette audition ne doit pas se borner aux branches que le stagiaire sera chargé d'enseigner plus tard; il importe que le candidat pour les langues anciennes et pour le français assiste aussi à un cours de langue moderne, à un cours d'histoire, et *vice-versa*, — que le futur professeur d'histoire assiste à des leçons de latin, d'anglais, etc. où seraient lus des historiens dont l'explication comporterait un commentaire sur les antiquités, sur les institutions, etc., — que le mathématicien prenne connaissance de l'enseignement des sciences naturelles, du dessin, de la cosmographie, et *vice-versa*.

IV. Pendant le 3me mois le professeur dont le stagiaire a suivi un cours complet, le chargera de donner, en sa présence, une, deux ou trois leçons de ce cours par semaine. Le stagiaire préparera sa leçon, et après chacune le professeur lui fera les observations qu'il jugera utiles. Pendant ce mois, le stagiaire continuera d'assister à d'autres leçons.

Depuis la fin du 1er trimestre le stagiaire peut, pendant quelques semaines, être chargé de donner toutes les leçons de ce cours, le professeur y assistant ou, tout au moins, les visitant fréquemment.

A partir de ce temps, le stagiaire fera les mêmes exercices dans une autre classe, avec cette différence que quelques heures de simple audition pourront suffire; après quoi il donnera quelques leçons déterminées en présence du professeur et pourra être chargé du cours pendant plusieurs semaines, dans les mêmes conditions que ci-dessus.

Il est désirable que le stagiaire passe ainsi par toutes les classes, d'abord pour bien comprendre l'enchaînement et la gradation à observer dans le programme complet des études moyennes, puis pour mieux se rendre compte de la différence de méthode, et même de la façon dont il convient de traiter les élèves, selon leur âge et leur développement intellectuel.

V. Pour les stagiaires de deux ans il conviendra d'allonger chacune des étapes indiquées, plutôt que de les faire parcourir une deuxième fois.

VI. Dès la fin du 1er trimestre, le stagiaire peut être chargé de la suppléance d'un professeur malade ou autrement empêché, sans que cela doive jamais faire perdre de vue le but essentiel du stage. — Le préfet peut également, et sous la même réserve, le charger d'une partie de la surveillance et de travaux de bureau, propres à l'initier à l'administration d'un établissement d'enseignement.

Le stagiaire est rémunéré pour ces suppléances dès qu'elles dépassent 8 heures par mois.

VII. Le stagiaire assistera aux conférences des professeurs et prendra part aux discussions, — non aux votes.

VIII. A la fin de chaque trimestre scolaire, les professeurs dont le stagiaire a suivi les leçons, remettent au préfet une note sur son assiduité et sur la manière dont il a donné les leçons qui lui avaient été confiées.

IX. MM. les inspecteurs, lors de leur visite de l'établissement, prendront connaissance du dossier de chaque stagiaire et, s'il est possible, assisteront à une leçon qu'il aura été chargé de donner.

X. A la fin de l'année, le préfet des études adressera au Ministre de l'instruction publique un rapport sur la manière dont le stagiaire a fait son apprentissage, sur son zèle et ses aptitudes pour l'enseignement, ainsi que sur le désir qu'il a montré de se perfectionner et sur les efforts qu'il a faits dans ce but.

***

Il serait peut être désirable que des candidats, voire même des professeurs, pussent faire un stage semblable dans un établissement étranger. Les professeurs de langues modernes surtout y trouveraient l'occasion de se perfectionner dans l'usage pratique de la langue étrangère. J'ai des raisons de croire qu'il ne serait pas difficile de conclure, avec le Gouvernement prussien par exemple, une convention qui assurât aux professeurs agrégés Belges, ou aux docteurs qui se destinent à l'enseignement, l'admission dans un Gymnase ou dans une Réalschule, dans des conditions analogues à celles des Probe-Candidaten, moyennant l'octroi des mêmes facilités aux jeunes candidats allemands qui voudraient passer une année en Belgique, surtout pour se perfectionner dans la pratique de la langue française. Le Gouvernement prussien favorise cette expatriation passagère des candidats-professeurs, en leur comptant dans le triennium académique obligatoire une année ainsi passée à l'étranger.

HEGENER.

DES TRAITEMENTS DANS L'ENSEIGNEMENT MOYEN.

On se demandera peut-être s'il est bien opportun de venir actuellement traiter cette question.

Pourquoi hésiter à signaler les inconvénients d'une situation et à réclamer une réforme qui paraît urgente, puisque les professeurs de l'enseignement moyen ne se trouvent pas dans une position en rapport avec les services qu'ils rendent et le travail que l'on exige d'eux?

Le Gouvernement l'a reconnu.

« Tous les efforts du Gouvernement, dit une circulaire du 15 octobre 1879, tendent à améliorer la position des professeurs de l'enseignement moyen et à les entourer de la considération à laquelle ils ont droit. »

Une autre circulaire, qui accompagnait l'envoi au bureau administratif de l'arrêté royal du 4 août 1881, ajoutait : « le taux des traitements a été augmenté dans une mesure restreinte, mais cette augmentation n'est que transitoire ».

« Le Gouvernement espère pouvoir un jour améliorer, d'une façon plus sérieuse, la position du corps professoral, digne à tous égards de ses sympathies. »

M. Vanderkindere, dans son rapport sur le budget du ministère de l'instruction publique, année 1883, reconnaissait que « les traitements dans l'enseignement moyen restent fort au-dessous du taux qu'ils devraient atteindre ».

On peut donc dire que la nécessité d'améliorer la position des professeurs de l'enseignement moyen est admise par tout le monde.

La situation actuelle présente en outre de nombreux inconvénients. Le minerval variant d'un établissement à l'autre, les traitements varient dans la même proportion et le gouvernement se trouve ainsi arrêté dans les mutations qu'il voudrait faire dans le corps enseignant.

Comment envoyer un professeur qui appartient à un établis-

sement où le minerval est de 1000 francs, dans un autre où il n'est que de 700 francs.

Il y a là une difficulté qui empêche souvent de donner satisfaction aux besoins des établissements.

Un professeur voit-il sa santé s'affaiblir, est-il impuissant à maintenir la discipline dans des classes nombreuses, il faudra quand même le maintenir là où il se trouve, au grand détriment des études.

Les établissements où le minerval est peu élevé risquent aussi de ne jamais voir, même dans leurs classes supérieures, des professeurs expérimentés.

Un jeune homme qui a donné des preuves de capacité et de zèle ne peut être envoyé d'un athénée de grande ville dans un autre de moindre importance.

Il y a quelques années, on avait voulu tourner ces difficultés en conservant aux professeurs désignés pour d'autres établissements le minerval dont ils avaient joui précédemment. Cette mesure n'a guère, croyons-nous, été goûtée du corps professoral.

Il s'est même présenté des cas fort singuliers.

Le professeur déplacé conservait le minerval garanti, tandis que les professeurs qui ne quittaient pas l'établissement voyaient leur minerval soumis à toutes les fluctuations de la population et touchaient moins que leur heureux collègue qui avait été nommé dans un établissement moins populeux.

La différence dans le taux des traitements doit représenter l'accroissement de dépenses que doit faire un professeur en changeant de résidence.

Si on rémunère mieux par exemple le professeur de Liège que celui d'Arlon, ce n'est pas parce que le travail de l'un diffère du travail de l'autre, parce que chez l'un on suppose plus de capacités que chez l'autre, mais uniquement parce que, le travail et le talent étant égaux de part et d'autre, l'un a plus de frais à supporter pour vivre conformément au rang qu'exige sa dignité personnelle.

Or conserver à un professeur qui est dans une petite ville, le minerval que l'on touche dans une ville plus importante,

c'est lui créer une situation privilégiée et les professeurs, en général, n'aiment guère les privilèges.

Comment donc régler les traitements de façon à parer à tous ces inconvénients?

L'expérience a prouvé qu'il n'y a qu'un seul moyen, c'est de n'avoir que des traitements fixes.

Il a déjà été démontré cent fois que le mérite et le zèle des professeurs n'ont aucune influence sur la population des établissements. Il est injuste de les rendre responsables d'un état de choses qui ne peut leur être imputé.

En France l'*éventuel* ou *minerval* a été supprimé par décret du 25 septembre 1872 contresigné *Jules Simon*.

Les traitements devraient être fixes et partout les mêmes.

On ne ferait de différence que pour Bruxelles, comme cela se voit pour toutes les capitales, et il y serait attribué aux professeurs une majoration de 500 francs par classe.

Le produit du minerval serait versé dans la caisse de l'établissement et appartiendrait au gouvernement qui, dès lors, aurait seul, sur la proposition du corps enseignant, à statuer sur les demandes d'exemption et de réduction. Ce serait d'un heureux effet au point de vue de la discipline; il importe que les bureaux administratifs n'aient plus à intervenir dans l'octroi de ces faveurs.

Mais si on égalise les traitements, comme les exigences de la vie diffèrent d'une localité à l'autre, il devrait y avoir des indemnités de résidence [1].

Ces indemnités de résidence pourraient être réduites de moitié pour les professeurs qui n'auraient pas charge de famille.

Elles ne seraient pas passibles de retenue, ce qui permettrait au Gouvernement de faire les mutations nécessitées par les besoins de l'enseignement sans nuire aux intérêts des profes-

---

[1] Le principe des indemnités de résidence est appliqué dans différentes administrations, entre autres dans celle des eaux et forêts. Un arrêté royal du 10 septembre 1886 détermine les frais de résidence alloués aux fonctionnaires de cette administration.

seurs. Une autre conséquence, également équitable, c'est que, sauf pour Bruxelles, les pensions des professeurs seraient partout les mêmes.

Voici comment on pourrait procéder :

Dans certains établissements il n'y aurait que des traitements, sans indemnité de résidence.

Ailleurs il y aurait des indemnités de 400 fr. de 600 fr., et de 1000 fr. pour les villes plus importantes. Ces différences sont, à notre avis, suffisantes pour compenser les charges plus grandes des exigences sociales.

— Un professeur touche-t-il 3000 francs de traitement dans une ville comme Chimay, un professeur, dans les mêmes conditions, toucherait à Liège 1000 francs de plus, à titre d'indemnité de résidence.

Le même système serait suivi pour les écoles moyennes où il y aurait différentes catégories d'indemnités de résidence. —

Les grands centres d'ailleurs offrent des avantages accessoires qui auront toujours pour effet d'attirer le fonctionnaire.

Enfin, si le travail semble plus lourd dans quelques grands centres, rien n'empêcherait de l'alléger en diminuant le nombre d'heures de leçons. Nulle nécessité d'exiger partout des mêmes professeurs le même nombre d'heures de travail à l'établissement.

L'unification des traitements est également réclamée en France et sur le point d'être décidée.

La Société pour l'étude des questions d'enseignement secondaire [1] a émis, dans sa réunion du 4 décembre dernier, les vœux suivants :

« 1° Que les catégories de lycées de province soient supprimées et que les classes deviennent personnelles;

» 2° Que le maximum du nombre d'heures dues par les professeurs soit réglé proportionnellement au nombre d'élèves du lycée, de manière à décharger les professeurs des grands lycées qui, avec un traitement égal, auront plus de travail que ceux des petits.

» 3° Que les agrégés ou les chargés de cours qui n'auront pas

---

[1] Les professeurs réclament également en France, pour l'enseignement secondaire, un *tableau d'ancienneté*, semblable à celui qui est institué pour les Facultés.

encore enseigné soient astreints, avant d'être mis en possession de la classe afférente à leur grade, à un stage d'un an au moins, pendant lequel ils toucheront le traitement de la classe, immédiatement inférieure, augmenté pour les agrégés de la somme de 500 francs (traitement d'agrégation). »

Il nous reste encore à examiner :

1° Si l'échelle des traitements est rationnelle;

2° Si les augmentations doivent être facultatives ou obligatoires.

La réforme introduite par l'arrêté royal du 14 juillet 1875, a été un grand pas de fait dans la voie du progrès.

Les classes de professeurs ont été établies; mais le grand vice qui subsiste, c'est qu'il n'y a pas assez de différence entre le traitement du point de départ et le traitement d'arrivée.

Le traitement initial est trop élevé, le traitement final ne l'est pas assez.

On peut débuter dans la carrière avec un traitement inférieur à fr. 3300.

Si le hasard ou la bonne chance font envoyer le débutant dans un athénée de grande ville, ce vice d'organisation se montre d'une manière encore plus manifeste.

Outre un traitement fixe de 2600 francs, il aura un minerval de 1000, de 1200, de 1500 francs, ou même davantage, soit ensemble 3600 ou 4100 francs.

Ces traitements de début si élevés provoquent souvent dans le public des critiques qui semblent justifiées.

Il résulte de ces variations dans le minerval que parfois un jeune professeur a un traitement plus élevé qu'un vétéran de l'enseignement qui compte 20 ou 25 années de services, mais qui réside dans une ville de moindre importance.

Un traitement de 2500 fr., augmenté de l'indemnité de résidence, suffirait pour l'entrée dans la carrière, et même aux professeurs intérimaires créés par l'arrêté royal du 6 août 1879 il ne serait nullement nécessaire d'allouer cette indemnité.

Il ne nous appartient pas de fixer le maximum auquel on pourrait atteindre; il devrait, dans tous les cas, être notablement plus élevé que le maximum actuel.

Est-il concevable que les inspecteurs de l'enseignemeut moyen,

après les études qu'ils ont faites et les preuves de capacité qu'ils ont dû donner, jouissent d'un traitement inférieur à celui des inspecteurs principaux de l'enseignement primaire?

Est-il admissible que la plupart des préfets des études n'aient pas même la rémunération accordée aux directeurs des écoles normales primaires ?

Ne devraient-ils pas avoir une position pécuniaire au moins égale à celle des inspecteurs principaux qui, outre leur traitement, touchent des indemnités de toute espèce pour visites d'écoles, jurys, etc.?

Que dire des écoles moyennes.

Le traitement des directeurs n'est guère que la moitié du traitement accordé aux directeurs des écoles normales.

La position que l'on fait aux régents est notoirement insuffisante. Sans compter le boni qui n'existe, pour ainsi dire, que dans quelques grands centres, le traitement maximum n'est que de 2500 fr.

Il faudrait leur accorder à tous une augmentation d'au moins 500 fr. pour que la rémunération qu'ils touchent répondît aux services que l'on exige d'eux.

Dans l'enseignement moyen, l'échelle des traitements n'est pas suffisamment graduée.

Vous êtes d'emblée capitaine, mais vous n'allez pas plus loin.

Si pareil système existait dans l'armée, ne tuerait-il pas toute activité, toute énergie, toute émulation?

On est d'abord sous-lieutenant, mais on peut devenir colonel et général, et, avec un peu de chance, il n'est pas difficile de le devenir.

Nous pensons qu'il y aurait lieu de supprimer ce que l'on est convenu d'appeler le grand maximum, et qui a été créé par l'arrêté royal du 14 juillet 1875. « Afin que cette faveur, disait le rapport au Roi, ait plus de relief, qu'elle devienne une distinction réelle et enviée, l'arrêté royal allouant le supplément, fera connaître les motifs de la mesure et sera inséré *in extenso* au moniteur ».

« Cette publicité par le journal officiel est de plus une garantie d'impartialité. Tout membre du corps professoral d'un athénée, par exemple, saura donc que, *par cela seul qu'il se sera acquitté avec talent et avec zèle de sa mission,* il pourra espérer cette faveur. »

Des termes de ce rapport nous voulons retenir deux points; c'est que, dès que le professeur a rempli ses devoirs avec zèle et talent, il a droit d'obtenir ce que l'on est convenu d'appeler le grand maximum.

Nulle question budgétaire ne peut venir enlever une récompense qui est établie, tant pour ouvrir une carrière réelle aux professeurs, que pour exercer une influence salutaire sur les progrès de l'enseignement.

Cette récompense devait servir en même temps de distinction honorifique, puisque l'arrêté allouant ce traitement devait mentionner les motifs de la mesure.

Nous ne savons si la chose était possible. Toutefois les arrêtés accordant le grand maximum ont toujours été libellés comme suit :

« Considérant que M. .... est digne de la faveur prévue par l'art. 9 de l'arrêté royal prérappelé et qu'il y a lieu de lui accorder une récompense pour le mérite et le dévouement, dont il n'a cessé de faire preuve dans l'exercice de ses fonctions, nous avons arrêté, etc. »

Il est clair que si cette récompense est accordée à des professeurs, c'est qu'ils en sont jugés dignes.

Cette expression ne peut pas répondre à ce que l'arrêté royal du 14 juillet 1875 avait en vue en disant que les motifs de la mesure seraient insérés *in extenso* au Moniteur.

Encore une fois nous sommes porté à croire qu'il serait difficile d'en dire plus. On pourrait dès lors en dire moins et se borner à faire connaître que tel et tel ont obtenu le grand maximum.

Cet arrêté du 14 juillet 1875 exige, art. 4, que le passage d'une classe à une autre ait lieu par arrêté royal.

Il en est sans doute ainsi ; toutefois ces arrêtés royaux ne paraissent pas au Moniteur.

. Or cette publicité du Moniteur, outre qu'elle est une garantie d'impartialité, est une distinction qui soutient le zèle du professeur.

Dans toutes les administrations ces arrêtés paraissent au Journal Officiel.

Un ingénieur est-il nommé de 1e classe;
Un capitaine en second est-il promu capitaine en premier ou capitaine commandant, les arrêtés sont publiés.

Pourquoi n'en est-il pas de même du corps enseignant?

Il y a là des stimulants que l'on ne doit négliger dans aucun service. Le mystère d'ailleurs ne plait jamais.

Il serait donc bon de revenir aux anciens usages et de se conformer strictement à ce que prescrit l'arrêté susdit.

Le Gouvernement pourrait, p. ex., faire publier au *Moniteur,* chaque année à la fin de décembre, la liste de toutes les promotions accordées.

Si on supprimait le grand maximum on pourrait établir 4 classes régulières de professeurs.

Libre au gouvernement de fixer les conditions auxquelles on pourrait passer d'une classe à une autre et surtout de la seconde à la première.

La première doit être évidemment une récompense. Qu'on détermine donc exactement comment on pourra y arriver.

Qu'on exige, p. ex., que le professeur se soit fait connaître par des travaux littéraires ou scientifiques.

On reproche parfois aux professeurs de manquer d'initiative, de suivre trop les anciens errements, de ne pas employer assez sérieusement leurs loisirs.

Eh bien! qu'ils montrent par des publications scientifiques, par des articles insérés dans les revues pédagogiques que ces reproches ne sont pas fondés et qu'ils sont réellement animés du désir du progrès scientifique.

Mais, d'autre part, que tout professeur connaissant les conditions à remplir et ayant la conscience de les avoir remplies, soit assuré que son zèle et ses efforts seront récompensés.

L'avancement pour les autres classes doit-il être obligatoire?

En vertu de l'art. 4 de l'arrêté royal du 14 juillet 1875 tout professeur débute par la 3e classe.

Il passe (c'est une obligation) dans la 2de après six années de services.

Cet article met sur le même pied le professeur qui s'acquitte

avec dévouement de ses fonctions et celui qui montre peu de zèle dans l'accomplissement de ses devoirs.

Il n'est pas conçu de manière à stimuler l'ardeur; il peut produire l'indifférence et, le cas échéant, récompenser la négligence.

Au lieu d'une obligation nous préférerions la faculté pour toutes les promotions.

Mais, encore une fois, que rien ne vienne arrêter l'avancement dès que les conditions requises sont remplies, et que les influences politiques et autres y restent complètement étrangères.

Nous pensons qu'aux questions que nous venons de traiter se rattache trop intimement celle de l'habitation qui est mise à la disposition des chefs d'établissements, pour que nous n'en disions pas un mot.

L'habitation, le chauffage et l'éclairage font partie intégrante du traitement de ces fonctionnaires. La somme que ces avantages représentent est soumise aux retenues ordinaires et contribue à la fixation des pensions.

L'usage s'est introduit de prendre comme base la valeur locative de l'habitation accordée.

Ce système n'est ni logique ni équitable.

Le bâtiment servant de logement soit au préfet des études soit au directeur est-il vieux et en mauvais état, il n'aura pas une grande valeur locative; partant le traitement du chef de l'établissement sera moindre et sa pension également.

Ailleurs, au contraire, l'athénée ou l'école moyenne se trouveront être des monuments qui attirent tous les regards, tant au point de vue de la construction que de l'emplacement. Là évidemment, la valeur locative de l'habitation sera considérable.

Mais peut-on, en équité, faire dépendre le traitement et par suite la pension d'un fonctionnaire du luxe plus ou moins grand du logement qu'une ville généreuse et riche met à sa disposition ou même de la complaisance d'une administration communale à forcer le taux de la valeur locative? La pension sera plus ou moins élevée selon que l'habitation sera en pierres de taille ou en briques.

Et si, un beau jour, une administration mieux disposée

apporte quelques changements et améliorations à l'habitation, le traitement de celui qui l'occupe s'élèvera et sa pension de même.

Est-ce bien logique?

Aussi n'avons nous pas été étonné d'entendre, à la réunion de la Fédération, des directeurs d'école moyenne demander qu'il n'y eût qu'une base unique pour les retenues et les pensions et que cette base fût la moyenne des différents taux actuellement admis.

Un autre système, également équitable, consisterait à établir l'indemnité qui devrait être accordée au chef d'établissement s'il avait à pourvoir lui-même, conformément au rang qu'il doit tenir, aux dépenses à faire pour l'habitation, le feu et la lumière.

Cette somme constituerait un minimum qui servirait de base aux retenues et qui devrait être payé à l'ayant droit par les communes qui ne mettraient pas d'habitation à sa disposition, tandis que maintenant il a parfois à pâtir de la lésinerie de l'administration.

Il serait établi trois ou quatre catégories, tant pour les athénées que pour les écoles moyennes.

Ce minimum ne pourrait être augmenté que s'il se produisait une augmentation générale des loyers.

Un autre moyen très facile pour établir cette indemnité, serait de prendre la base générale de 1/6 pour l'habitation et 1/20 pour le chauffage et l'éclairage, soit ensemble 13/60 du traitement et des émoluments.

La rémunération pécunaire représenterait donc 47/60. Pour un traitement de 4700 fr. l'indemnité serait de 1300 fr., pour un traitement de 3300 fr. elle serait de 910.

Il va de soi que la mise à exécution des réformes que nous préconisons ne pourrait pas porter atteinte aux droits acquis.

A. C. Hurdebise

La *Revue*, en publiant l'article ci-dessus de M. le préfet des études de l'athénée de Hasselt, ne se dissimule pas que peut-être quelques-uns de ses abonnés n'approuveront pas toutes les idées qui y sont exprimées. La *Revue* accueillera avec plaisir les communications qu'on voudra lui adresser à ce sujet.

ANNEXE.

Corps des Ponts et Chaussées.

TRAITEMENTS DES FONCTIONNAIRES.

13 Ingénieurs en chef-directeurs	5 de 1e classe	à 9000 fr.
	8 de 2e classe	à 8000 fr.
12 Ingén. principaux	6 de 1e classe	3 à 7000 fr.
		3 à 6500 fr.
	6 de 2e classe	3 à 6000 fr.
		3 à 5500 fr.
12 Ingénieurs de 1e classe		6 à 5000 fr.
		6 à 4500 fr.
20 Ingénieurs de 2e classe		10 à 4000 fr.
		10 à 3500 fr.
13 Ingénieurs de 3e classe		6 à 3100 fr.
		7 à 2700 fr.
15 Conducteurs principaux de 1e classe. .		4 à 5500 fr.
		5 à 5000 fr.
		6 à 4500 fr.
21 Conducteurs principaux de 2e classe. .		9 à 4000 fr.
		12 à 3500 fr.
38 Conducteurs de 1e classe.		19 à 3200 fr.
		19 à 2900 fr.
36 Conducteurs de 2e classe.		18 à 2600 fr.
		18 à 2300 fr.
32 Conducteurs de 3e classe.		17 à 2000 fr.
		15 à 1800 fr.

Ces traitements ont été fixés par divers arrêtés royaux.

Les indemnités pour frais de bureau et de déplacement sont habituellement de 2200 fr. pour les ingénieurs en chef-directeurs; 1500 fr. pour les ingénieurs chargés d'un service d'arrondissement et 300 fr. pour les conducteurs chargés d'un service de district.

Dans les services spéciaux des indemnités supplémentaires sont allouées suivant l'importance du service.

On sait en outre que les ingénieurs et les conducteurs jouissent du parcours gratuit en chemin de fer dans le ressort de leur juridiction.

DE L'ENSEIGNEMENT DE LA PHILOSOPHIE DANS LES UNIVERSITÉS ALLEMANDES.

(Suite).

IV.

S'il est un principe sur lequel tout le monde est d'accord en Allemagne, c'est que l'enseignement supérieur a pour objet, non seulement de préparer les jeunes gens aux différentes professions libérales, mais encore de développer en eux le sentiment et l'usage de l'initiative individuelle (die Selbstständigkeit), en leur faisant connaître la méthode de telle ou telle science et en leur apprenant à se servir de cette méthode par eux-mêmes. C'est en cela que consiste l'essence des études académiques, et l'adolescent ne s'élève au rang d'homme que lorsqu'il est parvenu à se faire, par ses propres forces, une conviction sur un point de doctrine. « Ce qui est essentiel, » dit M. Von Sybel[1], « c'est que l'étudiant acquière une conscience claire du but de la science et des opérations par lesquelles on y arrive ; ce qui est indispensable, c'est qu'il parachève lui-même ces opérations sur quelques points, ou tout au moins sur un point ; qu'il poursuive certains problèmes jusque dans leur dernière conséquence, au point qu'il puisse dire : maintenant il n'y a personne au monde qui, sur cette partie, soit à même de m'apprendre encore quelque chose ; qu'arrivé là, il soit ferme, inébranlable, sur ses propres pieds, décidant selon son propre jugement. Cette conscience d'une indépendance intellectuelle conquise par sa propre force, est un bien vraiment inestimable. Peu importe quel a été le premier objet qui a conduit jusque là : il suffit qu'elle ait secoué sur un point, si petit qu'il soit, le joug de l'école ; elle a mis à l'épreuve les forces et les moyens à l'aide desquels, dès ce moment, chaque problème nouveau pourra être entamé et mené à une solution semblable ; elle a,

[1] Discours académique prononcé en 1868 à l'université de Bonn. Trad. de M. Gouder de Beauregard (Revue de l'Instr. publ. t. XIX, p. 11).

au milieu du joyeux épanouissement de la jeunesse, mûri le jeune homme; elle en a fait un homme. Ses connaissances ne sont encore ni nombreuses, ni variées, mais il sait ce que savoir veut dire : son intelligence, jusque là sommeillante, a la conscience de sa force et, désormais dirigée vers l'ennoblissement de l'âme, elle marche à la conquête d'une individualité propre et indépendante. »

C'est surtout par le moyen des cours pratiques que l'on arrive à ces résultats. Or, si la nécessité d'un pareil apprentissage se fait sentir pour les sciences particulières, avec quelle force ne s'impose-t-il pas lorsqu'il s'agit de la philosophie! — A vrai dire, quelques professeurs ont contesté l'utilité de ce genre d'exercice : on ne peut, me disait M. Strumpell, aider les aspirants-philosophes que d'une manière tout extérieure et pour ainsi dire matérielle, en leur proposant les sujets de dissertation et en leur fournissant les moyens de traiter ces sujets convenablement. Vouloir tenter davantage serait empiéter sur le domaine de l'activité propre de ces jeunes gens. Il faut les laisser faire, attendre le résultat de leur travail, en apprécier les conclusions, et obliger les auteurs, lorsqu'elles sont erronées, à recommencer sur nouveaux frais. — Mais ce système implique déjà une intervention du maître; d'autres la veulent plus étendue, c'est une affaire de nuance. En fait, presque tous les professeurs de philosophie en Allemagne ont annexé à leurs cours théoriques des exercices, par le moyen desquels ils entrent en communication plus directe et plus fréquente avec les meilleurs de leurs élèves. Et ils ne renoncent, en général, à ces conférences que lorsque leur grand âge ou, parfois, le nombre trop considérable des auditeurs les empêche de donner cet enseignement comme ils le voudraient.

La diversité des expressions qui servent à dénommer cette espèce de cours témoigne assez de la liberté de ses allures. Tantôt, et c'est le cas le plus fréquent, on le désigne sous le nom d'exercices philosophiques (philosophische Uebungen), terme dont le vague caractérise à merveille la forme de cet enseignement. Quelquefois on l'appelle exercice pratique (Practicum), entretien (Conversatorium), dispute (Disputationes ou Disputatorium), etc., etc. Dans le Repetitorium, le professeur (ou le Docent) interroge les élèves sur la matière d'un cours théorique donné par lui ou par un de ses collègues. D'autres

fois le maître organise, de concert avec quelques étudiants [1], ce qu'on appelle une société (Societät ou Gesellschaft), terme auquel on joint parfois la mention de la partie de la philosophie dont on s'occupe spécialement dans ces réunions : telle est, par exemple, la psychologische Societät, instituée à Goettingue par M. Georg-Elias Müller [2]. Enfin nous avons les séminaires. Ce mot n'emporte pas nécessairement l'idée d'une intervention de l'Etat, de la province ou des communes, se manifestant sous forme de subvention destinée à l'achat des livres ou instruments nécessaires aux expériences ou sous forme de subsides (d'ailleurs rès légers) accordés aux élèves qui se distinguent à ces exercices. Il n'y a même, pour la philosophie, que le séminaire de M. Wundt à Leipzig et celui de Strasbourg [3] qui soient l'objet de ces

---

[1] Parfois les membres de ces sociétés se réunissent chez le professeur lui-même.

[2] Il ne faut pas confondre ces sociétés avec les cercles (Vereine) d'étudiants, établis par ces derniers, avec ou sans le concours des professeurs, mais toujours en dehors de l'enseignement officiel. A Leipzig il y a deux cercles de ce genre : l'akademischer philosophischer Verein, fondé le 1er février 1866, et l'akademischer Verein philosophicum, fondé le 13 décembre 1877. — On a maintes fois décrit ces réunions, où l'on agite les questions les plus hautes de la philosophie au milieu des brocs et dans la fumée du tabac. D'ordinaire la séance est ouverte par une lecture ou par une conférence, sur laquelle on établit la discussion. Mais il est rare que celle-ci aboutisse à quelque résultat; les divergences sont généralement trop marquées entre les opinions des membres de ces cercles pour qu'ils puissent, je ne dis pas tomber d'accord, mais même se comprendre les uns les autres. « On ne discute, disait le sculpteur Préault, qu'avec les gens de son avis, et seulement sur des nuances. » Pour que du choc de ces oppositions pût jaillir quelque lumière il faudrait chez les discutants une éducation philosophique parachevée, ou du moins, à leur tête et pour leur permettre de se rencontrer, une personne d'une expérience consommée, par exemple un professeur; mais alors nous rentrons dans un des genres d'exercice énumérés ci-dessus. Aussi le nombre de ces cercles philosophiques est-il excessivement restreint en comparaison de ceux qui sont fondés par la culture des autres sciences, telles que la philologie, l'histoire, la physiologie, etc.

[3] Ne pas confondre ce séminaire avec celui que MM. Schmoller (actuellement à l'université de Berlin) et Knapp ont fondé à l'université de Strasbourg pour l'avancement des sciences politiques. Ce séminaire reçoit également un subside du gouvernement (1200 mark), lequel est consacré

faveurs ; les autres sont soutenus uniquement par les soins des professeurs. « Il ne faut pas, me disait l'un de ces messieurs, attirer les jeunes gens aux études philosophiques par l'appât d'avantages matériels, et le seul amour de la science et de la vérité doit les amener à ces cours pratiques. » Pourtant, comme le fait remarquer M. von Sydow (l. c., pp. 15 et 16), lorsqu'on veut retenir à l'université au delà du triennium obligatoire des jeunes gens peu riches, afin de leur permettre d'approfondir certaines parties de la philosophie, il n'est que juste de leur accorder une légère compensation pécuniaire. Et, dans tous les cas, si les besoins du cours exigent l'emploi de livres ou d'appareils coûteux (comme c'est le cas pour la psychologie expérimentale), on ne peut mettre les frais de ces acquisitions à la charge des professeurs. — Mais, qu'on accorde ou non de subvention, le principe de la liberté académique doit être respectée.

Il n'est, pour ainsi dire, pas d'étudiant de quelque valeur qui ne se fasse inscrire à un ou à plusieurs de ces cours pratiques, mais cette faculté est-elle accordée à tous les élèves, indistinctement et sans condition? — Ici nous trouvons de nouveau ces différences, cette variété, cet imprévu, qui est la conséquence inévitable d'un système où chacun travaille de son côté et pour un mieux, d'après le milieu et les circonstances, sans trop s'inquiéter de ce que font les autres. Dans les petites villes et les universités peu fréquentées on admet un peu tous ceux qui se présentent, si bien qu'il n'est pas rare de voir au commencement du semestre vingt à trente auditeurs figurer à ces exercices, puis ce nombre décroître et se réduire finalement à cinq ou six unités. Il va de soi que, dans ces conditions, l'enseignement qui se donne à ces cours est en général excessivement élémentaire : souvent il se borne à ces exercices de répétition dont nous avons parlé tout à l'heure. Cet hiver, M. J. Bergmann a fait, à l'université de Marbourg, un cours théorique et principal sur l'histoire de la philosophie (4 heures par semaine); mais dans le même temps il procédait, une fois par semaine, à la révision de ce cours, et

---

à l'achat de livres, à l'impression de documents inédits, et à constituer des primes d'encouragement pour les travaux les plus remarquables. (V. le sém. des sciences polit. à l'univ. de Strasbourg, par M. Th. Wouters, *Revue de l'Instr. publ.*, t. XIV, 1re livraison, 1881).

voici de quelle manière. Chacun des étudiants qui assistaient à son Practicum devait, à tour de rôle, résumer la matière enseignée dans les quatre dernières leçons du cours théorique, ou du moins une partie de ce cours formant un ensemble bien défini (telle que les Ioniens, l'école italique, les Eléates, les Sophistes, Socrate, etc.). L'élève, chargé de présenter cet exposé avait, pour s'aider dans ce travail, outre les notes prises au cours, les ouvrages qui lui étaient recommandés par le maître ; sa conférence durait une demi-heure ou trois quarts d'heure, puis le professeur prenait la parole pour compléter, rectifier, approfondir certaines parties de ce résumé. — D'autres fois on choisit pour matière de ces exercices certains ouvrages de philosophie dont la difficulté est proportionnée à la force des étudiants : Descartes, Locke ou Spinoza pour les commençants, Kant ou Hégel pour les autres. Quelquefois les étudiants plus avancés se chargent d'aider les nouveaux venus et de les mettre au courant (v. séminaire de M. Wundt), ou bien le professeur, comme le fait M. Riehl à son séminaire de Fribourg, partage son auditoire en deux sections (à chacune desquelles il consacre une heure par semaine): la première comprend les novices (Anfänger), la seconde, les élèves plus exercés (Geübtere, ou Vorbereitete).

Dans les grandes universités, où le nombre de ceux qui désirent prendre part à ces exercices est assez considérable, il est permis de se montrer un peu plus difficile pour l'admission, de poser certaines conditions et de n'accepter, par exemple, que ceux qui justifient de connaissances spéciales, ou qui ont déjà suivi certains cours déterminés [1].

Presque toutes les parties de la philosophie sont reprises et creusées dans ces laboratoires d'un nouveau genre. Nous avons dit que certains professeurs ou Docenten font des « Conversatoria » sur l'introduction à la philosophie (but, méthode, système, encyclopédie). D'autres prennent pour objet de leur

---

[1] On sait que, pour obtenir les bourses qui sont à la collation de certains séminaires, il faut subir un examen ou prouver sa capacité en produisant un travail personnel et original.

Practicum la logique formelle, et obligent leurs élèves à conduire, de vive voix ou par écrit, une série de raisonnements inductifs ou déductifs, à réfuter des paralogismes ou à discuter entre eux en forme (Disputirübungen). Ces exercices, qui rappelent quelque peu ceux de la scolastique, sont regardés ici, non comme un jeu puéril, mais comme un excellent moyen de discipliner l'esprit et d'habituer les jeunes gens à enchaîner leurs pensées dans un ordre rigoureux et vraiment scientifique. Il va de soi que ces exercices ne sont imposés qu'à ceux qui débutent dans l'étude de la philosophie, et que, pour être vraiment profitables et ne pas dégénérer en vaines subtilités, chicanes ou ergoteries, ils doivent être dirigés par un homme de sens. M. Riehl en a fait faire cètte année aux élèves de la première section de son séminaire (commençants), ainsi que M. Windelband à son séminaire de Strasbourg, et M. Eucken me déclarait qu'il attachait une grande importance à cette gymnastique intellectuelle. Quant à la théorie de la connaissance, à la métaphysique générale et à la morale, il est rare qu'on en fasse l'objet d'un enseignement pratique; l'on n'aborde guère ces question de principes ou de méthodes qu'à propos des œuvres philosophiques et de l'examen des doctrines qui y sont contenues. C'est ainsi que M. O. Caspari (Heidelberg) avait annoncé pour cet été un cours sur les bases de la critique de la connaissance instituée par Kant, avec des exercices sur cette matière; un autre professeur (M. G. von Gizicki) a tenu cet hiver un Conversatorium sur l'utilitarisme de J. Stuart Mill; le même a fait, au semestre suivant, des exercices sur la critique de la raison pratique. Signalons toutefois, comme entrant de plein pied dans la sphère de la théorie, et sans passer par l'intermédiaire de l'histoire, les entretiens que M. C. Heyder (Erlangen), tout en enseignant ex cathedra la métaphysique (comme science des principes), a eus avec ses élèves sur les problèmes fondamentaux de toute philosophie. — Nous avons parlé tantôt des travaux que l'on fait au séminaire de Strasbourg sur la philosophie de la nature et sous la direction de M. Kerry (cet été c'était sur la philosophie des mathématiques et de la mécanique). Mais, du moment qu'on applique la méthode expérimentale à la solution de ces problèmes, l'on entre dans la sphère d'activité propre à chacune des sciences auxquels ils appartiennent et ce n'est plus à un séminaire « philosophique », mais

bien plutôt aux séminaires pour les mathématiques, l'astronomie, la physique, la chimie, la physiologie, etc., etc., ou pour la psychologie expérimentale qu'il faut nous adresser pour trouver les moyens ou l'occasion de résoudre ces difficultés.

Reste l'esthétique qui, contenue dans les limites que nous avons indiquées tout à l'heure, se prête fort bien à ce travail d'élaboration que l'on pratique dans les séminaires. Outre les cours nombreux, mais isolés, qui se font chaque année sur cette science, au gré des professeurs de philosophie, il existe des instituts archéologiques (entre autres à Goettingue et à Leipzig), dont les membres publient régulièrement des travaux sur des questions d'art, qui sont lus et discutés en séance; il y a aussi des maîtres tels que M. Schmarsow à Breslau (peinture, sculpture, architecture au moyen-âge et dans les temps modernes), M. von Brunn à Munich (art antique), M. Paul à Leipzig (musique), etc., qui s'occupent spécialement de cette partie, et apprennent à leurs élèves à découvrir et à apprécier le beau dans les œuvres d'art. Ils ont, pour appuyer leurs démonstrations ou pour matière de leurs raisonnements, les trésors que contiennent les musées de grandes villes telles que Berlin, Munich ou même Dresde (pour les étudiants de Leipzig). Ils ont ensuite, même dans les universités de deuxième ou troisième ordre, des collections de gravures, médailles, vases, etc., et, à défaut d'originaux, des représentations photographiques de ces objets; ils ont enfin des reproductions en plâtre des chefs-d'œuvre de la statuaire ancienne et de la moderne. Ils ont, pour l'étude de la musique, les instruments nécessaires et font exécuter les œuvres sur lesquelles ils doivent asseoir leurs théories. En un mot, ou bien ils tirent des ressources dont ils peuvent disposer le meilleur parti possible et dirigent leurs cours pratiques en conséquence, ou bien ils sollicitent de l'Etat les fonds nécessaires pour pourvoir à certains besoins ou pour combler certaines lacunes dans leurs installations. Mais, quoi qu'il arrive, ils s'arrangent de manière à ne jamais opérer sans le matériel nécessaire et en dehors de cette base sans laquelle les plus belles constructions de l'esthétique risquent fort de n'être que de gigantesques porte-à-faux.

Les « Disputationes » sur la philosophie de la religion (ne pas confondre avec les exercices pratiques qui se font, à un point de vue bien différent, dans les facultés de théologie

catholique et protestante) ont une physionomie assez particulière. Ici (comme on le fait parfois pour l'esthétique, mais jamais dans les séminaires pour les sciences exactes) les droits du sentiment ou de la raison pratique (loi morale) sont invoqués comme arguments dans la discussion à côté des preuves tirées de l'expérience et de l'expérimentation. Le professeur se plaît même à susciter entre ses élèves des oppositions violentes comme celles qui peuvent surgir, sur ce terrain, entre théologiens et spiritualistes, d'une part, et matérialistes ou positivistes, de l'autre. Ces joutes se poursuivent quelquefois bien au delà du temps assigné à la leçon, mais elles n'en ont guère plus de chance d'aboutir. Au moins elles ont permis aux lutteurs de se mesurer, de connaître leur fort et leur faible, et elles les ont amenés à réfléchir, et à se défier d'eux-mêmes. Car, ainsi que me le faisait remarquer un de ces messieurs, le meilleur moyen de stimuler les étudiants, de les amener à se livrer avec ardeur et persévérance aux travaux les plus longs et les plus ardus et à chercher par eux-mêmes les voies qui pourront les conduire à une solution, c'est de faire en sorte que ces jeunes gens aient une raison d'intérêt ou, mieux encore, de sentiment qui les pousse à désirer la solution de ces problèmes. Les questions de l'ordre religieux, atteignant le cœur humain jusque dans ses fibres les plus profondes et les plus délicates, produiront cet effet, au moins sur certaines natures. Les problèmes de l'ordre politique, social ou économique ont l'avantage de l'actualité, et, bien choisis, bien traités, ils ne peuvent qu'augmenter la vitalité qui règne dans ces exercices. La pédagogie surtout, art autant que science, ou, selon quelques uns, art dont les maximes dépendent tellement du temps, des lieux, des personnes, des objets qu'il est impossible d'en faire une science, la pédagogie semble tout naturellement désignée pour servir de thème à ces exercices. Herbart et ses disciples Ziller, Stoy, etc., ont déployé la plus grande activité dans ce sens; mais il semble, à en juger par les résultats, que l'on n'a pas encore trouvé la véritable méthode[1].

---

[1] Cf. sur cette question : les études préparatoires à l'enseignement en Allemagne et en Autriche, par le Dr Otto Willmann (Revue internationale de l'ens., t. I, pp. 359 et suiv.). L'auteur de cet article ramène à quatre

En somme, ici, comme pour les cours théoriques, ce sont les problèmes relatifs à la psychologie empirique et à l'histoire de la philosophie qui sont abordés le plus souvent, ou du moins avec le plus de succès. C'est même là, pour le dire en passant, le principe de division généralement adopté aujourd'hui en Allemagne pour le classement des philosophes : on est historien ou naturaliste (Historiker ou Naturforscher), selon que l'on prend pour objet de son étude la spéculation humaine dans ses différentes phases ou à certains moments de son évolution, telle qu'elle s'est manifestée dans les monuments écrits, — ou bien les faits de la vie psychique considérés en eux-mêmes ou dans leurs conditions physiologiques. Ce n'est peut-être pas là une division bien complète ni bien rigoureuse, mais, je le répète, elle est d'un usage courant, et il vous arrive continuellement

---

types toutes les institutions qui ont été fondées pour l'avancement de la pédagogie. Ce sont : 1° les sociétés de pédagogie indépendantes des universités; 2° les séminaires scientifiques; 3° les séminaires pédagogiques avec école d'application; 4° les séminaires pédagogiques sans école d'application. — M. W. Hollenberg, dans un article publié à propos du précédent (les études préparatoires des professeurs de l'enseignement second. en Allemagne, Revue internat. 1883), constate, lui aussi, ces divergences, ces tâtonnements et l'incertitude qui règne parmi les esprits au sujet de la méthode à suivre pour former de bons professeurs; il signale, en finissant, les essais faits par M. Frick, de Halle, et par M. Hampke, de Goettingue, dans leur Seminarium praeceptorum, comme s'approchant, avec circonspection, mais d'une manière assurée, de la solution du problème. — M. Gabriel Séailles, dans un article plusieurs fois cité par nous, a essayé de tirer du milieu de ce chaos certaines idées qui sont assez généralement admises en Allemagne. Selon lui, « on se préoccupe de plus en plus de donner à la pédagogie un caractère scientifique ; on veut que dans le gymnase, que dans l'école en général, il n'y ait pas autant de méthodes que de maîtres. On doit cultiver les esprits comme on cultive la terre, scientifiquement. Ce n'est pas le lieu d'entrer dans le détail de la méthode, aujourd'hui adoptée dans toutes les écoles de l'Allemagne : ce serait un travail nouveau et considérable. On peut dire d'un mot que cette méthode est la maïeutique et qu'elle rappelle les procédés et les principes de Socrate. » — J'aurais également l'occasion de présenter quelques vues sur cette question, ayant assisté aux exercices pédagogiques de MM. Masius et Strumpell à Leipzig, mais l'abondance des matières ne me permet pas de faire connaître, même en raccourci, le genre et la nature des travaux qui se pratiquent dans ces séminaires.

lorsque vous avez recours à un professeur et que vous le questionnez sur un point de philosophie, de recevoir la réponse suivante : « Sur ce terrain, je ne suis pas indépendant (Auf diesem Boden bin ich nicht selbstständig) ; c'est à un naturaliste (ou, selon le cas, c'est à un historien) qu'il faut vous adresser. »

Voici la méthode employée par la plupart des professeurs pour rendre leurs élèves *indépendants* sur un point de l'histoire de la philosophie. On choisit un ouvrage, généralement d'importance et qui soit à la portée des auditeurs. — Les écrits d'Aristote (éthique, métaphysique), ceux de Descartes (méditations), de Spinoza (éthique), de Locke (essais), de Leibniz (nouveaux essais), de Hume (traité sur l'entendement humain) sont adoptés pour les élèves moins forts ; les autres prennent Kant (surtout l'une des trois critiques), Fichte (doctrine de la science), Fries, Schleiermacher, Schopenhauer (le monde comme volonté et représentation), etc., etc. Le professeur partage le contenu de celui de ces ouvrages qu'il a choisi en un certain nombre de divisions, correspondant au nombre de leçons pratiques qu'il a l'intention de donner pendant la durée du semestre, puis il charge chacun des assistants, à tour de rôle, de préparer un de ces passages et d'en donner l'analyse devant le comité. Le maître s'assure : 1° si le rapporteur a compris, 2° si personne n'a d'objections à faire valoir contre les idées qui sont contenues dans ce morceau. Ceux qui en ont sont priés de les présenter sous forme de thèses bien claires et bien explicites, sur lesquelles on institue la discussion (M. Eucken). Parfois un élève est désigné d'office (on l'appelle alors Opponent) pour attaquer particulièrement l'auteur de la conférence (M. Seydel). Bien souvent alors, et pour que la discussion atteigne une certaine profondeur, l'auteur de la conférence remet à l'Opponent, un jour ou deux avant la séance, un résumé (Referat) de sa lecture et des vues qu'il compte développer, et c'est sur cette base que ce dernier prépare, soit de vive voix, soit par écrit, les idées qu'il défendra à son tour. Au demeurant, il ne faut pas s'imaginer que, même en Allemagne, tous les assistants prennent une part active à ces exercices ; le plus grand nombre des élèves, soit faute de préparation suffisante, soit timidité ou difficulté à

s'exprimer, se taisent et ne font qu'écouter. Cependant leur tour arrive tôt ou tard : on a commencé par s'adresser aux anciens, mais il faut bien que les nouveaux-venus s'exécutent; il faut bien, s'ils tiennent à rester membres de ce cercle, qu'ils se décident à lire quelques pages de Descartes ou de Berkeley, à se mettre en communication avec ces rares et puissants génies, ne fût-ce que pendant une heure ou deux, et à donner un compte-rendu de leur lecture. Pour la partie critique de leur conférence, on ne leur demande que de donner ce qu'ils peuvent, en toute franchise et sans crainte de paraître naïfs ou ridicules, mais aussi sans cet orgueil et cette arrogance (Uebermuth), qui n'est le plus souvent qu'un effet de l'ignorance ou de l'incapacité. C'est ici, plus que jamais, une question de sincérité; il faut que le maître puisse toucher, pour ainsi dire, le fond de leur âme, et que, les prenant au point où ils sont arrivés, il les élève par degrés, leur montre en quoi ils se trompent, et pourquoi, et ce qu'il leur reste à faire. Ceux-ci ne se rendent qu'à bon escient, ne souscrivant jamais à une proposition de guerre lasse ou par complaisance, mais uniquement parce qu'elle leur a paru évidente. C'est ainsi que les esprits se rencontrent, se comprennent, se complètent et se développent mutuellement. Il faut avoir assisté à ces exercices pour pouvoir apprécier tous les avantages qu'ils présentent. Prenons, par exemple, le cours pratique que M. Paulsen fait, chaque semestre, à la bibliothèque de l'université de Berlin.

C'est dans une salle parfois trop petite pour le nombre des élèves ; ceux-ci prennent place autour d'une longue table; chacun d'eux apporte un exemplaire de l'ouvrage à interpréter. On expliquait cet été la critique de la raison pure, car c'est toujours à ce travail qu'on en revient en Allemagne, pour le moment; on part de ces trois critiques, soit pour en approuver les principes, soit pour les corriger, ou pour les rejeter et y en substituer d'autres. Le professeur a pris place à côté des étudiants, et il écoute. Un élève analyse, je suppose, la partie de cet ouvrage (c'est l'introduction) où Kant se pose la célèbre question: comment des jugements synthétiques a priori sont-ils possibles? — M. Paulsen n'attend pas pour intervenir que la conférence soit terminée; il place ses questions, ses remarques ou ses critiques juste au moment où elles sont provoquées ; ilinterroge l'orateur sur les différences de texte qui se présentent

entre la première et la deuxième édition de l'ouvrage, sur le sens et la raison de ces variantes, et sur le parti que l'auteur a tiré de ses Prolégomènes pour la rédaction de cette dernière édition; l'élève répond à tout, et semble avoir préparé fort bien le terrain. Puis vient le moment de la discussion : on s'y livre avec une liberté et, si j'ose m'exprimer ainsi, avec une désinvolture qui ne laisserait pas de surprendre ceux qui s'imaginent, sur la foi de cette immense réputation et de cette prépondérance incontestée, que les œuvres de Kant sont ici l'objet d'un respect et d'un culte portés jusques au fétichisme. Suivant l'exemple donné par le maître lui-même, et par une méthode qu'il n'eût certes pas désavouée, on s'attache à ce texte et à cette pensée, on la secoue dans tous les sens et sans le moindre ménagement, afin d'en dégager la part de vérité qu'elle peut contenir. Je n'ai pas à entrer dans le détail de cet examen; on y reproche, entre autres choses, à Kant de manquer de clarté, d'employer certains termes dans deux ou trois acceptions différentes, etc., le tout avec des preuves à l'appui et des éclaircissements ou des applications à la réalité. C'est à quoi se sont employés pendant le reste de la leçon trois ou quatre grands jeunes gens (de vingt-deux à vingt-cinq ans), presque des hommes; ils le font d'une manière calme et sérieuse, et sans l'ombre d'une prétention au beau parler ou à produire de l'effet sur le reste de l'assemblée (laquelle se compose pourtant d'une quarantaine de personnes). Ils adressent leurs objections directement au professeur, plutôt qu'à leurs condisciples, et celui-ci répond le plus simplement du monde, avouant de temps à autre ses doutes ou son ignorance. Les deux heures consacrées à cet exercice sont déjà écoulées que l'on est arrivé à peine au milieu de l'introduction (6e division). — N'importe! il faut avancer, les auditeurs liront le reste à domicile. En attendant, M. Paulsen, entrant dans le corps même de l'ouvrage, confie à un nouvel élève le soin de préparer pour la semaine prochaine la section première de la première partie de la théorie élémentaire (esthétique transcendantale de l'espace), une douzaine de pages dans le texte de la traduction Barni. C'est ainsi que l'on réussit à combiner les avantages de deux méthodes : d'un côté on parcourt dans leur ensemble des ouvrages importants et de longue haleine; de l'autre on les étudie et les approfondit à loisir dans quelques unes de leurs parties.

On fait moins de cours pratiques sur la psychologie expérimentale que sur l'histoire de la philosophie. Ce n'est pas que le champ à explorer soit moins vaste, ni la matière moins digne d'intérêt; mais, pour se livrer avec quelque chance de succès à ce genre d'investigation, il faut joindre à la pratique de la philosophie une connaissance approfondie de telle ou telle science particulière (telle que la physique, les mathématiques ou la physiologie) sur laquelle on puisse s'appuyer pour sonder les mystères de la vie psychique. Sont écartés par là de ces recherches une foule de jeunes gens pleins d'intelligence et de bonne volonté, mais qui n'ont pas eu le temps ni peut-être même la pensée de se préparer à ce genre de travail par la double culture dont nous venons de parler. De plus, il est telle partie de cette science nouvelle qu'on ne peut aborder sans le secours d'appareils, parfois assez compliqués et fort coûteux: voilà une autre entrave apportée au développement de cet enseignement pratique. M. Wundt est parvenu à surmonter ces obstacles, grâce à la générosité du gouvernement saxon : c'est même celui de tous les professeurs dont l'activité peut se déployer le plus librement dans ce sens. M. Ebbinghaus à Berlin et M. Stumpf à Halle sont assez modestement outillés ; quant à M. G. E. Müller, ou plutôt à la société psychologique qu'il a fondée à Goettingue, elle est totalement dépourvue de matériel scientifique et n'a pas encore pu, pour cette raison, exécuter des expériences dans le genre de celles que l'on fait au laboratoire de M. Wundt ou à celui de M. Ebbinghaus. J'ignore dans quelles conditions se trouvent placés à cet égard les membres du séminaire de Strasbourg et ceux qui travaillent à Bonn sous la direction de M. Lipps.

M. Wundt n'admet pas indifféremment et sans condition quiconque se présente pour prendre part à ses exercices. Jamais, par exemple, il n'acceptera un élève qui ne fait que commencer d'étudier la philosophie; il faut, pour être agréé par lui, avoir au moins quelques notions de psychologie, et c'est à ce titre que l'on voit des philologues, des théologiens, ou des pédagogues figurer parmi les membres de son séminaire. Mais ils n'y sont généralement qu'en qualité de simples travailleurs (Praxirende); les chefs de section (Leiter von Arbeiten) sont choisis de préférence parmi les mathématiciens ou les physiologistes. Au surplus, voici quelles sont les spécialités respectives des directeurs

de travaux pour ce semestre : M. Lange est docteur en philosophie et il s'occupe particulièrement de psychologie; M. Glass est professeur des classes supérieures (Oberlehrer) de Realschule et a subi l'examen d'Etat pour les mathématiques; M. Neiglick étudie la philosophie; M. Starke est docteur en philosophie et diplômé pour l'enseignement des mathématiques; M. Luft a subi également l'examen d'Etat pour les sciences mathématiques et a travaillé pendant un an dans le laboratoire de M. Ludwig (physiologie); enfin M. Lorenz, le famulus (assistant) de M. Wundt, est, lui aussi, un mathématicien (studiosus matheseos).

Au commencement du semestre M. Wundt réunit dans une des salles de son laboratoire tous ceux qui se sont présentés chez lui pour se faire inscrire à ses exercices et auxquels il a accordé cette autorisation. Il leur rappelle quels travaux l'on a entrepris ou terminés dans le cours du semestre précédent. Voici la liste de ceux qu'on a traités dans le semestre d'hiver 1885-86 : 1° influence de l'attente sur le temps de la perception (sous la direction de M. Ludwig Lange; 2° mesure des intervalles de temps (M. Class); 3° vérification de la loi de Weber dans le domaine des perceptions de lumière et d'après la méthode des gradations moyennes (M. Lehmann, de Copenhague [1], docteur en philosophie); 4° expériences sur les sensations auditives d'après la méthode des plus petites différences appréciables (der eben merkliche Unterschied ou die Minimaländerung) par M. Luft; 5° le même sujet d'après la méthode des gradations moyennes (M. Lorenz) [2]. M. Wundt indique deux ou trois sujets

---

[1] On trouve quant à la nationalité de ces travailleurs la même bigarrure que pour leur profession ou leurs antécédants scientifiques. A côté de jeunes gens venus de diverses parties de l'Allemagne, j'ai remarqué cet été un Grec et un Russe (de l'université de Moscou).

[2] Voici, par manière de comparaison, les sujets de travaux proposés par M. Ebbinghaus aux élèves qui suivent son cours pratique : 1° l'expérience de Zöllner (il s'agit d'expliquer pourquoi deux lignes parallèles nous semblent converger lorsqu'on fait passer par chacune d'elles une suite de traits obliques qui convergent d'une droite à l'autre (auteurs à consulter : Hobbes, Wundt, Volkmann, Lipps, etc.); 2° note sur une autre illusion d'optique : pourquoi les objets nous paraissent-ils plus grands à l'horizon que lorsqu'ils sont vus au zénith (Cf. Stroobant, *Mémoires de l'Académie de Belgique*); 3° la question de la sculpture et de l'architecture polychro-

nouveaux d'expériences. Puis, s'adressant à ceux qu'il a choisis comme chefs de section il leur demande s'ils se sentent quelque préférence pour tel ou tel de ces sujets. On s'arrange à l'amiable. Le n° 1 et le n° 2 sont repris par les mêmes directeurs qu'au semestre précédent; M. Neiglick se charge de poursuivre le cours des observations commencées par M. Lehmann. M. Starke continuera à mesurer les intensités respectives des bruits que font certains objets en tombant; il se sert pour cela de l'ingénieux appareil construit à cette fin par M. Helmholtz; enfin on confie à MM. Martin et Belken le soin d'apprécier les intervalles des tons. Chacun de ces messieurs s'adjoint deux ou trois aides, pas davantage, car alors leur présence ne ferait que gêner et distraire l'expérimentateur. Enfin l'on dresse, séance tenante, un tableau de la répartition du travail et des heures auxquelles chacune de ces sections pourra venir opérer dans le laboratoire. Cette mesure a pour objet, non seulement d'assurer la régularité du travail, mais encore de prévenir tout conflit entre les sections, et d'assurer à certaines d'entre elles la jouissance de certaines salles (de la chambre obscure par exemple) à telles heures (celles de la tranquillité) qui conviennent le mieux à la nature de leurs travaux.

Le tableau, une fois arrêté, est transcrit et affiché à la porte du laboratoire, afin que « nul n'en ignore. » Puis, sans perdre un instant, les anciens conduisent ceux qui se sont offerts à

---

mique (cette question renferme une partie historique qu'il faut laisser de côté, pour ne s'attacher qu'au côté esthétique et psychologique du problème : — Cette polychromie nous plaît-elle indépendamment de toute idée préconçue?). Indications bibliographiques; 4° fondement du sentiment de l'harmonie musicale (Cf. Helmholtz, Stumpf, Lipps et Lotze); 5° le phénomène du souvenir. Est-ce un fait primitif, indécomposable, ou un fait complexe? (Peu de littérature sur cette question, v. cependant Psychiatrie, de Meynert,); 6° le fait de l'attention: même question que pour le précédent (v. G. E. Muller, Wundt, Stumpf); 7° sur l'expression des émotions (Cf. Darwin, Pidérit au XVII[e] siècle); 8° sur la mesure en psychologie (Fechner, Zöllner, Wundt, Kries, Delbœuf). Le professeur demande à ses auditeurs (d'ailleurs fort peu nombreux) lequel de ces sujets ils désirent traiter, et il donne sur les thèmes qu'ils ont choisis des indications bibliographiques un peu plus étendues. De plus il offre de leur prêter ceux des ouvrages indiqués par lui qu'ils ne pourront trouver à la bibliothèque.

les assister, dans les salles où se trouvent les appareils dont ils auront à faire usage [1]; ils leur en montrent le jeu, les habituent à s'en servir et s'assurent par la même occasion si ces instruments sont en bon état et s'ils pourront fonctionner convenablement pour le but qu'on se propose. M. Wundt va d'un groupe à l'autre, regarde, observe, mais, en général, n'intervient qu'à la dernière extrémité. Les travaux commencent le plus tôt possible. Les résultats en sont consignés dans des mémoires ou dissertations originales, lesquelles paraissent dans les *philosophische Studien*, de M. Wundt, ou sont publiées à part, aux frais de leurs auteurs [2].

(*La fin dans la livraison prochaine*).

A. Grafé.

---

[1] Il est alloué à ce séminaire un subside annuel de 1200 mark, lequel est consacré tout entier à l'achat d'instruments.

[2] La Revue philosophique (publiée par M. Ribot) donne de temps à autre un compte-rendu des travaux de ce séminaire.

ŒDIPE A COLONE 113-14:

Σιγήσομαί τε καὶ σύ μ'ἐξ ὁδοῦ πόδα
κρύψον κατ' ἄλσος....

Πόδα est absolument incompréhensible, et la corruption doit être très ancienne, puisque les manuscrits n'offrent pas de variantes.

Une foule de critiques ont exercé leur sagacité sur ce passage; il semblerait qu'au lieu de πόδα il faudrait un adverbe modifiant κρύψον. Cobet proposa πάλιν, Karajan πέλας, d'autres τάχα ou ποθι etc. Toutes ces conjectures donnent un sens satisfaisant, mais on ne voit pas pourquoi on préférerait l'une à l'autre, ce qui prouve qu'aucune n'est *palmaris*.

Je pense qu'il y avait une préposition, et qu'il faut lire παρά, au lieu de πόδα : *Je me tairai, quant à toi, [porte] moi hors du chemin, et cache moi à côté, dans le bois .....*

Les prépositions, en effet, avaient primitivement la valeur d'adverbes de lieu, et comme tels on les trouve encore employées dans Sophocle, aussi bien que dans Homère.

Lewis Campbell (*Introductury essay on the language of Sophocles*. Oxford, Clar. Press. 1879. 2de édit.) cite de nombreux exemples de cet usage adverbial.

D'autre part, κρύπτειν παρά devait se dire, puisque dans les auteurs postérieurs on trouve même le verbe παρακρύπτειν.

Quant au changement de πόδα en παρά il n'est pas bien considérable et la confusion a pu se produire. Nous lirons donc :

Σιγήσομαί τε καὶ σύ μ'ἐξ ὁδοῦ παρὰ
κρύψον κατ' ἄλσος.......

S. Keelhoff.

COMPTES RENDUS

C. Sallusti Crispi de bello Jugurthino liber. Texte revu et annoté par P. THOMAS, professeur à l'université de Gand. Deuxième édition. Mons, Hector Manceaux, 1886.

Dans les athénées royaux, Salluste est expliqué immédiatement après la troisième année d'études. Les élèves sont donc très tôt mis aux prises avec un latin tout nouveau pour eux et qui présente plus d'un genre de difficultés. C'est pourquoi nous voudrions que le Conseil de perfectionnement recommandât aux professeurs de commencer l'explication de la *guerre de Jugurtha,* non pas par les quatre premiers chapitres, qui en forment l'introduction, mais par la narration pure. Les considérations générales auxquelles se plaît l'auteur dans l'introduction n'ont rien d'attrayant pour l'élève, qui en comprend même difficilement l'ensemble et l'enchaînement; si l'on ajoute les difficultés de la langue à laquelle il n'est pas habitué, on peut craindre qu'il ne soit d'abord découragé et ne voie que superficiellement ce qu'il faudrait approfondir.

Nous avons déjà ici même recommandé la première édition de l'ouvrage de M. Thomas, et nous sommes heureux de pouvoir recommander plus fortement encore la deuxième. Grâce à une révision sévère, elle est améliorée dans le texte et dans les notes. M. Thomas est au courant de la *Littérature sur Salluste,* comme disent les Allemands. Il connaît les meilleures éditions publiées à l'étranger, les monographies, les articles philologiques et les comptes rendus qui ont paru dans les revues, et il reconnaît, dans sa préface, combien sa tâche a été facilitée par les travaux publiés depuis le temps où a paru sa première édition. Ce qu'il ne dit pas et ce que nous nous empressons de dire à sa place, c'est que ses observations personnelles ont beaucoup contribué à donner à cette nouvelle édition un caractère de solidité et d'utilité qui la fera rechercher par les professeurs aussi bien que par les élèves.

L'édition de H. Jordan a servi de base à la constitution du

texte, mais M. Thomas s'écarte de Jordan un très grand nombre de fois, soit en adoptant les leçons d'autres savants, soit en prenant celles de certains mss., soit en préférant ses propres conjectures, qui sont au nombre de cinq et qu'il avait déjà fait connaître dans la *Revue de l'Instruction publique en Belgique*. Il me resterait à examiner certaines leçons, soit pour les approuver, soit peut-être pour émettre un doute sur leur nécessité, mais ce serait un peu long.

Le commentaire est rédigé avec beaucoup de soin, particulièrement pour la partie grammaticale ; et ceci est très important, puisque, dans la quatrième année d'études, il est nécessaire d'approfondir la syntaxe. Il est écrit avec une grande concision, mais avec une clarté suffisante; les professeurs auront naturellement à le développer. Peut-être, au point de vue des élèves, quelques notes auraient pu recevoir une forme qui en aurait augmenté l'utilité; je citerai comme exemple l'explication du mot *ultro*. Il serait difficile de dire s'il y a, à certains endroits, trop ou trop peu de notes; cela dépend du point de vue où l'on se place. Nous ne voyons par exemple pas l'utilité de faire observer, avec certains philologues, que *portare* au lieu de *trajicere* est une expression du langage vulgaire; la question du latin vulgaire est loin d'être résolue; Woelfflin n'est pas d'accord aveç Jordan, Schmalz ne l'est pas avec Kraut, et Isaac Uri, dans sa thèse *quatenus apud Sallustium sermonis latini plebei aut cotidiani vestigia appareant* (Paris, Hachette, 1885), diffère quelquefois des uns et des autres. Dans la quatrième année d'études, les élèves me semblent trop jeunes pour qu'on les occupe de ces distinctions. Pour faire une critique dans le sens contraire, je dirai qu'une note sur l'emploi de *forem* n'aurait peut-être pas été inutile. Le commentaire ne néglige pas de rendre en français certaines expressions latines qui pourraient arrêter les élèves; peut-être aurait-il même pu le faire plus souvent, car on rencontre beaucoup de mots ou de tournures qu'il est très difficile de traduire. A-t-on peut-être reculé devant la plaisanterie de traduction intermittente?

Ces petites observations et d'autres semblables ne peuvent en rien diminuer la valeur de l'ouvrage; c'est le meilleur dont les élèves et les professeurs puissent se servir. Il serait à désirer qu'on eût des éditions pareilles de tous les auteurs latins et grecs qu'on explique dans les athénées. Je suis vraiment

étonné que les savants professeurs de l'enseignement moyen, presque tous sortis de l'école normale ou des universités, ne songent pas à combler cette lacune fâcheuse; ils ne manquent pas sans doute de préparer leurs leçons; est-ce qu'une bonne préparation écrite n'est pas le germe d'un bon livre? N'y a-t-il pas honneur et profit à faire une bonne édition d'un auteur classique?

J. GANTRELLE.

W. SOLTAU, **Die Gültigkeit der Plebiscite.** Berlin, Calvary, 1884, 175 pp. in-8°.

A quelle époque les plébiscites ont-ils obtenu force obligatoire pour tous les citoyens romains? Quelle avait été leur valeur légale antérieurement à cette époque? Quelle fut la portée respective des trois lois, *lex Valeria Horatia, lex Publilia Philonis, lex Hortensia,* dont la première et la dernière sont séparées par un intervalle de plus d'un siècle et demi, de 449 à 286 avant J. C.? Car, d'après l'analyse incomplète des sources anciennes, elles auraient, toutes trois, décidé « *ut plebiscita omnes Quirites tenerent.* »

Il serait malaisé de trouver un sujet qui fût plus fréquemment débattu dans les derniers temps, et qui donnât lieu à des systèmes plus divergents. Peut-être le sujet semble-t-il épuisé, d'autant plus que les renseignements des sources sur la question se réduisent à quelques lignes. Néanmoins Soltau a exposé et discuté à nouveau toute la question dans une étude que nous avons lue avec un vif intérêt.

Mais disons tout d'abord, pour expliquer l'étendue du travail, qu'il donne plus que le titre ne semble indiquer. Il se compose en effet de quatre parties. La première (p.1-20) précise l'état de la controverse et établit les données fondamentales qui servent de point de départ aux discussions de l'auteur. La seconde partie (p. 21-86) traite de la distinction entre les *concilia plebis* et les *comitia tributa;* la troisième (p. 87-154) discute la portée des trois lois sur la validité des plébiscites; enfin, la quatrième (p. 155-170) formule les résultats acquis et les met en rapport avec l'histoire du décemvirat.

Dans les diverses questions qu'il discute, l'auteur suit toujours la même méthode, qui mérite, ce nous semble, toute approbation,

quand il s'agit de matières aussi controversées. Par une discussion judicieuse des systèmes, Soltau déblaie d'abord le terrain des hypothèses qui lui semblent inadmissibles. Ensuite, reconstruisant sur les fondements positifs, acquis par la discussion, il expose, développe et démontre sa propre théorie. Cette méthode produit, il est vrai, une certaine ampleur d'exposition, des longueurs que l'on pourrait parfois taxer d'excessives, là spécialement où l'auteur prend plaisir à combattre des opinions surannées qui ne méritent plus une réfutation en règle.

Nous sommes parfaitement d'accord avec l'auteur sur les points fondamentaux de la question. Comme lui, nous pensons qu'il y a eu trois lois qui ont réglé la valeur légale des plébiscites. Comme lui, nous rejetons l'opinion d'Ihne qui déclare la loi de Philon apocryphe, et celle de Mommsen qui applique cette loi aux *comitia tributa.*

Madvig a prétendu que des *comitia tributa* n'ont jamais existé. Opinion paradoxale, qui nous a toujours étonné de la part de l'illustre philologue défunt.

D'autres soutiennent que la distinction entre les *comitia tributa* et les *concilia plebis* est d'invention moderne. Après les études de Mommsen et de Berns on lira encore avec intérêt la démonstration de Soltau qui prouve les distinctions à établir entre les *comitia tributa* et les *concilia plebis.* Le savant auteur insiste spécialement sur les différences religieuses de ces assemblées, dont les premières se réunissaient *auspicato*, les secondes, *inauspicato;* et il définit avec une précision rigoureuse la différence entre la *spectio*, qui concerne les *auspicia impetrativa,* et la *servatio de coelo,* qui regarde les *auspicia oblativa.* Tout ce qui est dit chez les anciens d'*auspicia* des *concilia plebis,* se rapporte précisément au *jus servandi de coelo* ou au *jus obnuntiationis.* Et ce droit, du moins aux derniers siècles de la République, appartenait aux tribuns de la plèbe comme à tous les autres magistrats. Cependant Soltau a cru devoir reconnaître aux tribuns le *jus spectionis*, le droit de consulter les *auspicia publica impetrativa*, en certaines occasions, et spécialement avant les réunions du Sénat qu'ils présidaient. Nous pensons que Soltau a tort. Car la consultation des auspices qui précédait les séances du Sénat, n'avait pas, comme celle qui précédait la tenue des *comitia*, un caractère officiel, public et obligatoire. C'est ce que nous avons démontré dans le *Sénat de la Rép. rom.*, II, 174.

C'étaient donc des *auspicia privata*, que tout Romain pouvait consulter, non pas des *auspicia publica*, dont la consultation requérait le *jus auspiciorum*.

Maintenant, quel est le système de Soltau au sujet des trois lois qui ont réglé la validité des plébiscites ?

D'abord, il distingue, à juste titre, entre les plébiscites d'intérêt purement plébéien et les plébiscites d'intérêt général. A ceux-ci seuls s'appliquent les lois en question.

La *lex Valeria Horatia* de 449, dit Soltau, subordonna la validité des plébiscites d'intérêt général au consentement préalable du Sénat. L'obligation de la *senatus auctoritas* préalable a été abolie par la *lex Hortensia* de 286. La *lex Publilia Philonis* de 339 ne se serait pas rapportée directement aux *plebiscita*, mais elle aurait facilité aux tribuns l'obtention de la *senatus auctoritas* préalable, en leur conférant le *jus referendi* au Sénat et en étendant le droit de l'intercession tribunicienne aux sénatus-consultes.

Soltau, comme il l'affirme, est d'accord, quant à l'idée fondamentale, avec le système de Mommsen et avec la théorie que nous avons défendue dans le *Sénat*. Cette idée fondamentale, c'est que jusqu'à la *lex Hortensia* aucun plébiscite d'intérêt général n'est devenu obligatoire sans le consentement du Sénat. Mais si nous examinons les détails, nous constatons entre les trois systèmes des différences notables.

Selon Mommsen, l'obligation de la *senatus auctoritas* fut introduite antérieurement à la *lex Valeria Horatia*, et ni cette loi ni celle de Philon n'auraient eu aucun rapport avec les plébiscites.

D'après notre théorie, la *lex Valeria Horatia* introduisit l'approbation *subséquente* du plébiscite par le Sénat ; la *lex Publilia Philonis* la remplaça par l'approbation *préalable* du projet de plébiscite. La *lex Hortensia* supprima tout droit d'intervention du Sénat. De plus, dans notre système, cette approbation du Sénat, subséquente ou préalable, relève absolument de la même autorité que la *patrum auctoritas*, requise pour les lois curiates et centuriates.

Soltau, partisan décidé du système de Mommsen sur la *patrum auctoritas* et sur l'existence d'un Sénat patricien, ne pouvait admettre notre théorie sur la *patrum auctoritas*. Ce n'est pas ici le moment de rouvrir une controverse que nous avons discutée

avec tous les développements nécessaires dans notre ouvrage sur le *Sénat*. Bien que Soltau qualifie notre système d'erreur, qu'il me soit permis de constater qu'outre l'adhésion qu'il a obtenue de bien des savants et spécialement de Bloch dans son savant ouvrage sur les *Origines du Sénat romain*, nos opinions à ce sujet viennent de recevoir une approbation sans réserve[1] de Max Büdinger, dans son intéressante étude intitulée : *Der Patriciat und das Fehderecht in den letzten Jahrzehnten der Röm. Republik* (T. XXXVI des *Mémoires de l'Académie de Vienne, Class. de phil. et d'hist.*).

Quoi qu'il en soit, une chose est certaine. C'est que notre théorie ne nous oblige ni à déclarer la loi de Philon apocryphe, ni à chercher quelque moyen indirect pour la rattacher à la question des plébiscites. Au contraire, cette loi appliqua aux plébiscites absolument la même réforme qu'une autre loi du même Philon et dans la même année apporta au vote des lois centuriates.

L'étude de Soltau sur les plébiscites est la suite et comme la conclusion des autres travaux que l'auteur a consacrés au développement de la Constitution romaine pendant les premiers siècles de la République. Ses études sur les assemblées du peuple, sur les anciens édiles de la plèbe, sur l'origine de la Censure et sur les plébiscites présentent un système complet, judicieusement combiné et qui ne manque pas de probabilité intrinsèque. Certes, les hypothèses n'y font pas défaut. Mais, comment écrire sur les institutions de cette époque, sans avoir recours à des hypothèses? Ces hypothèses sont-elles en harmonie, ou du moins ne sont-elles pas en contradiction avec les données historiques? Sont-elles rationnelles et logiques? Expliquent-elles le développement ultérieur des institutions? Voilà les qualités que l'on est en droit d'exiger, et ces qualités on ne les refusera pas à notre savant auteur.

P. Willems.

---

[1] « Es bezeichnet doch schon an sich einen grossen Fortschritt in unserer Kunde römischen Staatsrechtes, dass mit voller Evidenz und der umfassendsten Begründung die *patrum auctoritas* nur als eine bestimmte Gattung von Senatsverfügungen dargethan ist, welche bis zur Erlassung bekannter Grundgesetze den Beschlüssen aller Arten von Volksversammlungen folgten, nach diesen Gesetzen aber als vorangehende Genehmigung aller Beschlüsse von Curiat- und Centuriatcomitien in Kraft blieben. »

Chrestomathie latine, *par* LÉOPOLD PELZER, *Professeur d'humanités à l'école moyenne de l'Etat, à Wavre, Chevalier de l'Ordre de Charles III.* Namur, librairie classique de Wesmael-Charlier, 1886. Petit in-8°, 74 pp,

M. Pelzer a cru faire chose utile en augmentant d'une unité le nombre déjà assez considérable de nos chrestomathies latines. Pourquoi? parce qu'il pense que ceux qui ont composé des chrestomathies avant lui ont un peu oublié pour qui ils écrivaient. Il estime, en effet, que les auteurs de ces livres ne se sont pas toujours faits petits « avec les petits, simples avec les simples, intelligibles pour le plus grand nombre ».

M. Pelzer se flatte d'avoir échappé à cet écueil, en composant un livre élémentaire à la fois « simple, clair, méthodique et agréable ».

L'expérience seule pourra démontrer si ce but est atteint par la nouvelle chrestomathie. Elle comprend d'abord des phrases latines, généralement courtes, destinées à faire faire successivement des exercices sur les déclinaisons régulières et irrégulières, sur les dégrés de comparaison des adjectifs et des adverbes, sur les adjectifs numéraux, les adjectifs-pronoms, les prépositions et les conjugaisons, y compris les verbes déponents, anomaux et défectifs.

La deuxième partie se compose de versions plus étendues : Aristide, Hamilcar, la deuxième guerre punique.

L'ouvrage se termine par un vocabulaire.

Les versions, en ce qui concerne Aristide et Hamilcar, sont empruntées complètement à Cornelius Nepos. Il en est de même d'une partie du récit de la deuxième guerre punique.

Le texte, clairement imprimé, est déparé par quelques fautes d'impression. Ainsi l'on trouve, p. 31, *negeret* et *Cathaginienses,* p. 39, *soepius.*

Nous avons noté une faute plus grave, p. 30 : *Carthaginienses, cum apud insulas Aegates a C. Lutatio, consule Romanorum, superati belli finem facere* STATUERUNT, *eam rem arbitrio permiserunt Hamilcaris.* L'auteur, en changeant quelque peu le texte de Cornelius Nepos, a oublié de remplacer *statuerunt* par *statuissent.*

Nous ne pouvons point, par contre, considérer comme heureuse (même page) la substitution de *ejus adventu* à *ante ejus adventum.*

Nous croyons de plus qu'en faisant commencer la seconde guerre punique sous le consulat de M. Minucius Rufus et de P. Cornelius, M. Pelzer a commis une erreur de chronologie.

Ce que nous devons critiquer d'une manière générale, c'est la ponctuation, notamment l'emploi des virgules. Tantôt elles manquent là où elles sont indispensables, tantôt elles sont placées à des endroits où elles n'ont que faire. Les exemples abondent; bornons-nous à en citer quelques uns. Voici ce qu'on lit p. 8 : *Circus Maximus inter collem Palatinum et Aventinum situs trecentos septuaginta quinque passus longus centum viginti quinque passus latus fuit.* Il est évident qu'il aurait fallu mettre des virgules après *maximus, situs* et *longus.*

D'autre part on trouve pp. 20 et 30 : *Decessit autem fere post annum quartum, quam Themistocles Athenis erat expulsus.* La virgule après *quartum* est absolument intolérable.

M. Pelzer dit avec raison qu'un livre élémentaire doit être clair. Il ne faut donc pas donner à traduire aux élèves des phrases qu'ils ne peuvent guère comprendre sans le secours du professeur. Or, dès le premier exercice, p. 5, je rencontre la phrase suivante : *quos viritim legerat.* Il est impossible de se rendre exactement compte de ce détail sans un commentaire historique. Pour comble de malheur le mot *legere*, dans le sens de choisir, manque dans le vocabulaire. Voilà donc, dès le premier exercice, l'élève complètement dérouté.

Nous considérons enfin comme regrettable que, dans un livre composé d'un si petit nombre de pages, on donne plusieurs fois à traduire les mêmes textes. Comparez à l'appui de ce que nous venons de dire les pp. 9 et 33, 13 et 39, 20 et 30.

Les observations présentées ci-dessus ne concernent en somme que des détails, qu'il sera facile de faire disparaître dans une deuxième édition. A tout prendre la nouvelle chrestomathie nous paraît faite sur un bon plan et de nature à intéresser les élèves.

A.

G. Kurth. **Les origines de la civilisation moderne**, 2 vol. in-8°. Louvain, Peeters; Paris, Lecoffre, 1886.

Le nom de M. Kurth est connu en Belgique de tous ceux qui étudient le haut moyen-âge. Ses pénétrantes recherches sur nos

plus anciens textes hagiographiques[1], d'après lesquelles Wattenbach remaniait dernièrement dans la cinquième édition de ses *Deutschlands Geschichtsquellen im Mittelalter* le chapitre des origines de l'historiographie liégeoise, et plus récemment ses ingénieuses études de toponomastique[2], avaient indiqué un esprit doué de rares facultés critiques et un savant d'une érudition de bon aloi. La science lui devait du reste d'autres services encore et de plus précieux : c'est lui qui le premier avait organisé chez nous l'enseignement pratique de l'histoire[3] qui depuis a fait son chemin dans nos universités. Le livre qu'il vient de faire paraître, fruit de longues années d'un pénible travail, le montre au public sous un jour nouveau. Il y a mis, avec toute sa science et de rares qualités de style, ses idées sur la formation des sociétés modernes, sur les origines de notre civilisation.

Ces idées sont exposées avec une entière franchise et une grande netteté dans la longue préface qu'il a mise en tête du livre. Suivant lui « la perfection sociale ou en d'autres termes la civilisation, consiste dans cette forme de la société qui offre à ses membres le plus de facilité pour atteindre leur fin dernière » (I p. xi) et dès lors « c'est en vain que nous irions chercher dans l'antiquité les traces d'une civilisation véritable. Quelles qu'y soient, à certaines époques, la puissance des institutions, la fécondité des esprits, la splendeur des arts, il est impossible de soutenir que les vraies conditions de la vie civilisée y aient été remplies. » (Ibid. p. xiv). Je n'ai pas à examiner si, en prenant ainsi position, M. K. ne se place pas sur le terrain théologique plutôt que sur le terrain historique. Etant donné son point de

---

[1] *Notice sur la plus ancienne biographie de St. Remacle.* (Bullet. Comm. Roy. Hist. 4e série t. III.) — *Etude critique sur St. Lambert et son premier biographe.* (Annales Acad. Arch. d'Anvers 1876.) — *Deux biographies inédites de St. Servais.* (Bullet. de la Soc. d'art et d'histoire du dioc. de Liège, t. I, 1881.) — *Nouvelles recherches sur St. Servais.* (Ibid. t. III). — *Vita metrica Sancti Friderici episcopi Leodiensis.* (Analecta Bolandiana t. II).

[2] *Les origines de la ville de Liège.* (Bullet. de la Soc. d'art et d'histoire du dioc. de Liège, t. II.) — *Majerou,* Arlon 1885.

[3] Sur le cours pratique d'histoire de M. Kurth et ceux qui l'ont suivi voir P. Fredericq, *Travaux du cours pratique d'histoire nationale,* t. I. Introduction.

vue, je n'ai qu'à montrer comment il a rempli le cadre qu'il s'était tracé.

La tâche était rude et ceux là seuls qui ont étudié de près les premiers siècles du moyen-âge comprendront quelle somme de travail et quel effort de pensée il a fallu pour l'accomplir. M. K. semble avoir voulu dissimuler aux lecteurs ces difficultés de l'œuvre entreprise; il a craint que son livre ne sentît l'huile : tout appareil d'érudition en a été soigneusement écarté; à la fin seulement, en appendice, est rejetée toute la bibliographie [1]. Cette bibliographie est fort complète, fort soignée; chapitre par chapitre on y trouve une rapide caractéristique des sources, puis l'indication des meilleurs travaux modernes sur la matière. Peut-être cependant faut-il regretter que M. K. ait aussi impitoyablement banni de son texte toute trace de technique érudite. Car s'il est vrai que les notes au bas des pages détruisent chez le lecteur qu'elles distrayent l'impression de la forme littéraire, il n'en est pas moins certain cependant qu'elles contribuent singulièrement à recommander auprès de lui les assertions de l'auteur, dont elles sont un contrôle perpétuel.

L'ordonnance du livre de M. K. est très simple. Après avoir montré l'état social de l'empire romain à la veille des invasions, et avoir mis en pleine lumière ce fait que, même après la conversion de Constantin, il resta payen dans sa constitution avec des populations chrétiennes, l'auteur dépeint avec amour le monde germanique, dans un chapitre qui est le plus beau et le plus savant du livre. Il montre ensuite la naissance et les progrès de l'église dans l'empire. Puis vient la chute de celui-ci et dans un chapitre parallèle nous assistons au développement rapide de l'importance de l'église au milieu des ruines de la société politique. La description de la civilisation byzantine qui suit immédiatement est un épisode, un hors d'œuvre nécessaire dans le plan de M. K., qui solde ici pour n'avoir plus à y revenir, son compte avec l'antiquité. La peinture des royaumes barbares ariens termine le premier volume. Le second débute par la naissance des sociétés catholiques. Viennent ensuite quatre autres chapitres montrant l'influence croissante de l'église

[1] Il serait à souhaiter que M. K. eut fait exécuter des tirés à part de cette bibliographie. Ils eussent rendu les plus grands services aux élèves des cours pratiques.

jusqu'à son triomphe complet avec Charlemagne. Ici l'auteur s'arrête. Il voit dans l'œuvre du grand empereur le point d'arrivée du mouvement historique qu'il vient de peindre: la civilisation moderne est fondée.

Tout cela, je le répète, est présenté dans un style d'une rare éloquence et avec la science la plus solide. Je ne sais cependant si l'impression dernière est bien juste : à savoir que l'église seule est la mère de la civilisation moderne. Il est évident que l'église a exercé sur la société du moyen-âge une influence prépondérante, mais n'y a-t-il pas à côté d'elle bien d'autres éléments dont il faut tenir compte pour être complet? M. K. entrainé par ses sympathies me parait avoir étudié peut-être la civilisation de cette première partie du moyen-âge à un point de vue trop exclusivement ecclésiastique. L'ouvrage posthume de Nitsch que l'on vient de publier représente au contraire la société mérovingienne comme bien plus barbare que chrétienne [1].

Ces réserves faites, le livre de M. K. est certainement l'un des plus remarquables que la science historique ait de longtemps produit en Belgique. Le chapitre des Germains par exemple, dont j'ai déjà parlé plus haut, est de tous points accompli. Il y a là telle page qui a dû demander à l'auteur un travail énorme. Le résultat de l'érudition allemande contemporaine — et l'on sait si elle s'est donné carrière sur ce terrain — est condensé en ces cinquante pages, plus complètement et plus clairement qu'il ne l'avait été jusqu'ici en langue française. La chute de l'empire romain en occident, sous l'action à la fois de sa décomposition interne et des invasions est encore un morceau d'une rare vigueur historique. La société barbare au VI[e] siècle était plus difficile peut être encore à dépeindre et pourtant M. K. en a tracé un superbe tableau. En présence de l'empire converti sur le tard et restant payen quand même, il montre la jeune société barbare baptisée dès son entrée dans la civilisation et ne devenant chrétienne que lentement. Je serais disposé pour ma part à croire que la christianisation a été plus lente encore que ne le suppose M. K. Pour lui, elle est accomplie avec Charlemagne qui est justement à ses yeux la plus haute personni-

---

[1] *Geschichte des deutschen Volkes,* herausgegeben von G. Matthaei, 3 vol. Leipzig, 1883-85.

fication de la monarchie catholique. C'est ici surtout que M. K. me parait entraîné trop loin par sa philosophie de l'histoire et par son admiration pour son héros. Poète comme il l'est, cette grande figure a exercé sur lui une sorte de fascination et il lui a attribué une importance peut-être excessive. Charlemagne est-il vraiment le fondateur de la civilisation moderne et son empire, en somme artificiel et si vite disparu, est-il plutôt un point de départ qu'un point d'arrivée?

Je ne veux du reste pas insister sur ces divergences de vue. De quelque manière qu'on pense sur les origines de notre civilisation, il y aura toujours profit à lire le livre de M. K. Ecrit avec une conviction profonde, *cum ira et studio*, il vient nous rappeler que l'histoire n'est pas seulement la froide érudition, qu'elle est en même temps la plus passionnante et la plus vivante des sciences.

HENRI PIRENNE.

QUELQUES LIVRES DE PHILOLOGIE ROMANE.

Le Catholicon de Lille, *glossaire latin-français publié en extraits et annoté par* AUG. SCHELER. Bruxelles, Hayez, 1885. VII-153 pp. (Extrait du tome XXXVII des Mémoires in-8° de l'Académie royale de Belgique).

Bibliotheca Normannica. *Denkmaeler Normannischer Literatur und Sprache herausgegeben von* HERMANN SUCHIER. III. **Die Lais der Marie de France,** *herausgegeben von* KARL WARNKE. *Mit vergleichenden Anmerkungen von* REINHOLD KÖHLER. Halle, Max Niemeyer, 1885. CVIII-276 pp. in-8°.

Die Lautverhaeltnisse der **Quatre Livres des Rois,** *Inaug. Dissert. von* P. SCHLÖSSER. Bonn, Carl Georgi, 1886, 94 pp.

Supplément à la **Chrestomathie de l'ancien français** (IXe-XVe siècles) *à l'usage des classes par* L. CONSTANS. Paris, Vieweg, MDCCCLXXXVI VI-112 pp.

L'idée de publier le *Catholicon de Lille* revient de droit à Emile Gachet, qui s'en préoccupa dès 1850. C'est un glossaire du XVe siècle, renfermé dans un manuscrit de la bibliothèque municipale de Lille, le n° 369, dont il occupe les fol. 125 à 310. M. Scheler avait déjà emprunté à ce manuscrit son *Olla Patella,*

qui a paru ici même, et d'autres recueils philologiques. Il a doublé la valeur des gloses du *Catholicon* en les accompagnant de notes explicatives, qui, modestement groupées au bas des pages, ont le plus sérieux intérêt pour les études romanes. M. Stecher, dans son rapport à l'Académie, a rendu justice au zèle scientifique de son collègue. Celui-ci nous saura peut-être gré d'ajouter quelques remarques à son œuvre, si excellente à tous égards.

Note 27. Cf. *le cœur dou ventre*, si usuel en a. fr., ventre désignant ici une autre partie du corps qu'aujourd'hui.

28. *Lecheur*. L. *lecteur ?*

44. On ne peut guère séparer les deux significations ; un verbe *arere* pour *arare* est-il plausible ?

84. *Canéve* voudrait *canaba*, non — *bus*. Cp. *faba* etc. *Can(e)ve* est, comme le dit M. S., plus vraisemblable.

93. *Capitium* ne peut donner *chevèche*, mais *capitia, chevece*. comme *perece* etc. *Queveche* est la forme picarde, *chevece* est resté dans *chevecier*.

110. *Cavilla* = cheville est aussi dans le gloss. de Glasgow.

112. *Cercival*. Dans une charte de Dinant (*Cartulaire*, p. 133) je trouve *chevreciez* avec le même sens.

133. A. fr. *cince* déjà dans Alexis, *cinceus* dans G. Coinsi, *cincettes* dans Angier, *Vie de S*[te] *Grégoire* 2261 (manque dans Godefroy).

144. Pour *encliner* ne peut-on lire *enclaver*, dont on a des ex. dès le XIII[e] siècle ?

154. Que *moulle* aît déjà au XV[e] siècle le sens que lui attribue l'argot parisien, me semble douteux.

164. *Aitisier*. N'est-ce pas *antesier*, qui signifie « assener, ajuster » ?

174. *Creton* (de lard) est encore usité en wallon dans ce sens ; il faut donc le conserver (= *creston* dimin. de *creste*).

181. Je doute que *cuculle* puisse donner *cüeule* et je ne vois dans ce mot, avec Littré, que l'étymon de *cagoule*, qui est bien le « vestement de moisne » de la traduction française. Quant à *cuvele* d'Al. de Necham, c'est peut-être tout simplement *cunele* (*gonele*).

192. *En povreté* s'explique par une confusion de *degere* et *egere*.

202. La forme wallonne est plutôt *coeusdre*, aujourd'hui *coeus'*.

205. *Grene*, *graniere* me semblent une lecture fautive pour *greve*, *gravière*, le premier d'un usage fréquent en a. fr., le second renseigné dans le P. Labbé (= *discerniculum*).

228. *Fin ou commenchement.* C'est peut-être une glose explicative, indiquant que le mot s'applique à tout le cours d'un évènement.

255. *Sennelle.* Serait-ce *cénelle,* dont Littré n'a pas d'ex. du XII[e] siècle, bien qu'on le trouve dans *Guill. d'Engleterre,* p. 56, dans *Cligès* 6334, dans la *Vie S. Auban* 1267 etc.?

287. *Mie* a ici le sens qu'il a plus loin, s. v. *hemina;* on peut donc le conserver des deux parts, à moins qu'il ne faille lire *muie* fém. que je trouve, par exemple, dans le Cartulaire de Namur (n° 45, p. 145) : « S'ill creist des dites deus *muies* moutures ... li remanans doit tuorneir en l'usage del chapellain. »

297. Le sens indiqué de *gurgitare* n'est-il pas né de l'analogie de *gurges* = ruissel ?

303. Je lirais *closel* ou *closet* (= niche, enfoncement).

306. *Lossoy* est énigmatique. L. *l'aisseau* ou *l'aisseule?*

320. L. *engres* = acharnement, etc., dans Godefroy.

321. *Follier. Polluer?*

328. *rel* ou *relle* n'est pas rare en a. fr. On l'a, par exemple, dans le Cart. de Dinant, p. 140, dans celui de Bouvignes, p. 45, etc; ordinairement il est associé à *struit* et désigne un ustensile de cuisine, ce qui s'accorde assez bien avec le sens de *corbison* (Godefroy s. v.).

344. *Rive de have.* M. S. lit *roie del arere.* L'hypothèse est sans doute ingénieuse, mais *houe* me semble plus voisin de *have* et aussi bien approprié.

376. « Brillant au soleil » entendu comme propriété des cristaux d'alun?

393. *Pulmentum* des gloses de Reichenau se retrouve dans *la vie S. Grég.* du frère Angier (1687) : « Fist amener les *poulmenz* quiz. » Le latin dit : *cum infusis leguminibus.* Cp. Raynouard *Lex. Rom.* IV, 592.

396. Je lis *danse payene* et rattache cette signification à *pectis* (πηκτος). La dernière remarque de la n. 438 appartient à 441.

446. *Sarpille.* L. *sarcille,* bas-latin *sarcilia,* qu'on rattache à *sarge* (serge).

450. Le wallon dit encore *saulé.*

484. Y aurait-il un *selir* = *silēre* avec sens actif comme *taisir* = *tacēre*?

487. Je ne sais si on peut invoquer ici *stioppo* qui, obéissant à la loi italienne de vocalisation de la liquide après une explosive,

représente bien un type *stloppus*. C'est pourquoi le mot est bisyll.

492. *Estroitte* n'est pas si invraisemblable, les rues d'une ville étant assez naturellement opposées aux grand' routes.

540. *Civière*. L. *litière?*

***

Je suis bien en retard pour signaler le tome III de la *Bibliotheca Normannica*, qui contient les lais de Marie de France, précédés d'une longue introduction de M. Warnke, l'éditeur, et de remarques comparatives de M. Köhler. Dans un court avant-propos, M. Suchier justifie la présence des lais dans la collection qu'il dirige. Répudiant la thèse de M. Gaston Paris, qui affirmait l'existence d'un dialecte unique dans l'ancienne Neustrie jusqu'à la fin du XIe siècle, il déclare que des études plus approfondies et la lecture des travaux de M. Joret sur les patois normands l'ont amené à cette conviction, que le Normannique n'a jamais été populaire dans la Normandie. S'il y a uniformité d'expression, cela n'est vrai que de la langue écrite. Ramenée aux limites plus restreintes d'un dialecte populaire, celle-ci n'a jamais pu appartenir qu'à l'Ile de France (qui a fait, par exemple, *chambre* et *lit*), tandis que le Nord et l'Ouest traitaient différemment la vélaire et la triphtongue. L'importance historique de ces conclusions n'échappera à personne. Une langue littéraire, écrite de Troyes à Jersey (où est né Wace, quoiqu'il aît composé ses poèmes en *neustrien*), suppose un état de civilisation bien supérieur à celui que l'érudition contemporaine assigne encore au Nord de la Gaule, pendant les Xe et XIe siècles. Au point de vue linguistique, la portée de cette découverte n'est pas moindre, et M. Paris l'a implicitement reconnu (*Romania* XIV, p. 600). Seulement, comme il l'observe, elle devra modifier le caractère et jusqu'au titre de la collection que dirige M. Suchier avec une autorité si complète.

Le savant professeur de Halle devra s'interdire d'y publier toute œuvre rigoureusement dialectale, appartenant à la Normandie, de sorte que l'ensemble n'aura plus de *Normannique* que le nom. Pourquoi donc conserver celui-ci, pourquoi ne pas recourir à celui de *neustrien* ou de *francique?* Toutefois l'un et l'autre ont l'inconvénient de rappeler des circonstances politiques ou géographiques, non adéquates au développement de la langue qui fait, avec sa littérature encore si mal connue, l'objet propre

des études de M. Suchier. Sur l'édition due à M. Warnke, dont le mérite est incontestable, tout ou presque tout a été dit par MM. Mussafia, Tobler et Paris [1]. Les observations que la lecture des lais m'avait suggérées coïncidant, en partie, avec celles de ces savants, on m'excusera de n'apporter ici qu'un faible reliquat de notes personnelles :

GUIGEMAR 149 l. *une ewe*. 818 *mei. m'a?*

EQUITAN 89 *s'il l'ot*, et reporter les deux points au v. 90.

FRAISNE 439 est difficile à concilier avec 402 ; peut-être l. *Ki du mantel se desf.*

BISCLAVRET 144. Pourquoi ne pas conserver *descire?* Mettre 220 entre parenthèses. L. 350 *ne sei debatre ne d.* 568 *e des d. p.?* 612 *assez* est mieux en situation que *alkes.*

2 AMANZ. 77 *volt*. l. *valt*. 122 *K'i mettra ?* 200 etc. Je mettrais un point après 200 et rattacherais les v. suivants à 203-4; le sens n'est-il pas : « J'aurais beau boire pour me donner la force de faire trois pas de plus, je serais aussitôt étourdi par les huées et tout (l. *tot*, non *tost*) troublé (*s. e* en sorte que je n'en tirerais aucun profit) » ?

YONEC. M. Tobler déclare 17 obscur. Ne peut-on lire *trespassez* en dépit de *trespas* du v. précédent. Ce sont licences familières à l'ancienne poésie. 88 *a sun cors* = à lui? 93. l. *si nerf. ses veines.* 266. l. *eissi* pour *ist e.*

LAUSTIC. 63 l. *Ki a amur a s. t.*

MILUN. 230 *lire.* 392 je conserverais *cunta* de H.

CHAITIVEL. 28 *mercier* est évidemment fautif. Cf. ELIDUC 408, 641 etc. 60 *ne*. 109 plutôt *s'aidier*. Cf. Beneit *D. Normandie* II, 18690.

CHIEVREFOIL 6 *en l'escrit*. 109. Pourquoi ne pas s'en tenir à H et supprimer la ponctuation ?

ELIDUC *Guilliadun* a quatre syllabes 294, 470, 589, 812; 22 peut se passer de *e* ajouté par l'éditeur. Reste 17 que je serais disposé à corriger. 137 je lis *Eliduc* avec H et change *se* en *si;* cf. 141 et suiv. 289 *cil. il?* 342 *n'ai cl.* 422 Ne peut-on conserver *chamberlens*, que M. W. supprime (v. la note)? Il suffit de considérer le v. comme un aparte de l'auteur. Le sens péjoratif de *jolif* (vain, léger) se retrouve dans G. 515 : *femme jolive*

---

[1] Cf. respectivement *Literaturblatt f. G. u. R. P.* 1885, sp. 497, *Zs. f. R. P.* X, 164 et *Romania* XIV, 600.

de mestier et dans *joliveté,* associé à *vilenie* EL 576 — 458 Avec la correction très-plausible de M. Tobler, ne conviendrait-il pas de transposer 487 et 488? — 634 *si* est inutile en comptant *sire* pour deux syllabes devant *est*. 699 *pur li en mener*. 751 *suens nevuz*. 896 et 947 *enfuira* (— *rai*) est compté pour trois syllabes, mais pour quatre G 288 — 913 M. Paris n'admet pas *respundre* avec un régime direct. Cf. Y 246.

Au glossaire, dressé avec beaucoup de soin, je n'ajouterai qu'une ou deux remarques : *cunseïl* = plan G 510, M 38; *esfrei* au sens de trouble est encore CH 189, EL 315; *gent* = quelqu'un Y 81; *las* = langes F. 127; partie CH 170 a le sens de « présent, don »; *aveir retur Lst* 51 signifie « avoir compensation »; F 275 il est associé à *repaire,* il signifie donc « retour »; *semblant* = conduite Y 276, 326. A l'ex. de M. Tobler pour *tant* = seulement, add. F. 388 et Angier *Vie S. Greg.* 426.

***

La dissertation de M. Schlösser n'a pas que sa valeur intrinsèque, elle est suivie d'une collation minutieuse de la traduction des Q. L. R., faite sur l'unique manuscrit par M. Ollerich. Elle deviendra donc le complément indispensable de l'édition de Le R. de Lincy. Le manuscrit porte des traces de corrections dues à d'autres mains; M. Ollerich croit même à l'existence de quatre scribes, dont l'un a copié l'œuvre et dont les trois autres se sont bornés à en raturer ou à en modifier des passages. De ces derniers, un seul parait avoir droit à quelque créance; M. Ollerich reconnaît, à côté de lui, une « jüngere » et une « moderne Hand ».

Quant au travail de M. S., il porte, comme ses pareils, la marque du séminaire d'où il est sorti. Chacun des maîtres de la science, en Allemagne, a son école toute modelée sur lui et fidèlement attachée à ses parti-pris comme à ses originalités. Parfois le zèle de ces néophytes les emporte un peu loin; ainsi il arrive à M. S. d'attribuer à M. Foerster, de Bonn, une trouvaille incontestable de M. Tobler (thèse 6). C'est bien en effet le professeur de Berlin, qui, dans les *Gött. Gel. Anz.* (1872, p. 889) a cité des exemples de nom. sing. fléchi de la 3e déclinaison féminine, dans les premiers textes de la langue, et qui plus tard a pris la peine de compléter et d'expliquer sa pensée, dont on avait donné des interprétations fort arbitraires. Comme de

raison, M. S. utilise les observations de M. Foerster sur l'*Umlaut* dans les langues romanes. Peut-être aurait-il fait sagement, en évitant de compliquer son plan par des subdivisions qui vont presqu'à l'infini. La distinction des « nebentonige » et des « vortonige » était loin de s'imposer. Partout il pèche par surabondance; c'est un défaut qui s'émoussera sans doute avec le temps. P. 3 la question de dialecte aurait mérité un examen plus sérieux. Les transformations *iei : i* et *ö+j : ui* sont étrangères à la Normandie, pourtant les Q. L. R. les connaissent — p. 24 il faut à *maleït* supposer un étymon *maladictus*, cf. ital. *maladetto;* l'analogie a entraîné *beneït*. C'est elle aussi qui a produit *issid, istrai* etc. p. 26; même p. M. S. essaie de raccorder *iç* à *ecce* par *eiç*. Un mot d'éclaircissement ne serait pas superflu. P. 29 Il n'est pas seulement « plus que douteux », il est impossible que *quisque unus* aît produit *chascun*. Pourquoi songer à *ferus* pour *ferté?* P. 35 et 72 des formes comme *meinne* et les nombres ordinaires en *-ime* doivent être attribuées au copiste, si l'on ne tient pas compte de l'explication que M. Koeritz a donnée de ces derniers (*Ueber S vor Cons.* p. 8). Quant à *meime*, il a un traitement spécial dans l'ancienne langue, et les dialectes du Nord en fournissent la preuve; p. 46 *us* peut s'expliquer par *ustium* comme les formes italiennes et roumaines; p. 52 il ne suffit pas de raisons graphiques pour justifier la présence de *o* dans *voiz;* p. 59 *encrement* n'est-il pas à *inte(g)ra mente* comme *craindre* à *tremere* et *merrain* à *materîamen?* P. 67 il est douteux que la chute du *c* aît précédé celle de *i* dans les finales *-aticum;* p. 75 M. S. aurait pu utiliser les observations de M. Joret (*Du C dans les l. rom.* et *Caractères et extension du patois normand*). Il se serait épargné la peine de conclure « sans difficulté que » l'on ajoutait à *c* une *h* pour éviter la prononciation de *k* et » assurer celle du *ç* français. » Il n'aurait pas non plus considéré comme identiques les graphies *c, ch, sc, sch* et *z*. Pourquoi enfin, p. 78, veut-il que *k* n'ait pas paru suffisant pour désigner la vélaire, et qu'on aît du recourir à *qu*, comme si le moyen-âge n'avait pas, dans le cas du pronom relatif (cf. p. 79), employé indifféremment, à toutes ses époques, les formes *ki* et *qui?*

***

On a jugé bien sévèrement le recueil de M. Constans; par son plan et son prix, il est à la portée d'un public moins restreint

que la *Chrestomathie* de Bartsch; le choix des morceaux est judicieux, bien qu'il aît été fait en vue de l'histoire littéraire plutôt que de la linguistique pure. C'est évidemment un tort, d'autant plus que des échantillons aussi sommaires ne suffisent pas toujours à donner la notion exacte de tant d'œuvres considérables du passé. Comme textes de langue, ces échantillons manquent enfin d'appareil critique, ils s'adressent à de tout jeunes étudiants et j'en ai tiré un bon parti à l'Ecole normale des Humanités en les faisant interpréter aux débutants. Le professeur ne peut, en aucun cas, se contenter des données qu'ils lui fournissent; s'il veut expliquer les plus anciens monuments de la langue, il a la ressource facile de compléter son *apparatus* à l'aide des recueils de Lidforss, de Koschwitz, de Stengel et surtout de l'excellènt *Uebungsbuch* que MM. Foerster et Koschwitz publient en ce moment. Mais si nous descendons jusqu'au XII[e] siècle, les instruments font défaut, et on n'a, le plus souvent, que le secours d'éditions vieillies et fort au dessous des exigences de la science actuelle. Voilà le désavantage auquel M. C. aura à remédier dans une prochaine édition; qu'il renonce à ce résumé peu satisfaisant de l'histoire littéraire, qu'il a mis en tête de son livre, et qu'il s'attache davantage à la partie philologique de celui-ci, renseignant les leçons des meilleurs manuscrits ou d'un seul, collationné avec soin, enrichissant la bibliographie et surtout atténuant le caractère *dogmatique* du tout. Bientôt il aura à lutter contre la concurrence de deux nouveaux recueils publiés à Paris, l'un par M. G. Paris, l'autre par M. Bartsch, en collaboration avec MM. Horning et Freymond.

Le supplément de la Chrestomathie renferme la traduction des morceaux les plus difficiles et l'interprétation de tous ceux que contient le recueil. Il s'adresse donc à la fois aux maîtres et aux élèves. J'ai lu avec attention la version que M. C. nous donne des premiers textes français et je l'ai trouvée assez exacte; je n'ai à présenter que quelques observations de détail.

Serments. M. C. ne tient pas compte de l'excellente correction, proposée simultanément de divers côtés : *et in adjudha* er *in c. c.* = et je lui viendrai (serai) en aide en t. chose. — Je n'insiste pas sur *dift*, qui est loin d'être aussi assuré que le prétend M. C. Le mot aurait pu être examiné p. 23. Il est assez commode de transformer *ñ lostanit* en *lo franit* simplement, mais M. C. devrait communiquer ses raisons. Je crois préférable

l'explication de MM. Suchier, Lücking et Lindner, qui veulent *partem* (l'espace entre *part* et *n* justifie la disparition d'un jambage de la consonne).

Eulalie. 5 Pourquoi pas *out eskoltet*, qui n'est pas examiné p. 24? — 8. *regiel* est traduit « venant du roi »; mais il n'a pas encore été question d'un roi; l'hypothèse de Diez (*Liebkosung*) méritait une mention 24 *si* peut n'être qu'une simple copule, comme dans les documents postérieurs; *Eulalie* devient ainsi le sujet de *ruovet Christ;* cf. le nomin. *Christus* au v. 27 et *trists* au même cas *St. Léger* 24, e.

St. Léger[1]. 22, d *sempre* = tout de suite. 28, d *condamnez.* M. C. traduit « entravés ». C'est plutôt « mutilés ». L'espagnol a *dañar* dans ce sens; cf. *vituperet* supra — 33, f *peis* n'est pas rendu correctement par « des tortures ». *Peis* = *pĕjus et offre le même phénomène que *eist* (ĕxit) et que *lei* dans Eulalie; on a encore *peis* dans la Passion 125, b 39, e M. C. trad. « jusqu'à ce qu'il lui eût tranché les pieds *près de la terre* ». Le texte porte : *Entro taliat les piez dejus; dejus* ne fait que renforcer *taliat:* il abattit, il mit à bas.

Alexis. 83, a littér. « il eut convenu », cf. l'excellente note du v. 100 — 93, b « que mon corps s'en saisisse » est un contresens flagrant; *sazit* est la 3[e] pers. sg. du sub. prés. de *sazier*, Donc litt. « que je m'en rassasie » — 100, e *par feit* = par fois, non « par leurs actes ».

Charlemagne. 61 *al vostre cungiet* n'est pas exactement rendu. — Le v. 65 est omis — 74 *j'ai la tête chenue.* L. *qui a l. t. c.* — 128 *si* = aussi; le sens de *tellement* impliquerait une interruption, qui n'a aucune raison d'être, puisque l'espion est caché. — 135 « tertre antique » est bon, si on lit *pui* avec Koschwitz, mais M. C. a *pin* dans son recueil — 137 « qu'ils (= les écus) voleront en éclat ». Le texte porte *et voler contremont.* — 151. Je rattache *Tresk'al piet de la tur* à ce qui suit. La note du v. devient inutile.

---

[1] M. C. admet encore que le St. Léger est bourguignon. Ce qui est moins soutenable, c'est qu'il attribue au pays *wallon* (qu'entend-il par là?) les œuvres de Jehan de Tuim et de Maître Requis. Il doit pourtant savoir que le Hainaut appartient, en grande partie, au domaine picard, caractérisé par le traitement spécial de la vélaire et de la palatale; cela ne l'empêche pas de relever dans l'histoire de Jules César des formes picardes, *vout* et *tout.*

PH. THAUN. 104 l. « le jour de J. Ch. lui-même ».

SERMON EN VERS. 75 *assez* = beaucoup; cf. *assai* ital. etc.

L'explication philologique a été l'objet de tous les soins de M.C. Il l'a concentrée dans les premières pages pour tout ce qui est d'ordre général et applicable à l'ensemble de l'ancienne grammaire française. Je lui reprocherai un excès d'assurance en face de difficultés dont plusieurs n'ont pas encore été résolues jusqu'ici. Ainsi il veut, d'après d'autres savants, que *pois* = *pocsum*, forme barbare et, à mon sens, inadmissible (p. 23). Il ne faut pas séparer *pois* ou *puis* de *truis*, *ruis*, *pruis*, et *vois*, autant de 1[res] pers. verbales, qui supposent l'adjonction de — (*i*)*s* au thème latin; *pois* est à *poteo* + (*i*)*s* ce que *puis* (puits) est à *puteus*. Pourquoi enfin, dans *puis* (*pois*) prép. et adv., ne pas reconnaître le *posteus* des Lois Lombardes (*Kuhn's Zeitschrift* XII)? M. C. ne me paraît plus heureux dans son interprétation des formes *regiel*, *pagien*, dont il prétend que « le *g* est dur ... de même que le *ch* de *chielt*, *chief* etc. » (p. 24). Le cas est bien différent, puisqu'il s'agit ici de la vélaire initiale. Il est certain que, dans l'Est, la prononciation gutturale de *c*(*a*), dans le cas où il est initial ou précédé d'une consonne, s'est conservée assez tard. Le wallon en porte encore la marque: *couki*, *abroki*, *louki*, etc. En revanche, il est loin d'être établi que la chuintante, qui date du VII[e] siècle en Gaule, fût encore préservée au X[e] de l'assibilation. *Manatce* peut fort bien être, comme le dit M. C., une « orthographe phonétique ». Car il n'est pas démontré 1° que *ch* = *ç* fr. et *c*(*k*) = *ch* fr. aient eu exactement la même extension (cf. *Romania* XII, 395); 2° qu'ils l'aient eue dans tous les mots à la fois. Il suffit de citer *chivo*, *sèchi* etc. liégeois à côté des formes renseignées plus haut. Quant à la graphie *z*, *çz* = *sc*, elle est familière aux plus anciens textes wallons, comme on peut s'en rendre compte en examinant le mss 24764 de la B. N. de Paris et le Canonici Misc. 74 de la Bodléyenne, aujourd'hui presqu'entièrement publié. L'analogie de Roland et d'Alexis n'est pas probante, il était tout-à-fait superflu de les invoquer. P. 25. Je ne vois pas la possibilité d'un type *fohu* qui aurait précédé *fou*. Comment M. C. justifie-t-il les formes picardes *vius*, *bailliu*, etc. et le *quieu* du St. Léger? En tenant compte des réserves de M. Paris (*Rom.* XIV, 158), on peut adopter l'explication donnée par M. Neumann dans le Journal de Groeber (VIII, 381). « *Oram*

pour *orem* » n'est pas clair. Cf. des formes telles que *dante*, *cante*, *dame*, *l'an*, etc. dans lesquelles la confusion vocalique devant la nasale est établie depuis longtemps. — On ne peut dire que *avuisset* « devient dans l'Alexis *oüsset* »; ce sont des formations indépendantes; cf. Suchier dans la Zs II, 255 et suiv. P. 27 on apprend avec surprise que la nasalisation « a commencé par les voyelles claires *a*, *e*, *i* ... et fini par les sourdes *o*, *u*. » *son* devant un subst. fém. est déja dans St. Bernard, dans Gaydon, etc. Cf. Tobler *Versbau*, 2e éd., p. 51. P. 28 *por* se rattache ici difficilement à *quant*, qui a son corrélatif. C'est peut-être un ancien emploi de *por* (*poruec*) qu'on retrouve dans le *Poème Moral* et dans ce vers de J. Bodel (*Sax*. CXXVII) :

Toz nuz pieds et an langes et *pur* son auqueton.

P. 29 pourquoi songer au radical *re-clud*, alors que dans *fisdrent*, sans *d* au thème, l'intercalation a lieu. Pour *pris*, la loi d'*Umlaut* de M. Foerster fournit la meilleure explication. *Lai* est plutôt dialectal pour *là*. P. 31 *de* introduisant l'exclamation, ne peut-être séparé de tournures comme *Las de mi! Pecheres de moi*, etc. et, sans exclamation, *ma dame de mère*, qu'on a encore dans d'autres. l. romanes. L'esp. dit *infeliz de ti*, *pecador de mi*. P. 33. M. Paris a supprimé le *c* de *ierc* (70) dans sa seconde édition. Le *c* figure dans le seul manuscrit L (P. a *iere*). En dépit de la soi-disant entrave dans *merveile* etc., on a, dès le XIIe siècle, *mervoile*, par ex. *Er. Enide* 529. P. 37 *vers* = en comparaison de, M. Gautier a cru devoir corriger *par la tue vertut* — *A lui* n'est pas plus surprenant avec *descendre* qu'avec *aller*. P. 39 et 95 *Veir* n'est pas propre au picard; il ne peut surtout se justifier par la mutation *ei* : *i*, non plus que *mi*. P. 41 *en sumet cele tur* (148) est impossible. L. *en sume* ou *en sumet de*. P. 42 *gens* (158) est une erreur. L. *genus* et cf. *Mém. de la Soc. de Ling*. I.

Je m'arrête ici, M. Constans ayant réservé à ces premiers morceaux, que j'ai passés rapidement en revue, la « solution générale des principales questions de phonétique » (p. 23, note). Le supplément, on le voit, a besoin d'une révision sévère; nous l'attendons de M. C., en reconnaissant qu'il aurait fallu signaler, pour être tout-à-fait juste, un grand nombre d'observations plus solides et plus instructives, au lieu de n'indiquer que les points défectueux.

M. WILMOTTE.

J. DE BASTIN. **Aperçu de la littérature française.** 2e édition. St. Pétersbourg et Moscou, 1887.

ID. **Chrestomathie littéraire.** Morceaux de lecture, etc. 4e édition. St. Pétersbourg, 1886.

L'*Aperçu* de M. de B. se distingue par une largeur de vues que nous ne sommes guère accoutumés à rencontrer dans les manuels de littérature française destinés à la jeunesse. Loin de se confiner dans la période classique, l'auteur a fait une large part au XIXe siècle (46 pages sur 166); il se tient en garde contre les opinions exclusives et s'efforce de juger avec impartialité les différentes écoles littéraires et leurs principaux représentants.

Le plan qu'il a adopté nous paraît bien conçu. La période antérieure au XVIe siècle est traitée brièvement, mais avec la clarté nécessaire. M. de B. passe ensuite en revue les écrivains des quatre derniers siècles, en les groupant par genres, et il caractérise à grands traits chaque époque dans des *Considérations générales*. Puisant avec discernement dans les meilleurs ouvrages de la critique moderne, il a réussi à condenser en peu de pages beaucoup d'idées et de faits sans tomber dans la sècheresse et l'obscurité. Certaines erreurs et certaines légendes qui traînent encore dans nos manuels ont été soigneusement écartées (v. p. 17, sur la mise en scène des *Mystères;* p. 92, sur Gilbert, etc.).

En comparant la seconde édition du livre à la première (1885), nous avons pu constater qu'elle lui est supérieure pour le choix et l'arrangement des matières; des divisions plus nettes, une disposition typographique meilleure, de nombreuses corrections de détail, témoignent de la conscience avec laquelle M. de B. a revu son travail.

Il y aurait encore quelques perfectionnements à apporter à cet estimable ouvrage.

L'auteur semble croire (p. 4-5) que la corruption de la langue latine en Gaule date de l'invasion franque. Or, c'est aujourd'hui un fait avéré que le latin tel qu'il était parlé par les classes inférieures, le latin vulgaire, était depuis longtemps en train de perdre ses suffixes, d'abréger ou de supprimer les syllabes atones; que c'est ce latin principalement qui se propagea dans les provinces, qu'il s'altéra de plus en plus dans la bouche des populations romanisées, entr'autres des populations gauloises,

et donna ainsi naissance aux langues romanes. — A propos des origines de la tragédie française (p. 31), il eût été bon de dire que les poètes dramatiques, jusqu'à Racine, s'inspirèrent beaucoup plus du théâtre latin que du théâtre grec. — Nous n'admettons pas du tout que le genre épistolaire soit « de peu d'importance » (p. 82). — Les considérations générales sur le XVII[e] siècle (p. 83-85) sont un peu confuses. Les nouvelles remarques qui ont été intercalées dans la rédaction primitive ne sont pas bien fondues avec celle-ci. M. de B. tâchera sans doute, dans une prochaine édition, d'exprimer sa pensée avec plus de netteté. — L'auteur ne parle pas du changement qui se produit au XVIII[e] siècle dans la prose française : on abandonne le style périodique; la phrase devient plus courte, plus alerte, plus énergique. — Il y a contradiction à dire que Bossuet « surpasse de loin son époque et la postérité » (p. 47) et que Massillon lui est supérieur (p. 95). — Est-il vrai que les romans de Voltaire soient peu lus aujourd'hui (p. 107)? — M. de B. écrit (p. 117) : « L'esprit humain grandit alors (au XVIII[e] siècle), mais sans » être soutenu par l'enthousiasme et le sentiment religieux. » Ce n'est certes pas l'enthousiasme (nous supposons qu'il ne s'agit pas dans la phrase citée de l'enthousiasme *religieux)*, ce n'est pas, disons-nous, l'enthousiasme qui a fait défaut au XVIII[e] siècle : à côté du scepticisme qui bat en brèche le passé, il y a la foi, une foi ardente et généreuse, en un meilleur avenir. Il n'est pas plus exact de dire, du moins d'une façon absolue, que « le positif remplace l'idéal » (ibid.) : ce qu'on peut précisément reprocher à Rousseau et à son école, c'est un idéalisme exagéré. — P. 160 : « Au théâtre, Th. Gautier obtint peu de succès; sa *Comédie de la mort* est cependant très originale. » La *Comédie de la mort* n'a rien de commun avec le théâtre.

Fontenelle ne devrait pas figurer parmi les auteurs dramatiques (p. 100), mais parmi les philosophes. — On s'étonne de trouver le savant Laplace avec sa *Mécanique céleste* à l'article *Théâtre* (p. 100-101).

Certaines parties manquent de proportion. Ainsi l'auteur consacre deux lignes à *La Bruyère* (p. 79) et dix-sept à Gresset (p. 89-90)! — La notice sur Antoine Corneille (p. 57-58) est sans doute fort intéressante, mais est-elle bien à sa place dans un traité *élémentaire ?*

La première édition renfermait (p. 79, note 1), sur le drame

au XVIII[e] siècle, quelques lignes qui ont été retranchées, à tort, selon nous, dans la seconde. — Pourquoi M de B. a-t-il passé sous silence les charmants *Contes* d'Hamilton et les romans de Marivaux? — Ce qu'il dit de Diderot, d'Alfred de Musset et de Flaubert est très incomplet. — Il ne mentionne pas la *Madelon* d'Edmond About, etc. — Il est d'autres omissions plus graves : nous avons vainement cherché dans l'*Aperçu* les noms de Bonaventure Despériers, de Marguerite de Navarre (femme de Henri IV), de Camille Desmoulins, de Xavier et Joseph de Maistre, de de Ségur (*Histoire de la campagne de 1812),* de Paul-Louis Courier, de Nodier, de Timon (de Cormenin), de Berryer, de Montalembert, du P. Lacordaire, de Lamennais, de Töpfer, de Saintine, de Sainte-Beuve, de Veuillot, d'Alph. Karr, de Jules Favre, de Prévost-Paradol, de Jules Simon, de X. Doudan, de Th. de Banville, de Renan, de Taine, etc.

Signalons en terminant quelques négligences de style qu'il conviendrait de faire disparaître dans une nouvelle édition. — P. 4 : « C'est le tableau fidèle d'une époque troublée et lamen- » table, dont Grégoire de Tours nous racontera bientôt les » désastres et *la mort*. » Qu'est-ce que *la mort d'une époque?* — P. 27 : « *Sortez* Marot de la ballade, du rondeau, de l'épître » et de l'épigramme, vous trouverez encore en lui un poète etc. » — P. 47 : « Le génie de Bossuet ... *surpasse* de loin *son époque* » *et la postérité*. » *Surpasser la postérité* est une singulière expression. — P. 48 : « Fléchier ... obtient ... le nom ... » d'*Isocrate français,* » et en note · « Cicéron et Quintilien ont » loué les beautés de style de *cet orateur grec*. » — P. 86 : « Elles (les lettres) se sont vues subordonnées à *des préoccupa-* » *tions philosophiques et politiques qui ne constituent qu'une* » *partie du domaine de la littérature*. » — P. 112 : « La doctrine » qui domine dans cet ouvrage (l'Encyclopédie) est le pyrrho- » nisme. *Ils* (les Encyclopédistes?) attaquent les idées innées » de Descartes ... En philosophie, *elle* (l'Encyclopédie? ou sa » doctrine?) ne conservait guère du système de Descartes » que etc. » — P. 117 : « Rousseau trace le plan chimérique » d'un nouveau code social qui doit *la* bouleverser (qui? la » société?) » — P. 152 : « Ses pièces (les pièces de Scribe) » *furent encombrées* de vieux soldats et de jeunes colonels. » — On nous pardonnera d'entrer dans ces minuties : une histoire de la littérature française doit être écrite avec pureté et correction.

La *Chrestomathie* est le complément naturel et nécessaire de l'*Aperçu*. Nous n'avons que des éloges à accorder à cet excellent recueil. Les écrivains contemporains y sont représentés par plusieurs morceaux ravissants, qui manquent aux chrestomathies employées dans les établissements belges.

P. Thomas.

VARIA.

Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en reproduisant ci-après un article que l'*Université, Journal des questions d'Instruction publique,* a publié, sous la signature de M. L. P., sur le dialecte homérique, dont M. Michel Bréal s'est occupé dans ses leçons au Collège de France.

LE COURS DE GRAMMAIRE COMPARÉE

AU COLLÈGE DE FRANCE

Homère et le dialecte éolien. — Théorie de M. Fick.

Nous avons rendu compte précédemment de la leçon, ou plutôt des leçons d'ouverture du cours de M. Michel Bréal, au commencement de la présente année scolaire (*Université* des 24 décembre 1885 et 10 janvier 1886.) Le lundi, le professeur étudie l'adverbe dans les langues indo-européennes; le vendredi, il explique, plus particulièrement au point de vue étymologique, les premiers vers du vingt-quatrième chant de l'Iliade. En achevant cette explication, Mr M. Bréal a traité la question du dialecte homérique, et exposé, à ce propos, l'ingénieuse théorie de M. Fick.

La langue d'Homère, dans la rédaction qui est arrivée jusqu'à nous, n'est pas d'un seul jet. Elle offre un certain mélange de dialectes. Le dialecte principal est, sans aucun doute, l'ionien; mais les éolismes sont fréquents. Faut-il penser, comme l'a fait Otfried Müller, que le poète s'était donné la liberté de puiser dans plusieurs dialectes, à sa convenance, suivant les besoins du vers ou les lois de l'harmonie, et qu'il aurait ainsi constitué une sorte de dialecte épique? N'y aurait-il pas lieu d'admettre bien plutôt que les poèmes d'Homère, composés dans quelque colonie éolienne, peut-être à Smyrne, qui a commencé par être

aux Eoliens (Hérodote, I, 149), ont été transportés par les rapsodes en ionien — les rapsodes se contentant de faire les modifications qui ne présentaient point de difficulté, et conservant les mots éoliens, ou trop malaisés à traduire ou qui auraient exigé un trop grand remaniement du texte?

Telle est la conjecture que M. Auguste Fick a exposée et développée, il y a deux ans, dans un article des Annales de Bezzenberger : *die Entstehung des homerischen Dialektes*. Partant de là, ce savant a tenté de reconstituer dans la forme du dialecte éolien, l'Iliade et l'Odyssée.

Quels sont les arguments qui militent en faveur de cette thèse, quelles objections de détail peut-on y opposer; dans ces tentatives de restitutions, quels sont les précurseurs de M. Fick; enfin quels avantages philologiques résultent de cet essai; c'est à l'examen de ces diverses questions que M. Michel Bréal a consacré les dernières leçons du premier semestre; nous sommes en mesure d'en offrir aux lecteurs de l'*Université* la reproduction abrégée qui suit : L. P.

L'idée dont s'est inspiré M. Fick n'est pas absolument nouvelle; c'est lui même qui nous en avertit.

Déjà, dans l'antiquité, on avait soupçonné que les poèmes homériques avaient été d'abord chantés en éolien. Müller, dans ses *Fragmenta historicorum græcorum* (II, p. 246) cite un passage grec de provenance inconnue où il est dit que, selon Jopyre de Magnésie et Dicéarque, Homère devait se lire en éolien. Ce Dicéarque est un élève d'Aristote : on voit donc que l'hypothèse est ancienne. Les modernes ont relevé les éolismes, qui sont très nombreux, mais sans remonter à la cause, et en se contentant de la supposition d'une langue mixte appelée langue épique. « La langue d'Homère, dit Otfried Müller, est comme une toile qui aurait été mise en pièces et raccommodée après coup. » C'est une métaphore; cela ne laisse pas d'idée précise dans l'esprit. Le mérite de M. Fick est d'avoir substitué à des notions vagues et à des termes convenus une hypothèse claire, nette, qu'on peut saisir corps à corps, et qui, pour dire tout de suite notre avis, nous parait plausible.

Disons d'abord que rien n'est plus conforme à ce que nous apprennent les littératures modernes. Le premier de tous les besoins du chantre et du poète, c'est d'être compris de ses auditeurs. A une époque où l'on n'avait pas sur l'exactitude

des textes les mêmes idées qu'aujourd'hui, le rapsode ou le jongleur ne se faisait aucun scrupule de changer, selon l'auditoire auquel il s'adressait, le dialecte de son poème ou de ses chansons. La plus ancienne rédaction de la Chanson de Roland est en anglo-normand, et cependant il est sûr qu'elle a été d'abord composée en dialecte français. Renaud de Montauban nous est parvenu en quatre dialectes différents. Plus près de nous, les textes de Joinville, de Rabelais, de Montaigne, à chaque édition nouvelle, étaient rajeunis : ils changeaient un peu d'aspect de siècle en siècle. C'est seulement une idée des tout derniers temps, que le devoir de l'éditeur est de donner les propres paroles de l'écrivain. On croyait lui rendre service en le transformant.

La supposition que les chants d'Homère ont été transportés dans un autre dialecte pourrait donc s'appuyer sur de nombreuses analogies. Voyons les arguments qui ont fait penser à M. Fick qu'Homère était Éolien.

Ces arguments sont de deux sortes : les uns appartiennent à l'histoire, les autres sont d'ordre grammatical.

Une vieille tradition fait naître Homère à Smyrne. Or, Smyrne, au témoignage d'Hérodote, est une colonie éolienne qui est tombée, après coup, au pouvoir des Ioniens (probablement vers 720 ou 710). Homère, selon les calculs d'Hérodote, devrait être placé vers l'an 850 ou 854. Il appartient donc à la période éolienne de cette ville. D'autre part, ses héros sont de race éolienne : les Ioniens sont à peine nommés. Ἀχαιοί, qui est le terme le plus ordinaire pour désigner les Grecs, est le nom d'une population éolienne.

Les arguments historiques, disons-le, quoique dignes d'attention, ne sont pas les plus forts. Les principales raisons sont d'ordre grammatical.

Dès les plus vieilles inscriptions ioniennes (les inscriptions de Téos), le *v* ou digamma a disparu. C'est un des faits caractéristiques de ce dialecte. Or, le texte d'Homère en suppose à tout instant la présence. Il serait impossible de scander vingt vers d'Homère sans rétablir cette lettre qui tantôt empêche une élision comme dans Ἀτρείδης τε Fάναξ ἀνδρῶν, tantôt empêche une diphtongue de devenir brève :

Χρὴ μὲν σφωΐτερον γε, θεά, Fέπος εἰρύσσασθαι,

tantôt fait position comme dans καί ποτέ τις Fείπησιν.

Une autre preuve d'éolisme, ce sont les génitifs pluriels comme νωμάων (il faudrait νυμέων, mais on a laissé la forme éolienne parce que l'ε eût donné une brève), les noms propres comme Μενέλαος (il faudrait Μενέλεως), les verbes comme μνάομαι (il faudrait μνέομαι), les participes comme πεινάων (il faudrait πεινέων), les infinitifs comme ἔμμεναι, στήμεναι, (il faudrait εἶναι, στῆναι), la particule κε (il faudrait ἄν), les mots comme λᾶας « pierre » (en éolien, il faudrait λεύς), ὔμμες (il faudrait ὑμεῖς), etc. Toutes les fois que le changement se faisait tout seul, comme de mettre νύμφη au lieu de νύμφα, le rapsode n'y a pas manqué; mais quand le changement eût dérangé la mesure ou quand il eût supprimé des locutions consacrées, l'ancienne teneur a été respectée.

M. Fick, joignant l'application à la théorie, a donné le texte de l'*Iliade* et de l'*Odyssée* tel qu'on le peut supposer d'après la connaissance que nous avons aujourd'hui des dialectes grecs. (*Die Homerische Ilias*, par Auguste Fick. Göttingue, 1886). Quand on compare cette édition à la vulgate, on constate que la transformation, en somme, n'a pas trop coûté au texte qui nous est connu. Voici les premiers vers :

Μᾶνιν' ἄειδε, θέα, Πηληϊάδα 'Αχίληος
ὀλλομέναν, ἃ μύρι 'Αχαίοισ' ἄλγε' ἔθηκε,
πόλλαις δ' ἰφθίμοις ψύχαις ''Αϝιδι προΐαψε
ἠρώων, αὔτοις δὲ ϝελώρια τεῦχε κύνεσσι,
οἰώνοισί τε παῖσι, Δίος δ' ἐτελήετο βόλλα,
ἐξ ὧ δὴ τὰ πρῶτα διεστάταν ἐρίσαντε
'Ατρεΐδας τε ϝάναξ ἄνδρων καὶ δῖος 'Αχίλλευς.

On voit que M. Fick est assez sobre de changements. Il l'est plus que ne l'était, au commencement du siècle, Payne Knight, dont les corrections échauffaient si fort la bile de l'excellent Pierron. De temps en temps seulement, il est obligé de retourner un vers : mais il le fait sans grande difficulté. La forme éolienne pour γῆ étant γαῖα, au lieu de :

τίς γῆ, τίς δῆμος, τίνες ἀνέρες ἐγγεγάασιν

il met :

τίς δᾶμος, τίς γαῖα, τίνες βρότοι ἐγγεγάασι

Ce sont des changements comme nous en faisions autrefois en quatrième. Ils ne modifient en rien le fond du texte.

Ces sortes de transpositions sont tout à fait dans le goût de la linguistique moderne. Guessard a traduit en français du XIIIe siècle un poème dont il n'avait qu'une recension en dialecte vénitien. La philologie aime à se donner ainsi la preuve du savoir acquis. Nous ne parlons pas de tentatives plus risquées, comme le proto-hellénique de M. Victor Henry dans sa thèse sur l'Analogie, ou comme la fable écrite en « indo-européen » par Schleicher. Il y a dix ans, parlant de cette tentative, je me permettais d'ajouter que la fable de Schleicher devrait sans doute aux éditeurs futurs plus d'une amélioration [1]. Je ne croyais pas dire si vrai, car avec les idées nouvelles que nous avons en phonétique, toutes les voyelles en seraient à examiner. Mais l'entreprise de Fick est beaucoup moins hardie. Il est même plus logique d'écrire avec lui Fάδυς, que d'écrire avec Bekker Fηδύς, c'est-à-dire de mettre un digamma éolique devant une forme ionienne.

On a objecté l'exemple de Pindare écrivant en dorien, quoique né Béotien, celui des Spartiates chantant en dialecte attique les chants de Tyrtée. Mais ce sont là des exemples modernes, postérieurs à la littérature écrite. La transposition d'Homère, telle que la suppose M. Fick, est beaucoup plus ancienne, et en quelque sorte inconsciente. Il aurait pu se dispenser sans doute d'étendre son travail à toute l'Iliade et à toute l'Odyssée : quelques-unes des plus vieilles parties de l'Iliade auraient suffi. On continuera probablement de lire Homère en ionien : mais pour nous, linguistes, cette traduction est des plus intéressantes et des plus instructives; nous en lirons quelques vers, en nous demandant la raison des changements : c'est « de la linguistique appliquée ».

---

[1] Traduction de Bopp, Introduction, tome II, page XII.

PERIODIQUES.

Revue critique *d'histoire et de littérature*, recueil hebdomadaire publié sous la direction de MM. J. Darmesteter, L. Havet, G. Monod, G. Paris.

29 novembre 1886 : **Nourrisson,** Pascal physicien et philosophe. — **A. Droz,** Le scepticisme de Pascal (Théodore Reinach). — **Hess,** Jean Gaspard Schweizer, p. p. **Baechtold** ; Mme d'**Armaillé,** Madame Elisabeth; de **Vivie,** Un cadet en 1792; Charles de Cornier ; **L. Moreaux,** Le général Moreaux et l'armée de la Moselle 1792-1795 ; **Boulay de la Meurthe,** Les dernières années du duc d'Enghien ; **Chevalier,** Histoire de la marine française sous la première République (A. Chuquet). — Correspondance : **A. Croiset,** Une calomnie littéraire. — Variétés : Lettre de M. Edmond Scherer. — Du 6 décembre : **Hesseling,** De l'emploi des couronnes chez les Grecs (E. Pottier). — Ovide, Tristes, I, p. p. **Owen** (Frédéric Plessis). — **Edmundson,** Milton et Vondel (Ch. J.). — **Pradel,** Jean de Bouffard-Madiane (T. de L.). — **Guiffrey,** Inventaire général du mobilier de la couronne sous Louis XIV (H. de Curzon). — Du 13 décembre : **Johansson,** Les verbes contractes (V. Henry). — **Gomperz,** Sur la conclusion de l'œuvre d'Hérodote (Am. Hanvette). — **Rannow,** Etudes sur Théocrite (A. Couat). — Martial, p. p. **Friedlaender** (Théodore Reinach). — Saint-Simon, Mémoires, V. p. p. de **Boislisle** (T. de L.). — **Waitz,** Caroline et ses amis (A. C.). — De **Reumont,** Portraits italiens (Ch. J.). — Du 20 décembre : **Bersu,** Les gutturales en latin (V. Henry). — **Denifle,** Les universités au moyen âge, I (G.D.). — **Tocco,** Giordano Bruno (F. Picavet). — De **Budé,** Lettres de l'abbé Nicaise (T. de L.). — Journal de voyage de don Jacques Boyer, p. p. **Vernière** (Louis Farges). — **Flammermont,** Les Mémoires de Mme Campan (T. de L.). — Du 27 décembre : **Westphal,** Aristoxène de Tarente (Alfred Croiset). — **Guggenheim,** La théorie de la connaissance dans Platon ; **Stein,** La psychologie du Portique (Théodore Reinach). — **Liebenam,** Questions épigraphiques sur l'administration de l'empire romain *et* La carrière des procurateurs (R. Cagnat). — **Jullien,** L. Cornelius Balbus (Ch. Cucuel). — De **Pontbriant,** Le capitaine Merle (Léon Mention). — **Vaschalde,** Olivier de Serres (Charles Benoist). — **Lütken,** Les Danois sur l'Escaut (A. C.). — Du 3 janvier 1887 : **Schwegler,** Histoire de la philosophie grecque, p. p. **Koestlin** (Alf. C.). — **Purves** et **Jowett,** Choix des dialogues de Platon ; le Théétète, p. p. **Campbell** (Alf. C.). — Ch. **Waddington,** Mémoire sur l'authenticité des écrits de Platon (F. Picavet). — **Hesselmeyer,** Les origines de la ville de Pergame (Théodore Reinach). — **Paul,** Principes de linguistique (V. Henry). — Gesta abbatum Fontanellensium, p. p. **Loewenfeld** (Ch. Pfister). —

Jacquinet, Les femmes de France, poètes et prosateurs (A. Delboulle). — Classiques allemands, p. p. Max **Müller** (C.). — Du 10 janvier : **Rockhill,** La vie du Buddha (L. Feer). — **Müllenhoff,** Morceaux choisis de vieil allemand, p. p. **Roediger**; **Bartsch**, Contributions à l'ancienne littérature allemande; **Strauch**, La comtesse Mathilde; de **Waldberg,** La lyrique galante; **Schlenther,** Madame Gottsched et la comédie bourgeoise; **Fisch,** Le général-major de Stille et Frédéric contre Lessing; R. M. **Meyer,** Swift et Lichtenberg; **Schoeli,** Essais de littérature classique; **Fontane,** Scherenberg et le Berlin littéraire; **Marchand**, Les poètes lyriques de l'Autriche, II (A. Chuquet). — Du 17 janvier : **Rœrsch** et P. **Thomas,** Eléments de grammaire grecque (A. M. Desrousseaux). — **Horace**, Art poétique, p. p. **Albert** (Isaac Uri). — A. de Longpérier, Œuvres, VII, p. p. **Schlumberger** (A. de B.). — Henri IV, discours au parlement, p. p. **Halphen** (T. de L.). — Du 24 janvier : La grammaire de Denys de Thrace, p. p. **Uhlig** (Henry Lebègue). — **Le Blant,** Les sarcophages chrétiens de la Gaule (Eugène Müntz). — **Chantelauze,** Portraits historiques (G. H.). — **L. Person,** Une excursion aux champs de bataille de Ligny et de Waterloo (A. Chuquet). — **Delisle,** Notice sur des manuscrits du fonds Libri (T. de L.).

Société royale belge de Géographie. Bulletin publié par les soins de M. J. Du Fief, secrétaire général de la société; 10e année. 1886. N° 6. Novembre-Décembre.

Sommaire : J. Du Fief : La densité de la population en Belgique et dans les autres pays du monde. — A. Harou : Wilryck. — Géographie commerciale. — Chronique géographique : Questions générales, Régions polaires, Europe, Asie, Afrique, Amérique, Océanie, Malaisie. — Table analytique des matières.

Revue de Philologie, de Littérature et d'histoire anciennes, nouvelle série, continuée sous la direction de MM. **O. Riemann** et **E. Chatelain.** Année et tome X. 3e livraison. Paris, C. Klincksiek.

Sommaire : Le Festus d'Ange Politien, par P. de Nolhac. — Sur les Dialogues des morts de Lucien, par A.-M. D. — Sur la correspondance de Fronton, par A.-M. Desrousseaux. — Sur un passage de Juvénal (Sat., X, 176-178), par F.-P. Nash. — Cicero, Orator, par L. Havet. — Un passage obscur de Catulle éclairci par une conjecture, par L. Quicherat. — La question de l'impératif latin en -to, par O. Riemann. — Le ms. B de Cicéron, De natura deorum, par L. Havet. — Ennius ap. Prisc., 10, 26, par L. Havet. — Le reviseur du ms. de Fronton, par L. Havet. — Exuuis, par L. Havet. — Bulletin bibliographique.

Hermes, Zeitschrift für classische Philologie, herausgegeben von Georg Kaibel und Carl Robert. — Zweiundzwanzigster Band. Erstes Heft. Berlin, 1887.

U. Wilcken, die Obeliskeninschrift von Philae. — O. Richter, der

capitolinische Juppitertempel und der italische Fufs. — G. Wissowa, die Ueberlieferung über die römischen Penaten. — L. Cohn, zur Kritik des Redners Lykurg. — W. Dorpfeld, der römische und italische Fusz. Schreiben an Herrn Professeur Mommsen. — P. Stengel, zu den griechischen Sacralalterthümern : 1° Die augeblichen Menschenopfer bei der Thargelienfeier in Athen ; 2° Ueber die Wild- und Fischopfer der Griechen. — Th. Mommsen, die römische Tribuseintheilung nach dem marsischen Krieg. — U. von Wilamowitz-Möllendorff, Demotika der attischen Metoeken I.

Jahresbericht über die Fortschritte der classischen Alterthumswissenschaft, herausgegeben von Iwan Müller. XIV Jahrgang 1886. Berlin, Calvary 1886.

Zweites Heft.

Erste Abtheilung. — Bericht über die auf die attischen Redner bezüglichen litterarischen Erscheinungen der Jahre 1882-1885. Von Dr. Georg Hüttner, Studienlehrer in Ansbach.

Zweite Abtheilung. — Jahresbericht über T. Maccius Plautus von (1882) 1883-1885. Von Prof. Dr. Oskar Seyffert in Berlin.

Dritte Abtheilung. — Bericht über die Erscheinungen auf dem Gebiete der griechischen und römischen Metrik. Von Gymnasial-Oberlehrer Professor Dr. Richard Klotz in Leipzig.

Philologischer Anzeiger, herausgegeben von Ernst von Leutsch. Göttingen. 1886.

Inhalt des neunten und zehnten heftes (september, october) 1886.

I. Caesar, Adnotata de Aristoxeni Elementis rhythmicis. — I. Caesar, disputatio de verborum arsis et thesis apud scriptores artis metricae latinos inprimis Marium Victorinum significatione. — Ad. Schröter, geschichte der deutschen Homerübersetzungen im XVIII. jahrhundert. — J. Steup, Thukydideische studien Hft. II. — Plutarchische studien, von J. Muhl. — Anecdota varia graeca et latina. Ediderunt R. Schoell et G. Studemund. T. I. Quintus Ennius, eine einleitung in das studium der römischen poesie, von Lucian Müller. — Q. Enni carminum reliquiae. Accedunt Cn. Naevi belli Poenici quae supersunt. Emendavit et annotavit Lucianus Mueller. — Catulli Veronensis liber. Rec. et interpretatus est Aem. Baehrens. T. II. — Th. Oesterlen, komik und humor bei Horaz. Hft. I. — O. Neuhaus, die quellen des Trogus Pompeius in der persischen Geschichte. — A. Bludau, de fontibus Frontini. Diss. inauguralis. — De musicis Graecorum certaminibus capp. quatuor. Scripsit E. Reisch. — Studi di filologia Graeca, publ. da E. Piccolomini, vol. I. — Fr. Susemihl, Analecta alexandrina chronologica. — W. Froehner, Collection J. Gréau. Catalogue des bronzes antiques. — O. Ad. Hoffmann, de imperatoris Titi temporibus recte definiendis disputatio. — Chrysanthes Antoniades, kaiser Licinius. — E. Schweder, beiträge zur kritik der chorograghie des

Augustus. — H. Haupt, der römische grenzwall in Deutschland nach den neuesten forschungen mit besonderer berücksichtigung Unterfrankens. — Das edictum perpetuum, ein versuch zu dessen wiederherstellung von dr. Otto Lehmann. — R. Schneider, Ilerda. Ein beitrag zur römischen kriegsgeschichte.

Berliner Philologische Wochenschrift, herausgegeben von Chr. Belger und O. Seyffert. **1886.** Calvary.

4 Dezember 1886. — **Rezensionen und Anzeigen** : **A. Schneider,** Der troische Sagenkreis in der ältesten griechischen Kunst (E. Kroker). — **H. A. Holden,** Plutarch's Lives of the Gracchi with introduction, notes and lexicon. — Plutarch's life of Lucius Cornelius Sulla, with introd. etc. (C. Th. Michaëlis). — **A. Chenevière,** De Plutarchi familiaribus (C. Th. Michaëlis). — **L. Friedlaender,** M. Valerii Martialis epigrammaton libri (W. Gilbert). — **W. Soltau,** Prolegomena zu einer römischen Chronologie (A. Mommsen). — **Fr. Ohlenschläger,** Prähistorische Karte von Bayern (C. Mehlis). — **Auszüge aus Zeitschriften,** etc.

11 Dezember. — **Rezensionen und Anzeigen** : **A. Boeckh,** Die Staatshaushaltung der Athener (C. Schaefer). — **I. Uri,** Quatenus apud Sallustium sermonis latini plebei aut cotidiani vestigia appareant (J. H. Schmalz). — **A. Gerber** et **A. Greef,** Lexicon Taciteum (K. E. Georges). — **W. Soltau,** Die Gültigkeit der Plebiscite (H. Christensen). — **J. Henry Middleton,** Ancient Rome in 1885. — **Ed. Schultze,** Eine geographischer und antiquarischer Streifzug durch Capri (Holm). — **G. Vogrinz,** Beiträge zur Formenlehre des griechischen Verbums (F. Müller). — **Auszüge aus Zeitschriften,** etc.

18 Dezember. — **Rezensionen und Anzeigen** : **F. Uberweg,** Grundriss der Geschichte der Philosophie (F. Lortzing). — **W. Binder,** Lysias' ausgewählte Reden (Th. Thalheim). — **E. Seidel,** De usu praepositionum Plotiniano quaestiones (H. v. Kleist). — **F. Meister,** M. Fabi Quintiliani institutionis oratoriae libri duodecim (P. Hirt). — **L. Daurlac,** Sénèque. Ad Lucilium epistolae sexdecim (M. Cl. Gertz). — **R. Häderli,** Die hellenischen Astynomen und Agoranomen (Th. Thalheim). — **Hubert,** Römische Staatsaltertümer (G. Egelhaaf). — **H. Omont,** Catalogue des Manuscrits Grecs des Bibliothèques de Suisse (E. Hiller). — **Auszüge aus Zeitschriften,** etc.

25 Dezember. — **Rezensionen und Anzeigen** : **W. Pecz,** Beiträge zur vergleichenden Tropik der Poesie (Weckleid). — **Brédif,** Demosthène (E. Rosenberg). — **C. Walther,** Num quae imitationis Thycydidiae vestigia in Demosthenis orationibus inveniri possint (G. Behrendt). — **G. Landgraf,** Die Vita Alexandri Magni des Archipresbyters Leo (H. Christensen). — **H. Buhl,** Salvius Iulianus (M. Voigt). — **I. Toepffer,** Quaestiones Pisistrateae (H. Landwehr). — **F. F. Schulz,** Quibus ex fontibus fluxerint Agidis, Cleomenis, Arati vitae Plutarcheae (M. Klatt). — **Auszüge aus Zeitschriften,** etc.

1 Januar 1887. — **Rezensionen und Anzeigen** : **A. Gemoll**, Die homerischen Hymnen (A. Ludwich) I. — **A. Kiessling**, Q. Horatius Flaccus (W. Mewes). — **K. Sittl**, Geschichte der griechischen Litteratur bis auf Alexander den Grossen (E. Heitz). — **A. v. Urbanitzky**, Elektrizität und Magnetismus im Altertume (S. Günther). — **F. G. Kiessling**, Eine Auswahl seiner Joachimsthalschen Schulreden (K. Bruchmann). — **K. Seeliger**, Die neuesten Angriffe auf das Gymnasium (C. Nohle). — **Auszüge aus Zeitschriften**, etc.

8 Januar. — **Rezensionen und Anzeigen** : **A. Gemoll**, Die homerischen Hymnen (A. Ludwieh) II. — **D. Fr. Michaelis**, Aristotelis ΠΕΡΙ ΕΡΜΗΝΕΙΑΣ (M. Wallies). — **A. O. Lorenz**, Ausgewählte Komödien des Plautus. Miles gloriosus. 2. Aufl. (E. A. Sonnenschein). — **A. Terquem**, La science Romaine à l'époque d'Auguste (S. Günther). — **Instruktionen für den Unterricht an den Gymnasien in Osterreich** (C. Nohle). — **S. Reinach**, Conseils aux voyageurs archéologues en Grèce et dans l'orient hellènique. — **Auszüge aus Zeitschriften**, etc.

15 Januar. — **Rezensionen und Anzeigen** : **H. Guhrauer**, Musikgeschichtliches aus Homer (H. Reimann). — **P. Wendland**, Quaestiones Musonianae (L. Stein). — **G. Bilfinger**, Die Zeitmesser der antiken Völker (S. Günther). — **K. Ohlert**, Rätsel und Gesellschaftsspiele der alten Griechen (G. Knaack). — **E. Weissenborn**, Aufgabensammlung zum Uebersetzen ins Griechische (F. Müller). — **Auszüge aus Zeitschriften**, etc.

22 Januar. — **Rezensionen und Anzeigen** : **U. v. Wilamowitz-Möllendorf**, Isyllos von Epidauros (G. Schultz). — **E. Schweder**, Ueber die Weltkarte des Kosmographen von Ravenna (D. Detlefsen). — **H. Jordan**, Analecta epigraphica Latina (Chambalu). — **C. Mehlis**, Studien zur ältesten Geschichte der Rheinlande (G. Wolff). — **K. Kehrbach**, Monumenta Germaniae paedagogica (H. Bressler) I. — **Auszüge aus Zeitschriften**, etc.

Wochenschrift für Klassische Philologie, herausgegeben von Georg Andresen und Hermann Heller, Berlin, R. Gaertners Verlag, H. Heyfelder.

8 Dezember 1886. — Rezensionen und Anzeigen : G. Cousin u. F. Durrbach, Bas-relief de Lemnos avec inscriptions (O. Gruppe). — S. Bugge, Der Ursprung der Etrusker durch zwei lemnische Inschriften erl. (O. Gruppe). — C. Pauli, Eine vorgriechische Inschrift von Lemnos (O. Gruppe). — W. Deecke, Die tyrrhenischen Inschriften von Lemnos (O. Gruppe). — F. Albracht, Kampf u. Kampfschilderung bei Homer (P. Stengel). — Th. Zielinski, Die Gliederung der altattischen Komödie (K. Zacher) I. — E. Seidel, De usu praepositionum Plotiniano (F. Krebs). — J. Marquardt, Röm. Staatsverwaltung. III. 2. Aufl. von G. Wissowa (O. Gruppe) I. — K. Jahr. Schulwörterbuch zu Andresens Cornelius Nepos (Draheim). — Auszüge, etc.

15 Dezember. — Rezensionen und Anzeigen : Th. Zielinski, Die Glie-

derung der altattischen Komödie (K. Zacher) II. — G. Kratt, De Appiani elocutione (Fr. Krebs). — J. Marquardt, Röm. Staatsverwaltung. III. 2. Aufl. von G. Wissowa (O. Gruppe). — Auszüge, etc.

22 Dezember. — Rezensionen und Anzeigen : A. Schaefer, Demosthenes und seine Zeit. 2. Aufl. II (W. Nitsche). — B. Niese, De annalibus romanis observ. (G. Thouret). — U. Wilcken, Observationes ad historiam Aegypti provinciae romanae (P. v. Rohden). — Homer, The Iliad edited with english notes and introduction, by W. Leaf, Vol. I (A. Gemoll). — Th. Zielinski, Die Gliederung der altattischen Komödie (K. Zacher). — A. Zerdik, Quaestiones Appianeae (Fr. Krebs). – C. v. Reinhardstoettner, Plautus, Spätere Bearbeitungen plaut. Lustspiele (Anspach). — M. T. Cicerone dell' oratore libri tre. Testo riveduto ed annot. da A. Cima (Th. Stangl). — Ant. Cima, Lectiones Tullianae (Th. Stangl). — Krebs, Antibarbarus der latein. Sprache. 6. Aufl. von J. H. Schmalz. 1.—3. Liefrg. (O. Weifsenfels). — Auszüge, etc.

29 Dezember. — Rezensionen und Anzeigen : A. Herm. Post, Einleitung in das Studium der ethnologischen Jurisprudenz (O. Schulthefs). — Euripides' ausgewählte Tragödien von N. Wecklein, 4. Hippolytos (H. Gloël). — Fr. Krumbholz, De praepositionum usu Appianeo (Fr. Krebs). — Ciceronis Somnium Scipionis von C. Meifsner. 3. Aufl. (A. Eufsner). — E. Ballas, Phraseologie des Livius (H. Draheim). — J. A. Heikel, Senecas Charakter (O. Weiszenfels). — Auszüge, etc.

5 Januar 1887. — Rezensionen und Anzeigen : W. Soltau, Prolegomena zu einer römischen Chronologie (G. Thouret). — G. Hart, Zur Seelen- und Erkenntnislehre des Demokrit (A. Brieger). — Aristotelis Metaphysica, Recognov. W. Christ (Fr. Susemihl). — Galeni de utilitate partium liber IV. Rec. G. Helmreich (H. Marquardt). — E. Popp, De Ciceronis de officiis librorum cod. Palatino 1531 (Th. Schiche). — Auszüge, etc.

12 Januar. — Rezensionen und Anzeigen : W. Liebenam, Die Laufbahn der Prokuratoren bis auf Diokletian (P. v. Rohden). — H. Schütz, Sophokleische Studien I (A. Oldenberg). — G. Klinger, De decimi Livii libri fontibus. — A. St. Jezierski, De Ovidii epistulis Heroidum (G. Hergel). — M. Fabi Quintiliani Institutionis oratoriae. Ed. Ferd. Meister. Vol. I lib. I-VI (M. Kiderlin). — Auszûge, etc.

19 Januar. — Rezensionen und Anzeigen : Ph. Bersu, Die Gutturalen und ihre Verbindung mit v im Lateinischen (H. Schweizer-Sidler). — J. Kuhl, Homer, Untersuchungen. III (A. Gemoll). — R. Beck, Zu Ciceros Rede in Clodium et Curionem (Th. Stangl). — J. Obermeier, Der Sprachgebrauch des Lucanus (J. H. Schmalz). — H. Schuchardt, Romanisches u. Keltisches (H. Ziemer). — E. Bachof, Attische Syntax (J. Sitzler). — Auszüge, etc.

REVUE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
EN BELGIQUE.
Tome 30. 2e Livraison.

QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT, LETTRES ET SCIENCES.

DE L'ENSEIGNEMENT DE LA PHILOSOPHIE DANS LES UNIVERSITÉS ALLEMANDES.

(Suite et fin).

V.

Jusqu'à présent, dans la série pour ainsi dire interminable des cours qui viennent de défiler devant nous, nous n'avons guère distingué entre les différentes catégories d'étudiants que nous avions marquées au commencement de ce travail; et, de fait, la chose eût été assez difficile en présence des changements et des combinaisons de toute nature, dont nous avons d'ailleurs indiqué une partie au cours de cet écrit. Tout ce que nous pouvions faire, c'était d'attendre ces jeunes gens à la fin de leurs études, au bout de leur triennium ou de leur quadriennium universitaire et de voir à quel but ils s'acheminent. Les uns rentrent dans le droit, la théologie, la médecine, l'histoire, les mathématiques, etc., après n'avoir fait que traverser la philosophie : ceux-là ne conservent en général de cette science qu'une teinture plus ou moins légère. Parmi ceux qui se sont fait agréger à l'enseignement moyen, quelques uns prennent dans la suite le titre de docteur en philosophie, mais ils choisissent d'habitude pour matière principale (Hauptfach) de leur examen une branche qu'ils sont chargés d'enseigner dans les gymnases, c'est-à-dire bien rarement la philosophie. Reste donc le petit nombre de ceux qui se sont voués spécialement et uniquement à cette dernière partie. Ceux-là se distinguent d'eux-mêmes, ou se font distinguer par leurs professeurs, et cela ordinairement aux cours pratiques, car c'est là un terrain tout désigné pour de semblables rencontres. Et, comme il n'est pas d'élève un peu bien doué qui ne prenne part à l'un ou l'autre de ces exercices, il est rare qu'une vocation réelle passe inaperçue

ou s'engage dans une mauvaise voie. Ces étudiants de choix reçoivent les conseils et les encouragements des professeurs qui les ont remarqués; souvent même, il s'établit entre les uns et les autres des rapports d'une cordialité et d'une familiarité toute germanique. — Le professeur, surtout dans les petites villes, reçoit ces jeunes gens chez lui, se promène avec eux, leur prête des livres [1] et, service bien plus important, il a avec eux de ces libres entretiens, il leur ouvre de ces aperçus qui font comme des trouées dans le monde de leurs idées et leur valent des années de travail privé et solitaire.

Il est rare d'ailleurs que les travailleurs d'élite se bornent à suivre les cours d'une seule université. Attirés par la renommée d'un maître, ou par l'existence d'un cours qui se fait uniquement en tel endroit, quelquefois par le seul désir d'entrer en relation avec un professeur versé dans telle spécialité, ils vont à telle ou telle université, souvent de l'une à l'autre, et finissent par s'arrêter dans une, où ils se font nommer docteurs. Il n'est pas besoin, je pense, de faire ressortir quels avantages les jeunes gens retirent de ces voyages et pour leur culture philosophique et pour le développement de leur esprit en général. Le cercle, déjà si vaste de leurs connaissances, va s'élargissant de plus en plus; la comparaison des maîtres, des idées et des systèmes, comme celle des villes, des pays et de leurs habitants, met à ces esprits le sceau de la perfection, pourvu qu'ils aient assez de force et de souplesse pour porter tant de richesses sans en être accablés.

Mais il est temps de s'arrêter dans cette voie de recherche et d'aventure; il faut concentrer ses forces sur un point, donner sa mesure et prouver enfin que l'on est capable d'enseigner à son tour la philosophie aux autres. Alors seulement commence la période des examens. — Il y a d'abord celui de docteur, car je ne compte pour rien les épreuves de la licence ou candidature (Promotion zur Magisterwürde) qui, dans la seule université où

---

[1] Pour les livres, ils n'en manquent pas. Outre les bibliothèques d'université, il y a ces collections populaires (Ph. Reclam et autres), où les étudiants peuvent se procurer presque tous les classiques allemands et étrangers dans des éditions correctes et d'un bon marché fabuleux. Ils ont de plus les librairies d'occasion (Antiquariat) si nombreuses dans les villes universitaires et des cabinets fondés spécialement pour la lecture des ouvrages de science et de philosophie.

ce titre soit encore conservé (à celle de Bonn), se placent immédiatement avant celles du doctorat et se confondent pour ainsi dire avec elles. Quant à l'examen de docteur, à travers la multiplicité des formes qu'il revêt dans les vingt-deux universités de l'empire et dans celle des pays voisins de langue allemande [1], il se présente partout avec de certains traits communs; partout il faut, pour être admis à cet examen, avoir terminé et justifié un triennium academicum; partout on exige des candidats, outre une notice biographique (curriculum vitae) mentionnant surtout leurs titres scientifiques, qu'ils rédigent une dissertation originale et subissent un examen oral (colloquium) portant sur ce travail, ou sur des thèses fixées par avance et d'un commun accord, ou sur des questions choisies librement par les professeurs de la faculté. Parfois cette dernière épreuve n'a lieu que pour la forme. Toutefois certaines universités (entre autres celle de Strasbourg) se prononcent en termes exprès contre la promotio in absentia, c'est-à-dire contre l'usage en vertu duquel il suffit de satisfaire à certaines obligations purement matérielles et pécuniaires, et d'envoyer à la faculté un mémoire dont on déclare sous la foi du serment être l'auteur, pour recevoir le diplôme de docteur. Au surplus, quel que soit le nombre et la difficulté de ces épreuves, elles ne portent jamais que sur une partie bien circonscrite des matières qui sont enseignées dans la faculté de philosophie : c'est ce qu'on appelle la branche principale (das Hauptfach) du candidat. A cette matière on adjoint quelquefois deux ou trois branches secondaires (Nebenfächer), sur lesquelles on interroge le candidat à l'examen oral, mais d'une manière moins approfondie. Ces branches secondaires sont généralement déterminées par avance: c'est, pour les philosophes, l'histoire ou la philologie — ou bien une partie des mathématiques ou des sciences naturelles. C'est encore la division que nous avons indiquée tout à l'heure entre les philosophes historiens et les philosophes naturalistes.

Le titre de docteur une fois obtenu (avec un des trois ou quatre grades établis par la loi), le récipiendaire ne peut pas encore enseigner dans une université, à moins qu'une faculté ne le propose spontanément à la nomination du ministre : mais, on

---

[1] Voir l'ouvrage du D[r] Max Baumgart intitulé *Grundsätze und Bedingungen der Ertheilung der Doctorwürde*, etc., Berlin 1885.

n'use de cette voie-là qu'à l'égard des hommes dont la réputation est solidement établie. Pour s'assurer la faculté de professer sans attendre cette invitation, le jeune homme doit conquérir encore un diplôme, et il ne peut se présenter à l'examen qui le confère que deux ans après avoir reçu le titre de docteur. La plupart consacrent trois, quatre ans ou même davantage à se préparer à cette dernière épreuve; ils suivent pendant ce temps quelques cours de plus en plus spéciaux, ou bien ils travaillent dans une bibliothèque ou dans un séminaire. Presque tous publient alors des articles plus ou moins importants, ainsi que nous l'avons vu faire aux docteurs qui conduisent les travaux dans le laboratoire de M. Wundt. Enfin ils font choix d'une thèse dite d'*habilitation;* parfois un professeur les aide dans ce choix et dans l'exécution de cette tâche, mais toujours en restant dans les limites que nous avons indiquées. Ce travail est soumis au jugement de la faculté auprès de laquelle le docteur veut se faire agréger. Comme pour le doctorat, on y cherche la preuve d'une activité vraiment scientifique et indépendante, mais on exige plus de profondeur et d'originalité. Si le mémoire est agréé, on soumet le candidat à un examen oral et à une leçon d'essai; mais ces deux épreuves se réduisent bien souvent à de pures formalités, que l'on supprime tout à fait lorsque le candidat a donné des preuves d'un mérite éclatant, soit dans sa dissertation inaugurale, soit par les travaux qu'il a déjà publiés.

Enfin le voilà agrégé (Docent) et autorisé à enseigner dans une faculté! — On sait qu'il ne touche aucun traitement de ce chef et qu'il n'a d'autres émoluments que l'argent qui lui est compté par ceux qui se sont fait inscrire à ses cours. Mais il a le droit d'interroger ces élèves dans les différentes épreuves qu'ils auront à subir, et cette prérogative, jointe à la réputation qu'il ne peut manquer d'acquérir, s'il est doué de quelque talent, lui attirera bientôt des auditeurs. On s'est plaint toutefois, et récemment encore, de la position malheureuse qui est faite aux Privat-Docenten dans les universités allemandes, de la lenteur de leur avancement ou plutôt du temps qu'il leur faut attendre avant d'être nommés professeurs, et passer de là à l'ordinariat. Il est sûr que l'on voit figurer, dans certaines universités, à Berlin par exemple, des Docenten de soixante-dix, de quatre-vingts et même de quatre-vingt-deux ans, mais ce sont là des exceptions. En général, il est

possible à tout Docent de mérite de parvenir au moins au rang de professeur extraordinaire, pourvu qu'il ne s'obstine pas à rester dans une université dont les cadres sont encombrés et à qui les ressources ne permettent pas de créer de chaires nouvelles. Sans parler des vingt-deux universités de l'empire, il peut trouver une place de professeur dans les pays voisins de langue allemande (en Suisse ou en Autriche), dans les pays du Nord de l'Europe et jusqu'en Amérique. C'est ce qui arrive continuellement. Il suffit, pour s'en convaincre, de jeter un coup d'œil sur un de ces calendriers universitaires publiés à l'usage des étudiants : il n'est pas de semestre où l'on ne fasse mention de vingt à trente de ces nominations, quelquefois pour Boston ou pour Philadelphie. Ces déplacements n'effraient pas trop la généralité des Allemands. — Quoi qu'il en soit, il semble que la situation faite aux Docenten ne soit pas de nature à décourager la jeunesse studieuse. Partout de nouveaux philosophes se présentent pour travailler sous la direction de leurs devanciers, pour défricher à leur tour une portion de ces champs encore inexplorée, et pouvoir transmettre à leur tour le flambeau de la science aux générations nouvelles. Ainsi s'accomplit, d'une manière sûre et régulière, le recrutement du personnel qui doit enseigner la philosophie dans les universités et dans les gymnases; ainsi, malgré les vides que la mort ne cesse de faire dans les rangs, se maintient, se rajeunit et se renouvelle cette légion de chercheurs et de penseurs dont les travaux étonnent le monde par leur nombre, leur variété, leur profondeur et leur solidité.

Un dernier mot. Quel profit pouvons-nous retirer pour notre pays de l'examen de ce qui se fait chez nos voisins de l'Est. Vouloir imposer à la Belgique un système emprunté tout entier à l'Allemagne serait assez dangereux. Il convient même d'y regarder à deux fois avant de prendre à ce pays tel détail de son mécanisme pédagogique. « De cela même que l'Allemagne est organisée fortement et dirigée par des hommes qui savent ce qu'ils veulent, tout s'y tient; si on mêle les institutions au hasard, on fait un monstre. » (G. Séaille, l. c.). Ce qu'il faut mettre à la base de toute réforme, particulière ou générale, destinée à relever chez nous le niveau des études philosophi-

ques[1], c'est l'esprit scientifique. Il importe, pour cela, de provoquer chez l'enfant des aspirations nobles et généreuses, tout en imposant à son intelligence une exacte et forte discipline, et cela à partir de l'école primaire pour le continuer au collège et à l'athénée.

Convient-il de donner aux élèves de rhétorique un enseignement particulier de la philosophie ? — Question délicate, et sur laquelle on ne parvient pas à se mettre d'accord en Allemagne; le gouvernement hésite, et pourtant les jeunes gens à qui cet enseignement serait communiqué, ont, non pas 17 ou 18 ans comme chez nous, mais bien de 19 à 21, pour la plupart. Si l'on organisait en Belgique cette rhétorique supérieure dont il est question dans le plan d'études de 1880, ce serait l'année toute désignée pour y donner cette propédeutique de la philosophie; mais avec le nombre actuel des années d'études et la composition de nos programmes, j'estime qu'il vaut mieux ne pas introduire de cours nouveau en rhétorique. On pourrait néanmoins préparer ces jeunes gens à l'intelligence de la philosophie d'une manière un peu plus spéciale que par le développement harmonieux de leurs facultés. Voici comment.

Au cours français (ou de flamand), à propos de la théorie de la dissertation, laquelle doit, à mon sens, ouvrir le cours de rhétorique et précéder tout ce que l'on pourra dire sur le discours et sur l'éloquence, le professeur donnerait aux élèves quelques notions de logique élémentaire et de logique synthétique, sans toutefois entrer dans les détails relatifs aux formes du jugement et aux figures du raisonnement; il leur apprendrait la valeur des termes principaux de cette science, termes que, pour la plupart, ils connaissent et emploient déjà depuis longtemps, mais d'une manière fragmentaire et peu scientifique. On les habituerait à définir, à diviser, à démontrer à priori ou à posteriori, en prenant pour matière de ces exercices des faits empruntés aux sciences ou à la vie ordinaire, et déjà connus par eux; et l'on partirait des résultats obtenus par ces moyens pour commencer le travail de la rédaction. D'un autre côté, s'il se trouve dans la classe des

---

[1] Est-il besoin de dire qu'il n'est question ici, comme dans toute la partie qui va suivre, que du *système des études* qui nous régit actuellement?

élèves pleins d'intelligence et brûlant du désir de s'instruire, qui empêche le professeur de choisir pour texte de lecture ou d'explication une œuvre ou un fragment d'œuvre philosophique: Platon, Cicéron, Descartes, Locke ou Lessing, selon la langue et la littérature qu'il est chargé d'enseigner en rhétorique? Je voudrais même que cet exercice fût commun (sauf pour les auteurs grecs ou latins) aux bons élèves des deux sections, et qu'on reçût comme une faveur l'autorisation d'y prendre part. Il va de soi que le professeur, quel qu'il soit (de latin, de grec, de français ou d'anglais), qui se chargerait de donner cet enseignement, devrait avoir fait à cette fin des études toutes spéciales : il faudrait qu'il eût l'art d'intéresser la curiosité de cette jeunesse à la solution des problèmes qui se posent dans le cours de la spéculation philosophique; mais il faudrait aussi qu'aux questions naïves ou embrouillées qu'il ne manquerait pas de recevoir, il pût donner des réponses exactes et intelligibles; enfin, tout en ouvrant à ces jeunes esprits des perspectives sur un monde nouveau pour eux, il devrait bien prendre garde de ne pas leur inspirer de vertige et surtout de ne pas aller, en voulant les habituer à une sage réserve, les plonger dans un scepticisme prématuré. La méthode suivie par Socrate dans les dialogues platoniciens ou par Kant dans son catéchisme moral me paraît convenir assez bien pour cette première initiation.

Pour l'université la chose est un peu plus compliquée. Il y a d'abord des questions de l'ordre le plus général, soulevant des difficultés de telle nature qu'il faut renoncer à les traiter dans un article comme celui-ci; je veux parler de la liberté d'enseignement (Lehrfreiheit) et du principe de la concurrence illimitée entre professeurs et Docenten, de celui de la liberté des études (Lehrfreiheit) avec l'institution des examens d'Etat comme correctif, etc. Mais, sans toucher à l'arche sainte et en nous tenant dans les limites qui nous sont tracées par notre système politique et par le règlemcnt général des universités, n'y aurait-il pas moyen d'améliorer quelque peu le sort de la philosophie en Belgique, de propager, de perfectionner la culture de cette science et de faire en sorte que le recrutement des professeurs pour cette partie s'effectue d'une manière sûre et continue.

On ne prétend pas lutter avec un pays tel que l'Allemagne,

mais ne pourrait-on au moins introduire un peu plus de variété, de liberté et de vie dans l'enseignement de la philosophie en permettant aux professeurs de choisir pour chaque année ou pour chaque semestre la partie qui leur convient le mieux dans les matières qu'ils sont chargées d'enseigner, et même en les autorisant à permuter avec leurs collègues? Alors sans doute on verrait paraître de temps à autre, à côté de ces cours fondamentaux et encyclopédiques, dont l'utilité ne peut être contestée, certains cours spéciaux et facultatifs, par le moyen desquels on introduit les étudiants jusques au cœur de la philosophie. Quant à l'institution des agrégés (dans la faculté de philosophie) nous verrons dans un instant ce que l'on peut faire de ce côté jusqu'au jour où l'amour de la science sera devenu assez puissant et assez libre de préoccupations extrinsèques pour permettre d'inscrire dans la loi le principe de la concurrence entre les enseignants de toute espèce.

Tout le monde en Belgique est à peu près d'accord sur la nécessité qu'il y a d'organiser d'une manière sérieuse l'enseignement pratique de la philosophie [1]. Déjà M. le professeur Delbœuf a institué à l'université de Liége un cours de ce genre, où il réunit des étudiants en sciences, en philosophie, des juristes, etc. Il faudrait généraliser cette tentative et l'étendre à toutes les parties de la philosophie, dans la mesure du possible. Mais ici une objection se présente à l'esprit de quiconque a quelque expérence en cette matière. Comment trouver les auditeurs nécessaires pour soutenir tous ces cours nouveaux?

Il y a d'abord les futurs docteurs en philosophie, peu nombreux, j'en conviens, mais, en thèse générale, de qualité suffisante pour former un bon noyau autour duquel viendront se déposer les éléments flottants dont nous allons signaler l'existence. Mais, pour que ce petit bataillon sacré puisse se livrer en toute liberté

---

[1] Cf. sur la question des cours pratiques dans la faculté de philosophie et lettres : M. Banning, Rapport sur l'organisation et l'enseignement de l'université de Berlin; M. Kurth, De l'enseignement de l'histoire en Allemagne (Revue de l'instruction publique, 1874); MM. de Ceuleneer et Dumercy, De la réforme de l'enseignement supérieur en Belgique, 1876; M. Thomas, De la réorganisation des facultés de philosophie et lettres, ib. 1880; M. Hubert, Discours prononcée à la distribution des prix aux lauréats du concours général, 1885.

et sans arrière-pensée au culte de la science et de la philosophie, il faut commencer par le délivrer du cauchemar de l'examen trop chargé qui le poursuit continuellement, et permettre à ces jeunes gens de choisir, dans l'ensemble des matières enseignées dans la faculté de philosophie et lettres, une partie qu'ils pourront étudier et creuser à leur aise : à la faculté à voir si cette partie est assez vaste et assez importante pour valoir, à celui qui la possède à fond, le titre de docteur. M. Thomas a indiqué, avec une autre autorité que la mienne, les réformes et les progrès que l'on pourrait introduire sur ce chapitre et sur bien d'autres encore [1]. — Mais que feront les docteurs qui auront subi leur examen uniquement sur la philosophie, lorsqu'ils se verront chargés de professer dans un collège ou dans une athénée, là où jamais cette branche n'est enseignée? Ceux qui se destinent à cette carrière feront bien (l'obligation s'impose d'elle-même) d'adjoindre à l'étude de la philosophie celle du latin, ou du français, ou de l'histoire (oserais-je dire des mathématiques ou des sciences naturelles?). Et, dans l'hypothèse où l'on organiserait en rhétorique l'enseignement de la philosophie sur le pied que nous avons dit, le gouvernement aurait sous la main des hommes tout préparés pour donner cette espèce de propédeutique.

De leur côté les normaliens pourraient, sur leur demande, recevoir une instruction philosophique un peu plus approfondie, laquelle se donnerait de préférence à l'université. Ce serait un moyen d'assurer quelques auditeurs sérieux en plus aux cours facultatifs et aux leçons pratiques à instituer. On créerait pour cette catégorie de normaliens, sinon une section spéciale, au moins une bifurcation à partir de la troisième année dans chacun des groupes existants [2], et l'on dispenserait ces aspirants-

---

[1] De la réorgan. des facultés de philosophie et lettres. (Revue de l'Instruction publique, 1880). Ecole normale et faculté (ib. 1881).

[2] On sait qu'il se donne à l'école normale des humanités un cours de psychologie en première année et de logique en seconde. Il faudrait intervertir cet ordre, et faire précéder le tout d'un cours d'introduction à la philosophie et d'encyclopédie des sciences philosophiques. Au surplus toutes ces mesures n'auraient qu'un caractère transitoire, et, du jour où la philosophie aurait pris dans les athénées et dans les universités la place qui lui revient, il conviendrait d'instituer une section particulière pour cette science au même titre que pour l'histoire, la philologie ancienne et la moderne.

philosophes de certains cours et de certains exercices trop particuliers, tels que vers latins, thème grec, etc. De plus, on les chargerait, au même titre que les docteurs en philosophie, du soin d'enseigner, le cas échéant, la philosophie aux élèves des premières classes des athénées.

Quant au petit nombre de ceux qui font leur doctorat pour acquérir une culture générale ou pour se préparer à l'étude du droit, ils n'auraient certes pas à se plaindre de cette transformation, et, libres de suivre leur penchant et d'user de leurs aptitudes, ils pourraient, s'ils en avaient le goût, se livrer tout entiers aux recherches de la philosophie, sans être obligés, comme ils le sont aujourd'hui, d'éparpiller leurs forces et leur temps sur un trop grand nombre de cours. — Enfin, sans essayer de rétablir l'antique faculté des Arts, on pourrait s'efforcer de renouer l'alliance si féconde et si glorieuse de la philosophie et des sciences. Plusieurs tentatives ont été faites sur ce terrain : sans parler de l'obligation imposée aux élèves de la candidature en sciences d'assister à certains cours de philosophie et de subir sur ces matières un examen, d'aillleurs assez sommaire, on a tenté de créer un cours de philosophie à l'usage spécial des élèves de la faculté des sciences. Le cours de M. Delbœuf, dont il a été question tout à l'heure, peut être considéré comme donné dans cet esprit et répondant à ce besoin. Mais il ne suffit pas d'exciter la curiosité des naturalistes ou des mathématiciens, ni de les intéresser à certains problèmes qui se rattachent étroitement à leurs études habituelles ; il faut leur permettre, cette curiosité une fois éveillée, de la satisfaire en se livrant à des travaux et à des expériences souvent longues et difficiles. Pour cela il faudrait faire subir à la faculté des sciences[1] un changement analogue à celui que M. Thomas préconise pour la faculté de philosophie. — C'est aux personnes compétentes à indiquer les détails de cette réforme.

Un dernier moyen d'attirer les travailleurs aux exercices pratiques et aux cours accessoires de philosophie, en même temps que de pourvoir au recrutement du personnel chargé d'enseigner cette branche à l'université, serait d'assurer une

---

[1] On sait d'ailleurs que, dans cette faculté, le doctorat est déjà scindé en doctorat en sciences mathématiques, en sciences physiques et en sciences naturelles.

position d'attente aux jeunes gens qui se sont distingués dans ces études. Cette innovation n'entraînerait pas de dépenses bien considérables, et l'on peut se régler, pour les détails de l'organisation, sur l'exemple de la faculté de médecine et de celle des sciences, où cette institution, fonctionnant à peine depuis quelques années (arrêté royal du 21 janvier 1883), a déjà donné des résultats merveilleux. Ces postes d'attente consisteraient en emplois d'assistant ou d'agrégé spécial auprès de telle chaire (avec un traitement de 2 à 3000 francs). Les étudiants que leurs maîtres auraient distingués aux cours pratiques ou ailleurs, seraient nommés à cette place, à la suite d'un concours ou de la publication d'un mémoire original; mais il faudrait, au préalable, qu'ils eussent obtenu le titre de docteur ou de professeur agrégé. Une fois investi de ces fonctions, le jeune homme aurait le droit de faire certains cours particuliers, rentrant dans la partie de la philosophie à laquelle il s'est appliqué; il pourrait même, au besoin, être appelé à suppléer le professeur auquel il a été adjoint; mais sa mission toute spéciale serait d'assister ce dernier dans ces exercices pratiques, ou bien d'en diriger lui-même à son tour. Il jouirait de toutes les facilités qui sont accordées aux professeurs pour l'usage des livres de la bibliothèque et du matériel scientifique de l'université; mais, en revanche, il devrait donner d'une manière quelconque des preuves de talent et d'activité pour l'avancement de la philosophie : moyennant quoi il serait renommé de deux en deux ans jusqu'au jour où il obtiendrait une chaire de professeur (ou du moins une place de chargé de cours) ou telle autre position suffisamment rétribuée pour lui permettre de continuer ses recherches. Alors seulement les jeunes gens en qui les professeurs auront reconnu un talent réel pour la philosophie, ne se verront plus obligés ou de renoncer à ces études, ou du moins de consacrer le meilleur de leurs forces et de leur jeunesse à des travaux parfois purement matériels et sans utilité pour la science qui devait faire l'objet de la vie tout entière.

Ainsi la Belgique pourra, ne disons pas se mettre d'emblée au rang de l'Allemagne, mais au moins prendre, pour la philosophie[1], le rang qu'elle occupe pour d'autres sciences et dans

---

[1] « A Dieu ne plaise », dit M. Hubert, (l. c., en parlant des historiens

d'autres sphères de l'activité humaine, et celui que tiennent depuis longtemps plusieurs nations à qui notre pays ne le céde ni pour le nombre des habitants, ni pour les ressources et pour l'étendue du territoire.

---

qui font la gloire de la Belgique) que je songe un instant à méconnaître le nombre de ces savants, ni à contester leur valeur! Mais, il faut bien l'avouer, ils ne se sont pas formés dans nos universités; là, on leur a enseigné la science toute faite, on ne leur a pas communiqué cet ensemble de traditions scientifiques qui constitue la méthode; or les savants ne se forment pas par la simple énonciation, si claire et si éloquente qu'elle soit, des vérités acquises. Avant de produire leurs remarquables travaux, ces historiens pour la plupart, sont allés s'initier dans les écoles étrangères, aux procédés de critique et d'investigation qu'on ne pouvait leur apprendre chez nous. D'autres, il est vrai, moins heureux, n'ont eu d'autres guides qu'eux-mêmes et ont cependant réussi, mais au prix de quels longs et pénibles efforts! » Ce que M. Hubert dit des historiens pourrait s'appliquer à la philosophie.

COMPTES RENDUS

Handbuch der klassischen Altertums-Wissenschaft *in systematischer Darstellung, mit besonderer Rücksicht auf Geschichte und Methodik der einzelnen Disziplinen, herausgegeben von* D[r] IWAN MULLER, *ord. Prof. der klassischen Philologie in Erlangen. Erster und zweiter Band.* Nördlingen, verlag der C. H. Beck'schen Buchhandlung, 1885 et 1886, 2 vol. grand in-8°, de 712 et 624 pages.

Plusieurs fois déjà on a tenté de réunir en un corps de doctrine tout l'ensemble de la science de l'antiquité. Sans parler d'autres essais, on se rappelle le *Triennium philologicum* de Freund paru il y a une dizaine d'années et le *Manuel de philologie* de S. Reinach, qui est à la fois un résumé et un complément de ce dernier ouvrage. Mais ces écrits présentent le défaut de ne pas avoir une étendue suffisante et surtout celui de n'être en somme que des compilations. Il ne pouvait en être autrement. La science de l'antiquité est si vaste qu'il est actuellement fort difficile, sinon impossible, à un seul homme de l'embrasser tout entière. Les fouilles poursuivies avec zèle et méthode en Orient, comme en Occident, en Egypte, en Grèce, en Italie, dans toutes les parties de l'Empire romain, augmentent chaque jour nos connaissances par de nouvelles découvertes. Chaque jour aussi mille questions sont agitées dans de nombreuses revues, les sociétés savantes, les dissertations académiques. Les hypothèses s'amoncellent, les conjectures se croisent, la route semble obstruée par une foule d'opinions diverses, et l'on ne peut faire un pas sans déblayer le terrain; mais d'un autre côté la méthode d'investigation se perfectionne de plus en plus; la recherche pénètre dans des recoins autrefois inexplorés et donne à nos connaissances sur l'antiquité une précision inconnue jusqu'ici. Les forces d'un seul ne suffisent pas pour enregistrer les résultats de tant d'études, pour séparer partout le vrai du faux, le certain du probable, pour indiquer toujours la voie à suivre, le moyen de s'orienter au milieu du dédale des opinions.

Il faut donc féliciter M. Iwan Müller d'avoir eu l'idée de réunir un certain nombre de savants capables de produire une telle œuvre. Sous le titre de *Manuel de la science de l'antiquité classique,* il a entrepris la publication d'une suite de traités, d'une étendue suffisante, classés dans un ordre systématique, sur les diverses parties de cette science. Il en a confié la rédaction à des hommes connus, profondément versés dans la doctrine spéciale qu'ils ont à exposer. Il leur a prescrit de faire connaître, pour chaque objet, les travaux accomplis, les résultats acquis, ainsi que la méthode à laquelle nous devons nos connaissances actuelles et par laquelle on pourra les augmenter encore.

L'ouvrage entier aura sept volumes, au prix de onze marcs chacun, et sera terminé dans l'espace de trois à quatre ans. Deux volumes ont paru au complet. La publication du troisième, consacré à la géographie et à l'histoire, a été retardée par le décès de M. Jordan, auquel incombait l'exposé de la Topographie de Rome et celui de la Géographie de l'Italie ancienne. Un fascicule du quatrième contient les *antiquités politiques et juridiques de la Grèce,* par M. Georg. Busolt, professeur à Kiel, et le premier feuillet des *antiquités militaires grecques,* par M. Adolf Bauer, professeur à Graz. Un autre fascicule du même tome vient d'être livré aux abonnés : il renferme les *antiquités romaines* divisées en trois parties : *antiquités politiques et juridiques* par M. Herm. Schiller, professeur à Giessen, *antiquités militaires* par le même, *antiquités privées et histoire des mœurs* par le professeur Moritz Voigt, de Leipzig. Nous en parlerons quand le volume sera achevé. Nous nous bornerons aujourd'hui à rendre compte des tomes qui sont terminés.

Le premier volume comprend ce qu'on a l'habitude de nommer les sciences auxiliaires, servant en quelque sorte d'introduction (*Einleitende und Hilfsdisziplinen*). Ce sont : 1° l'exposé des principes et l'histoire de la philologie, 2° l'herméneutique et la critique, 3° la paléographie, 4° l'épigraphie, 5° la chronologie, 6° la métrologie. La numismatique, qui d'après le plan primitif devait être rangée parmi les sciences auxiliaires, a été réservée au sixième volume et formera un appendice à l'archéologie de l'art.

1. L'exposé des principes et l'histoire de la philologie *(Grundlegung und Geschichte der klassischen Altertumswissenschaft,*

p. 3-124) est l'œuvre de M. L. v. Urlichs, professeur à Würzbourg. Après avoir défini la philologie comme science générale de l'antiquité grecque et romaine, et fait connaître l'objet des parties qui la composent, l'auteur en aborde l'histoire sommaire dans l'antiquité et le moyen-âge et l'histoire plus détaillée dans les temps modernes. D'après la division généralement admise, il partage cette dernière en quatre périodes, désignées, d'après les peuples qui s'y distinguèrent le plus, par les noms de : période italienne (XIVe et XVe siècle), période belge et française (XVIe siècle), période hollandaise et anglaise (XVIIe et XVIIIe siècle), période allemande (XIXe siècle). Dans l'histoire de la dernière l'auteur s'est abstenu de parler des philologues encore vivants.

2. *L'herméneutique et la critique* (p. 127-272) ainsi que la *paléographie* (p. 273-327) ont été traitées par M. Fr. Blass, professeur à Kiel. M. Blass distingue trois genres d'interprétations, tous les trois également nécessaires. L'interprétation linguistique ou grammaticale fait connaître avant tout la langue générale, dans laquelle est écrit l'ouvrage dont on veut avoir l'intelligence; mais elle ne peut s'y borner; le caractère de la nation et de l'époque auxquelles appartient l'auteur, sa nature individuelle, le genre de son écrit, ses sentiments et ses affections du moment, tout cela influe sur le style et imprime à la langue de l'écrivain un cachet particulier. L'interprète étudiera donc le langage à tous ces points de vue, de même qu'il ne négligera jamais de consulter le contexte ou l'ensemble d'un passage pour avoir le sens de mots ou de phrases isolées. L'interprétation historique met le lecteur actuel au courant des faits, des institutions, des idées que l'orateur ou l'écrivain supposait connus, et le place ainsi dans l'état de ceux auxquels l'ouvrage ou le discours était directement destiné. L'interprétation technique fait connaître l'art de l'écrivain ou la convenance des moyens employés avec le but qu'il s'était proposé. Pour bien l'exercer, on ne doit jamais perdre de vue l'idée mère de l'ouvrage; cette idée, il faut la suivre dans son développement successif et l'on arrivera ainsi non seulement à comprendre les parties, mais à connaître l'économie et l'unité de l'ensemble. Ces règles sont appuyées sur un grand nombre d'exemples pris dans les auteurs classiques, parfois aussi dans les littératures modernes. M. Blass y ajoute une foule d'observations judicieuses

sur les synonymes, le sens propre et figuré des mots, le langage artificiel des poètes et de la prose, l'emploi de l'allégorie dans l'épopée, dans Pindare et dans le drame, et d'autres questions grammaticales ou littéraires.

Dans la *Critique* M. Blass signale d'abord les diverses causes d'altération des textes : les omissions et les lacunes, les ajoutes et les interpolations, les fautes d'écriture par similitude de sons ou de lettres, la confusion des signes d'abbréviation, les fausses divisions des mots, les corrections ou interprétations maladroites. Puis il indique les motifs du doute critique et le procédé à suivre pour trouver la vérité : la collation, la classification des manuscrits, la distinction des mains diverses, l'usage des traductions antiques, des scolies, des citations et des imitations, enfin la conjecture, dont il faut user avec prudence et pour laquelle on ne peut donner des règles. La méthode pour juger des attributions erronées est exposée dans un dernier chapitre.

La *paléographie* comprend l'exposé sommaire des diverses écritures grecques et latines avec des tableaux assez bien exécutés. L'auteur y ajoute les détails nécessaires sur les matériaux et les instruments pour écrire et sur la façon dont les livres étaient faits et publiés.

3. *L'épigraphie grecque* (pp. 329-474) est le dernier ouvrage de M. Gust. Hinrichs, professeur au gymnase de Berlin, qu'une mort prématurée a enlevé à la science en 1886. La question de l'origine, de l'âge et des formes de l'alphabet grec est traitée longuement, peut-être même avec trop de développements (pp. 359-424). L'auteur admet avec Schlottmann que les Phéniciens ont transmis l'écriture aux Grecs vers 1300 a. C., et que l'ancien alphabet sémitique a été inventé en Egypte, sous la domination des Hycsos (1950-1550), et répandu en Syrie avec l'émigration des tribus pastorales. Après les détails ordinaires sur les procédés techniques, nous trouvons les inscriptions classées d'après la matière qui y est traitée : lois, décrets officiels, traités internationaux, missives royales; contrats privés : actes de vente, d'affranchissement, baux, testaments; comptes de magistrats, listes de tributs, catalogues de magistrats; inscriptions sur la base des statues, sur les dons aux dieux et aux temples, les tombes, les bornes, les œuvres d'art, les meubles et les ustensiles de tout genre. Pour chaque genre

l'auteur fait connaître les formules ordinaires et renvoie à de nombreux exemples.

L'*épigraphie romaine* (pp. 475-548) est supérieurement traitée par M. Emile Hübner, professeur à Berlin. La partie générale consacrée à l'écriture et à la langue des inscriptions latines contient une onomastique très intéressante mais d'une étendue un peu disproportionnée. La partie spéciale décrit successivement, avec indications d'exemples, les inscriptions funéraires, les dédicaces, les inscriptions honorifiques, les marques et cachets; les documents de tout genre : traités, lois, sénatus-consultes, décrets, édits, diplômes militaires, calendrier, fastes, protocoles, contrats; les inscriptions murales et les diptyques.

4. La *chronologie des Grecs et des Romains* (pp. 549-662) par M. Georges Fr. Unger, professeur à Würzbourg, fait connaître la division du jour et de l'année, l'année civile, les systèmes d'intercalation, la façon de dater chez les Grecs; puis les parties du jour et de l'année chez les Romains, le commencement du printemps, l'année lunaire de la royauté, l'année solaire mobile de la république, la marche du calendrier et l'année politique sous ce régime, l'année julienne. Une partie très intéressante de cette étude est celle où il est prouvé que le calendrier de la république romaine marchait fort régulièrement et a été troublé deux fois pour des raisons toutes spéciales. Le premier désordre fut occasionné en 547 de Rome (207 a. C.), par le désir de plaire à Apollon, le dieu solaire, en mettant l'année mieux en rapport avec le cours du soleil. On porta, dans ce but, le nombre des jours de 355 à 365 et l'on abolit le système des mois intercalaires; mais dès l'année suivante on revint, par habitude, aux 355 jours, sans rétablir l'intercalation, et le calendrier fut l'objet d'un trouble, auquel on ne remédia qu'en 590. Sa marche fut de nouveau régulière de 591 à 695, jusqu'au pontificat de Jules César. Voulant précipiter la fin des dix années avant l'échéance desquelles il ne pouvait solliciter un nouveau consulat, César cessa de procéder aux intercalations. Ce fut la cause du second désordre, qui dura onze ans, de 696 à 707. Comme on le sait, César lui-même y porta remède en 708, en donnant à cette année 445 jours, au lieu de 355, et en établissant pour l'avenir le calendrier Julien. Un appendice très utile comprend le tableau des années depuis 776 av. J.C. jusqu'à 476 après J. C., comparé à celles des ères diverses usitées dans l'antiquité.

5. La *métrologie grecque et romaine,* par M. Henri Nissen, ramène, dans des tableaux complets, les mesures de longueur, de surface et de volume, ainsi que les poids des anciens, aux mesures et aux poids équivalents du système métrique moderne. Le reste du travail explique les divers systèmes, donne la raison des évaluations et montre comment chez les anciens déjà les mesures et les poids étaient fondés sur la mesure de longueur : le cube de celle-ci donne la mesure de volume et le poids d'un volume d'eau constitue l'unité pour les poids et les monnaies. Il est tenu compte, dans l'œuvre de M. Nissen, de la récente découverte de G. Dörpfeld (*Mittheil. des deutsch. archäolog. Institutes in Athen,* T. VII, 1882, p. 277), à savoir que, depuis Solon, le pied athénien n'avait pas comme on le croyait, une longueur de 0,308^m^, mais était égal au pied romain mesurant 0,296^m^.

Le second volume est consacré à l'étude du langage (*Griechische und lateinische Sprachwissenschaft).* On y trouve : 1° une grammaire grecque, 2° une grammaire latine, 3° une théorie de la lexicographie, 4° une rhétorique, 5° une métrique avec appendice sur la musique grecque. Il ne manque qu'une poétique pour avoir un exposé complet de la forme servant d'expression à la pensée antique.

1. La *grammaire grecque* (p. 1-126) rédigée par M. Karl Brugmann, actuellement professeur à Leipzig, présente au point de vue du grec les résultats de la grammaire comparée. Le temps n'est plus où les philologues dédaignaient la linguistique comparative et croyaient pouvoir se borner à l'étude du grec et du latin pour en édifier la grammaire. On comprend maintenant que la grammaire du grec et du latin constitue une partie de la grammaire indo-germanique et doit avoir pour base la comparaison des diverses langues de la même souche. Mais on ne peut se borner aux questions d'origine; quelle que soit leur importance, ces questions sont pour le philologue d'un intérêt secondaire, car il a surtout besoin de connaître l'état de la langue aux diverses époques de la littérature, de distinguer, par exemple, les vraies formes attiques de celles des écrivains atticistes et de la langue commune postérieure. M. Brugmann ne nous semble avoir rempli qu'une partie de sa tâche; il montre les phonèmes, les formes, les constructions qui remontent à la langue indo-germanique; il explique fort bien comment les sons

et les formes de cette langue se sont transformés en passant au grec et quelles lois ont présidé à la production des formes purement helléniques; mais il ne les suit pas suffisamment à travers les âges. Il nous fait ainsi assister à la naissance du grec et nous dérobe presque tout le spectacle des événements qui ont marqué le cours de son existence.

M. Brugmann, comme il fallait s'y attendre, fonde l'explication des faits grammaticaux sur les principes de la nouvelle école linguistique, dont il est le chef, et dont les adhérents deviennent de jour en jour plus nombreux. On sait que cette école désignée souvent sous le nom de jeunes grammairiens *(Junggrammatiker)* attribue à la langue indo-germanique un vocalisme plus varié que ne l'admettaient Bopp et ses disciples (les cinq voyelles *a*, *e*, *o*, *i*, *u* longues et brèves, une voyelle à son indécis: le « schwa indo-germanique », des nasales et des liquides sonantes), que d'après elles les lois phonétiques ne souffrent aucune exception, qu'elle fait jouer un rôle plus important à l'analogie, enfin qu'elle se borne à retrouver les formes de la langue mère, sans essayer d'en expliquer la genèse, tandisque pour Bopp, Schleicher et Curtius c'était précisément là le problème que la comparaison des langues était appelée à résoudre.

2. Les mêmes principes ont servi de base à la rédaction de la *phonétique* et de la *morphologie latine* par M. Fr. Stolz, professeur à Innsbruck (p. 129-238). La nouvelle méthode n'avait jamais été appliquée, dans un ouvrage d'ensemble, à ces parties de la grammaire latine, comme elle l'avait été pour le grec dans le livre de G. Meyer. Le travail de M. Stolz présente donc un grand intérêt de nouveauté, surtout pour la phonétique, qu'il fallait entièrement reconstruire. Pour la prononciation et l'accent, l'auteur donne les résultats de l'important et récent livre d'Emile Seelmann *Die Aussprache des Latein nach physiologisch-historischen Grundsätzen* (Heilbronn 1885), mais malheureusement il n'a pas ajouté les éclaircissements nécessaires pour faire comprendre les nombreux termes techniques dont s'est servi cet écrivain. En général cependant M. Stolz développe mieux son sujet et est plus clair que M. Brugmann. Celui-ci se contente trop souvent de renvoyer, pour plus ample information, aux quatre volumes des *Morphologische Untersuchungen,* aux dix volumes des *Studien zur griechischen u. lateinischen Grammatik* et à d'autres recueils, qui ne sont pas à la disposition de tout le monde.

La différence entre les deux grammaires est surtout notable pour la syntaxe. M. Brugmann, à la suite de Delbrück (*Grundlagen der griechischen Syntax*, Halle 1879), a voulu jeter les fondements préhistoriques de la syntaxe grecque. Il n'a guère été au delà. Il nous donne ainsi, dans une trentaine de pages, une foule d'observations judicieuses, qu'aucun grammairien ne pourra négliger, mais qui sont loin de suffire. Pour la syntaxe latine au contraire le *Manuel* nous offre un travail étendu, œuvre de M. J. H. Schmalz, directeur de gymnase, embrassant, dans un ensemble complet (p. 240-365), la latinité entière, expliquant les variations dans l'emploi des formes et des constructions grammaticales à toutes les époques et chez tous les écrivains, depuis Plaute jusqu'à la fin du V[e] siècle après J.-C.; les inscriptions seules n'ont pas été suffisamment étudiées. Il est vrai que la syntaxe historique de la langue latine, moins vaste que celle de la langue grecque, avait déjà été l'objet des travaux de Draeger, de Rönsch et de beaucoup d'autres, tandisque le domaine des études grecques n'a encore guère été exploré.

La syntaxe de M. Schmalz est suivie d'une *Stilistique latine* par le même (p. 366-411), exposant, d'après la méthode historique, les particularités que présentent les auteurs latins des divers âges dans l'emploi des parties du discours, l'ordre des mots, la construction de la phrase et de la période, la pureté et la convenance du langage, la richesse et la variété ou la simplicité et la brièveté de l'expression.

3. La *lexicographie grecque* par M. G. Autenrieth, recteur du gymnase de Nurenberg (p. 415-426) et la *lexicographie latine* par M. F. Heerdegen, privat-docent à Erlangen (p. 427-452), donnent une histoire concise des dictionnaires grecs et latins de l'antiquité et des temps modernes, et font connaître les conditions que doit remplir un bon lexique. Cette théorie de la lexicographie est très bien présentée par M. Heerdegen; ce qu'en dit M. Autenrieth n'est pas moins digne d'éloge, mais paraît trop raccourci. On aurait voulu aussi des détails un peu plus circonstanciés sur les travaux lexicographiques des grammairiens grecs.

4. La *Rhétorique des Grecs et des Romains* par M. Richard Volkmann, directeur du gymnase de Jauer, expose, après l'histoire et la division de cet art, la triple théorie de l'invention, de la disposition et de l'expression; la dernière est natu-

rellement la plus étendue et comprend tout ce qui concerne les tropes et les figures, le rhythme de la prose oratoire et les genres de style. L'auteur n'a eu qu'à résumer ses propres ouvrages (*Hermagoras oder Elemente der Rhetorik*, Stettin 1865 et surtout *Die Rhetorik der Griechen und Römer*, 2e édition, Leipzig 1885) pour faire un excellent traité sur la rhétorique des anciens.

5. La *Métrique des Grecs et des Romains*, par M. Hugo Gleditsch, professeur au « Wilhelms-gymnasium » de Berlin (p.491-619), est un exposé clair et lucide des mètres anciens fondé sur la rhythmique. La théorie du rhythme forme la première partie du travail, puis vient une courte histoire du développement de l'art métrique chez les Grecs et la description suffisamment détaillée des mètres avec l'indication de leur emploi en vers isolés, en systèmes et en strophes. La métrique romaine est également précédée d'une introduction historique et fait connaître, en trois chapitres, la forme nationale de la poésie italienne, l'imitation libre des mètres grecs par les comiques et l'imitation stricte des mêmes mètres par les autres poètes.

Un appendice sur la musique expose brièvement les parties essentielles de l'harmonique : la théorie des sons, des intervalles, des systèmes ou échelles, des harmonies ou modes, des tropes ou échelles de transposition, des genres et nuances. On y trouve aussi la notation antique et quelques détails sur les instruments de musique et leur usage dans l'accompagnement; mais ces détails sont bien incomplets.

Tel est le contenu des deux premiers volumes du nouveau Manuel de philologie classique. On y peut, comme dans tout ouvrage, signaler quelques erreurs; par exemple au t. I, p. 57, Giselinus, l'éditeur de Prudence, est cité comme éditeur de Properce et dans la même ligne Cruquius est présenté comme décédé en 1628, alors qu'il mourut à Bruges le 22 juin 1584. On y rencontre des assertions douteuses ou hasardées; par exemple t. II, p. 371, M. Schmalz considère les pronoms *mea, tua* comme étant au datif féminin singulier avec *refert* (pour *meae, tuae rei fert*), à l'accusatif pluriel neutre avec *interest* (pour *inter mea, tua est* « il appartient à mes intérêts »). N'est-il pas plus simple d'expliquer *mea refert* par *e re meâ fert* et d'admettre qu'*interest* a suivi la même construction par analogie? Dans certains chapitres on aurait désiré une disposition plus

logique des matières. La théorie de l'ablatif, par exemple (II, p. 277 et svv.), aurait gagné en clarté, si l'auteur avait séparé l'emploi de l'ablatif proprement dit des emplois de ce cas faisant fonction de locatif et d'instrumental. La paléographie aurait été mieux placée avant la critique. Quelques parties (par exemple dans l'herméneutique, dans l'épigraphie et la chronologie) ont été trop détaillées, d'autres trop écourtées ou à peine esquissées. Ainsi les tableaux des sigles et abbréviations dans les manuscrits auraient dû être plus complets, et des listes d'erreurs dues à la confusion des lettres, semblables aux listes de Bast, auraient été fort utiles. L'explication de la terminologie grammaticale n'eût pas été moins désirable.

Quelques auteurs montrent une préférence un peu trop marquée pour leurs opinions individuelles (par exemple M. Unger, dans la chronologie des Grecs, M. Brugmann dans la grammaire); plusieurs supposant chez les lecteurs des connaissances qu'ils devraient leur donner, rendent l'intelligence de leurs traités assez difficile aux étudiants.

Mais, malgré ces défauts, le manuel de M. Iwan Müller est une publication qui marquera dans l'histoire de la philologie et il est appelé à rendre les plus grands services. Tous ceux qui veulent se mettre à la hauteur de la science, y trouveront ou bien les résultats des dernières recherches ou l'indication des livres qui pourront le mieux les renseigner. Espérons qu'aucun obstacle ne viendra arrêter la continuation d'un ouvrage si éminemment utile et que nous pourrons bientôt en signaler la fin.

L. R.

Histoire sommaire de la civilisation *depuis l'origine jusqu'à nos jours par* Gustave Ducoudray, 1 v., 1104 pages, prix : fr. 7-50. Paris, Hachette.

Les lecteurs de la *Revue de l'instruction publique* connaissent, de longue date, notre manière de voir sur ce que devrait être une bonne histoire classique et sur les procédés qu'il faut employer pour bien enseigner. Plus ce sujet offre matière à discussions, plus celles-ci se multiplient, et plus nous nous séparons de l'empirisme historique que l'on préconise, plus

nous restons fermement convaincu de l'excellence de nos idées. « Assez longtemps, disions-nous, l'histoire que l'on enseigne dans nos établissements a été le récit des compétitions ambitieuses, des crimes des grands et des peuples, des conquêtes et des guerres qui ne cessèrent de désoler le genre humain, de toutes les horreurs dont le spectacle n'est propre qu'à démoraliser la conscience de la jeunesse. Ce que nous voudrions voir enseigner, c'est l'histoire de la civilisation, l'histoire de tout ce qui s'est fait de bien, de grand, de généreux, de bon, de beau dans l'humanité, l'histoire des inventions, des sciences, des arts et des lettres, en un mot l'histoire du Progrès. »

Dans une des séances de la *Société de philologie*, M. Vanderkindere s'écria : « Mais alors, c'est l'histoire de la pensée que vous demandez ? » Nullement ! C'est l'histoire des faits nets, précis, déterminés, revêtus d'un caractère de certitude indiscutable, mais *uniquement des faits civilisateurs;* les autres nous importent peu; les autres n'ont aucune portée éducative et, comme nous le disions plus haut, sont plus démoralisants qu'utiles. Nous voulons ce que le célèbre historien Herder demandait longtemps avant nous : « Un ouvrage sur la marche de la civilisation chez les différents peuples, aux diverses époques de l'humanité, dans les diverses régions du globe ! Mélanges de races et leurs transformations; religions, gouvernements, philosophie de l'Asie; arts, philosophie et gouvernement de l'Égypte; arithmétique, langue et luxe de la Phénicie; toute la civilisation de la Grèce et de Rome; religion, droit, mœurs, esprit guerrier et sentiment d'honneur des peuples du Nord; temps de la papauté, ordres monastiques, érudition; croisades, chevalerie, réveil de la science; siècle de Louis XIV; rôle de l'Angleterre, de la Hollande et de l'Allemagne, voilà l'immense sujet qu'il faudrait embrasser ! »

C'est cette histoire que M. Ducoudray a essayé de faire et, disons-le tout d'abord, avec un grand talent. « Il a voulu, nous dit-il, appeler l'attention des maîtres et des élèves sur la partie vraiment utile de l'histoire; les inviter à dégager de faits multiples et variés, la vie sociale des peuples, à retracer le mouvement politique, économique, intellectuel et moral. » Il l'a fait de la manière la plus heureuse. Ainsi présentée, l'histoire se comprend et se retient mieux. Elle offre aux jeunes gens un intérêt tout puissant. Nous avons essayé de nous en

convaincre en lisant, dans diverses classes, un chapitre entier de ce bel et bon ouvrage, et les élèves nous ont écouté avec une religieuse attention. Pas une distraction; pas un moment d'oubli pendant l'heure entière que, chaque fois, dura cette lecture. Cela les *amusait,* mais cela les *instruisait* davantage encore. Ils comprenaient enfin qu'on leur enseignait quelque chose. « N'eussions-nous, dit l'auteur, qu'excité leur curiosité en les intéressant, nous croirions déjà avoir fait œuvre utile. La curiosité historique et scientifique, voilà la passion qu'il est bon d'éveiller tout d'abord dans les esprits. » L'auteur peut être certain d'avoir atteint son but. Dans la main d'un maître habile, un tel ouvrage est un trésor et un trésor qu'on ne saurait trop apprécier. Non pas que nous prétendions que cette œuvre soit parfaite. Certes, elle nous paraît encore susceptible de bien des améliorations; nous voudrions, par exemple, que les histoires des Chinois, des Indous, des Assyriens, des Médo-Perses, des Juifs et des Égyptiens fussent, non pas plus développées, mais mieux divisées en époques caractéristiques. Ainsi pour les Juifs : « Temps patriarcal, servitude d'Égypte, exode et conquête de la Palestine, suffètes, royauté unie et divisée, captivité, république sacerdotale, domination grecque, restauration de la royauté, conquête des Romains et dispersion. » C'est au professeur par sa parole ardente à revêtir de la vie ce squelette; mais ce simple résumé, présenté comme l'auteur sait le faire, quand il parle des Grecs et des Romains, serait déjà par lui-même des plus intéressants.

L'auteur divise son œuvre en grandes périodes. Toutes sont précédées d'arguments dont les phrases se répètent en tête de chaque tableau, dans le même chapitre, telles qu'elles ont été données dans l'argument. Le chapitre est suivi d'un résumé synthétique très habilement présenté. Un tableau synoptique accompagne enfin chacune de ces divisions. Dans ces arrangements, on sent le génie du professeur éclairé par une longue expérience, expert à manier les élèves, ne se bornant pas à faire réciter une leçon ou à la débiter lui-même avec plus ou moins d'éloquence, mais sachant faire répéter rapidement et répéter sans cesse, groupant les faits pour les faire envisager dans leur ensemble, apprenant à les interpréter les uns par les autres, enseignant à ses élèves le moyen de les compléter par leurs lectures et leur travail personnel. Aussi voudrions-nous

voir, en tête de chaque chapitre, les principales sources à consulter sur les matières contenues dans cette division.

Mais on ne se ferait encore de ce livre qu'une idée imparfaite, si nous ne prenions deux chapitres, au hasard, pour en donner l'argument.

Chap. XIX. L'Europe féodale et chrétienne du onzième au quatorzième siècle.

Argument : Efforts de l'Église pour réagir contre le désordre féodal. — Trève de Dieu. — Expéditions lointaines. — Investitures. — Grégoire VII (1075-1085). — Unité religieuse. — Théocratie. — Causes des croisades. — Leur durée et leur caractère (1095-1270). — Part des divers peuples dans ces expéditions. — Résultats économiques et politiques. — Chevalerie. — Les royaumes. — Capétiens directs en France. — Caractère de la royauté féodale. — Commencement de l'administration. — L'Église et le peuple. — Angleterre. — Contraste des royautés anglaise et française. — Espagne. — Croisade contre les Maures. — Caractère de la noblesse espagnole. — Féodalité italienne. — Allemagne. — Progrès de la féodalité allemande. — Empire d'Allemagne au moyen âge. — Papauté. — Rivalité du sacerdoce et de l'empire (1073-1250). — Résultats : ruine des deux ambitions. — Progrès de l'esprit national des peuples. — Progrès des populations urbaines. — Villes impériales allemandes. — République italienne. — Démocratie florentine. — Aristocratie vénétienne. — Communes françaises. — Villes neuves. — Bourgeoisie. — Tiers-État. — Avantages et résultats de la liberté communale. — Dangers et décadence du mouvement communal. — Les campagnes. — Progrès des affranchissements. — Les paroisses. — Ordonnances de Louis le Hutin (1318). — Origines des libertés publiques. — Les États généraux de France (1302). — La grande charte en Angleterre (1215). — Parlement anglais (1258-1295). — Les cortès espagnoles. — Résumé de tout le chapitre.

En tout 26 pages qui se lisent avec le plus vif intérêt, parce que les grandes lignes de ce tableau sont dégagées de ces mille petits faits insignifiants qui n'ont en rien influé sur la marche de l'Europe.

Chap. XX. Même époque.

Argument : La société au moyen âge. — La noblesse. — Les

mœurs. — Les armoiries. — Les tournois. — L'église. — Les conciles. — Les évêques. — Les monastères. — Les nouveaux ordres religieux. — Les chartreux. — Les franciscains. — Les dominicains. — Le culte. — Les fêtes religieuses. — Les superstitions. — Les hérésies. — L'industrie. — Les corporations. — Le commerce. — La hanse parisienne. — Servitude et impôts. — Les juifs. — Lettre de change. — Commerce maritime. — Venise. — Gênes. — La ligue hanséatique. — Les voyages. — Marco-Polo. — L'instruction. — Les écoles. — L'Université de Paris. — Enseignement. — La scolastique. — Nominalisme et réalisme. — Philosophie et théologie. — Grands docteurs. — Formation des langues. — Langue française. — La poésie épique. — Les chansons de gestes. — La poésie allégorique. — Trouvères et troubadours. — Naissance du théâtre. — La prose. — Histoire. — Droit. — Renaissance du droit romain. — Droit coutumier. — Les sciences. — L'alchimie. — Langue et poésie italiennes. — Dante. — Pétrarque. — Les arts, les sciences et la poésie en Allemagne. — Les arts en Italie. — Les arts français. — L'architecture militaire. — Architecture religieuse. — Architecture civile. — Style roman. — Style ogival. — La sculpture. — La musique au moyen âge. — La civilisation au treizième siècle. — Le quatorzième siècle. — Déclin de la féodalité. — Transformation de la société. — Une princesse grecque à Venise. — La chambre d'une bourgeoise au quatorzième siècle. — Robert d'Arbrisel. — L'abbaye de Fontevrault. — La fête des Fous. — Condition de l'industrie au treizième siècle. — Le commerce du Nord. — Richesse de la Flandre. — Saint-Marc de Venise. — Faste des ducs de Bourgogne. — Résumé du chapitre — Tableau synoptique de la civilisation au moyen âge.

En tout 58 pages.

On comprend d'après tout ce que nous venons de dire, combien un tel ouvrage est le bien venu dans l'enseignement. Il paraîtra plus précieux encore, quand nous aurons dit qu'il est rempli de gravures exécutées avec un goût remarquable. Ces gravures nous voudrions voir l'auteur les multiplier davantage. On ne saurait trop parler aux yeux des élèves. Souvent nous ne parvenons à bien comprendre qu'au moyen des objets placés sous nos regards. Quelques cartes, très sobres de détails, mais exposant les contours essentiels des divers pays, après chaque grande transformation des nationalités, seraient de même fort

utiles. Toutefois tel qu'il est, ce travail nous semble digne de la plus sérieuse attention. Nous sommes enfin en face d'une histoire écrite pour la jeunesse et véritablement instructive et intéressante. Certes on ne partagera pas toujours les idées de l'auteur; mais s'il se trompe, il enseigne lui-même le remède à ses erreurs. Écrit avec une grande sérénité et une véritable impartialité, ce livre est un bon et beau livre que nous ne saurions trop vivement recommander à quiconque s'occupe d'instruction et d'éducation. En attendant qu'un Belge de talent dote notre pays d'un semblable ouvrage et le mette en rapport avec nos mœurs et notre passé, il serait hautement à souhaiter que le Conseil de perfectionnement en autorisât l'usage dans tous nos athénées. Dépouillée de ses aridités, l'étude de l'histoire refleurirait bientôt dans nos établissements.

THIL-LORRAIN.

JOHANNES BAUNACK und THEODOR BAUNACK. **Studien auf dem Gebiete des griechischen und der arischen Sprachen**. Erster Band. Erster Teil. Leipzig. 1886, Hirzel. (6 marks).

Sous ce titre, les deux savants auteurs auxquels nous devons déjà l'*Inscription de Gortyne*, commencent la publication d'une série de travaux relatifs aux langues grecque et indo-iranienne. La première partie du premier volume, la seule parue jusqu'à présent, est toute entière consacrée à la Grèce, et est l'œuvre de M. Joh. B. — La seconde partie sera remplie par une étude de M. Th. B. sur le *yaçna haptanhâiti* (*Avesta* Y, 35-41).

La première moitié du volume (p. 1-76) comprend 21 petites études relatives à la grammaire ou à l'épigraphie hellénique. La plupart sont des modèles du genre. Ce sont des notes concises et pleines de faits, qui ne se laissent point analyser, car il faudrait tout reproduire. — On n'a qu'à prendre au hasard pour signaler aux lecteurs des nouveautés intéressantes. Veut-on avoir, par exemple, une étymologie ingénieuse du mot φίλος qui jusqu'ici avait défié tous les efforts? M. Joh. B. le rapproche du sanscrit *Sabhâ*, « réunion ». Sabhâ a pour correspondant en grec *σεφ-ή, et avec la forme faible de la racine,

*σφ-ή; on en tire un dérivé *σφ-ίλος (comparez Rac. πετ et πτ-ίλον) et φίλος, comme de ὀργή on tire ὀργ-ίλος. — Quant à la chute de l'ς, comparez le féminin μία, thème σμία de *sem*, τέγος à côté de στέγος, κίδναμαι-σκεδάννυμι, σφίν-lacon. φίν. — L'ς est tombé ainsi dans une foule de groupes initiaux, sans doute par la généralisation de doublets syntactiques ou l'ς se perdait. (ταῖστέγαις, τᾷστέγᾳ, Inscr. de Gort.). — Φίλος signifie donc d'abord « appartenant au groupe, à la parenté, parent », et ensuite, « amical, cher ». Phonétiquement l'admission d'une racine à forme faible *σφ-ή, sans exemple dans un thème en ā, nous parait faire difficulté. Pour le sens, on comprend bien le passage de l'idée d'assemblée à celle de parenté, bien qu'il n'ait pas lieu en sanscrit. Les langues germaniques nous présentent le radical *sebh*, ayant subi la même modification de sens que celui que l'on suppose pour le grec : Got. *sibja*, m. h[t]. all[e]. *sippe*= parenté. Le passage du sens de parent à celui d'ami s'explique de lui-même. Du même radical σφ-ή, M. B. dérive un thème σφη-κ, nomin. σφήξ. Pour le κ, comparez γνύξ à côté de γόνυ. — La guêpe est donc « l'animal vivant en groupe, en essaim ». — Ainsi s'explique aussi l'attique Σφηττός, sc. Σφηκ-ιό-ς (δῆμος). — M. B. explique encore par ce radical le vieux nom d'« ἐφέται » donné à un collège de juges athéniens. La filiation est juste au point de vue phonétique, et l'étymologie est séduisante. Néanmoins il ne nous paraît pas qu'elle s'impose.

Nous indiquons encore quelques articles qui nous ont semblé particulièrement intéressants.

Λειτουργία *et mots parents*. La Rac. (F) λ-η, (latin vel-le) donne l'adj. verbal à sens actif *λη-τος (comp. κλη-τός). Donc λητουργία= prestation volontaire. La démonstration très-nourrie de l'auteur (p. 31-40), rapprochée de sa précédente étude de la Rac. λη (Inschr. v. Gortyn. 51-52) est entièrement convaincante.

Ὀθῶς·ταχέως. Hesych. — Ὀθῶς=ὀ—θοῶς. C'est donc un nouveau cas de voyelle prothétique devant dentale.

Le pronom ὁδεῖνα. On ne doit pas décomposer ὁ-δεῖνα. δεῖνα n'a pas d'existence à part. Ὀδ-εῖν-α est une contamination des deux pronoms ὅδε et εἶν (thème pronominal ἰ). L'α est tiré de l'accusatif τονδε-ῖν-α pour *τονδε-ιν, de même que des accus. Ζῆν et τί-ν, on a créé par l'addition d'un second suffixe d'accus. Ζῆνα, τινά.

Origine du pronom ὅδε. Le neutre τοδ-ι=védique *tad* + la

particule demonstrative *id*. δ est gardé dans τοδι comme dans ἀλλοδ-απός, ποδ-απός. A cause du simple τό qui avait perdu le δ, on décomposa à tort το-δι, et d'après ce το-δί, on créa, au lieu des nomin. réguliers ὁ-ΐ, ἡ-ΐ (cf. αὐτη-ΐ), les formes nouvelles ὁ-δί, ἡ-δί, devant les voyelles ὁ-δ', ἡδ, avec recul régulier de l'accent. On rapprocha ce δι dont l'origine était oubliée, de la particule δὲ par un cas d'étymologie populaire, et les formes en δε finirent par l'emporter. (?)

Σαπφώ. A l'occasion de l'origine de ce nom, M. B. fait des remarques très curieuses sur la façon dont les Grecs composaient les noms de leurs enfants. Nous ne citons pas l'étymologie qui ne se comprendrait pas, séparée de l'étude qui l'accompagne.

Dans la deuxième moitié du livre (77 à 218), M. Joh. B. publie en les commentant les 101 inscriptions découvertes récemment au Hieron d'Epidaure, et qui avaient paru (1883-85) dans l'Ἐφημερὶς ἀρχαιολογική, publiée par l'Ἀρχαιολογικὴ ἑταιρία d'Athènes. Cette nouvelle édition, aisément accessible, rendra de grands services. — Les plus anciennes de ces inscriptions d'Epidaure se placent entre le 4e et le 3e siècle avant J.-C. — Non seulement elles ont un intérêt linguistique, mais encore elles sont très curieuses pour le fond. Les récits que nous font les tables votives des cures merveilleuses d'Asklépios, sont fort amusants, et jettent un jour curieux sur les croyances des dévots du temps et sur la singulière méthode pratiquée en médecine par les prêtres. Pausanias II. 27, raconte en décrivant le temple d'Esculape, qu'il y vit six stèles, dont les inscriptions rappelaient les noms des personnes guéries, leur maladie, le traitement employé. Les inscriptions 59 et 80 du recueil de M. B. ont dû appartenir à deux de ces stèles. Je n'entre pas dans plus de détails. Les découvertes faites à Epidaure, et particulièrement la grande inscription métrique d'Isyllos[1], mériteraient bien un article spécial, et il faudrait faire plus qu'en parler rapidement.

L. PARMENTIER.

---

[1] Voir à ce sujet le beau livre de WILAMOWITZ-MÖLLENDORF, *Isyllos von Epidauros, Philol. Untersuchungen,* herausg. von A. Kiessling und W. M. Berlin, Weidmann, 1886.

L'INSCRIPTION DE GORTYNE.

Franz Bücheler und Ernst Zitelmann. **Das Recht von Gortyn.** Frankfurt a. M. 1885. Sauerländer. (Ergänzungsheft des Rhein. Mus. XL.) 4 marks.

Johannes Baunack und Theodor Baunack. **Die Inschrift von Gortyn.** Mit einer Tafel. Leipzig. 1885. Hirzel. 4 marks.

La *Revue* n'a pas encore entretenu ses lecteurs de l'Inscription de Gortyne. Les amis de l'épigraphie et de la linguistique nous sauront peut-être gré de combler cette lacune. La grande inscription crétoise est la plus importante que nous ait laissée la Grèce, et il n'est plus permis de l'ignorer dans aucune étude relative au droit et à la dialectologie helléniques. Aujourd'hui, les travaux que l'intérêt universel du monde savant a fait naître au début, partout à la fois, ont déjà tiré de l'inscription la plupart de ses secrets. Il ne faudrait pas laisser finir cet épisode de l'histoire épigraphique sans lui avoir accordé une mention, et le moment nous paraît bien choisi pour en retracer le développement, depuis la découverte jusqu'aux derniers travaux publiés.

Le lieu de la découverte se trouve près de Hagioi Deka, en Crète, au milieu des ruines de l'antique Gortyne. Le découvreur est M. Federico Halbherr, un élève de M. Comparetti. En juillet 1884, il reconnut dans le bief desséché d'un moulin, les quatre dernières colonnes de l'inscription, et une partie de la cinquième. Ne pouvant continuer lui-même les fouilles, il chargea de ce soin M. Ernest Fabricius, élève de l'Institut allemand d'Athènes. Au commencement de novembre, malgré des difficultés de toute nature, celui-ci avait terminé son œuvre et possédait une copie complète de la loi. — D'après la description de M. Fabricius, « l'inscription couvre le mur intérieur d'une construction probablement circulaire d'environ 100 pieds (33 m.) de diamètre; elle occupe une largeur d'à peu près 9 mètres, sur une hauteur de 1 m. 72. Ainsi un homme de moyenne grandeur pouvait la lire toute entière aisément. — M. Comparetti suppose que le mur circulaire qui porte l'inscription appartenait à un bâtiment public, sans doute destiné à la justice, et comparable au Tholos du Prytaneion d'Athènes, et à la Skias de Sparte. — En creusant le bief, on a enlevé une

partie des colonnes X-XII, et un fragment de la IXe. Déjà en 1857, Thénon avait découvert le fragment contenant le commencement de la XIe colonne, et en 1880, M. B. Haussoulier, le commencement des colonnes VIII et IX (cf. Roehl. I. G. A. 476 et 475). Il ne manque donc plus pour avoir les XII tables complètes, que le commencement des colonnes XII et X, et un fragment de la IXe.

L'inscription est gravée en écriture boustrophedon, allant d'abord de droite à gauche, puis dans la ligne suivante de gauche à droite, et ainsi de suite. L'alphabet n'a que 18 signes:

α β γ δ ε F θ ι κ λ μ ν ο π ρ σ τ υ.

ε et ο = ε et η, ο et ω panhell.; κσ = ξ, πσ = ψ, κ et π = κ et χ, π et φ; τ = τ, et θ panhell. devant les consonnes (ἄντρϖπος); θ=θ dans les autres cas; δ = panhell. ζ initial, δδ=ζ dans l'intérieur des mots. — L'écriture est régulière et soignée. A côté du texte, se trouvent des lettres qui marquent des chiffres, et dont la raison n'apparaît pas toujours clairement.

Quel est l'âge du monument? L'antiquité de la législation crétoise, attestée par les traditions relatives à Minos, par les voyages attribués à Lycurgue et à Solon, semble autoriser à en reporter très loin sinon la forme, du moins le contenu. Le style offre des ressemblances frappantes avec celui de la loi romaine des XII tables. D'autre part, l'isolement de la Crète, favorable à la conservation de l'archaïsme, doit mettre en garde contre des évaluations exagérées. Kirchhoff (Stud. zur Gesch. des griech. Alph. 3e éd. p. 65), comparant l'écriture de l'inscription à celle des monnaies crétoises, conseille de ne pas la faire remonter plus loin que le milieu du Ve siècle. M. Bücheler considère aussi ce terme comme un maximum et est tenté de descendre jusqu'au IVe siècle.

M. Fabricius eut l'honneur bien mérité de communiquer le premier au monde savant le précieux monument. Outre la relation de la découverte, il publia un fac-simile du texte avec sa transcription en caractères ordinaires, dans les *Mittheil. des deutschen Archäol. Instituts zu Athen.* IX. p. 363 sq. Tab. XX et XXI. Presque en même temps, paraissait la publication de M. Domenico Comparetti, dans le *Museo Italiano di antichità class.* I. p. 233, sqq. Bientôt le même professeur publia de nouveau dans un livre séparé, le texte et le fac-simile de l'inscription avec la traduction et un commentaire: *Leggi antiche*

della città di Gortyna in Creta, Firenze. Löscher 1885. — En France, le représentant de ces études fut M. Dareste qui traduisit la loi de Gortyne dans le *Bulletin de corr. hell.* 1885. pp. 301-317.

En Allemagne, trois travaux importants se succédèrent rapidement : Ce sont : Heinrich Lewy. *Altes Stadtrecht von Gortyn auf Creta.* ..Text, Uebersetzung, und Anmerkungen nebst einem Wörterverzeichniss. Berlin, Gärtner 1885, et les ouvrages de MM. Baunack, et Bücheler-Zitelmann indiqués en tête de cet article.

Quant aux rapports mutuels de ces divers travaux, MM. B-Z ont pu profiter de Comparetti, M. Lewy a connu Comparetti et Dareste, et MM. Baunack ont pu tenir compte en outre, au moins dans la partie exégétique, des ouvrages de MM. B-Z et Lewy. Le travail de M. Lewy, bien que marquant un progrès sur ceux de MM. Dareste et Comparetti, est dépassé de beaucoup pour la partie juridique par celui de M. Zitelmann, et pour la partie grammaticale par celui de MM. Baunack. C'est donc à ces deux derniers travaux que nous nous arrêterons de préférence, et c'est à eux aussi que le lecteur devra s'adresser, s'il désire faire une étude particulière de l'inscription de Gortyne.

Dans le livre de MM. B-Z, la partie générale épigraphique et philologique, le texte, la traduction et les remarques critiques sont l'œuvre spéciale de M. Bücheler (pp. 1-40). C'est une simple introduction à l'étude juridique de M. Zitelmann qui forme le fond et l'intérêt principal de l'ouvrage. La traduction de M. B., à force de serrer le texte de près, tombe souvent dans l'obscurité et aboutit à enrichir la langue allemande de néologismes bizarres. Par ex. I, 38, αἰ δὲ κα ναεύει ὁ δολος, est traduit : Wenn aber *tempelt* der Sklave (si l'esclave jouit de l'asile d'un temple). Il ne faudrait pas que cette façon de comprendre la tâche du traducteur, pratiquée déjà trop largement par M. Ludwig à l'égard du Rig-Véda, devînt tout-à-fait ordinaire en Allemagne. Si la traduction a besoin du même commentaire que le texte lui-même, on se demande à quoi elle sert. — Heureusement la traduction de MM. Baunack, à la fois claire et suffisamment littérale, échappe à semblable reproche.

Le commentaire juridique (pp. 41-178) de M. Zitelmann est une exposition claire et complète des résultats, auxquels ont abouti les recherches savantes de l'auteur; c'est un travail de

haute valeur et qui, pour l'étude du droit de Gortyne, et des origines du droit privé de la Grèce en général, restera fondamental.

Selon M. Z., la loi des XII tables de Gortyne est un tout complet et non un fragment. Son contenu se rapporte uniquement au droit privé, et n'offre aucune prescription qui rentre dans le domaine du droit public ou sacré. M. Z. croit pouvoir définir la loi : « une codification réformatrice du droit relatif à l'esclavage, à la famille, et à l'héritage. Cette loi révisée ne nous présente pas un code complet, mais elle doit être complétée par le droit antérieur; à l'occasion de la révision, on a çà et là amendé ou confirmé des prescriptions relatives à d'autres sujets » (p. 46). — M. Z. ne se contente pas de présenter un tableau précis du droit de Gortyne à cette époque; il en recherche les origines, et en explique les prescriptions par des rapprochements avec le droit attique, romain, germanique et hindou. Il résulte de son examen avec beaucoup d'évidence que le droit de Gortyne est d'origine purement indo-européenne.

Pendant que M. Z. se livrait à cet examen approfondi du droit de Gortyne, MM. Baunack poursuivaient avec une conscience et une érudition non moins grandes, une étude toute différente, celle de la langue de l'inscription. Ainsi les deux ouvrages se sont succédés et complétés rapidement. — Donnons d'abord la disposition du livre de MM. Baunack.

Introduction (1-6) — Texte imprimé en petits caractères, sans séparer les mots, et avec les variantes des deux publications de MM. Comparetti et Fabricius (7-16). — Grammaire. Phonétique syntactique (*Satzsandhi* 16-27). Consonantisme (27-48). Vocalisme (48-69). Morphologie (69-76). Syntaxe (76-89). — Interprétation. Tableau des fautes et inconséquences du lapicide (90-93). — Transcription du texte, avec séparation des mots, division en chapitres, et traduction (94-120). — Remarques exégétiques et lexicologiques (120-149). — Enfin un index complet des mots de l'inscription et de tous les passages où ils se trouvent. — Dans toutes ses parties, cette étude est exécutée avec une érudition, une conscience, et une *acribie* qui, actuellement du moins, ne laissent plus guère de place pour des travaux postérieurs. Tous les faits grammaticaux ont donné lieu à des statistiques complètes qui ont servi de base à leur classement et à leur explication; les lumières fournies par les

autres inscriptions crétoises et les dialectes grecs parents ont été utilisées; aucune question n'a été résolue sans un examen scrupuleux de tous ses éléments. Une telle méthode a donné aux auteurs la clef de bien des difficultés, soit dans l'explication des faits de grammaire, soit dans la restitution du texte, le vocabulaire ou l'interprétation.

Nous détachons dans la grammaire de l'inscription quelques-uns des faits les plus intéressants.

Phonétique syntactique. Assimilation. ς + λ, τιλ λει[1], τοῖλ λεΐονσι σ + δ, τᾶδ δαίσιος, πατρὸδ δόντος, υἱέεδ δέ, ἐδ δικαστέριον, τὰδ δέ. L'assimilation marqué ici par δ-δ correspond au δδ = panhell. ζ dans le corps des mots. τὰδδὲ : τὰς δὲ = δικάδδεν : δικάζειν. — δ est probablement ici la spirante douce interdentale (Gust. Meyer [2]283), qui s'assimile l'ς précèdent. Le ρ qui est très proche de la sifflante subit le même traitement: πατὲδ δόει, ἀνὲδ δοι (=zz).

σ + θ, τὰθ θυγατέρας. θ a ici le son de la spirante sourde interdentale à laquelle s'assimile l'ς. C'est le même procès qui le précèdent.

Doublets syntactiques. ἐκς devant les voyelles, ἐκς ἀγορᾶς; ἐς devant les consonnes ἐς τᾶς αὐτᾶς ματρός. La même différence apparaît dans les formes verbales: ἐκς-αννεσέται, ἐς-τιτεκνόται. Pareillement l'accusatif de l'article est τὸς devant les consonnes, τὸνς, τὰνς devant les voyelles : τὸς μὲν υἱύνς — τὸνς ἐλευθέρους; τὰνς ἐν πόλι. Cette règle d'euphonie ne s'applique pas aux désinences nominales. A l'exception de θυγατέρας, les accusatifs des substantifs et adjectifs ont-νς, aussi bien devant les consonnes que devant les voyelles. La désinence νς s'est même transportée à l'accus. pluriel des thèmes consonantiques : στατέρανς, μαιτύρανς, d'après l'analogie θυγατέρας : θυγατέρανς = χώρας : χώρανς.

Consonantisme. Nous signalons particulièrement dans ce chapitre l'excursus (p. 34-37) relatif au passage, démontré comme très ancien, du θ dans la spirante sourde interdentale correspondante (th)[2]. L'orthographe σι au lieu de θι, et le témoignage des grammairiens prouvent que le laconien, con-

---

[1] Il est évident que partout où ε=η, ο=ω, l'iota qui suit devrait être souscrit.

[2] A défaut du signe spécial, nous représentons ce son par th, comme en anglais.

tinuant le procés de θ : th, a changé th en la sifflante alvéolaire σ, sans doute sous l'influence de l'ι suivant. Partant de là, MM. B. émettent l'hypothèse que le changement de θ en th aurait aussi commencé dans le groupe θι, et se serait ensuite généralisé. Le changement analogue de δj en δ, et de — δj — en — δδ, (ζ) = la douce de th, ne confirme-t-il pas cette hypothèse? — Quelque soit le point de départ du phénomène, l'orthographe τύατον (=θνητῶν) Ἄντροπον, en regard de ἀπο-θάνει, θελεῖαι prouve que le θ panhell. avait en crétois une valeur différente devant les consonnes et devant les voyelles. θ était resté explosif devant ρ, ν, et devenu spirant devant les voyelles.

De même que l'on a dans l'euphonie de la phrase τὰθ θυγατέρας, on a dans le corps des mots κρέθθαι, πρόθθα, en regard des formes panhell. χρῆσθαι, πρόσθε. Ici encore, il est impossible de croire que le groupe θθ représente deux ténues aspirées consécutives. σθ a du donner sth, et par assimilation de la sifflante alvéolaire à l'interdentale thth.

MM. Baunack essaient d'expliquer de la même façon la forme difficile ἰθθᾶντι, ἰθθάντες, que l'on rencontre dans les inscriptions crétoises. — De même que σθ est devenu sth, puis thth, ainsi στ aurait donné tht, puis thth. Remarquons d'abord que l'analogie n'est pas complête, car dans σθ : thth, l'assimilation est régressive, tandisque dans στ : tht, thth, elle est progressive. Or c'est là une première difficulté, car dans notre monument, tous les cas d'assimilation sont régressifs. (νυττί pour νυκτί, ἐγράτται pour ἐγράπται, etc.). D'autre part, il semble qu'admettre un tel développement, c'est reconnaître qu'en regard de ἱστᾶσι : ἰθθᾶντι, on pourrait avoir dans l'euphonie de la phrase τοῖς τέκνοις : τοῖθ θέκνοις, comme on a τὰθ θυγατέρας à côté de πρόθθα. — L'explication de MM. B[1] ne me paraît donc pas entièrement plausible, bien qu'elle se heurte à moins de difficultés que celle de G. Meyer[2] 211 (st, tt, tth, thth). — Ne serait-il pas permis d'admettre le développement st, sth, puis par assimilation régressive thth? Si l'on supposait une racine σθα (viel. ind. sthā, grec σθέ-ν-ος), le phénomène s'expliquerait de lui-même et le cas serait identique à πρόθθα. Ce serait un cas où θ et τ alterneraient

[1] Je la trouve cependant admise par Brugmann. Grundriss der indg. Gramm. § 566.

après σ comme il arrive souvent pour χ et κ, φ et π. Cf. Gust. Meyer *203 qui admet la priorité des groupes σχ, σφ, σθ, et voit dans ces aspirées la continuation des tenues aspirées indo-européennes. Malheureusement, toute la question des ténues aspirées primitives est encore bien obscure. Le chapitre que leur consacre M. Brugmann (Grundriss, § 553), n'apporte pas de lumières nouvelles sur le sujet.

Digamma. Le digamma se maintient au commencement des mots: Fέκαστος, Fοικεύς, etc., entre voyelles, il tombe sans laisser de trace: ἀιεί (=αἰFεί).

Remarquable est la forme FισFό-μοιρον (p. 37) qui nous montre pour la première fois sur le sol grec le digamma de l'adjectif ἴσος. (ind. vishu).

Une des croix de la phonétique de la loi de Gortyne est le mot μαῖτυς (=μάρτυς). Comme il apparait 20 fois dans l'inscription, il est impossible d'y voir une erreur du lapicide. La difficulté est que le groupe ρτ est conservé dans tous les autres mots. MM. B. admettent ici un phénomène analogue à celui que l'on observe dans αὐκαν=ἀλκήν. Μάρτυς aurait donné μαιρτυς*, μαῖ(τ)τυς. Mais si les exemples abondent pour le changement de l + cons en u + cons, il est étrange que le cas de μαῖτυς soit absolument isolé. En soi cependant, le passage de -αρτ- en αιτ- se comprend phonétiquement très bien, et il est difficile de l'expliquer autrement que ne le font MM. B.

Il faudrait aussi signaler les étymologies heureuses auxquelles les auteurs sont arrivés dans le cours de leur travail; par ex. ἐλεύθερος (p. 40) rapproché à la façon ancienne et avec preuves à l'appui, de la racine qui se trouve dans ἐλεύθω; puis αἰπόλος (p. 66) ἀνάγκη (58), Rac. : λη (51), μόλεν (63), καρτάποδα (65), et surtout Διόνυσος (p. 66). Διόνυσος = δι-ονυχ-ιος, διονῦσ(σ)ος, sc. θεός, c-à-d. le dieu du petit bétail, ὁ τῶν διονύχων θεός.

La syntaxe que l'on a trop le tort de négliger dans les travaux de ce genre, est aussi traitée avec le plus grand soin. Maintenant que l'explication des formes de l'inscription est à peu près épuisée, nous croyons que c'est du côté de sa syntaxe que les recherches devront se diriger.

MM. Baunack publient et traduisent en appendice deux fragments d'une seconde loi de Gortyne, découverts par M. Halbherr, et publiés déjà par M. Comparetti dans les travaux cités plus

haut[1]. Ces fragments très courts (16 lignes chacun) traitent des suites judiciaires des dommages causés à des animaux domestiques. L'existence du signe H à côté de ε démontre qu'ils sont postérieurs à la grande inscription[2].

L. PARMENTIER.

Algèbre pure et appliquée aux sciences commerciales, *par* J. DEROUSSEAU, *professeur à l'athénée royal de Liège.* Liège, Vaillant-Carmanne, 1887. Un volume in-8° de VII-139 pages. Prix : 3 fr. 50.

Ce livre, d'un genre nouveau, nous parait appelé à rendre de véritables services, aussi bien aux professeurs qu'aux élèves. La simplicité de la conception, la clarté de l'exposition, la concision du style, l'abondance des renseignements qui s'y trouvent réunis, tout concorde à lui assurer une place spéciale parmi les ouvrages didactiques.

En moins de cent cinquante pages, M. Derousseau donne un exposé simple et complet des connaissances théoriques indispensables à celui qui veut s'occuper, d'une manière intelligente, de questions commerciales et financières.

---

[1] Cf. aussi LEWY. *Ouv. cité,* et BÜCHELER-ZITELMANN. Rein. Mus. XLI, p. 118-133.

[2] Pour compléter la bibliographie, citons encore : BERNHÖFT. *Die Inschrift von Gortyn übersetzt.* Stuttgart. 1886. 1 m. 50 (n'a pas profité des travaux de B-Z et de Baunack). — JACOB SIMON. *Zur Inschrift von Gortyn.* Wien 1886. 2 m. (ne traite que des 6 premières colonnes de l'inscription). — La longue liste de tous les articles parus dans les revues allemandes se trouve dans Baunack. *Studien auf dem Gebiete des griechischen und der Arischen Sprachen.* Leipzig. 1886. Hirzel. p. 173-174. Dans les quatre premiers numéros de Janvier 1887 de la *Berliner philologische Wochenschrift,* M. J. Baunack a commencé sous le titre de *Cretica,* l'étude grammaticale de 107 inscriptions nouvelles de la Crète, découvertes par M. Halbherr, et publiées par M. Comparetti (*Mus. Ital. di antich. class.* Vol. II. Firenze 1886). Les faits sont classés et étudiés dans le même ordre que pour l'inscription de Gortyne, de sorte que les deux travaux se complètent réciproquement.

Ce qui frappe surtout, dans cet ouvrage, c'est, comme nous le disions plus haut, à la fois la concision et la clarté avec lesquelles il est rédigé. Prenons, par exemple, la théorie des logarithmes, ce sujet dont tant d'auteurs ont su faire un épouvantail. Sans entrer dans des détails fastidieux, écartant la conception double des logarithmes, pour ne conserver que la définition par les progressions, la plus facile pour les commençants, l'auteur aborde et traite si simplement, si clairement, cette belle doctrine que l'étude et la fatigue disparaissent pour ne laisser subsister que l'intérêt soulevé, à juste titre par cette invention aussi fertile que remarquable.

On remarque, dès le premier chapitre (équation du second degré), la préoccupation constante de l'auteur, d'approprier son ouvrage à l'enseignement classique. Les équations du second degré ne rentrent pas, il est vrai, dans le programme spécial de la section commerciale des athénées, elles ne se rattachent même pas absolument au reste de l'ouvrage ; mais la révision de cette théorie s'impose au professeur s'il ne veut exposer les élèves à oublier pour toujours cette partie essentielle des connaissances algébriques.

Dans le chapitre consacré aux progressions, nous avons remarqué le problème suivant : Rechercher la somme des carrés des termes d'une progression arithmétique. D'une application fréquente dans les questions de sommations, ce problème, que l'on sépare généralement de la théorie des progressions, a permis à l'auteur de rattacher à celles-ci le calcul des piles de boulets.

Le chapitre IV (Logarithmes) est précédé (chapitre III) de quelques mots sur l'origine, la raison d'être et l'usage des exposants négatifs. Cette façon de procéder nous a paru dénoter une méthode d'enseignement sage et prévoyante. En effet, ces exposants négatifs trouvent immédiatement après leur usage dans la théorie des logarithmes dont nous avons déjà parlé. Nous ne reviendrons sur celle-ci que pour remarquer le soin avec lequel l'auteur s'est attaché dans le choix de ses exemples à n'employer que des nombres dont les logarithmes se trouvassent compris dans les fragments de tables insérés dans l'ouvrage. Il est assez étonnant que l'on n'ait pas fait de même dans tous les traités analogues, puisque cela permet à l'élève de se familiariser avec l'usage des logarithmes sans devoir recourir aux grandes tables elles-mêmes.

Il est une table de logarithmes dont l'auteur ne fait pas mention. C'est la table de Véga ou plutôt de Bremiker à cinq ou sept décimales, éditée à Berlin, chez Weidmann, et infiniment supérieure à Callet au point de vue pratique. On y trouve sur chaque double page les logarithmes de mille nombres, de sorte que l'on arrive toujours sans hésitation à la page cherchée; il en résulte naturellement une grande économie de temps.

Les questions d'intérêt, l'emploi des diviseurs fixes, les méthodes directe et rétrograde relatives aux comptes-courants, sont exposés avec beaucoup de clarté.

Après avoir donné aux questions d'escompte, à intérêt simple, à intérêt composé, aux échéances communes, la place qui leur revient, l'auteur s'occupe des mélanges, poids spécifiques, etc. L'on s'explique difficilement que, dans cet ouvrage où tout se suit en général avec tant d'ordre, l'on voie intervenir, entre deux théories aussi étroitement liées aux questions d'intérêt que l'escompte et la rente, l'on voie, disons-nous intervenir les problèmes de mélanges, etc., qui n'ont avec ces questions qu'un rapport assez éloigné (par les questions relatives aux échéances communes).

La partie la plus importante de l'ouvrage est celle où l'auteur s'occupe de la rente et de l'emprunt. Ces théories sont exposées de main de maître et c'est avec plaisir que l'on parcourt ces pages où sont résolus d'une manière si lucide et si simple des problèmes dont quelques-uns passent d'ordinaire pour difficiles ou compliqués.

Après avoir défini les différentes espèces de rentes, l'auteur donne une table des valeurs de $f_n(r)$ la valeur actuelle d'une rente d'un franc pour les taux 3, 3 $^1/_2$, 4, 4 $^1/_2$, 5 pour cent pendant 50 ans. Pourquoi ne pas avoir continué cette table jusqu'aux valeurs correspondantes à 100 ans? Ces valeurs de $f_n(r)$ servent dans les questions d'emprunts et ceux-ci sont fréquemment remboursables en 66 et même 90 ans.

Sans nous arrêter à toutes les questions traitées dans cette partie de l'ouvrage, nous citerons cependant les principales d'entre elles : Détermination de la valeur actuelle des rentes; recherche de la quotité de chaque terme, détermination de la durée et du taux de ces rentes. Ce dernier paragraphe est traité avec soin. Nous y remarquons un nouveau procédé de détermination du taux pour le cas où n est très grand.

Mais ce qui nous a paru surtout mériter l'attention des lecteurs, c'est l'exposition de la théorie des rentes viagères, théorie en partie nouvelle et originale (rentes différées), mais toujours d'une clarté extrême. L'auteur a rendu ainsi un véritable service à ceux qui ont à s'occuper de ces questions délicates. Signalons encore, en passant, une méthode, nouvelle peut-être, pour la détermination des primes d'assurances sur la vie, puis la théorie des emprunts dans l'exposition de laquelle les financiers trouveront des renseignements précieux celle des rentes à termes variables, qui manque souvent même dans les traités spéciaux. L'étude des questions relatives à ces dernières s'impose d'autant plus aujourd'hui, qu'elles ont acquis droit de cité dans le monde financier. L'auteur s'occupe enfin brièvement des arbitrages. Tous ceux qui s'occupent d'affaires de bourse, mais surtout les élèves de la section commerciale de nos athénées, peuvent faire leur profit des renseignements qu'on trouve dans ee dernier chapitre. Qu'il nous soit permis de faire ici une simple observation. Nous lisons (p. 117, 269) : St. Pétersbourg, Paris : à 3 mois, 30.3 roubles, escompte 4 °/₀. Or, si nous ne nous trompons, en matière de cotes de bourse, St. Pétersbourg donne le *certain*. La parité de Paris étant 3.401, nous aurions dû lire : St. Pétersbourg-Paris ; à 3 mois, 130.5 fr., escompte 4 °/₀. Cette erreur est du reste de peu d'importance.

Le volume se termine par des tables d'intérêts composés destinées à simplifier les calculs.

Comme on le voit, par cette analyse rapide, le traité de M. Derousseau est aussi bon qu'il est court, et nous pouvons le recommander avec confiance à ses collègues.

Au point de vue typographique, l'ouvrage est digne de la réputation bien établie de M. Vaillant-Carmanne.

Çà et là, dans le cours de l'ouvrage, nous avons remarqué toutefois quelques fautes d'impression, qu'il serait bon de signaler dans une feuille à ajouter à l'ouvrage.

EM. SCHINDELER, *ingénieur.*

D[r] F. W. Gesenius. **Grammaire élémentaire anglaise,** *adaptée à l'usage des Français,* par D[r] Chr. Vogel. Halle, Gesenius. (Brux. Kiessling) 1886. 336 p.

Certains livres classiques arrivent à un nombre considérable d'éditions on ne sait trop comment, et sans préambule nous déclarerons que les 12 éditions, que l'*Elementarbuch der Englischen Sprache* du D[r] Gesenius a obtenues en Allemagne, nous restent un problème. Le D[r] Vogel, chef d'institution à Genève, « voulant faire profiter la jeunesse de langue française des avantages de cette méthode qui rend en Allemagne de si grands services, » vient d'arranger ce livre pour les écoles françaises.

La méthode de Gesenius se distingue par cette seule particularité, que l'auteur intercale entre les différents chapitres grammaticaux de courtes anecdotes, destinées à être lues, étudiées et récitées. Elles doivent remplacer le livre de lecture. Cela présente cependant des inconvénients : dès le commencement, dans la première leçon, nous trouvons un de ces textes. Alors que l'élève n'a encore vu que l'article et la formation du pluriel des substantifs, on le met en présence de grandes difficultés de tout genre. Nous choisissons dans le premier morceau de lecture : *when on a journey, they were changing; stopped* etc. L'élève ne saurait, par lui-même, ramener ces formes de verbe à leur infinitif, et le lexique, ajouté à la fin du livre, ne le fait pas pour lui. Or, si le professeur doit le traduire à sa place, ce texte anglais ne sert de rien. Autant que possible, déjà dès le commencement, l'élève doit trouver lui-même. — Plus loin encore, on constate fréquemment le même manque de progression. Ainsi, à la page 26, le commençant sera nécessairement arrêté devant des difficultés comme celles-ci : *if the standard* SHOULD BE *lost; to rally* dans le sens réfléchi, alors que le lexique n'indique que le sens transitif.

A part cette innovation, qui ne rend donc pas les services qu'on pourrait en attendre, cette prétendue méthode de Gesenius, que le traducteur vante dans sa préface, est celle de beaucoup d'autres grammaires; mais empressons-nous de l'ajouter, de beaucoup d'autres grammaires *surannées*. Dans une série de chapitres, il expose dogmatiquement toutes les règles, qui ont rapport aux différentes parties du discours. L'étude des formes est précédée des règles de la prononciation.

Je me figure que le professeur les passe généralement et il fera bien. Je ne conçois l'enseignement de cette partie de la grammaire anglaise, que divisée sur un certain nombre de leçons; sinon, c'est le moyen de rebuter l'élève pour toujours de l'étude de l'anglais, que de lui donner à digérer dix pages de règles, rien que pour la prononciation. Ce chapitre est donc inutile. On pourrait encore, à la rigueur, le tolérer, s'il était correct; mais à tout point de vue, l'auteur est de la vieille école; il n'a pas marché avec le temps; il confond le son, et le caractère qui doit le représenter. Il ne saisit pas la nature de la diphthongue et de la voyelle, et ne se rend pas compte de la part qui revient dans la langue anglaise à l'orthographie. *Leaf, tea, dead, heart,* pour lui, contiennent des diphthongues, alors que nous avons là de simples digraphes, signes orthographiques; il n'entend pas non plus la diphthongue que les phonéticiens modernes ont signalée dans *name,* qui ne sonne pas du tout comme le français *ée,* ni dans *go,* qui diffère totalement de *beau.* Aussi je ne conseille à personne de prononcer le fr. *beau* avec l'*o* de *go.*

« *Ch,* dit Gesenius-Vogel, dans les mots dérivés du français, se prononce comme dans cette langue. » Ainsi *chair, stomach, cheer, to chase,* aussi? Cependant ils dérivent du français.

ng dans *king* se prononce *gne.* C'est absolument faux.

s se prononce *ch* dans *sure.* A première vue cela paraît exact; mais il y a là plus qu'une prononciation qui semblera au moins arbitraire. D'après cela, *u* dans ce mot a la prononciation irrégulière *ou*? — Nous avons là un phénomène qui se présente dans beaucoup d'autres mots, l'*i* devenu dentale fricative, dont la douce a le son du *j* fr. dans l'angl. *vision,* et la forte le son du *ch* fr. dans l'angl. *social, precious.*

Plus loin, l'auteur croit devoir figurer la prononciation de certains mots. Destine-t-il ces notes au professeur? Nous ne le pensons pas. S'il s'adresse à l'élève, celui-ci, comme le livre n'est pas fait pour l'enseignement sans maître, se passera avantageusement d'une notation aussi défectueuse, qui ne peut que gâter les quelques principes de prononciation qu'il aurait. Ainsi *enough* (p. 105) se prononce *inúff; Charles's* pr. *tcharl-zis* (p. 28); *does* pr. *deuze* (p. 37); *ai* dans *said* et *says* = *e* bref (p. 38). Lequel, *e* ouvert ou *é* fermé? Par contre, la prononciation de l'*r* angl. n'est pas mentionnée, ni l'influence qu'il exerce sur la voyelle précédente.

Je ne veux pas continuer cette critique de détail par rapport à la prononciation; passons plutôt à la grammaire proprement dite, la partie, selon nous la plus importante. Si nous devons avoir pour principe que le « meilleur est à peine assez bon » pour nos classes — *von dem Guten das Beste*, — nous aurons l'occasion de signaler dans l'ouvrage de Gesenius de véritables erreurs grammaticales en grand nombre. Il aurait peut-être répondu aux besoins de l'enseignement il y a cinquante ans; mais, nous avons fait du chemin depuis, et nous avons appris, que la grammaire n'est pas un ramassis de règles arbitraires, mais un édifice savamment construit sur des lois logiques et physiologiques. Énoncer ces lois, nous en convenons, n'est pas chose facile, car la règle doit être claire, précise, concise et adéquate au fait grammatical à expliquer. Aussi, que de fois le grammairien ne va-t-il pas à l'encontre de sa tâche : il est vague, confus, en contradiction avec les faits, ou n'explique pas ce qu'il faut expliquer. Dans un énoncé, tout élément inutile doit être impitoyablement éliminé ; car, chaque mot porte. Le grammairien qui a pour mission d'apprendre à peser la valeur des mots et qui ne prêche pas d'exemple, ferait mieux de s'abstenir.

Tous les défauts que je viens d'énumérer sont malheureusement représentés ici. L'auteur — ou le traducteur — ne se rend pas compte de la valeur des termes qu'il emploie, se repète, se contredit d'une page à l'autre, explique des choses qui n'embarrassent nullement, ne voit pas la véritable difficulté dans bien des cas et commet des erreurs nombreuses. Il lui manque l'étude historique de la langue. Nous n'entendons pas par là que le professeur ait à élucider chaque fait grammatical par les formes historiques des différentes époques de la langue; mais, cette connaissance lui est indispensable, pour qu'il puisse assigner au fait isolé sa véritable place dans l'édifice grammatical, et pour qu'il saisisse convenablement la nature même du fait.

Arrivons aux exemples, pour prouver que notre critique sévère est fondée.

Nous ne sommes plus au temps où l'on pouvait encore dresser des paradigmes de déclinaison pour des langues analytiques comme l'anglais et le français. Il faut vraiment toute la crédulité traditionnelle, pour ne pas voir que *of the father, to*

the father, ne constitue absolument pas une déclinaison. Pourquoi alors ne pas reconstruire un locatif comme *in London* ou un instrumental comme *with* ou *by London*? Cet intéressant paradigme est encore expliqué au moyen d'une règle (p. 16, 4).

Cet esprit de routine perce partout. Les règles d'orthographe sont confondues avec celles qui concernent l'étude des formes. Le changement d'*y* en *i* n'est pas à sa place dans la formation du pluriel (p. 30, 5), pas plus que dans la conjugaison (p. 37, 6), ni dans la formation des degrés de comparaison (p. 97, 4). C'est un fait orthographique général qui devait se trouver dans un chapitre spécial, où il fallait réunir entre autres choses encore, l'*e* conservé entre deux *lettres hissantes* (le traducteur veut dire *sifflantes*), et le redoublement de la consonne finale; ces règles, répétées différentes fois, sont allées grossir maintenant plusieurs autres chapitres, tandis qu'une seule remarque générale suffisait pour donner une vue d'ensemble sur leurs principales applications.

La lettre *n* de l'art. *an* (p. 15) n'est pas une lettre euphonique. Du reste, ces lettres dites euphoniques ont le plus souvent une origine historique et reposent sur une vieille forme tombée en désuétude (Cf. a-*t*-il). Ici aussi, *an* est la forme primitive de l'article, qui s'est conservée devant les voyelles.

L'emploi de *a* devant des mots comme *one, human* (p. 15) doit paraître bien arbitraire avec les explications de Gesenius, alors qu'il était beaucoup plus simple de constater, que ces mots sont prononcés avec une consonne, *one* avec la labiale anglaise *w* (*konsonantisiertes u*, Vietor), *human* avec la palatale (all. *j*).

P. 17. « La négation *not* se place toujours après le verbe. » L'auteur se contredit lui-même à la p. 21 : *Have I not*. Et quand le verbe est à l'infin. ou au partic. prés.? Ce qu'il dit de la place de la négation *not* dans les propositions interrogatives n'est pas fondé non plus. On dit généralement : have I *not*. ...et : has *not* the father... et il n'est pas exact que cette dernière construction serve à donner plus de force à l'expression (p. 22).

P. 20. Où a-t-on jamais vu que si l'infinitif n'était pas précédé de *to*, « il serait semblable aux autres formes du verbe »? — Et la 3e pers. de l'indic. présent, et l'imparfait, et les participes?

« Dans la construction des phrases, la préposition *to* peut être omise de temps en temps : « *Let us speak gently* ». Si cela suffit pour expliquer la syntaxe des verbes suivis de l'infinitif

sans *to*, il n'y a pas de raison pour ne pas appliquer ce moyen facile à toutes les difficultés.

P. 21. La formation du futur est à peine indiquée. Pourquoi l'auteur ne formule-t-il pas de règle pour l'emploi des auxiliaires au futur interrogatif? Leur emploi et leur signification, chose si délicate, restent un problème pour l'élève. Plus loin, nous trouvons que *shall* et *will* sont les « verbes du conditionnel ». (p. 141). — Ces verbes, comme les autres auxiliaires, « n'ont *surtout* pas d'infinitif » (p. 142). Pourquoi plus spécialement ce temps-là?

P. 24. « Les Anglais ne connaissent pas le soi-disant article partitif, c'est pour cette raison que la préposition française *de* qui sert à former cet article, ne se traduit pas en anglais. » D'après cela, l'élève traduira *de l'*argent par *the* money. — Suit encore un paradigme de déclinaison : nom. *money*; gen. *of money* ... etc. L'auteur s'est cru dispensé de parler de l'emploi et de la suppression de l'article.

Que faut-il entendre par « *une lettre qui produit, en la prononçant, un son sifflant?* (p. 29). Que ne parle-t-on simplement de *sifflantes?* La terminaison *es* du pluriel ne se prononce pas *is*, mais *iz* après une sifflante.

« Il n'y a, dit Gesenius-Vogel, qu'une seule conjugaison pour tous les verbes soi-disant réguliers, qu'elle qu'en soit la terminaison à l'infinitif » (p. 36). Il est inconcevable qu'à notre époque les grammairiens ne parviennent pas encore à démêler les verbes faibles et forts, réguliers et irréguliers. Quant aux terminaisons de l'infinitif, on compte facilement les verbes anglais, qui en ont conservé une.

L'auteur poursuit : « Un verbe régulier se reconnaît par la terminaison du participe passé, qui est *ed;* c'est aussi la terminaison de l'imparfait ou passé défini, deux temps qui ne se distinguent pas en anglais. » Ainsi, il suffit que le verbe prenne *ed* au participe passé, pour qu'il soit régulier (lisez : faible). Et l'imparfait n'est plus un criterium dans cette question?

Était-il nécessaire de mentionner, dans un cours élémentaire, l'ancienne terminaison *eth* (*th*) de la troisième personne de l'ind. prés. ? (p. 37).

Pour les verbes forts, il suffit à notre auteur de constater « que ces verbes ont à l'imparfait et au part. passé des formes particulières » (p. 40). Cette sotte remarque, avec le tableau des terminaisons, se trouve répétée p. 128.

P. 55. Avec les *pronoms* interrogatifs *who, which,* et *what,* sujets, on n'emploie pas le verbe *to do.* Ajoutez : *which* et *what, adjectifs* interrogatifs.

P. 58. Conjugaison *périphrasique,* lisez périphrastique.

P. 86. *Each other* et *one another* d'après Gesenius, ne présentent aucune différence.

P. 98. *The... the* devant les comparatifs (cf. *quo... eo*) sont encore considérés ici comme l'article. O routine!

P. 125. A la phrase suivante : Nothing recommends a man *more* to the female sex *than* courage, « l'auteur croit devoir ajouter cette ingénieuse note : Remarquez que la conj. franç. *que* est rendue ici par *than* et non pas par *but,* que le précédent *nothing* aurait pu demander; c'est plutôt ici au précédent comparatif que cette conjonction se rapporte. »

Les versions paraissent mieux choisies que les thèmes; encore l'anglais n'est-il pas toujours correct et les phrases sont-elles souvent d'une banalité digne de la méthode Ollendorff! *These children's mother is the aunt of George's wife* (p. 32), etc.

Dans les thèmes, l'auteur s'abaisse constamment au rôle de souffleur. Au moyen de parenthèses, il résout pour l'élève jusqu'aux moindres difficultés. Prenons un exemple au hasard : p. 171. Une corneille avait une fois (*sic*) volé un morceau de fromage; elle s'envola pour le manger sur un arbre (trad.: *et s'envola avec le à un arbre le manger*) ....Le fromage tomba à terre. Le renard emporta sa proie à l'instant (trad. : *lequel le renard à l'instant emporta*) ... Notez que le vocabulaire qui accompagne cet exercice, renferme la traduction de tous ces mots, même ceux qui sont du ressort de la grammaire, comme *lequel.* Un système pareil, appliqué de cette façon, doit évidemment tuer chez l'enfant tout esprit de raisonnement.

Cette longue liste d'incorrections de toutes espèces est loin d'être complète; nous ne croyons pas devoir citer toutes les erreurs, dont fourmille cet ouvrage. A tout point de vue, il n'a pas les qualités requises pour être mis entre les mains de nos élèves : il leur faut quelque chose de plus sérieux, de plus scientifique que le « *Machwerk* », que le Dr Vogel s'est donné la peine de rendre accessible à la jeunesse française.

Ath. AUG. GITTÉE.

FAUCON (Maurice), *ancien élève de l'Ecole des Chartes, ancien membre de l'Ecole française de Rome :* **La Librairie des Papes d'Avignon; sa formation, sa composition, ses catalogues (1316-1420), d'après les registres de comptes et d'inventaires des archives vaticanes.** 2 vol. in-8° (fascicules 43e et 50e de la Bibliothèque des Ecoles françaises d'Athènes et de Rome); XXI-264 pp. et une héliogravure, 182 pp.; 1886-87, Paris (Thorin). — Prix : fr. 15-50.

L'Ecole française de Rome se recrute, comme on le sait, parmi les anciens élèves de l'Ecole normale supérieure, de l'Ecole des Hautes-Etudes et de l'Ecole des Chartes; les origines différentes de ses membres lui permettent d'explorer à la fois les trésors de la Rome antique, de la Rome classique et païenne, et ceux de la Rome du moyen-âge, de la Rome chrétienne et pontificale. Les archivistes-paléographes de l'Ecole se sont mis à fouiller les collections inépuisables des archives vaticanes avant même que la libéralité de Léon XIII en eût facilité l'accès aux travailleurs en 1881. De ces fouilles d'un genre particulier, dont plus d'un archéologue envierait la richesse, sont sortis les travaux de M. Müntz sur *les Arts à la cour des Papes,* les publications des registres pontificaux d'Innocent IV, de Benoit XI, de Boniface VIII, etc.; c'est de là encore que proviennent les documents si curieux pour l'histoire littéraire du moyen-âge que Mr M. Faucon vient de mettre au jour.

Le premier volume de la *Librairie des Papes d'Avignon* renferme le Catalogue de la bibliothèque d'Urbain V, dressé à Avignon en mai 1369; il se compose de 2105 numéros. Le second comprend cinq appendices : Extraits du Catalogue de la bibliothèque de Boniface VIII; Note sur le trésor de Clément V inventorié à Carpentras en avril et mai 1314; Livres achetés par Jean XXII en 1317; Catalogue des livres conservés dans la chambre du Cerf-Volant sous Clément VII; Catalogue de la grande bibliothèque du château de Peniscola. Trois index des noms de personnes, des noms de lieux, des noms d'auteurs modernes cités, permettent de se retrouver sur-le-champ au milieu des 4000 numéros environ de tous ces catalogues.

Les documents de M. Faucon, tous inédits, proviennent surtout de l'*Archivio avignonese* du Vatican; l'inventaire de Peniscola a été pris à la Bibliothèque nationale de Paris.

M. Faucon n'a pas fait seulement métier d'éditeur, il a fait aussi métier d'historien, en faisant précéder ses documents d'un essai sur la bibliothèque des papes avignonnais (I, pp. 1-89); c'est un chapitre très curieux et très neuf d'histoire littéraire. L'auteur prend l'histoire de la Bibliothèque des papes au pontificat de Boniface VIII qui en fit faire le premier inventaire que l'on connaisse; il en suit toutes les vicissitudes pendant la captivité de Babylone et encore au-delà; ce sont à peu près les vicissitudes de la papauté. Après Boniface VIII la bibliothèque passe à Pérouse, puis à Assise; elle arrive à Avignon avec Clément V. Le pape Jean XXII, dont le goût était très vif pour les lettres et pour les arts, contribua beaucoup à l'accroissement de la librairie pontificale; on possède pour chaque année de son pontificat la liste des manuscrits qu'il faisait acheter ou copier. Ses successeurs conservèrent ses traditions, et la bibliothèque ne cessa de se développer jusqu'au moment où Urbain V la fit inventorier, en 1369, dans l'intention de la transporter à Rome avec le siège pontifical. Cet inventaire contient 2053 numéros pour les livres seulement. Notons qu'on ne trouve que 910 volumes dans le catalogue de la célèbre librairie de Charles V dressé pour ainsi dire à la même époque, en 1373. M. Faucon poursuit l'histoire de la librairie avignonnaise jusqu'à son enlèvement d'Avignon, quand l'anti-pape Benoit XIII la fit transporter en Espagne à son château de Peniscola. Benoit XIII meurt en 1424; ses héritiers se partagent les manuscrits pontificaux: la librairie des papes d'Avignon avait cessé d'exister. L'introduction de M. Faucon se termine par une comparaison des deux catalogues d'Urbain V et de Benoit XIII qui donnent l'état de la bibliothèque avignonnaise à un demi-siècle de distance, en 1369 et vers 1420.

Il suffira d'avoir indiqué les grandes lignes de cette introduction pour en montrer l'intérêt et la nouveauté. Les inventaires que M. Faucon publie pour la première fois, les pièces nombreuses qu'il signale dans son introduction richement documentée, son essai sur la plus importante librairie séculière du XIV[e] siècle seront accueillis avec faveur et reconnaissance par tous ceux qui s'intéressent à l'histoire littéraire du moyen-âge.

G. Lacour-Gayet.

HENRI GAIDOZ. **Études de mythologie gauloise, I. Le dieu gaulois du soleil et le symbolisme de la roue**. Paris, Leroux, 1886. 116 p. in-8°.

M. Gaidoz vient de réunir sous ce titre une série d'articles qu'il a publiés en 1884 et 1885 dans la Revue Archéologique. Son but y est d'expliquer certains monuments gallo-romains représentant un dieu tenant une roue à la main. M. Gaidoz croit que ce dieu est un dieu du soleil [1]. La preuve, pense-t-il, c'est qu'il a pour symbole une roue. Cette dernière thèse est le véritable objet du livre. Le dieu gaulois du soleil n'est pour ainsi dire que le prétexte à des recherches très neuves et très ingénieuses sur le rôle de la roue comme symbole solaire. Ces recherches ont une valeur indépendante de l'assertion qu'elles justifient; elles forment une importante contribution à la mythologie du soleil et c'est à ce titre que je crois utile d'en présenter une analyse.

Concevoir le soleil comme une roue [2] brillante a été chose fort naturelle aux époques primitives, bien entendu dès le moment où les roues ont été connues, c'est-à-dire où il y a eu des chars. On retrouve partout des traces de cette conception; les latins parlent de la roue du soleil (solis rota); les Eddas l'appellent la roue brillante; les calendriers runiques figurent par une roue le 25 décembre, jour du solstice d'hiver.

C'est une image courante dans le Véda [3]. Elle s'est conservée

---

[1] Ce dieu est appelé Jupiter par les inscriptions qui accompagnent quelques-uns de ces monuments. Cette identification semble en prouver uniquement l'importance. Elle ne peut être, suivant M. Gaidoz, un argument contre son caractère solaire. Les Romains ne pouvaient l'identifier à un dieu du soleil, parce qu'ils n'avaient pas de divinité spéciale de ce genre; Apollon n'était guère pour eux qu'un dieu de la santé.

[2] Ou disque (roue pleine). La conception du soleil comme une meule se rencontre aussi. M. Gaidoz la croit plus ancienne, la meule ayant été inventée avant le char.

[3] Aux passages cités par M. Gaidoz on peut ajouter R.V. 6, 56, 3. cakra*m* hira*n*yaya*m*, la roue dorée (du soleil). — M. Gaidoz affirme que dans le Véda, il n'est pas encore question du char du soleil. C'est une erreur; dans R.V. 5, 63, 7, il est dit que Mitra et Varu*n*a ont placé dans le ciel, le soleil, ce char brillant : sūrya*m* ... citrya*m* ratham.

dans la mythologie classique de l'Inde, où le cakra [1] est l'attribut de Visnu et lui sert en même temps d'arme [2]. Le symbole se retrouve dans le Buddhisme avec un sens moral. La roue du soleil y est devenue la roue de la loi (Dharmacakra), que le Buddha seul peut faire tourner.

L'archéologie orientale fournit des preuves encore plus décisives.

Sur des monuments chaldéens, dont le sens est d'autant plus certain qu'il est parfois donné par une inscription, le dieu du soleil est représenté par une roue à six rayons [3].

En Egypte, l'un des motifs les plus fréquents de l'art est un globe ailé dans lequel on ne peut méconnaître une image du soleil.

Il nous faut ici nous arrêter un moment à une question incidente :

Pourquoi ce globe (ou ce disque) est-il ailé? M. Gaidoz (pp. 52-53) en propose l'explication suivante : « On trouve en Égypte, dit-il, le soleil » sous la figure d'un scarabée volant, et cette figure est, nous dit Brugsch, » un des hiéroglyphes du soleil. *Les ailes sont disposées de la même façon* » des deux côtés du scarabée et du disque; il ne nous parait donc pas » téméraire de penser que le disque ailé a eu pour prototype l'image du » scarabée. » N'y aurait-il pas plutôt ici enchâssement de deux symboles : soleil-disque et soleil-oiseau, enchâssement favorisé par la représentation du soleil comme scarabée? M. Gaidoz me suggère cette hypothèse, quand il dit à propos de ce même scarabée : « Cette représentation du soleil nous » permet de remonter encore plus haut, à une époque de cosmologie » thériomorphique. Dussions-nous paraître téméraire à quelques lecteurs, » c'est, à notre avis, la trace et le témoignage matériel d'une antique » conception du soleil comme animal, animal *luisant*. »

Au risque de paraître plus téméraire encore, je dirai en spécialisant la question que, si M. Gaidoz a nettement prouvé que le soleil a été conçu

---

[1] *cakra* en sanscrit signifie à la fois disque et roue; c'est l'équivalent étymologique du grec κύκλος, employé aussi pour désigner le soleil (par exemple, Euripide, Hec. 412 et Eschyle, Prom. 91).

[2] Cette dernière transformation de la conception première vient de ce fait que les peuples de l'Inde (et il en est encore aujourd'hui de même en Afganistan) employaient sous ce nom, comme arme de jet, un disque de métal percé d'un trou et ayant la forme d'une roue sans rayons et à la jante acérée (G).

[3] Par exemple dans Perrot, *Hist. de l'Art.* II, fig. 344.

comme une roue (ou un disque), il est facile d'établir qu'il a été aussi conçu comme un oiseau.

Voici quelques faits à l'appui de cette assertion :

Au Mexique, le dieu Uitzilopochtli, qui semble bien avoir été une divinité solaire, était conçu comme un colibri (Cf. A. Réville, *Religions du Mexique, de l'Amérique centrale et du Pérou,* p. 65-66).

En Égypte, Hor, le dieu du soleil diurne, a une tête d'épervier. L'exemple du scarabée peut encore être invoqué ici ; car un insecte volant pour une imagination simple n'est qu'un oiseau plus petit que les autres.

En Phénicie, l'épervier qui se rencontre si souvent sur les monuments (voy. p. ex. Perrot, *Hist. de l'Art.* IH, fig. 36, 543, 544, 552 et 609) me parait aussi désigner le soleil. Dans la coupe de Préneste (fig. 543 de Perrot), il apparait dans la scène VIII du petit drame que M. Clermont-Ganneau y voit décrit et il y joue le rôle de dieu protecteur du chasseur; or ce dieu d'après le reste de l'histoire est un dieu solaire.

L'Inde fournit des arguments plus positifs. Il suffit de lire dans le dictionnaire de St-Pétersbourg les articles garu*d*a, garutmant, târk*s*ya, supar*n*a, çyena, etc. ainsi que le travail de M. Bergaigne sur la Religion Védique (notamment I, 7, 228, 229, II, 424 n. 3), pour se convaincre qu'à toutes les époques de leur histoire, les Hindous se sont figuré le soleil comme un oiseau.

Dans la mythologie classique, Garu*d*a, l'oiseau mythique qui sert de monture à Vi*sn*u, est manifestement le soleil. C'est un doublet de Vi*sn*u lui-même, tombé au rang de serviteur. Il a une légende et un culte; un purā*n*a lui est consacré; c'est le successeur de l'aigle, qui dans le Véda représente le soleil. M. Bergaigne (*Rel. Ved.* I, p. 7) fait observer à ce propos, que si dans le Véda le soleil est comparé à un oiseau, il lui est aussi bien souvent identifié (p. ex. V, 45, 9, où le mot çyena aigle désigne manifestement le soleil; VI, 48, 17 où il est appelé oiseau du ciel, sūro ... ve*h*; la formule fréquente pada*m* ve*h*, litt. le séjour de l'oiseau désigne, suivant M. Bergaigne (I, 229), la retraite mystérieuse d'où sort et où rentre le soleil).

Cette remarque a son importance; car en somme la question qui est au fond de tout ceci, c'est celle de savoir si les vieux textes et les vieux monuments qui représentent le soleil, soit comme un oiseau, soit comme une roue, ont entendu simplement le comparer à un oiseau et à une roue ou bien l'ont considéré comme un véritable oiseau et une véritable roue. Sous peine de retomber dans l'erreur de M. Max Müller, c'est-à-dire de faire dériver les mythes de comparaisons prises à la lettre, il faut admettre la seconde opinion. Cela est bien plus conforme à tout ce que nous pouvons deviner de la psychologie des âges primitifs. Une simple comparaison peut-elle d'ailleurs créer un type aussi net que l'oiseau Garu*d*a? Les comparaisons sont en un sens plus récentes que les identifications et en grande partie, je pense, imaginées pour rendre compte de ces dernières. On peut en donner les raisons qui suivent.

A l'origine les conceptions les plus disparates pouvaient coexister dans la tête des hommes. Dans la suite, le progrès de l'esprit et surtout la tendance à concevoir de plus en plus les forces de la nature non seulement comme des êtres animés, mais comme de véritables hommes supérieurs aux autres uniquement par leur puissance, firent tomber les vieilles formules au rang de comparaisons et transformèrent en symboles, comme le disque ailé des Égyptiens, les images grossières où l'on avait enchassé les deux ou trois conceptions de l'âge précédent.

Le mélange de peuplades concevant par exemple, l'une le soleil comme un oiseau, l'autre le soleil comme une roue, a dû avoir une grande part à cette évolution de l'esprit. Il est même, je pense, la principale cause de la coexistence de conceptions différentes dans les images et dans les textes.

La grande originalité du Véda est qu'il contient à la fois des traces du vieil état d'esprit et du nouveau. C'est ce qui explique pourquoi il a si longtemps servi de base à la théorie de M. Max Müller. Celui-ci prenait la comparaison comme point de départ, alors que c'était à rebours qu'il fallait procéder.

Pour en revenir à la conception du soleil-oiseau, je crois qu'il faut encore la reconnaître dans le symbole oriental du taureau ailé. J'y vois, comme dans le cas du disque ailé, enchâssement de deux conceptions : soleil-taureau et soleil-oiseau. La conception du soleil comme un taureau est fréquente; on la retrouve notamment dans le culte de Mitra. Un fait rappelé par M. Gaidoz (p. 86) vient encore en confirmer l'existence. « Une » roue à neuf rayons, dit-il, est gravée sur la célèbre tête de taureau en » or, trouvée, en 1653, dans le tombeau de Childeric, à Tournai. » Cette tête de taureau est donc bien un symbole solaire. L'association d'idées que je suppose dans le type du taureau ailé peut s'appuyer sur un témoignage écrit. Dans l'hymne X, 189 du Rig-Véda, le taureau qui est célébré aux vers 1 et 2 est le soleil, suivant l'anukrama*n*ī et M. Grassman ; au vers 3 du même hymne, comme le remarque M. Bergaigne (*Rel. Ved.* I, 229), ce même taureau est appelé un oiseau. Si l'auteur de cet hymne avait voulu traduire plastiquement son idée, il n'aurait pu faire qu'un taureau ailé.

Une explication du même genre me semble devoir être donnée d'une représentation assyrienne que M. Gaidoz reproduit dans son livre d'après Perrot, *Hist. de l'Art,* t. II, p. 516. C'est une enseigne, une forme de labarum, qui figure un dieu, l'arc tendu et monté sur un taureau en course, au milieu d'un cercle à quatre rais. Il y a encore là enchâssement de symboles : soleil-roue, soleil-taureau, dieu-archer du soleil.

Je ferai remarquer en terminant qu'il y a peut-être une trace d'une conception analogue à celle du soleil-scarabée des Égyptiens dans le nom de la cocinelle : bête à bon Dieu, bête de la St-Jean.

Le type égyptien du globe ailé a été imité par l'art assyrien; mais le plus souvent en Assyrie, le globe ailé est remplacé par une roue ailée, au centre de laquelle est infixé un personnage

divin, tenant d'ordinaire de la main gauche un arc détendu [1]. Ce personnage, pense avec raison M. Gaidoz, représente le dieu assyrien du soleil [2].

La même conception du soleil-roue est l'explication d'usages que l'on rencontre encore aujourd'hui dans la célébration de quelques fêtes chrétiennes. M. Gaidoz rassemble dans un chapitre très intéressant une foule d'observations vieilles et neuves sur les pratiques populaires dont la St. Jean est l'occasion : couronnes de fleurs, roues enflammées que l'on fait dégringoler du haut des collines, disques allumés que les enfants lancent en l'air, etc. etc., et qui sont d'après lui autant de restes d'un vieux culte solaire. La fête de la St. Jean semble bien en effet avoir remplacé une vieille fête païenne du solstice d'été, comme la Noël a remplacé la fête du solstice d'hiver. La Noël est d'ailleurs l'occasion de quelques pratiques analogues à celles de la St. Jean et on en constate aussi de semblables à l'Epiphanie, à Pâques et à la St. Michel, c'est-à-dire à toutes fêtes qui tombent à des dates voisines des solstices et des équinoxes.

Deux faits cités à ce propos par M. Gaidoz sont particulièrement remarquables.

A Riom, le 11 juin, à la procession de St. Amable, le saint par excellence de la localité, on porte encore aujourd'hui une grande roue de fleurs devant la châsse du saint. Cette roue de fleurs qu'aucun usage chrétien n'explique est « celle du dieu » païen dont on célébrait la fête au solstice d'été et que les » disciples de St. Amable transportèrent à la fête de leur » maître. »

---

[1] Perrot, *Hist. de l'Art*, II, fig. 19. — En admettant ce que je dis dans les lignes qui précèdent, il y aurait dans ce cas-ci enchâssement de trois symboles : soleil-roue, soleil-oiseau, soleil-anthropomorphisé (dieu de soleil, archer divin).

[2] M. Gaidoz propose à cette occasion de faire de la fable d'Ixion un cas de mythologie iconologique. On a tout lieu de croire que le type du dieu inscrit dans une roue était très répandu. Les Grecs n'en comprenant pas le sens matériel, peuvent très bien y avoir trouvé la forme plastique de leur légende, a moins qu'ils ne l'aient imaginé en grande partie pour l'expliquer. Cette hypothèse deviendrait plus solide si l'on découvrait un exemple de roue à personnage sans ailes.

A Douai, nous trouvons quelque chose de semblable dans la procession de Gayant qui avait lieu le troisième dimanche de juin et dont le caractère était si païen que le haut clergé l'interdit à la fin du siècle passé. Le principal ornement de cette procession était une grande roue suivie d'un géant d'osier (Gayant). Gayant (son nom le prouve) est le soleil-géant, c'est comme Gargantua, une forme dégénérée du dieu solaire des Gaulois, du dieu qui figure une roue à la main dans les monuments dont l'explication est le point de départ du livre.

La roue a subi le sort de tout symbole religieux. Elle est devenue une amulette. Elle l'est même encore aujourd'hui dans quelques coins de l'Europe. En Franconie, on passe la tête dans les rayons d'une roue pour se protéger de la chasse sauvage. Dans le duché d'Oldenbourg, pour préserver des maléfices la maison et surtout le bétail, on suspend une vieille roue de chariot à la porte d'entrée. Dans quelques villages du Tyrol, on place au dessus de la porte des étables des roues en forme de croix [1]. Les rouelles que l'on employait dans les mystères grecs, celles que l'on voit gravées sur des boucliers grecs et romains ou sculptées au dessus des casques gaulois semblent bien aussi avoir été des amulettes. M. Gaidoz attribue le même caractère aux rouelles que l'antiquité gauloise nous a laissées en si grand nombre. Ces rouelles, de la grandeur d'une pièce de monnaie, sont ordinairement faites de métaux précieux et d'un travail trop délicat pour avoir eu une autre destination. Quelques unes même sont munies de bélières, ce qui prouve qu'elles jouaient aussi le rôle de bijoux porte-bonheurs.

Le symbole solaire de la roue se retrouve aussi sur les monnaies anciennes, mais surtout sur celles de provenance gauloise. Sur un grand nombre d'entre elles la jante s'est confondue avec le bord de la pièce et les quatre rais de la roue ont formé une croix équilatérale.

Le type de ces monnaies à la croix reçut avec le christianisme une nouvelle valeur religieuse. Il fut adopté par tous les peuples chrétiens et se conserva dans toute l'Europe jusque dans les

---

[1] J'ai remarqué souvent au dessus des portes des fermes du pays de Liége des ouvertures circulaires avec barreaux en croix qui peuvent très bien, à l'origine du moins, avoir été pratiquées dans un but analogue.

temps modernes[1]. Chose à noter, c'est qu'à toutes les époques, les bras de la croix restèrent toujours égaux; on ne trouve jamais la croix latine.

Le peuple considérait ces pièces de monnaie comme des porte-bonheurs. « On croyait, dit M. Gaidoz, qu'en avoir une dans son escarcelle empêchait le diable de s'y mettre[2]. »

M. Gaidoz met à ce propos très bien en lumière le fait déjà reconnu de l'existence préchrétienne de la croix en tant que symbole religieux.

Le chrisme notamment se retrouve sur des monnaies grecques. En réalité, c'est « une roue à six ou à quatre rais sans la » circonférence et avec une boucle[3] au sommet de la haste du » milieu. » Le symbole a été adopté par les chrétiens, parce qu'ils y ont vu une combinaison de X et de P, les deux premières lettres du nom du Christ XP(ιστός).

Le labarum, X entouré d'une couronne et placé au sommet d'une pique, est plus vieux encore. C'est la roue à quatre rais, symbole du soleil invincible qui se trouve sur les étendards des Assyriens[4] et des Perses. Bien plus, les rois assyriens portaient, suspendue au cou, une croix équilatérale qui, selon M. Oppert, s'appelait Labar[5].

La nimbe crucifère qui entoure la tête des personnages divins du christianisme n'est qu'un doublet du labarum. Ce qui

---

[1] Le jeu de pile ou face portait aussi autrefois le nom de « croix ou pile » G.

[2] Je pense qu'il faut voir un dernier vestige de cette croyance dans ce fait que bien des gens naïfs, aujourd'hui encore, conservent précieusement dans leur bourse une pièce de monnaie percée d'un trou. L'objet primitif de la superstition était la monnaie à la croix percée d'un trou de suspension, comme on le voit par la légende relative à Ste Geneviève que rapporte M. Gaidoz, p. 69. Aujourd'hui il n'y a plus de croix et la signification du trou n'est plus comprise; mais la pièce de monnaie trouée est toujours une amulette.

[3] L'origine de cette boucle me parait la suivante. Les monnaies à la roue servaient parfois d'amulettes. Elles pouvaient avoir alors un trou de suspension. Les monnaies grecques qui ont le P sont donc probablement celles où l'ouvrier a indiqué ce trou sans le percer.

[4] Voyez, Perrot, *Hist. de l'Art,* t. II, fig. 236.

[5] Voyez un résumé de l'histoire du Labarum dans Duruy, *Hist. des Romains,* VII, p. 41 (cité par M. G.).

prouve bien son origine, c'est qu'il n'est pas exclusivement réservé à Jésus, ce qui serait le cas, si la croix y était un souvenir de la passion.

Ce n'est que très tard, au VIe siècle, que la vraie croix (la croix latine, le patibulum) devint prépondérante dans la symbolique chrétienne. En Orient néanmoins la croix resta équilatérale, sans doute, fait très justement observer M. Gaidoz, parce que cette forme de croix y était un symbole plus vieux et par conséquent plus difficile à modifier.

L'étude de M. Gaidoz n'eût pas été complète, s'il ne nous eût pas parlé également de la roue de la fortune; car il importe de pouvoir distinguer les cas où nous avons affaire à la roue du soleil, de ceux où nous avons affaire à celle de la Destinée. M. Gaidoz rattache très habilement les deux questions l'une à l'autre au moyen d'une hypothèse sur l'origine de cette roue. Le type plastique de la déesse à la roue dérive, pense-t-il, d'une représentation orientale, à laquelle les Grecs et les Latins ont donné un sens moral, parce qu'ils n'en comprenaient pas le sens matériel. Cette représentation orientale ne peut avoir été que celle d'une déesse ayant la roue pour attribut, c'est-à-dire soit une déesse du soleil, soit la parèdre d'un dieu solaire. Le fait que la fête de Fors Fortuna tombait le 24 juin, c'est-à-dire au solstice d'été, donne à cette hypothèse un haut dégré de vraisemblance. Quoiqu'il en soit, M. Gaidoz considère comme des roues de fortune, les roues que l'on voit suspendues dans les temples égyptiens et dans quelques monuments grecs. Il se rallie aussi à l'opinion déjà émise[1] qui donne le même caractère à la rose des églises gothiques. Un curieux usage qu'il rapporte à ce propos vient nous prouver que la roue de nos loteries est un bien vieil instrument de divination. Dans deux chapelles de Basse-Bretagne, on voit des roues ornées de clochettes et que les pélerins viennent faire tourner au moyen

---

[1] Par Jourdain et Duval, *Bulletin Monumental*, t. XII (1845), p. 59-64. — M. Gaidoz semble considérer comme contraire à la sienne l'opinion de Viollet-le-Duc qui voit l'origine de cette rose dans l'oculus percé dans le pignon élevé au dessus de l'entrée de la primitive basilique chrétienne; je ne vois pas de contradiction entre les deux théories. Le moyen-âge a pu considérer la rose comme une roue de fortune, sans que cependant elle le fut à l'origine.

d'une corde, bien certainement pour en obtenir un oracle [1]. Le même usage existe aussi dans les Pyrénées et des textes confirment l'opinion bien naturelle qu'il était jadis très développé.

Tels sont les principaux points du livre, je dirai plutôt de l'enquête de M. Gaidoz; car ce volume est une véritable enquête sur le symbolisme solaire de la roue; c'est un riche recueil de faits éclairés au passage de remarques piquantes qui en montrent le rapport. Pour donner à cette série de notes plus de cohésion, il eût fallu élaguer et c'eût été dommage. L'auteur n'a fait d'ailleurs que pratiquer cette excellente méthode des folkloristes qui consiste à enfiler sur une question tout un chapelet de faits en apparence souvent insignifiants, afin que le sens s'en dégage tout seul.

Puisse le volume que M. Gaidoz nous promet comme pendant à celui-ci, sur le *Dieu gaulois du Tonnerre*, être aussi touffu et contenir une aussi belle moisson de faits sur la mythologie du tonnerre à propos d'un dieu gaulois.

EUG. MONSEUR.

---

[1] Dans les deux cas, un saint portant les noms de « santic ar rod », saint à la roue et de « sant tu pé du », saint du côté et de l'autre, est placé près de la roue. Ce saint pourrait bien être une christianisation du dieu gaulois de M. Gaidoz.

ACTES OFFICIELS.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Loi portant modifications à la loi du 15 juin 1881 sur l'enseignement moyen.

LÉOPOLD II, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, SALUT.

Les Chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1r. La disposition suivante est ajoutée à l'article 5 de la loi du 15 juin 1881 :

« Les docteurs en philosophie et lettres et les docteurs en sciences sont dispensés de la production du diplôme de professeur agrégé de l'enseignement moyen de l'un ou de l'autre degré prévu au présent article. »

Art. 2. Le § 3 de l'article 5 est modifié comme suit :

Si aucun candidat porteur d'un diplôme de professeur de l'enseignement moyen, de docteur en philosophie et lettres ou de docteur en sciences ne sollicite une place vacante, celle-ci peut être conférée, soit par le gouvernement, soit avec son autorisation s'il s'agit d'établissements provinciaux ou communaux, à un candidat non diplomé; toutefois, ce candidat n'entrera en fonctions qu'après avoir prouvé sa capacité devant un jury désigné par le gouvernement.

Art. 3. L'article 13 est abrogé.

Art. 4. Le § 2 de l'article 14 est remplacé par la disposition suivante :

« Toute personne peut se présenter aux examens et obtenir ce diplôme, sans égard au lieu où elle a fait ses études. »

Art. 5. L'art. 11 est remplacé par la disposition suivante :

« La commune dans laquelle il n'aura été établi ni un athénée royal ni un collége communal pourra, avec l'autorisation du Roi, la députation permanente du conseil provincial entendue, accorder pour un terme de dix ans au plus son patronage à un établissement d'instruction moyenne en lui concédant des immeubles ou des subsides. L'établissement est soumis au régime d'inspection.

« En cas d'abus graves ou de refus de se soumettre aux prescriptions de la loi, les subsides et la jouissance des immeubles sont retirés par arrété royal, le conseil communal entendu et sur l'avis conforme de la députation permanente. »

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'État et publiée par la voie du *Moniteur*.

Donné à Bruxelles, le 6 février 1887.

LÉOPOLD.

VARIA.

ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE.

CLASSE DES SCIENCES.

PROGRAMME DE CONCOURS POUR 1888.

Sciences Mathématiques et Physiques.

PREMIÈRE QUESTION.

Établir, par des expériences nouvelles, la théorie des réactions que les corps présentent à l'état dit naissant.

DEUXIÈME QUESTION.

Exposer et discuter, en s'aidant d'expériences nouvelles, les travaux relatifs à la théorie cinétique des gaz.

TROISIÈME QUESTION.

Perfectionner la théorie de l'intégration approximative, sous le double rapport de la rigueur des méthodes et de la facilité des applications.

Section des Sciences Naturelles,

PREMIÈRE QUESTION.

Faire la description des terrains tertiaires belges appartenant à la série éocène, jusqu'au système laekenien de Dumont, inclusivement.

DEUXIÈME QUESTION.

On demande de nouvelles recherches sur la formation des globules polaires des animaux.

TROISIÈME QUESTION.

On demande de nouvelles observations sur les rapports du tube pollinique avec l'oosphère, chez un ou quelques phanérogames.

La valeur des médailles décernées comme prix sera de *huit cents* francs pour la première question et de *six cents* francs pour chacune des autres questions.

Les mémoires devront être écrits lisiblement et pourront être rédigés en français, en flamand ou en latin. Ils devront être adressés, francs de port, à M. Liagre, secrétaire perpétuel, au Palais des Académies, avant le 1er août 1888.

—

CONCOURS EXTRAORDINAIRE POUR 1887.

Le Gouvernement a proposé et les Chambres ont adopté une loi qui a pour objet la *conservation du poisson et le repeuplement des rivières*.

L'obstacle capital qui empêche actuellement d'atteindre ce but, c'est la corruption des eaux dans les petites rivières non navigables ni flottables, qui sont contaminées par des matières solides ou liquides déversées par différentes industries et incompatibles avec la reproduction et l'existence des poissons.

L'Académie fait appel à la science pour faciliter l'accomplissement des vues des pouvoirs publics.

Acceptant la proposition d'un de ses membres, qui met généreusement à sa disposition la somme de *trois mille francs*, elle demande une étude approfondie des questions suivantes, à la fois chimiques et biologiques :

1° *Quelles sont les matières spéciales aux principales industries qui, en se mélangeant avec les eaux des petites rivières, les rendent incompatibles avec l'existence des poissons et impropres à l'alimentation publique aussi bien qu'au bétail?*

2° *La recherche et l'indication des moyens pratiques de purifier les eaux à la sortie des fabriques pour les rendre compatibles avec la vie du poisson sans compromettre l'industrie, en combinant les ressources que peuvent offrir la construction de bassins de décantation, le filtrage, enfin l'emploi des agents chimiques;*

3° *Des expériences séparées sur les matières qui, dans chaque industrie spéciale, causent la mort des poissons et sur le degré de résistance que chaque espèce de poisson comestible peut offrir à la destruction;*

4° *Une liste des rivières de Belgique qui, actuellement, sont dépeuplées par cet état de choses, avec l'indication des industries spéciales à chacune de ces rivières et la liste des poissons comestibles qui y vivaient avant l'établissement de ces usines.*

Si le mémoire est jugé satisfaisant pour la solution des deux premiers paragraphes (1° et 2°), une somme de *deux mille* francs pourra lui être décernée, quand même aucune réponse ne serait faite aux §§ 3° et 4° de la question.

Les mémoires de concours devront être écrits lisiblement et être adressés, francs de port, à M. Liagre, secrétaire perpétuel, au Palais des Académies, avant le 1er octobre 1887.

—

L'Académie exige la plus grande exactitude dans les citations; les auteurs auront soin, par conséquent, d'indiquer les éditions et les pages des ouvrages cités. On n'admettra que des planches manuscrites.

Les auteurs ne mettront point leur nom à leur ouvrage ; ils y inscriront seulement une devise, qu'ils reproduiront dans un billet cacheté renfer-

mant leur nom et leur adresse; faute par eux de satisfaire à cette formalité, le prix ne pourra leur être accordé.

Les mémoires remis après le terme prescrit ou ceux dont les auteurs se feront connaître, de quelque manière que ce soit, seront exclus du concours.

L'Académie croit devoir rappeler aux concurrents que, dès que les mémoires ont été soumis à son jugement, ils sont et restent déposés dans ses archives. Toutefois, les auteurs peuvent en faire prendre des copies à leurs frais, en s'adressant, à cet effet, au secrétaire perpétuel.

CLASSE DES BEAUX-ARTS.

PROGRAMME DE CONCOURS POUR 1888.

Partie Littéraire.

PREMIÈRE QUESTION.

Quelle était la composition instrumentale des bandes de musiciens employées par les magistrats des villes, par les souverains et par les corporations de métiers, principalement dans les provinces belges, depuis le XVe siècle jusqu'à la fin de la domination espagnole? Quel était le genre de musique qu'exécutaient ces bandes? Quelles sont les causes de la disparition presque totale des morceaux composés à leur usage?

DEUXIÈME QUESTION.

Faire l'histoire de la céramique au point de vue de l'art, dans nos provinces, depuis le XVe siècle jusqu'à la fin du XVIIIe siècle.

TROISIÈME QUESTION.

Quelle influence ont exercée en France les sculpteurs belges nés depuis le XVe siècle? Citer les œuvres qu'ils y ont laissées et les élèves qu'ils ont formés.

QUATRIÈME QUESTION.

Déterminer les caractères de l'architecture flamande du XVIe et du XVIIe siècle. Indiquer les édifices des Pays-Bas dans lesquels ces caractères se rencontrent. Donner l'analyse de ces édifices.

La valeur des médailles d'or présentées comme prix pour ces questions sera de *mille francs* pour la PREMIÈRE, pour la TROISIÈME et pour la QUATRIÈME, et de *huit cents francs* pour la DEUXIÈME QUESTION.

Les mémoires envoyés en réponse à ces questions doivent être lisiblement écrits et peuvent être rédigés en français, en flamand ou en latin. Ils devront être adressés francs de port, avant le 1er juin 1888, à M. J. Liagre, secrétaire perpétuel, au Palais des Académies.

Les auteurs ne mettront point leur nom à leur ouvrage; ils n'y inscriront qu'une devise, qu'ils reproduiront dans un billet cacheté renfermant

leur nom et leur adresse. Faute, par eux, de satisfaire à cette formalité, le prix ne pourra leur être accordé.

Les ouvrages remis après le temps prescrit ou ceux dont les auteurs se feront connaître, de quelque manière que ce soit, seront exclus du concours.

L'Académie demande la plus grande exactitude dans les citations : elle exige, à cet effet, que les concurrents indiquent les éditions et les pages des ouvrages qui seront mentionnés dans les travaux présentés à son jugement.

Les planches manuscrites, seules, seront admises.

L'Académie se réserve le droit de publier les travaux couronnés.

Elle croit devoir rappeler aux concurrents que les manuscrits des mémoires soumis à son jugement restent déposés dans ses archives comme étant devenus sa propriété. Toutefois les auteurs peuvent en faire prendre copie à leur frais, en s'adressant, à cet effet, au secrétaire perpétuel.

Sujets d'art appliqué.

Architecture.

On demande les plans, coupe et élévation d'un PHARE — à l'echelle de 0m01 par métre.

La tour aura environ 50 mètres de hauteur, sous la lanterne, et sera élevée sur une terrasse comprenant les dépendances, logement des gardiens, etc.

Un prix de *huit cents francs* sera décerné à l'auteur du projet couronné.

Gravure.

Un prix de *six cents francs* sera attribué à *la meilleure gravure en taille douce exécutée depuis 1884 par un artiste belge (ou naturalisé).*

Les plans (sur châssis), ainsi que les gravures (non encadrées et non tirés sur chine), devront être remis au secrétariat de l'Académie avant le 1er octobre 1888.

L'Académie n'acceptera que des travaux complètement terminés; les plans et gravures devront être soigneusement achevés.

L'auteur couronné pour l'architecture est tenu de donner une reproduction photographique de son œuvre afin d'être conservée dans les archives de l'Académie; la gravure couronnée devient aussi la propriété de l'Académie.

Les auteurs ne mettront point leur nom à leur travail; ils n'y inscriront qu'une devise, qu'ils reproduiront dans un billet cacheté renfermant leur nom et leur adresse. Faute par eux, de satisfaire à cette formalité, le prix ne pourra leur être accordé.

Les travaux remis après le terme prescrit ou ceux dont les auteurs se feront connaître, de quelque manière que ce soit, seront exclus du concours.

PERIODIQUES.

Revue critique *d'histoire et de littérature*, recueil hebdomadaire publié sous la direction de MM. J. Darmesteter, L. Havet, G. Monod, G. Paris.

Du 31 janvier 1887 : **Janet,** Histoire de la science politique dans ses rapports avec la morale (L.Carrau). — **Flach,** Les origines de l'ancienne France, le régime seigneurial, x et xi siècle, Tome I (G. Platon). — **Müntz,** La bibliothèque du Vatican au xvie siècle (T. de L.). — **Jurien de la Gravière,** Doria et Barberousse (H. D. de Grammont). — Du 7 février : **Brugmann,** Grammaire comparée des langues indo-germaniques (V. Henry). — **Lœwy,** Inscriptions des sculpteurs grecs (Th. Homolle).— **Bertolotti,** Artistes français à Rome du xv au xviie siècle ; **Gruyer,** Fra Bartolomeo della Porta et Mariotto Albertinelli; Eug. **Müntz,** Raphaël, sa vie, son œuvre et son temps (P. de Nolhac). — **Haym,** Herder, sa vie et ses œuvres, II (A. Chuquet). — Du 14 : **V. Duruy,** Histoire des Grecs, I (Théodore Reinach). — **Wex,** Métrologie grecque et romaiue, trad. par Monet (P. A. L.). — **Zwetaieff,** Inscriptions dialectales de l'Italie Inférieure (V. Henry). — **Psichari,** Essais de grammaire historique néo-grecque (W. Meyer). — **A. Sorel,** L'Europe et la Révolution française, II. La chnte de la royauté (A. Chuquet). —Du 21 : Hérodote, p. p. **Holder,** I (Am. Hauvette). — **Poiret,** Essai sur l'éloquence judiciaire à Rome (Isaac Uri). — **Marc-Monnier,** Histoire de la littérature moderne, la Renaissance, la Réforme (Ch. J.). — *Correspondance :* Lettre de M. Renan, fondation en l'honneur de Michel Amari. — Du 28 : **M. Collignon,** Phidias (Salomon Reinach). — **Fierville,** Une grammaire inédite du xiiie siècle (A. Delboulle). — **Dehaisnes,** Histoire de l'art dans la Flandre, l'Artois et le Hainaut avant le xve siècle (Eugène Müntz). — Lettres inédites du chancelier d'Aguesseau et de son fils, p. p. **Falgairolle** (T. de L.). — *Variétés :* **Ph. Berger,** Deux inscriptions bilingues de Tamassus (Philippe Berger). — **D'Arbois de Jubainville,** Lettres extraites de la correspondance du général d'Arbois (D'Arbois). — Du 7 mars : **Cartault,** De quelques représentations de navires empruntées à des vases primitifs provenant d'Athènes (Salomon Reinach). — **Schwann,** Les anciens chansonniers français (Ant. Thomas). — **Engel** et **E. Lehr,** Numismatique de l'Alsace (Anatole de Barthélemy). — **Courajod,** Alexandre Lenoir, son journal et le musée des monuments français (Emile Molinier). — Du 14 : **Head,** Historia numorum (Théodore Reinach). — **Heuzey,** Les opérations militaires de Jules César étudiées sur le terrain par la mission macédonienne (G. Lacour-Gayet). — **Nyrop,** Histoire de l'épopée française au moyen-âge, trad. ital,

par Gorra (Ant. Thomas). — Correspondance de Christophe Plantin, p. p. Rooses (P. de Nolhac). — **Plon,** Les maîtres italiens au service de la maison d'Autriche, Leone Leoni et Pompeo Leoni (Alfred Morel-Fatio). — D'Aubigné, Histoire universelle, 1, p. p. de Ruble (T. de L.).

Jahresbericht über die Fortschritte der classischen Alterthumswissenschaft, herausgegeben von Iwan Müller. XIV Jahrgang 1886. Berlin, Calvary 1887.

Drittes Heft.

Erste Abtheilung. — Bericht über die auf die attischen Redner bezüglichen litterarischen Erscheinungen der Jahre 1882—1885. Von Dr. Georg Hüttner, Studienlehrer in Ansbach. — Jahresbericht über die griechischen Lyriker (mit Ausschluss Pindars) und die griechischen Bukoliker für 1884 und 1885. Von Professor Dr E. Hiller in Halle.

Zweite Abtheilung. Jahresbericht über T. Maccius Plautus von (1882) 1883—1885. Von Prof. Dr. Oskar Seyffert in Berlin.

Dritte Abtheilung. Bericht über die Erscheinungen auf dem Gebiete der griechischen und römischen Metrik. Von Gymnasial-Oberlehrer Professor Dr. Richard Klotz in Leipzig.

Philologus. Zeitschrift für das klassische Alterthum, herausgegeben von Ernst von Leutsch. — 1886. — Göttingen.

Viertes Heft.

I. Abhandlungen. Die Hadesfahrt des Odysseus. Von A. Scotland. — Pindars siebente nemeische ode als siegertodtenlied. Von L. Bornemann. — Zu Theophrastos. Von G. F. Unger. — Studien zu Xenophons Anabasis: I. Ein scheinbarer widerspruch in der Anabasis : II. Xenophons wahl zum strategen. III. Ein angeblicher rechnungsfehler in der Anabasis. Von H. Ball. — Zu Theophrastos. Von G. F. Unger. — Zur kritik der briefe Plinius des jüngern. Von Th. Stangl. — Epistola critica ad Ernestum de Leutsch. Scripsit H. J. Heller.

II. Jahresberichte. Die forschungen über den Orient. I. (Jahresbericht). Von A. Wiedemann.

Band XLVI. *Erstes Heft.*

Abhandlungen. Duo commentarii de comoedia. Edidit G. Studemund, Tac. Dial. de or. e. 10. Von Th. Stangl. — Pseudo-Plutarchus de metro heroico. Ed. G. Studemund. — Das prooemium der Odyssee und der anfang des fünften buches. Von A. Scotland. — Zu Minucius Felix. Von A. Eussner. — Beiträge zu Sophokles Oedipus rex. Von A. Spengel. — Zu Theophrastos Characteren. Von G. F. Unger. — Τίς und ὅστις in pronominalen wiederholungsfragen bei Aristophanes. Von W. Uckermann. — Zu Kallimachos. Von C. Häberlin. — Zum monumentum Ancyranum. Von J. Schmidt. — Zu Aristoteles Psychologie. Von Fr. Susemihl. — Laeviana. Scr. C. Häberlin. — Zu Ammianus Marcellinus. Von Th. Stangl. — Ueber die römische aedilität in ältester zeit. Von Ed. Moll.

Jahresberichte. Die forschung über griechische geschichte in den jahren 1882 bis 1886. Von Hugo Landwehr. — Zu Aristophanes. Von C. Häberlin.

Philologischer Anzeiger, herausgegeben von Ernst von Leutsch. Göttingen. 1887. XVII Band.

Inhalt des ersten heftes (Januar).

Hübner, römische epigraphik — Otto Miller, de decretis atticis quaestiones epigraphicae. — F. Albracht, Kampf und kampfschilderung bei Homer. — Cl. Hüttig, zur charakteristik homerischer composition. — Seelinger, die überlieferug der griechischen heldensage bei Stesichoros. I. — K. Ohlert, räthsel und gesellschaftsspiele der alten Griechen. — W. Christ, platonische studien. — A. Kopp, beiträge zur griechischen excerptenliteratur. I. — De hiatu Plautino quaestionum prima pars, qua agitur de hiatu qui fit in thesi. Scripsit E. Below. — Italici Ilias latina. Edidit. Fridericus Plessis. — R. Jevons, the development of the Athenian democracy. — Das recht von Gortyn, herausgegeben und erläutert von Fr. Bücheler und E. Zitelmann. — Altes stadtrecht von Gortyn auf Kreta. Nach der von Halbherr und Fabricius aufgefundenen inschrift. Text.. von H. Lewy. — Die inschrift von Gortyn. Bearbeitet von Johannes und Theodor Baunack. — Zur inschrift von Gortyn. Von J. Simon. — W. Liebenam, beiträge zur verwaltungsgeschichte des römischen kaiserreichs. I. Die laufbahn der procuratoren bis auf die zeit Diocletians. — E. Schweder, über die weltkarte des kosmographen von Ravenna.

Wiener Studien. Zeitschrift für classische Philologie. Verantwortliche Redacteure : W. v. Hartel. K. Schenkl. IXter Jahrgang 1887.

Erstes Heft.

Zur zweiten Hälfte der inschrift von Gortyn. Von J. Simon. — Die Orléaner Palimpsestfragmente zu Sallusts Historien. Von E. Hauler. — Iter Austriacum I. Von J. Huemer. — Properz-Studien. Von E. Reisch: I. Zur chronologie der drei ersten Bücher. II. Das vierte Buch. — Randbemerkungen des Codex Bernensis 363. Von T. Gottlieb. — Ein alter Katalog und eine junge Fälschung. Von R. Beer.

Berliner Philologische Wochenschrift, herausgegeben von Chr. Belger und O. Seyffert. **1887.** Calvary.

29 Januar. **Rezensionen und Anzeigen** : **E. Brey**, De Septem fabulae stasimo altero (Wecklein). — **E. Bruhn**, Lucubrationum Euripidearum capita selecta (Wecklein). — **M. Petschenig**, Flavii Cresconii Corrippi Africani Grammatici quae supersunt (J. Partsch). — **H. Nohl**, M. Tulli Ciceronis orationes selectae (I. H. Schmalz). — **K. Kehrbach**, Monumenta Germaniae paedagogica (H. Bressler). — **M. L. Caron**, L'Allemagne universitaire (C. Nohle). — **Festschrift** zur fünfhundertjährigen Stiftungsfeier der Universität Heidelberg. — **K. Fischer**, Festrede zur fünfhundertjährigen Jubelfeier der Universität Heidelberg (C. Nohle). — **F. J. Scherer**, Vademecum (L. Grasberger). — **Auszüge aus Zeitschriften**, etc.

5 Februar. **Rezensionen und Anzeigen** : **F. J. Schwerdt**, Methodologische Beiträge zur Wiederherstellung der Griechischen Tragiker (Wecklein). — **G. Hart**, Zur Seelen- und Erkenntnislehre des Demokrit (F. Lortzing). — **Strecker**, Ueber den Rückzug der Zehntausend (Chr.B.). — **C. Fumagalli**, M. Tulli Ciceronis pro Archia poeta oratio (F. Müller). — **C. Meissner**, M. Tullii Ciceronis somnium Scipionis (F. Müller). — **E. Thomas**, M. Tullii Ciceronis in C. Verrem orationes (J. H. Schmalz). — **E. Krah**, Beiträge zur Syntax des Curtius (J. H. Schmalz). — **Ch. Diehl**, Ravenne (G. D.). — **B. Deipser**, Ueber die Bildung und Bedeutung der lateinischen Adjectiva auf fer und ger (K. E. Georges). — **Auszüge aus Zeitschriften**, ect.

12 Februar. **Rezensionen und Anzeigen** : **H. Holtzinger**, Kunsthistorische Studien (K. Lange). — **K. Abicht**, Herodotos, für den Schulgebrauch erklärt (W. Gemoll). — **C. Frick**, Die Quellen Augustins im XVIII. Buche seiner Schrift de civitate dei (H. Rönsch). — **A. Delattre**, L'Asie occidentale dans les inscriptions Assyriennes (Schrader). — **O. Schrader**, Linguistisch-historische Forschungen zur Handelsgeschichte und Warenkunde (G. Meyer). — **H. Collitz**, Die neueste Sprachforschung und die Erklärung des indogermanischen Ablautes (H. Ziemer). — **Auszüge aus Zeitschriften**, etc.

19 Februar. **Rezensionen und Anzeigen** : **J. Král**, Sophoclis Tragoediae (H. Müller). — **A. Neupert**, De Demosthenicarum quae feruntur epistularum fide et auctoritate (W. Nitsche). — **O. Güthling**, P. Vergili Maronis Bucolica Georgica Aeneis (W. Gebhardi). — **J. N. Madvig**, Titi Livii historiarum romanarum libri qui supersunt Vol. II, 1. (—*o*—). — **H. Sauppe**, De phratriis atticis commentatio (Thalheim). — **N. H. Michel**, Du droit de cité romain (P. Willems). — **H. Berger**, Geschichte der wissenschaftlichen Erdkunde der Griechen (D. Detlefsen). — **G. J. Allman**, Greek Geometry from Thales to Euclid (Fr. Hultsch). — **Auszüge aus Zeitschriften**, etc.

26 Februar. **Rezensionen und Anzeigen** : **O. Sommer**, Gottfried Semper, Vortrag (R. Borrmann). — **A. Franchetti**, Le Rane di Aristofane (C. v. Holzinger). — **R. Wagner**, De infinitivo apud oratores Atticos cum articulo coniuncto (W. Nitsche). — **P. Uhle**, Quaestiones de orationum Demostheni falso addictarum scriptoribus (W. Nitsche). — **A. Schäfer**, Demosthenes und seine Zeit. II. (Th. Thalheim). — **Th. Oesterlen**, Komik und Humor bei Horaz (W. Mewes). — **J. Asbach**, Cornelius Tacitus (A. Eussner). — **A. Cartault**, De quelques représentations de navires empruntées à des vases primitifs provenant d'Athènes (E.Assmann). — **P. Willems**, Les élections municipales à Pompéi (M. Voigt). — **H. Daniel-Lacombe**, Le droit funéraire à Rome (M. Voigt). — **Auszüge aus Zeitschriften**, etc.

5 März. **Rezensionen und Anzeigen** : **H. Collitz**, Die neueste Sprachforschung und die Erklärung des indogermanischen Ablautes (K. Brugmann). — **G. Raucher**, De scholiis Homericis ad rem metricam

pertinentibus (A. Ludwich). — **F. Müller**, Dispositionen zu den Reden bei Thukydides (G. Behrendt). — **J. Proschberger**, Fünf Oden des Horaz in moderner deutscher Uebertragung (W. Mewes). — **B. Dahl**, Zur Handschriftenkunde und Kritik des ciceronischen Cato maior (H. Deiter). — **P. Schwenke**, Des Presbyter Hadoardus Cicero-Exzerpte (H. Deiter). — **E. Kurtz**, Tierbeobachtung und Tierliebhaberei der alten Griechen (O. Keller). — **A. F. Pott**, Allgemeine Sprachwissenschaft (H. Ziemer). — **Auszüge aus Zeitschriften**, etc.

12 März. **Rezensionen und Anzeigen** : **F. W. Schmidt**, Kritische Studien zu den Griechischen Dramatikern nebst einem Anhang zur Kritik der Anthologie (Wecklein). — **H. Delbrück**, Die Perserkriege und die Burgunderkriege (R. Schneider). — **W. Klein**, Euphronios (E. Kroker). — **E. de Ruggiero**, Dizionario epigrafico di antichità romane (A. Chambalu). — **Auszüge aus Zeitschriften**, etc.

Wochenschrift für Klassische Philologie, herausgegeben von Georg Andresen und Hermann Heller, Berlin, R. Gaertners Verlag, H. Heyfelder.

26 Januar. Rezensionen und Anzeigen : Inscriptiones Italiae mediae dialecticae ed. J. Zvetajeff. — Inscriptiones It. inferioris dialect. ed. J. Zvetajeff. — Sylloge Inscriptionum Oscarum ed. J. Zvetajeff (W. Deecke). — S. Lederer, Eine neue Handschrift v. Arrians Anabasis (R. Grundmann). — Cicero de oratore v. K. W. Piderit. 6. Aufl. v. O. Harnecker, 1. Buch (Th. Stangl). — Kopp-Hubert, Geschichte d. griech. Litteratur. 4. Aufl. (J. Sitzler). — K. Dietsch, Zur Methodik des latein. Unterrichts. III. (L. Zippel). — Auszüge, etc.

2 Februar. Rezensionen und Anzeigen : Inscriptiones Italiae mediae dialectiae ed. J. Zvetajeff. — Inscriptiones It. inferioris dialect. ed. J. Zvetajeff. — Sylloge Inscriptionum Oscarum ed. J. Zvetajeff (W. Deecke). — Homeri Odyssea ed. P. Cauer. I (A. Gemoll). — M. C. P. Schmidt, Wörterbuch zu Curtius (E. Krah). — Claudiani Mam. opera. Rec. A. Engelbrecht (Deutsch). — H. Stein, Latein. Lesestoff. I. 3. Aufl., II, 2. A. (H. B.). — Auszüge, etc.

9 Februar. — Rezensionen und Anzeigen: Platons Phaedon v. M. Wohlrab. 2. A. (C. Schirlitz). — Hadoardus' Cicero-Excerpte v. P. Schwenke (Stangl). — W. Gillischewski, Scidae Horatianae (G. Faltin). — C. Peter, Zeittafeln d. griech. Gesch. 6 Aufl. (E. Bahn). — M. A. Seyffert u. W. Fries, Latein. Elementarbuch. 2. Aufl. (E. A.). — Auszüge, etc.

16 Februar. — Rezensionen und Anzeigen : R. Westphal, Griech. Harmonik. 3 Aufl. (K. v. Jan). — Orphica, Rec. E. Abel (Heidenhain). — Liers, Geschichtsschreibung des Dionys v. Halikarnafs. — F. Stolz, Latein. Laut- u. Formenlehre (H. Schweizer-Sidler). — Graf Alexis Olsufieff, Juvenal von Fet (A. Kleinschmidt). — M. Wetzel, Die wichtigsten latein. Synonyma (Tegge). — Hennings, Elementarbuch. 4. Abt. (H. B.). — Auszüge, etc.

23 Februar. — Rezensionen und Anzeigen : Inscriptiones antiquae orae septentrionalis Ponti Euxini. I. Inscr. Tyrae, Olbiae, Chersonesi Tauricae... ed. B. Latyschev (L. Bürchner). — R. Westphal, Griech. Harmonik (K. v. Jan). — Ciceros Reden von Halm-Laubmann. III. 12. Aufl. (H. Nohl). — K. Hartfelder, Unedierte Briefe von Rud. Agricola (B. Kübler). — Prüfungsaufgaben für d. Absolutorium in Bayern 1886. — O. Seyffert, Lexikon der klass. Altertumskunde. — Auszüge, etc.

2 März. — Rezensionen und Anzeigen : G. Curtius, Kleine Schriften. I. II. (O. Immisch) I. — H. R. Goehler, De Matris Magnae apud Roman. cultu (L. Friedländer). — Herodoti historiae. I. Rec. A. Holder (W. Gemoll). — Fr. Bernhard, Die chronolog. Reihenfolge d. Sophokleischen Tragödien (G. Hergel). — M. Wellmann, De Istro Callimachio (—k). — E. Kurtz, Die Sprichwörtersammlung des M. Planudes. — Auszüge, etc.

9 März. — Rezensionen und Anzeigen : G. Curtius, Kleine Schriften. I. II. (O. Immisch). — F. Johansson, De derivatis verbis contractis linguae Graecae (H. v. d. Pfordten). — F. Hiller de Gaertringen. De Graecorum fabulis ad Thraces pertin. (M. Wellmann). — R. Menge u. S. Preuss, Lex. Caesarianum II (E. Wolff). — G. Hatz, Zur Hendiadys in Ciceros Reden (Th. Stangl). — Auszüge, etc.

16 März. Rezensionen und Anzeigen : H. Jordan, Der Tempel der Vesta (G. Zippel). -- R. Linde, De diversis recensionibus Apollonii Rhodii Argonaut. (Al. Rzach). — Scholia Hephaestionea altera integra primum ed. W. Hoerschelmann (H. Reimann). — A. Sperling, Apion der Grammatiker und sein Verhältnis zum Judentum. — R. Meyer, In Ketten u. Banden. Ein Plautinisches Schönbartspiel (Anspach). — M. Gitlbauer, Philologische Streifzüge V (E. Wolff). — Fr. Bulic, Inscriptiones Musei Salonitani (G. Hergel). — Auszüge, etc.

REVUE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
EN BELGIQUE.
Tome 30. 3e Livraison.

QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT, LETTRES ET SCIENCES.

QUI DÉSIGNAIT LE PREMIER INTERROI?

Chaque année, en donnant le cours d'Antiquités romaines, nous sommes amené naturellement à étudier à nouveau la question si difficile, nous serions presque tenté d'ajouter « si agaçante » de la *patrum auctoritas.* On sait que la formalité indiquée par ces mots était requise pour rendre valables, par exemple, les lois et les élections faites par le peuple romain en comices centuriates. Mais quels sont les *patres* auxquels se rapporte la formule précitée? Après avoir hésité pendant de longues années, après avoir même plusieurs fois changé d'opinion à cet égard, nous nous sommes arrêté provisoirement, sauf meilleur avis, au système développé par M. Willems, dans son beau livre sur le sénat romain de la république. D'après M. Willems les *patres* dont il s'agit dans l'espèce ne sont autres que les sénateurs, tous les sénateurs, ce qui revient à dire que la *patrum auctoritas* est purement et simplement l'*avis conforme du sénat.* Mais à cette question s'en rattache une autre, que la plupart des auteurs modernes considèrent, à tort selon nous, comme indissolublement liée à la première, nous voulons parler du point de savoir par qui, en cas d'interrègne, était désigné le premier interroi.

Trois opinions principales sont en présence. D'après les uns (Becker, Schwegler, Clason) la désignation du premier interroi appartenait à l'ensemble des patriciens, c'est-à-dire aux comices curiates, supposés exclusivement patriciens.

Une opinion qui ne diffère pas beaucoup de celle que nous venons d'indiquer, c'est celle de Lange, qui pense que le premier interroi était choisi par le *concilium populi,* c'est-à-dire par l'ensemble des *patres familias gentium patriciarum.*

D'après un deuxième système, défendu spécialement par

Rubino, Th. Mommsen et Herzog, le premier interroi était créé par l'élément patricien du sénat, les *senatores patricii.*

Enfin M. Willems, partisan d'un système plus ancien que les deux autres, prétend que c'était le sénat tout entier qui désignait le premier interroi, de même que le sénat tout entier émettait l'avis appelé *patrum auctoritas.*

Nous ne reviendrons pas sur les puissantes raisons qui militent contre la première de ces trois hypothèses. Elles ont été exposées en détail par Th. Mommsen [1], et clairement résumées par M. Willems [2]. Nous croyons qu'elles sont de nature à convaincre tous ceux qui veulent se donner la peine de réfléchir mûrement à la question.

Quant à la deuxième opinion, d'après laquelle le premier interroi était désigné par les sénateurs patriciens, c'est la seule qui nous semble compatible avec les textes des auteurs anciens.

Comme elle a été assez longuement combattue par M. Willems, nous examinerons tous les arguments qu'il a fait valoir contre elle, persuadé qu'en y réfléchissant de nouveau, il finira par se rallier à la manière de voir de Rubino et de Mommsen.

Les principaux textes grecs et romains relatifs à la question ont été consciencieusement réunis par M. Willems [3].

Parmi ces textes il en est un dont l'élimination, comme argument en faveur de la thèse qu'il combat, a dû lui coûter énormément de peine. Mais en habile avocat, il l'a relégué à la fin de la discussion, après avoir réussi à jeter un certain doute dans l'esprit du lecteur, par l'interprétation d'autres textes dont la portée est moins claire.

Nous nous permettrons, en essayant de réfuter M. Willems, de mettre au contraire ce texte en toute première ligne, parce qu'il suffit, selon nous, à trancher complètement la question.

Il est emprunté au commentaire d'Asconius sur la Milonienne [4] : *Deinde, cum dîu tracta essent comitia consularia perficique ob eas ipsas perditas candidatorum contentiones non possent, et ob id mense Ianuario nulli dum neque consules neque praetores essent trahereturque dies eodem quo antea modo — dum Milo quam primum comitia confici vellet ...., competitores*

[1] *Römische Forschungen,* I, pp. 218 et suiv.

[2] *Le Sénat de la république Romaine,* II, pp. 22 et suiv.

[3] Ibid., pp. 19 et suiv.

[4] Ed. de Kiessling et Schöll, p. 26.

eius trahere vellent, ideoque Pompeius, gener Scipionis, et T. Munatius, tribunus plebis, referri ad senatum de patriciis convocandis, qui interregem proderent, non essent passi, cum interregem prodere stata res esset — a. d. XIII Kal. Febr. (Acta etenim magis sequenda et ipsam orationem, quae Actis congruit, puto quam Fenestellam, qui a. d. XIIII Kal. Febr. tradit) Milo Lanuvium .... profectus est.

Ainsi qu'on le voit, d'après Asconius, Cn. Pompée et le tribun de la plèbe T. Munatius Plancus s'opposèrent à ce qu'on fît au sénat une proposition, *relatio,* ayant pour objet la convocation des patriciens, aux fins de faire désigner par eux un interroi.

Lorsqu'on lit le texte d'Asconius sans idée préconçue, on en arrive forcément à conclure que, dans son opinion, l'interroi n'était pas désigné par le sénat, car s'il avait cru que la nomination de l'interroi appartenait au sénat comme tel, il aurait écrit évidemment : *referri ad senatum de interrege prodendo.* Mais au lieu de s'exprimer de la sorte, il parle d'un sénatus-consulte relatif à la convocation des patriciens (*de patriciis convocandis*), chargés de procéder à la désignation d'un interroi (*qui interregem proderent*).

Quels sont ces patriciens ? Il faut que ce soit l'ensemble des patriciens, — les comices curiates, en les supposant exclusivement patriciens, — ou la partie patricienne du sénat.

On est obligé de choisir entre ces deux hypothèses, car nous ne croyons pas devoir nous occuper longuement de l'opinion de Lange, relatée ci-dessus, qui est absolument hypothétique et qui, comme l'a très judicieusement fait observer M. Willems, introduit dans le mécanisme, déjà si compliqué, des institutions romaines un élément nouveau, qui n'est mentionné, ni directement, ni par voie d'allusion, par aucun écrivain grec ou romain.

Nous ne sommes donc en présence que de deux hypothèses sérieuses : les patriciens dont parle Asconius sont ou les membres des comices curiates patriciens, ou la partie patricienne du sénat. M. Willems repoussant avec raison la première, il ne nous reste qu'à adopter le seconde.

Voici de quelle manière M. Willems résume l'opinion de ceux qui, comme nous, attribuent la désignation de l'interroi aux sénateurs patriciens : « Partant, conclut-on, les patriciens chargés de nommer le premier interroi sont distincts du sénat, et il faut un sénatus-consulte préalable pour les convoquer, sénatus-consulte contre lequel les tribuns peuvent intercéder ».

Nous ne savons pas exactement à qui M. Willems fait allusion en s'exprimant de la sorte. A coup sûr l'opinion que nous venons de transcrire n'est partagée ni par Rubino, ni par Mommsen, ni par Herzog. Mommsen déclare même formellement[1] qu'au point de vue constitutionnel rien n'empêchait, d'après lui, les sénateurs patriciens de se réunir *spontanément* pour procéder à la désignation d'un interroi. Mais on comprend facilement. ajoute-t-il, qu'au milieu des angoisses de la république expirante, ils ne se soient pas senti le courage de le faire, et que par conséquent, lors du dernier interrègne mentionné par l'histoire, celui de l'année 702, un des tribuns, en s'opposant au vote d'un sénatus-consulte préalable, ait réussi à enrayer la proclamation d'un interroi, jusqu'au moment où il renonça volontairement à son intercession[2].

Quoi qu'il en soit de ce détail, qui au point de vue théorique a une certaine importance, nous voyons qu'en fait, en 702, les patriciens ne procédèrent pas à la nomination d'un interroi avant d'y être formellement invités par un sénatus-consulte.

Mais, objecte M. Willems, cette procédure, toute simple qu'elle paraît, est en opposition formelle avec la théorie des institutions romaines.

« Un sénatus-consulte peut inviter un magistrat à convoquer une assemblée du peuple, ou à réunir le sénat à une époque déterminée; un sénatus-consulte ne convoque pas par lui-même. »

« En 52 (702 U. C.), au moment où ce sénatus-consulte fut fait, il n'y avait d'autres magistrats en fonctions, que le sénat eût pu charger de cette convocation, que les tribuns de la plèbe. C'étaient donc ceux-ci qui durent convoquer le corps *patricien,* investi de la nomination de l'interroi, n'importe que ce corps patricien fût, avec Becker, les comices curiates, avec Lange le *concilium populi,* ou avec Mommsen le *sénat patricien.* »

« Laelius Félix, un jurisconsulte de l'empire, dit en propres termes : *Tribuni autem neque advocant patricios neque ad eos referre ulla de re possunt.* »

« L'on voit la contradiction. Que si l'on adopte, parmi les trois opinions que nous avons indiquées sur la composition

---

[1] *Röm. Forsch.*, I, p. 233.

[2] Mommsen maintient cette opinion, en l'atténuant quelque peu, dans son *Droit public de Rome,* I, p. 632.

de ce corps patricien, celle qui paraît en elle-meme la plus vraisemblable, à savoir la nomination de l'interroi par le *sénat patricien,* le sénatus-consulte lui-même devient une énigme inexplicable ».

L'énigme signalée par M. Willems est elle réellement inexplicable, et faudra-t-il jeter par-dessus bord le témoignage d'Asconius, comme n'étant pas susceptible d'une interprétation rationnelle? On se résoudra difficilement à ce moyen extrême, car Asconius, comme le fait avec raison observer M. Willems lui-même, est généralement bien renseigné. En utilisant son commentaire pour la deuxième édition du discours de Cicéron *pro Milone,* publiée par feu mon père, nous l'avons étudié de très près, et nous avons pu nous convaincre à cette occasion qu'il connaît extrêmement bien le mécanisme des institutions romaines. D'ailleurs, au sujet du point spécial qui nous occupe, nous voyons que non seulement il a consulté les Annales de Fenestella, mais que, remontant aux sources, il a pris connaissance par lui-même de ce qui était relaté dans les *Acta diurna.*

Ses derniers éditeurs, Kiessling et Schöll, relèvent à juste titre sa bonne foi et son exactitude. *Quae modo exposuimus,* disent-ils, p. XII, *eo jam nos adduxerunt ut appareat quanta fide Asconius munere suo functus sit, ut nihil fingeret, sed omnia ad certam auctorum memoriam revocaret.*

Voyons donc si le texte d'Asconius, interprêté comme il l'est généralement, donne lieu aux contradictions signalées par M. Willems. Un sénatus-consulte, dit-il, peut inviter un magistrat à convoquer une assemblée du peuple ou à convoquer le sénat : *un sénatus-consulte ne convoque pas par lui-même.*

C'est donc une exception de procédure que M. Willems oppose au récit d'Asconius. Mais si cette exception est fondée en droit, il faudra la faire valoir également contre le texte suivant de Tite-Live (III, 40), cité par M. Willems lui-même : *Alia sententia, asperior in speciem, vim minorem aliquanto habuit, quae patricios coire ad prodendum interregem jubebat.* Il s'agit d'une séance du sénat, à laquelle celui-ci avait été convoqué par les décemvirs, au commencement de la troisième année de l'exercice de leur pouvoir. Plusieurs sénateurs protestent avec énergie contre cette convocation. Les décemvirs, disent-ils, n'ont plus qualité, ni pour réunir, ni pour présider le sénat. C'est illégalement qu'ils sont encore en fonctions : ce

ne sont plus des magistrats, mais simplement des *privati*. C. Claudius, qui abonde dans cette manière de voir, estime en conséquence qu'il n'y a pas lieu de procéder à un sénatus-consulte, le sénat n'étant pas régulièrement convoqué. *Un autre sénateur émet l'opinion qu'il convient d'inviter les patriciens à se réunir, pour procéder à la désignation d'un interroi.*

Cet avis (*sententia*) n'a pas de sens si l'on suppose que celui qui l'énonce considère les décemvirs comme exerçant encore légalement leur pouvoir, car ce n'est qu'en l'absence de magistrats patriciens qu'il peut être question de nommer un interroi. Si la proposition dont nous venons de parler avait été transformée en sénatus-consulte, celui-ci, présupposant nécessairement l'absence de magistrats, n'aurait pas pu inviter un magistrat à convoquer les patriciens *ad interregem prodendum*. Partant *ce sénatus-consulte aurait convoqué par lui-même*, contrairement à l'aphorisme formulé par M. Willems.

L'exception que celui-ci a cru pouvoir invoquer contre la procédure indiquée par Asconius devrait donc aussi, nous le répétons, être opposée au récit de Tite-Live [1]. Mais nous est avis qu'elle n'est recevable ni d'un côté, ni de l'autre.

M. Willems sait aussi bien que nous qu'un sénatus-consulte n'est pas nécessairement un ordre, direct ou indirect, donné à un magistrat. C'est, pour nous servir de ses propres expressions [2], un avis, parfois motivé, donné par le sénat au magistrat *relator* (*placere*, *senatum existimare*).

---

[1] Il va sans dire que nous ne considérons pas le récit de Tite-Live comme rigoureusement exact, car il n'est pas admissible que l'historien romain ait eu à sa disposition des détails précis et authentiques sur ce qui se passait au sénat à l'époque décemvirale. Conformément à son procédé habituel, il aura dépeint les séances du sénat de cette époque avec des couleurs empruntées à des temps postérieurs. En veut-on une preuve ? M. Willems a démontré que les plébéiens ne furent admis au sénat que vers le commencement du IV[e] siècle avant J.-C. Il n'y avait donc pas lieu, dans un récit relatif aux décemvirs, de faire une distinction entre les patriciens et les plébéiens du sénat, de sorte que l'expression *quae patricios-jubebat* porte la marque évidente d'une époque postérieure. Il serait aisé de multiplier ces exemples. Mais le témoignage de Tite-Live n'en conserve pas moins sa valeur, car il nous fait voir comment on précédait à la désignation de l'interroi dans les derniers siècles de la république.

[2] *Le Sénat Romain*, II, p. 212.

Eh bien, qu'est-ce qui, sauf une intercession tribunicienne, aurait pu, en janvier 702 (U. C.), empêcher le président du sénat de proposer à cette assemblée d'émettre l'avis que, dans l'intérêt de la chose publique, il y avait lieu pour les patriciens de se réunir pour désigner un interroi (*interesse reipublicae ut patricii coeant ad interregem prodendum*)?

Un pareil sénatus-consulte n'impliquait nullement que les patriciens dussent être *convoqués* par le président du sénat, c'est à dire, dans l'espèce, par un tribun de la plèbe. Voici, en effet, comment les choses devaient se passer à l'époque où les tribuns n'avaient pas encore le droit de présider le sénat. Lorsqu'il n'y avait pas de magistrats ayant qualité pour convoquer les comices centuriates, les *patres* devaient évidemment se réunir *spontanément*, afin de désigner un interroi. Mais pour que cela fût possible, il est clair que l'un d'entre eux devait prendre une certaine initiative et faire connaître à ses collègues le lieu et le jour de la réunion. Etait-ce le premier venu qui aurait pu se permettre de prendre cette initiative? Cela n'est guère probable. M. Willems suppose avec raison, pensons nous, que lorsque les *patres* se réunissaient pour désigner un interroi, ils étaient présidés par le *princeps senatus*. Si cette supposition est fondée, comme tout porte à le croire, n'est-il pas infinement probable que c'était le même *princeps senatus* qui se chargeait de la *convocation* des *patres*? [1]

Fallait-il, d'autre part, que le sénatus-consulte relatif à cette convocation fût notifié officiellement au *princeps senatus*? Il est permis d'en douter. Mais en supposant même que cette

[1] Il est vrai qu'au dernier siècle de la République, si nous en croyons M. Willems (*Le Sénat,* I, pp. 116 et suivv.), le *princeps senatus* pouvait appartenir à la plèbe, et que précisément à l'époque à laquelle se rapporte le texte d'Asconius, le prince du sénat — P. Servilius Vatia Isauricus —, était plébéien. Or, si les sénateurs patriciens *seuls* désignaient le premier interroi, il peut sembler étrange de les supposer présidés par un sénateur n'ayant pas le droit de participer au vote. Nous n'aborderons pas en ce moment l'examen des questions très difficiles que nous venons d'indiquer en passant. Mais quelle que soit la solution qu'il convient d'y donner, il est certes permis de supposer que le *princeps senatus*, en sa qualité de chef du corps des sénateurs, pouvait informer une *partie* de ses collègues qu'ils étaient invités à se réunir en *comité*, afin de délibérer sur un objet rentrant dans leur compétence spéciale. Des faits analogues se produisent aujourd'hui dans presque toutes les assemblées délibérantes.

notification fût requise, elle ne serait pas en contradiction avec le texte de Laelius Felix, invoqué par M. Willems. Car ce jurisconsulte se borne à dire que les tribuns de la plèbe ne convoquaient pas les patriciens et ne pouvaient pas leur soumettre de proposition. Or, ce n'était pas *convoquer* les patriciens que de notifier au *princeps senatus* l'avis du sénat portant qu'il y avait lieu pour les sénateurs patriciens de se réunir, en vue de procéder à la désignation d'un interroi [1].

Ainsi qu'on vient de le voir, en attribuant au texte d'Asconius le sens qui, d'après M. Willems lui-même, paraît, à premiere vue, le plus vraisemblable, c'est-à-dire en supposant qu'il s'applique à une réunion de sénateurs patriciens, nous n'y trouvons absolument rien qui soit en contradiction avec les règles ordinaires du droit public à Rome, rien qui constitue une énigme inexplicable.

Que dire, au contraire, de l'interprétation qu'en désespoir de cause, M. Willems a imaginée pour sauver son système, sans rejeter absolument le témoignage d'Asconius?

Citons textuellement ce qu'il dit à cet égard, pour qu'on ne puisse pas nous accuser d'avoir altéré sa pensée [2].

---

[1] De même lorsque, en Belgique, le Président de la Chambre des Représentants adresse au Président du Sénat un message lui notifiant que la Chambre a voté tel ou tel projet de loi, il ne convoque assurément pas le Sénat; il ne lui soumet aucune proposition. Il se borne à lui communiquer officiellement une résolution de l'assemblée dont il a la présidence, afin que l'autre assemblée y donne telle suite que de droit.

Il est donc clair que le texte de Laelius Felix ne s'oppose nullement à la procédure indiquée par Asconius. D'ailleurs ce texte n'est pas même applicable aux réunions du sénat, car si on l'y appliquait, il énoncerait un principe manifestement faux. Voici, en effet, comment raisonne le jurisconsulte romain. Les tribuns ne peuvent ni convoquer les patriciens, ni leur soumettre une proposition quelconque; par conséquent ils ne peuvent pas non plus convoquer une assemblée du *peuple*, attendu que celui-ci comprend à la fois le patriciat et la plèbe.

Si ce principe était d'une application générale, les tribuns n'auraient pas non plus eu le droit, à n'importe quelle époque, de convoquer le sénat, celui-ci se composant également, depuis le commencement du IV[e] siècle avant J.-C., de patriciens et de plébéiens. Par conséquent, comme nous l'avons dit plus haut, le texte de Laelius Felix n'a rien de commun avec les réunions du sénat.

[2] Voy. l. c. p. 27.

« Il était important et même nécessaire aux derniers siècles de la République, comme nous l'avons démontré plus haut, que les sénateurs curules patriciens, seuls aptes à devenir interrois, fussent présents en nombre à la séance où le premier interroi était désigné, pour s'entendre sur l'ordre de succession. N'est-il pas naturel dès lors de voir s'établir l'usage que pour cette séance tous les sénateurs curules patriciens, présents à Rome, fussent convoqués nominativement, au lieu de l'être par un édit général, comme c'était l'habitude pour les séances ordinaires? Et qu'on le remarque bien, si les tribuns les convoquent, ici ils les convoquent, non pas comme membres d'un corps patricien, mais comme sénateurs [1]. Ainsi on s'explique encore que la séance où cette nomination sera faite, soit fixée d'avance par une décision du sénat [2], invitant les tribuns à convoquer pour ce jour nominativement les sénateurs curules patriciens : c'est là le *senatusconsultum de patriciis convocandis*. Mais Asconius ajoute : *qui interregem proderent,* comme si les patriciens prenaient *seuls* part à la nomination. Ici, il y a, de la part d'Asconius, soit une erreur, soit plutôt une inexactitude d'expression. Les *patricii* sont convoqués à la séance du sénat, *ut interrex proderetur;* ils y prennent part et même une part importante; mais de droit ils ne sont pas les seuls électeurs. Ce qui nous permet d'attribuer ici à Asconius une inexactitude

---

[1] M. Willems ne paraît pas s'aperçevoir que le texte de Laelius Felix, qu'il a fait valoir contre l'interprétation ordinaire du récit d'Asconius, se retourne ici contre lui. Si les tribuns pouvaient inviter nominativement les sénateurs patriciens à assister à une séance du sénat, *non pas comme patriciens, mais simplement comme sénateurs,* pourquoi n'auraient-il pas pu, d'après le même principe, convoquer les patriciens à une assemblée du peuple, *non pas comme patriciens, mais simplement comme citoyens romains*? On le voit, M. Willems aurait dû laisser le texte de Laelius Felix en dehors de la question, s'il ne voulait pas tomber dans des contradictions inextricables.

Au surplus, ce qu'il y a de piquant dans son explication du texte d'Asconius, c'est que les sénateurs patriciens, qu'il suppose avoir été convoqués nominativement à une séance plénière du sénat, auraient dû cette convocation spéciale *précisément à leur qualité de patriciens.* Comment M. Willems n'a-t-il pas vu cela?

[2] Dion Cass., XL, 49 § 5, parlant du sénatus-consulte de 52 dit : τόν τε μεσοβασιλέα προχειρισθῆναι .... ἐψηφίσαντο.

d'expression, c'est que nous en trouvons une autre du même genre au commencement de la même phrase. Le scoliaste dit : *Pompeius, gener Scipionis, et T. Munatius, tribunus plebis, referri ad senatum de patriciis convocandis non essent passi.* Le scoliaste met ici sur la même ligne le proconsul Pompée et le tribun Munatius, bien que le tribun Munatius eût *seul* qualité pour empêcher (*non pati*) la *relatio.* Pompée, le proconsul, qui était aux portes de Rome, avait certes une grande influence morale, mais il n'était pas en son pouvoir de s'opposer légalement à la *relatio.*

Des deux modes d'interprêter le texte d'Asconius, je préfère celui qui ne nous conduit pas à des conclusions impossibles, et qui se concilie avec l'opinion quasi unanime des historiens, d'après lesquels l'interroi était nommé par le Sénat ».

Nous sommes étonné, nous ne le dissimulons pas, qu'un savant d'un esprit aussi sérieux et aussi réfléchi que M. Willems ait pu se contenter d'un pareil résultat.

Si nous dégageons sa pensée des atténuations et des précautions oratoires dont il l'a prudemment entourée, le sénatus-consulte dont le vote fut pendant si longtemps retardé par l'intercession tribunicienne aurait eu pour objet : 1° de fixer une séance du sénat consacrée à la désignation d'un interroi ; 2° de faire, par exception, convoquer nominativement à cette séance les sénateurs patriciens curules présents à Rome. Et Asconius, qui — nous le savons par son propre témoignage — avait lu attentivement, dans les *Acta,* la relation officielle de ce qui s'était fait au sénat et au forum pendant toute la période qui précéda et suivit la mort de Clodius [1], Asconius, ce commentateur si scrupuleux et si précis, aurait résumé tout cela par les mots : *referri ad senatum de patriciis convocandis qui interregem proderent!* Que dis-je, se servant d'une expression

---

[1] Ed. Kiessl. p. 39 : *Acta etiam totius illius temporis persecutus sum.*

[2] Nous ne comprenons pas pourquoi M. Willems, ainsi qu'on l'a vu plus haut, attribue à ces 43 sénateurs patriciens une *part importante* dans l'élection de l'interroi, qu'il suppose faite par l'ensemble des sénateurs. D'après le tableau fort intéressant qu'il a tracé (l. c. I, pp. 423 et suivv.) de la composition du sénat en l'année 55 avant J. C. (=699), celui-ci comptait à cette époque au moins 163 sénateurs curules. Les patriciens n'y constituaient par conséquent, même en faisant abstraction des *pedarii,* qu'une insignifiante minorité.

manifestement inexacte, il aurait attribué aux sénateurs patriciens seuls (environ 43 sur 600)[2] le droit de désigner l'interroi, alors que tous les membres du sénat indistinctement auraient eu le même droit! *Credat Judaeus Apella!*

Franchement, ceci nous paraît dépasser les bornes des conjectures permises. Nulle part dans les auteurs anciens, il n'est question d'une invitation nominative adressée aux sénateurs, bien moins encore d'un sénatus-consulte engageant le président à inviter nominativement une catégorie déterminée de sénateurs[1]. M. Willems est obligé d'imaginer tout cela, et immédiatement après il accuse Asconius, lequel relate ces faits d'une manière entièrement différente, soit d'avoir commis une erreur, soit en tout cas de s'être mal exprimé. Et pour qu'on ne se récrie pas au sujet du reproche d'inexactitude formulé contre un commentateur généralement si bien informé et si méticuleux, il lui impute aussitôt une deuxième inexactitude. Mais cette nouvelle imputation s'appuie également sur un grief imaginaire. Si Asconius avait dit que le proconsul Pompée opposa son intercession au vote d'un sénatus-consulte, relatif à la nomination d'un interroi, on aurait pu l'accuser à bon droit de s'être servi d'une expression incorrecte. Mais il ne s'est pas exprimé de la sorte; il s'est borné à relater, en termes généraux, que Pompée et Munatius Plancus *ne permirent pas* le vote de sénatus-consulte en question.

Rien n'est plus vrai. Personne n'ignore, en effet, qu'à cette époque le véritable maître de la situation à Rome était Pompée. C'était lui qui, en réalité, empêchait la nomination d'un interroi, mais ne pouvant, d'après les règles constitutionnelles, le faire directement, il eut recours, pour atteindre son but, à une de ses créatures, au tribun de la plèbe Munatius Plancus. La preuve que Plancus n'était, à tout prendre, qu'un instrument docile entre les mains de Pompée, nous est fournie surabondamment par les témoignages de Cicéron[2], de Plutarque[3] et de Dion Cassius[4]. Nous y voyons que lorsque plus tard, à raison de sa participation à l'incendie de la curie, Plancus fut accusé

---

[1] L. c. II, pp. 146 et 147.
[2] Ad famil. VII, 2, 2.
[3] Pomp. 55, Cat. 48.
[4] XL, 55.

en vertu des lois de Pompée, celui-ci fit l'impossible pour soustraire son protégé à une condamnation. Contrairement à ses propres lois, il fit parvenir au tribunal un éloge écrit de l'accusé, éloge dont Caton refusa d'écouter la lecture. Mais en dépit des efforts de Pompée (*contra incredibilem contentionem clarissimi et potentissimi viri,* dit Cicéron), Plancus fut condamné, σὺν αἰσχύνῃ τοῦ Πομπηΐου, ajoute Plutarque.

Asconius pouvait donc dire parfaitement, sans altérer en rien la vérité historique, que Pompée et son lieutenant Plancus ne permirent pas qu'on votât un sénatus-consulte invitant les patriciens à choisir un interroi.

Dans le vol. XXXVI des Mémoires de la classe philosophico-historique de l'Académie Impériale de Vienne, M. Max Büdinger vient de publier une dissertation sur le patriciat et le droit de résistance à main armée [1], où sont traitées différentes questions relatives à l'interrègne. Tout en étant d'accord avec M. Willems sur les points essentiels, il reconnait que le savant auteur du livre sur le sénat Romain n'aurait pas dû accuser Asconius d'avoir commis une erreur en attribuant à Pompée aussi bien qu'à Plancus le retard que subit le sénatus-consulte *de patriciis convocandis.* Il trouve, au contraire, que ce qu'Asconius a relaté à cet égard est parfaitement exact et correct. Il croit également que M. Willems a eu tort de reprocher à Asconius [2] de s'être servi des mots *qui interregem proderent* au lieu de *ut interrex proderetur*. M. B. estime que la phrase en question ne renferme « ni une erreur, ni une inexactitude d'expression ».

Mais il l'explique à son tour d'une manière si étrange qu'il nous est impossible de nous rallier à cette nouvelle interprétation. En effet, se basant sur les indications données par Tite-Live et Denys d'Halicarnasse au sujet de l'interrègne qui suivit la mort de Romulus, M. B. conjecture que la division du sénat patricien en curies (?) et en décuries, dont il est parlé à cette occasion, se maintint à travers les siècles, malgré la diminution considérable du nombre des patriciens. De cette

---

[1] Der Patriciat und das Fehderecht in den letzten jahrzehnten der römischen Republik. Eine staatsrechtliche untersuchung, von Max Büdinger, wirklichem Mitgliede der kaiserlichen Akademie der Wissenschaften. Wien, 1886, Carl Gerold's sohn.

[2] L. c. p. 31 .... bei jenem musterhaften Forscher.

façon, dit-il, on échappait à l'arbitraire d'une décision de la majorité, réglant à son gré l'ordre de succession des interrois. Il est vrai que ce groupement des sénateurs patriciens n'empêchait pas qu'on ne désignât comme *premier* interroi, soit le plus jeune des anciens magistrats curules, comme ce fut le cas en 52 av. J. C., pour M. Lepidus, soit le *princeps senatus,* comme on le fit en l'année 82, probablement pour se conformer au désir de Sylla.

Comment procédait-on à la désignation de ce premier interroi? C'était le sénat tout entier qui le choisissait, quoique la liberté de son choix, comme on vient de le voir, fût très limitée. En vertu d'un sénatus-consulte, les anciens magistrats curules compétents étaient invités à assister à la séance du sénat dans laquelle se ferait l'élection, d'après les règles très étroites indiquées ci-dessus. Cette élection n'était qu'une pure formalité: c'est dans le sein même du patriciat, représenté officiellement au sénat, qu'on prenait le premier interroi.

Voilà, pour autant que nous avons pu la comprendre, l'explication de M. B.[1] Elle n'a, à coûp sûr, le mérite, ni de la clarté, ni de la simplicité. Même en admettant, ce que nous considérons comme extrêmement invraisemblable, qu'à l'époque de Cicéron, la partie patricienne du sénat fût divisée en curies et en décuries, et qu'ainsi l'*ordre de succession* des interrois fût

---

[1] Pour que nos lecteurs puissent se rendre compte par eux-mêmes des idées de M. B., nous croyons devoir reproduire ci-après les parties essentielles de son texte :

« Noch bedarf es eines Wortes über die Form der Bestellung dieses ersten Zwischenkönigs. An seiner Wahl durch den Senat ist nach der eben erwähnten Stelle (App. B. C. I, 98) wie den andern von Willems (II, 20 f.) gesammelten und erklärten stellen nicht zu zweifeln; die Auswahl aber unter den zulässigen Personen dürfte aber nach den früheren Ausführungen nur sehr beschränkt gewesen sein.....

Gemäss Beschluss des Gesammtsenates werden eben die zum Interregnum qualificirten Mitglieder curulischer Magistratur geladen; in einer durchaus nur formell weitern Sitzung wird dann gemäss den bestehenden engen Vorschriften festgestelt worden sein, wer unter den anwesenden Patriciern entsprechenden Ranges die Würde des Interrex und mit ihr die Auspicien zu empfangen hat : die Wahl ist eine rein formelle; aus sich empfängt der Patriciat durch sein officielles Erscheinen im Senat den ersten Träger des interregnums.

déterminé par des règles fixes, il fallait cependant de toute manière procéder *au choix du premier interroi*. Qui faisait ce choix? Était-ce le sénat tout entier, ou le groupe patricien seulement? Il faut, ce semble, nécessairement opter entre ces deux alternatives.

M. B. estime, avec M. Willems, que c'est incontestablement le sénat tout entier qui était chargé de cette désignation. Mais alors comment expliquer les mots d'Asconius : *de patriciis convocandis, qui interregem proderent,* où M. B. se refuse à voir, avec M. Willems, « une erreur ou une inexactitude d'expression » ?

Le seul moyen de se tirer d'affaire — ou bien nous n'y comprenons plus rien — c'est d'admettre que le sénat prescrivait aux patriciens des règles tellement précises, qu'ils n'avaient plus en réalité à *choisir* (le choix étant implicitement fait par le sénat) mais simplement à *désigner nominativement* la personne qui, seule, d'après les règles imposées, pouvait entrer en ligne de compte. Et c'est cette désignation nominative qu'aurait eue en vue Asconius, en se servant du mot *prodere!*

Nous ne réfuterons pas cette explication en détail. Elle repose, en effet, sur un simple tissu de conjectures et aboutit à une conclusion tellement alambiquée que nous ne croyons pas vraiment devoir nous y arrêter longuement.

Comment un homme de la valeur de M. B. a-t-il pu se contenter d'un pareil résultat? C'est qu'il a pris comme point de départ — sans la contrôler sérieusement — la théorie de M. Willems, et qu'il a voulu *per fas et nefas* la concilier avec le témoignage d'Asconius. Il ne s'est pas aperçu que ces deux choses sont inconciliables, et qu'il faut se résoudre à jeter l'une des deux par-dessus bord. Si l'on nous permet de nous servir d'une comparaison empruntée aux mathématiques, nous dirons que M. B., en poussant à bout la théorie de M. Willems, est arrivé, sans s'en douter, à en prouver la fausseté par une réduction à l'absurde.

(*La fin dans la prochaine livraison*).

A. Wagener.

COMPTES RENDUS

Annuaire de l'Association pour l'encouragement des Études grecques en France, 19e année, 1885.

Quoique daté de 1885, ce volume vient seulement de paraître. Il n'offre pas moins d'intérêt que ceux qui l'ont précédé. Dans la partie administrative, qui comprend CII pages, signalons d'abord le discours prononcé, à l'assemblée générale du 9 avril 1885, par le président de l'Association, M. Glachant, Inspecteur général de l'Université. Nous détachons de ce discours la page suivante, que nous soumettons aux méditations de ceux qui chez nous ont la responsabilité de l'instruction moyenne donnée aux frais de l'État :

« Avant de remettre à mon éminent successeur, au savant historien de l'Université (M. Ch. Jourdain), les pouvoirs que votre indulgence m'a rendus faciles, je puis, sans trahir le secret professionnel, vous renseigner sur la situation présente de l'enseignement du grec dans nos établissements secondaires. En 1868, lorsqu'on prétendit le rendre facultatif, sans le supprimer, une note émanée de votre bureau fit abandonner cette dangereuse fantaisie (annuaire de 1868. Supplément). En 1880, nouvelle entreprise, « non pour l'affaiblir, mais pour le fortifier ; » on voulait l'éliminer du cercle grammatical et l'inscrire dans le cercle des humanités. Vous n'avez pas goûté cette géométrie pédagogique et votre seconde consultation[1] eut pour effet de décider le Conseil supérieur à rétablir le grec en quatrième d'abord et récemment en cinquième pour les premiers éléments ..... Je ne critique pas .... mais je constate que nos élèves sont tenus de s'approprier le grec, tout le grec, avec sa morphologie dialectale, sa syntaxe, ses idiotismes et non pas seulement la langue, mais l'esprit grec, les idées et les choses grecques, le détail infini de la vie antique, tout cela en quatre ou cinq ans, c'est-à-dire en sept ou huit cents heures! L'ancienne Université, presque exclusivement latine, n'en octroyait

[1] Voir l'annuaire de 1880, p. LXXXIX.

pas davantage, mais elle s'en tenait à Isocrate et à saint Basile, tandisque nous lisons Sophocle et Démosthène.

« *L'Allemagne, dans ses gymnases, l'Angleterre dans ses hautes écoles, affectent le même degré de culture classique, mais y consacrent deux fois plus de temps.* On a compté, pour suppléer au temps, sur des méthodes nouvelles et plus expéditives. Erasme, à qui l'on en proposait déjà de telles, répondait : « je ne connais, pour moi, d'autre méthode que le travail, l'amour de l'étude et l'assiduité [1] ».

L'autorité qui s'attache à ces paroles est d'autant plus grande qu'elles émanent du président d'une association qui ne compte dans son sein pas moins de quarante deux membres de l'Institut de France.

Signalons encore, parmi les documents dont se compose la partie administrative, le rapport très intéressant de M. Alf. Croiset, secrétaire-archiviste de l'Association, sur les travaux et les concours de l'année 1884-1885. Deux prix, non partagés, ont été décernés, l'un à M. Salomon Reinach, pour son *Manuel de philologie classique*, l'autre à M. O. Rayet, pour ses *Monuments de l'art antique.* M. Croiset fait ressortir avec une grande clarté et un charme attachant le mérite exceptionnel de ces deux ouvrages, dont le premier tout au moins ne devrait manquer dans la bibliothèque d'aucun de nos philologues.

La partie scientifique du volume que nous analysons renferme d'abord des Essais de grammaire historique néo-grecque par M. Jean Psichari, maître de conférences à l'École des Hautes-Études. Ainsi que l'a fait observer avec raison M. W. Meyer dans la *Revue critique* (14 février 1887), ce travail considérable, qui se compose de 288 pages, peut être regardé comme faisant époque dans l'histoire des études néo-grecques. M. Psichari avait déjà publié, dans le T. V. des Mémoires de la Société de linguistique de Paris, un essai très remarqué sur le futur composé du grec moderne. Son nouveau travail, basé sur les principes de cette sévère méthode historique qui a renouvelé de nos jours tout le domaine de la linguistique, comprend en premier lieu des études sur le nominatif et l'accusatif pluriels féminins de l'article. L'auteur y a intercalé un chapitre (excel-

[1] *Ego aliam artem motoriam non novi quam curam, amorem et assiduitatem.* Colloq.

lent, d'après M. Meyer) sur la première déclinaison moderne. Viennent ensuite, sous forme de conclusion générale, des considérations très élevées, que liront avec fruit ceux mêmes d'entre les philologues qui n'ont pas fait du néo-grec l'objet d'une étude spéciale. Esquissant d'un trait net et rapide les phases principales de l'histoire de cette langue, depuis le Nouveau Testament jusqu'à l'époque actuelle, M. Psichari montre qu'elle s'est transformée successivement, d'une manière naturelle et normale, qu'elle n'est, quoi qu'on en ait dit, ni hybride, ni barbare et que par conséquent le néo-grec, dans sa forme authentique, est à la κοινή ce que les langues romanes sont par rapport au latin.

Les écrivains actuels de la Grèce ont donc grandement tort de vouloir revenir à l'ancien grec et de parler, sous prétexte de classicisme, une langue artificielle, qui n'est ni ancienne, ni moderne.

M. Psichari estime qu'il faut prendre comme base la langue vivante, les formes et les mots connus et employés par le peuple, mais qu'on ne doit pas se montrer exclusif et s'obstiner à ne point sortir de ces types. Des idées nouvelles exigent des termes nouveaux, mais au lieu d'aller les chercher dans les formes de l'ancien grec, il convient de les créer conformément au génie de la langue moderne.

Tous ceux qui s'occupent chez nous de l'étude comparative des langues romanes et germaniques feront bien, pensons-nous, de prendre connaissance du travail intéressant et suggestif de M. Psichari, lequel sera complété prochainement par un *Tableau général et statistique des formes de la déclinaison ancienne, médiévale et moderne*.

A l'étude de M. Psichari succède une notice sur M. Emile Egger, par le marquis de Queux de Saint-Hilaire (pp. 289-343).

Beaucoup de Belges ont eu le bonheur d'entretenir des relations personnelles avec le savant et aimable professeur de la faculté des lettres de Paris, décédé le 30 août 1885. Ils ne liront pas sans une émotion sympathique les pages discrètement éloquentes destinées à nous faire connaître la carrière si bien remplie de cet helléniste distingué.

« C'est une belle et noble vie, dit M. de Queux de Saint-Hilaire, que celle de M. Egger, une vraie vie de savant, digne de celle que menaient ces grands hellénistes du XVIe siècle,

dont il a parlé avec tant d'émotion dans son histoire de l'*Hellénisme en France*, particulièrement en racontant la vie des Estienne....

« M. Egger était né professeur. Le professorat était sa véritable carrière; il l'aimait autant pour les devoirs qu'il impose que pour les services qu'il rend : c'était sa vocation. Tout jeune, il avait été, autant par goût que par nécessité, professeur en même temps qu'écolier; professeur, il le fut toute sa vie, sans une seule défaillance. Aussi quelle joie, lorsqu'il se vit, à vingt-sept ans[1], désigné pour suppléer le grand helléniste Boissonade! Quel honneur lorsque, pour la première fois, il monta dans une chaire de l'antique Sorbonne, « cette chaire, comme il le dit dans son discours d'ouverture, dans laquelle on ne peut s'asseoir sans un frémissement de respect, au milieu des échos savants et glorieux dont résonne cette enceinte. »

Rien n'est plus intéressant que de constater la grande variété des matières dont M. Egger s'occupa comme professeur. Son cours de 1840 avait pour objet : l'*Étude des principales notions d'histoire littéraire contenues dans la poétique d'Aristote.* Ce cours fut le point de départ de l'*Essai sur l'histoire de la critique chez les Grecs,* publié une première fois en 1849 et remanié complètement en 1885, peu de temps avant la mort de l'auteur[2].

En 1841, à l'occasion de l'explication du premier livre de Thucydide, M. Egger introduisit dans son cours l'*Étude des plus anciens monuments de l'art historique en Grèce.*

Le cours de 1842 fut consacré à l'*Histoire générale de la comédie grecque*, celui de 1843 à l'histoire de l'*Éloquence politique et judiciaire en Grèce, depuis le siècle de Solon jusqu'à celui d'Alexandre.*

En 1844, M. Egger s'occupa de la *Littérature grecque au siècle de Trajan et des Antonins.*

De 1845 à 1850 ses cours eurent pour objet l'*Histoire de la littérature grecque depuis les poèmes d'Homère et d'Hésiode* (1845) jusqu'au siècle d'Auguste (1850); *depuis Hésiode jusqu'au siècle de Périclès* (1846); *le siècle de Périclès* (1847); *depuis Alexandre jusqu'aux premiers Ptolémées* (1848); *depuis les Ptolémées jusqu'au siècle d'Auguste* (1849).

---

[1] M. Egger était né le 18 juillet 1813.

[2] *Rev. crit.* 1887, 21 mars.

En 1851 M. Egger traita de la *Littérature grecque pendant les deux premiers siècles de l'ère chrétienne* et exposa les *Théories des philosophes et des grammairiens grecs sur la grammaire générale.*

On sait que ce cours a donné naissance à l'ouvrage intitulé *Apollonius Dyscole, essai sur l'histoire des théories grammaticales dans l'antiquité* (1854).

Les cours de 1853 à 1855, furent consacrés à la *Poésie dramatique, depuis ses origines jusqu'à la conquête de la Grèce par les Romains.*

En 1856, M. Egger étudia l'*Histoire de l'éloquence grecque depuis le siècle de Périclès jusqu'à celui d'Alexandre* et traita des *Principaux prosateurs de la Grèce depuis Xénophon et Platon jusqu'à Polybe.*

En 1857, il traça le *Tableau de la littérature grecque profane, depuis le règne de Marc-Aurèle jusqu'à celui de Théodose,* et s'occupa particulièrement des *Écrivains qui ont pris part aux luttes du Christianisme contre le paganisme.*

En 1861, nous voyons M. Egger aborder un sujet tout nouveau : la *Renaissance des lettres en Occident et particulièrement en France.* Le même sujet fut repris d'une manière plus détaillée en 1867 et fournit au savant écrivain les matériaux de son beau livre sur l'*Hellénisme en France,* « l'ouvrage le plus complet, dit son biographe, le plus agréable et le plus populaire qui soit sorti de la plume de M. Egger ».

En 1877 et 1878, l'infatigable professeur exposa l'*Histoire de la langue grecque dans le Delectus inscriptionum graecarum de Cauer et dans les ouvrages des principaux prosateurs depuis Platon jusqu'à Polybe.*

En parcourant la liste de ces sujets si divers, les professeurs des universités belges ne pourront s'empêcher d'un sentiment pénible, eux qui, chargés d'un ou de plusieurs cours, sont en quelque sorte obligés, pendant de longues années, à tourner toujours dans le même cercle, car le programme et l'examen l'étreignent de leurs exigences impitoyables. Il faut, aux termes de la loi, enseigner chaque année *toute la matière* des cours renseignés au programme. Gare au professeur audacieux qui, en vue d'approfondir certaines parties, s'aviserait de ne pas parcourir en entier le cycle de toutes les questions comprises dans le cadre de son enseignement, car la *commission d'entérinement*

est là, veillant d'un œil scrupuleux à ce que tous les cours soient donnés d'une manière complète. C'est la variété des matières traitées par M. Egger, dans la longue série de ses cours universitaires, qui a constamment tenu son esprit en éveil et a été en grande partie la cause de l'incroyable activité qu'il n'a cessé de déployer jusqu'à la fin de ses jours. Car, chose étonnante, quoiqu'en 1879 il eût été atteint d'une cécité complète, il continua pendant cinq années (jusqu'en 1884) à donner un enseignement régulier.

Les leçons qu'il fit en cet état « peuvent être comptées, dit M. de Queux de Saint-Hilaire, parmi les plus brillantes, et celles qui furent le plus écoutées et le mieux appréciées de son enseignement. Pendant ces dernières années, il n'eut pas une défaillance. Sa parole, toujours claire et précise, dédaigneuse des vains ornements oratoires, charmait et retenait ses auditeurs, ajoutant encore à l'intérêt du sujet qu'il traitait ».

On ne sait pas assez en Belgique, pensons-nous, combien les travaux littéraires de M. Egger ont été abondants et variés. La liste de ses ouvrages, rassemblés par une main pieuse, ne remplit pas moins de 95 pages d'impression in 8°. Elle termine le volume dont nous venons de rendre compte.

A. W.

L'Arménie chrétienne et sa littérature, *par* Félix Nève, *professeur émérite de l'Université de Louvain,* etc. Louvain, Ch. Peeters. 1886. 403 pp. in-8°.

Depuis bien longtemps M. Félix Nève a fait entrer la langue et la littérature arménienne dans le cercle de ses études. En 1845, il avait même entrepris la publication de l'historien Thomas de Medzoph alors inédit; il avait pris pour base du texte, le manuscrit 98 de Paris, soigneusement collationné avec deux manuscrits de Venise. Cette œuvre savante et laborieuse aurait fait honneur à la Belgique, de même que l'édition du commentaire arabe de Zamakchari sur le Coran, préparée à la même époque par P. Burggraff. Mais M. Nève éprouva, comme son collègue de Liège, que les fortes études orientales rencontraient alors peu d'encouragement en Belgique et, comme lui, il dut renoncer à l'espoir de recueillir le fruit de ses doctes

travaux. Forcé d'abandonner l'édition de l'œuvre complète, il dut se borner à en faire connaître des extraits dans une *Etude sur Thomas de Medzoph et son histoire,* qui parut en 1855, dans le *Journal asiatique,* et à traduire, en l'accompagnant d'un commentaire historique et critique, la partie de l'ouvrage qui concerne les guerres de Tamerlan et de Schahrokh dans l'Asie occidentale (*Mémoires de l'Académie de Belgique,* 1860. V. cette Revue, 1861, p. 120). Cependant, malgré l'indifférence du public instruit pour ce genre d'études, M. Nève chercha à plusieurs reprises à l'initier à la littérature arménienne et publia, en divers recueils, toute une série de notices fort intéressantes sur les principaux écrits arméniens. Il a eu l'heureuse idée de réunir la plupart en un volume, comme il a fait en 1883 pour ses travaux sur l'Inde.

Les mémoires sur la chronique de Thomas de Medzoph n'ont pas été reproduits. Les autres essais sont accompagnés de notices nouvelles et précédés d'un Tableau de la littérature arménienne permettant d'embrasser, pour ainsi dire, d'un seul coup d'œil tout l'ensemble de cette littérature et d'unir en un tout les parties détachées.

L'étude de l'Arménien, comme langue indo-européenne, a de l'intérêt pour la grammaire comparée. Aussi Brugmann, aussi bien que Bopp, l'a jugé digne d'un sérieux examen. Quant à la littérature arménienne, elle n'a pas eu un développement aussi harmonique ni aussi complet que celle d'autres nations de la même race. Les Arméniens en effet n'ont formé de nation indépendante que pendant des intervalles assez courts dans les siècles connus de leur histoire. Aujourd'hui ils sont en grande partie dispersés dans tout l'Orient et même dans l'Occident de l'Europe, mais malgré cette dispersion, ils ont montré un attachement invincible à leur langue, leur religion, leurs monuments littéraires et continuent à prouver leur vitalité par de nombreux écrits.

La culture des lettres fut introduite en Arménie avec le christianisme au IVe siècle. De l'époque païenne on ne connaît que des fragments de chansons de geste conservés par Moïse de Khorène. A partir du IVe siècle, il se produisit un mouvement littéraire assez considérable, qui donna naissance à des traductions d'ouvrages grecs et à des écrits originaux. Plusieurs des traductions, par exemple celle de Philon et de la Chro-

nique d'Eusèbe, ont sauvé de l'oubli des œuvres dont le texte grec est perdu en tout ou en partie. Les écrits originaux sont ou bien des livres religieux : chants liturgiques, homélies, méditations, ou des ouvrages historiques. M. Nève fait connaître les plus importants. Il décrit d'abord, traduit et commente les principales hymnes du *Charagan,* recueil de chants ecclésiastiques composés du IV[e] au XIV[e] siècle, intéressants pour la forme comme pour le fond et d'une grande importance pour l'histoire des dogmes. Huit notices sont consacrées à ces hymnes. Nous appelons spécialement l'attention sur celles qui concernent Constantin et Théodose, vénérés comme des saints par l'église arménienne, et sur les hymnes funèbres, dont la traduction de M. Nève a su conserver le caractère poétique.

Trois notices ont pour objet les plus célèbres théologiens : Saint Grégoire l'illuminateur, Saint Grégoire de Nereg, et le patriarche Nersès IV. Le reste du volume présente l'analyse des principaux monuments de la littérature historique. Les livres d'histoire conservés en Arménien forment une collection fort étendue ; ils sont loin d'être tous imprimés, et un petit nombre seulement a été traduit et commenté en d'autres langues. Contemporains des événements qu'ils racontent, les écrivains arméniens inspirent généralement la plus grande confiance et ne peuvent être négligés par aucun historien sérieux. Ceux que M. Nève a cru devoir faire connaître plus spécialement, sont Elisée du V[e] siècle, historien de la guerre d'indépendance, livrée contre les Perses sous la conduite du glorieux Vartan, — Jean VI Catholicos, sur les confins du IX[e] et X[e] siècle, dont l'œuvre comprend l'histoire détaillée de l'élévation des Pagratides et du règne des princes de son temps, — Mathieu d'Edesse témoin de la première croisade, qui fournit sur Godefroid de Bouillon et ses successeurs des détails du plus haut intérêt, enfin les historiens des exploits des Mongols en Asie jusqu'à la chronique de Thomas de Medzoph (XIII[e]—XV[e] siècles). Un appendice sur la grande chronique syriaque de Grégoire Bar-Hebreus termine le volume. Nous remercions sincèrement M. Nève d'avoir ouvert, par ce savant et important ouvrage, l'accès d'une littérature si peu connue et si digne cependant de l'être.

L. R.

De l'amélioration des études littéraires en Belgique, *par* N. GILLET, *professeur de rhétorique à l'Athénée royal de Liège.* Bruxelles, office de publicité, A. N. Lebègue et Cie. 1886. 189 pp. in-12.

Cet ouvrage d'un professeur expérimenté, avantageusement connu par divers livres d'enseignement, renferme un grand nombre de conseils excellents pour l'amélioration des études littéraires dans les Athénées et les écoles moyennes. L'auteur n'a pas, chose rare! cru devoir proposer un nouveau programme, il s'est borné à indiquer les moyens de bien exécuter celui qui nous régit. En ce point déjà il mérite des éloges. On pense trop volontiers chez nous que le sort de l'instruction dépend avant tout du programme; on s'imagine que tout est fini, quand on a déterminé les matières à enseigner et le nombre d'heures et d'années qui seront consacrées a chacune. La plupart de ceux qui écrivent sur l'enseignement, alors même qu'ils ne sont jamais entrés dans une chaire et sont à peine sortis de l'école, se présentent avec un nouveau système et un nouveau programme. M. Gillet au contraire attache peu d'importance à ces tableaux horaires; ce qu'il lui faut pour avoir un bon enseignement, ce sont de bons élèves, de bons professeurs et de bonnes méthodes.

Sur chacun de ces points, M. G. émet des considérations fort sages, qui méritent la plus sérieuse attention des professeurs et de tous ceux qui ont à cœur le progrès des études moyennes. Ce qu'il dit des méthodes est particulièrement remarquable. Il montre très bien comment l'enseignement littéraire ne doit pas seulement avoir pour but de former le style, d'apprendre à parler et à écrire avec élégance, mais doit aussi fortifier l'intelligence, diriger la volonté vers le bien et inspirer le goût du beau. Mais l'auteur a tort, croyons-nous, quand il prétend que ce triple but, ne peut être poursuivi que dans les leçons sur les langues anciennes et les langues nationales et que les langues étrangères modernes doivent être étudiées à un point de vue purement utilitaire. Nous nous demandons aussi, s'il est bien dans le vrai en affirmant que dans l'étude des langues anciennes, on s'inspire chez nous exclusivement des méthodes françaises et qu'on n'est pas entré dans la voie ouverte en Allemagne par Wolf et Boeckh. Sans doute certains de nos

exercices, comme les versions dictées, nous viennent de France, mais la lecture des auteurs en textes suivis, et non par extraits, occupe chez nous la plus grande partie du temps scolaire, absolument comme en Allemagne et pour la façon d'interpréter et de traduire les auteurs on a depuis longtemps préconisé et suivi la méthode pratiquée par nos voisins de l'Est. M. Gillet cite aussi les thèmes latins, qu'il voudrait voir bannir des classes supérieures, mais en Allemagne, on fait bien plus de thèmes que chez nous; on y cultive le thème pendant neuf ans, depuis la *Sexta* jusqu'à l'*Ober-prima* et encore à l'examen de maturité, il constitue une épreuve importante et redoutée. Quoiqu'il en soit, nous ne saurions trop approuver l'éloge que M. G. adresse aux méthodes allemandes et nous espérons qu'il contribuera à les faire pénétrer de plus en plus dans nos écoles.

Conformément à l'esprit de ces méthodes, l'auteur prouve que l'élève en classe n'est pas un simple auditeur, mais doit jouer un rôle très actif, et qu'il faut par conséquent proscrire les procédés habituant l'élève à reçevoir des solutions toutes faites ou ne développant que ses facultés réceptives. La leçon, comme la décrit si bien M. Gillet, est une espèce de *certatio*, de concours permanent, où tous les élèves travaillent à élucider les difficultés et rivalisent pour trouver la solution des problèmes que présentent l'explication d'un texte, la traduction d'une langue dans une autre ou n'importe quel exercice scolaire; le professeur n'intervient que pour guider les jeunes gens et les empêcher de s'égarer.

Indépendamment des conseils généraux, on trouve dans le livre qui nous occupe, des recommandations très sensées sur beaucoup de points particuliers. Nous en signalerons quelques unes: faire apprendre parallèlement les conjugaisons et les déclinaisons dans les cours élémentaires de langues tant anciennes que modernes; faire accentuer le latin dès les premières leçons; pour l'explication des auteurs français, faire porter la préparation des élèves sur un ensemble assez vaste et ne pas s'arrêter aux détails de style à chaque paragraphe; mettre l'exposé des règles de la littérature en rapport avec l'explication des auteurs; confier l'enseignement élémentaire des langues étrangères à un indigène, qui connaît mieux les difficultés de ces langues et n'est pas exposé à aller trop vite. Nous aimerions de faire d'autres citations, mais il vaut mieux ren-

voyer nos lecteurs au livre même de M. Gillet; ils le liront, j'en suis sûr, avec le plus grand plaisir et ne pourront manquer d'en retirer beaucoup de fruit.

L. R.

De Joannis Schraderi philologi vita ac scriptis *scripsit* P. V. Sormani (Dissertation pour le grade de docteur en lettres classiques de l'université de Groningue). Trajecti ad Mosam 1886, 97 pp. in-8°.

Un des critiques les plus distingués du XVIIIe siècle est sans contredit J. Schrader, professeur à l'Université de Franeker de 1744 à 1783. Profond connaisseur de la langue poétique comme de tous les secrets de la prosodie et de la métrique latines, auteur lui-même de poésies latines renommées pour leur force et leur élégance, très versé dans la lecture des manuscrits et doué d'un rare génie divinatoire, il a produit un nombre considérable de conjectures ingénieuses, sur presque tous les poètes latins. Il en a publié un certain nombre dans deux volumes de mélanges devenus malheureusement fort rares, les *Observationes* (Franeker 1762) et les *Emendationes* (Leeuwarden 1776); d'autres se trouvent dans l'*Epistola critica* jointe au second volume de l'Anthologie de Burman. Mais la plupart sont restées inédites et restent enfouies dans des recueils manuscrits aux bibliothèques de Leyde, de Leeuwarden, de Goettingue et de Berlin. Différents philologues en ont signalé le mérite et fait connaître un certain nombre, entre autres Heyne pour Virgile, Peerlkamp pour Horace, Merckel pour les Tristes d'Ovide, et plus récemment Haupt et Baehrens. L. Mueller l'a remis en honneur dans son Histoire de la philologie en Hollande, p. 99. Les amis des lettres latines sauront donc gré à M. Sormani, jeune philologue de l'école de Baehrens à Groningue, d'avoir dépouillé les nombreux papiers de Schrader et dressé une liste exacte de tous les auteurs sur lesquels il a laissé des observations, avec l'indication précise du manuscrit qui les contient et la mention des livres, où certaines d'entre elles ont déjà été publiées. M. S. a de plus composé, en un latin correct et élégant, une biographie étendue de Schrader, en s'aidant de la correspondance inédite dont les éléments se

trouvent à Leyde et à Utrecht. Il a présenté sous un jour nouveau les démêlés de Schrader avec Ruhnkenius, a tracé un beau tableau de son caractère et a fort bien apprécié son mérite comme critique. Ce qui ajoute encore plus de prix à cette dissertation consciencieuse et intéressante, c'est la publication des *Emendationes* sur Lucain, que Schrader avait communiquées à Oudendorp pour la seconde édition de ce poête, et qui se rencontrent dans le *Codex Oudendorpianus* 16[II] à Leyde. Ces *emendationes* comprenant 45 pages sont accompagnées de notes dans lesquelles M. Sormani donne l'opinion d'Oudendorp ou ses propres observations.

L. R.

P. de Nolhac. *Fac-similés de l'écriture de Pétrarque et appendices au Canzoniere autographe.* Rome. 1887. 8°. 38 p. et 4 héliogravures.

Dans une des livraisons de l'an dernier, nous avons annoncé aux lecteurs de la Revue la découverte du manuscrit autographe du Canzoniere de Pétrarque faite par M. de Nolhac. La nouvelle étude de M. de Nolhac a pour but de fournir la preuve paléographique de cette importante découverte; elle a paru d'abord dans les « Mélanges d'archéologie et d'histoire publiés par l'École française de Rome ». Le jeune savant y reproduit en quatre héliogravures un feuillet (fol. 65) de la partie du Vaticanus, 3195, écrite de la main même de Pétrarque et un autre (fol. 30) de celle du copiste qui fut probablement, selon une ingénieuse conjecture de M. Pakscher, le fils même du poète, Giovanni Petrarcha. Une troisième planche nous donne un fragment du *Bucolicum carmen* (Vat. 3358); enfin la quatrième héliogravure reproduit des fac-similés de l'écriture de Pétrarque d'après quatre manuscrits de la Bibliothèque nationale.

L'examen comparé de ces reproductions ne saurait laisser aucun doute sur l'authenticité du Vat. 3195 (fonds Orsini) et permettra, il faut l'espérer, de découvrir plus facilement et plus sûrement qu'on ne l'a fait jusqu'ici de nouveaux manuscrits autographes du chantre de Laure.

Les appendices ajoutés à cette étude seront d'un vif intérêt

pour tous ceux qui s'occupent de l'histoire littéraire de l'époque de la Renaissance. L'auteur nous donne d'abord de précieux renseignements sur les feuillets possédés par le cardinal Bembo et sur ceux qui furent offerts à François I par Baldassare da Pescia, d'après des notices de l'archevêque de Raguse, Beccadelli, biographe de Pétrarque et de Bembo; il publie ensuite deux lettres de Bembo et une de Fulvio Orsini relatives au manuscrit du Canzoniere. Dans un autre appendice M. de Nolhac signale quelques manuscrits de Pétrarque dont les traces se sont perdues et notamment la copie du Canzoniere faite par Boccace. On sait que celui-ci était un ami intime du grand poête; et Pétrarque se souvint de lui dans son testament du mois d'avril 1370 en lui léguant une somme de 50 florins d'or afin de permettre à l'auteur du Décaméron de s'acheter un habit d'hiver pour ses études de nuit. Le vieillard d'Arqua se dit honteux de ne pouvoir léguer que si peu de chose à un aussi grand écrivain. M. de Nolhac nous donne enfin le commencement d'une étude sur la célèbre bibliothèque de Pétrarque dont un certain nombre de manuscrits sont conservés à la Bibliothèque nationale (17). Ces manuscrits présentent d'autant plus d'intérêt que la plupart, à l'exception des deux gros volumes des Commentaires de S. Augustin, don de Boccace, portent des notes marginales du savant humaniste.

Une polémique avait été soulevée, au sujet de la priorité de la découverte, entre M. de Nolhac et M. Pakscher qui étudiait la question des manuscrits de Pétrarque à la même époque où M. de Nolhac se livrait à ses recherches sur la bibliothèque Orsini, et qui de plus a découvert un nouveau manuscrit du Canzoniere à la Laurentienne (cf. Zeitschrift f. rom. Philol. 1886, p. 205-245). M. de Nolhac parle de cette polémique en termes fort courtois et publie une lettre non moins courtoise de M. Pakscher par laquelle celui-ci reconnait loyalement que le droit de priorité revient à M. de Nolhac. L'auteur réfute enfin les assertions de M. C. Appel qui avait mis en doute la valeur de l'édition aldine et l'authenticité du Vatican. 3196 qui renferme plusieurs fragments autographes de Pétrarque.

Le travail de M. de Nolhac est des plus approfondis et complète heureusement la première notice de l'auteur.

ADOLF DE CEULENEER.

H. Baumgarten : **Geschichte Karls V.** Stuttgart. Verlag der J. G. Cotta'schen Buchhandlung. I Band 1885. II band. 1886.

C'est en 1769, que Robertson, historiographe de Georges III, publia sa remarquable biographie de Charles-Quint. L'écrivain écossais n'avait pu consulter que les historiens du XVIme siècle; mais, quoiqu'incomplet, son travail se recommandait par une forme littéraire, qui lui assura une grande réputation. Depuis Robertson, l'époque de Charles-Quint ne fut plus guère le sujet que d'études particulières. C'est qu'en recueillant les témoignages de ce siècle agité, on découvrait continuellement de nouveaux documents; et ainsi la tâche de l'écrivain ne consistait plus dans l'examen superficiel des auteurs contemporains, mais se compliquait de recherches minutieuses dans les grands dépôts d'archives de l'Europe. Un triage et un classement des matériaux s'imposaient avant leur mise en œuvre, et ajournaient l'exécution d'une histoire définitive du règne de Charles-Quint.

Nombreuses furent les publications qui parurent dans notre siècle au sujet du prince gantois. Citons parmi les principales : la correspondance de Charles-Quint, de Lanz; la correspondance de Charles-Quint avec Adrien VI, de Gachard; les documents relatifs au règne de Maximilien et à la régence de Marguerite d'Autriche, de Le Glay et de Van den Bergh; les rapports des ambassadeurs vénitiens à la Seigneurie, de Gachard; les state papers relatifs au règne de Henri VIII, de Brewer; et des centaines de pièces officielles, extraites des archives des principales villes allemandes, pièces d'une importance capitale pour l'histoire des origines et du développement de la réforme religieuse au XVIme siècle.

Ces publications, dont nous ne rappelons que les plus importantes, et l'examen des documents inédits des archives de Simancas, de Bruxelles, de Paris, de Vienne et de Venise, suscitèrent l'apparition de travaux sérieux, tels que les études de Höfler sur la révolte des communeros, et sa récente communication sur Jeanne la Folle; la rivalité de François I et de Charles-Quint, de Mignet; l'histoire de l'Allemagne pendant la Réforme, de Ranke; l'histoire du règne de Charles-Quint en Belgique, de Henne; et l'histoire diplomatique de Charles-Quint en Italie, de Leva.

Ces travaux ne présentaient toutefois que des chapitres du règne de Charles-Quint, et le grand public attendait qu'une

œuvre définitive couronnât l'édifice scientifique, si patiemment élaboré par des écrivains de pays différents.

M. H. Baumgarten a entrepris ce travail considérable. Déjà connu par ses études sur l'Espagne depuis la révolution française, la publication de la correspondance de Sleidan, et ses recherches sur la St Barthélemy, le savant professeur de Strasbourg a entamé une nouvelle biographie de Charles-Quint, biographie qui comprendra plusieurs volumes, et dont nous présentons les deux premiers aux lecteurs de la revue. Ces deux volumes nous rappellent les principaux événements qui marquèrent l'administration de Charles-Quint depuis sa majorité jusqu'à la bataille de Pavie. L'exposition de cette période de dix ans offrait de grandes difficultés. L'écrivain devait mettre son héros en scène dans différents pays, montrer successivement son avènement aux Pays-Bas, en Castille, en Aragon, raconter sa nomination au saint empire; en même temps démêler les intrigues diplomatiques, qui éloignèrent ou rapprochèrent Wolsey et Léon X du jeune souverain; et discerner les causes du grand mouvement réformateur de l'Allemagne.

L'explication de la politique tortueuse du premier ministre de Henri VIII, et surtout la peinture des tergiversations incessantes de Léon X, constituent une des parties les plus curieuses et les plus originales du premier volume. Nous connaissons maintenant la physionomie complexe de cet étrange pontife, vrai prélat de la Renaissance, qui protégeait les savants et les artistes, et affectait d'ignorer les diatribes véhémentes de Luther; combattait l'avènement à l'empire du roi catholique, dont il redoutait l'entrée en Italie, et recherchait plus tard son amitié, quand François I refusa de lui donner Ferrare; prêtre épicurien, qui greva le saint siége de dettes énormes, et mourut victime de la joie folle, que lui causa la nouvelle de la prise de Milan par les impériaux. Son contemporain, le cardinal Wolsey, ne parait pas sous un jour meilleur; ministre insatiable et versatile, il n'entrevoit dans les propositions du roi de France ou du roi d'Espagne que l'occasion d'étendre sa propre influence et de multiplier ses richesses; presque toujours déloyal dans l'exécution de ses engagements, il semble ignorer le rôle glorieux, que peut jouer l'Angleterre dans la lutte de François I et de Charles-Quint: tenir l'équilibre entre les deux antagonistes et empêcher le vainqueur de menacer la paix européenne.

Le lecteur, que rebuteront les négociations interminables des chancelleries, négociations peu importantes le plus souvent, et toujours empreintes de la perfidie de l'époque, trouvera d'amples dédommagements dans l'exposé des progrès de la Réforme. L'honnête figure du moine saxon offre un frappant contraste avec celle du roué Léon X, et dans le chapitre : *Machiavelli und Luther,* l'historien allemand, après avoir mis en relief l'immoralité d'un cardinal, comme Bibbiena, fait ressortir l'importance que le mouvement luthérien devait avoir pour la vie nationale allemande. Tout en montrant clairement ses sympathies pour la réforme religieuse, M. Baumgarten garde toujours l'impartialité nécessaire dans une étude aussi délicate. Après les travaux de Ranke, on lira avec plaisir, dans le premier volume, les pages consacrées à la diète de Worms de 1521, à l'extension du luthéranisme, et, dans le deuxième, les aperçus sur les difficultés innombrables, que rencontrait le gouvernement intérimaire de Ferdinand, fort peu sympathique alors aux Allemands, et sur la diète de Nuremberg de 1524, qui abandonna aux états du saint empire le soin d'exécuter l'édit de Worms, pour autant qu'ils le jugeraient praticable.

M. Baumgarten passe en revue toutes les contrées sur lesquelles règnait le prince flamand. L'administration des Indes n'a pas échappé à ses investigations, et quelques pages vigoureuses mettent en lumière l'odieuse exploitation des conquêtes de Colomb et de Cortes, exploitation qui eut pour résultat la dévastation de riches territoires, et, par contre coup, l'appauvrissement de la Castille.

Les lecteurs belges s'étonneront peut-être que M. Baumgarten ne parle qu'incidemment des Pays-Bas, dont les dix-sept provinces allaient bientôt être tout entières réunies sous le sceptre de Charles-Quint. Les Pays-Bas avaient été le berceau de Charles, leurs richesses étaient plus considérables que celles de l'Espagne, et leur civilisation n'avait rien à envier, ni à celle de la France, ni à celle de l'Angleterre. M. Baumgarten parle à peine de nos contrées, quand il décrit l'enfance de Charles-Quint à Malines; le seul événement politique important, qu'il rappelle comme intéressant nos provinces, est le traité d'alliance conclu en 1518 entre Charles et l'évêque Erard de la Marck, traité qui fit de la principauté épiscopale de Liège l'alliée des Pays-Bas pendant le XVIme siècle, et qui exerca une heureuse influence sur le

développement de la puissance des Habsbourg dans leurs états néerlandais.

Si l'ouvrage de M. Baumgarten était achevé, nous aurions à relever une grave omision. Mais nous croyons que le savant écrivain a réservé pour un volume ultérieur une description sommaire des Pays-Bays. Nous reconnaissons que, de 1515 à 1525, Charles-Quint se borna à traverser ses états néerlandais, la première fois pour se rendre d'Espagne en Allemagne, et la deuxième pour retourner dans la péninsule.

Le premier grave événement qui obligera l'empereur à s'occuper directement de nos provinces, sera la révolte de Gand, sa ville natale, et nous aimerions qu'à l'occasion de cette insurrection de la puissante commune flamande contre son souverain, M. Baumgarten accordât aux Pays-Bas l'importance qui leur revient dans une étude des états de la vaste monarchie de Charles-Quint. Nous aimerions que le savant écrivain décrivît la situation économique de nos vieilles cités flamandes et wallonnes, comme il a dépeint la Castille, à l'occasion de la révolte des communeros; et nous pouvons dire, que s'il accède à notre désir, son tableau sera un des plus curieux du livre. M. Baumgarten, nous le constatons avec plaisir, connait à fond les sources de l'histoire des Pays-Bas et les meilleurs travaux de nos compatriotes. C'est ainsi qu'il a heureusement profité pour son second volume d'un opuscule récent de M. Paul Frédéricq, *de Nederlanden onder keizer Karel,* œuvre de vulgarisation, mais qui fourmille de renseignements curieux sur la situation littéraire de nos provinces néerlandaises, de 1515 à 1530. Enfin, nous avons éprouvé une vive satisfaction en voyant l'importance que M. Baumgarten accorde au grand travail de M. Henne : *le règne de Charles-Quint en Belgique*, à coup sûr une des productions les plus solides et les plus sincères de l'érudition belge.

Charles-Quint ne gagne pas dans notre estime depuis le travail de son nouveau biographe. Peut-il en être autrement? Tous ses actes dénotent un profond égoïsme. Ses procédés barbares à l'égard de sa malheureuse mère, sa défiance à l'égard de son frère, et quelquefois à l'égard de sa tante, l'habile Marguerite, ne nous rendent guère sympathique un prince, dont l'unique ambition fut d'étendre sa domination toujours plus loin, *plus oultre*, comme le portait trop fièrement sa devise. La monarchie

de Charles, comme l'a dit Michelet, était un composé hybride, monstrueux même, un véritable danger pour l'Europe. Son gouvernement ne revêtit nulle part un caractère national. Elevé parmi les Flamands, Charles-Quint ne songea à ses compatriotes que pour favoriser quelques ministres cupides, et, plus tard, il oublia sa première éducation pour s'imprégner de l'esprit espagnol. Ses débuts dans la péninsule avaient cependant été aussi malheureux qu'en Allemagne, et partout il se trouva aux prises avec de graves difficultés. Son couronnement à Aix-la-Chapelle et sa première guerre avec François I lui occasionnèrent des dépenses énormes. L'on reste stupéfié, quand on apprend les dettes effrayantes que ce prince contracta en quelques années, pour des mobiles ambitieux; peu s'en fallut qu'à la veille de Pavie ses soldats ne désertassent, faute de paye, et l'on peut dire que si Charles l'emporta sur François I, c'est qu'il fut gâté de la fortune, et que son rival commit d'irréparables maladresses.

Charles possédait, il est vrai, une qualité, importante pour un particulier, indispensable pour un souverain : l'obstination. Cette obstination, qu'elle fût le résultat d'un orgueilleux entêtement ou la marque de profonds calculs, valut à ce monarque ses triomphes sur le roi de France, et explique ses victoires diplomatiques dans ses négociations avec Henri VIII et les princes italiens.

Les catholiques ont trouvé dans le père de Philippe II une seconde qualité : la sincérité de ses convictions religieuses. Charles-Quint fut un fidèle enfant de l'Église apostolique. Il put quelquefois, contrarié dans des questions politiques, faire d'amères remontrances ou proférer des menaces inquiétantes à l'adresse du saint siége. Dans les cas décisifs, il se montra le ferme protecteur de l'Église. A cet égard sa conduite fut invariable. A la diète de Worms, comme le montre M. Baumgarten, il fut le premier à provoquer des poursuites draconiennes contre les luthériens, et le célèbre édit de 1521 est autant son œuvre, que celle des intrigues du légat Aléandre. Ils se trompèrent donc étrangement ceux de ses contemporains qui espérèrent le convertir aux doctrines de Luther.

Obstination et fanatisme, telles sont les notes dominantes du caractère de cet empereur, que l'on a comparé à tort à Charlemagne, car Charlemagne délivra l'Europe de la barbarie, tandis

que Charles-Quint ne sut profiter du splendide héritage de ses aïeux, et transmit à son fils des maximes gouvernementales et des traditions politiques qui ruinèrent l'Espagne et les Pays-Bas. Philippe II se borna le plus souvent à imiter son père, et la justice commande que l'on rende aussi Charles-Quint responsable des malheurs, qui accablèrent l'Europe, et principalement notre patrie, à la fin du XVI[me] siècle. Mieux que les biographes antérieurs, M. Baumgarten a pénétré le caractère de son héros, et il nous montre, non plus l'empereur légendaire, mais le Charles-Quint de l'histoire. C'est pourquoi nous lui souhaitons de continuer et d'achever le plus tôt possible son travail si brillamment commencé. La valeur des deux premiers livres est pour nous un sûr garant de l'excellence des volumes ultérieurs.

H. LONCHAY.

Éléments de Grammaire française, par J. DELBŒUF et L. ROERSCH, *professeurs à l'Université de Liège et à l'Ecole normale des humanités*, 2[e] édition (Liège, chez DESOER, 1886).

(M. de Bastin nous envoie de Saint-Pétersbourg un compte rendu qu'il a déjà publié ailleurs. S'il prie la *Revue* de le reproduire, c'est peut-être, entre autres raisons, qu'il l'a complété tant soit peu. Nous déférons bien volontiers à son désir, bien que nous ne soyons pas toujours d'accord avec lui. M. de Bastin est un compatriote liégeois, depuis longtemps établi à Saint-Pétersbourg, où il occupe comme professeur une position éminente.

« La première édition (1885) de la *Grammaire française* de MM. DELBŒUF et ROERSCH a été, grâce aux revues allemandes qui en avaient donné des comptes rendus, et aux journaux de Liège, qui comptent ici d'assez nombreux lecteurs, assez vite connue en Russie et avantageusement appréciée par ceux qui voulaient avoir une idée d'un manuel publié en Belgique en vue du concours institué par le gouvernement du pays. Cette première édition, malgré un certain nombre d'erreurs de détail, imperfections que les deux honorables auteurs se sont plu les premiers à reconnaître, contenait déjà toutes les bonnes qualités qui distinguent aujourd'hui la 2[e] édition et qui l'ont fait couronner par le gouvernement du pays pour lequel le livre a été écrit.

» Le livre répond, selon nous, à toutes les exigences du plan proposé par le gouvernement belge : il est court, tout en étant aussi complet que possible; il renferme toutes les règles dont la connaissance est indispensable aux jeunes gens, et les auteurs n'ont rien négligé pour se tenir à la hauteur de la science moderne.

» Les données philologiques sont peu nombreuses; mais, du moins, on ne trouvera dans le livre — et c'est là le *désideratum* — aucune explication qui se mette en opposition avec les découvertes de la philologie moderne. Tout, dans cette œuvre, est simple, clair, à la portée de la jeunesse des écoles.

» Je ne connais pas personnellement les auteurs du livre, mais je ne me regarderais pas comme leur ami si, à côté de l'éloge bien mérité, je ne leur soumettais quelques remarques que ceux qui connaissent l'ouvrage réduiront à leur juste valeur.

» Dans l'explication donnée sur l'article défini (p. 17, n° 42) : « Celui qui emploie l'article défini annonce qu'il a en vue un » objet déterminé *où qu'il peut déterminer,* » nous laisserions volontiers de côté les derniers mots soulignés. L'article défini ne peut, selon nous, indiquer que des objets *déterminés* et qui seront aussitôt reconnus par les personnes *auxquelles on s'adresse.* Les personnes étrangères à la conversation peuvent ne pas comprendre, mais cela ne signifie rien, puisque ce n'est pas à elles que l'on parle.

» P. 18. Dans : UN pauvre peut être aussi heureux qu'UN riche, l'article indéfini, au *singulier,* sert, comme l'article défini, à désigner une *espèce entière,* mais nous ne croyons pas qu'il en soit de même du *pluriel,* où *des pauvres* ne signifient plus que *quelques* pauvres, *certains* pauvres, un certain nombre de pauvres.

» L'Anglais, qui fait de l'article un emploi plus restreint, mais plus judicieux que le Français, le Grec et l'Allemand, omet l'article défini dans : *Man is mortal* (L'homme est mortel, *l'individu* employé en français pour le *genre*), mais il emploie très bien ici, comme nous, l'article indéfini : A man is mortal as every other animal. (UN homme est mortel comme tout autre animal). Mais l'Anglais se garde bien de mettre ici sa phrase au pluriel en employant *some* (des). S'il le faisait, la phrase anglaise subirait, dans son sens, le même changement que celui que nous venons de signaler dans la phrase française mise au

pluriel. — P. 20. *Frais*, sous sa plus ancienne forme *fres*, avait déjà pour féminin *fresche* (E changé plus tard en AI). MM. Delbœuf-Roersch auraient pu indiquer ici la forme populaire féminine latine : *fresca*, qui donne régulièrement *fresche*, devenue plus tard *fraische*, *fraîche*. L'explication donnée par les auteurs est celle de M. Chassang ; mais mieux vaut cent fois la grammaire sans commentaires de MM. Delbœuf-Roersch que les explications prétendument philologiques que le grammairien français nous met parfois sous les yeux dans son livre.

» P. 21. *Chat, chatte* est l'unique mot de cette terminaison (à double genre) qui ait deux T au féminin.

» P. 27. Au verbe *être*, précédé de *ce* comme sujet, ajoutons : *pouvoir*, *sembler* : *Ce* ne *peut* être lui, *ce semble; devoir, savoir*, *venir* : ce ne *doit* pas être lui, ce ne *saurait* être lui,

Quand ce vint à payer (LA FONTAINE.)
Quand ce vint l'âge (MILLEVOYE.)

Le verbe *être* n'est donc pas le seul qui puisse être précédé du démonstratif CE comme sujet.

» P. 30. Nos auteurs nous donnent *trente* verbes qui se conjuguent régulièrement sur *sentir*, et p. 52, ne nous en citent que *huit*. — Pourquoi, pour *huit* verbes seuls, faire une conjugaison modèle? Pourquoi aussi ne pas rejeter *recevoir* parmi les verbes irréguliers, lorsque ce verbe ne sert également de modèle qu'à *six* autres verbes réellement employés de la même conjugaison?

» P. 46. A *donnes en, vas-y*, pourquoi n'avoir pas ajouté, contre Littré, ces deux exemples curieux : *Si tu ne peux pas apprendre toute ta leçon pour demain, saches en, au moins, une partie. Voilà une bonne occasion,* SACHE *en profiter?* Peut-on dire : *Il y a des fruits au jardin*, VAS *en manger,* ou VA *en manger?* — Littré se met ici en contradiction avec lui-même, en acceptant tour a tour les deux opinions (euphonie contre grammaire, grammaire contre euphonie).

» P. 66-67. Aux préfixes EN (in, dans), EN (inde, de là), nous ajouterions volontiers EN (*in* négatif), dans : en-fant (in fantem, *non* fantem), en-n-emi (non ami), en-ceinte (femme *enceinte*, ne portant plus ceinture), et à l'IN négatif, IN, préposition, dans : *important*,, *influent*, *imminent*, etc.

» A *par, per,* j'ajouterais volontiers les deux mots curieux : *parjure*, *perfide*, dans lesquels *par*, *per* ont la signification du

grec *para* (à côté) : qui *élude* son serment (parjure), sa fol (perfide).

» *Apo* (loin), n'est pas cité parmi les préfixes : apogée; aphélie; apologie (discours qui repousse, éloigne une accusation, des reproches); apologue (discours éloigné de son sens); apothéose (divinisation d'un homme, admission parmi les dieux en *éloignant* un mortel de sa qualité d'homme.

» Ex, E : éclairer (faire sortir de l'obscurité ; éborgner (rendre borgne de clairvoyant qu'on était), état antérieur opposé à l'état actuel.

» DÉ DÉS : démaigrir signifie *cesser de maigrir*, c'est l'explication qui ressort de l'explication de MM. D. R... ; mais *démaigrir* signifie aussi *rendre plus* maigre : *démaigrir une pièce de bois.*

» Ajoutons *dépouiller* (de spoliare, spolier tout à fait; *débonnaire* (de bonne aire, de bonne naissance, d'origine noble, etc. etc.

» Que l'on veuille bien remarquer que, dans tout ce qui précède, ce ne sont pas des reproches que nous adressons, mais des observations que nous soumettons ; le livre est bien fait et mérite qu'on s'y arrête. Nous croyons, toutefois, que quelques pages d'explications de plus, là où les auteurs les croiraient nécessaires ou utiles, ajouteraient au livre une nouvelle valeur, sans guère en augmenter le volume.

» La syntaxe de MM. DELBŒUF-ROERSCH mérite aussi tous les éloges ; elle est simple, claire, aussi complète qu'on peut le désirer pour les écoles.

Les règles syntaxiques sont exposées avec beaucoup de soin et de savoir : elles ne sont jamais présentées comme *uniques* et *absolues* quand elles n'ont pas ce caractère. Après s'être pénétrés des excellents principes de la grammaire de MM. D. R..., professeurs et élèves ne seront plus exposés à corriger maladroitement à chaque pas, comme avec Noël et Chapsal, des phrases irréprochables tirées de nos chefs-d'œuvre littéraires ; ils n'auront plus la présomption de se croire meilleurs grammairiens que nos grands écrivains. En un mot, MM. D. R..., ont su heureusement éviter dans leur œuvre le défaut que Poitevin reproche à tous ses confrères en grammaire : « Qu'on enseigne depuis bientôt une cinquantaine d'années en France, dans la plupart des collèges, le français de tel grammairien bien mieux que le français de nos grands écrivains. »

Nous ne nous permettrons encore ici que quelques observations, et nous ne le faisons guère que pour le plaisir de nous entretenir avec les deux auteurs.

» P. 75. Une nuée de barbares DÉSOLÈRENT le pays. Une foule d'enfants ENCOMBRAIT la rue (un seul enfant ne peut encombrer la rue, un seul barbare ne peut désoler un pays.) Ces deux exemples nous montrent à l'évidence que la règle donnée n'a rien d'absolu.

» P. 91. *Une définition grammaticale*, QUELLE *qu'on la donne, contente rarement tout le monde. Mes thèmes,* QUELS *que je les fasse, mécontentent toujours mon professeur; – quel* est ici adjectif *attributif*, mais non *attribut*, et il en est de même de *quelque*, invariable, dans : QUELQUE grands politiques qu'ils se disent ou qu'ils se croient.

» P. 99. Dans : *les chaleurs* QU'*il a fait*, QUE est-il bien sujet *réel?* Une discussion grammaticale serait ici trop longue, mais nous conseillons de faire pour les verbes impersonnels une règle à part qui n'augmentera pas le volume du livre. Une règle particulière aussi, p. 100, pour *fait*, suivi d'un infinitif. Pour les autres verbes, lorsque le pronom qui précède est sujet de l'infinitif, la règle donnée par MM. D. R..., est encore assez suivie aujourd'hui, c'est celle de Vaugelas; mais la règle d'accord, de Ménage, est celle qui prédomine aujourd'hui, quelque absurde qu'elle puisse paraître au point de vue logique.

» P. 102. Nous croyons qu'on dit plutôt : blâmé PAR son père que DE son père.

» P. 101. Il est bien difficile d'expliquer l'invariabilité du participe précédé de EN. *Avez vous mangé des fruits? J'en ai* MANGÉS, écrivait le XVIII[e] siècle (accord logique); *j'en ai* MANGÉ, écrivons-nous; mais faisons nous mieux que nos pères? l'affirmera qui voudra.

» Somme toute, la petite grammaire que je viens d'examiner est excellente et mérite d'être mise entre les mains de la jeunesse. Nous l'avons étudiée avec soin et avec plaisir, et les améliorations que nous trouvons dans la 2[e] édition prouvent à l'évidence que les auteurs ne négligeront rien pour arriver encore à mieux faire dans une troisième. Aussi, je souscris volontiers à tout ce que M. Ch. J. en a dit dans un des derniers numéros de la *Revue critique*, revue si universellement connue pour sa com-

pétence et son impartiale rigueur [1]. Que ceux qui voudraient éplucher l'ouvrage pour y trouver des défauts n'oublient pas que le soleil est brillant, mais qu'il a aussi ses taches. »

J. DE BASTIN.

Pages détachées de littérature et de grammaire, *par* J. DELBŒUF, *professeur à l'Université.*

M. Joret, professeur à la faculté des lettres d'Aix, en Provence, donne sur cet opuscule l'appréciation suivante dans la *Revue critique,* publiée à Paris sous la direction de J. Darmesteter, L. Havet, G. Monod, G. Paris. Les lecteurs de notre *Revue* se rappeleront que tous les articles dont il est ici question ont figuré dans notre recueil :

« Sous le titre de *Pages détachées de littérature et de grammaire,* M. J. Delbœuf, professeur à l'Université de Liège, vient de publier cinq « lectures faites (par lui) à la société (belge) pour le progrès des études philologiques et historiques », dans le courant de ces dernières années; la première traite

---

[1] Le jugement auquel M. de Bastin fait ici allusion a été exprimé par M. Charles Joret, professeur à la Faculté d'Aix (en France, dans la *Revue critique* du 20 décembre. Le voici dans son intégralité :

« Nous recevons de Liège un petit livre qui, malgré son titre modeste d'*Eléments de grammaire française* (in-8°, 1886, de 149 pages), mérite de fixer l'attention des lecteurs de la *Revue critique*, et nous croyons devoir leur en signaler dès aujourd'hui la publication, en attendant qu'un compte-rendu détaillé le leur fasse mieux connaître.

» Sorti de la collaboration de MM. J. Delbœuf et L. Roersch, professeurs à l'Université de Liège, ce manuel se distingue des ouvrages du même genre par une méthode sûre autant que novatrice. Rien n'y rappelle la routine traditionnelle et l'on y reconnaît partout que, si les auteurs ont puisé aux meilleures sources, ils ont tenu à rester originaux. C'est dans les définitions, toujours si claires et si neuves, et surtout dans la syntaxe, que se manifeste la supériorité de cette grammaire sur la plupart de celles qui l'ont précédée; on y retrouve cet esprit philosophique — il ne pouvait manquer dans une œuvre signée de son nom — qui a conquis à M. J. Delbœuf une si juste renommée. Lui et M. L. Roersch ont voulu être à la fois clairs et précis, exacts et simples, ils y ont entièrement réussi. »

de « l'hexamètre et de l'alexandrin », la seconde, « A propos d'un subjonctif », nous donne une étude curieuse sur « Tacite et l'Agricola », la troisième nous entretient « De quelques définitions grammaticales », la quatrième a pour objet « Le parfait grec, sa signification et son emploi », enfin la cinquième renferme quelques « Variations grammaticales sur des thèmes connus « à propos du passé défini. »

» Il était difficile, on le voit, d'aborder des questions plus différentes, il eût été non moins difficile d'y porter plus de compétence que ne l'a fait M. J. Delbœuf. Il y a plaisir aussi à le suivre, soit qu'il expose les délicatesses rythmiques et les ressources de l'alexandrin et de l'hexamètre, qu'il cherche à déterminer la valeur véritable du passé défini français ou du parfait grec, soit qu'il montre combien les définitions grammaticales réputées les plus claires, comme celles du substantif et de l'article, sont loin de satisfaire entièrement l'esprit, soit enfin que, après un commentaire ingénieux sur le *potuissem* de la phrase : « Ego qui non pecuniam.... parare potuissem » du chap. 37, au livre second des Annales, il nous dise ce qu'il faut penser, comme composition historique et littéraire, de l'*Agricola* de Tacite.

» Toutes les solutions proposées par M. J. D. de ces diverses questions ne sont pas également nouvelles, mais toutes sont présentées avec cet esprit philosophique et cette finesse d'observation qui rajeunissent même les choses les plus anciennes. Aussi peut-on recommander ces lectures à tous les amis des études philologiques et grammaticales ; ils ne pourront manquer d'y trouver le plus vif intérêt. » Ch. J.

ACTES OFFICIELS.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

A la date du 27 décembre 1886, il y avait sans emploi, dans l'enseignement moyen de l'État, savoir :

Professeurs agrégés de l'enseignement moyen du degré supérieur :

11 professeurs agrégés pour les humanités (dont un boursier de voyage, deux attachés à des collèges communaux et un faisant provisoirement fonction de régent dans une école moyenne de l'État) ;

5 professeurs agrégés pour l'histoire et la géographie (dont un attaché à un collège communal) ;

7 professeurs agrégés pour les langues modernes ;

10 professeurs agrégés pour les sciences commerciales ;

3 professeurs agrégés pour les sciences naturelles ;

6 professeurs agrégés pour les sciences physiques et mathématiques (dont un attaché à un collège communal). (*Moniteur*).

Jurys institués pour la délivrance, en 1887, du diplôme de professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur. — Programme des examens.

LÉOPOLD II, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, SALUT.

Vu les lois du 1er juin 1850 et du 15 juin 1881, relatives à l'enseignement moyen donné aux frais de l'Etat ;

Vu l'arrêté royal du 5 mai 1881, portant réorganisation de l'école normale des humanités ;

Considérant qu'il y a lieu de régler les dispositions relatives aux examens de professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur à subir par les élèves qui terminent actuellement leurs études aux écoles normales de Liège et de Gand, en ce qui concerne les humanités et les langues modernes ;

Sur la proposition de Notre Ministre de l'intérieur et de l'instruction publique,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er. Des jurys spéciaux nommés par Nous se réuniront, en 1887, au jour à fixer par Notre Ministre de l'intérieur et de l'instruction publique, à l'effet de procéder aux examens requis pour l'admission au grade de professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur, de la part des élèves qui font actuellement leur quatrième année d'études aux écoles normales de Liège et de Gand.

Art. 2. La composition de ces jurys sera déterminée par disposition spéciale.

Art. 3. Pour les récipiendaires de cette catégorie, l'examen de professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur comprend les épreuves indiquées ci-après :

EXAMEN DE PROFESSEUR AGRÉGÉ POUR LA PHILOLOGIE CLASSIQUE.

Avant d'être admis à l'examen, le candidat présentera, au moins deux mois avant l'ouverture de la session d'examen, une dissertation en français, sur une matière relative à la philologie classique. Le candidat a le choix du sujet.

Il attestera verbalement, sur l'honneur, qu'il est seul l'auteur du travail. Cette attestation sera consignée dans le registre aux procès-verbaux.

Les dissertations sont examinées par une commission de trois membres nommés par le président. Parmi ces membres se trouvera nécessairement le professeur chargé d'enseigner la matière sur laquelle porte la dissertation. La commission désignera son rapporteur.

Le candidat ne sera admis à l'examen que si sa dissertation est agréée par le jury.

L'examen comprend :

1. Une composition latine;

2. Un thème grec;

3. Discussion de la dissertation;

4. Eléments de la grammaire comparée et syntaxe comparée du latin, du grec et du français;

5. Interprétation d'auteurs grecs et latins (l'épreuve portera non seulement sur un passage isolé, mais sur l'ensemble de l'ouvrage expliqué et sur l'histoire du texte);

6. Une leçon sur un auteur grec ou latin.

EXAMEN DE PROFESSEUR AGRÉGÉ POUR LA PHILOLOGIE FRANÇAISE.

Avant d'être admis à l'examen, le candidat présentera une dissertation en français.

(Pour ce qui concerne les dissertations, voir plus haut.)

L'examen comprend :

1. Discussion de la dissertation;

2. Histoire des littératures modernes;

3. Grammaire comparée des langues romanes ;

4. Interprétation d'un auteur français moderne et d'un ouvrage en vieux français;

5. Une leçon sur un sujet grammatical ou littéraire.

EXAMEN DE PROFESSEUR AGRÉGÉ POUR L'HISTOIRE ET LA GÉOGRAPHIE.

Avant d'être admis à l'examen, le candidat présentera une dissertation, en français ou en flamand.

(Pour ce qui concerne les dissertations, voir plus haut.)

L'examen comprendra :

1. Discussion de la dissertation;

2. Points principaux des grandes divisions de l'histoire universelle qui n'ont pas fait partie de la dissertation;

3. Géographie ancienne, moderne et contemporaine, à l'exclusion de la section dans laquelle aura été choisi le sujet de la dissertation ;

4. Une leçon sur un sujet d'histoire et de géographie.

EXAMEN DE PROFESSEUR AGRÉGÉ POUR LA PHILOLOGIE GERMANIQUE.

Avant d'être admis à l'examen, le candidat présentera une dissertation en flamand, en allemand ou en anglais, sur des sujets de philologie germanique.

(Pour ce qui concerne les dissertations, voir plus haut.)

L'examen comprendra ;

1. Une composition dans une des langues germaniques autre que celle dans laquelle la dissertation a été rédigée;

2 Discussion de la dissertation ;

3. Grammaire historique flamande ;

4. Grammaire historique allemande ou anglaise ;

5. Histoire de la littérature flamande. Histoire de la littérature allemande ou anglaise ;

6. Interprétation d'auteurs flamands et d'auteurs allemands ou anglais ;

7. Une leçon en flamand, en allemand ou en anglais, sur un auteur germanique.

Art. 5. Le récipiendaire de n'importe quelle section qui désire prouver qu'il est capable d'enseigner en flamand devra donner la leçon en partie en cette langue. En cas de succès, mention en sera faite sur le diplôme.

Art. 6. Le diplôme de professeur agrégé constate que l'examen a été subi d'une manière satisfaisante, avec distinction, avec grande distinction ou avec la plus grande distinction.

Le procès-verbal constate, en outre, le nombre des points obtenus sur chaque groupe de matières.

Art. 7. La durée des examens est fixée ainsi qu'il suit :

A. — *Pour la philologie classique.*

Il est accordé six heures pour la composition latine.

Il est accordé deux heures pour le thème grec.

L'épreuve orale se fera en deux séances : la première comprend les matières des n[os] 3, 4 et 5. Elle sera d'une durée d'une heure et demie au minimum et de deux heures et demie au maximum par récipiendaire.

La seconde comprend la leçon sur un auteur grec ou latin; il est accordé quarante-cinq minutes pour la leçon et trente minutes pour la discussion de la leçon.

Le sujet de la leçon sera indiqué la veille.

B. — *Pour la philologie française.*

L'épreuve se fera en deux séances : la première comprend les matières des n[os] 1 à 4. Elle sera d'une durée d'une heure et demie au minimum et de deux heures et demie au maxinum par récipiendaire.

La seconde séance comprend la leçon; il est accordé quarante-cinq minutes pour la leçon et trente minutes pour la discussion de la leçon.

Le sujet de la leçon sera indiqué la veille.

C. — *Pour l'histoire et la géographie.*

L'épreuve se fera en deux séances : la première comprend les matières des nos 1 à 4. Elle sera d'une durée d'une heure et demie au minimum et de deux heures et demie au maximum par récipiendaire.

La seconde séance comprend la leçon; il est accordé quarante cinq minutes pour la leçon et trente minutes pour la discussion de la leçon.

Le sujet de la leçon sera indiqué la veille.

D. — *Pour la philologie germanique.*

Il est accordé six heures pour la composition écrite.

L'examen oral se fera en trois séances : la première comprend les matières des nos 2, 3 et 4, la seconde celles des nos 5 et 6. Elles seront d'une durée d'une heure et demie au minimum et de deux heures et demie au maximum par récipiendaire.

La troisième comprend la leçon; il est accordé quarante-cinq minutes pour la leçon et trente minutes pour la discussion de la leçon.

Le sujet de la leçon sera indiqué la veille.

Art. 8. L'importance relative des épreuves est réglée de la manière suivante :

A. — *Examen de philologie classique.*

	Valeur.
Dissertation	24 points.
Composition latine et thème grec	24 —
Epreuve orale (matières des nos 3, 4 et 5.)	48 —
Leçon	24 —
	120 points.

B. — *Examen de philologie française.*

Dissertation	24 points.
Epreuve orale (matières des nos 1, 2, 3 et 4.)	72 —
Leçon	24 —
	120 points.

C. — *Examen pour l'histoire et la géographie.*

Dissertation	24 points.
Epreuve orale (matières des nos 1, 2 et 3.)	72 —
Leçon	24 —
	120 points.

D. — *Examen de philologie germanique.*

Dissertation	24 points.
Epreuve écrite (matières du no 1)	12 —
Epreuve orale (matières des no 2 à 6)	60 —
Leçon	24 —
	120 points.

Art. 9. Le diplôme de professeur agrégé ne sera accordé qu'aux candidats qui auront obtenu au moins la moitié des points attribués à chaque épreuve.

Art. 10. Notre Ministre de l'intérieur et de l'instruction publique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 23 avril 1887,
LÉOPOLD.

VARIA.

Prix de 25,000 francs institué par S. M. le Roi.

CONCOURS INTERNATIONAL DE 1885.

RAPPORT DU JURY [1].

Monsieur le Ministre,

Le concours pour le prix annuel de 25,000 francs, fondé par la généreuse initiative de S. M. le Roi, le 14 décembre 1874, a, pour la période 1882-1885, un caractère *mixte* ou international. La question mise au concours est formulée comme suit, dans l'arrêté royal du 28 septembre 1881 :

« *Le prix à décerner sera attribué au meilleur ouvrage exposant les moyens à employer et les mesures à prendre pour populariser l'étude de la géographie et pour en développer l'enseignement dans les établissements d'instruction des divers degrés.* »

Le jury du concours, nommé par arrêté royal du 20 juin 1886, fut installé, en votre absence, le 8 juillet, par votre collègue, M. le Ministre des affaires étrangères. *Soixante* ouvrages ou collections d'ouvrages, rédigés

---

[1] Le jury était composé de :
MM. le lieutenant général Liagre, secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique, ancien ministre de la guerre, président ;
le commandant Le Bon, attaché militaire de la légation de France à Bruxelles ;
le colonel de Tchitchagoff, attaché militaire de la légation impériale de Russie à Bruxelles ;
Travers Twiss, conseiller de S. M. la Reine, membre de la Société de géographie d'Angleterre ;
Valera, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire d'Espagne à Bruxelles ;
Van Beneden, membre de l'Académie royale de Belgique, professeur à l'université de Louvain ;
le général-major Wauwermans, directeur des fortifications et président de la Société de géographie d'Anvers, rapporteur.

en *huit* langues différentes, et provenant d'au moins *dix-sept* nations ou colonies diverses, furent soumis à son jugement. Le jury commença aussitôt ses travaux.

Nous reproduirons d'abord la liste des soixante ouvrages présentés au concours avec leur numéro de classement établi d'après leur ordre de réception.

(Suit la liste de ces ouvrages.)

. . . .

Si la mission du jury fut laborieuse à cause du nombre des ouvrages déférés à son examen, du développement considérable de certains d'entre eux, de la variété des idiomes employés, elle fut surtout délicate par suite de la difficulté de fixer, au milieu des travaux disparates, rédigés à des points de vue très différents, le caractère précis de celui qui devait être regardé comme répondant le mieux à la question proposée.

Sans s'arrêter à formuler aucune règle à cet égard, le jury s'imposa d'abord le devoir d'examiner tous les ouvrages séparément. Ses membres présentèrent, sur chacun d'eux, un rapport renfermant leurs appréciations et leurs conclusions. Ces rapports, qui sont annexés aux procès-verbaux des séances, furent ensuite l'objet des délibérations du jury et permirent à celui-ci, au bout de quelques séances, d'écarter du concours un grand nombre de travaux notoirement insuffisants, pour concentrer toute son attention sur ceux qui avaient une valeur sérieuse.

L'enseignement de la géographie subit de nos jours une véritable transformation. Il y a peu d'années encore, il ne différait guère, par la forme, de celui que nous a légué Ptolémée. Le monde terrestre semblait toujours renfermé dans le cercle restreint imaginé par Homère et Hésiode. La perfection pour le professeur, trop fidèle à la définition qu'il tirait de l'étymologie du mot géographie (description de la terre), semblait être de décrire avec de minutieux détails, le monde connu, divisé en parties souvent arbitraires et changeantes. Par cette méthode il faisait uniquement appel à la *mémoire* de ses élèves et ne disposait même, pour se guider, que de cartes imparfaites, dressées fréquemment sans esprit de critique, d'après des documents de seconde main, par des cartographes plutôt graveurs que mathématiciens. En 1817, Karl Ritter signalait ces cartes comme étant la *caricature* de la nature au lieu d'en être la représentation fidèle. Il ne faisait d'exception que pour les rares levés topographiques tracés sur les lieux par les La Condamine, les Humboldt, les Cassini, etc. L'étude de la géographie était rendue peu attrayante à cause de la multitude de chiffres dont on la hérissait et dont le moindre défaut était de n'être plus exacts le jour où l'élève quitait les bancs de l'école. Tous ceux qui ont suivie cet enseignement se souviennent encore de l'espèce d'enthousiasme qui les saisissait lorsque, sortant de la voie battue, le professeur en venait, enfin, à leur raconter les mémorables découvertes des *descobridors* du XVIe siècle. Ils semblaient, à leur tour, franchir le cercle de la *mer ténébreuse,* le monde leur apparaissait dans sa majestueuse

grandeur avec le charme de l'inconnu pénétré par le génie de l'homme. Malheureusement, aprés cette brillante éclaircie ouverte à la science par le courage des remarquables aventuriers, la routine toute puissante, avait ressaisi l'enseignement renfermé dans une scolastique étroite, dont nous pouvons à peine dire qu'on se soit affranchi aujourd'hui.

Les cartes modernes ont acquis une précision scientifique et une valeur artistique qui laissent loin derrière elles les chefs-d'œuvre que nous ont légués Mercator et Ortelius, nos maîtres illustres du passé. De merveilleuses découvertes ont définitivement rompu le cycle séculaire, et chacun comprend que la géographie ne peut plus se borner à la description des faits connus, mais qu'elle doit s'élever à la hauteur d'une *science* ayant un ensemble de lois, de principes et d'hypothèses coordonnés. Elle doit constituer un véritable *système*, comme ceux qu'on retrouve à l'origine de l'enseignement de toutes les *sciences* dites *naturelles*, système basé sur l'analogie des faits, capable de guider par *intuition* dans le domaine de l'inconnu, de permettre au voyageur, au marin, au militaire, à l'ingénieur, au géographie pratique, de préjuger, avec de grandes chances de probabilité, de l'état de lieux sur lesquels ils ne possèdent que des renseignements incomplets ou sujets au doute.

« Autrefois, dit un écrivain français, l'homme vivait du produit de son champ, de sa province, ou tout au plus du pays qui l'avait vu naître. Aujourd'hui nous entrons dans une période où les produits du monde entier concourent à la vie de chacun. Cette tendance, résultat du progrès scientifique et de la conception de la vie, est irrésistible. Le rayon d'activité de l'homme semble ne plus avoir de limites. »

Si l'on est d'accord sur la nécessité de réformer l'enseignement de la géographie, on l'est moins sur la manière d'accomplir cette réforme. Faut-il préférer la méthode analytique à la méthode synthétique? Si pour l'enfant, dont on veut ouvrir l'intelligence, il est bon, suivant le conseil de J.-J. Rousseau, de commencer par la *leçon des choses,* doit-on poursuivre le même système avec l'adulte qui a déjà appris à penser? La méthode expérimentale et analytique, que, par un abus de mots on nomme *méthode intuitive,* ne tend-elle pas trop à substituer les yeux du corps aux yeux de l'esprit? Enseigner la géographie par la description et la représentation graphique de l'école, puis étendre successivement le même procédé à l'agglomération, à la commune, à la province, à l'État, n'est-ce pas uniquement apprendre à l'écolier à lire la carte? Et le livre ouvert, ne convient-il pas de chercher à en rendre la lecture féconde, en faisant appel à la raison? L'esprit de l'élève s'étant formé, ne convient-il pas de substituer à l'*analyse* la *synthèse,* comme on le fait pour l'enseignement de la botanique, de la zoologie, de la géologie, de la chimie, dût l'hypothèse fondamentale que l'on adopte se perfectionner avec le progrès du temps et laisser plus de place au raisonnement? L'*erreur absolue* dans cette voie n'est guère à redouter, si l'hypothèse conduit à un ensemble harmonique de lois simples répondant au principe d'unité que l'on retrouve dans toutes les sciences et qui semble bien être le résultat assigné au travail

de l'esprit, vers lequel chacun tend d'une manière consciente ou inconsciente.

Bacon, le père de la science expérimentale, a dit : « L'homme qui apprend doit croire; celui qui sait doit examiner *(Discentem credere oportet, doctum expendere)*; » c'est-à-dire, l'enseignement forme la raison et la raison féconde l'enseignement. Dans les sciences exactes, le mathématicien ne commence à savoir la géométrie que lorsqu'il parvient à *lire dans l'espace !*

L'impartialité interdisait au jury de s'arrêter à l'un ou à l'autre procédé pédagogique. Il avait pour devoir d'examiner les méthodes présentées par les divers concurrents, afin de rechercher celle qui offrait le plus de chance de succès pratique. Ce ne fut pas la moindre difficulté de sa mission. Le plus grand nombre des concurrents, au lieu de résoudre la question objectivement, l'on résolu subjectivement. Au lieu de formuler simplement les règles pédagogiques qu'ils croyaient devoir recommander, ils les ont fait connaître en présentant leurs applications dans des cours ou des fragments de cours rédigés, parmi lequels le jury était, en quelque sorte, obligé de les deviner. Sous ce rapport, on peut même dire que fort peu de concurrents aient répondu à la question posée. Un livre est un guide excellent pour faire apprécier une méthode d'enseignement, mais malgré de bons livres, on voit encore une multitude de professeurs médiocres, s'ils ne sont pas guidés dans leurs développements oraux par une méthode intelligente. La perfection de l'enseignement ne commence que lorsqu'il s'établit une action réciproque entre l'intelligence de l'élève et celle du maître. Fort peu de concurrents se sont occupés des *mesures à prendre* pour développer l'enseignement de la géographie comme le demandait la question posée.

La solution de la question mise au concours ne pouvait se borner aux études scolaires dans leurs degrés primaires et secondaires, ainsi que de nombreux concurrents l'ont compris. L'étude de la géographie se poursuit de nos jours au delà de l'école, dans les facultés universitaires, et même dans la société, sous des formes très variées et qui tendent à se multiplier : lectures, conférences, publications diverses, sociétés de géographie, sociétés d'exploration, etc. Les avis sont encore très partagés sur les résultats que peuvent atteindre ces différentes manifestations géographiques.

Les uns persistent à ne considérer la géographie que comme une science purement descriptive et doutent que son enseignement, poursuivi au delà des écoles primaire et moyenne, produise d'autres résultats que la *vulgarisation* des découvertes nouvelles. Certains des concurrents, qui développent cette opinion, affirment que les grands voyageurs, tels que : Mungo-Park, Baker, Cameron, Livingstone, Stanley, ont pu faire leurs découvertes sans avoir suivi un cours supérieur de géographie. Ceux-là oublient trop peut-être que les grandes découvertes de Christophe Colomb furent le fruit de savantes méditations scientifiques. Ils perdent de vue qu'à toute époque il y a des hommes de génie qui devancent les enseigne-

ments de la science et qu'il reste toujours utile, à côté des *géographes actifs*, des explorateurs, d'avoir des *géographes de cabinet*, que tels Murchison et Peterman, pour enregistrer les découvertes, les coordonner, les contrôler l'une par l'autre, en prévoir les conséquences, pour les introduire, en un mot, dans la science géographique. Nul plus que les explorateurs n'a rendu justice aux services rendus par ces collaborateurs sédentaires.

D'autres coucurrents sont, au contraire, d'avis que l'étude de la géographie, pour produire tous ses effets, doit être poursuivie dans l'enseignement supérieur, qu'elle doit y être examinée comme une *science pure*, c'est-à-dire *sans se préoccuper de ses résultats immédiats*. Que toutes les autres sciences qui y confinent, et qui peuvent l'éclairer, doivent y concourir pour répandre ensuite ses lumières à la fois dans les degrés inférieurs de l'enseignement, en formant de bons professeurs, et dans la société en général. Ces concurrents remarquent que la géographie se présente encore aujourd'hui à l'état où se trouvaient au siècle dernier, la chimie telle que nous l'avaient livrée les alchimistes, l'anatomie des empiriques, sans règles précises, ni nomenclature raisonnée, sciences de fait et non d'observation; que, grâce à l'étude des faits comparés, la chimie et l'anatomie, sous l'influence du génie des Lavoisier et des Cuvier, sont devenues de nos jours des sciences véritables, permettant d'entrevoir des vérités au delà des faits connus et constatés, et de guider les recherches nouvelles; que déjà les travaux de géographie comparée de Karl Ritter permettent d'entrevoir un avenir semblable pour la géographie. Ils constatent que, dans les écoles spéciales, on doit reprendre en entier l'étude de la géographie, pour constituer ce qu'on nomme la *géographie militaire, médicale, économique*, etc., alors que rien, ou tout au moins fort peu de chose, n'a été préparé dans l'enseignement pédagogique, pour faciliter ces études particulières. Cet enseignement ne peut être réformé que par des hommes ayant acquis de solides connaissances scientifiques et philosophiques.

Pas plus que pour la question pédagogique, le jury n'avait à prendre position entre les optimistes et les pessimistes; mais, pour répondre à la haute pensée de l'auguste Auteur de la question mise au concours, qui, par ses travaux et ses nobles entreprises s'est mis au premier rang des géographes de notre temps, il avait à se pénétrer des résultats probables à retirer des progrès qui se réalisent pour constituer ce que l'on peut nommer la *science de l'avenir* et apprécier les opinions émises par les concurrents.

Pour juger la portée philosophique de leurs travaux, où l'hypothèse confine rapidement à l'utopie, le jury pouvait heureusement s'inspirer des tendances qui se produisent en ce moment dans les principaux centres géographiques dirigés par les géographes les plus éminents de notre temps.

La Société de géographie de Londres, dont nul ne contestera la haute compétence et les remarquables travaux, après une enquête faite dans les écoles les plus célèbres du continent, vient de créer dans les universités

d'Oxford et de Cambridge, pour les étudiants des « *Honour schools* », des cours supérieurs de géographie, richement rétribués, semblables à ceux professés par Ritter à Berlin, Peschel et Richthofen à Leipzig. Elle a, de plus, fondé des missions scientifiques largement dotées, qui doivent être confiées aux élèves les plus remarquables, afin de s'enquérir de tous les progrès qui s'accomplissent dans l'enseignement de la science à l'étranger et de les introduire dans la Grande-Bretagne. Nous rappellerons, à ce sujet, qu'en 1869, un de nos hommes d'État éminents, M. Ch. Sainctelette, qui consacre avec passion ses loisirs à l'étude de la géographie, proposait déjà la création de chaires de géographie savante dans les universités de notre pays et recommandait la traduction et la réimpression des meilleurs traités publiés en Allemagne et en Angleterre.

La Société de géographie de Paris, elle aussi, marque une tendance manifeste à favoriser l'organisation de *facultés de géographie* dans les universités et semble vouloir déjà préparer les éléments primordiaux de la renaissance géographique, en encourageant les efforts tentés pour l'*unification des mesures* et du *méridien initial universel,* et aussi pour fonder, d'accord avec la Société de Londres, l'*identité de la terminologie.* On a dit, avec raison, que la science reste imparfaite aussi longtemps que la nomenclature et la classification des faits ne proviennent pas d'une origine commune. M. Drapeyron, qui conseille depuis plusieurs années en France, la création d'une *école supérieure de géographie, de colonisation et d'administration coloniale,* a pu dire : « La géographie, comme tous les États livrés à l'anarchie, réclame au plus vite une Constitution. »

A côté de ces sociétés, nous voyons la Société de géographie de Berlin poursuivre ses remarquables travaux sous l'influence évidente de Ritter, et la Société de géographie de Saint-Pétersbourg, devenue une institution gouvernementale et presqu'une section de l'état-major général russe, diriger, en suivant une méthode toute scientifique, de magnifiques explorations dans le vieux monde de l'Asie, entrevu dans le passé par Plan-Carpin, Van Ruysbroek, (Rubruquius), Marco Polo et depuis si oublié !

Il est impossible, enfin, de ne pas tenir compte des tendances générales qui se manifestent par la création d'innombrables sociétés de géographie, dans toutes les grandes villes de l'Europe et de l'Amérique, et même en Asie et en Afrique. Dans ce phénomène remarquable, l'observateur attentif doit reconnaître mieux qu'une *mode passagère* provoquée par les brillantes découvertes qui se succèdent depuis quelques années sans interruption; il répond au besoin général d'expansion commerciale, qui constitue l'un des buts principaux de la géographie, destinée à faciliter le commerce et les relations entre les hommes de toutes les nations et de tous les climats.

C'est en s'inspirant de ces idées que le jury a dû rechercher le *meilleur* ouvrage, parmi ceux qui répondent de *la manière la plus complète* à la question à résoudre, envisagée aussi bien au point de vue pédagogique, qu'au point de vue philosophique, tout en tenant nécessairement compte de leur valeur propre. Néanmoins, la question n'étant pas *limitée,* il

n'aurait pas hésité a déclarer *le meilleur* un ouvrage qui n'aurait résolu la question que dans l'une ou l'autre de ses parties, mais avec une supériorité réelle sur un travail plus complet.

La résolution prise par le jury lui était d'autant plus commandée qu'il n'ignorait pas qu'en Belgique et même à l'étranger, des professeurs, des auteurs d'ouvrages très estimables rédigés pour l'enseignement, n'avaient pas pris part au concours, parce qu'ils jugaient, avec raison, que leurs travaux, pour mériter le prix, auraient dû être accompagnés d'une mémoire traitant de l'enseignement de la géographie au point de vue philosophique, que faute de temps ou de documents suffisants, ils n'avaient pu présenter.

Tout d'abord le jury dut écarter les ouvrages qui ne satisfaisaient pas au programme du concours.

Trois ouvrages, classés sous les nº 58 (Norvégien), nº 50 (Danois) et nº 36 (Hongrois ou Magyar), furent écartés comme ne satisfaisant pas à la condition insérée dans l'arrêté qui institue le concours, et impose aux concurrents l'emploi *du français, du flamand, de l'anglais, de l'allemand, de l'italien, ou de l'espagnol,* ou, tout au moins, parce que les développements écrits dans ces langues et qui accompagnaient les travaux précités furent jugés insuffisants.

Les auteurs des nºs 58 et 50 ont eux-mêmes ratifié cette décision dans la déclaration qu'ils ont jointe à leur envoi. L'auteur du nº 36 ayant fait connaître à M. le ministre de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics, avec les preuves à l'appui, qu'il avait pu légitimement ignorer la condition de langue imposée, M. le ministre lui accorda un délai pour traduire l'introduction de son ouvrage. Le jury estime que l'importance de la traduction fournie n'est pas suffisante pour juger de l'œuvre du concurrent. Depuis, celui-ci a retiré son travail.

Un ouvrage classé sous le nº 15 (Espagnol) a été écarté comme ne satisfaisant pas aux conditions de l'article 5 de l'arrêté du 14 décembre 1874, qui n'admet au concours que les ouvrages imprimés postérieurement au 28 septembre 1881. Le jury n'a pu que ratifier la réserve faite au sujet de ce travail par M. le ministre, dans une lettre adressée le 29 décembre 1884, à S. Exc. M. Merry del Val, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. le roi d'Espagne, à Bruxelles.

Le jury n'obéit qu'aux prescriptions réglementaires du concours en écartant les quatre ouvrages prérappelés, et n'entend émettre aucune opinion défavorable à leurs auteurs. Il estime même que des remerciements doivent leur être adressés pour avoir bien voulu faire connaître l'état de l'enseignement de la géographie dans leurs pays et pour les efforts qu'ils font pour le perfectionner.

Plus sévère doit être la décision du jury à l'égard d'une série de *trente-trois* ouvrages, les uns ne répondant pas à la question mise au concours, les autres présentés dans une forme telle que leurs auteurs ne

pouvaient supposer sérieusement être admis à obtenir un prix de l'importance de celui institué par Sa Majesté. Le dépouillement de ces ouvrages, dont quelques-uns ont un développement considérable, a été pour le jury une tâche ingrate et pénible. Dans plusieurs d'entr'eux on trouve, mêlées à des idées justes, des conceptions bizarres, originales, utopiques, qui ne peuvent exercer aucune influence sur le progrès de la science.

Après cette première élimination imposée par l'esprit et par la lettre du règlement du concours, *vingt-trois* ouvrages restaient à examiner, qui tous, ont une valeur sérieuse. Un second triage a dû être opéré pour écarter les travaux répondant d'une manière incomplète à la question posée : traités de géographie élémentaire, ouvrage de vulgarisation, etc. Parmi ceux-ci il en est auxquels le jury se plait à reconnaître un véritable mérite, tels sont : – le nº 12 (France), œuvre synthétique exposée avec une très grande clarté pour l'enseignement de l'enfance ; — le nº 22 (Australie), qui nous prouve le développement intellectuel remarquable de la population de cette partie du monde, encore à peine habitée ; — le nº 45 (Belgique), qui contribue, dans notre pays à vulgariser les découvertes géographiques modernes d'une manière digne d'être citée, etc.

Les opérations du jury, après cette seconde élimination, se sont trouvées réduites à l'examen de *six* ouvrages principaux qui, tous, méritent d'être *mentionnés honorablement* dans le rapport et dont nous donnerons l'analyse critique.

—

Le nº 40 (Hesse-Nassau), *Methodik des geographischen Unterrichts*, par M. Henri Matzat, est un volume de 382 pages in-8º avec 36 planches, imprimé à Berlin, en 1885, et dédié à M. Henri Kiepert. L'auteur envoie de Weilbourg-sur-Lahn, un exemplaire d'épreuve et huit exemplaires complets de son ouvrage.

C'est un traité de *pédagogie* destiné à servir de *manuel* pour les professeurs. L'auteur expose, avec beaucoup de méthode et de détails, le système d'enseignement de la géographie en faveur en Allemagne. C'est l'œuvre d'un professeur savant, d'un lettré, faisant preuve d'un esprit philosophique et sachant s'inspirer de ce qui se fait hors de son pays. Il expose, par exemple, avec détails, les programmes de l'enseignement en Belgique et indique les efforts tentés au congrès des sciences géographiques de Paris de 1875, en faveur de l'*enseignement et de la diffusion de la géographie*. Mais l'esprit de méthode, poussé à l'excès, entraîne l'auteur à un abus de mots techniques qui rendent sa rédaction lourde et peu faite pour attirer le lecteur. Il divise, par exemple, son ouvrage en deux parties : *analytique* et *synthétique*. La première a une division *empirique* et une division *théorique* ; dans cette dernière, la géographie est successivement considérée au point de vue *éthique* et *psychologique*. La seconde partie traite, avec beaucoup de détails, des programmes des cours, de la distribution du temps dans les écoles primaires et moyennes ; rien n'y semble oublié, ni pour le but assigné à l'enseignement, ni pour la méthode

à appliquer auprès des élèves. C'est, sous ce rapport, une œuvre de philosophie profondément méditée, dans laquelle l'auteur s'est inspiré de Ritter, de Herbart et de Zeller, qu'il prend pour modèles.

Il tend à faire de la géographie une *science spéciale* (*selbstandige Wissenschaft*), ayant sa place dans la république des sciences, (*Sie ist eine voll und gleich berechtigte Bürgerin in der Republik der Wissenschaften*), mais n'examine aucun des moyens propres à en *populariser* ou à en *propager* l'enseignement ; en outre, il ne traite pas de l'*enseignement supérieur*.

L'ouvrage n° 40 ne répond donc pas d'une manière complète à la question mise au concours ; le jury estime que, en raison de son caractère très sérieux et de sa haute portée, il doit être *mentionné honorablement*.

—

Le n° 49 (Saxe), *Beiträge zur Methodik des geographischen Unterrichts*, par le Dr Oscar Schneider, *Oberlehrer* au *Realgymnasium* de Dresde, est un manuscrit en langue allemande, de 88 pages. L'auteur y a joint un atlas de types (*Typen atlas*) présentant, pour chaque partie du monde, les différents types humains ainsi que les animaux et les plantes les plus caractéristiques. Une brochure de 13 pages, imprimée en 1877, sur l'utilité des collections scolaires géographiques (*Geographische Schulsammlungen*), accompagne cet envoi.

Le Dr Schneider développe avec soin les méthodes d'enseignement de la géographie adoptées en Allemagne. Il traite successivement de l'enseignement — avant l'entrée à l'école, — à l'école primaire, — à l'école moyenne, — à l'université.

Le chapitre relatif à l'enseignement moyen est le plus développé ; il comprend à lui seul, 64 pages sur les 88 dont est composé l'ouvrage entier et présente pour les neuf années d'études du *Realgymnasium*, le programme bien raisonné d'un cours de géographie. C'est l'œuvre d'un professeur expérimenté, instruit et pénétré de l'importance de la science à laquelle il s'est voué. Malheureusement, ce travail se rapporte trop exclusivement à l'enseignement allemand et trouve difficilement son application dans d'autres pays. Il ne consacre que quelques pages à l'enseignement universitaire, se bornant en réalité à souhaiter qu'il soit créé des chaires spéciales de géographie dans les universités et les écoles polytechniques.

Il attache une grande importance aux collections et aux atlas, du genre de son *Typen-Atlas*, qui servent de base à la méthode intuitive dont son enseignement forme le développement.

L'auteur n'aborde pas, de même que celui du n° 40, les études géographiques au delà de l'école.

Ce travail ne répond donc pas plus que le précédent d'une manière complète à la question posée. Néanmoins, c'est une œuvre de mérite, écrite avec sagesse et méthode, qui à ce titre, a paru au jury, être digne d'une *mention honorable*.

—

Le n° 32 (Etats-Unis d'Amérique) est l'œuvre de M. Richard Owen,

professeur à New-Harmony (Indiana). Dans son manuscrit, d'ailleurs peu étendu, rédigé en anglais, mais dont il reproduit l'introduction traduite en français et en allemand, l'auteur expose à grands traits une méthode applicable à l'enseignement primaire, moyen et normal. Il juge même nécessaire de l'étendre à l'homme du monde : « Les jeunes gens ne s'intéressent à une étude, dit-il, que s'ils voient leurs parents et une classe considérable de la société intelligente s'y intéresser. »

M. Owen envisage dans la géographie deux parties distinctes : la *géographie statique*, purement descriptive, et la *géographie dynamique*, qui comprend l'étude des faits physiques tendant à modifier la forme du sol.

La méthode même de son enseignement, repose sur un précepte qu'il répète à diverses reprises : « L'œil communique plus d'impressions que l'oreille n'en perçoit. » Aussi, le système qu'il préconise dans ses parties principales, consiste-t-il à rendre l'enseignement le plus matériel possible. C'est plus que la *méthode intuitive*, car le maître ne se contente pas de placer les objets sous les yeux de ses élèves, il veut que ceux-ci les fabriquent de leurs propres mains; il donne de minutieux détails sur la manière d'exécuter les reliefs géographiques, les matières à employer et les procédés à suivre pour les mettre en œuvre. C'est un véritable cours d'*ouvrages de mains*, où les mastics, le papier, la laine, le coton, la toile, les couleurs, les vernis, sont successivement passés en revue. M. Owen annexe à son travail un matériel considérable de modèles plastiques et graphiques, dont quelques-uns sont fort ingénieux.

Il y emploie les objets les plus usuels, depuis la *balle en peau* de l'écolier, pour y tracer un globe terrestre, jusqu'à la *cloche hémisphérique en tissu métallique* destinée à couvrir les mets et les préserver des mouches, pour représenter l'idée des projections stéréographiques. Il y joint un nombre considérable de cartes, de dessins, de diagrammes de tous genres, en conseillant de ne pas multiplier les faits différents sur un même dessin, afin de mieux faire image et d'éviter la confusion. Pour les élèves en bas-âge, il recommande de tracer dans les collèges des jardins géographiques, de former des musées d'échantillons. Pour les classes plus avancées, l'auteur préconise les représentations dramatiques données par les élèves en costumes du pays, avec des décors peints, autant que possible par des élèves eux-mêmes, et représentant certaines localités qui ont été le théâtre d'événements historiques remarquables. Il y ajoute des panoramas, des vues à la lanterne magique, des paysages stéréoscopiques et conseille même aux élèves de profiter de l'hiver pour « façonner des boules de neige sur lesquelles ils traceront les contours des continents, en marquant par des élévations, les principales chaînes de montagnes et par des dépressions les lacs et les fleuves. (*To make a globe of snow, and to outlive upon it the continents, marking by elevations the principal mountains ranges, and by depressions the lakes and rivers*). » Il joint l'exemple au précepte et ajoute à ses collections un gros portefeuille renfermant des brochures, des articles de journaux périodiques illustrés dans lesquels il a développé quelques sujets de géographie.

Un tel système d'éducation peut être mis en pratique par un instituteur privé, n'ayant à diriger qu'un petit nombre d'élèves dont il dispose pendant toute la journée. L'auteur possède incontestablement la science et l'ardeur que réclame un pareil procédé; il est versé dans toutes les branches des sciences naturelles, notamment, la géologie, la physique du globe, la botanique, la zoologie. Il cherche évidemment à procurer à la jeunesse le moyen de s'instruire, avec facilité, en s'amusant. C'est ainsi, par exemple, qu'il emploie ce qu'il appelle une *démonstration oculaire* (*ocular demonstration*) pour faire voir aux jeunes gens *manquant d'imagination* (*lacking imagination*) que le carré construit sur l'hypoténuse d'un triangle rectangle équivaut à la somme des carrés construits sur les deux autres côtés (le fameux *pont aux ânes* de nos pères)

Un tel système d'instruction serait évidemment inapplicable dans un collège, car il absorberait un temps énorme, qui doit être réparti sur les autres branches de l'enseignement. Il n'est même pas sans dangers : en s'efforçant de matérialiser trop les choses qui doivent demeurer dans le domaine de l'ideal, on s'expose à fausser les imaginations. L'auteur en fournit lui-même un exemple dans un petit modèle par lequel il cherche à réaliser le planisphère de Mercator. Il le représente comme obtenu par la projection centrale du globe sur un cylindre tangent suivant l'équateur, cylindre qu'il développe ensuite. Il semble ne pas remarquer que cette méthode de projection ne donne qu'une idée *approximative* de celle de Mercator. La *loxodromie* s'y développe sous forme *d'une courbe logarithmique très compliquée* au lieu d'affecter la forme d'une *ligne droite*, propriété fondamentale de la conception toute idéale et analytique de Mercator, imaginée afin d'arriver à tracer aisément sur les cartes marines la route moyenne d'un vaisseau naviguant suivant un *rumb de vent* constant.

Le travail de M. Owen, malgré tout son mérite, ne répond d'ailleurs que très incomplètement à la question posée. Le mémoire manuscrit qui, seul, pourrait être publié conformément à l'article 10 de l'arrêté du 14 décembre 1874, est la partie la plus faible de l'œuvre et présente de grandes lacunes. On n'y trouve que peu de chose dont on puisse tirer parti pour l'enseignement à donner dans nos établissements d'instruction, ni programme, ni indication du temps à consacrer à l'étude. La collection de modèles dont la reproduction entraînerait de grandes dépenses, ne pourrait figurer que dans un musée pédagogique, où elle occuperait, d'ailleurs, une place remarquable.

Par ces motifs, le jury estime que le prix ne peut être accordé à M. Richard Owen, mais qu'il y a lieu de *mentionner honorablement* ses travaux, comme un effort considérable et intelligent pour le développement et le perfectionnement d'une importante méthode d'instruction.

—

Le n° 51 (Belgique), manuscrit en langue française, de 80 pages, portant pour épigraphe « *Précision et Répétition* », avec un billet cacheté.

L'auteur établit en principe la nécessité de la réforme de l'enseignement

de la géographie. « C'est, dit-il, de l'introduction d'un esprit nouveau dans la conception et l'exposé de la science géographique, que nous attendons les progrès les plus sérieux dans sa diffusion. Il faut qu'on s'attache de plus en plus à la recherche des lois générales, que les classifications et jusqu'à un certain point les dénominations en usage soient rectifiées et que les faits, enfin, reçoivent de leur comparaison entr'eux et d'une définition plus précise, leur caractère de simplicité et d'unité. » Il constate que l'œuvre est difficile et ne promet de sérieux résultats que dans l'avenir. « L'œuvre, dit-il, si on ne la considère que dans les progrès possibles pour les générations d'hommes faits, restera précaire,... tandis que la popularisation dans les générations nouvelles engagera celles-ci dans une voie tout autre dont l'avenir fera connaître les avantages. »

Il insiste tout particulièrement sur l'importance de cette œuvre pour la Belgique. « L'avenir industriel et commercial du pays, dit-il, dépend d'un effort sérieux dans ce sens. Les circonstances jusqu'ici ont favorisé notre activité, mais l'heure est venue où nos avantages naturels ont perdu leur valeur relative et où nous ne pouvons plus soutenir la concurrence étrangère qu'à l'aide de notre élévation progressive... Il faut que la nation tout entière participe à l'œuvre : les classes éclairées, en instruisant les masses populaires, les hommes de science, en élaborant les problèmes nouveaux et en répandant partout leurs lumières... »

L'auteur développe cette thèse dans un style qui ne manque pas d'élégance quoiqu'il soit souvent un peu prolixe. C'est évidemment un homme instruit, un penseur, qui a profondément médité sur les nécessités de l'instruction, mais qui n'a pu acquérir les fortes convictions qui caractérisent le professeur formé par l'expérience. Il demeure dans les généralités vagues et ses conclusions sont dépourvues de netteté et de relief.

Ce défaut de son travail se constate principalement dans le premier chapitre où il traite de la *réforme de l'enseignement* de la géographie. Reprenant la thèse, souvent débattue, de l'utilité d'associer ou de séparer l'enseignement de la géographie de celui de l'histoire, il recommande d'enseigner dans *l'école primaire* la géographie, science de faits positifs, à l'exclusion de l'histoire, dont, dit-il, on ne peut donner aux jeunes auditeurs que des idées vagues et confuses. De la 5e à la 3e latine, il associe la géographie à l'histoire dans un même cours; puis, au delà de la 3e, il les sépare de nouveau en deux cours distincts, donnés par deux professeurs soumis seulement à la condition de demeurer d'accord entre eux : un cours de géographie physique et mathématique et un cours de géographie descriptive, associé à l'histoire. Si l'on ajoute à cette recommandation, celle d'adopter la *méthode intuitive* ou analytique dans les degrés inférieurs, et la *méthode déductive* ou synthétique dans les degrés supérieurs, il devient fort difficile de formuler un programme satisfaisant à des conditions aussi compliquées et qui doit comprendre un ensemble de matières très vaste, enseignées dans un temps nécessairement très limité. L'auteur en ne formulant pas ce programme, permet de supposer qu'il ne

s'est pas rendu un compte exact de l'immense difficulté, pour le professeur, de réaliser ce qu'on a nommé en France, l'*intussusception,* c'est-à-dire l'assimilation par l'élève, des idées fondamentales de la science, pour arriver ensuite à en faire l'application naturelle.

L'auteur ne semble pas non plus se faire une idée très exacte des ressources restreintes, dont on dispose dans l'enseignement inférieur, au point de vue professoral, lorsqu'il veut y réformer la géographie à un point de vue scientifique. Il est vrai qu'il demande aussi la création d'un enseignement supérieur ou universitaire, avec « bibliothèque, instruments, *laboratoire* (?) et des études expérimentales, c'est-à-dire des voyages et des recherches locales. » Mais il reste fort difficile de comprendre en quoi consistera la *science* pure dont cet enseignement supérieur sera l'objet, lorsque l'auteur dénie, par exemple à la Belgique, la possibilité de créer un semblable enseignement. « Qu'un grand pays, dit-il, possesseur de vastes colonies où se forment des spécialités et ayant dans l'extension de son influence politique et de son commerce, comme dans les besoins de ses diverses populations, un stimulant actif et multiple, entreprenne une création dont il possède, d'ailleurs, tous les éléments, on le comprend sans difficulté. Mais il nous convient d'être *plus modestes* et, afin d'arriver à un résultat sérieux, de limiter nos entreprises aux efforts dont nous sommes réellement capables.

A défaut de cet enseignement supérieur, il espère réaliser la réforme de l'enseignement dans notre pays, en y employant des professeurs instruits, recrutés parmi les normalistes et les docteurs en sciences naturelles et en quelque sorte improvisés géographes sans études spéciales.

Pour l'auteur, l'enseignement universitaire ne serait que la continuation de la géographie descriptive des degrés inférieurs, qui trouverait son développement supérieur dans l'expansion coloniale et nullement la *géographie comparée*, *géographie générale et scientifique*, ou plutôt encore *généralisée,* qui peut être étudiée partout. La *géographie générale*, sans doute, découvre des horizons nouveaux et se complète par de grands voyages, tels que ceux de de Humboldt, mais elle peut encore se développer suffisamment dans des limites plus modestes, comme l'ont prouvé les voyages que fit Ritter en Suisse, en Italie et en France, avant d'aller occuper la chaire de géographie de Francfort qu'il illustra par son profond savoir. Le Rhin, qui est à nos portes, fut la seule *source expérimentale* où il puisa ses principales idées complétées par des études comparatives. Les grandes excursions à l'étranger fourniraient, évidemment à un voyageur belge, la connaissance d'un grand nombre d'accidents naturels dont nous n'avons pas d'exemple dans notre pays, tels que les volcans, les glaciers, les ras de marée, etc. Mais on ne doit pas perdre de vue que c'est surtout dans les études locales poursuivies d'une manière attentive, par des observations réitérées, qu'il trouvera le moyen de fixer ses idées sur les questions qui auront pour lui le plus d'intérêt. L'Escaut sera pour lui un *laboratoire* plus sérieux que le Mississipi, pour étudier les variations incessantes

d'un fleuve travailleur, car il pourra suivre, l'histoire à la main, ses transformations d'une façon plus complète qu'il ne lui serait donné de le faire par des relations toujours insuffisantes et même par une exploration rapide du grand fleuve américain L'étude des *fausses rivières* ou *eaux mortes* (ainsi que Élisée Reclus nomme les portions abandonnées du cours d'un fleuve) d'Overmeire et de Bornhem, dont il peut déterminer d'une manière précise l'origine, sera pour lui plus instructive que l'examen de celles dont on constate l'existence sur le Mississipi, de Wicksbourg à Port Hudson, malgré le plus grand développement de ces dernières. « Les courbes des ruisselets, dit Élisée Reclus, les grains de sable de la dune, les rides de la plage, ne m'ont pas moins appris, que les méandres des grands fleuves, les puissantes assises des monts et la surface immense de l'Océan. »

Dans son second chapitre, intitulé : *Des progrès de la connaissance populaire de la géographie,* l'auteur émet cette idée fort juste, que, pour développer l'enseignement de la géographie au delà de l'école, il faut éveiller l'intérêt des diverses classes de la population en leur faisant voir le profit qu'elles peuvent tirer de son étude. L'ouvrier apprendra à connaître les lieux, les pays où il peut porter son activité avec avantage, et le commerçant reconnaîtra les marchés où il y a des bénéfices à réaliser.

Pour développer cet intérêt, il recommande la création de publications populaires, de musées géographiques, de conférences appropriées aux groupes divers, et organisées tantôt par l'initiative privée, tantôt par l'action de l'État, des provinces ou des villes.

Pour diriger le mouvement de propagande d'une manière utile, il propose l'établissement d'un *Office central* propre, dit-il, « à fournir les éléments nécessaires à la vulgarisation de la géographie, les renseignements ou mémoires sur les questions étudiées, et prenant l'initiative de recherches nouvelles, d'explorations, etc. Cet office comprendra naturellement une section de science pure, et, pour la propagande (?) il se transformera en une faculté d'enseignement supérieur. »

Malheureusement, l'auteur demeure encore dans le vague au sujet de la forme qu'il convient de donner à cet *Office central;* on peut croire qu'il en a emprunté l'idée à l'*Institut géographique de Gotha,* qui a exercé une influence si considérable sur le progrès de la science allemande. Veut-il en faire une *institution d'État,* utilisant à son action de propagande, ainsi qu'il le dit, « les instituteurs, les employés du service des postes? » On conçoit qu'une pareille institution, appliquée à un objet déterminé, puisse rendre ses services utiles, tels par exemple, l'*Institut cartographique* belge, pour l'exécution et la conservation en état de la carte d'état-major, la Société de géographie russe, pour les reconnaissances à la fois scientifiques et politiques des contrées situées à la limite des frontières asiatiques de la Russie, etc. Mais une semblable institution, étendue au champ illimité de la géographie, tendrait à créer un véritable *Ministère de l'instruction publique géographique,* entraînant à des dépenses énormes et entravant

même le progrès par l'action bureaucratique, inévitablement routinière, substituée à l'initiative des particuliers. Veut-il en faire une *institution privée?* Dans ce cas, quelles sont les ressources financières dont elle disposera? On concoit que, grâce à un concours de circonstances heureuses, et progressivement, l'*Institut de Gotha*, exploitant le vaste champ de l'agglomération germanique, ait pu arriver à acquérir son importance actuelle. Un institut analogue serait, sans doute, utile également pour l'ensemble des populations latines, mais il est peu probable qu'on puisse trouver chez elles l'action d'unité capable de le développer. Dans un petit pays tel que la Belgique, avec une publicité restreinte encore par « l'absence d'une langue nationale unique, » ainsi que le signale l'auteur, il n'est pas douteux qu'il serait impossible de lui donner une importance suffisante. Il est à remarquer d'ailleurs que, en proposant la création de cette *faculté d'enseignement supérieur,* l'auteur se met en contradiction avec ce qu'il a dit au sujet de l'enseignement universitaire.

On ne peut méconnaître que le concurrent réponde d'une manière complète dans son mémoire à la question posée, qu'il le fait avec une grande hauteur de vues, dans un esprit consciencieux et philosophique, en sortant des voies battues. Mais son travail, par l'absence de conclusions vraiment pratiques, semble être plutôt une rêverie d'un esprit généreux, qu'une solution véritable d'un problème compliqué et difficile. Il a paru au jury très digne d'être *mentionné honorablement,* mais insuffisant pour mériter le prix du concours.

—

Le n° 55 (Belgique) est l'œuvre de M. Jean-Baptiste Gochet (en religion frère Alexis-Marie), professeur à l'école normale de Carlsbourg (institut des frères de la doctrine chrétienne). L'envoi présenté au jury se compose, comme partie principale, de la *méthodologie théorique et appliquée, de la géographie* ou *manuel du maître*, et comme partie complémentaire et explicative un cahier *manuscrit* de 36 pages.

La *méthodologie* est un ouvrage formé de plusieurs parties réunies en un seul volume, savoir : 1° *Théorie générale et application de la géographie locale,* un volume de 167 pages, nouvelle édition, imprimé à Liège en 1883; 2° *Géogrophie nationale de la Belgique*, un volume de 211 pages, nouvelle édition, Liège, 1883; 3° *Notice-questionnaire sur les cartes murales de l'Europe politique et de l'Europe hypsométrique*, un volume de 71 pages, 3e édition, Liège et Tours 1878; 4° *Notice-questionnaire sur la mappemonde physique, politique et commerciale*, un volume de 56 pages, Liège et Tours 1875.

A ces ouvrages l'auteur a joint, à titre de documents auxiliaires :

A. *Le compte rendu du congrès d'Anvers de 1871,* brochure reproduite en entier dans la *méthodologie* (1re partie, page 138);

B. *Géographie de la commune de Tamines*, brochure également reproduite dans l'ouvrage précité (1re partie, page 101);

C. *Cours supérieur ou manuel de géographie,* deux volumes reliés en un

seul, savoir : 1re partie, *géographie générale des cinq parties du monde et géographie spéciale de la Belgique*, un volume de 261 pages, Liège 1883, et 2e partie, *géographie spéciale des contrées du globe (autres que la Belgique) et notions de cosmographie*, un volume de 339 pages, Liège 1884 ;

D. *La terre illustrée, cours spécial de géographie universelle*, signé F. I. C., Paris et Tours 1884 ;

E. *Atlas de géographie physique, politique et historique*, 36 (39) cartes pour l'enseignement secondaire, 10me édition, Liège, Namur, Gand, Bruxelles, 1884;

F. Cinq cahiers d'*exercices cartographiques*.

L'œuvre de M. Gochet n'a pas été rédigée spécialement en vue du concours; elle consiste en une série d'écrits publiés à des époques antérieures, réédités afin de rester dans les termes du règlement du concours, et *adaptés* à celui-ci par *la notice manuscrite* qui forme la seule partie nouvelle. L'auteur lui-même, nous informe de ce fait : « *Sans prétendre*, dit-il, *avoir produit un travail complètement* affecté à la circonstance, ce que nous ne croyons pas nécessaire, nous pouvons dire, toutefois, que *la méthodologie a été rééditée et augmentée par cette occasion* et que, en y joignant *les notes ci-après* (le manuscrit de 36 pages), nous espérons n'*avoir omis aucun des éléments essentiels de la discussion.* »

La réputation de M. Gochet n'est plus à faire en Belgique. Chacun sait que, depuis plus de vingt ans, il se dévoue avec talent et une extrême persévérance au progrès de l'enseignement de la géographie. Ses travaux ont été justement récompensés dans de nombreuses expositions et par des subsides du gouvernement belge, afin de lui permettre d'en poursuivre la publication. On lui doit, notamment, l'introduction dans l'enseignement des *cartes hypsométriques*, déjà fort remarquées au Congrès d'Anvers de 1871, et « les premières qui aient été publiées en langue française. » On en regrette davantage que, pour un concours aussi important que celui du prix du Roi, M. Gochet n'ait pas jugé nécessaire de présenter ses idées dans un ouvrage spécial et sous une forme méthodique. Sa *méthodologie*, en effet, a été écrite spécialement en vue de l'enseignement élémentaire, dans le but de faire connaître la *méthode d'enseignement intuitif*. A mesure que l'intelligence de l'élève progresse, M. Gochet tend, ainsi que nous le verrons plus loin, à transformer la *méthode intuitive* en une *méthode inductive*. Pour suivre le développement et la transformation de cet enseignement de l'école primaire, à l'école moyenne et au delà, et se rendre entièrement compte des procédés recommandés par M. Gochet, il faut avoir recours successivement aux nombreux documents qu'il communique au jury, notamment à son *discours au congrès d'Anvers*, aux préfaces de son *cours supérieur* et même à ses *manuels*. Tous ces écrits ne permettent pas de se faire une idée très exacte de la méthode définitive dont l'exposé manque de précision.

Par l'introduction des cartes hypsométriques dans l'enseignement, M. Gochet veut évidemment substituer à l'ancienne *méthode descriptive*,

une méthode plus scientifique. « La carte de l'Europe (de M. Gochet), dit M. Levasseur, est la première destinée à faire pénétrer dans l'enseignement des *notions précises et scientifiques.* » Elle permet au professeur, en effet, de montrer aux élèves, d'une manière rationnelle, l'écoulement des eaux qui forment les fleuves sous l'action de la pesanteur. Mais il reste très difficile de saisir l'importance et le développement que M. Gochet entend donner à cette méthode scientifique. Si on examine l'enseignement tel qu'il l'expose dans ses manuels, on le voit diviser l'Europe, non pas en bassins de fleuves, comme l'a fait M. Lavallée, mais adopter, au contraire, la division mobile et changeante des limites politiques. Loin de régler ses descriptions d'après la nature physique du globe, ainsi que le conseillait Ritter, M. Gochet prend pour guide l'habitation de la terre par l'homme, substituant, ainsi qu'on l'a dit : « L'œuvre variable de l'homme à l'œuvre immuable de Dieu. » Ce fait ressort surtout dans les chapitres de *géographie comparée* de son *manuel*, uniquement consacré à la géogrophie politique, linguistiqne, commerciale, industrielle, où il néglige complétement la comparaison des faits naturels qui doit dominer nécessairement toutes les autres.

M. Gochet, dans ses livres spécialement rédigés pour l'enseignement semble faire de visibles efforts pour se soustraire à la domination trop absolue d'un programme imposé d'avance et c'est probablement ce qui l'empêche d'adopter une méthode plus large, plus philosophique, qu'il n'aborde que de loin, sans y réussir complètement. On doit regretter d'autant plus qu'il n'ait pas repris son travail en entier pour développer ses idées personnelles avec toute la liberté que comportait le sujet à traiter.

C'est au discours prononcé en 1871 au congrès d'Anvers qu'il faut avoir recours pour se rendre un compte exact de la graduation de l'enseignement préconisé par M. Gochet :

« *A.* L'*enseignement primaire*, qui se donne spécialement *aux classes populaires*, doit être plus borné, plus local : la connaissance de la commune, de la province natale, de la patrie, plus quelques généralités sur les contrées circonvoisines et sur les cinq parties du monde... Bref, l'enseignement primaire doit consister particulièrement dans la *lecture des cartes* et mettre en jeu l'*imagination*, plutôt que la *mémoire* ; »

B. Pour l'*enseignement moyen...* « l'étude de la carte doit servir de base ; mais il faut y joindre nécessairement l'usage de *manuels* plus développés qui s'étendent davantage sur la *description des pays* à tous les points de vue ; qui, tout en donnant des détails sur la population, le commerce, l'industrie d'une contrée, sur les caractères historiques, ethnographiques et sociaux de ses habitants, remontant principalement jusqu'aux causes de ces faits, de manière à faire comprendre pourquoi telle contrée est plus ou moins riche, plus ou moins peuplée, que telle autre ; pourquoi tel peuple s'est adonné avec plus de succès à l'industrie, à la navigation ; pourquoi il a joué dans l'histoire, ou joue actuellement un rôle prépondérant dans la politique, dans les arts, les sciences, la civilisation, etc. ;

C. L'*enseignement supérieur*, destiné à former *la classe la plus éclairée de la société*, doit parcourir dans son entier le programme de la géographie. Non content de *leçons de mémoire et d'exercices cartographiques*, il devra diriger toutes les ressources d'une intelligence déjà développée, vers un *but élevé*, plus *philosophique*, plus *spéculatif*. Il ne s'arrêtera pas à la surface de ce globe, il pénétrera dans ses entrailles pour en examiner la constitution intime; la géologie, la géogénie, l'ethnographie, la linguistique et l'histoire seront tour à tour l'objet d'une étude approfondie. »

Dans sa méthodologie, M. Gochet donne d'excellents conseils aux instituteurs. « C'est par la *parole,* dit-il, que les connaissances du maître se transmettent à l'élève et c'est par elle que l'élève donne au maître, par des réponses convenables, la preuve que la leçon a été plus ou moins fructueuse (p. 15). » C'est aussi par l'exposé *oral* qu'il veut que le professeur *remonte des effets aux causes* ou *descende des causes aux effets* (p. 7). Il semble probable que c'est surtout dans ces développements oraux que le professeur cherchera à l'introduire l'idée scientifique que M. Gochet a voulu obtenir par sa publication des cartes hypsométriques ; la chose valait la peine d'être indiquée.

L'auteur estime nécessaire de laisser au maître une grande liberté pour la division des matières du cours ; il faut, dit-il, « imposer à chacun de refaire sa méthode, sa ligne de conduite, d'après l'expérience qu'il acquiert avec le temps. Que le maître sache bien lui-même ce qu'il veut enseigner, et pourvu qu'il ait de l'ordre dans sa classe, il saura trouver le moyen de donner intelligemment sa leçon. »

M. Gochet conseille de multiplier les exercices de tous genres : tracés de cartes au tableau noir sur lequel figure déjà une ébauche de celles-ci, sur des *cahiers d'exercices* également appropriés, concours et même *promenades et voyages géograghiques*. Il rappelle à ce sujet une observation du P. Lacordaire : « Les voyages achèvent l'homme, donnent un tour nouveau à son esprit, agrandissent son imagination et lui font mieux aimer sa patrie. »

L'auteur étudie également avec soin, les formes du matériel scolaire qu'il convient d'adopter : cartes, atlas, cartes murales, cartes d'état-major, cartes en relief, etc., et afin que l'on puisse joindre la démonstration expérimentale à l'explication, il recommande même les *reliefs submersibles*, les appareils cosmographiques, les panoramas, les musées géographiques, etc.

Pour l'enseignement primaire, ainsi que nous l'avons dit, M. Gochet est partisan de la *méthode intuitive* : « Il faut préférablement suivre l'ordre de *recomposition* ou de *réunion* des parties, procédant du simple au composé, du connu à l'inconnu : la localité ou la commune d'abord, ensuite le canton, la province, le royaume, l'Europe, le monde. » Il enseigne à tracer le plan de l'école, de l'agglomération, de la commune, avec leur orientation, afin d'apprendre *à lire la carte*, puis il commence la géographie proprement dite, en consacrant 9 leçons à l'étude de la commune, 5 leçons à celle du

canton, de la province et du pays en décrivant à grands traits la terre, les eaux, l'agriculture, l'industrie, le commerce, l'administration, enfin sept leçons sont employées à fixer la nomenclature géographique sur le globe.

Pour l'*enseignement moyen,* il préfère, au contraire, à mesure que l'élève progresse, la *méthode inductive :* « On peut procéder par *décomposition* ou *séparation*, du tout à la partie, du général au particulier, du monde entier aux continents et de ceux-ci aux contrées plus petites. »

On n'est pas d'accord, dit M. Gochet, sur ces deux expressions « analyse et synthèse. » Il les applique dans un sens différent de l'usage commun. « La *synthèse* (ensemble), dit-il, est la *réunion* des parties pour *recomposer* le tout, l'*analyse* est la *décomposition* du tout pour en séparer les diverses parties. »

Le *cours supérieur* de M. Gochet (et, par ce mot, il faut entendre : *cours supérieur de l'enseignement moyen*) est destiné à servir de *manuel* pour l'enseignement moyen, dont il règle le programme dans son introduction à la 2e partie, en supposant l'école divisée en sept classes. Dans les 7e, 6e et 5e classes, il reprend en partie l'enseignement primaire, consacrant la moitié du temps à la géographie du pays, l'autre moitié à la géographie générale du globe; il fait connaître en 7e, l'Europe, en 6e, l'Asie et l'Afrique, en 5e, l'Amérique et l'Océanie. Dans les trois années suivantes, il reprend l'enseignement du pays, puis aborde en 4e, la géographie spéciale des divers pays de l'Europe, en 3e, l'Asie et l'Afrique avec une partie de la cosmographie, en 2e, l'Amérique, l'Océanie et le complément de la cosmographie. Enfin, en 1re, il reprend encore avec plus de développements, l'Europe dont il expose la géographie physique, statistique et économique. L'auteur ne donne ce programme qu'à *titre de conseil,* insistant surtout sur la nécessité de laisser toute liberté au maître pour fixer la division de son cours, (« c'est à chacun de choisir suivant les circonstances, » dit-il), ce qui peut ne pas être sans dangers dans cette partie de l'enseignement.

Ce *cours* dit *supérieur,* probablement écrit pour l'école normale de Carlsbourg, est très différent du *cours supérieur* que M. Gochet indiquait au congrès d'Anvers; on y trouve, en effet, quelques éléments de cosmographie, mais ni géologie, ni ethnographie, ni linguistique, ni histoire. *La Terre illustrée,* spécialement rédigée pour l'enseignement en France et que M. Gochet destine « aux classes les plus avancées, et qui peut être donnée comme récompense », comble cette lacune et semble beaucoup plus largement traitée. « C'est, dit-il, à la fois un livre didactique, et un recueil de lectures littéraires agréables autant qu'instructives. » Toute la première partie de l'ouvrage traite, en effet, de la cosmographie, de l'orographie, de l'hydrographie, de la géologie, de la climatologie, de l'ethnographie, des productions du globe en animaux, végétaux et minéraux, de la géographie politique et économique.

On ne peut méconnaître que les descriptions faites par M. Gochet, ne soient établies avec un esprit de grande sagesse, un véritable attrait et une

distribution bien pondérée des détails, selon que la connaissance de la localité peut intéresser plus ou moins l'élève.

Mais c'est surtout en examinant le plan d'enseignement indiqué par l'auteur, qu'on doit se demander comment il parvient à y introduire les idées scientifiques dont il a reconnu la nécessité. Il semble que ce plan, basé sur le principe de la répétition constante, vise plutôt à compléter les *études de mémoire* qu'à développer les études spéculatives.

Un fait encore tout récent démontre l'immense importance que ces études peuvent acquérir pour le progrès de la géographie. On sait que Livingstone, après avoir découvert le *Loukouga* (cours supérieur du Congo), fût amené à supposer, d'après les indications des indigènes, que cette rivière appartenait au bassin hydrographique du Nil et se dirigeait constamment au Nord pour aboutir à ce fleuve. Murchison, le président de la Société de géographie de Londres, affirma hardiment, d'après quelques études hypsométriques faites par Livingstone et Cameron, que cette rivière appartenait à un bassin différent et devait s'écouler vers l'Ouest, soit dans le Congo, le Niger ou même le lac Tchad. Ce fut en se basant sur ces études que Stanley entreprit intrépidement de descendre le cours du Loukouga bravant tous les périls et découvrit le Congo, découverte qui peut être considérée comme l'un des plus beaux triomphes de la *science géographique*.

M. Gochet, dans son discours au congrès d'Anvers, expose la nécessité d'un enseignement supérieur universitaire, à la fois scientifique et spéculatif. « Nous avons signalé depuis longtemps, dit-il dans sa notice manuscrite, l'utilité qu'il y aurait à créer dans nos universités des *chaires de géographie* avec les titulaires desquelles se mettraient en rapport les professeurs des autres établissements d'instruction, pour obtenir au besoin les renseignements désirables. C'est là aussi que se formeraient les *professeurs spéciaux de géographie*, pourvus d'un *diplôme particulier*. » Malheureusement, en se confiant exclusivement dans l'enseignement primaire et moyen, il ne nous donne aucune indication sur ce que peut être cet enseignement universitaire. Nulle part n'apparaît dans ses livres l'idée d'une *géographie universelle* ou généralisée telle que celle ébauchée, si magistralement déjà par Maltebrun et depuis développée par M. Elisée Reclus, dans son ouvrage *La Terre*, ni même celle d'une *Histoire de la géographie* avec les développements philosophiques que lui ont donné Maltebrun, Lelewel ou Vivien de Saint-Martin. C'est une lacune évidente dans le travail de M. Gochet.

Il indique encore les diverses manifestations géographiques qui ont été tentées de nos jours pour populariser la connaissance de la terre et la développer au delà de l'école, dans les diverses classes de la société. Il énumère successivement les *musées de géographie*, les *cartes murales* tracées sur les monuments publics et dans les gares du chemin de fer, les *repères d'altitudes* et les *bornes d'orientation* établies en différents lieux, les *publications populaires*, les *conférences*, les *sociétés de géographie* ou

sections géographiques dans les sociétés diverses, les *congrès* périodiques nationaux ou internationaux, les *voyages et excursions géographiques*, les *sociétés d'émigration et d'exploration*, etc. Mais on regrette que M. Gochet n'ait pas cru devoir apprécier le rôle que ces institutions variées pouvaient remplir, ce qu'elles ont produit et ce qu'elles peuvent produire. Les renseignements sur ces questions abondent et il eût été utile de les mettre en œuvre. On ne peut méconnaître que nombre de ces institutions soient nées d'une sorte de mode plutôt que d'une idée bien réfléchie ; il en résulte que beaucoup d'entre elles, les congrès internationaux, par exemple, tendent déjà à disparaître, faute d'avoir produit ce que leurs organisateurs en espéraient. Il eût été utile de comparer les résultats obtenus par les congrès français, généralement trop compliqués de festivités et détournés du travail sérieux, avec ceux qu'ont donnés les congrès plus modestes qui se continuent avec succès en Allemagne et en Suisse.

—

Le n° 7 (Bavière) est un manuscrit en langue allemande de 220 pages, venant de Munich, accompagné d'un billet cacheté, et portant pour épigraphe : *In necessariis unitas, in dubiis libertas*. Son auteur répond d'une manière complète à la question telle qu'elle a été formulée, quoique l'on constate quelques inégalités de détail dans la façon dont sa solution est présentée, inégalités que nous signalerons plus loin. Le travail est divisé en deux parties ; dans la première, l'auteur étudie l'enseignement de la géographie dans les établissements d'instruction primaire, moyenne et supérieure ; dans la seconde, il recherche les moyens de populariser la géographie par l'action des particuliers, des associations, des gouvernements, des expositions et des congrès internationaux, etc. On y reconnaît l'œuvre d'un homme expérimenté, ayant mûrement médité son sujet et sachant l'exposer avec autant de largeur dans l'ensemble que de finesse dans les détails. Les matières y sont distribuées avec ordre et méthode. On peut, néanmoins, lui reprocher l'abus des *notes au bas des pages ;* ce procédé de rédaction, commode pour l'écrivain, distrait le lecteur et fatigue son attention. Il serait désirable que les notes, ayant une valeur sérieuse, fussent refondues dans le texte.

1re *partie.* — L'auteur qui est allemand, pose, comme un principe, la nécessité de l'enseignement obligatoire *(Schulzwang)* et de la surveillance exercée par l'État sur les établissements d'instruction *(Oberaufsicht des Staates).* Ce principe peut être considéré comme un hors-d'œuvre, un desideratum de l'auteur et n'influe pas considérablement sur les applications qu'il développe dans la suite. Il est certain que son adoption en Allemagne a contribué à la grandeur de la nation, en créant un enseignement parfaitement réglé dans toutes ses parties et en faisant de la carrière professorale une profession honorée. Cependant, les partisans de la liberté de l'enseignement peuvent y opposer les abus qui naquirent en France de l'ancienne organisation universitaire du moyen âge. Ne peut-on craindre, sous l'action trop directe de l'État, de voir apparaître une scolastique nouvelle tout aussi exclusive que celle du passé ?

Pour l'enseignement de la géographie, l'auteur constate avec raison, que ce sont les bons professeurs qui inspirent le goût de la géographie et, par conséquent, la popularisent. Il veut qu'elle soit enseignée par des maîtres capables et éprouvés; — que son enseignement soit considéré comme obligatoire dans les écoles primaires; — qu'elle soit rendue attrayante comme les sciences naturelles; — enfin, qu'à tous les degrés d'instruction, elle soit traitée comme une science spéciale, une science existant par elle même *(Selbständige Wissenschaft).*

Pour l'*enseignement primaire,* l'auteur recommande l'application de la *méthode intuitive* que les Allemands désignent par l'expression beaucoup plus juste de *Anschaulichkeit* (évidence qui tend à éveiller l'attention). Les enfants, dit-il, doivent voir avant d'imaginer, et le professeur doit, en s'élargissant et en s'approfondissant, procéder « du proche à l'éloigné, de la partie au tout *(von dem Nahen zum Fernen, von dem Wesen der Theile zum Wesen des Ganzen).* » Il examine avec détail le *matériel* qu'il convient d'adopter pour l'application de cette méthode : cartes murales, atlas, globes terrestres et sphères célestes, cartes en relief, dessins divers de types humains, etc. Il établit ensuite le programme *raisonné* de cette partie de lenseignement.

Ce programme est divisé en deux parties : *La description de la patrie* (*Heimatkunde*), en s'élevant successivement de la description de la classe à celle du bâtiment scolaire, de la localité où est élevé l'école, de ses environs et enfin, de l'ensemble du pays. La seconde partie comprend la géographie proprement dite (*Erd und Weltkunde*), physique et politique, et la cosmographie. Il complète ce programme en l'appliquant à la Belgique d'une manière digne d'un sérieux examen.

Ces indications sont suivies d'observations relatives à l'enseignement élémentaire à donner à certaines classes de la population, dans des écoles spéciales, telles que : écoles du soir, du dimanche, etc.

Les considérations développées dans lesquelles entre l'auteur pour l'*instruction primaire,* lui permettent d'aborder d'une manière plus sommaire l'*enseignement moyen* auquel elles sont en grande partie applicables.

Après une dissertation un peu trop longue sur la question des humanités anciennes et des humanités modernes, il insiste avec force et raison sur la nécessité de considérer dans l'enseignement moyen, la géographie comme une branche essentiellement distincte et non pas comme une annexe de l'histoire et des sciences naturelles. Elle doit être enseignée, dit-il, dans toutes les classes des athénées, aussi bien pour la section des humanités, que pour la section professionnelle, par des maîtres spéciaux, ayant donné des preuves de capacité et puisé leur instruction dans des écoles supérieurs. Pour rendre cet enseignement attrayant, comme le veut l'auteur, et enlever aux faits accumulés leur aridité, il faut, en effet, des professeurs très instruits ; ce sera longtemps encore l'écueil de l'enseignement libre et c'est ce qui explique la préférence de l'auteur pour l'enseignement d'Etat, qui assure un avenir à la carrière professorale.

L'auteur analyse avec une grande justesse de vue et un grand esprit de méthode, les principaux facteurs qui doivent concourir à l'élaboration du programme de l'enseignement moyen et donne de sages conseils aux professeurs, relativement à leurs devoirs pédagogiques. Il décèle dans toute cette partie de son mémoire un homme expérimenté, possédant à fond son sujet et connaissant même bien ce qui se pratique en Belgique ; il loue nos concours généraux et regrette l'abolition du graduat en lettres.

Comme pour l'enseignement primaire, il étudie le *matériel* de l'école moyenne et les conditions scientifiques auxquelles il doit satisfaire. Il préconise les cartes murales, non pas muettes, mais peu chargées de noms. Il expose les qualités que doit avoir un bon manuel de géographie, qu'il regarde comme le livre de classe indispensable. Il recommande une bibliothèque scolaire composée d'ouvrages de géographie à l'usage des élèves et des professeurs et termine par l'exposé d'un programme fixant la distribution des matières et l'emploi du temps.

L'auteur réclame la création d'un *enseignement supérieur* de géographie, comme celui qui tend à s'établir en Allemagne et en Italie. « Dans toute université bien organisée, dit-il, devrait exister une chaire de géographie occupée par un professeur ordinaire. Ce serait une carrière ouverte aux jeunes gens qui ont la vocation de cette science. » Il considère même cette tâche comme au-dessus des forces d'un seul homme, qui devrait embrasser à la fois, le vaste champ de la géographie physique, astronomique, ethnographique, politique, statistique.

Il est à regretter qu'il ne nous fasse pas connaître son opinion au sujet de l'organisation de cet enseignement universitaire, et qu'il ne nous dise pas comment le professeur chargé d'une chaire de géographie, *doit comprendre et exercer sa fonction. (Sein Fach auffassen und vertreten muss.)* Son mémoire présente, sous ce rapport, une lacune d'autant plus fâcheuse, qu'il admet que c'est dans les facultés supérieures que doit se faire la préparation des professeurs et la discussion des méthodes d'enseignement pour les degrés inférieurs. « L'homme, arrivé par sa science à occuper une position aussi éminente, dit-il, sera lui-même son meilleur guide dans la libre atmosphère de l'université. » (*Der Mann der auf der Höhe der Zeit und seiner Wissenschaft steht, wird sich selbst in der freien Luft der Universität der beste Führer sein*). L'auteur, après avoir admis le contrôle gouvernemental sur l'enseignement dans les degrés inférieurs, veut évidemment respecter le principe de l'indépendance absolue de l'enseignement universitaire, qui a élevé si haut la science et le professorat en Allemagne.

« Les motifs que l'auteur invoque, dit un membre du jury, pour demeurer sous ce rapport dans les *summa fastigia rerum*, sont loin d'être péremptoires. Certes, il n'est ni convenable, ni même possible, de mener par les lisières un professeur universitaire et de tracer, autour de son enseignement, un cercle duquel il lui serait interdit de sortir ; mais, il n'en est pas moins vrai que cette partie du travail de l'auteur est écourtée et couronne mal l'édifice des deux premières, par son manque de propor-

tion avec celles-ci. Sans porter atteinte à la liberté scientifique du professeur de géographie supérieure, l'auteur aurait pu — et il nous montre plus d'une fois qu'il est parfaitement capable de le faire — il aurait pu, dis-je, exposer en détail la marche qu'il suivrait lui-même, s'il était chargé de donner, dans une université, un cours approfondi sur l'une ou l'autre des grandes branches de la géographie. L'organisation d'un *institut pratique*, annexé à la faculté de géographie, et spécialement destiné à former des explorateurs, en leur donnant les connaissances nécessaires, sciences naturelles, astronomie, topographie, ethnographie et linguistique, aurait pu fournir, à elle seule, la matière d'un chapitre des plus intéressants ».

Que sera l'enseignement supérieur dont l'auteur s'est efforcé de préparer le développement scientifique par l'organisation si méthodique de l'enseignement inférieur? Il aurait été au moins désirable qu'il nous eût fait connaître à ce sujet, en les discutant, les idées des maîtres de la science allemande[1].

---

[1] Karl Ritter nous dit que ce fut par l'étude du Rhin, qu'il poursuivit pendant de longues années, par trois grands voyages dans les Alpes et un séjour d'un an au pied d'un de leurs sommets les plus élevés, suivi d'une station de plusieurs mois sur une de leurs cimes glacées, qu'il fut amené à poser les *principes* — qu'il nomme les *idées* — de sa *géographie universelle*, développés dans sa *géographie comparée* (*Erdkunde*). Il semble vouloir déduire tous les principes de la *théorie* de la géographie, de l'étude physique du globle. « La terre, dit-il, est indépendante de l'homme; avant lui et sans lui, elle fut le théâtre des révolutions de la nature. Ce n'est donc pas de lui qu'émanent les lois de ses créations. Si on veut faire la *science de la terre*, c'est elle seule qu'on doit interroger sur ses lois. » Il est certain qu'il existe en géographie, comme dans toutes les autres sciences, des principes fondamentaux, qui, pour la géographie, découlent de la forme physique de la terre. Lorsque nous voyons, par exemple, Brindisi (Brindes), demeurer constamment, durant des siècles, un *port d'émigration* (transport de voyageurs), et Marseille un *port d'exportation et d'importation commerciales*, (transport de marchandises pondéreuses), il est évident que la cause de cette permanence ne peut être attribuée ni à la volonté des hommes, ni même au caractère particulier de la rade essentiellement changeante de ces ports, mais uniquement à un fait géographique résultant de leur situation sur le continent.

Mais Ritter admet aussi une corrélation intime entre la terre et les hommes qui l'habitent et subissent, comme elle, l'influence des lois physiques présidant à ses transformations. « D'après l'ordre de la Providence, dit-il, les hommes comme les peuples, produits d'éléments physiques et spirituels, marchent sous l'influence d'une force de la nature et de la raison, dans la carrière immense de la vie. » Il résulte de cette corrélation que, si de l'étude de la nature on peut déduire des principes pour l'occupa-

La mission d'un professeur, chargé d'organiser l'enseignement supérieur philosophique, est fort difficile et demande des qualités exceptionnelles, d'autant plus qu'il n'existe guère de modèle à imiter.

En s'abstenant d'aborder ce point dont il juge cependant la solution si nécessaire puisqu'elle doit influer sur l'organisation de l'enseignement inférieur, l'auteur a laissé dans son œuvre une lacune, d'autant plus regrettable, qu'on peut, à beaucoup d'égards, considérer l'enseignement supérieur de la géographie comme un des points les plus importants et les plus neufs de la question mise au concours.

2e *partie*. — L'auteur constate, avec beaucoup de raison, que le moyen le plus efficace pour faire progresser la géographie, est d'en développer l'enseignement dans les établissements d'instruction des divers degrés. C'est ce qui explique que, après s'être étendu sur cette question primordiale dans plus de 180 pages de son mémoire, il n'en consacre pas plus de 30 au développement de cette 2e partie. Il est incontestable, en effet, qu'en rendant l'étude de la géographie plus sérieuse, plus fructueuse qu'elle ne l'est aujourd'hui, on la rendra en même temps plus attrayante et on en répandra ainsi le goût dans le public.

L'auteur étudie, dans un ordre très méthodique, l'influence que peuvent exercer sur la géographie :

A. L'action des *particuliers*, professeurs, éditeurs, etc., pour organiser

---

tion de la terre par l'homme, l'examen de l'habitation de la terre par l'homme permet aussi de découvrir certaines lois fondamentales qu'il n'eût pas été possible de formuler, à la suite de la seule observation des conditions physiques du globe.

Ce n'est pas au hasard que l'homme fixe sa demeure sur le sol. Tout d'abord il obéit au sentiment instinctif de la conservation en s'établissant dans le lieu où il peut le mieux se procurer sa subsistance, qu'il juge le plus salubre et le plus favorable à sa défense. Puis, la raison aidant, il se déplace quelquefois pour trouver un site plus approprié à son industrie ou à son commerce. Tantôt il se réfugie dans la montagne pour y trouver plus de sécurité dans des endroits inaccessibles ou exploiter des carrières, des minerais ; tantôt il se fixe dans la plaine où il peut se livrer à la culture et qui lui fournit d'abondants pâturages ; tantôt, enfin, il s'établit au bord d'un fleuve qui lui fournit un moyen de transport favorable à son commerce ; au confluent d'une rivière, position particulièrement appréciée parce qu'elle procure trois voies commerciales au lieu de deux et qu'elle peut être, avec facilité, organisée défensivement. La nature réagit sur l'homme et développe ses instincts. Du choix du site d'une ville on peut inférer des aptitudes de ses habitants. On constate donc dans la géographie, l'existence de véritables lois d'*attraction* et de *répulsion* analogues à celles que l'on trouve dans d'autres sciences, mais dont l'action fort complexe est souvent difficile à découvrir.

des conférences populaires, des missions en pays inconnus, faire paraître des publications à bon marché, inventer des jeux de différentes natures, etc. :

B. L'action des *associations* qui, sous des formes diverses, telles que les sociétés de géographie, sociétés d'explorations, comme l'Association internationale africaine, stations métérologiques, etc., tendent également à répandre, par leurs publications, la connaissance de la géographie;

C. L'action de l'administration *provinciale* ou *gouvernementale,* qui établit des bibliothèques, publie des statistiques, fait exécuter des cartes murales comme celles de la bourse d'Anvers, encourage et protège les expéditions géographiques s'efforce de coloniser les terres incultes, multiplie les voies de communication et les moyens de correspondance, développe les consulats, etc.;

D. L'action des *congrès et expositions de géographie* qui tendent, par des réunions internationales périodiques, à raccorder dans une unité générale les travaux épars.

L'auteur présente, à propos de ces diverses questions, des considérations d'un haut intérêt. Il examine, par exemple, pour les sociétés de géographie, s'il convient de les fédérer dans chaque pays ou s'il vaut mieux les laisser libres.

Malheureusement, le cadre très vaste, qu'il a lui-même tracé, n'est que très incomplétement rempli. On dirait que le temps lui a manqué pour donner à cette partie de son travail le développement voulu. S'il en était ainsi, le mal ne serait pas sans remède, car l'auteur pourrait compléter son œuvre avant de la publier.

Les tentatives diverses au moyen desquelles on a cherché à répandre la connaissance de la géographie dans la société, ont encore pour la plupart un grand caractère de nouveauté. Il est difficile d'apprécier ce qu'elles tendent à produire et ce qu'elles ont réellement produit. On peut même dire que plus d'une des associations géographiques, aujourd'hui si multipliées, a été fondée pour satisfaire à une sorte de *mode,* sans avoir pleine conscience de sa force et pour montrer que telle ou telle ville n'était pas inférieure à telle autre. Il n'en était donc que plus utile d'étudier ce mouvement général, ce bon vouloir universel, pour chercher à les guider. Il ne pouvait évidemment être question d'entrer dans les détails d'organisation de chacune de ces associations, ni même de fixer leur caractère particulier. Ce caractère doit varier considérablement avec les ressources dont on dispose, les tendances des milieux où elles s'établissent. Il eût cependant été utile d'indiquer le but vers lequel il convient de diriger leurs efforts : l'auteur paraît recommander les *congrès internationaux,* qui, après avoir brillé d'un vif éclat, semblent tout à coup tomber dans l'oubli, faute d'avoir reçu une organisation complète et utile. Après nous avoir montré, avec un légitime orgueil, ce qu'à pu faire pour l'enseignement l'esprit méthodique de la science allemande, il aurait pu nous décrire, avec quelque développement, ce que sont les congrès nationaux de géographie

allemands où l'on se garde de dépenser inutilement un temps précieux en fêtes et en manifestations plus propres à satisfaire la vanité de chacun, qu'à faire progresser la science.

En résumé, cette seconde partie, qui traite des moyens de populariser la géographie, aurait pu, comme la section qui traite de l'enseignement supérieur, recevoir plus de développement. Si donc le prix était décerné à l'ouvrage, l'auteur devrait être invité à compléter son travail, avant de le livrer à l'impression, comme le veut l'article 10 de l'arrêté du 14 décembre 1874 [1].

—

Dans son ensemble et dans ses détails, l'œuvre de M. Gochet (nº 55) se rapproche d'une manière remarquable du travail nº 7. On peut dire, que le mémoire spécialement rédigé pour le concours par l'auteur du nº 7, semble n'être que le reflet des idées généralement admises en Allemagne (que l'on retrouve également dans les nºs 40 et 49), tandis que le travail adapté au concours par M. Gochet a un caractère plus personnel. Sous ce rapport, ce dernier présente un mérite particulier, quoiqu'on puisse constater quelques analogies avec les écrits du même genre publiés en France, notamment les manuels de M. Levasseur.

Considéré au point de vue de l'enseignement élémentaire, les indications du mémoire nº 7 ont un caractère plus méthodique et marquent une *tendance scientifique* prononcée, tandis que le travail nº 55, au contraire, semble s'attacher plus exclusivement à la *tendance descriptive*.

Les deux concurrents s'étendent fort peu sur la forme qu'il convient d'adopter pour l'*enseignement universitaire*. Néanmoins, du silence calculé de l'auteur du nº 7, de la méthode avec laquelle il a développé l'enseignement élémentaire, on peut inférer qu'il entend donner à l'enseignement supérieur un caractère essentiellement scientifique; tandis que le silence de l'auteur du nº 55 est à cet égard absolu.

---

[1] Dans une lettre remarquable, datée d'Augsbourg, 27 mars 1887, adressée par l'auteur du mémoire nº 7 à M. le Ministre de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics (qui lui avait fait connaître les conclusions du jury), il s'engage à y faire droit dans la publication de son travail imposé par le réglement du concours. Il indique notamment à grands traits et avec une grande hauteur de vues la méthode qu'il conseille d'appliquer dans l'enseignement supérieur et l'organisation d'un institut pratique pour préparer les explorateurs. Tout en constatant (d'accord d'ailleurs avec le jury) la difficulté de formuler des conclusions définitives sur le but, la direction et l'organisation qu'il convient de donner aux diverses manifestations tentées pour développer les connaissances de la géographie au delà de l'école, l'auteur promet également de faire connaître les matériaux nouveaux qu'il a recueillis à ce sujet depuis la rédaction de son mémoire. (Le rapporteur).

Enfin, tous deux se sont occupés de l'enseignement hors de l'école, quoique ni l'un ni l'autre n'ait donné à cette partie de la question une solution vraiment satisfaisante. Cependant, le travail n° 7 est sous ce rapport, plus complet que le n° 55.

—

Le président pose au jury, conformément à l'article 7 du règlement organique du concours, la question suivante :

Y a-t-il un ouvrage qui mérite le prix, à l'exclusion des autres, et lequel?

Le jury après délibération, décide par *cinq voix contre une* (un des membres étant absent pour cause d'empêchement justifié), qu'il y a lieu de décerner le prix à l'*ouvrage n° 7*, portant la devise : *« In necessariis unitas, in dubiis libertas ».*

Le membre absent a fait connaître au président que, s'il avait pu assister à la séance, il se serait prononcé en faveur du mémoire n° 7.

Le billet cacheté joint à cet ouvrage est ouvert ; il renferme le nom de l'auteur du mémoire à couronner :

Anton Stauber, professeur au Realgymnasium royal d'Augsbourg (Bavière).

J. Liagre, président; Georges Lebon, N. de Tchitchagoff, Juan Valera, J. Van Beneden, H. Wauwermans, rapporteur.

Prix du Roi. — Concours international de 1885.

LÉOPOLD II, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, Salut.

Vu l'arrêté royal du 14 décembre 1874, instituant, pour la durée de Notre règne, un prix annuel de 25,000 francs en faveur des meilleurs ouvrages sur des matières déterminées par Nous ;

Vu l'arrêté royal du 28 septembre 1881, attribuant ce prix, pour le concours international de 1885, au meilleur ouvrage exposant les moyens à employer et les mesures à prendre pour populariser l'étude de la géographie et pour en développer l'enseignement dans les établissements d'instruction des divers degrés;

Vu Notre arrêté du 20 juin 1886, nommant les membres du jury chargé de juger le concours ;

Vu le rapport du jury en date du 10 février 1887, duquel il résulte que le prix a été décerné par six voix contre une au travail manuscrit portant pour devise : *In necessariis unitas, in dubiis libertas,* et que le billet cacheté qui l'accompagnait indique que l'auteur est M. Anton Stauber, professeur au Realgymnasium royal d'Augsbourg;

Sur la proposition de Notre ministre de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er. Le prix de 25,000 francs, institué par Notre arrêté du 14 décembre 1874, est décerné, pour le concours international de 1885, à M. Anton Stauber, professeur au Realgymnasium royal d'Augsbourg, pour son travail manuscrit portant pour devise : *In necessariis unitas, in dubiis libertas*.

Art. 2. Notre Ministre de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Londres, le 13 avril 1887.

LÉOPOLD.

REVUE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
EN BELGIQUE.
Tome 30. 4e Livraison.

QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT, LETTRES ET SCIENCES.

SOCIÉTÉ POUR LE PROGRÈS DES ÉTUDES PHILOLOGIQUES ET HISTORIQUES.

29e séance, tenue au Conservatoire royal de Bruxelles, le Dimanche, 17 Avril 1887.

La séance s'ouvre à une heure, sous la présidence de M. De Longé, premier président de la Cour de cassation.

Sont présents : MM. Gantrelle, *vice-président;* Wagener, *secrétaire général;* De Block, *secrétaire adjoint;* Crutzen, De Moor, Du Fief, Gilman, Gittée, Hallet, Hegener, Lonchay, Magin, Mallet, Preudhomme (Léon), Thomas, Van Camp, Vercoullie, Waltzing.

M. le secrétaire général donne lecture : 1° d'une lettre de M. Fredericq, qui s'excuse de ne pouvoir assister à la séance; 2° d'une lettre de M. Hurdebise, qui s'excuse également de ne pouvoir se rendre à Bruxelles, et qui formule quelques thèses opposées à celles de M. Hegener sur l'organisation d'un stage professoral dans l'enseignement moyen; 3° d'une lettre de M. le Ministre des chemins de fer concernant la réduction de 50 p. % sur le prix du parcours en chemin de fer dont jouissent les membres de la Société : il résulte de cette lettre et des explications de M. le Secrétaire général qu'il ne sera probablement plus accordé de cartes de circulation à l'avenir.

L'ordre du jour appelle en premier lieu la discussion des thèses formulées par M. Hegener touchant l'organisation d'un stage professoral pour l'enseignement moyen. Vu l'absence de plusieurs membres qui s'intéressent à la question, on décide de remettre la discussion à la prochaine séance, et on fixe le jour de réunion au lendemain de Noël, c'est-à-dire au 26 décembre prochain, afin que MM. les professeurs des Athénées et Collèges puissent plus facilement s'y rendre.

M. le Secrétaire général rappelle que M. Hegener avait proposé à l'assemblée de désigner un contre-rapporteur à l'effet d'examiner ses propositions et de présenter au besoin des critiques et des objections.

Après un échange d'observations entre M. le Président, MM. Hegener, Du Fief, Gantrelle et Hallet, l'assemblée, sur la proposition de M. Hallet, décide qu'il suffira d'imprimer l'extrait de la lettre de M. Hurdebise contenant les contre-propositions.

M. Vercoullie fait une communication sur le sujet suivant : « une des deux formes *ich esse, du iszt,* présente le radical modifié, mais laquelle? Est-ce *ich esse* qui présente ce radical modifié par brisement (*Brechung*), ou *du iszt* qui le présente modifié par périphonie (*Umlaut*)?

Grimm trouvait le radical temporel pur dans la forme avec *i*, et il expliquait le changement de *i* en *e* par l'influence d'un *a* de la désinence. Cette explication était la seule possible dans un temps où l'on n'accordait à l'indo-européen et au germanique qu'un vocalisme très restreint (*a, i, u*).

Aujourd'hui que l'on attribue à ces langues un vocalisme très varié, les germanistes ont retourné la solution de Grimm : l'*e* est primitif, et devint *i* par périphonie, sous l'influence d'un *i* de la désinence.

Cette nouvelle explication est-elle définitive?

M. Vercoullie présente quelques objections contre l'hypothèse de l'existence de l'*e* en germanique. Il préfère admettre que l'*e* indo-européen est devenu *i* en germanique, comme *ŏ* y est devenu *ă*, et *ā ō*.

Il voudrait donc en revenir à la solution de Grimm, mais pour d'autres motifs que lui.

A propos des hypothèses sur le vocalisme plus ou moins étendu de l'indo-européen et du germanique, et des influences exercées par les voyelles de la désinence sur celles du radical, M. Vercoullie montre quels sont les équivalents germaniques des voyelles indo-européennes, comment et quand une sonante s'affaiblit ou se renforce (*Schwächung, Steigerung*), soit par suite de la mobilité de l'accent (*Ablaut*), soit par suite de la variété des voyelles qui peuvent la suivre (*Brechung* et *Umlaut*).

M. Mallet fait une lecture sur la question suivante : « Dans quelle mesure l'Athénée peut-il contribuer à l'éducation esthétique? »

Après avoir montré l'importance de l'élément esthétique dans une éducation supérieure, M. Mallet s'attache à prouver que l'intelligence du beau ne doit pas rester étrangère aux masses. Il faut, dès le jeune-âge, en inculquer aux esprits quelques notions. L'industrie elle-même s'en inspire constamment. L'art est d'ailleurs une des gloires de la Belgique; les chefs-d'œuvre y sont nombreux et accessibles à tous.

Au point de vue pratique, il est nécessaire que chaque établissement possède des collections, restreintes sans doute, mais suffisantes : des plâtres, des réductions d'œuvres célèbres, des vues photographiques et autres, un appareil à projections lumineuses, des recueils spéciaux, notamment l'*Art en tableaux*. Un pas, mais un seul, a été fait dans cette voie par le gouvernement, et encore tous les Athénées n'ont pas reçu les mêmes envois.

Des excursions artistiques ne peuvent-elles pas s'organiser au même titre que les autres excursions scolaires? Préparées, portant sur des points précis, elles joindraient le charme à l'utilité. L'enseignement, lui aussi, doit contribuer dans une large mesure à developper le sentiment esthétique. En France, M. Fouillée a récemment proposé l'institution d'un cours régulier de beaux-arts, fort bien compris sans doute, mais difficile à introduire chez nous, à cause de l'étendue des programmes. Et pourtant, sans rien changer à l'organisation actuelle, il y aurait moyen d'inspirer à nos élèves le goût du beau. Chaque professeur peut y contribuer dans son domaine : mais ce sont surtout les professeurs de dessin, de littérature, d'histoire et de géographie qui auront, dans leurs leçons, l'occasion de parler des arts.

Le cours de dessin, s'il est bien entendu, rendra déjà certains services; mais il y manque des vues d'ensemble. Le professeur ne pourrait-il pas, dans les classes supérieures, à la fin de chaque année scolaire, employer quelques heures à parler des grandes époques artistiques, à en faire saisir les caractères généraux, à en faire connaître les œuvres capitales et les plus glorieuses illustrations?

En histoire, comment oublier les arts, cette partie si importante de la civilisation? A certaines époques — celle de Périclès ou de Léon X, celle de la Renaissance ou du Romantisme —, il convient d'offrir aux jeunes gens un résumé succinct, mais

précis, du mouvement artistique. En outre, le cours entier doit revêtir un aspect pittoresque, ce que parfois l'on néglige trop : il faut au récit des faits joindre la description des lieux, des monuments (d'un château-fort, par exemple, pour faire comprendre la féodalité), au besoin celle des armes, des costumes, etc.

La géographie doit avoir également ce cachet pittoresque sans lequel elle est aride et fausse. Si l'on parle de Rome, de Paris, d'Anvers, qu'on les caractérise, qu'on les fasse vivre, ne fût-ce qu'un instant, par le souvenir de leurs gloires diverses.

Les lectures, les devoirs d'histoire, concourront, dans une certaine mesure, au but proposé. Il ne manque pas de sujets tels que ceux-ci : les grands monuments de l'Egypte, les fouilles de Pompéi; — le château féodal; — en rhétorique, les gloires de la Belgique dans le domaine de l'art.

A propos de certains faits, on citera une toile célèbre, un monument, une statue : *l'Abdication de Charles-Quint*, *la Peste de Tournai, la mort des enfants d'Edouard*, *l'Escurial*, *le Lion de Lucerne*, etc.

En littérature, les rapprochements seront encore plus nombreux (et, à ce sujet, n'est-il pas regrettable que l'histoire des beaux-arts ne soit pas enseignée, à l'Université, aux jeunes gens qui se destinent aux lettres?) Le professeur de langues n'a-t-il pas mille occasions d'expliquer un monument, une statue, un tableau? Il suffira de citer *le Laocoon* du Vatican à propos de Virgile, *le Combat autour du corps de Patrocle* à propos du XVII[e] livre de *l'Iliade*, *l'Apollon du Belvédère* à propos de Winckelmann, au cours d'allemand.

La mythologie est intimement liée à l'histoire de l'art; la statuaire et l'architecture antiques en sont une admirable explication. Tous les jours, autour de nous, on peut en voir des inspirations plus ou moins directes.

A chaqne instant, le passé explique le présent. Comment ne pas y penser quand on rencontre les mots *orchestre*, *opéra*, *basilique*, *arc de triomphe*, *chapiteau*, *fronton*, etc.

Le professeur d'humanités aura souvent à parler des fouilles si curieuses de nos contemporains; les récentes études de Schliemann seront une introduction toute naturelle à l'explication d'Homère.

On peut même tirer parti des monnaies. Quand aux détails concernant les armes, le costume, le mobilier, ils sont souvent indispensables à l'intelligence des textes; la vue de bonnes gravures, telles que celles du dictionnaire de Rich, seront le meilleur commentaire.

Ces explications seront toujours courtes et précises, sans être trop fragmentaires.

A un point de vue plus restreint, des liens étroits unissent la théorie littéraire à celle des autres arts, à la peinture notamment : certains passages, certaines phrases peuvent s'analyser comme des tableaux.

Parfois les exercices de rédaction porteront sur les grandes œuvres de l'art. Si l'on a de bons élèves, on leur demandera ce que leur dit un tableau, une statue, un monument, une place publique, etc.

En un mot, l'idéal est de présenter aux jeunes intelligences sous les formes les plus *variées*, et de la façon la plus *familière*, l'idée du beau, idée à la fois élevée, réconfortante et instructive.

Après cette lecture, M. Thomas présente quelques objections. Il se demande s'il est possible, ou même désirable, de donner à l'élève, dans les établissements d'enseignement moyen, une éducation vraiment *artistique*. D'après lui, le jeune homme doit se former quelque peu par lui-même, au moyen de lectures personnelles. Ces lectures laisseront dans son esprit des impressions plus profondes et plus durables que les explications, nécessairement fort brèves, du professeur.

M. Mallet a cité l'exemple de la Grèce; mais l'éducation grecque était bien différente de l'éducation moderne. Chez les Grecs, les principaux agents de l'éducation étaient la musique et la gymnastique. De nos jours, les conditions de la vie sont totalement changées. Nous ne pouvons plus aspirer au développement harmonique des Grecs. L'horizon intellectuel, chez eux, était extrêmement borné, tandis que nous, peuples modernes, nous sommes écrasés sous le poids des acquisitions de l'esprit humain. Nous avons à nous assimiler les richesses du passé en même temps que celles du présent (langues anciennes, langues modernes, histoire, sciences naturelles, mathématiques, etc.).

Il y a donc aujourd'hui un principe qui s'impose : celui de *la division du travail.*

M. Mallet semble rêver un idéal qui n'est guère réalisable.

On cherche trop, d'ailleurs, à rendre l'enseignement intéressant et encyclopédique. L'abbé Galiani n'avait pas tout à fait tort quand il disait que le but de l'enseignement doit être de nous apprendre à nous ennuyer; l'homme qui n'est pas rompu à une besogne ingrate et fastidieuse ne saurait se rendre utile à la société.

M. Van Camp dit qu'il regrette d'être arrivé trop tard pour entendre la lecture tout entière. Le sujet mérite, en effet, d'occuper la sérieuse attention des membres de l'enseignement. Notre passé artistique nous fait un devoir de ne pas négliger l'éducation esthétique. Notre école de peinture, l'art flamand, ont toujours eu une importance considérable. C'est surtout par ce glorieux passé que nous avons mérité l'estime de l'Europe. Malheureusement, le public qui visite nos musées et nos salons de peinture montre en général fort peu de goût et d'expérience des choses de l'art.

Ne pourrait on pas faire chez nous ce qui se fait chez nos voisins? En Allemagne, malgré la multiplicité des cours, une place est réservée à l'esthétique dans les Universités.

L'antiquité et le moyen-âge doivent être étudiés au point de vue de l'art. Or, ce sont les guerres, les crimes, les atrocités de toute espèce, que l'on fait figurer au premier plan dans l'histoire de ces époques. Sont-ce là les côtés dont l'étude développe le sentiment moral?

Le beau et le bien sont inséparables.

M. Van Camp ajoute que, s'il y a quelque encombrement dans les programmes, il y a peut-être moyen de diminuer le temps consacré à l'étude de certaines branches, ce qui permettrait de donner quelques heures à l'enseignement de l'esthétique.

M. Mallet, répondant aux objections de M. Thomas, qui recommande les études personnelles, fait observer que les élèves possédant une certaine initiative forment l'infinie minorité. Ils ont, dans tous les cas, besoin d'être initiés aux éléments de sciences nouvelles pour eux; et, à ce propos, l'orateur attire l'attention de l'assemblée sur l'utilité de la mythologie pour l'intelligence de l'art.

M. Mallet est convaincu que l'intervention du professeur est nécessaire pour tirer les élèves de leur torpeur et de l'ignorance où ils sont des choses les plus simples en matière d'art. Il a eu personnellement à se louer des résultats des efforts qu'il a fait en ce sens.

M. Wagener déclare que, sauf quelques points d'importance secondaire, il est entièrement d'accord avec l'orateur. Il a déjà autrefois [1] rappelé au gouvernement quelle lacune considérable existait à cet égard dans l'enseignement moyen. Nos littérateurs ne connaissent guère les arts plastiques, et trop souvent nos artistes ne connaissent pas la littérature. L'éducation littéraire seule, de même que l'éducation artistique sans culture littéraire, est une éducation incomplète.

On devrait par conséquent donner, dans l'enseignement moyen un développement plus grand au côté artistique. Ce n'est pourtant pas un cours complet d'histoire de l'art que l'orateur demande; mais les professeurs d'histoire et de littérature devraient, comme l'a dit M. Mallet, profiter de toutes les occasions qui se présentent pour appeler l'attention des élèves sur les principales œuvres d'art, et pour leur montrer, par quelques exemples frappants, ce que c'est que le beau artistique. A cette fin une initiation est nécessaire. M. Wagener ne croit pas qu'en règle générale, elle pourrait être donnée, comme le pense M. Mallet, par le maître de dessin.

En ce qui concerne l'outillage, M. Wagener regrette que M. Mallet ait oublié de parler des vues stéréoscopiques, qui constituent le moyen de reproduction de beaucoup le plus parfait pour donner une idée à peu près adéquate des œuvres d'architecture et de sculpture. On pourrait encore, d'après lui, couvrir les murs des corridors de dessins représentant des œuvres d'art, des monuments anciens. La vue constante de ces copies imprimerait dans l'esprit des jeunes gens des types de beauté en quelque sorte ineffaçables.

M. Hegener est d'avis que, dans l'enseignement moyen, l'âge des enfants n'est point propre à une étude *théorique* du beau. Il ne faudrait pas de cours séparé pour former le goût des jeunes gens. Tout ce qui les entoure devrait contribuer à ce but. Il faudrait avoir toujours en vue le beau dans le dessin, dans la gymnastique, dans les lectures, etc. On peut faire l'éducation esthétique à propos de toutes sortes d'exercices; mais l'orateur ajoute qu'il faut, d'après lui, le moins de *théorie*

---

[1] Discours prononcé en 1863, lors de la distribution des prix aux lauréats du concours général de l'enseignement moyen (IVe rapport triennal, 1865, p. 230 et suivantes).

possible. Il croit d'ailleurs que M. Mallet ne demande pas de cours spécial, mais qu'il souhaite plutôt qu'un esprit nouveau pénétre tous les cours et éveille chez les élèves l'amour du beau.

L'éducation musicale est trop négligée : le chant devrait être plus répandu qu'il ne l'est actuellement dans les écoles.

La discussion est close.

M. Crutzen lit un travail sur « les principaux défauts du système corporatif dans les Pays-Bas autrichiens à la fin du XVIII[e] siècle. »

Il montre, par des textes puisés aux archives du royaume, qu'à la fin du XVIII[e] siècle, le système corporatif avait engendré d'énormes abus, et que la suppression en était devenue nécessaire.

La *Revue* publiera cette intéressante dissertation.

A cause de l'heure avancée, la lecture de la note de M. Waltzing « sur les inscriptions relatives aux *Collegia fabrorum tignariorum* de Rome et d'Ostie » est remise à la prochaine séance.

La séance est levée à 4 heures et demie.

QUI DÉSIGNAIT LE PREMIER INTERROI[1]?

(Suite et fin).

Au témoignage d'Asconius, qui, nous croyons l'avoir démontré, ne renferme nullement les difficultés inextricables qu'y voit à tort M. Willems, vient se joindre celui de Tite-Live.

A trois reprises différentes, ce n'est pas au sénat comme tel, mais aux *patricii* qu'il attribue le droit de désigner l'interroi.

Nous avons déjà discuté plus haut le texte emprunté au l. III, ch. 40. Il convient cependant de le reproduire encore ici : *Alia sententia ..... quae patricios coire ad prodendum interregem jubebat.*

Voici les deux autres, IV, 7 : *Patricii, cum sine curuli magistratu respublica esset, coiere et interregem creavere;* IV, 43: *Respublica a consulibus ad interregnum, neque id ipsum — nam coire patricios tribuni prohibebant — sine certamine ingenti redit. Cum pars major insequentis anni per novos tribunos plebi et aliquot interreges certaminibus extracta esset, modo prohibentibus tribunis patricios coire ad prodendum interregem, modo interregem interpellantibus ne senatus consultum de comitiis consularibus faceret...*

Il est vrai que dans un quatrième passage (l. XXII, ch. 33-34) Tite-Live se sert de termes quelque peu différents : *interreges proditi sunt a patribus.*

En combinant ces textes et en les mettant en rapport avec celui d'Asconius, on arrive à la conclusion que la formule officielle pour la désignation de l'interroi était : *patricii coeunt ad interregem prodendum.* Dans un de ces passages le terme technique *prodere* est remplacé par *creare,* dans un autre le mot *patres* est substitué à *patricii.*

C'étaient donc, d'après Tite-Live, les sénateurs patriciens qui désignaient l'interroi. Mais si clairs et si concluants que paraissent ces textes, M. Willems prétend qu'ils n'infirment pas son opinion : « Nous avons, dit-il, démontré plus haut que le

---

[1] Voy. ci-dessus, 3e livraison, p. 138 et suivantes.

sénat romain fut exclusivement patricien jusqu'à la fin du V[e] siècle avant J.-C., et que durant cette période, même chez Tite-Live, *patres*, *patricii*, *sénateurs*, sont des termes parfaitement synonymes. Or, les trois textes de Tite-Live où le terme de *patricii* remplace celui de *patres*, se rapportent à l'histoire des années 449, 444 et 420, c'est-à-dire à l'époque qui précède l'entrée effective des plébéiens au sénat. Aussi quand le même historien parle de l'interrègne de 216, alors que l'élément plébéien l'emportait déjà considérablement sur l'élément patricien, il ne se sert plus du terme de *patricii*, mais de celui de *patres*. Ici donc il n'y a ni contradiction, ni difficulté. »

Nous en sommes fâché pour le savant auteur du Sénat de la République romaine, mais les lignes qui précèdent renferment un véritable paralogisme.

D'après M. Willems, Tite-Live, par une singulière contradiction, tout en admettant, d'une part, que, dès le commencement de la République, un certain nombre de plébéiens furent introduits au sénat, continue néanmoins, d'autre part, aussi longtemps qu'il relate les évènements antérieurs à la fin du V[e] siècle avant J. C., à se servir indistinctement des termes *patres*, *patricii*, *sénateurs*. Pour appuyer cette assertion étonnante, M. Willems nous renvoie au I[er] volume, p. 42 et suivantes, de son livre sur le sénat. Qu'y trouvons-nous? A la page 45 sont cités quelques textes destinés à prouver que, pour Tite-Live, les mots *patres*, *patricii*, *sénateurs*, sont synonymes et désignent « le parti patricien, guidé par le sénat et ligué avec lui dans une opposition commune à la plèbe ».

Tâchons de bien préciser la question. Il s'agit de savoir si le mot *patricii* sert parfois à désigner le sénat comme tel. Voilà ce que nous nions absolument et ce que M. Willems ne parviendra pas à démontrer.

Qu'il nous soit permis de résumer son argumentation sous forme de syllogisme :

Patricii = *patres*;
Or, *patres* = sénateurs;
Donc, *patricii* = sénateurs.

Ce syllogisme apparent renferme, disons-nous, un paralogisme. En effet, le mot *patres* y est employé dans deux significations différentes. D'une part (A) il est l'équivalent de *patricii*; d'autre part (B) il désigne le sénat, exclusivement patricien à l'origine, plus tard patricio-plébéien.

L'erreur de raisonnement que nous venons de signaler devient palpable du moment qu'on la formule de la manière suivante :

Patricii = *patres* (A);
Or, *patres* (B) = sénateurs,
Donc, *patricii* = sénateurs.

Que le sénat, qui, pendant longtemps, ne se composa que de patriciens et qui, même à l'époque où le patriciat et la plèbe y étaient représentés par un nombre de membres à peu près égal, continuait à défendre les intérêts patriciens (T. L. l. XXII, ch. 34), soit encore considéré au commencement du IIIe siècle avant J. C. comme le représentant κατ' ἐξοχήν du parti patricien, rien de plus naturel. Mais on ne peut pas retourner la chose et dire que le mot *patricii* désigne le sénat comme tel. *Patricii* veut dire tout simplement *les patriciens*, soit l'ensemble des patriciens, soit les patriciens du sénat (τῶν πατρικίων οἱ καταγραφέντες εἰς τὴν βουλήν, comme s'exprime Denys d'Halicarnasse); il ne signifie jamais autre chose à l'époque dont nous nous occupons. Pour prouver le contraire M. Willems devrait produire en faveur de sa thèse tout au moins un exemple concluant. Or, cet exemple nous le défions de le citer.

En résumé, les mots *patricii coeunt ad prodendum interregem*, dont se sert Tite-Live, indiquent la procédure suivie dans les derniers siècles de la république pour arriver à la désignation du premier interroi, et ces mots excluent d'une manière absolue l'intervention directe de l'élément plébéien du sénat. C'est en vain que M. Willems insiste sur ce fait que les trois textes de Tite-Live où figure le mot *patricii* se rapportent à une époque antérieure à la fin du Ve siècle avant J. C., et qu'à cette époque le sénat, exclusivement patricien, pouvait très bien être désigné par le mot *patricii*. Cet argument ne vaut pas contre Tite-Live, qui — M. Willems ne l'ignore pas — fait entrer des plébéiens au sénat dès les premiers temps de la république. Ce n'est même qu'en tenant compte de ce fait, qu'on comprend pourquoi Tite-Live, au lieu de dire *senatus* ou *patres*, a employé le mot *patricii*, car dans l'hypothèse contraire on devrait lui reprocher d'avoir bien mal rendu sa pensée.

C'est vainement aussi que M. Willems tâche de se soustraire à la force probante de l'argument tiré du discours mis par Tite-Live dans la bouche d'Appius Claudius (368 avant J. C.) : *Nobis adeo sunt propria auspicia .... ut nos (patricii) quoque ipsi*

sine suffragio populi auspicato interregem prodamus (VI, 41 § 5). « Sans rappeler, dit M. Willems, qu'encore à cette époque le sénat était presque exclusivement patricien (!), nous estimons que les paroles de Claudius sont absolument vraies. En effet, il ne peut s'agir là de la nomination du premier interroi, qui ne se fait pas et ne peut pas se faire *auspicato*, mais des interrois subséquents qui, de fait, sont nommés successivement par des interrois antérieurs, c'est-à-dire par des patriciens. »

Cette argumentation nous paraît contenir un nouvel exemple de ce que nous nous permettrons d'appeler l'*hypercritique* de M. Willems. En laissant de côté la question de savoir si le premier interroi ne pouvait pas être élu *auspicato*, ce qui certes n'est nullement démontré (voy. Rubino, p. 93, et Mommsen, Röm. St. I^2, p. 95), nous croyons qu'il ne faut pas, dans un discours manifestement imaginaire, demander à Tite-Live cette rigueur de langage qu'on exige à bon droit d'un jurisconsulte. Ce qui résulte clairement du passage cité plus haut, c'est que, dans l'opinion de Tite-Live, le fait de constituer un interroi était l'apanage du patriciat, à l'exclusion de la plèbe (appelée ici *populus*). Voilà le fait essentiel, qu'on ne réussira pas à obscurcir en s'accrochant à des vétilles de procédure.

Quant à la supposition de M. Willems que Tite-Live aurait en vue, non le premier interroi, mais les interrois subséquents, elle est tellement invraisemblable que nous ne croyons pas devoir y opposer une réfutation en règle. Un historien de la valeur de Tite-Live, dont Quintilien (I. O. X, 1 § 32) fait ressortir à bon droit la lumineuse abondance, *lactea ubertas*, un tel historien, disons-nous, n'a pas l'habitude de s'exprimer en énigmes.

Mais, nous objectera probablement M. Willems, comment conciliez-vous votre opinion avec le texte de Tite-Live cité plus haut (XXII, 33-34): *interreges proditi sunt a patribus ?* Ce texte ne nous embarrasse nullement. C'était, en effet, le sénat (*patres*), non le peuple, qui désignait les interrois, ou, pour parler plus exactement, le premier interroi. A la vérité, ce n'était pas le sénat tout entier, mais seulement la partie patricienne du sénat qui procédait à cette désignation. Un jurisconsulte aurait dit probablement *a patriciis*. Tite-Live, en sa qualité d'historien, ne se pique pas toujours d'une précision méticuleuse dans l'emploi des termes techniques. Ne se sert-il pas constamment

de l'expression *comitia tributa*, alors que, pour être rigoureusement exact, il aurait très certainement dû dire *concilium plebis?*

Au surplus, si M. Willems prétendait qu'il faut serrer de près le texte de Tite-Live et qu'on n'a pas le droit d'interpréter le mot *patres* comme nous venons de le faire, nous lui ferions remarquer que, même en adoptant son système, nous aboutirions forcément à cette conclusion qu'au point de vue du droit public, l'historien romain s'est exprimé d'une manière incorrecte.

En effet, d'après l'opinion de M. Willems, le sénat tout entier nommait le *premier* interroi, mais les interrois subséquents étaient désignés, *proditi*, par leurs prédécesseurs *patriciens*. Par conséquent, en 216 avant J. C., le sénat patricio-plébéien ne pouvait pas, comme le dit Tite-Live, *prodere* INTERREGES. Ce qui prouve que, dans aucune hypothèse, les mots *interreges proditi sunt a patribus* ne doivent être pris au pied de la lettre.

Nous croyons avoir démontré qu'en interprétant sainement, sans parti pris, les témoignages d'Asconius et de Tite-Live, on aboutit à une conclusion entièrement différente de celle que défend M. Willems.

Que reste-t-il encore à étudier dans le dossier de cette affaire? Les textes de Denys d'Halicarnasse (VIII, 90; IX, 14; XI, 20, 62)?

Il y est dit que le sénat (βουλή) nommait l'interroi. Or, « aussi loin que s'étend le texte complet de l'histoire de Denys (445 avant J. C.), l'auteur suppose le sénat exclusivement patricien. » C'est M. Willems lui-même qui nous l'apprend [1]. Qu'y a-t-il dès lors à conclure des paroles de cet historien, au sujet de la question qui nous occupe? Rien, absolument rien, car nous aussi nous croyons, avec M. Willems, que jusqu'à l'époque où des éléments plébéiens entrèrent au sénat, c'était le sénat dans son ensemble (βουλή) qui désignait l'interroi. Laissons donc à l'écart les textes de Denys d'Halicarnasse, qui n'ont rien de commun avec le problème que nous discutons.

M. Willems a l'air d'attacher une grande importance au témoignage suivant d'Appien [2] : [le dictateur Sylla] αὐτὸς μέν που τῆς πόλεως ὑπεξῆλθε, τῇ δὲ βουλῇ προσέταξεν ἑλέσθαι τὸν καλούμενον Μεταξυβασιλέα. Ἡ μὲν δὴ Οὐαλέριον Φλάκκον εἵλετο.

---

[1] Le Sénat etc., I, p. 44.

[2] B. C. I, 98.

« Il est évident, dit M. Willems, malgré l'opinion contraire de Becker et de Clason, qu'il s'agit ici de l'élection directe de l'interroi par le sénat et non pas du sénatus-consulte préalable *de patriciis convocandis* ».

Nous accordons volontiers à M. Willems que Becker (Handb. II, I, p. 300, n. 610) et Clason (Krit. Erörterungen, I, p. 44) ont eu tort d'interprêter Appien comme ils l'ont fait, car cet auteur dit en toutes lettres : ἡ μὲν (βουλὴ) Οὐαλέριον Φλάκκον εἵλετο. Mais ce qui nous étonne, c'est de voir M. Willems, à propos d'une question délicate de droit public, opposer l'autorité d'un historien tel qu'Appien, aux témoignages si clairs, si formels, si concluants de Tite-Live et surtout d'Asconius.

Dans une dissertation très bien faite sur les sources grecques de l'histoire romaine [1], M. Vollgraff, aujourd'hui professeur à l'Université de Bruxelles, s'exprime de la façon suivante au sujet d'Appien : « *Appianus has here* (il s'agit de l'histoire de Macédoine) *directly followed Polybius, or rather made excerpts from him in a very negligent and unsatisfactory manner* ».

Mais c'est surtout C. Peter qui, dans ses excellentes recherches sur les sources de l'histoire romaine, a ébranlé à juste titre l'autorité d'Appien, en apportant à l'appui de son opinion des preuves aussi nombreuses qu'accablantes (pp. 127-138). En effet, les erreurs commises par cet historien sont en partie colossales. Il confond Sagonte avec *Carthago nova,* et place la première de ces villes entre l'Ebre et les Pyrénées; d'après lui l'Ebre se déverse dans l'Océan; il considère Cadix comme une ville d'Afrique; il fait franchir à l'armée de Scipion, dans l'espace d'une seule nuit, la distance qui sépare Tarragone de *Carthago nova,* alors que nous savons positivement par Polybe que cette marche, quoique effectuée avec une rapidité exceptionnelle, ne dura pas moins de sept jours.

C. Peter a montré que les descriptions de batailles, si claires et si saisissantes dans Polybe, deviennent presque incompréhensibles lorsqu'elles ont passé par la main de son abréviateur, lequel, pour comble de malheur, les dénature encore par une foule d'éléments fabuleux et anecdotiques.

---

[1] Greek writers of roman history. Some reflections upon the authorities used by Plutarch and Appianus, Leyden, Van den Hoeck, 1880, p. 39.

Dans la partie de l'ouvrage d'Appien qui est relative aux guerres civiles de la fin de la République, les erreurs ne sont ni moins nombreuses ni moins graves que dans le récit de la guerre d'Annibal. Comment faut-il qualifier un historien qui donne à Antoine[1] une garde du corps de 6000 centurions (les cadres de 100 légions!), qui raconte[2] qu'en Espagne le bouclier de César fut criblé de 200 lances, qui fait[3] de D. Brutus un fils adoptif de César, qui déclare[4] que si Octave avait voulu se conformer aux usages romains, il n'aurait pas fait sien le nom de son père adoptif, mais placé ce nom après celui de son père naturel?

Il ne sera pas nécessaire, dirons-nous avec C. Peter (p. 137), de fournir d'autres preuves de la légèreté et du manque d'exactitude d'Appien. « L'ensemble de son œuvre, ajoute-t-il en finissant, produit l'effet d'une compilation empruntée aux sources les plus diverses, faite d'une manière arbitraire et inconsidérée (peut-être même en partie d'après de simples souvenirs) *et qu'on ne peut employer qu'avec la plus grande prudence* ».

Et c'est le témoignage d'un pareil historien que M. Willems accepte sans la moindre hésitation, pour l'opposer à celui d'Asconius, dont nous avons fait ressortir plus haut l'extrême circonspection. Si nous voulions interpréter à la lettre le texte d'Appien, nous y découvririons immédiatement une absurdité, car Sylla, si puissant qu'il fût, au moment même où, d'après Appien, il voulait se couvrir des dehors de la légalité, n'aurait certes pas commis l'insigne maladresse d'*ordonner* (προσέταξεν) au sénat de choisir un interroi.

M. Willems, qui reproche à Asconius de s'être exprimé d'une manière peu correcte en disant que Pompée *empêcha* le vote d'un sénatus-consulte relatif à la convocation des patriciens, aurait dû, ce semble, adresser le même reproche à Appien. Mais nous n'insisterons pas sur ce détail, parce que nous admettons qu'Appien a pu dire, sans trahir la vérité, que Sylla ordonna au sénat de faire procéder à la nomination d'un

[1] B. C. III, 5.
[2] B. C. II, 152.
[3] Ibid. II, 143.
[4] Ibid. III, 11.

interroi, attendu que, dans certaines circonstances, les prières et les conseils équivalent à des ordres.

Ce que nous croyons devoir relever, c'est que M. Willems attache une importance capitale à une indication aussi fugitive que celle que nous discutons. Appien, nous l'avons montré plus haut, abrège ses sources et les abrège maladroitement. Qu'y aurait-il dès lors d'étonnant à ce qu'il eût résumé comme il l'a fait un récit plus développé, portant en substance que Sylla engagea par écrit le sénat à voter un sénatus-consulte relatif à la désignation d'un interroi, et qu'à la suite de ce sénatus-consulte, Valerius Flaccus fut nommé interroi? Racontée de cette manière, la nomination de Valerius Flaccus n'aurait plus ce caractère insolite que présente incontestablement le récit écourté d'Appien.

L'explication que nous venons de donner n'a d'autre but que de montrer, à titre d'exemple, comment l'auteur des Guerres civiles, eu égard à sa façon d'écrire l'histoire, a pu être amené à commettre ce que nous considérons comme une erreur. Aussi ne nous y arrêterons nous pas davantage.

La seule chose sur laquelle nous croyions devoir insister en ce qui concerne Appien, c'est qu'il ne faut, dans les questions controversées, se servir de son témoignage qu'avec la plus grande circonspection, ce que MM. Willems et Büdinger n'ont pas jugé à propos de faire.

Le passage de Dion Cassius (XL, 49 § 5) qu'on a invoqué dans la discussion qui nous occupe, n'a pas beaucoup d'importance. On y voit seulement qu'en 52 avant J. C., après le meurtre de Clodius et l'incendie de la Curie, les sénateurs réunis au Palatin décidèrent qu'on procéderait à la nomination d'un interroi : τόν τε μεσοβασιλέα προχειρισθῆναι, καὶ .. ἐψηφίσαντο. Tout ce qu'on peut dire au sujet de ce texte, nullement concluant, c'est qu'il plaide plutôt en faveur de notre opinion, car si, d'après Dion Cassius, l'ensemble du sénat avait été chargé de désigner un interroi, il eût été naturel de dire, dans un récit d'ailleurs fort abrégé, que le sénat *procéda* à cette élection, au lieu de mentionner un détail de procédure accessoire, à savoir que le sénat *résolut qu'on procéderait à la désignation d'un interroi.*

On remarquera que jusqu'ici nous avons renoncé à faire usage dans cette discussion d'un texte de Cicéron bien des fois

invoqué [1]. Nous ne l'avons pas fait, d'abord parce que l'authenticité du discours auquel ce passage est emprunté a été vivement contestée, ensuite parce que le texte même sur lequel on s'est appuyé pour combattre l'opinion soutenue par M. Willems, ne semblait pas établi avec une certitude suffisante. Le voici, d'après Baiter et Halm : [*interregem*] *et ipsum patricium esse et a patriciis prodi necesse est.* « Certains manuscrits, dit M. Willems, suivis généralement par les éditeurs, donnent : — *a patricio.* Si telle est la leçon, l'assertion de l'auteur est vraie ; car il ne s'agirait plus de la nomination du premier interroi de la série, mais des interrois subséquents. Mais d'autres manuscrits présentent la leçon *a patricii*, que l'on corrige en *a patriciis.* Notons que cette correction est faite pour le besoin de la cause et ne s'impose nullement. On pourrait tout aussi bien soutenir que l'*i* final a remplacé par erreur l'*o* final. Mais admettons que l'auteur ait écrit *a patriciis.* Il y aurait là une inexactitude d'expression dont nous allons démontrer la cause dans l'examen du passage d'Asconius ».

Nous croyons avoir fait voir plus haut, à suffisance de droit, que le passage d'Asconius ne renferme par la moindre inexactitude. Dès lors, si l'auteur, quel qu'il soit, du discours *de domo* a écrit *a patriciis*, il faut ou bien accepter purement et simplement son témoignage, ou bien le repousser carrément, mais non pas essayer de le sauver en partie par une explication tout à fait invraisemblable, comme celle qu'à appliquée M. Willems au texte d'Asconius.

Dans les lignes que nous avons transcrites plus haut, M. Willems essaie d'insinuer que la leçon *patricio* est préférable à *patriciis*. La première de ces leçons, dit il, est admise par la plupart des éditeurs. Nous n'avons pas en ce moment le loisir de vérifier cette assertion. D'ailleurs à quoi bon? Ce n'est pas le nombre des éditeurs, c'est la qualité des manuscrits qui, dans les cas douteux, doit presque toujours l'emporter. Or, le manuscrit du discours *de domo* dont la valeur est de beaucoup supérieure à celle de tous les autres, c'est le *Parisinus* n° 7794 (P). Dans la préface de la deuxième édition de Cicéron par Orelli, Baiter et Halm qualifient ce manuscrit de *primarius*, de *in paucis*

---

[1] Cic. de domo sua, XIV, 38.

egregius. Ils ajoutent: *ex omnibus reliquis libris nihil fere subsidii ad scripturam emendandam peti posse.* Ils ne font d'exception que pour le manuscrit de Gembloux (G.), aujourd'hui *Bruxellensis,* n° 5345, *qui, ut longe est inferior Parisino, ita ceteris codicibus — facile praestat.* Aussi ont-ils cru devoir donner intégralement les variantes de P. et de G., en se bornant pour les autres à un choix.

Voilà l'état de la question. Or, P I (c'est-à-dire la *prima manus* de P) porte *patricii,* G offre la leçon *patricius, Mediceus* (M) et *Vaticanus* (V) *patricio.* Il est clair qu'en combinant les variantes de P et de G, on doit, sans la moindre hésitation, donner la préférence à la leçon *patriciis.* Quoi qu'en dise M. Willems, elle s'impose. Ce n'est pas pour les besoins de la cause qu'on a remplacé *patricio* par *patriciis,* c'est en s'appuyant de l'autorité des deux meilleurs manuscrits. Du reste, alors même qu'au point de vue des manuscrits, on aurait le choix entre les deux leçons, c'est encore à *patriciis* qu'il faudrait donner la préférence. La formule consacrée en cette matière, nous le savons par Asconius et Tite-Live, était : *patricii coeunt ad prodendum interregem.* Le premier interroi était donc *proditus* aussi bien que le deuxième et les suivants. Cela étant, la leçon *patricio* doit être absolument repoussée, car, ainsi que nous l'avons fait remarquer plus haut, à propos de Tite-Live, il n'est pas admissible qu'un écrivain de talent, tout en parlant de l'interrègne d'une manière générale, vise le deuxième interroi à l'exclusion du premier, sans même se donner la peine d'avertir ses lecteurs de cette étrange distinction.

Il est donc certain, aussi bien d'après la logique que d'après l'autorité des meilleurs manuscrits, que l'auteur du discours *de domo* a écrit : [*interregem*] *et ipsum patricium esse et a patriciis prodi necesse est.*

Cet auteur est-il Cicéron? Nous n'aborderons pas ici l'examen de cette question difficile. On sait que F. A. Wolf a contesté l'authenticité du discours en question. Des auteurs d'une valeur incontestable, tels que Becker et Schwegler, ont adopté cette opinion. Mais comme Madvig (Opusc. acad. I, p. 193) l'a fait remarquer avec raison, les objections de Wolf sont basées en grande partie sur les leçons vicieuses contenues dans certains manuscrits de valeur tout-à-fait secondaire. On peut donc se demander, avec Baiter et Halm, si Wolf aurait persisté dans

sa manière de voir s'il avait connu les variantes du *Parisinus* 7794.

Th. Mommsen, dont certes l'autorité n'est pas moindre que celle de Becker et de Schwegler, considère le *de domo* comme authentique. D'après Teuffel [1] l'authenticité de ce discours est incontestable, et les arguments que M. Willems a fait valoir en sens contraire n'ont pas réussi à convaincre Herzog [2].

Encore une fois, nous n'entrerons pas dans le détail de cette controverse. Ce qui paraît toutefois résulter des indications que nous venons de donner, c'est que, si le discours *de domo* est une supercherie, c'est une supercherie faite de main de maître, qui présuppose l'étude extrêmement attentive de tous les faits de l'époque à laquelle elle se rapporte. Le témoignage de celui qui en est l'auteur n'est donc assurément pas dénué de valeur, et nous croyons pouvoir l'invoquer en ordre subsidiaire, d'autant plus qu'il s'accorde très bien avec les sources, incontestablement authentiques, auxquelles nous avons puisé notre conviction.

M. Willems, quoiqu'il ait apporté des arguments sérieux à l'appui de l'opinion de F. A. Wolf, ne contestera pas l'importance relative des indications fournies par l'auteur du discours *de domo,* car dans une question fort épineuse de procédure criminelle, il s'en réfère, sans la moindre hésitation, à des textes empruntés à ce discours [3].

Si, après cette longue et parfois pénible discussion, nous résumons les résultats auxquels nous sommes parvenu, voici ce que nous croyons pouvoir considérer comme établi :

Le témoignage d'Asconius (p. 32, éd. Kiessling) et ceux de Tite-Live (III, 40 ; IV, 7 ; IV, 43 ; VI, 41 § 5) démontrent clairement que *le premier interroi a été désigné de tout temps par les sénateurs patriciens.*

Les textes de Denys d'Halicarnasse doivent être écartés de l'étude de cette question, parce qu'ils ne prouvent rien, ni dans un sens, ni dans l'autre.

---

[1] *Geschichte der Römischen Litteratur,* § 166.
[2] *Geschichte und System der Römischen Verfassung,* 1884, I, p. 873, note.
[3] *Le Droit public romain,* p. 177, notes 6, 7 et 9.

Les textes plus ou moins douteux, tels que ceux de Dion Cassius (XL, 49 § 5) et de Cicéron *de domo sua* (XIV, § 38) plaident plutôt en faveur de notre thèse.

Il n'y a que le témoignage d'Appien (B. C. I, 98) et celui de Tite-Live (XXII, 33-34) qui, au premier abord, semblent la contrarier. Mais l'autorité d'Appien, lequel du reste s'énonce d'une manière très écourtée, ne peut pas être raisonnablement opposée à celle d'Asconius et de Tite-Live, dans une controverse délicate, relative à une question de droit public. Quant à Tite-Live, la terminologie quelque peu inexacte ou tout au moins ambiguë dont il se sert au livre XXII ne peut pas prévaloir contre les indications, à la fois nettes et concluantes, qu'il nous donne ailleurs à différentes reprises.

A. WAGENER.

Notre dissertation était terminée lorsque nous avons pu prendre connaissance du Manuel des Institutions romaines de M. Bouché-Leclerq. Quoique le savant auteur de cet excellent manuel ne se prononce qu'avec une extrême circonspection sur la question traitée dans les pages précédentes, il semble partager notre manière de voir, attendu qu'il dit, p. 17 : « le droit de « produire » l'interroi dut être *de tout temps* réservé aux patriciens ou « pères » du Sénat. »

Quant à l'opinion vraiment trop aventureuse de M. Pantaleoni (*Rivista di filologia*, XII, 1884, p. 297-395), nous ne croyons pas devoir la réfuter en détail.

A. W.

COMPTES RENDUS

J. Zvetaieff. **Inscriptiones Italiae inferioris dialecticae, in usum praecipue academicum.** Mosquae, 1886. 8° de 184 pp. et 3 pl.

E. Schneider. **Dialectorum italicarum ævi vetustioris exempla selecta, in usum scholarum.** Vol. I. **Dialecti latinae priscae et faliscae exempla selecta, pars I.** Lipsiae, Teubner, 1886. 8° de 168 pp.

Les grandes collections épigraphiques, publiées sous le nom de *Corpus,* sont peu propres à être mises utilement entre les mains des élèves qui commencent l'étude des inscriptions. Il faut s'être livré déjà pendant quelque temps à l'étude de cette science avant de pouvoir se servir avec fruit de ces immenses volumes. C'est ce qui a engagé plus d'un savant à publier des *Exempla,* véritables manuels pratiques, qui dans un format commode renferment des exemples nombreux des principales séries épigraphiques. On connait l'excellent manuel du regretté Wilmanns pour les inscriptions latines (1873), ceux tout aussi recommandables de Dittenberger (1883) pour les inscriptions grecques, de Droysen pour les inscriptions attiques (1878) et celui de Hicks pour les inscriptions grecques historiques (1882). Mais on ne possédait encore aucun recueil analogue pour les anciennes inscriptions latines ni pour les inscriptions italiques, à moins de classer dans cette catégorie le savant *Sylloge incriptionum latinarum ævi romanae rei publicae* du P. Garrucci (1875) dont M. Zvetaieff semble ne pas avoir connu le supplément paru à Turin en 1881, pas plus qu'il n'a eu connaissance de l'appendice publié en 1880 par Gamarrini au *Corpus inscriptionum italicarum* de Fabretti (1868-1878), la seule collection complète des inscriptions italiques que nous possédions jusqu'à ce jour.

Les deux publications de M. Zvetaieff et de M. Schneider viennent heureusement compléter cette lacune et faciliteront

notablement l'étude des inscriptions italiques non moins importantes pour le philologue que pour l'historien. Le savant épigraphiste russe avait publié en 1878 un *Sylloge inscriptionum oscarum* et en 1885 des *Inscriptiones Italiae Mediae dialecticae*, collections dont la valeur fut hautement appréciée par le monde savant. Son récent ouvrage, un abrégé de ses deux publications antérieures, est fait avant tout pour être mis entre les mains des étudiants. Le nouveau recueil comprend 290 inscriptions et notamment 6 du Picenum, 3 des Marrucins, 1 des Sabins, 1 des Vestini, 27 des Paeligni, 7 des Marses [1], 1 des Eques, 2 des Volsques, 31 des Falisques et 174 inscriptions osques, parmi lesquelles quelques-unes de la Lucanie et du Bruttium, ainsi que celles des Mamertins de Messine sont écrites en caractères grecs.

M. Zvetaieff publie les inscriptions les plus intéressantes en lettres italiques, les autres en lettres latines ; il indique ensuite l'origine des monuments, les principales publications dont ils ont été l'objet enfin la lecture qu'en ont donné divers commentateurs tels que Mommsen, Corssen et Buecheler; mais il n'y ajoute jamais aucun commentaire historique ni philologique. Pour l'inscription archaïque du triple vase trouvé en 1880 entre le Viminal et le Quirinal, l'auteur donne jusqu'à six lectures différentes: celles de Buecheler et Dressel, d'Osthoff, de Jordan, de Michel Bréal, de Ring enfin celle de Pauli.

M. Deecke a ajouté, sous forme d'appendice, à la publication de M. Zvetaieff un certain nombre de conjectures dont quelques-unes avaient déjà paru dans le 41ᵉ vol. du *Rheinisches Museum.* Comme l'a déjà fait remarquer M. Deecke (*Berl. phil Wochenschrift*. 1886. p. 1506) l'inscription 227 doit être lue non *niif l..us* mais *mi faltus.*

Une des parties les plus précieuses du nouvel ouvrage de M. Zvetaieff est le savant glossaire qui complète son recueil et

---

[1] M. Zvetaieff n'a pas connu, parait-il, la publication de M. FERNIQUE : *Inscriptions inédites du pays des Marses.* Paris, 1879. Elle comprend 3 inscriptions italiques : la première (nº 49) n'a été publiée, pour autant que je sache, que par M. Fernique, la deuxième (nº 52) correspond au Nº 40 de M. Zvetaieff et la 3ᵉ a déjà été publiée par M. Mommsen, C. I. L. I. p. 555.

qui sera des plus utiles pour tous ceux qui s'intéressent aux inscriptions italiques. L'auteur y fait preuve d'une grande connaissance du sujet, d'une méthode aussi prudente que rigoureuse. Son ouvrage est fait du reste avec le plus grand soin : aussi avons-nous été heureux d'apprendre que l'Académie impériale de S[t] Pétersbourg venait de lui décerner le grand prix Tolstoï.

M. Schneider a eu aussi pour but de publier un recueil à l'usage des étudiants ; mais, en outre des inscriptions italiques, il y a compris aussi les anciens monuments de l'épigraphie latine. La première partie, la seule parue jusqu'ici, comprend 392 anciennes inscriptions latines et 31 inscriptions falisques. Dans une seconde partie, l'auteur publiera les inscriptions osques et ombriennes.

Chaque inscription, publiée en petits caractères, est accompagnée d'un commentaire historique et philologique, ainsi que d'une bibliographie complète. On peut y étudier ainsi, dans un format commode, les Eloges des Scipions, le texte latin de la *lex Bantina* dont M. Zvetaieff a donné le texte osque (n° 231 et pl. 3), le *Carmen arvale* et les principales lois de la République, dont le texte original est parvenu jusqu'à nous. L'ouvrage se termine par d'excellentes tables et par une liste de concordance avec les inscriptions du *Corpus* et avec les *Tabulae* de Ritschl. Je n'ai qu'une seule observation à présenter sur ce travail méthodique qu'on ne saurait assez recommander, c'est que l'auteur a complètement négligé le côté paléographique. Je comprends fort bien que M. Schneider n'ait pas reproduit les textes en majuscules et qu'il n'ait pas cherché non plus à les publier dans les caractères originaux, son ouvrage aurait été bien plus volumineux et bien plus couteux et par conséquent accessible à moins d'élèves ; mais sans reproduire les inscriptions dans leur forme originale, n'aurait-il pu essayer de reproduire, en deux ou trois planches, les formes de l'alphabet des inscriptions principales en distinguant nettement les époques des monuments et les provinces dont ils sont originaires? M. Em. Huebner a fait un heureux et concluant essai en ce sens, dans ses *Exempla scripturae epigraphicae latinae* (1885, p. LXXIX et suiv.) dont nous espérons pouvoir bientôt entretenir les lecteurs de la Revue. L'étudiant, s'il veut parvenir à lire les anciennes inscriptions latines sur les originaux

même devra, par suite de cette lacune, avoir encore toujours recours aux *Tabulae* de Ritschl qu'il ne pourra trouver que dans les grandes bibliothèques et dont le maniement est fort incommode. Espérons que M. Schneider comblera cette regrettable lacune lors de la publication de la seconde partie de son savant recueil. On ne saurait en effet inspirer assez aux élèves le goût pour l'étude de la paléographie épigraphique, que l'on peut considérer comme un des points essentiels de la science des inscriptions.

ADOLF DE CEULENEER.

J. Stecher. **Histoire de la Littérature néerlandaise en Belgique.** Bruxelles, J. Lebègue. 1887. 8°. VIII et 370 pp.

L'ouvrage que M. Stecher vient de publier est de ceux qu'on relit. La bonne impression qu'il produit immédiatement, ne fait que s'accentuer : aussi a-t-il été, dès son apparition, chaleureusement salué par la presse du pays. Le savant professeur de l'Université de Liège nous offre ici le fruit de quarante années d'études personnelles. Appartenant à la Wallonie par sa longue carrière, il juge avec une impartialité sévère la littérature de nos provinces germaniques ; flamand de naissance, il sait admirablement démêler dans ses manifestations littéraires, la nature particulière du génie flamand. Nous avons ici moins une analyse des œuvres, avec biographies des auteurs, dates et autres détails, qu'un exposé lucide fait *con amore* de la vie intellectuelle en Flandre sous toutes ses faces, depuis le moyen-âge jusqu'aux temps modernes.

M. Stecher pénètre à merveille le caractère de la race. C'était la condition *sine qua non* pour porter un jugement sain sur les auteurs qui, au moyen-âge, sont les véritables représentants de l'esprit flamand. Je veux parler de Maerlant et de Boendale ; c'est chez eux qu'il faut étudier le *nutscap*, le sens pratique et utilitaire qui résume les tendances de cette société, basée sur une organisation solide de la bourgeoisie. On lira toujours avec fruit les pages que M. Stecher consacre à l'école didactique, ce phénomène si flamand au moyen-âge.

M. Stecher ne juge pas nos auteurs en les isolant. Son livre est presque une étude de littérature comparée. Germaniste, romaniste, littérateur, il rend compte de tous les courants qui se sont manifestés dans la vie intellectuelle des provinces flamandes, et met en relief ce qu'il y a d'original, en même temps qu'il signale les emprunts que la Flandre a faits à l'étranger. Il a des réflexions qui, à propos d'une œuvre flamande, ouvrent des percées sur l'histoire générale de l'esprit. Il retrouve dans nos lettres, et sous l'empreinte du génie flamand, des traits auxquels s'attachent plus d'un grand nom des littératures anciennes et modernes. Le Renart est, d'une manière fort heureuse, mis en regard des fables de La Fontaine; d'autres parties du même

poème sont rapprochées de l'Iliade ou des œuvres de Molière. Je citerai encore le mot, plus profond qu'il ne paraît et qui n'a pas besoin de se cacher dans une note, par lequel M. Stecher caractérise la poésie narrative du moyen-âge flamand : « Le cycle français, c'était l'histoire ; le cycle breton, le roman, et le cycle classique, la grande sagesse de l'antiquité (mais interprétée par de vieux enfants) » (p. 41). Je pourrais multiplier les exemples.

Quelques chapitres méritent d'être signalés. Ce que l'auteur dit sur le roman du Renart fait bien ressortir toute la perfection de notre épopée. — La chanson flamande est retracée dans ses origines, ses transformations, sa fraîcheur, ses *bonds* et sa naïveté, tandis que le chant religieux, avec sa beauté mystique, n'est pas perdu de vue. Ces deux chapitres, grâce à une grande concision et un style d'une sobriété exemplaire, sont remplis de faits. — L'appréciation de Boendale, comme représentant les idées et les tendances de son siècle et faisant pressentir la réforme, est faite avec une grande hauteur de vues — Les pages sur Marnix seront lues avec plaisir, même par ceux qui connaissent tout ce qui a été écrit sur cet esprit d'élite du 16e siècle.

Cette grande époque est étudiée par M. Stecher au point de vue de l'initiative de l'esprit flamand. Quoique traitant de la littérature néerlandaise en Belgique seulement, l'auteur retrace l'influence que les Flamands ont exercée sur les auteurs hollandais, alors que, au 17e siècle, l'hégémonie littéraire passe aux provinces septentrionales. Vondel, d'origine anversoise, présente, dans sa langue et dans sa tournure d'esprit, plus d'un point où le caractère belge se laisse reconnaître ; Cats montre la gaieté, la bonhomie flamande, plutôt que la raideur, la *deftigheid* des Hollandais. La Zélande avait alors encore plus de points de contact avec le pays flamand qu'avec la Hollande. Le caractère enjoué de Cats nous explique aussi sa longue popularité en Flandre, où il fut, jusqu'au commencement de notre siècle, le livre de chevet des campagnards.

Passant à une autre époque, nous constaterons que le long chapitre, consacré à la littérature contemporaine, est empreint d'un amour profond pour la race flamande. On y sent une chaleur d'exposition qui se communique au lecteur. Il faut louer chez M. Stecher l'impartialité et la largeur d'esprit, avec laquelle il suit pas à pas l'origine et le développement du mou-

vement flamand, ainsi que les résultats pratiques obtenus par tant d'efforts. Ce chapitre éminemment intéressant nous présente ce mouvement dans toute son importance et nous le révèle comme une véritable renaissance de l'esprit national en Flandre. M. Stecher l'étudie dans les différents genres littéraires : roman, théâtre, poésie, histoire, critique. Rien n'y manque, le tableau est complet, et j'appellerai l'attention sur l'utilité des indications bibliographiques, étendues jusqu'aux revues et publications périodiques. L'auteur n'ignore rien, n'omet rien. L'exposé est peut être trop complet, en ce sens qu'il contient trop de noms ; car si, d'un côté, il y a lieu de s'étonner du nombre considérable de personnes engagées dans cet engrenage littéraire, d'un autre, on ne saurait oublier que la quantité nuit à la qualité. J'aurais préféré n'avoir ici qu'un choix. Le chapitre caractérise cependant d'une manière très nette les différents courants qui se sont succédé dans la vie intellectuelle des Flandres depuis 1830, sans en excepter les *particularistes* de la West-Flandre ni les *pangermanistes*. Les nombreuses sociétés littéraires et dramatiques des villes et des villages, qui ont avantageusement remplacé les chambres de rhétorique, les congrès linguistiques entre littérateurs hollandais et flamands, les revues, même les journaux qui défendent la cause nationale, trouvent tous une place dans ce chapitre, l'un des plus remarquables de l'ouvrage.

Me permettra-t-on, après cela, de faire quelques observations de détail ?

Les paroles de Maerlant *ende omdat ic Vlaminc ben* (p. 20) ne semblent pas avoir la valeur que leur attribue M. Stecher. Maerlant ne s'excuse pas parce qu'il veut faire entendre que le *dietsch* qu'il écrivait était « rude », et je ne puis y voir une allusion à l'obligation qui aurait existé d'écrire le dialecte du Limbourg ; mais, comme l'avoue M. Stecher lui-même plus loin (p. 108), le « Vlaminc » demande pardon parce que, écrivant pour des Hollandais, certains mots de son dialecte doivent leur offrir des difficultés.

Je ne sache pas que Charlemagne ait laissé chez les Flamands des dictons, proverbes ou anecdotes qui prouveraient sa popularité (p. 24). Je crois que tout ce qui survit en Flandre de la mémoire d'un *empereur* doit être rapporté à Charles V qui, enfant de Gand et parlant le flamand avec les Flamands, sut,

malgré l'affection fort douteuse qu'il témoigna à sa ville natale, se conquérir leur faveur. Les anecdotes qui se racontent sous son nom, doivent leur grande vogue aux *Vroolijke Daden van Keizer Karel,* un livre fort en honneur encore de nos jours parmi le peuple en Flandre.

M. Stecher, me semble-t-il, s'avance trop loin en déterminant d'une manière précise la personnalité du poète du Renart. Nous ne savons pas d'une façon positive que *Willem die Madoc maecte* est ce *Magister Wilhelmus physicus,* médecin à Gand au XIII[e] siècle. Cette opinion de Serrure est actuellement abandonnée et l'auteur, du reste, serait également d'avis de l'écarter, comme il le prouve dans sa note. Pourquoi alors la reprendre dans le texte? —

Le mot de Grimm, cité p. 51, n'a pas, à mon avis, la portée qui lui est donnée ici. « Dans la société antérieure, dit Grimm, tout respirait encore un sentiment plus profond de la nature... *Mir ist, als empfände ich noch germanischen Waldgeruch in dem Grund und der Anlage dieser lange Jahrhunderte fortgetragenen Sagen* (Reinhart Fuchs, S. CCXCIV). La traduction de M. Stecher (« Il me semble, s'écrie J. Grimm, que j'y respire l'air de la Flandre! ») paraîtra au moins trop patriotique.

Je ne veux pas étendre cette critique de détail. J'ai hâte d'arriver à une question plus importante.

Le savant professeur recherche soigneusement les points qui semblent prouver que, dans les provinces belges, les deux races ont eu un développement intellectuel simultané et que des échanges de ce genre ont toujours existé. On ne saurait nier que, dans nos trois groupes mixtes, Flandre, Brabant, Liège, où les deux peuples étaient représentés, l'élément roman n'ait de tout temps exercé une grande influence, qui n'a fait que s'accroître constamment.

C'est ainsi que le Flamand se fit de bonne heure traducteur et vulgarisateur. Cette influence se laisse encore reconnaître dans la littérature des dictons et proverbes, sur lesquels l'auteur donne des vues si originales (p. 153 et sv.). Il serait difficile, sinon impossible, de démontrer cette influence en sens contraire. A la lecture des vœux émis p. 352, on peut se demander si cette communauté intellectuelle des deux races en Belgique est désirable. « Cette éducation bilatérale, n'étant exclusive ni des éléments romans, ni des éléments germaniques, » qui existe en

fait en Flandre, mais en Flandre seulement, et que M. Stecher voudrait voir continuée, ne peut, disons le ouvertement, que nuire à l'originalité de la race flamande : c'est l'éducation mixte plutôt française que germanique qui lui est imposée, qui l'arrête dans son libre développement normal; dès le berceau, une langue et des idées qui ne sont pas les siennes, entravent l'épanouissement de son génie. Je ne vois donc rien d'effrayant dans l'opinion de ces « quelques patriotes instruits, qui se cantonnent encore dans le fanatisme de leur langue » (p. 351) : son développement naturel, rationnel, le génie flamand ne le trouvera que par une union intellectuelle plus étroite du peuple flamand avec ses frères de race, et par une épuration de l'esprit national dans un sens plus franchement flamand. L'histoire universelle nous prouve, que ce renforcement du sentiment de la nationalité est la seule garantie pour l'avenir d'un peuple. Cet exclusivisme, ce fanatisme d'une langue, n'entraîne pas nécessairement l'antagonisme des races. C'est le préjugé trop souvent nourri par les Wallons à l'endroit du mouvement flamand et des efforts que font les partisans de ce mouvement, pour imprimer aux idées de la race flamande une direction plus en rapport avec son origine et son organisation intellectuelle. On rendra hommage aux idées larges et patriotiques de M. Stecher, mais beaucoup de personnes au courant des situations flamandes ne se laisseront pas convaincre par son optimisme généreux. Son ouvrage cependant est appelé à rendre de grands services et je ne saurais assez en recommander la lecture : les Wallons y apprendront à connaître tout un monde nouveau, les Flamands, même ceux qui savent leur histoire littéraire, le liront avec fruit et intérêt. C'est un bon livre et un beau livre.

AUG. GITTÉE.

SUR LES RADICAUX DU SECOND DEGRÉ.

D'après l'excellent traité d'Algèbre par N. Bodson, J. P. Michaëlis et N. Martha, *professeurs de mathématiques à Luxembourg, 3e édition,* les fractions dont les dénominateurs sont des polynômes contenant plus de quatre radicaux du second degré ne seraient plus transformables en fractions équivalentes à dénominateurs rationnels. On y lit en effet : « Des opérations semblables n'atteignent plus le but lorsque le dénominateur contient plus de quatre termes. Si, par exemple, le dénominateur était $\sqrt{a} + \sqrt{b} + \sqrt{c} + \sqrt{d} + \sqrt{f}$, en faisant un groupe des trois premiers termes, et un autre groupe des deux derniers, et opérant comme dans l'exemple précédent, le nouveau dénominateur sera $(\sqrt{a}+\sqrt{b}+\sqrt{c})^2 - (\sqrt{d} + \sqrt{f})^2$; ce dénominateur contiendra donc, outre un terme rationnel, les quatre radicaux $\sqrt{ab}$, $\sqrt{ac}$, $\sqrt{bc}$, $\sqrt{df}$; le nombre des termes du dénominateur ne se trouvera donc pas diminué, à moins que deux ou plusieurs des radicaux se réduisent à un seul. Si l'on voulait faire un groupe des quatre premiers, le procédé précédent conduirait à un dénominateur de la forme $(\sqrt{a} + \sqrt{b} + \sqrt{c} + \sqrt{d})^2 - f$ et ce dénominateur contiendrait les radicaux $\sqrt{ab}$, $\sqrt{ac}$, $\sqrt{ad}$, $\sqrt{bc}$, $\sqrt{bd}$, $\sqrt{cd}$, et une partie rationnelle. »

M. Am. Deltenre, dans son *Cours d'Algèbre,* tient le langage suivant : « Nous voyons donc que la transformation demandée réussira *toujours,* du moment que le dénominateur de la fraction proposée ne renfermera pas plus que quatre termes. Malheureusement, il n'en est plus ainsi, quand ce dénominateur renferme plus de quatre termes et généralement alors les efforts du calculateur échouent totalement ». L'auteur arrive à la conclusion qu'au lieu de faire disparaître des radicaux, on en amène de nouveaux.

Ces raisonnements paraissent exacts si l'on ne pousse pas les calculs jusqu'au bout, et les auteurs des deux traités d'algèbre en question sont dans une erreur complète. Voici d'ailleurs la solution de la question, d'après Desboves (*Questions d'algèbre*).

Lorsqu'une fraction contient à son dénominateur des radicaux du second degré en nombre quelconque, *on peut toujours les remplacer pour une fraction égale qui ne contienne plus de pareils radicaux,* soit la fraction

$$\frac{m}{\sqrt{a}+\sqrt{b}+\sqrt{c}+\sqrt{d}+\sqrt{e}}$$

Si l'on multiplie les deux termes de la fraction par $\sqrt{a}+\sqrt{b}+\sqrt{c}+\sqrt{d}-\sqrt{e}$, on trouve pour nouveau dénominateur en représentant par f une quantité rationnelle

$$f+2(\sqrt{a}\sqrt{b}+\sqrt{a}\sqrt{c}+\sqrt{b}\sqrt{c})+2(\sqrt{a}+\sqrt{b}+\sqrt{c})\sqrt{d}$$

Multipliant les deux termes de la dernière fraction par l'expression qu'on déduit de la précédente, en y changeant $\sqrt{d}$ en $-\sqrt{d}$ et en représentant par g une quantité rationnelle, on a pour nouveau dénominateur

$$g+4(f+2c-2d)\sqrt{a}\sqrt{b}+4[(f+2b-2d)\sqrt{a}+(f+2a-2d)\sqrt{b}]\sqrt{c}$$

Multipliant encore les deux termes de la dernière fraction par l'expression que l'on déduit de la précédente en changeant $\sqrt{c}$ en $-\sqrt{c}$, il vient alors, en désignant par h une quantité rationnelle

$$h+[8g(f+2c-2d)-32c(f+2a-2d)(f+2b-2d]\sqrt{ab}.$$

En multipliant enfin les deux termes de la dernière fraction par l'expression que l'on déduit de la précédente en y changeant $\sqrt{ab}$ en $-\sqrt{ab}$, on obtient le dénominateur demandé.

THÉORÈME. *Étant données n lettres a, b, c... l; on forme* 2^{n-1} *polynômes comme suit : on écrit, à la suite de a successivement +b et —b, et on a ainsi les deux binômes a+b et a—b ; à la suite de a+b et a—b on écrit successivement +c et —c, et l'on obtient ainsi les quatre facteurs a+b+c, a+b—c, a—b+c, a—b—c; on écrit à la suite des quatre polynômes successivement +d et —d, on obtient ainsi huit facteurs ; on écrit à la suite de chacun des huits polynômes successivement +e et —e et ainsi de suite*

jusqu'à ce que toutes les lettres aient été employées; on propose de démontrer que le produit des 2^{n-1} *polynômes est une fonction symétrique de toutes les lettres élevées à des puissances paires* (Dans le cas de deux lettres seulement, le produit a^2-b^2 n'est pas symétrique par rapport aux deux lettres).

Ce théorème fournit une nouvelle méthode pour faire disparaître *à la fois* tous les radicaux du second degré dans le dénominateur d'une fraction donnée

$$+\sqrt{A}\pm\sqrt{B}\pm\sqrt{C}\pm\cdots\pm\sqrt{L}$$

Si l'on multiplie les deux termes de la fraction par le produit des facteurs qui sont associés au dénominateur d'après le théorème précédent, on obtiendra un nouveau dénominateur qui ne contiendra que des puissances paires des radicaux et par conséquent sera rationnel.

Le même théorème donne le moyen pour faire disparaître *à la fois* tous les radicaux du second degré dans une équation quelconque.

C'est bien le cas de dire à propos de cette question sur les radicaux que les apparences sont trompeuses et que, dans toute question algébrique, les calculs doivent être effectués jusqu'à leur extrême limite, si l'on veut avoir l'évidence de la vérité d'une proposition énoncée.

EVEN.

UNE INSCRIPTION PÉLASGO-TYRRHÉNIENNE.

(*Voir la planche à la fin de la livraison*).

Eine vorgriechische Inschrift von Lemnos, *von Dr* Carl Pauli. Leipzig, J. A. Barth, 1886. 81 pp. in-8° et une planche lithographiée. Prix : fr. 5.

Der Ursprung der Etrusker durch zwei lemnische Inschriften erläutert, *von* Sophus Bugge. Christiania, Dybwad, 1886. 64 pp. in-8°. (Extrait des Christiania Videnskabs-Selskabs Forhandlinger 1886. N° 6).

Die Tyrrhenischen Inschriften von Lemnos. W. Deecke (Rhein. Mus. f. Philologie, N. F., t. XLI, 1886, pp. 460 et suivv.)

Tous ceux qui ont étudié d'une manière quelque peu sérieuse les origines de l'histoire de la Grèce et de Rome savent à quelles longues et stériles discussions a donné lieu la question de la nationalité des Pélasges-Tyrrhéniens ou Tyrséniens.

Thucydide considère les Tyrrhéniens comme une variété de Pélasges. Voici comment il s'exprime (IV, 109) en parlant de l'Acté, c'est à dire de cette partie de la Chalcidique qui se termine par le mont Athos : « Elle est occupée par une masse de villes αἱ οἰκοῦνται ξυμμίκτοις ἔθνεσιν βαρβάρων διγλώσσων. καί τι καὶ Χαλκιδικὸν ἔνι βραχύ· τὸ δὲ πλεῖστον Πελασγικὸν τῶν καὶ Λημνόν ποτε καὶ Ἀθήνας Τυρσηνῶν οἰκησάντων καὶ Βισαλτικὸν καὶ Κρηστωνικὸν καὶ Ἠδῶνες. »

D'autre part Hérodote prétend (I, 94) que des Lydiens sont allés s'établir en Italie (ἐς Ὀμβρικούς) et qu'ils y ont fondé des villes sous le nom de Tyrséniens, einprunté à Tyrsénus, fils d'Atys, roi de Lydie.

Déjà Denys d'Halicarnasse s'est élevé (A. R. I, 30) contre cette affirmation. Il n'y a rien de commun, dit-il, entre les habitants de la Lydie et les Étrusques. Ils différent complètement les uns des autres par la langue, la religion, les lois et les mœurs.

A l'exception d'Ottfried Muller et d'un petit nombre d'autres savants, les modernes, depuis Niebuhr, se sont ralliés à la

manière de voir de Denys, et l'on admet assez généralement aujourd'hui que les Étrusques sont venus de la Rétie.

Quant à la tradition rapportée par Hérodote, Th. Mommsen (*Hist. Rom.* I, p. 121) suppose qu'elle provient d'un quiproquo. D'après lui, les Étrusques portaient en réalité le nom de Tursennae; d'autre part il y avait en Lydie une peuplade appelée tantôt Torrhèbes, tantôt Tyrsènes, et c'est sur cette similitude de noms, absolument fortuite, qu'est basée la fable de l'origine lydienne des Etrusques.

Telle est aujourd'hui la version en quelque sorte officielle. Protégée par les grands noms de Niebuhr et de Mommsen, elle a mis les philologues à l'aise. Depuis quelque temps ils passent à pieds joints sur les premiers temps de la Grèce et de Rome. Délivrés du cauchemar des Pélasges-Tyrrhéniens, ils ne s'attardent plus à ces questions épineuses contre lesquelles leurs prédécesseurs se débattaient péniblement, sans jamais arriver à une solution pleinement satisfaisante.

Hélas, cette douce quiétude vient d'être troublée par une découverte des plus inattendues. L'horrible fantôme, qu'on croyait a tout jamais écarté, a reparu à l'horizon scientifique. La question de l'origine des Étrusques et de leur parenté avec les Tyrséniens de la Lydie s'impose de nouveau à l'attention du monde savant.

Dans le 10e vol. du Bulletin de correspondance hellénique, MM. G. Cousin et F. Durrbach ont donné, il y a environ un an, la description sommaire d'un bas-relief avec inscriptions qu'ils avaient trouvé à Lemnos, au village de *Kaminia*, situé à une lieue et demie du rivage le plus proche. Ainsi que les deux savants français le font remarquer avec raison, cet éloignement et le poids de la pierre empêchent de supposer qu'elle ait été transportée d'un autre point à cet endroit.

« C'est, disent-ils, un gros bloc rectangulaire, en pierre jaunâtre et poreuse, taillé avec régularité, légèrement brisé à la partie inférieure; il mesure 0m95 dans sa plus grande dimension; la largeur est de 0m40 et l'épaisseur de 0m14. »

« La pierre porte deux inscriptions. L'une est gravée sur l'une des grandes faces; elle entoure la tête d'un guerrier, dont le haut du corps est représenté, et qui tient une lance au poing. La seconde, qui compte trois lignes, occupe la face latérale, à droite de la précédente.

Les caractères de ces deux inscriptions sont tracés avec beaucoup de soin et de netteté; les plus grands ont jusqu'à 0m05 de hauteur. La gravure est en général très profonde, et, pour la plupart des lettres, il n'y a aucune difficulté de lecture. On ne peut guère hésiter que sur la fixation de certains points qui séparent les différents mots ».

Voici comment M. Bréal croyait d'abord qu'il fallait lire ces deux inscriptions :

a)

Ηολαιε ⁝ ζ ⁝ ναφοθ
ζιαζι :
μαραζ ⁝ μαϜ
σιαλχϜει [:] ζ ⁝ αϜι : ζ
εϜισθο ⁝ ζερουαιθ [⁝]
ζιϜαι
Ϝαμαλασιαλ ⁝ ζερουαι ⁝ μοριναιλ
ακερ : ταϜ [:] αρζιο

---

b)

Ηο[λ]αιϜ[ζι : φοκιασιαλε : ζερουαιθ : εϜισθο
: τοϜερο[μ]ά-
ρομ : Ηαραλιο : ζιϜαι : επ[τ]εζιο : αραι :
τιφ : φοκε :
ζιϜαι : αϜίζ : σιαλχϜιζ : μαραψμ : αϜιζ :
αομαι

Depuis (Revue critique, 12 Juillet 1886), il a émis l'avis qu'il y a lieu de disposer de la manière suivante les premiers mots de l'inscription *a :*

Ηολαιε ⁝ ζ ⁝ ναφοθ
Ϝαμαλασιαλ : ζερουαι : μοριναιλ
ακερ : ταϜ [:] αρζιο

M. Pauli, dans la brochure dont le titre est inscrit en tête de ces lignes, pense qu'il faut grouper les mots qu'on vient de lire d'une manière essentiellement différente :

a)

εϜισθο ⁝ ζερουαιθ ⁝
σιαλψϜειζ ⁝ αϜιζ

μαραζ (⁝) μ [⁝] αϜ[ιζ]
Ηολαιε (⁝) ζ ⁝ ναφοθ ζιαζι
Ϝαμαλασιαλ ⁝ ζεροναι ⁝ μοριναιλ
αχερ : ταϜρζιο

---

b) ρομ : Ηαραλιο : ζιϜαι : επτεζιο : αραι : τιζ : φοχελς [ou νσ]
ζιϜαι : αϜιζ : σιαλϜψιζ : μαραζμ : αϜιζ : αομαι
Ηολαιεζι : φοχιασιαλε : ζερωναιθ : εϜισθο : τοϜερομα

Tandis que M. Bugge s'en tient au premier groupement de M. Bréal, M. Deecke propose la disposition suivante:

a) Ηολαιε (⁝) ζ ⁝ ναφοθ
εϜισθο : ζερωναιθ
σιαλχϜειζ : αϜιζ
μαραζ ⁝ μαϜ
ζιαζι :
Ϝαμαλασιαλ ⁝ ζερωναι ⁝ μορινaιλ
αχερ : ταϜ : αρζιο
ζιϜαι

b) Ηολαιεζι : φοχιασιαλε : ζερωναιθ : εϜισθο τοϜερομα
ρομ : Ηαραλιο : ζιϜαι : επτεζιο : αραι :τις : φοχε :
ζιϜαι : αϜιζ : σιαλχϜιζ : μαραζμ : αϜιζ : αομαι

Il suffira de jeter un coup-d'œil sur le fac-simile qui accompagne notre article pour comprendre comment MM. Bréal, Pauli et Deecke ont pu arriver, dans l'arrangement du texte, à des résultats aussi divergents.

M. Pauli croit aussi devoir lire quelques mots autrement que ne l'ont fait MM. Bréal, Bugge et Deecke. Le premier interprète notamment le signe Ѱ comme = ψ; les trois autres y voient un χ. Malheureusement la solution de ce problème, qui, au point de vue de l'histoire de l'alphabet grec, est plus importante qu'on ne serait tenté de le croire au premier abord, ne paraît pas encore pouvoir être donnée dans l'état actuel de la science. V. Kirchhoff, *Studien zur Geschichte des griechischen Alphabets*, 4e édit., 1887, p. 57.

Quelle est la langue de ces étranges inscriptions?

Pour répondre à cette question, tâchons d'abord d'en déterminer la date. D'après les études de Kirchhoff (v. l'ouvrage cité ci-dessus, p. 56), on peut affirmer catégoriquement qu'elles ne sont pas postérieures au VI[e] siècle avant J.-C. MM. Pauli et Bugge sont d'accord sur ce point[1]. M. Pauli croit même qu'on pourrait les faire remonter jusque vers le milieu du VII[e] siècle. Quoi qu'il en soit, une chose est certaine, c'est qu'à l'époque où ces deux inscriptions furent gravées, Lemnos était habitée par des Pélasges-Tyrrhéniens. Hérodote dit formellement (V, 26) que, lorsque vers 512 Otanès, général de Darius, s'empara de Lemnos et d'Imbros, ces deux îles étaient encore habitées par les Pélasges (ἀμφοτέρας ἔτι τότε ὑπὸ Πελασγῶν οἰκεομένας).

Le même historien nous rapporte (VI, 139 et 140) que, peu de temps après (vers 510), Miltiade s'empara de Lemnos, après avoir intimé aux Pélasges l'ordre de l'abandonner. Les habitants d'Héphaistia obéirent, ceux de Myrina résistèrent, mais furent assiégés et contraints de se rendre.

Or, comme nous l'avons déjà fait remarquer, Thucydide (IV, 109) qualifie de Tyrséniens les Pélasges qui avaient jadis occupé Lemnos, et Strabon (V, p. 221) rapporte, d'après Anticlidès (de l'époque des premiers Ptolémées), qu'une partie des Pélasges, après avoir occupé Lemnos et Imbros, se rendirent en Italie sous la conduite de Tyrrhénus, fils d'Atys.

Des faits que nous venons de rassembler il nous paraît résulter, avec un degré de probabilité qui touche à la certitude, que les inscriptions de Lemnos sont écrites dans la langue des Pélasgo-Tyrrhéniens.

Pour contester la légitimité de cette conclusion, on nous a objecté que la pierre qui contient les inscriptions nouvellement découvertes a pu être déposée à Lemnos par des navigateurs ou des pirates étrusques (?), pendant leur séjour passager dans cette île, où ils ont peut être perdu et enterré un des leurs.

Cette supposition est absolument invraisemblable, eu égard 1° aux dimensions de la pierre, que nous avons indiquées plus haut, 2° à la distance considérable (1 1/2 lieue) qui sépare le

---

[1] M. Deecke veut les faire descendre, sans motif sérieux, jusqu'au V[e] siècle.

village de Kaminia de la côte, 3° à la circonstance que la figure du guerrier et les inscriptions dont elle est entourée ont dû coûter au moins plusieurs semaines de travail.

Des particularités que nous venons de signaler il nous paraît résulter, au contraire, qu'il y avait jadis à Kaminia un groupe plus ou moins considérable de personnes, établies en cet endroit d'une manière durable, et parlant la langue de nos inscriptions, attendu que celles-ci étaient évidemment destinées à être lues et comprises par les gens du voisinage.

Or, cette langue, d'après ce qui a été dit plus haut, devait être apparemment celle des Pélasgo-Tyrrhéniens.

C'est là un fait considérable, qui réduit à néant des séries entières de conjectures. Ainsi tout d'abord l'hypothèse d'après laquelle les Pélasges, du moins ceux de Lemnos et d'Imbros, appartiendraient à la race sémitique, doit être décidément abandonnée. Cette opinion, émise d'abord par Röth, confirmée ensuite par MM. Renan et Chabas, et adoptée comme définitive par H. Kiepert[1], n'est plus soutenable à l'heure qu'il est, car certes il ne viendra à l'esprit de personne de prétendre que la langue des inscriptions de Lemnos se rattache à un dialecte sémitique.

D'autre part, Niebuhr (H. R. I, pp. 31 et suivv.), tout en admettant que les Pélasges constituaient une nation différente des Grecs, tout en reconnaissant avec Hérodote que leur langue n'était pas celle des Hellènes, estime néanmoins qu'entre ces deux idiomes il n'y avait pas une aussi grande distance qu'entre le grec et l'illyrien ou le thrace. La facilité, dit il, avec laquelle les Pélasges se transformèrent en Hellènes, prouve qu'au fond ils appartenaient à la même race.

Schoemann, qui se moque avec tant d'esprit de l'hypothèse sémitique (*Griech. Alterth.* I, p. 4), considère, à l'instar de Niebuhr, les Hellènes comme une des peuplades congénères désignées sous le nom collectif de Pélasges. Curtius (*Griech. Gesch.* I, p. 28), lui aussi, regarde les Hellènes comme des descendants des Pélasges. Fiedler, dans son histoire romaine (Leipzig, 1839, p. 30), donne formellement aux Pélasges le nom de « *Alt-Hellenen* ». Hellènes et Pélasges, dit-il, sont des

---

[1] *Lehrbuch der alten Geographie,* Berlin, 1878, p. 241.

branches séparées d'une même nation. Max Duncker (*Gesch. des Alterth.*, 5[e] édit. t. V, p. 18) s'aventure jusqu'à dire que les Pélasges de l'île de Lemnos mentionnés par Hérodote parlaient du grec : « *die Bewohner von Lemnos die mit den Pelasgern aus Thessalien ausgewandert sein sollen, sprachen griechisch* ».

Eh bien, en présence des inscriptions de Lemnos, de pareilles opinions ne sont guère plus soutenables que l'hypothèse sémitique. En effet, quelle que soit l'attention avec laquelle on étudie ces inscriptions et quelque grandes que soient les complaisances actuelles de la philologie comparée, il nous paraît impossible de voir une analogie, même éloignée, entre le grec et le pélasgo-tyrrhénien, tel que viennent de le révéler les documents nouvellement découverts. Nous sommes donc ramenés purement et simplement au témoignage d'Hérodote, qui déclare qu'à en juger par les Pélasges de son temps (τοῖσι νῦν ἔτι ἐοῦσι Πελασγῶν), c'est-à-dire ceux de Creston, en Macédoine, et de Plakia et de Skylaké, dans la Propontide, leur langage était *barbare,* car, dit-il, tandis qu'ils se comprennent entre eux, ils ne sont compris par aucun des peuples qui les entourent.

Mais la langue pélasgo-tyrrhénienne, qui n'est ni du vieux grec, ni un dialecte sémitique, n'offre-t-elle aucune analogie avec un des idiomes si nombreux étudiés par la philologie moderne ?

M. Michel Bréal a émis à ce sujet une double hypothèse :

1° On pourrait, dit-il, songer à un dialecte thrace. Cette idée est suggérée surtout par la proximité du pays, mais on ne connaît la langue thrace que par des documents trop rares et trop douteux pour qu'il soit possible d'essayer une assimilation. M. Bréal signale toutefois, à l'appui de cette hypothèse, deux noms propres, qu'on peut à la vérité entrevoir dans les textes de Lemnos : Σιαλέται, nom d'un peuple thrace (Dion Cass. LIV, 34) et Ζηράνιοι (?) cité par Théopompe (ap. Steph. Byz. S. V.).

2° Quelques particularités très remarquables offrent un rapprochement inattendu avec l'étrusque. La plus importante, c'est que dans un document qui compte près de deux cents lettres, l'alphabet ne présente ni le β, ni le γ, ni le δ. — En outre le mot ζιϜαι se retrouve en étrusque ; les signes Ѱ et ↓,

qui pourraient d'ailleurs venir d'un emprunt simultané fait à l'alphabet grec, sont communs aux deux langues. D'autres coïncidences encore sont frappantes : les mots finissant en λ, αλ, αλε, la désinence κε dans φοκε, etc.

Malgré ces rapprochements, M. Bréal est disposé à rejeter l'hypothèse étrusque, à cause de la présence de la voyelle *o*, inconnue à l'étrusque, et surtout en raison de l'éloignement.

M. Pauli, qui rejette absolument la première de ces deux suppositions, se rallie, presque sans réserve, à la seconde.

Comme nous partageons, en somme, sa manière de voir, nous exposerons les motifs sur lesquels il s'appuie, en les résumant d'une manière aussi concise que possible.

Examinons d'abord ce qu'il faut penser de l'hypothèse d'après laquelle la langue des inscriptions de Lemnos serait un dialecte thrace. Sans doute les Σίντιες, mentionnés par Homère (Il. I, 594) comme habitants de Lemnos, peuvent sans difficulté être considérés comme originaires de la Thrace. Telle est du moins l'opinion de Strabon (VII, p. 331), et nous n'avons aucun motif pour la repousser. Mais rien ne nous autorise à supposer avec Kiepert (l. c. p. 325, n. 3) que ces Sinties soient les mêmes que les Pélasges-Tyrrhéniens. Ce qui prouve au contraire que la langue des inscriptions de Lemnos n'est pas celle que parlaient les Thraces, c'est que cette dernière est très certainement indogermanique. Elle renferme, en effet, un grand nombre de noms de lieux dont l'origine indogermanique saute aux yeux, car ces noms se terminent en -bara, -basta, -dama, -dizus, -mria, -para, -sara, -stana, -sturon. Souvent aussi la première partie du nom trahit la même origine. Ainsi *Druzipara* signifie *le passage des ennemis* (en sanscrit *druh* = ennemi). *Arbhodizo* veut dire *petit château fort* (Lützelburg; en sanscrit *arbha* = petit). *Spadizos* pourrait se traduire par Chienfort, *Uscudama* par Sèchemaison, etc.

Certains suffixes de noms de lieux, tels que ήνος, ήσιος, ήνσιος, σκός, conduisent à la même conclusion.

On pourrait même aller plus loin et rendre plausible par de bonnes raisons que le thrace appartenait au groupe des langues éraniennes.

Or, s'il en est ainsi, cette langue n'a rien de commun avec celle des inscriptions de Lemnos, car il est impossible, ainsi que M. Pauli le fait observer avec raison, d'admettre comme

éraniennes des formes telles que *zeronaiθ*, *naφoθ*, *vamalasial*, *morinail* [1].

Examinons maintenant la deuxième hypothèse à laquelle a songé M. Bréal, savoir la parenté du pélasgo-tyrrhénien avec l'étrusque.

Indépendamment des rapprochements déjà indiqués par l'éminent philologue français, on peut signaler l'analogie à peine contestable entre les mots étrusques *aras*, *zia*, *zeriuna*, *tez*, *avil* et les vocables *arai*, *ziazi*, *zeronai*, *tiz*, *aviz* des inscriptions de Lemnos.

On constate la même analogie dans certaines terminaisons.

Ainsi *φokiasiale* correspond à *larθiale* et *aprinθvale, morinail* à *avil*, *Tanaquil*. Dans les inscriptions étrusques *iale* se contracte souvent en *ial;* les inscriptions de Lemnos donnent de même *vamalasial.*

Ces analogies, on le voit, sont frappantes.

Quant aux arguments invoqués par M. Bréal contre le rapprochement de l'étrusque et du tyrrhénien de Lemnos, ils nous semblent avoir été rencontrés avec succès par M. Pauli.

L'étrusque, dit M. Bréal, n'a pas d'*o*, tandisque le tyrrhénien ne paraît pas avoir d'*u*.

---

[1] D'après les indications qu'a bien voulu nous donner un de nos amis, qui s'est beaucoup occupé de l'étude comparée des langues indo-européennes, il y a plus d'une réserve à faire au sujet dès preuves apportées par M. Pauli à l'appui de son opinion sur le caractère éranien de la langue thrace. Ainsi, par exemple, il rattache — *sara* au sanscrit *sarit,* alors que la forme éranienne de ce mot devrait être — *hara.* Ainsi encore il rapproche — *dizus* et *druzt* des racines sanscrites *dih* et *druh*. Or, comme dans les langues éraniennes l'*h* sanscrit se change en *z*, M. Pauli croit pouvoir considérer comme éraniennes les formes — *dizus* et *druzi*, sans s'apercevoir que sa manière de procéder est tout simplement une pétition de principe.

D'ailleurs on ne peut pas se dissimuler qu'en règle générale, il est dangereux de déduire la nationalité d'un peuple des noms des lieux qu'il habite, attendu que ces noms peuvent être beaucoup plus anciens que le peuple qui les a adoptés, sans compter les altérations de tout genre qu'ils peuvent avoir subies avant d'arriver à notre connaissance.

Quoi qu'il en soit de ces réserves, nous croyons que le caractère indo-européen de la langue thrace peut être considéré comme suffisamment démontré par les recherches de M. Pauli ainsi que par celles de ses prédécesseurs : de Lagarde, Tomaschek, Fick et Roessler.

L'alphabet des Étrusques n'a pas, il est vrai, de signe spécial pour l'*o*. Mais ce son était-il inconnu à leur langue? Il est permis d'en douter. En effet, des noms latins tels que *Petronius, Pomponius, Asconius*, sont rendue en étrusque par *Petruni, Pompuni, Aχuni*. Il est vrai que cet argument n'est pas péremptoire, mais il y en a un autre, qui vient s'y joindre et le confirme. A côté des mots étrusques où figure le son *au*, on en rencontre où ce même son est contracté en *u*. Ainsi à *plaute, lautni, caupnal, laucani, laucini, lauχumes, aupus, saupinas, sauturine*, correspondent *plute, lutni, cupna, lucania, lucini, luχumni, upus, supni, supnai* et *sutrinas*.

Or, dans la plupart des langnes où la diphtongue *au* se contracte, le son contracté est rendu par le signe *o*. Il se peut donc qu'en étrusque on ait écrit *plute, lutni*, tout en prononçant *plote, lotni*, etc.

Le phénomène inverse semble s'être produit dans l'idiome tyrrhénien. Il n'y aurait à cela rien d'étonnant. On sait, en effet, que dans les langues indogermaniques il y a une grande affinité entre l'*o* et l'*u* (prononcez *ou*). Dans les plus anciennes incriptions grecques, ces deux sons sont souvent rendus par le même signe (ο). De même dans l'ancien latin on trouve souvent *o* au lieu de *u*. Il ne serait dont nullement surprenant que dans deux dialectes apparentés, tels que l'étrusque et le tyrrhénien, il y eût une grande similitude entre les sons *o* et *u* (*ou*), et que ces deux dialectes, séparés géographiquement par une grande distance, eussent exprimé ces deux sons, si rapprochés l'un de l'autre, l'un par la lettre *o*, l'autre par la lettre *u*. On rencontre d'ailleurs la lettre *o* dans l'inscription bilingue de Voltino (du nord de l'Etrurie). Toutefois il n'est pas permis de trop insister sur ce fait, parce que M. Deecke, dont la compétence en ces matières n'est pas contestable, prétend que l'inscription de Voltino n'est point, a proprement parler, étrusque.

Quoi qu'il en soit de ce dernier fait, la 1re objection de M. Bréal contre la parenté du tyrrhénien et de l'étrusque ne paraît nullement péremptoire.

Quant à la 2e, tirée de la grande distance qui sépare l'Etrurie de l'île de Lemnos, elle ne semble pas non plus de nature à devoir nous arrêter. Si les Phocéens de l'Asie-Mineure sont allés s'établir à Marseille, si les Phéniciens ont fondé des colonies à Cadix et au delà, il n'y aurait certes rien de bien

étrange à ce que des colons tyrrhéniens, originaires p. ex. de la Lydie, comme le prétend Hérodote I, 94, fussent allés s'établir d'une part en Étrurie, d'autre part à Lemnos.

Mais, si frappants que soient les points de contact signalés ci-dessus entre l'étrusque et la langue des inscriptions de Lemnos, il serait, d'après M. Pauli (p. 41), téméraire d'en conclure dès à présent, comme chose certaine, que l'île de Lemnos a été habitée jadis par une peuplade apparentée aux Étrusques. Il faudrait, dit-il, pour donner à cette supposition une base solide, qu'on réussît à découvrir de nouvelles inscriptions, permettant de faire des comparaisons sur une échelle beaucoup plus étendue. La seule chose qu'on puisse affirmer aujourd'hui, c'est que l'étrusque et la langue des inscriptions de Lemnos offrent des analogies aussi étonnantes que nombreuses.

C'est sous le bénéfice de cette réserve que M. Pauli a étudié les conséquences ethnographiques auxquelles on pourrait aboutir, si la parenté des deux idiomes était un jour scientifiquement démontrée.

Nous ne suivrons pas M. Pauli dans le travail d'induction très intéressant auquel il s'est livré pour démontrer, principalement à l'aide des noms géographiques [1], qu'une grande partie de l'Asie-Mineure, de la Propontide, de la Thrace (ce mot étant pris dans son acception le plus large), des îles de la mer Egée et de la Grèce d'Europe, a été occupée, à une époque fort ancienne, par une race qui n'était ni sémitique, ni indo-germanique, et à laquelle, d'après le témoignage des auteurs anciens, il doit être permis de donner le nom de Pélasges. A cette race appartenaient, entre autres, les plus anciens habitants de la Lydie, dont la langue, à l'époque historique, avait conservé, à côté d'éléments sémitiques, éraniens et grecs, un certain nombre de formes spéciales, offrant de l'analogie soit avec le lycien, soit avec le carien, c'est-à-dire avec deux branches de l'arbre pélasgique [2].

Cela étant, l'indication d'Hérodote, d'après laquelle les Étrusques seraient venus de la Lydie gagne singulièrement en

---

[1] V. ci-dessus, p. 249, note, nos réserves au sujet de ce genre de preuves.

[2] Personne, que nous sachions, n'a relevé que, d'après Cornélius Népos (Milt. 2), c'étaient les *Cariens* qui habitaient Lemnos, au moment où cette île fut conquise par Miltiade.

vraisemblance. Aux arguments empruntés à la langue viennent se joindre des analogies d'une tout autre nature, depuis longtemps signalées par Ottfr. Muller. Les rapports entre la musique étrusque et celle de l'Asie-Mineure ne sauraient être niés. Il y a une ressemblance incontestable entre les tombeaux des Étrusques et ceux de la Phrygie et de la Lycie. Le monument de Porsenna, tel qu'il est décrit par Pline, rappelle celui d'Alyatte, roi de Lydie, mentionné par Hérodote. Tous ces points ont été mis en lumière par Bindseil, dans sa dissertation intitulée : *die Gräber der Etrusker* (Schneidemühl, 1881, pp. 18, 20, 26 et suivv.).

Si intéressantes que soient les conclusions *provisoires* de M. Pauli, ce qu'on eût été surtout heureux de trouver dans sa dissertation, c'est un essai de traduction des inscriptions de Lemnos. Mais, avec une réserve que nous ne pouvons que louer hautement, M. Pauli déclare que, pour le moment, il considère ces inscriptions comme aussi indéchiffrables que le cippe de Pérouse et la tablette en plomb de Magliano. Aussi longtemps, dit-il, à la fin de son travail, que nous ne serons pas en possession d'une grande inscription bilingue, soit latino-étrusque, soit gréco-pélasgique, de Lemnos, d'Imbros ou de Samothrace, tous les essais de traduction de l'étrusque ou du tyrrhénien ne seront que des fantaisies étymologiques sans valeur.

Je n'ai pas le courage, tel est son dernier mot, de faire de la prestidigitation étymologique.

Hélas, pourquoi cette sage réserve n'a-t-elle pas été imitée par MM. Bugge et Deecke?

M. Michel Bréal qui a rendu compte, d'une manière très sommaire, de la brochure de M. Sophus Bugge, dans la livraison du 12 juillet dernier de la Revue critique, apprécie en ces termes l'interprétation du savant norvègien. « Elle repose sur l'hypothèse que l'étrusque est une langue indo-européenne. Ainsi M. Bugge explique ναφοθ par *nepos*, εϜισθο par *in isto*. Nous ne pouvons le suivre sur ce terrain, tout en rendant justice à la pénétration et à la science dont il a, une fois de plus, donné des preuves ».

C'est une manière polie de dire à M. Bugge que son essai d'interprétation est manqué. Voici cette étrange traduction :

a

Z. Holaie (Hylaios), petit-fils de Zias (Dias), premier magis-

trat, de commun accord avec Z. Sialchviz [et] Z. Aviz, a construit cet autel dans ce sanctuaire de Zerona, à la déesse Vamalienne, à la Zérona morinienne (c'est à dire à la déesse Zerona, amenée d'Homolé, honorée à Myrina).

b

Dans ce sanctuaire de Zerona [construit] par Holaie le Phocéen, cette statue d'Hélios a été [consacrée] à la déesse des Haraliens (Alerieus), sur l'autel des Hephestiens, ainsi qu'à la déesse des Phocéens, par Aviz Sialchviz et le premier magistrat Aviz Aomai (Eumaios).

Pour nous, nous le déclarons sans détour et sans y mettre les délicates atténuations de M. Bréal, il n'y a dans toute cette interprétation pas un mot, mais pas un seul, qui puisse, d'après nous, se justifier scientifiquement. On dirait vraiment, en se rendant compte des procédés de M. Bugge, qui, certes, est un savant distingué et dont nous n'entendons pas contester les mérites dans d'autres branches de la philologie, qu'on a affaire à une dissertation du siècle précédent, car on n'y trouve pas la moindre trace de cette méthode *rigoureuse* qui a permis à Bopp et à ses éminents successeurs de faire de la grammaire comparée une véritable science.

Ναφοθ est sans façon assimilé à *nepos; maraz* est traduit par *magistrat,* parce que *maru, marunu, marnu,* signifierait en étrusque « *magistratus* » ou « *curator* ». Cette traduction s'appuie sur l'autorité de Deecke (Forsch. VII, 22-27). Or, Deecke traduit le même mot par *tauros*. D'après M. Bugge *mar* signifie *avec;* d'après M. Deecke, il veut dire *donna*. Pour M. Bugge *sialchveiz* et *aviz* sont des noms propres; M. Deecke traduit ces mots par *sues* et *oves*. Pour le premier *evistho* = *in isto*; pour le second, *evistho* = *conditus* ou plutôt *investitus*.

M. Bugge considère *Zeronaith* comme le locatif de *Zeronaie,* dérivé de *Zerona*, et traduit: *dans le temple de Zerona*. Il assimile cette déesse Zérona à la divinité portant, sur un miroir étrusque, le nom de *Zirna*.

Cette même Zerona se retrouverait dans la déesse gauloise *Sirona* ou *Dirona,* dans l'Ἀφροδίτη Ζηρυνθία, adorée en Thrace, dans la Ζειρήνη macédonienne, mentionnée par Hesychius, qui aurait donné son nom à la ville de Ζειρηνία (aujourd'hui Zernitz) en Thrace. En outre, Etienne de Byzance cite, d'après Théo-

pompe, une peuplade thrace appelée Ζηράνιοι et, d'après Ephore, une contrée portant le nom de Ζηρανία.

Si savante que soit cette déduction, elle n'a pas réussi à satisfaire M. Deecke, qui, à la vérité, considère, lui aussi, *Zeronaith* comme un locatif, mais rapproche *Zerona* du grec σορός, tombeau.

Nous ne poursuivrons pas cette analyse, qui fatiguerait nos lecteurs. Nous nous bornerons à transcrire, à titre de curiosité, la traduction de M.Deecke. On y verra que, sauf le mot *naphoth,* qu'à l'exemple de M. Bugge, il considère comme l'équivalent de *nepos*, pas un seul mot de son interprétation n'est conforme à celle donnée par M. Bugge. Et cependant ces deux savants prennent, l'un et l'autre, comme point de départ le système d'après lequel l'étrusque, et par conséquent aussi le pélasgo-tyrrhénien, serait une langue indo-germanique.

a) *Holacus, S(eiantii) nepos, conditus* (à proprement parler **investus*, sc. *est) in (hoc) sepulcro. Sues oves, tauros* (prop. *mares*) *obtulit Seiantius, Vamalasiae (filius), in sepulcro : murrinalia* ἄκρατα *dedit Orcivo* (prop. *Orcio*) *Jovi.*

b) *Pro Holaeo, Phociasiae (filio), in (hoc) sepulcro condito, duplex votum extipici Jovi, invasori* (prop. ** impeticio*) *Marti dat Phocius : Jovi oves et sues taurosque (et) oves Clamatori (i. e. Marti).*

En présence d'un désaccord aussi complet entre deux savants de valeur, le doute n'est pas seulement permis : il s'impose.

Nous croyons, quant à nous, devoir faire, au nom de la science, des réserves formelles au sujet d'interprétations aussi téméraires. Si l'on veut avoir la prétention d'être un chercheur sérieux, il faut positivement savoir *quaedam nescire.*

Nous concluons, d'accord avec M. Pauli, que jusqu'à présent tout essai de traduction des inscriptions de Lemnos est prématuré. Les résultats acquis, grâce à la découverte inattendue de ce monument, unique en son genre, sont déjà assez importants pour que nous devions provisoirement nous en contenter. On peut, en effet, ce nous semble, considérer comme prouvé, avec le degré de certitude qu'il est possible d'obtenir en ces matières : 1° que la langue des Pélasges-Tyrrhéniens n'était pas du vieux grec ; 2° que ce n'était pas non plus un dialecte sémitique ; 3° que, par ses formes grammaticales et un certain nombre de mots, cette langue se rapproche de l'étrusque ; 4° que dès lors l'asser-

tion d'Hérodote, qui fait venir les Étrusques de la Lydie, ne mérite pas le discrédit dans lequel elle est tombée depuis Niebuhr.

Nous terminons par un vœu. Que le gouvernement grec, ou français, ou allemand, ou bien encore que l'illustre Schliemann fasse faire des fouilles à Lemnos et à Imbros, afin d'y mettre au jour de nouveaux monuments pélasgo-tyrrhéniens ! Celui qu'ont découvert MM. Cousin et Durrbach est apparemment une pierre tombale. Or, s'il en est ainsi, il est permis d'espérer qu'on en trouvera plus d'une. Qui sait si un jour la patrie des Cabires ne nous fournira pas cette grande *bilinguis* qui nous donnerait du coup la clef du tyrrhénien, et peut être en même temps celle de l'étrusque, comme jadis l'inscription de Rosette fut le point de départ des indiscutables découvertes de Champollion ?

A. W.

Botanique des écoles moyennes. Deuxième cours : *Anatomie et physiologie à l'usage de la troisième année d'études*, par René Sterckx. Namur, Wesmaël-Charlier.

Nous sommes heureux de voir se succéder, d'année en année, de nombreux ouvrages classiques publiés par des professeurs belges. Ceux qui s'occupent des sciences naturelles ne décèlent pas seulement la vive attraction que ces sciences exercent sur les esprits, mais encore le zèle avec lequel nos éducateurs s'appliquent à la préparation de leurs propres classes. C'est d'un bon augure. S'il est peu de ces écrits qui s'imposent par la nouveauté et l'originalité des aperçus, c'est qu'il est difficile d'être neuf en ces matières. L'essentiel, pour ces sortes de livres, c'est d'être simples, méthodiques et parfaitement au courant de la science telle qu'elle est constituée au moment où ils paraissent. C'est donc à ces points de vue qu'il nous faut apprécier l'ouvrage de M. Sterckx.

Divisant son livre en deux parties, *l'anatomie* et la *physiologie* végétales, l'auteur est parvenu à coordonner en moins de cent pages, toute cette partie de la botanique. On y rencontre un résumé suffisamment complet des termes employés en botanique avec leur définition claire et concise. L'exposition en est méthodique et régulière, et l'ensemble des matières est intelligemment coordonné. Les élèves pourront sans trop d'efforts se faire une idée nette du contenu de l'ouvrage ; mais le retiendront-ils aussi facilement qu'ils pourront le comprendre ? Cette immense accumulation de mots techniques pourra-t-elle être assimilée par des élèves qui ont si peu de temps à consacrer à l'étude de cette branche ? Ne finiront-ils pas par confondre l'essentiel avec l'accessoire ? On dirait que l'auteur a eu bien plus en vue l'herborisation que la science; mais dès lors ces définitions trop nombreuses feraient meilleur effet,comme lexique, dans une Flore que comme substance d'un livre classique, où la science même doit être le but à poursuivre et tout le reste abandonné à des études subséquentes.

Descendrons-nous dans le détail ? Bornons-nous à quelques

observations, qui montreront à l'auteur avec quelle minutieuse attention il faut procéder aux définitions.

Est-il vrai que la racine et la tige croissent en sens inverse l'une de l'autre?

Est-ce bien la pesanteur qui force les racines à s'enfoncer dans la terre?

Pourquoi se livrer à des affirmations catégoriques sur des questions encore en litige entre les savants, quand il y a tant de faits positifs incontestables qu'il est plus nécessaire de connaître? Ainsi parmi les plantes *carnivores,* comme la dionée, que de naturalistes, se basant sur de nombreuses expériences, soutiennent que la substance animale absorbée par la plante, n'est pas nécessaire à sa vie! Que d'autres n'admettent en aucune façon la nutrition animale! Que d'autres encore prétendent que cette nourriture est nuisible et fait périr la feuille?

Nous pourrions multiplier les observations de ce genre. Mais elles suffisent pour convaincre l'auteur qu'il faut s'en tenir à une prudente circonspection, sur tous les points qui ne sont pas suffisamment démontrés.

En envisageant l'ouvrage dans son ensemble, nous ne pouvons que louer la plus grande partie de l'œuvre de M. Sterckx, qui est réellement bonne et bien exposée; mais, au point de vue des détails, nous sommes forcé de faire des réserves, dont, nous en sommes convaincu, l'auteur saura tenir compte dans une nouvelle édition. Nous ne pouvons que le féliciter de son zèle à chercher à répandre l'étude des sciences naturelles. Les travaux auxquels il se livre ont leur incontestable utilité.

T. L.

AD. REGNIER : **De Synthesi in lingua sanscrita cum graeco sermone praesertim comparata** *thesim proponebat facultati litterarum parisiensi ad gradum doctoris promovendus.* Paris, 1886, 75 p.

Petit-fils de l'éditeur du *Prâtiçâkhya* du Rig-Veda et des *Grands Écrivains de la France*, M. Ad. Regnier ne pouvait manquer d'être philologue. Il débute aujourd'hui par ses deux thèses de doctorat, l'une en latin, celle dont je viens de transcrire le titre en tête de cette note, l'autre en français sur la latinité des sermons de St Augustin. N'ayant pas qualité pour juger de la seconde, qui parait cependant de beaucoup la plus importante, je me bornerai à parler de la première.

L'idée fondamentale de cette thèse est la suivante.

On distingue les langues en langues synthétiques et langues analytiques. Une langue est analytique en ce qu'elle exprime par des mots différents les différents éléments de la pensée. Elle est synthétique dans le cas contraire. A vrai dire toutes les langues sont analytiques et il n'y a entre celles qui portent ce nom et celles qui portent celui de synthétiques, qu'une simple différence de degré dans l'analyse ; les premières, comme les langues modernes, la poussent fort loin : les secondes, comme les langues anciennes, ont une tendance à en restreindre la part. Le sanscrit et le grec sont tous deux considérés comme synthétiques. Mais le sont-ils au même degré? telle est la question que s'est posée M. Regnier. Il y répond de la manière suivante. Le sanscrit (du moins le sanscrit classique, le seul qu'il envisage dans sa thèse) est beaucoup plus synthétique que le grec pour les sept motifs que voici :

1° La plupart de ses verbes peuvent prendre la forme désidérative (ex. : prayuyutsate, il désire combattre) ou causative (ex : sparçayati, il fait toucher).

2° Il préfère la construction par le passif à la construction par l'actif.

3° Il semble n'avoir jamais donné à son pronom démonstratif la valeur d'un article.

4° Ayant conservé plus de cas que le grec, il se sert beaucoup moins des prépositions.

5° Il se dispense très souvent de l'emploi des cas et des prépositions au moyen de composés dont le nombre n'a d'autre limite que la fantaisie de chaque écrivain.

6° Il peut transformer en substantifs abstraits tous les adjectifs, même ceux dont la composition est la plus compliquée. Par exemple, ayant tiré des mots tulya, semblable et mūrti, forme, un adjectif tulya-mūrti, ayant une forme semblable, il peut créer le substantif abstrait tulyamūrti-tā, qualité d'avoir une forme semblable ou comme le traduit en grec M. Regnier : τὸ τὴν αὐτὴν ὄψιν παρέχειν.

7° Il remplace toutes les phrases incidentes par des adjectifs composés ou des substantifs abstraits interminables.

De ces conclusions, la seconde me parait assez douteuse. Je ne vois pas bien en quoi il y a moins d'analyse à dire : « tan mayā k*r*ta*m*, cela a été fait par moi » qu'à dire : « tad aha*m* cakāra, j'ai fait cela ». En un sens c'est plutôt le contraire. Dans le cas où le nom de l'agent est un pronom, par exemple, si l'on emploie la première construction, ce pronom sera toujours exprimé en sanscrit comme en grec, tandis que, si l'on emploie la seconde, il pourra y avoir une différence entre les deux langues ; en effet, dans l'emploi des pronoms, le sanscrit suivant la remarque de M. Regnier (p. 23-25) est plus analytique que le grec ; il les emploie plus fréquemment et a même une préférence marquée pour celui de la première personne (p. 25, note 1).

Je ferai de plus remarquer à propos de la troisième conclusion que, si elle est vraie en général, il y a cependant des cas où le démonstratif sas, sā, tat devient un veritable article. Cela n'est pas douteux dans le vers cité par M. Regnier p. 27 ; tad ida*m* phala*m* peut s'y traduire mot à mot en grec par : οὗτος ὁ καρπός.

On ne peut que louer M. Regnier d'avoir porté son activité sur cette partie des études indiennes ; la syntaxe du sanscrit est un beau champ d'études où il y a encore beaucoup à défricher et il faut espérer qu'il ne l'abandonnera pas. Sa thèse actuelle, quoique renfermant peu de choses très neuves, fait cependant bien augurer de tous les travaux qu'elle semble promettre. La méthode consistant à traiter les phénomênes de la syntaxe comme ceux du lexique par le procédé de la comparaison me paraît excellente et destinée à beaucoup d'avenir.

Il la pratique d'ailleurs avec beaucoup de prudence. La preuve en est dans ce fait qu'au lieu de prendre ses exemples au hasard dans deux littératures immenses, il a borné sa comparaison à deux textes très courts: la mort de Yaj*n*adatta (Rāmāya*n*a, II, 65-66) et, les adieux d'Hector et d'Andromaque (Iliade, VI, 311-529). C'est par de simples calculs de statistique sur le nombre des prépositions ou la fréquence des composés dans ces deux morceaux, qu'il fait toucher du doigt toutes les différences entre les procédés des deux syntaxes.

(Liège).

EUG. MONSEUR.

F. Aubert. **Le Parlement de Paris de Philippe-le-Bel à Charles VII.** 1314-1422. *Son organisation.* Paris. Picard 1887. XIV et 434 pp.

Cet ouvrage, comme tant d'autres excellentes monographies, est sorti d'une thèse de l'école des Chartes. Je n'ai pas besoin de m'excuser d'en parler dans cette Revue, quoiqu'à première vue le sujet puisse en paraître bien spécial et peu intéressant pour des lecteurs non français. Tous ceux qui sont entrés un peu profondément dans l'histoire du moyen-âge savent quelle est l'importance du parlement de Paris. On pourrait, sans trop oser peut-être, l'égaler, quoique pour de tout autres raisons, à celle du parlement d'Angleterre. Le parlement de Paris doit être mis au nombre de ces institutions classiques, qui, si elles appartiennent en propre à tel ou tel peuple et en portent la marque originale, ne peuvent cependant être ignorées de personne qui s'adonne aux études historiques.

J'ajoute que le parlement n'est pas pour nous Belges, une institution complètement étrangère. Jusqu'à l'établissement de notre parlement de Malines, qui n'en est du reste qu'une imitation, il a été pour les pays de la rive gauche de l'Escaut, du moins en droit sinon toujours en fait, ce qu'il était pour la France propre et pendant tout le cours du XIV[e] siècle, c'est à dire précisément pendant la période étudiée par M. Aubert, il intervient continuellement dans les affaires de Flandre.

M. Aubert s'est borné strictement — trop strictement peut être — à un exposé minutieux de l'organisation du parlement. Les quatorze chapitres de son livre sont chacun consacrés à un rouage différent de cette belle machine : constitution des trois chambres (i), chancelier (ii), nomination des membres (iii), présidents (iv), conseillers (v), gages et privilèges des membres (vi), sessions (vii), relations du roi avec le parlement (viii), gens du roi (ix), avocats (x), procureurs (xi), greffe, notaires, sceaux (xii), huissiers (xiii), concierge du palais (xiv).

A part le beau livre de M. Delachenal sur *les Avocats au Parlement de Paris* de 1300 à 1600, l'auteur, pour l'étude de toutes ces questions spéciales, a dû aborder un terrain presque

complètement inexploré. Le travail déployé a donc dû être énorme. Toute l'étude de M. Aubert repose peut-on dire sur des recherches d'archives. Les publications de documents relatifs au parlement s'arrêtent en effet au début de la période qu'il a choisie pour objet de son travail. Les *olim,* c'est à dire les quatre premiers registres du parlement, publiés par Beugnot, ne comprennent que les années 1251-1318. L'*analyse sommaire des actes du parlement*, publiée par l'administration des archives ne va pas au delà de 1328. De cette date à 1422 — près d'un siècle — M. Aubert s'est donc vu obligé d'entreprendre sans fil conducteur des recherches dont la longueur et la monotonie ne peuvent être pleinement appréciées que par les travailleurs qui se sont trouvés aux prises avec de semblables difficultés. Peut-être ce fastidieux travail a-t-il quelque peu fatigué l'auteur. Cette tâche accomplie, M. Aubert semble n'avoir pas voulu s'en imposer une autre : celle de montrer le développement, la genèse historique de tous les organes qu'il a si soigneusement décrits. On ne sent pas en le lisant comment a vécu et s'est modifié le parlement pendant le XIV[e] siècle, quelles influences ont agi sur lui, comment peu à peu sa constitution s'est enrichie et précisée. Tel qu'il est cependant, le livre de M. Aubert est une très utile et très consciencieuse contribution à l'histoire du droit public français. 39 pièces justificatives et 4 appendices terminent le volume pourvu d'un excellent registre.

Henri Pirenne.

VARIA.

LE SURMENAGE INTELLECTUEL

ET LA SURCHARGE DES PROGRAMMES [1].

On parle beaucoup depuis quelque temps du surmenage intellectuel : les Académies s'en inquiètent; les Chambres s'en préoccupent et les familles répètent ce qu'elles entendent dire, comme elles ont répété les épigrammes contre les vers latins, les dithyrambes sur les leçons de choses, et les malédictions contre le baccalauréat; car le propre des familles c'est de ne savoir que par ouï-dire ce qui intéresse la santé physique ou morale de leurs enfants. Ces inquiétudes sont-elles fondées : les élèves de nos lycées et de nos collèges sont-ils surmenés, et s'ils le sont, quel est le remède?

Il est assez difficile de répondre à la première de ces deux questions. Nous vivons dans un temps où il est convenu que tout le monde travaille trop. Les ouvriers dont la journée était autrefois de dix à onze heures et qui ne s'en portaient pas plus mal, se sont aperçus tout-à-coup qu'ils travaillaient trop et réclament avec une augmentation de salaire la réduction de la journée à huit heures, en attendant mieux. Les patrons travaillent trop : il leur fallait jadis vingt ou vingt-cinq ans pour faire leur fortune : ils veulent aujourd'hui la faire en dix ans, et quand les ouvriers auront obtenu un salaire uniforme de dix francs par jour et une journée de six heures, les patrons demanderont à l'Etat de leur garantir au bout de sept ans, vingt mille livres de rentes, s'il y a encore des patrons et des rentes. Les Chambres travaillent trop : aussi votent-elles des douzièmes provisoires et se donnent-elles en moyenne quatre à cinq mois de vacances par an. Les chevaux eux-mêmes travaillent trop, s'il faut en croire la Société protectrice des animaux; et la Société protec-

---

[1] Extrait de l'*Université*, journal des questions d'instruction publique (du 25 avril 1887).

trice des animaux travaille trop, s'il faut en croire les charretiers et les cochers.

Le seul être raisonnable ou non raisonnable qui ne travaille pas trop c'est le professeur : en conséquence, on s'ingénie à compliquer sa besogne, et on le force de rapprendre son métier tous les cinq ans. Il est donc tout naturel que les enfants travaillent trop ou du moins qu'on le leur persuade : mais je crois qu'il y a quelques distinctions à faire.

Quiconque a enseigné sait que, dans une classe, le tiers des élèves travaille peu ou point du tout, quels que soient les programmes et les méthodes. Il est vrai que ce sont ceux-là qui crient le plus fort et dont les familles protestent avec le plus d'énergie contre le surmenage intellectuel. Il en a toujours été ainsi, il en sera ainsi jusqu'à la consommation des siècles; laissons-les dire et passons à une autre catégorie. — Un second tiers travaille honnêtement mais doucement; ce sont des esprits avisés qui ne s'emportent pas, qui savent mesurer leurs forces et qui n'acceptent des programmes que ce qu'ils peuvent ou ce qu'ils veulent. Nous sommes également rassurés sur leur sort : on ne les surmènera jamais sans leur permission.

Reste le premier tiers, le plus digne d'intérêts : les élèves consciencieux, qui ne sont pas toujours les plus brillants, mais qui prennent au sérieux toutes les parties du programme et qui ne veulent rien négliger, les intelligences vives, curieuses, un peu naïves qui s'intéressent à toutes choses, mais qui se gaspillent trop souvent si on n'y prend pas garde et surtout si on les y invite.

C'est pour ceux-là, je le reconnais, que le danger existe et il est d'autant plus grave qu'il passe par dessus la foule pour atteindre l'élite, et qu'il menace les plus intelligents et les meilleurs. Ce n'est pas qu'on demande aujourd'hui aux enfants et aux adolescents un plus grand nombre d'heures de travail qu'on ne leur en demandait autrefois. Jusqu'à nouvel ordre, la journée n'a que vingt-quatre heures : il faut bien en consacrer huit au sommeil, quatre aux repas et aux récréations. Il faut bien un jour ou un jour et demi de repos par semaine : ces chiffres ont peu varié depuis qu'il y a des écoles; ils varieront peu tant qu'il y en aura : mais, dans un même nombre d'heures nous avons voulu faire entrer beaucoup plus de matières et des matières beaucoup plus diverses et beaucoup moins appropriées à l'âge

des écoliers, garçons ou filles, élèves des écoles primaires ou de l'enseignement secondaire. Depuis que nous avons découvert la science de l'éducation, comme ces bonnes gens qui découvrent encore tous les jours l'Amérique ou l'Océanie, depuis que nous avons institué des cours et des diplômes de pédagogie, depuis que nous avons exhumé le maître par excellence, Pestalozzi, dont l'originalité consiste à avoir formulé dans une langue assez incorrecte des théories qu'on dit merveilleuses, et à avoir tué sous lui tous les établissements d'instruction qu'il a essayé de fonder, il semblerait que nous ne savons plus ce que c'est qu'un enfant : à l'être vivant, mobile, impressionnable, tout d'imagination, de mémoire et de foi, qui est ainsi parce que la nature l'a fait ainsi, nous prétendons substituer je ne sais quelle abstraction philosophique, je ne sais quel fantoche auprès duquel l'Emile de Rousseau est une réalité presque vulgaire. Au lieu de tirer parti des facultés que l'enfant possède pour éveiller et développer celles qu'il n'aura qu'avec le temps, nous devançons la marche des années : nous voulons qu'il raisonne, qu'il analyse, qu'il observe : nous faisons appel à son jugement et à son esprit critique : en grammaire, au lieu de lui apprendre des règles et des exemples qu'il retiendra et qu'il appliquera machinalement d'abord, puis en connaissance de cause, à mesure que son esprit s'ouvrira aux idées abstraites et générales, nous avons la prétention de lui faire découvrir ces règles dans les auteurs, de lui faire recomposer tout le mécanisme du langage, comme Pascal inventait la géométrie, et d'imposer à de pauvres cervelles dont la majorité, sans doute, est fort ordinaire, ces miracles de précocité intellectuelle auxquels n'a pas résisté le cerveau même de Pascal, ce surmené sublime et volontaire, dont le corps était heureusement assez faible pour s'éteindre avant la raison et avant le génie. Nous voulons ingurgiter à des estomacs incapables de digérer cette lourde nourriture des potions prétendues scientifiques où la pharmacopée officielle a essayé de diluer la science à petites doses, mais que le zèle ou l'inexpérience des maîtres ne manque pas de renforcer. Nous entassons, sans profit pour l'esprit et pour le jugement, ces ingrédients mal assimilés dans des mémoires qui ne sont pas faites pour emmagasiner de pareils produits et qui n'en gardent le plus souvent qu'une chose : l'horreur de la science.

Au lieu d'imprimer aux études cette unité de direction qui

ne demande pas à l'enfant de disperser ses efforts et de suivre à la fois deux ou trois voies différentes, au lieu de laisser son intelligence se développer dans le sens qui convient le mieux à son âge, sous prétexte d'alléger son travail par la variété et d'éviter la monotonie, dont il s'accommode fort bien, nous le forçons de s'assimiler en même temps des méthodes diverses, nous réussissons si bien à le distraire que son esprit ahuri ne sait plus où se fixer, et qu'il se laisse entraîner à la dérive par ces flots tumultueux qui le submergent au lieu de le porter : nous attelons à un malheureux élève de cinquième ou de sixième trois ou quatre professeurs qui apportent dans leur enseignement un zèle égal, mais des habitudes et des méthodes différentes, qui tirent chacun de leur côté, et qui finissent par l'écarteler au lieu de le conduire, à moins qu'il ne résiste à leurs efforts par la puissance de l'inertie et qu'il ne reste sur la route, en laissant l'attelage continuer son chemin tout seul.

Bouleversant toutes les notions du sens commun et toutes les conditions de l'enseignement, confondant tous les âges et tous les ordres d'études, nous transportons l'érudition dans l'enseignement secondaire, et nous sommes obligés de revenir aux éléments dans l'enseignement supérieur, nous faisons des cours aux élèves de quatrième et de troisième et nous en sommes réduits à faire des classes aux candidats à la licence.

Enfin, sous prétexte de répondre aux besoins des sociétés modernes, dont le premier besoin est, comme dans tous les temps, d'apprendre à penser et à exprimer sa pensée, nous ajoutons sans cesse aux programmes, sans en rien retrancher; nous voulons que l'enfant sorte du lycée apte à tout et sachant tout; nous prétendons agrandir le tableau sans élargir le cadre et faire tenir dans un même nombre d'années deux fois plus de matières et deux fois plus d'enseignements divers. Ignorance déplorable du caractère de l'enfant, prétention de faire violence à la nature, surcharge et mauvaise répartition des programmes, multiplication des enseignements et des professeurs, voilà les véritables causes du surmenage intellectuel de l'enfance......

En indiquant le mal j'ai indiqué le remède. Il faut renoncer aux paradoxes et aux chimères et revenir au bon sens. Il faut balayer de toutes les classes élémentaires et même des classes de grammaire tout cet appareil scientifique stérile et trompeur qui n'est que la caricature de la science : il faut se contenter

jusqu'à la quatrième inclusivement de l'arithmétique usuelle, du système métrique et de notions élémentaires de géométrie pratique, sans aucune espèce de théorie : il faut, dans les classes de lettres jusqu'à la rhétorique inclusivement, réduire l'étude des sciences au minimum de connaissances générales qui seules ont leur utilité et leur application dans la vie réelle, et n'aborder sérieusement les études scientifiques qu'à l'âge où elles peuvent contribuer au développement de l'esprit, ou préparer pour certaines catégories d'élèves. l'éducation professionnelle. Il faut se garder dans les classes inférieures de multiplier le nombre des professeurs ; l'enseignement gagnera en unité et en simplicité ce qu'il pourra perdre en compétence spéciale sur des matières d'une importance secondaire. Si on veut continuer à faire apprendre à une partie des élèves du latin et du grec, et on sera bien forcé de le vouloir à moins d'être résolu à ruiner l'Université au profit d'une concurrence qu'on n'a ni le droit ni le pouvoir de supprimer, il faut rétablir le latin en septième et le grec en sixième, au moins dans le second semestre, et se persuader que pas plus en français qu'en latin, en grec ou en allemand, les enfants ne se feront leur grammaire eux-mêmes. Il faut se résigner à expliquer à fond un petit nombre d'auteurs ou de fragments d'auteurs, au lieu de se bercer de cette chimère que la lecture à vol d'oiseau laisse quelque chose dans l'esprit des élèves; il faut restituer l'érudition et les cours de faculté à l'enseignement supérieur, et se contenter de faire la classe, ce qui est peut-être moins brillant, mais ce qui est plus pratique et plus honnête : il faut enfin non pas sacrifier les grandes écoles qui ont été et qui sònt encore l'honneur du pays, et les immoler sur l'autel d'une égalité béotienne, rêve des sophistes et des médiocres, mais alléger les programmes et rendre, dans le concours, à l'intelligence et au talent la place trop usurpée par le mécanisme et par la mémoire. A cette condition, mais à cette condition seulement, le surmenage intellectuel ne sera plus à craindre, et si on a sacrifié à des expériences avortées la génération présente, on aura du moins la consolation d'avoir donné à nos dépens une leçon à l'avenir.

H. Pigeonneau.

PERIODIQUES.

Revue critique *d'histoire et de littérature*, recueil hebdomadaire publié sous la direction de MM. J. Darmesteter, L. Havet, G. Monod, G. Paris.

21 mars 1887 : **Em. Egger,** Essai sur l'histoire de la critique chez les Grecs, 2e édition (Alfred Croiset). — **De Ruggiero,** Dictionnaire épigraphique des antiquités romaines, I-IV (R. Cagnat). — **Ch. Benoist,** La politique du roi Charles V, la nation et la royauté (Jean Kaulek). — Collection de cartes marines d'origine italienne, p. p. **Th. Fischer** (L. Gallois). — Du 28 mars : **Lœschke,** Borée et Orithye sur le coffret de Cypsèle (Salomon Reinach). — **Aubert,** Le parlement de Paris de Philippe le Bel à Charles VII (A. Molinier). — **Geffroy,** Madame de Maintenon d'après sa correspondance authentique (T. de L.). — Du 4 Avril : **Ed. Engel,** La prononciation du grec (Jean Psichari). — **Vernes,** L'histoire des religions (Théod. Reinach). — **Groeber,** La philologie romane (Antoine Thomas). — **Leclercq,** La terre des merveilles (E. Beauvois). — Du 11 avril : **Bazin,** L'Aphrodite marseillaise du musée de Lyon (Salomon Reinach). — **A. Darmesteter,** La vie des mots (V. Henry). — **Wheeler,** L'accent nominal grec (MY). — Racine, les Plaideurs, p. p. **Favre** et **Gasté** (A. Delboulle). — Œuvres de Louise Labé, p. p. **Boy** (T. de L.). — Du 18 avril : **Vischer,** L'Apocalypse de Saint-Jean (A. Sabatier). — **Droysen,** Histoire de l'Hellénisme, III (P. G.). — **Cadet,** L'éducation à Port-Royal (A. Delboulle). — **Beauvois,** Les trois Chamilly pendant et après la guerre de dévolution (T. de L.). — Du 25 avril : **Le Bon,** Les civilisations de l'Inde (A. Barth). — **Hauvette,** Les stratèges athéniens (P. G.). — **Hubschmann,** L'ossète (V. Henry). — **Aubé,** L'Église et l'État dans la seconde moitié du IIIe siècle (G. Lacour et Gayet). — **Mahrenholtz,** Vie et œuvres de Voltaire ; **Kreiten,** Voltaire (Ch. J.). — Du 2 mai : **Buchholtz,** Les poèmes homériques (Alfred Croiset). — **Upcott,** Introduction à la sculpture grecque (Salomon Reinach). — **Mérimée,** Les divinités des eaux dans la Gaule méridionale (P. A. L.). — Gazette archéologique, p. p. **de Witte et de Lasteyrie,** XI (H. de Curzon). — **Adam,** La langue chiapanèque (V. Henry). — **Pélissier,** Les frères Dupuy (T. de L.). — **Sanders,** Modèles de style allemand (Alfred Bauer). — Du 9 mai : **Hauvette,** De l'archonte-roi (P. G.). — **Denis,** La comédie grecque (A. Couat). — **De Colleville,** Histoire abrégée des empereurs romains et grecs et des personnages pour lesquels on a frappé des médailles depuis Pompée jusqu'à la prise de Constantinople (Th. Reinach). — **Allard,** Histoire des persécutions pendant la première moitié du troisième siècle (G. Lacour-Gayet). — **Gravier,** Un village normand sous l'ancien régime (A. Del-

boulle). — **Ledru**, Le château de Sourches (S. Menjot d'Elbenne). — **Freeman**, La méthode historique (Ch. Bémont). — Du 16 mai : **Babelon**, Description historique et chronologique des monnaies de la République romaine (Anatole de Barthélemy). — **Omont**, Inventaires des manuscrits grecs (Alfred Jacob). — Du 23 mai : **Oberziner**, Le culte du soleil chez les anciens Égyptiens (G. Maspero). — **Miliarakis**, Géographie politique de l'Argolide et de la Corinthie (Jean Psichari). — **Desclozeaux**, Gabrielle d'Estrées et Sully (T. de L.). — **Beyer**, Le système phonique du français (Paul Passy). — Du 30 mai : **Schulz**, Les sources des biographies d'Aratus et de Cléomène (Marcel Dubois). — **Mommsen** et **Marquardt**, Manuel des antiquités romaines, traduit sous la direction de **G. Humbert** ; **Mommsen**, Le droit public romain, traduit par **P. F. Girard** (G. Bloch). — Chronique de Morée, p. p. **Morel-Fatio** (A. Molinier). — Du 6 Juin : Thucydide, p. p. **A. Croiset**, I (Jules Nicole). — **Janssen**, L'Allemagne et la Réforme, I (Ch. Dejob). — **Allain**, La question d'enseignement en 1789 d'après les cahiers (A. Gazier).

Société royale belge de Géographie. Bulletin publié par les soins de M. J. Du Fief, secrétaire général de la société ; 11e année. 1887. N° 1. Janvier-Février.

Sommaire : Oscar Baumann : La station des Stanley-falls. — Jules Leclercq : Les éruptions volcaniques de l'Islande depuis les temps historiques. — Philippe Rinchon : Géographie locale : la commune de Thulin. — Chronique géographique. — Docteur Janssens : Bulletin trimestriel de statistique démographique et géographie médicale (1886 4e trimestre). Résumé de statistique sanitaire comparée (1886).

N° 2. Mars-Avril.

Sommaire : J. Du Fief : La station de Loulouabourg. — J. Peltzer : Émigration et colonisation ; la vallée de Mésilla. — A. Rutot. L'Eifel volcanique. — Lieutenant Taunt : Rapport sur le Congo. — Chronique géographique : Europe, Asie, Afrique, Amérique, Australie, Océanie, Questions générales.

Hermes, Zeitschrift für classische Philologie, herausgegeben von Georg Kaibel und Carl Robert. — Zweiundzwanzigster Band. Zweites Heft. Berlin, 1887.

U. Ph. Boissevain, über die dem Ioannes Antiochenus zugeschriebenen Excerpta Salmasiana. — H. Kühlewein, die Textesüberlieferung der angeblich Hippokratischen Schrift über die alte Heilkunde. — U. von Wilamowitz-Möllendorff, die erste Rede des Antiphon. — Demotika der Metoeken II. — G. Schultz, über das Capitel « de versuum generibus » bei Diomedes. — H. Schrader, Florentinische Homerscholien. — Th. Mommsen, Stadtrechtbriefe von Orkistos und Tymandos. — G. Kaibel, zu Athenaeus : 1. Athenaeus und Suidas ; 2. Athenaeus und der Grammaticus Hermanni.

wängler). — **M. A. Carnazza,** La istituzione dei feziali in rapporto al diritto publico romano (M. Voigt). — **S. Perozzi,** Dell' antica e dell' odierna maniera di considerare e di studiare il Corpus iuris nei riguardi dogmatici (M. Voigt. — **K. Zacher,** Zur griechischen Nominalkomposition (H. Ziemer). — **H. Planer,** De haud et haudquaquam negationum apud scriptores latinos usu (J. H. Schmalz). — **H. Menge,** Repetitorium der griechischen Syntax (Th. Sorgenfrey). — **Auszüge aus Zeitschriften,** etc.

2 April. **Rezensionen und Anzeigen : A. Baehrens,** Fragmenta poetarum Romanorum (L. Müller) I. — **J. Schlüter,** De satirae Persianae natura et indole (J. Peters). — **S. Reinach,** La colonne Trajane au musée de Saint-Germain (R. Schneider). — **M. Gisi,** Verzeichnis der Inkunabeln der Kantons-Bibliothek Solothurn (Fr. Rupp). — **Cl. Nohl,** Pädagogik für höhere Lehranstalten (F. Müller). — **Auszüge aus Zeitschriften,** etc.

9 April. **Rezensionen und Anzeigen : H. Usener,** Altgriechischer Versbau (A. Ludwich). — **A. Baehrens,** Fragmenta poetarum Romanorum (L. Mueller) II. — **J. J. Bernoullie,** Römische Ikonographie (R. Weil). — **A. H. Sayce,** Alte Denkmäler im Lichte neuer Forschungen (F. Justi). — **E. Engel,** Griechische Frühlingstage (Chr. B.). — **H. Stein,** Lateinischer Lehrstoff für Quarta (P. Hellwig). — **Auszüge aus Zeitschriften,** etc.

16 April. **Rezensionen und Anzeigen : H. Jordan,** Der Tempel der Vesta und das Haus der Vestalinnen (O. Richter). — **I. M. Stahl,** Quaestiones grammaticae ad Thucydidem pertinentes (G. Behrendt). — **L. Heck,** Die Hauptgruppen des Tiersystems bei Aristoteles und seinen Nachfolgern (O. Keller). — **A. Greifeld,** De Andriae Terentianae gemino exitu (A. G. Engelbrecht). — **K. Brugmann,** Grundriss der vergleichenden Grammatik der indogermanischen Sprachen (O. Bremer). — **Auszüge aus Zeitschriften,** etc.

23 April. **Rezensionen und Anzeigen : A. Fick,** Die homerische Ilias nach ihrer Entstehung betrachtet und in der ursprünglichen Sprachform wiederhergestellt (P. Cauer) I. — **H. Meusel,** Lexicon Caesarianum (R. Schneider). — **B. Lorentz,** Die Taube im Altertume (O. Keller). — **H. Paul,** Prinzipien der Sprachgeschichte (H. Ziemer). — **Auszüge aus Zeitschriften,** etc.

30 April. **Rezensionen und Anzeigen : A Fick,** Die homerische Ilias nach ihrer Entstehung betrachtet und in der ursprünglichen Sprachform wiederhergestellt (P. Cauer) II. — **L. Heuzey,** Les opérations militaires de Jules César (R. Schneider). — **P. Gardner,** Catalogue of Indian coins in the British Museum. — **W. Wroth,** A. catalogue of the greek coins in the British Museum (R. Weil). — **K. Penka,** Die Herkunft der Arier (F. Justi). — **Auszüge aus Zeitschriften,** etc.

7 Mei. **Rezensionen und Anzeigen : A. Fick,** Die homerische Ilias nach ihrer Entstehung betrachtet und in der ursprünglichen Sprachform wiederhergestellt (P. Cauer) III. — **G. Attinger,** Beiträge zur Geschichte

von Delos (G. Egelhaaf). — **A. Güldenpenning**, Geschichte des oströmischen Reiches unter den Kaisern Arcadius und Theodosius II (W. Fischer). — **I. Uri**, Un cercle savant au XVII siècle (O. Seyffert). — **M. Erbe**, Griechisches Lesebuch nebst deutschen Ubungsstücken für Untertertia. — **O. Kohl**, Griechisches Ubungsbuch zur Formenlehre vor und neben Xenophons Anabasis. — **B. Todt**, Griechisches Vokabularium für den Elementarunterricht in sachlicher Anordnung (P. Hellwig). — **Auszüge aus Zeitschriften**, etc.

14 Mei. **Rezensionen und Anzeigen** : **Cicero**, De oratore, erkl. von **Piderit-Harnecker** (Fr. G. Sorof) I. — **Neue philologische Erscheinungen aus Russland** (H. Haupt). — **L. Esmonnot**, Néris, vicus Neriomagus (A. Chambalu). — **Auszüge aus Zeitschriften**, etc.

21 Mai. **Rezensionen und Anzeigen** : **Cicero**, De oratore, erkl. von **Piderit-Harnecker** (Fr. G. Sorof) II. — **A. Gasquy**, Cicéron jurisconsulte (M. Voigt). — **A. Mosbach**, Amor und Psyche —ι—). — **H. Herbrecht**, De sacerdotii apud Graecos emptione venditione (H. Lewy). — **M. Zöller**, Griechische und römische Privataltertümer (G. Egelhaaf). — **C. Weyman**, Studien über die Figur der Litotes (W. Pecs). — **H. Omont**, Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France, — Catalogue des manuscrits grecs des départements (A. Ludwich). — **E. Coppi**, Le università italiane nel medio evo (H. Bressler). — **Auszüge aus Zeitschriften**, etc.

28 Mai. **Rezensionen und Anzeigen** : **N. Nissen**, Griechische und römische Metrologie (J. Wex). — **A. Flach**, Peisistratos und seine litterarische Thätigkeit (H. Landwehr. — **H. Collitz**, Sammlung der griechischen Dialektinschriften, IV. Bd. (W. Larfeld). — **O. Güthling**, Curae Vergilianae (W. Gebhardi). — **F. Puglia**, Studi di storia del diritto Romano (J. Baron). — **Auszüge aus Zeitschriften**, etc.

4 Juni. **Rezensionen und Anzeigen** : **E. Hübner**, römische Epigraphik (A. Chambalu). — **O. Perthes**, Die platonische Schrift Menexenus im Lichte der Erziehungslehre Platos (Schmelzer). — **C. F. W. Müller**, Ciceronis scripta quae manserunt omnia P. II vol. III (J. H. Schmalz. — **A. Deppe**, Kriegszüge des Tiberius in Deutschland (A. Eussner). — **E. Schneider**, Dialektorum Italicarum aevi vetustioris exempla selecta (W. Deecke). — **K. Krumbacher**, Griechische Reise (E. Fabricius). — **A. Gehring**, Die Behandlung der griechischen Syntax in Obertertia und Secunda (F. Müller). — **Auszüge aus Zeitschriften**, etc.

11 Juni. **Rezensionen und Anzeigen** : **Ed. Wunder-N. Wecklein**, Sophoclis tragoediae II 1. (H. Müller). — **A. Jahn**, Des h. Eustathius Beurteilung des Origines (H. Rönsch). — **A. Sidgewick**, P. Vergili Maronis Georgicon libri III. IV. (W. Gehardi). — **R. Jacobs-H. Wirz**, C. Sallusti Crispi de coniuratione Catilinae et de bello Iugurthino libri (A. Eussner). — **P. Thomas**, C. Sallusti Crispi de bello Jugurthino liber (A. Eussner). — **Chr. Belger**, Beiträge zur Kenntnis der griechischen Kuppelgräber (A. Furtwängler). — **R. Kobert**, Uber den Zustand der

Arzneikunde vor achtzehn Jahrhunderten (Chr. Muff). — J. **Lattmann,** Nebenausgabe zur 5. Auflage des lat. Elementarbuchs für Sexta. — Über die Einfügung der induktiven Unterrichtsmethode in den lat. Elementarunterricht (P. Hirt). — A. **Thorbecke,** Geschichte der Universität Heidelberg (H. Bressler). — J. E. **Sandys,** An easter vacation in Greece (Chr. B.). — **Auszüge aus Zeitschriften,** etc.

Wochenschrift für Klassische Philologie, herausgegeben von Georg Andresen und Hermann Heller. Berlin, R. Gaertners Verlag, H. Heyfelder.

23 März 1887. Rezensionen und Anzeigen : B. Lorentz, Die Taube im Altertum (M. C. P. Schmidt). — Fr. Studniczka, Zur Geschichte der griech. Tracht (P. Weizsäcker). — J. Rappold, Z. Kenntnis d. Gleichnisses b. Aischylos, Sophokles und Euripides (G. Hergel). — Fr. Cauer, Die Römische Aeneassage (E. Baehrens). — Th. Oesterlen, Komik u. Humor bei Horaz I. II. (G. Faltin). — J. Vinkesteyn, De fontibus ex quibus scriptor libri de viris illustribus hausisse videtur (Th. Opitz). — M. Heynacher, Sprachgebrauch Caesars im bellum Gallicum. 2. A. (H. Babucke). — Auszüge, etc.

30 März. Rezensionen und Anzeigen : Inschriften griech. Bildhauer von Em. Loewy (P. Weizsäcker). — K. Brugmann, Grundriss der vergleichenden Grammatik I (F. Holthausen). — Homeri Iliadis carmina... ed. W. Christ (A. Rzach) I. — Corn. Taciti Histor. I. II., erklärt von E. Wolff (J. Müller). — Fr. Devantier, Das lat. Relativum in der Verschränkung (Zillgenz). — Auszüge, etc.

6 April. Rezensionen und Anzeigen : H. Osthoff, Die neueste Sprachforschung (H. Ziemer). — C. Maurer, De aris Graecorum pluribus deis in commune positis (H. Gloël). — Homeri Iliadis carmina... ed. W. Christ (A. Rzach). — Aristotelis de anima recogn. Guil. Biehl (Dembowski). — A. Kalkmann, Pausanias d. Perieget (H. Dütschke) — Auszüge, etc.

13 April. Rezensionen und Anzeigen : Lexikon d. griech. u röm. Mythologie. 9. 10 (A. Zinzow). — Moritz, Ueber das 11. Buch der Ilias (A. Gemoll) — H. Herzel, Qua in citandis scriptorum et poetarum locis auctor libelli περὶ ὕψους usus sit ratione (Br. Keil). — Persii, Juvenalis, Sulpiciae Sat. Recog. Jahn-Bücheler (A. Weidner). — Amor u. Psyche. Aus Apulejus übers. von A. Mosbach (H. Draheim). — Auszüge, etc.

20 April. Rezensionen und Anzeigen : Demosthenes' 9 Philipp. Reden v. Rehdantz-Blass, II 2, 4. Aufl. (W. Nitsche). — Euripides' Medea von H. v. Arnim. 2. A. (Th. Barthold). — H. Merguet, Lexikon zu Caesar. 3. Lfrg. (A. Neitzert).— Archiv. f. latein. Lexicographie. III 3/4 (G. Landgraf). — Auszüge, etc.

27 April. Rezensionen und Anzeigen : Joh. u. Th. Baunack, Studien a. d. Gebiete der griech. und arischen Sprachen I (O. Immisch). — H. Berger, Geschichte der Erdkunde der Griechen I (J. Partsch). — J. M. Stahl, Quaestiones ad Thucydidem pertinentes (S. Widmann). — W. Ihne,

Römische Geschichti VI (G. Faltin). — Macci Plauti comoediae. Tomi III 1 (Anspach). — H. Merguet, Lexikon zu Caesar. Lfrg. 4-6 (E. Wolff., — — G. Schepss, Evangelienhandschriften der Würzburger Bibliothek (Th. Stangl). — Auszüge, etc.

4 Mai. Rezensionen und Anzeigen : Guil. Hofmann. De iurandi apud Athenienses formulis (H. Lewy). — F. Müller, dispositionen zu den Reden bei Thukydides (S. Widmann). — Euripides, Medea ... by C. B. Heberden (Th. Barthold). — Dionysii Halic. antiqu. Roman. Ex. rec. A. Kiessling et V. Prou (K. Jacoby). — C. J. Rockel, De allocutionis usu apud Thucydidem, Xenophontem al. (Br. Keil). — A. Feilchenfeld, De Vergilii bucolicon temporibus (R. Bitschofsky. — A. Gerber et A. Greef, Lexicon Taciteum VI (E. Wolff). — Auszüge, etc.

11 Mai. Rezensionen und Anzeigen : Denkmäler d. klass. Altertums. Lfrg. 21-23 (P. Weizsäcker). — H. Herbrecht, De sacerdotii apud Graecos emptione venditione (P. Stengel). — Euripides' Medea, erkl. von S. Mekler (Th. Barthold). — J. Kohm, Uber die Echtheit der Tetralogieen des Antiphon (H. Lewy). — C. Th. Michaelis, De Plutarchi codice Marciano 386 (Br. Keil). — Corippi grammatici quae supersunt. Rec. M. Petschenig (M. Manitius). — Heinr. Meyer, Kl. Schriften zur Kunst (H. Blümner). — Universitäts-Kalender f. Sommer 1887 (hr.) — Auszüge, etc.

18 Mai. Rezensionen und Anzeigen : W. Richter, Handel u. Verkehr der Völker des Mittelmeers (H. Blümner). — Euripides' Herakliden erklart von W. Bauer. 2. Aufl. von N. Wecklein (H. Gloël). — Carmina figurata graeca... ed. C. Haeberlin. — M. Rannow, Studia Theocritea (G. Knaack). — A. Gercke, Chrysippea (F. Susemihl). — Fr. Knoke, Germanicus in Deutschland (G. Andresen). — Auszüge, etc.

25 Mai. Rezensionen und Anzeigen : Fr. Ziemann, De anathematis graecis (M. Lehnerdt). — R. Kayser, De interpunctione graecarum inscriptionum (Br. Keil). — Heinr. Guhrauer, musikgeschichtliches aus Homer I (K. v. Jan). — J. A. Heikel, βούλευσις in Mordprozessen; W. Passow, De crimine βουλεύσεως (S. Herrlich). — K. Schmidt, De Herodico Crateteo (F. Susemihl). — G. Götz, De Placidi glossis (H. Hagen). — E. Wezel, Cäsars gallischer Krieg. Ein Ubungsbuch I. II (Radtke). — Auszüge, etc.

1 Juni. Rezensionen und Anzeigen : L. Lange, Kleine Schriften I (H. Genz). — Ferd. Bender, Gesch. der griech. Litteratur (K. Sittl). — J. H. Heinr. Schmidt, Synonymik der griechischen Sprache IV (Ad. Matthias). — H. Hollander, Die Uberlieferung der Homer. Hymnen (A. Gemoll). — E. Weifsenborn, Xenophons Memorabilien als Schullektüre (W. Vollbrecht). — M. R. Cagnat, Cours élémentaire d'épigraphie latine (H. Hagen). — M. Sonntag, Zur erklärung Vergilscher Eklogen (P. Deuticke). Auszüge, etc.

8 Juni. Rezensionen und Anzeigen : Les musées d'Athènes. Publication de C. Rhomaïdès et P. Cavvadias (A. Trendelenburg). — Homeri hymni, epigrammata, batrachomyomachia. Ed. E. Abel (A. Gemoll). — E. Brey. De septem fabulae stasimo II (J. Oberdick, nebst Beiträgen zur Homer-

frage). — J. Schedlbaur, Zur Textkritik von Lykurgs Leocratea (H. Lewy). — Fragmenta poetarum Romanorum coll. et em. Aem. Bährens (J. M. Stowasser). — Taciti Historiarum liber II. Ed. Meiser (E. Wolff), C. Weyman, Die Figur der Litotes (J. H. Schmalz). — Auszüge, etc.

15 Juni. Rezensionen und Anzeigen : L. v. Urlichs, Archäologische Analekten (P. W.). — Adam Steph. Miodonski, De enuntiatis subiecto carentibus apud Herodotum (W. Gemoll). — Sophokles' Oedipus in Kolonos. Erkl. v. C. Schmelzer (Fr. Schubert). — Jos. Riehemann, De litis instrumentis in Demosthenis orat. adv. Neaeram (J. Kohm). — F. Striller, De Stoicorum studiis rhetoricis (R. Volkmann). — P. Vergili Maronis carmina ed. G. Thilo (W. Gebhardi) I. — Lyra doctorum... elegit J. Draheim (G. Stier). — Seyffert — v. Bamberg, Griech. Ubungsbuch. 2 Tl. 9 Aufl. (C. Venediger). — Auszüge, etc.



REVUE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
EN BELGIQUE.
Tome 30. 5e Livraison.

QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT, LETTRES ET SCIENCES.

PRINCIPAUX DÉFAUTS DU SYSTÈME CORPORATIF

DANS LES PAYS-BAS AUTRICHIENS A LA FIN DU XVIIIe SIÈCLE [1].

On connait l'édit de Turgot, enregistré au Parlement de France dans le lit de justice du 12 mars 1776, qui portait suppression des jurandes et maîtrises, quatre corporations seules exceptées. Le célèbre ministre mit, paraît-il, deux mois à écrire le préambule ou exposé des motifs de cette ordonnance. Voici le jugement qu'il y émet sur le système des associations professionnelles. « Le droit de travailler, dit-il, est la propriété de tout homme, et cette propriété est la première, la plus sacrée et la plus imprescriptible de toutes ». Les corporations impliquent nécessairement la violation de ce droit naturel, par les entraves dont elles entourent l'industrie et le commerce. Ce sont, dit Turgot [2], « des institutions arbitraires, qui ne permettent pas à l'indigent de vivre de son travail; qui repoussent un sexe à qui sa faiblesse a donné plus de besoins et moins de ressources, et qui semblent, en le condamnant à une misère inévitable, seconder la séduction et la débauche; qui éteignent l'émulation et l'industrie, et rendent inutiles les talents de ceux que les circonstances excluent de l'entrée d'une communauté; qui retardent les progrès des arts par les difficultés multipliées que rencontrent les inventeurs, auxquels différentes communautés disputent le droit d'exécuter des découvertes

[1] Lecture faite à la Société pour le progrès des Études Philologiques et Historiques.

[2] V. ALFRED NEYMARCK, *Turgot et ses Doctrines*, Paris, Guillaumin et Cie, 1885. T. I, pp. 271-274. — DUPONT DE NEMOURS, *Œuvres de Turgot*, p. 337. — Voir sur ce sujet L. DE LAVERGNE, *Turgot;* MICHEL CHEVALIER, *Turgot et la liberté du travail;* LEVASSEUR, *Histoire des classes ouvrières en France;* etc.

qu'elles n'ont pas faites; qui, par les frais immenses, que les artisans sont obligés de payer pour acquérir la faculté de travailler, les exactions de toute espèce qu'ils essuient, par les saisies multipliées pour de prétendues contraventions, par les dépenses et les dissipations de tout genre, par les procès interminables[1] qu'occasionnent entre toutes ces communautés les prétentions respectives sur l'étendue de leurs privilèges exclusifs, surchargent l'industrie d'un impôt énorme[2], onéreux aux sujets, sans aucun fruit pour l'État; qui, enfin, par la facilité qu'elles donnent aux membres des communautés de se liguer entre eux, de forcer les membres les plus pauvres à subir la loi des riches, deviennent un instrument de monopole et

---

[1] V. Fr. Cadet, *Turgot*, p. 170, cité par Neymarck, op. cit., t. I, pp. 267-268 : « La fameuse querelle des fripiers et des tailleurs sur la distinction d'un habit neuf avec un vieil habit commença en 1550; elle finit forcément en 1776 par la suppression des maîtrises. Elle n'avait duré que deux siècles. De 1578 à 1776, les savetiers et les cordonniers se disputent pour arriver à la définition d'une vieille botte. Les oyers-rôtisseurs, les poulaillers, les cuisiniers essayent de s'arracher mutuellement le droit exclusif de cuire la volaille et le gibier. Les merciers, les gantiers, les bonnetiers-chapeliers sont également aux prises; et au milieu de ces conflits incessants, le Parlement rend des arrêts contradictoires, mais toujours graves, sur le droit de vendre de la viande cuite ou crue, de faire des sauces, sur le nombre des plats de fricassées à porter en ville, sur la quantité de gants ou de chapeaux à mettre en étalage! » Neymarck ajoute en note, p. 268, d'après Wolowski, *Revue de Législation,* 1843, 3e livraison, le récit de la querelle entre les rôtisseurs et les poulaillers, commencée en 1509, finie en 1578 par la condamnation des poulaillers, dont la chute fut bientôt complète. En 1628, les rôtisseurs se trouvaient à leur tour précipités dans la ruine par la funeste issue d'un procès contre les cuisiniers, taverniers, cabaretiers et pâtissiers.

[2] En 1775, un magistrat avait évalué à 12 millions par an, les frais qu'occasionnaient à l'industrie l'institution des jurandes et maîtrises. Quand Turgot tomba du ministère, les corporations furent rétablies, mais leurs principaux abus avaient été corrigés. En 1786, après les réductions du nouveau système, on estimait encore à 4,500,000 livres leurs dépenses annuelles. V. Levasseur, *Histoire des classes ouvrières en France,* Paris, Guillaumin et Cie, 1859; l. VII, ch. V. — Rien qu'en procès pour les seuls intérêts de corps, les communautés de Paris, vers la même époque, dépensaient annuellement 800,000 francs! V. Renouard, *Traité des Brevets d'Invention,* 6e partie, Ch. II, p. 64 (Paris, Guillaumin, 1844). D'après une brochure de M. Costaz, sur les corps de marchands et communautés d'arts et métiers (1821).

favorisent des manœuvres dont l'effet est de hausser au-dessus de leur proportion naturelle les denrées les plus nécessaires à la subsistance du peuple » — A supprimer les jurandes et maîtrises, ajoute Turgot, tout le monde gagnera, les maîtres privilégiés aussi bien que les simples artisans et le public: « en perdant le privilège exclusif qu'ils ont comme vendeurs, ils gagneront, comme acheteurs, à la suppression du privilège exclusif de toutes les autres communautés. Les artisans y gagneront de ne plus dépendre, dans la fabrication de leurs ouvrages, des maîtres de plusieurs autres communautés, dont chacune réclamait le privilège exclusif de fournir quelque pièce indispensable. Les marchands y gagneront de pouvoir vendre tous les assortiments accessoires à leur principal commerce. Les uns et les autres y gagneront surtout de n'être plus sous la dépendance des chefs et officiers de leur communauté, et de n'avoir plus à leur payer les droits de visites fréquentes, d'être affranchis d'une foule de contributions pour des dépenses inutiles ou nuisibles, frais de cérémonies, de repas, d'assemblée, de procès, aussi frivoles par leur objet que ruineux par leur multiplicité! »

Tous les défauts que Turgot reproche aux corporations de la France, affectaient-ils aussi, à la même époque, les corps de métiers des Pays-Bas Autrichiens? Oui, répondrons-nous sans hésiter. Le mal avait-il atteint chez nous la même gravité que chez nos voisins du Sud? C'est là une question qu'il faut réserver, les points de comparaison nous manquant, vu l'absence en Belgique d'un travail sérieux sur la situation du commerce et de l'industrie à la fin du siècle dernier.

Ce travail, les documents pour le faire ne manquent pas cependant! A défaut des œuvres d'un Turgot, nous avons dans nos archives au Dépôt général du royaume, dans les dépôts provinciaux, dans les archives de nos anciennes cités, une foule de pièces qui nous fourniraient les renseignements les plus nombreux, les plus sûrs et les plus minutieux. Recherches longues, il est vrai, et parfois difficiles, seraient celles qu'il faudrait faire, malgré le secours de nos nombreuses monographies locales! Mais la moisson serait riche, d'une grande importance au point de vue historique, d'une plus grande encore au point de vue économique et politique: les faits du passé doivent servir de leçon au présent et à l'avenir. Mais, pour que cette leçon soit fructueuse, il faut que le passé soit bien

connu, et sous tous ses aspects. On sait bien quel rôle brillant ont joué les corporations pendant la période communale[1]; on ignore trop ce qu'elles devinrent quand les autres institutions se transformèrent, survivant aux circonstances qui les avaient fait naître et avaient fait leur splendeur. Aujourd'hui que de tous côtés s'élèvent des plaintes violentes contre la répartition des richesses et l'organisation du travail industriel, une étude sur la chute de nos corporations et ses causes serait particulièrement intéressante. Nous avons réuni quelques notes sur cette question. Ces notes ne constituent qu'une infime partie de celles qu'un travail complet comporterait. Nous avons cru néanmoins qu'il ne serait ni inutile, ni sans intérêt de les publier, parce qu'elles sont pour la plupart extraites de pièces d'archives qui s'expriment en des termes d'une précision absolue. Des recherches plus approfondies pourront donc, semble-t-il, appuyer les conclusions de cette étude, ajouter quelques données nouvelles, corriger les anciennes sur certains points, sans pouvoir ébranler ou renverser l'ensemble du travail.

I.

L'Assemblée Nationale de France, en supprimant les jurandes et maîtrises, a-t-elle fait œuvre utile ou œuvre néfaste? La liberté du travail que la loi des 2-17 Mars 1791 établissait, a rendu plus âpre la lutte pour l'existence et entraîné comme conséquence l'excès de production dont on se plaint tant aujourd'hui. Mais elle a permis à d'innombrables inventions d'éclore en ce siècle, et a rendu pour ainsi dire universel l'usage d'une foule d'objets et de produits jusque-là réservés à quelques privilégiés. Les économistes ont accumulé, sur ce litige[2], arguments et phrases; nous n'avons pas à les suivre dans cette

---

[1] V. à ce propos l'intéressant ouvrage de M. Ad. PRINS, professeur à l'université de Bruxelles, *La Démocratie et le Régime Parlementaire, Étude sur le régime corporatif et la représentation des intérêts;* 2e édition, avec une préface de M. Emile de Laveleye. Bruxelles, Muquardt, Merzbach et Falk. 1887.

[2] Voir les Comptes-rendus du Congrès catholique des œuvres sociales de Liège, dans la Gazette de Liége, nos des 27, 28, 29 et 30 septembre 1886. Différents orateurs ont, à ce Congrès, attaqué avec virulence la Révolution

voie. Ce qu'il nous importe de faire, c'est de montrer que la Révolution Française, en supprimant nos corps de métiers, n'a fait qu'opérer une réforme qui se préparait depuis longtemps déjà, et qu'une partie du public réclamait.

« Depuis les dernières années du XVII[e] siècle, disent les savants auteurs de l'Histoire de Bruxelles [1], l'organisation des métiers était en butte à de violentes attaques dans les rapports de quelques agents du gouvernement, et l'esprit de corps qui entravait les progrès de l'industrie, leur avait suscité beaucoup d'antagonistes. On demandait la suppression des corporations, parce qu'elles gênaient le commerce, tout en faisant entrevoir la nécessité de les tolérer, pour ne pas renverser l'ancienne organisation des cités. » La source à laquelle MM. Henne et Wauters ont puisé ces lignes est un *Mémoire sur le Commerce et l'Industrie du Pays*, signé : *N. Bacon*, daté du 1[r] Décembre 1765 et conservé à la Bibliothèque de Bourgogne.

Un document du même genre, mais sans signature et sans date, se trouve aux *Archives générales du Royaume*. Il fut envoyé par Crumpipen à M. De Neny, pour information ou rapport, le 31 mai 1778, et il est vraisemblable qu'il est peu antérieur à cette date. C'est un mémoire adressé à « Son Altesse le Ministre Plénipotentiaire » par « un patriote zélé, qui ose se flatter d'avoir acquis par son état quelques connoissances sur la constitution des corps de métiers en Brabant, » et qui « aiant appris que le gouvernement s'occupait des moiens de remédier aux désordres et abus qui règnent dans ces corps politiques, et que cette affaire se traitoit actuellement dans le Département du Conseil Privé, prend la respectueuse liberté de mettre sous les yeux de Son Altesse » quelques observations « que l'amour seul du bien public lui a dictées [2]. » Ce bon citoyen est d'avis que, « s'il n'y avait pas des corps de métiers, tout n'en serait que mieux. » — « L'on ne finirait pas, dit-il, si l'on voulait retracer tous les abus qui découlent de la constitution actuelle des corps

---

Française, à cause de la suppression des corporations, et préconisé le rétablissement du système des unions professionnelles. Les travaux de cette assemblée ont été publiés sous le titre : *Le Congrès des Œuvres sociales de Liège* 26-29 septembre 1886. Liège, Demarteau, 1886.

[1] Henne et Wauters, *Histoire de Bruxelles*, t. II, p. 290.

[2] Carton 1006 du Conseil privé.

de métiers : le peu qu'il vient d'en dire suffit pour faire voir que leur anéantissement ne pourrait être qu'avantageux.... »

Ce que le « zélé patriote Brabançon » réclame contre toutes les corporations professionnelles, d'autres le demandent contre certaines associations en particulier. Ainsi le métier des scieurs de bois, à Bruges, est supprimé, en 1782, de l'avis du magistrat et de divers métiers de la ville [1].

En 1765 ou 1766, le corps des ferroniers et serruriers de Mons est engagé dans un procès contre l'un de ses suppôts que les connétables ont refusé d'admettre à la maîtrise. Quoique victorieuse, la corporation doit payer les frais du litige, et, pour cela, se trouve dans l'obligation de faire un emprunt de 200 pistoles. Le gouvernement s'émeut des conséquences onéreuses qu'a eues pour de nombreux artisans la contestation au sujet de la validité du chef-d'œuvre exigé de ce candidat à la maîtrise. Il prend la résolution de mettre un frein à « l'inconsidération et la trop grande légéreté » avec lesquelles « les corps et communautés de métiers s'engagent de tems en tems, .. souvent sans fondement ou pour des objets de peu de valeur, dans des procès qui ne sont pas moins préjudiciables à ces communautés, comme corps, qu'onéreux aux individus qui les composent [2]. » Sur le meilleur moyen d'enrayer ce mal, le Conseil Privé consulte les cours supérieures de justice des diverses provinces. Les réponses des tribunaux accusent presque partout la situation des métiers comme déplorable. Aussi le Conseil Souverain de Hainaut est-il d'avis que le meilleur moyen d'empêcher les procédures des corporations « serait de *révoquer les lettres de connétablie* des différents corps, à l'exception de celles des orfèvres, apoticaires, potiers d'estaing et chaudronniers [3]. »

De cette enquête à laquelle se livra le gouvernement en 1767, sortit l'édit du 21 janvier 1771, réglementant les procédures des corps de métiers. Les sages prescriptions de cette ordonnance furent mal obéies, les corporations continuèrent à opérer des

---

[1] D'après une pièce du même carton.

[2] Préambule de l'édit de Marie-Thérèse du 21 janvier 1771. Coll. Imp. des Arch. in folio t. XVII. Placards de Flandre, t. VI. p. 257, etc.

[3] Carton 1006 du Conseil privé, aux Arch. gén. du royaume.

saisies, à se susciter des procès pour des futilités, à se ruiner en frais de justice et en dépenses de toutes sortes. De nouvelles mesures furent nécessaires : elles furent édictées par le décret du 17 mars 1787. Pour s'éclairer exactement sur la situation et les besoins des corps de métiers, Marie et Albert de Saxe-Teschen avaient, en 1784, chargé les magistrats de la plupart des villes de leur faire connaître à bref délai l'étendue des priviléges des corporations placées sous leur juridiction, leur date d'établissement, les conditions d'admission à chaque corps, la façon dont il était régi, et sa situation financière. Parmi les réponses à ce questionnaire, la plus intéressante assurément est celle du magistrat de Virton. Les régents de cette petite ville terminent les considérations générales qu'ils émettent sur les corps de métiers de leur cité par cette phrase significative : « De toutes ces observations, nous croyons pouvoir conclure que tous ces corps de métier étant, comme ils le sont réellement, un obstacle au commerce, aux arts et à l'industrie, l'*intérêt public demanderoit qu'ils soient absolument supprimés.* » — « Ceux du magistrat de Limbourg », consultés en même temps sur le même sujet, « informent qu'*heureusement il n'y a dans leur ville aucun corps de métier*, corps de style ou autre corporation laïque [1]. »

Une partie du public, et non la moins éclairée, demandait donc, à la fin du XVIII[e] siècle, aux Pays-Bas comme en France, la suppression des communautés d'artisans. Il semble que le gouvernement de Bruxelles, ou du moins certains de ses conseillers, considéraient aussi cette suppression comme utile et nécessaire, et prévoyaient le moment où fatalement semblable réforme devrait s'opérer. Ils auraient voulu d'abord corriger les principaux abus de l'institution et supprimer les corps les plus inutiles, « ou prendre des arrangemens pour leur suppression future ». Il fut question de tenter la chose pour les Corps de métiers d'Anvers qui ne faisaient point partie du Corps politique de la ville, c'est-à-dire dont les doyens n'avaient pas le droit de figurer au conseil de la cité. Le Conseiller privé de

---

[1] Les documents de l'enquête de 1784, se trouvent, presqu'au complét, dans les cartons 1011 et 1012 du Conseil Privé, aux Archives générales du royaume.

Aguilar, à ce propos, émet l'opinion que cette suppression partielle « procurera des éclaircissemens et des directions touchant *les autres corps de métiers dont la suppression* ne serait d'ailleurs pas si facile[1] ». Les Gouverneurs-Généraux, Marie et Albert de Saxe-Teschen, constatent aussi « qu'il est notoire que le bien public et général demande », au point de vüe industriel, « une liberté et des facilités[2] » qui trouvent comme principal obstacle l'organisation corporative de l'époque[3].

---

[1] Carton 1006 du Conseil Priv. Arch. génér. du Royaume.

[2] Registre aux Extraits de Protocoles du Conseil Privé, aux Arch. Gén. du Royaume, nº 258; à la date du Lundi 9 Février 1784. Résolution des Gouverneurs-généraux, en marge de la délibération du Conseil Privé en date de ce jour.

[3] On peut ajouter que les Corps de métiers virent, dans les édits du 21 Janvier 1771 et du 17 Mars 1787, la preuve que le Gouvernement voulait les anéantir. Divers rapports contenus dans le carton 1006-du Conseil Privé, constatent que les métiers font en Flandre tout ce qu'ils peuvent pour se soustraire à l'exécution du premier de ces décrets, se plaignant qu'en astreignant à autorisation du magistrat les procès des corps contre les suppôts, on facilite la violation des réglements et par suite la suppression des métiers. Kaunitz fit arrêter à Vienne un nommé Simon Beckaert, de Courtrai, se disant représentant et délégué des doyens des métiers des villes de Flandre, agitées par des émeutes qu'aurait provoquées la suppression réelle des corporations par l'édit du 21 Janvier 1771. Ayant adressé inutilement plusieurs suppliques au gouvernement des Pays-Bas pour prévenir les mesures statuées par cette ordonnance ou pour en obtenir le retrait, Beckaert s'adressa directement au gouvernement impérial, à Vienne, par une requête que Kaunitz qualifie d'inconvenante et de ridicule : il offrait à Joseph II, au nom de ses mandants, 16000 hommes armés et soldés pendant trois campagnes, plus 30,000 florins annuellement, à condition que les corporations fussent rétablies dans leurs anciens priviléges ! (Autre dossier du même carton 1006). — Quant à l'édit du 17 mars 1787, qui interdisait aux métiers d'aliéner leurs biens, de contracter des emprunts, d'opérer des saisies, d'entamer des procès sans l'autorisation du gouvernement général lui-même, il suscita bien d'autres colères encore. Le *Recueil des représentations, protestations et réclamations de tous les ordres de citoyens, dans les Pays-Bas catholiques, au sujet des infractions faites à la constitution, les privilèges, coutumes et usages de la nation et des provinces respectives* (1787), en fournit plusieurs preuves : « L'édit du 17 mars 1787 prépare même la suppression des remontrans, faisant partie du Tiers-Etat » disent les métiers de Namur (Représenta-

Non-seulement des voix s'élèvent, à la fin du XVIII[e] siècle, pour demander la destruction du système des unions professionnelles, et le gouvernement paraît disposé à satisfaire au vœu de cette partie du public, ou du moins à faire une large réforme de cette institution ; il importe aussi de remarquer que les corporations se mouraient. Dans plus d'une localité de second ordre, elles ont disparu avant les dernières années du siècle. En 1761, le ministre-plénipotentiaire comte de Cobenzel, dans un but que ne font pas connaître les documents officiels que nous avons vus à ce propos, charge les magistrats des villes de Flandre, du Hainaut et de Namur de remettre au gouvernement « un précis des statuts et constitutions de chaque art ou corps de métier et des ordonnances de police y relatives » dans leurs ressorts respectifs. Parmi les réponses à cette demande, se trouvent celles de plusieurs communes, renfermant divers métiers organisés, dont les noms ne se rencontrent plus dans l'enquête faite en 1784 sur le même sujet[1]. Vers 1750, à Walcourt, on cesse tout-à-coup de voir figurer dans les actes publics les noms des égards ou eswardeurs chargés de contrôler les produits de l'industrie communale[2]. En 1761, à Beaumont, les recettes des métiers ne suffisaient pas même à payer les frais des services religieux fondés jadis par eux[3]: cette situation financière désastreuse n'a pu manquer de provoquer leur chute.

---

tions, t. 10, 2e partie, p. 59, et t. 3, p. 226). Les Etats de Brabant se plaignent que « Tantôt encore on jetait le désordre dans les provinces et dans les villes, soit... soit par des Edits qui supprimoient sourdement les corporations bourgeoises, mais surtout celles des métiers. » (Ibid. t. 5, p. 184). Le Conseil souverain de Hainaut, qui en 1767 déclarait que le meilleur moyen de mettre un terme aux abus du système corporatif était de révoquer les lettres de connétablie ou d'institution des corporations, proteste avec violence, vingt ans plus tard, contre l'édit de Joseph II réformant sagement ces corps, et déclare que cet édit « paraît laisser subsister de droit les corporations, mais les supprime de fait en les privant du droit de se pourvoir en justice pour le maintien de leurs priviléges franchises et propriétés » (Ibid. t. 10, 2e partie, p. 162).

[1] Entr'autres Hal, Enghien, Soignies, Fleurus, Beaumont, etc.

[2] D'après une communication de M. Lahaye, conservateur des Archives de l'état, à Namur.

[3] Carton 1073*bis* du Conseil des finances, aux Arch. gén. du royaume.

Ailleurs, tandis que la plupart des corporations se débattent encore au milieu des difficultés financières et des différends avec les associations similaires, certaines ont déjà succombé. Les progrès de l'industrie, les variations du goût, le développement du commerce, ont provoqué l'extinction de plusieurs d'entr'elles. A Léau, à Turnhout, à Malines, presque partout en Flandre, en Brabant, en Hainaut, le métier de la draperie s'affaiblit dans le courant du XVe siècle; dès le début du XVIIIe, il a disparu dans ces provinces à peu près complètement. A Bruxelles, le dernier maître-tapissier meurt sous le règne de Joseph II. En 1761, le magistrat de Lessines remarqua qu'« anciennement les bouchés et les tanneurs avec les conreurs et les cordonniers dud^t^ lieu étoient érigés en corps de métiers et confréries, etc., lesquels corps des métiers soit à cause des guerres, ou au défaut d'avoir observé les statuts respectifs d'iceux, ont été et sont restés jusqu'à présent abolis [1] ». A Tournai, en 1784, les métiers des armoieurs, des étainiers, des potiers en terre ne sont plus représentés que par deux maîtres; ceux des éguilletiers et des éperonniers n'en ont même plus qu'un : encore le maître restant de ce dernier métier est-il un homme fort âgé [2]. Semblable situation se présente pour diverses corporations dans d'autres localités. A Audenaerde, le dernier maître-tapissier survivant paie de sa poche l'excédent des dépenses sur les revenus du métier : ces dépenses, pour l'ordinaire, se montent à 20 florins 6 deniers annuellement, non compris l'entretien de l'autel et de la Chapelle du corps [3].

Il arrive même que, désireux de se soustraire aux lourdes charges qu'accumule sur leur tête le dépérissement de leur industrie, les derniers restes d'une corporation demandent avec instance la dissolution du lien corporatif que la loi leur imposait. Les *Lynewevers* de Termonde, réduits en 1784 à sept maîtres, refusent d'acquitter les charges du corps, et supplient le magistrat de les autoriser à ne plus célébrer leur fête patronale, à supprimer leur messe annuelle, à ne plus suivre en corps la procession ; ils sont sans ouvrage parce que les bourgeois ont

[1] Ibidem.
[2] Carton 1012 du Cons. pr.
[3] Carton 1011 du Cons. pr.

pris l'habitude d'acheter leurs toiles aux tisserands des environs[1], et ils voient en cela l'anéantissement de leurs vieux priviléges, base sur laquelle la corporation a été édifiée.

Il est inutile d'insister davantage pour prouver que la Révolution Française n'a fait que donner le coup de grâce à une institution expirante. Les métiers portaient en eux-mêmes les germes des maux auxquels ils devaient tôt ou tard succomber. Ces germes s'étaient développés à mesure que l'institution vieillissait. A la fin du XVIIIe siècle, ils frappaient les yeux de tous ceux que n'aveuglait point à leur endroit l'intérêt personnel. Quels étaient ces maux, quels étaient les défauts du système corporatif dans les Pays-Bas Autrichiens à cette époque?

II.

Nous avons mentionné précédemment un mémoire envoyé, vraisemblablement en 1778, au gouvernement de Charles de Lorraine, par un « patriote zélé » du Brabant. Ce bon citoyen « ose se flatter d'avoir acquis par son état quelques connoissances sur la constitution des corps de métiers en Brabant ». Le brave homme a bien, il est vrai, quelque boursouflure dans le style: mais c'est le mal du temps. Il se réclame des lumières de la philosophie, et ne raisonne pas toujours juste pour cela; il attache de l'importance à des futilités, n'envisage pas toutes les questions dont il traite dans leur plein jour, sous tous leurs aspects; il est trop préoccupé d'atteindre le but qu'il se propose, et ramène à ce but, non parfois sans effort, tous les arguments qu'il rencontre. Mais son œuvre est une œuvre honnête : elle respire d'un bout à l'autre une bonne foi naïve[2]. Il y a exprimé ce qu'il voyait. C'est un témoin malveillant, mais fidèle néanmoins. Laissons donc à ce contemporain le soin de nous marquer, en chargeant un peu les couleurs, les principaux défauts de l'organisation corporative dans son pays et à son époque.

« Les Maîtres des Métiers eurent bientôt, dit-il, *semé les approches de la Maîtrise de tous les frais et de toutes les difficultés possibles :* ce ne fut plus que par *des apprentissages très-longs;*

---

[1] Ibidem.

[2] Ce mémoire sera sous peu publié in-extenso dans le *Messager des Sciences historiques*

ce ne fut plus qu'en paiant de *grandes sommes,* qu'un citoyen put obtenir le droit d'exercer une profession, c'est-à-dire le droit de n'être pas oisif et vagabond. Ainsi les Arts et Métiers, qui sont le patrimoine naturel du peuple, *devinrent la proie de quelques hommes privilégiés qui les vendirent au prix qu'ils voulurent à leurs concitoyens.* L'industrie s'endormit à l'ombre des privilèges, l'ouvrier pauvre, mais homme à talens, fut contraint de végéter toute sa vie dans le fond de la Boutique d'un Maître souvent ignorant, en lui vendant la sueur de son corps à quelques sols par jour...... »

« Le découragement et la fainéantise » ont été bientôt, d'après lui, les tristes conséquences de cette institution : car un jeune homme né dans la pauvreté, et ne se trouvant pas à même de subsister pendant un long apprentissage, et encore moins de fournir aux grands frais de maîtrise, aime souvent mieux de chercher sa subsistance à l'appui de la bassesse, de l'opprobre, et quelquefois d'une industrie criminelle qui le conduit à l'échaffaut ! »

Que faire pour corriger « les abus qui découlent de la Constitution actuelle des Corps de Métiers » abus si nombreux que « l'on ne finirait pas si l'on voulait les retracer tous » ? Voici les principaux moyens que propose notre économiste. Il faudrait, dit-il, « réunir tous les Métiers qui ont le plus d'analogie entr'eux, et dont la main-d'œuvre aiant plusieurs objets communs, expose ces Corps à des *procès éternels* qui les surchargent. »

Il faudrait « *réduire les droits d'admission* dans chaque Métier à si peu de chose, que tout ouvrier puisse aisément s'y faire admettre: ce sera un nouveau moyen de diminuer la cherté de la main-d'œuvre, car il est certain que tout ouvrier doit faire payer à l'acheteur de sa main-d'œuvre ce qu'il lui en a coûté pour être admis dans un Métier. »

Il faudrait « qu'un artisan admis dans un Corps de Métier puisse l'abandonner et passer dans un autre, en paiant simplement le surplus des droits d'admission dans ce second Métier[1] ....; vouloir lui faire paier les frais d'une seconde

[1] Une concession de ce genre se trouvait réalisée dans le corps des Ferronniers de Courtrai, auquel ressortissaient aussi les chaudronniers, les

admission en entier, ce seroit le rebuter et le forcer à rester dans son premier métier pour lequel peut-être il n'a point de talens, tandis qu'il auroit pu faire de très grands progrès dans un autre .... »

Il faudrait « dans nombre de Métiers, *supprimer le chef-d'œuvre, car c'est une pratique dispendieuse, inutile, et dont les Maîtres des Corps de Métiers se serviroient pour écarter les aspirans* :..... Cet homme (l'aspirant) sera capable ou ne le sera pas : s'il est capable, l'admission est avantageuse ; s'il ne l'est pas, le désœuvrement et la misère seront le chatiment de son incapacité, son exemple ne sera suivi de personne .....; en supprimant le chef-d'œuvre, on aura oté tout prétexte de refuser celui qui se présente pour travailler, et il aura évité à l'industrie une occasion de dépense ».

En vertu du principe que « pour travailler un homme ne doit avoir que deux loix, l'intérêt et l'industrie » il faudrait encore, de l'avis du « zélé patriote » brabançon, *abolir « tous les réglemens qui tendent à diriger l'ouvrier dans son travail* et à le forcer de faire son ouvrage d'une façon plutôt que d'une autre ». Alors on supprimerait également la confiscation et les amendes édictées contre les ouvriers qui ne se conforment pas strictement aux statuts dans leur travail. Ce qui ne serait que juste, du reste, l'ouvrier ayant mal exécuté sa besogne étant assez puni déjà par la perte qu'il devra subir sur son œuvre défectueuse.

Enfin, notre auteur s'élève avec force contre l'exclusion des métiers dont sont victimes dans toutes les villes les forains, tant nationaux qu'étrangers. Un gouvernement soucieux des vrais intérêts industriels du pays devrait s'appliquer, croit-il, à encourager l'immigration des travailleurs étrangers. Cette idée

---

couteliers, les serruriers, les maréchaux et les ferblantiers. Le maître dans l'une de ces branches pouvait obtenir la maîtrise dans une autre branche à condition d'en faire le chef-d'œuvre et de payer 6 florins seulement. Outre l'obligation du chef-d'œuvre, pour les candidats ordinaires, le fils de maître était tenu à payer un droit de maîtrise de fl. 13.10.0, le bourgeois de fl. 25.10.0, et l'étranger de fl. 72.0.0. C'est le seul fait de ce genre que nous ayons trouvé mentionné dans les résumés des priviléges de quelques centaines de corps de métiers, contenus dans les documents des cartons 1011 et 1012 du Cons. Priv.

excite son enthousiasme : il ne veut pas admettre qu'elle puisse produire autre chose que tous excellents résultats. Du moins, il est sagement inspiré, quand il déclare « *qu'il ne faudrait cependant pas qu'on exigeât d'eux de profession de foi*, le Cathéchisme et le commerce n'ayant rien de commun ensemble ».

L'institution corporative a donc eu pour conséquences, d'après l'auteur de ce mémoire : la création de véritables monopoles au profit d'un petit nombre de citoyens fortunés, écartant les autres par de longs apprentissages, de lourdes taxes d'admission, des chefs-d'œuvre dispendieux, des réglements exclusifs ; l'augmentation du prix des produits ; la stagnation de l'industrie et le règne des médiocrités, par l'éloignement des ouvriers ayant du mérite, mais pauvres ou étrangers ; des procédures interminables et ruineuses.

La conclusion du bienveillant patriote vaut peut-être la peine qu'on la cite. Si le gouvernement voulait réorganiser les corporations conformément à ses vues, il en résulterait pour tous, dit-il, des avantages palpables : « L'industrie en sera plus libre, l'émulation plus encouragée, la concurrence plus active, les arts plus perfectionnés, ce ne sera plus celui qui pourra acheter un privilége qui aura le droit d'exercer une profession, mais celui qui en sera capable, les connoissances et l'habilité deviendraient indispensables; les hauts prix de Maîtrise n'excluant plus les prétentions et le droit des ouvriers habilles de travailler pour eux et en leur nom, ce sera le plus intelligent qui aura le plus de vogue et de réputation : les talens pauvres ne seront plus esclaves et Mercenaires, ils pourront sortir de l'indigence, la fortune sera la récompense du travail, le terme des apprentissages sera celui où les aspirans à la Maîtrise n'auront plus besoin d'instruction, on verra cesser cet abus inique et barbare de faire payer à l'indigent le besoin où il est de travailler; le peuple rentrera dans le patrimoine dont les statuts des corps de Métiers l'ont dépouillé! ... » Rêveries généreuses! Quelques années plus tard, la liberté absolue du travail devait être décrétée. Elle apportait avec elle des bienfaits ; mais elle ne devait ni supprimer la misère des masses, ni assurer au mérite et au travail la fortune, ni délivrer le talent du joug de la richesse ! N'a-t-elle pas même contribué à rendre plus âpre la lutte pour la vie, en augmentant dans une proportion inouïe la force productive de l'homme, et donnant à chaque individu plus de besoins, plus de jouissances devenues des habitudes à satisfaire ?

Les exagérations de langage et les raisonnements parfois mal équilibrés du patriote brabançon vous mettent-ils en garde contre les reproches qu'il adresse à l'organisation corporative de son temps? Voici une autre pièce, d'apparence moins suspecte, et dans laquelle nous trouvons pourtant les mêmes critiques. C'est une minute de mémoire, inachevée, et dont l'écriture se retrouve dans un grand nombre d'autres documents émanés du Conseil Privé [1]. Cela suffit-il pour donner à cette pièce un caractère officiel, ou du moins officieux?

L'auteur s'attache d'abord à démontrer (et il le fait longuement) que les corporations sont, non-seulement utiles, mais nécessaires, et qu'on ne peut songer à les anéantir. Examinant ensuite comment elles sont nuisibles, et quels seraient les meilleurs moyens d'en corriger les abus, il donne comme le premier de ces abus le droit exclusif dont jouissent ces corps. Cette exclusive, d'après lui, est un obstacle au progrès de l'industrie; elle blesse la liberté des citoyens; elle favorise l'établissement de monopoles. On a abusé, dit-il, de l'exclusive par l'extension qu'on lui a laissé donner; par les formalités dont on a hérissé l'entrée des corporations : annotation aux registres, durée des apprentissages, chefs-d'œuvre et la manière de les déterminer, de les examiner, de les critiquer, de les admettre ou de les rejeter; par la restriction du nombre des ouvriers que chaque maître peut employer; par les frais d'admission à la maîtrise. Ce sont là, ajoute-t-il, des « moiens qu'on s'est toujours réservé d'écarter arbitrairement les sujets qui se présentaient lorsqu'on n'avoit pas envie de les recevoir soit par des vues particulières ou autrement. » C'est pourquoi, persuadé que les corporations facilitent singulièrement l'administration des cités et sont indispensables à la prospérité d'un grand nombre de familles, il n'en estime pas moins qu'il est « très-important » de ramener leurs franchises « à de justes bornes », afin que « loin de nuire », ces priviléges servent « à favoriser les professions et à y maintenir le bon ordre. »

D'autres documents, d'un caractère officiel bien marqué, cette fois, nous montreront que les plaintes du « patriote zélé » au sujet des corps de métiers n'étaient pas sans fondement. Le gouvernement constate lui-même les abus qui régnaient alors

[1] Carton 1006 du Cons. Pr.

dans les associations professionnelles. Le Conseil de Brabant, sur l'ordre du gouverneur-général Charles de Lorraine, avait chargé les Magistrats des trois chefs-villes du duché, par lettres du 8 janvier 1773, de lui fournir « des éclaircissements et des informations qui pussent le mettre à même de rédiger le projet de réglement tendant à redresser les abus (des corporations) susmentionnés ». Ces lettres rappelaient en outre « les motifs du bien public qui concourroient à faire désirer que l'admission aux Corps des Métiers fut rendue moins difficile et moins dispendieuse » La pièce[1] qui nous fournit ces renseignements dit encore : « L'interdiction de faire des repas aux dépens des caisses communes des corps de métiers ou à charge des récipiendaires à l'égard de laquelle V. A. R. vient de nous faire parvenir sa résolution qui a été exécutée d'abord, n'est pas le seul objet relativement auquel il lui a plu qu'il soit pourvu par raport aux droits et à l'administration de ces corps dont l'intérêt du public est inséparable. Par sa Royale dépèche du 30 juin 1772 elle chargea le Conseil de Brabant de rendre son avis sur la question s'il ne conviendrait pas de faire cesser par un réglement de police les formalités et les gênes inventées en différents tems pour rendre l'exercice des corps de métiers exclusif à un petit nombre de personnes ».

Ces détails sont corroborés par ceux d'un autre document, où nous lisons : « L'ordonnance du magistrat du 29 mars dernier (1773)[2] n'a été publiée qu'en suite d'une lettre du Conseil de Brabant du 8 janvier de la même année, conformément aux ordres de Son Altesse Roiale, afin de parvenir à la connoissance des entraves, que les Corps de métiers mettent aux progrès de l'industrie, des monopoles qui s'y exercent, de la dissipation qu'ils font des revenus, ou des deniers qu'ils se sont acquis, ou attribués, la pluspart à la charge de leurs concitoyens, et au détriment du bien public, et enfin des abus de toute autre espèce, qui se sont introduits dans ces corps par le relâchement de la surveillance. » Ajoutons encore que le Conseil Souverain de Hainaut, dans l'avis de 1767 où il préconise le retrait des « lettres

---

[1] Carton 1006 du Conseil Privé, gros dossier intitulé : Concernant les corps de Métiers en Brabant. Minute d'une délibération du Conseil Privé, datée du 5 novembre 1777, avec la mention « montée le 10 svt ».

[2] Carton 1006 du Conseil Privé.

de connétablie » des différents corps d'artisans comme le seul moyen efficace de mettre fin à leurs procès, estime que cette mesure aurait en outre pour résultat « de prévenir la ruine de ces corps, de leur procurer la tranquilité nécessaire, et de rendre au publique la Liberté naturelle dans le choix des ouvriers. »

III.

« Il y a à Virton sept corps de métiers, dont le prétexte est de maintenir l'ordre et d'empêcher les fraudes dans le débit et la façon des ouvrages, denrées et marchandises qui les concernent respectivement, mais qui dans le vrai n'ont d'autre fin que de pouvoir fabriquer et débiter eux seuls ces sortes d'ouvrages, denrées et marchandises, et d'en exclure absolument ceux qui ne sont pas admis dans leurs corps. » Ainsi débute un mémoire du magistrat de Virton sur les corporations professionnelles de cette petite localité [1]. Cette phrase mordante montre, d'une manière plus vive que celles que nous avons citées déjà, combien les corporations tendaient à se constituer en monopoles. Comment en eût-il été autrement? La principale clause de leurs priviléges assurait à la plupart d'entre elles le droit exclusif pour leurs membres de faire ou vendre seuls les produits de leur industrie ou ceux s'y rapportant.

Le commerçant en gros doit employer les suppôts du corps des bateliers pour transporter par eau ses marchandises d'une ville à l'autre. Il n'est autorisé à entreprendre lui-même ses transports, dans le Brabant, que par l'ordonnance du 8 Juillet 1782 [2]. A Tournai, les carriers se plaignent des entraves que ce monopole des bateliers apporte à leur commerce, et les Gouverneurs-Généraux, d'accord avec le Conseil Privé, n'osent pas néanmoins le détruire complètement : le magistrat de Tournai

[1] Carton 1012 du Conseil Privé. Cette pièce très-curieuse est datée du 11 octobre 1786, et signée *Fonoin M., J. Winant, J. B. Pierre, M. Michel, F. J. Dupont, François, L. S. Bodar*. Elle est mentionnée par *Clément Maus*, Renseignements historiques concernant les confréries ou corporations des métiers de la ville de Virton, dans les *Annales de l'Institut Archéologique du Luxembourg, XIV*.

[2] D'après les Registres aux Extraits de Protocoles du Conseil Privé, aux Arch. Gén. du Royaume. Reg. 259, à la date du 20 mars 1784.

publiera une ordonnance permettant « à tout habitant de transporter les marchandises et effets à lui appartenant par ses propres batteaux sans devoir employer des maîtres batteliers ou des bateaux appartenant à des batteliers, mais sans pouvoir transporter par ces batteaux des marchandises appartenant à autrui ou pour le compte d'autrui [1] ». Dans la même ville, les propriétaires des douze Offices [2] de Barbiers-Baigneurs-Etuvistes-Perruquiers et la Communauté des maîtres qui les exercent supplient le Conseil Privé de déclarer « que le droit de friser et d'accomoder les cheveux leur appartient exclusivement, et qu'il soit défendu à tous chirurgiens-barbiers et à leurs garçons d'accomoder ou de friser les cheveux ou perruques [3] ». A Mons, les statuts des Menuisiers défendent aux charpentiers d' « appliquer à leurs ouvrages aucune pièce de menuiserie, et

[1] Ibidem, à la date du 2 juin 1784.

[2] On appelait Offices les corporations formées par certaines professions, érigées en corps d'un nombre déterminé de membres, et dont le monopole a été acheté au souverain ou à l'administration de la ville, ou est donné en location par celle-ci. Cette institution nous vient de France, où Louis XIV en fit grand usage afin de remplir ses coffres toujours vides. On attribue à l'un de ses courtisans cette parole : « Sire, chaque fois que Votre Majesté crée un office, Dieu crée un sot pour l'acheter ! » Voici quelques-uns de ces offices : à Tournai, les Barbiers Baigneurs Etuvistes et Perruquiers, les Mesureurs Porteurs de charbons et de braises, les Porteurs de beurre, les Brouteurs (brouetteurs) du poids de la halle et du marché ; à Bruges, les Mesureurs de toile, les Mesureurs de grains, les Mesureurs de charbons, les Mesureurs de chaux, les Mesureurs du sel, les Porteurs de bierre, les Semoneurs ou Préposés pour annoncer les enterrements et obsèques des morts, les Porteurs de beurre, et plusieurs offices de Portefaix, établis sur différents points de la ville. Des Communautés du même genre se trouvaient à Malines, à Gand et dans plusieurs autres localités. Ceux qui avaient acheté ces offices pouvaient ou les exercer par eux-mêmes, ou les affermer à des maîtres qui les exerçaient. Généralement, les suppôts de ces corps se partageaient tous les jours, ou toutes les semaines, ou tous les mois, les gains qu'ils avaient faits. Notons que les réglements stipulaient le salaire qu'ils devaient reçevoir. — D'après Levasseur, ouvr. cité, on fit en France un tel abus de cette institution qu'on créa jusqu'à des offices de jurés langueyeurs, chargés de s'assurer que les porcs exposés en vente au marché étaient sains, en leur examinant la langue !

[3] Reg. aux Protocoles du Conseil Priv. 261, à la date du 23 août 1784.

aux charons de façonner aucune caisse de voiture[1] » sous peine de la confiscation du corps du délit et de douze livres d'amende.

Parfois, en une seule association, sont groupées différentes professions, ou différentes branches de la même industrie. A bien peu d'exceptions près, les mêmes prohibitions font de ces membres d'un même corps des organismes absolument distincts, et souvent hostiles. On aura réuni, pour mettre fin à d'interminables procès, les charpentiers et les menuisiers, en leur laissant leur exclusive respective des ouvrages de charpenterie et de menuiserie. Ils ont le même doyen, les mêmes jurés, le même patron, les mêmes fêtes; ils se confondent à la place qui leur a été assignée dans les cérémonies publiques : mais l'un n'oserait faire un bahut ni l'autre un escalier, le menuisier une fenêtre, le charpentier un siège. Etrange fraternité! Elle dissimulait peut-être l'hostilité, l'enrayait parfois, mais ne pouvait pas la supprimer parce qu'elle avait laissé subsister ses causes.

Ce n'est pas contre les habitants de la ville seuls que sont dirigés les statuts exclusifs des corporations. La banlieue, souvent, en est aussi victime. Le magistrat de Ruremonde constate qu'avant la cession d'une partie de la Haute-Gueldre aux Provinces-Unies et à la Prusse (1715), le privilège des Brasseurs « était si étendu, qu'il n'était pas même permis d'ériger des brasseries dans les faubourgs de la ville, et encore toutes les bierres qui se consumoient au plat païs d'alentour devoient être brassées dans la ville[2] ». La même corporation, à Bruxelles, fit tout ce qu'elle put pour se maintenir en possession d'un privilège semblable : elle demanda la destruction de toutes les brasseries situées dans un rayon de deux lieues à l'entour de la ville, et provoqua à différentes reprises le renouvellement d'ordonnances datant du règne de Philippe-le-Beau, et interdisant aux habitants de Bruxelles d'aller boire de la bière hors la franchise de la ville[3]. Ces efforts furent vains, il est vrai, et ne réussirent point à provoquer la ruine des brasseries

---

[1] Les charrons pouvaient cependant racheter ce droit pour une somme déterminée. A Gand, de ce chef, les charrons (waegemaekers) doivent annuellement 10 escalins au corps des menuisiers.

[2] Mémoire du Magistrat de Ruremonde, sur les métiers de cette ville, cart. 1012 du Cons. Pr.

[3] Henne et Wauters. *Histoire de Bruxelles*, t. II, p. 587.

rurales du voisinage. — Les métiers d'Alost jouissaient de l'exclusive, d'après leurs statuts, dans la ville et sa « pointibilité ». Il fallut l'intervention du Conseil-Privé pour les empêcher de comprendre sous ce nom les petits hameaux qui entouraient la ville [1].

Ce privilège exorbitant remontait, selon toute vraisemblance, aux premiers temps de l'organisation corporative. La prédominance des villes sur les localités environnantes, alors considérable, expliquait cette clause. Ainsi Wenceslas et Jeanne de Brabant, en 1357, concèdent aux habitants de Vilvorde que nul ne pourra fabriquer du drap avec le pli et à la marque du sceau de cette ville, s'il n'en habite la paroisse [2]. Les statuts octroyés aux bouchers de Bruges par Louis de Maele en 1377 et renouvelés par Charles-Quint en 1515, interdisent aussi à quiconque n'est franc-maître de ce métier de vendre ni débiter de la viande dans l'étendue d'une lieue à l'entour de la ville [3].

Il est d'autres preuves plus frappantes encore de l'esprit de monopole qui caractérisait les corps de métiers. A Vilvorde, le métier des merciers et graissiers obtient que ses droits d'admission soient augmentés « pour diminuer le nombre de ceux qui y sont admis [4] ». A Termonde, semblable mesure est prise en 1753 dans le métier des Tisseurs de toiles (Lynewevers): les droits de maîtrise sont portés de 3 livres de gros à 6 livres, et le vin aux doyen et jurés de 10 à 15 escalins, parce que, les temps étant changés, la taxe primitive est devenue insuffisante, et que sa modicité est cause que beaucoup d'étrangers et de gens de petite condition entrent dans ce corps, au grand préjudice des autres suppôts [5] .... Le magistrat de Courtrai se fait

---

[1] Cart 1006 du Cons. Pr.

[2] Piot, Inventaires divers. Inventaire des Chartes, Cartulaires et Keures de la ville de Vilvorde, n° 3.

[3] Cart. 1011 du Cons. Priv., mémoire du Magistrat de Bruges sur les métiers de cette ville.

[4] Piot. Invent. div. Invent. de Vilvorde, n° 61.

[5] Mémoire du Magistrat de Termonde sur les métiers de sa juridiction, cart. 1012 du Cons. Priv. Voici la partie la plus intéressante de ce texte: « daer door om de veranderinge van tyde (dese rechten) niet genoegsaem vorsien en zoude zijn, terwijlent dat om de modiciteijt van de selve rechten het ambacht geadopteert ende aengenomen wierde van vele vrem-

l'écho des plaintes des métiers sous le même rapport, quand, en 1784, il doit faire connaître au gouvernement de Marie et Albert de Saxe-Teschen la situation des corporations qui lui sont soumises. « Il est, dit-il, une observation générale à faire sur la plus part de ces corps. Les maîtres y sont si nombreux, qu'il y en a très-peu qui y prospèrent, et qu'un grand nombre se trouve dans un état de malaise et de misère, plusieurs ont recours à la charité publique, et le nombre de ceux-ci s'augmentera si la cherté des vivres croitroit encore, sans augmentation du salaire accoutumé; la ruine de tous seroit inévitable, si des concurrents, qui n'ont pas subis ou supportés les charges du corps devroient partager gratuitement les fruits ou les avantages du métier, avec ceux qui y sont passés maîtres à tant de titres onéreux[1] ». Si nous jugions ces lignes du magistrat de Courtrai d'après nos idées modernes, nous les trouverions odieuses et cyniques. Car enfin, il propose de priver de ressources, en leur interdisant le travail, les personnes nécessiteuses, celles qui ont justement le plus grand besoin de travailler; et cela, pour maintenir dans leur position de fortune des gens qui jouissent de quelque bien. Les administrateurs de la bonne ville n'ont pas vu, la chose est certaine, à quelles conséquences pouvaient conduire leurs plaintes. Leur naïve franchise n'en est pour nous que plus intéressante. Ils trouvent tout naturel que l'exercice des métiers soit, non la propriété la plus sacrée et la plus imprescriptible de tous les hommes, comme le disait Turgot, mais un privilège d'essence souveraine que le seigneur peut accorder ou retirer selon son gré à ses sujets : tellement l'idée de monopole est alors inhérente à l'idée de corporation!

Ce droit exclusif au travail reconnu par le souverain à certains de ses sujets, par la ville à certains de ses administrés, est si peu naturel que, pour être maintenu, il a continuellement besoin de la sanction de la loi pénale. L'ouvrage fait par un non-maître de la corporation sera confisqué; celui qui s'est rendu coupable de travailler sans être affilié au métier sera puni d'une amende,

---

delingen ende persoonen van sobere gestaedheijd, tot groot nadeel ende last van de andere supposten vañ selven ambachte, ondertusschen beswaert blijvende met de reguliere jaerkosten vañ ambacht ende voordere stads lasten ».

[1] Mém. du Mag. de Courtrai, Carton 1011 du Conseil Privé.

et parfois aussi celui qui lui a commandé ce travail. A Tournai, celui qui oserait s'occuper de « tout ouvrage généralement quelconque de cheveux naturels et artificiels, notamment de la frisure, coëffure et accomodage des hommes et des femmes sans aucune exception », en violation des priviléges reconnus aux douze barbiers-baigneurs-étuvistes-perruquiers, sera passible d'une amende de cinq cents (500) livres [1]. Les privilèges du Corps de St-Eloy à Echternach, comprenant les menuisiers, charrons, charpentiers, maréchaux-ferrants, serruriers, cloutiers, vitriers, maçons, tailleurs de pierres et couvreurs d'ardoises, stipulent que « personne ne peut faire profession avec feu ou marteau maniant le fer, métaux, bois et pierres en cette ville s'il n'a auparavant été reçu en la confrérie susdite à peine d'une amende de 200 dallers (thalers) pour la première fois et en cas de récidive de confiscation des ouvrages et utils (outils) [2] ». A Diest, il est défendu d'introduire de la viande en ville, sous peine de confiscation et d'une amende de trois florins. Mais si c'est un boucher qui viole les franchises de sa propre corporation en apportant à Diest de la viande abattue ailleurs, il sera puni, lui, par la confiscation de ce qu'il veut introduire en fraude, plus une amende de vingt-cinq florins [3]. Dans la même ville, semblable prohibition des pièces faites en dehors des murs était stipulée en faveur des tailleurs; il est en outre statué que, si un ouvrier non reçu dans le métier est surpris travaillant chez un bourgeois, une première fois son travail sera confisqué et il devra payer une amende de trois florins, la seconde fois il sera contraint ou de se faire recevoir au métier dans la huitaine, ou de quitter la ville [4]. A Grammont, chez les tailleurs encore, les maîtres seuls ou les ouvriers autorisés par eux peuvent aller travailler chez les particuliers; l'ouvrier non-autorisé enfreignant

---

[1] Mém. du Mag. de Tournai, Carton 1012 du Conseil Privé.

[2] Mém. du Mag. d'Echternach, Carton 1012 du Conseil Privé.

[3] Mém. du Mag. de Diest, Carton 1011 du Conseil Privé.

[4] Ibidem: dat waer het saeken jemandt bevonden werde, tot eenigen poirters huyse oft elders als meester werckende sal gecalangeert worden te geven drij guldens van elk stuck met verbeurte van het werck, ende oft sulcken nog meer bevonden wierden werckende sal schuldig syn int voors. ambacht te komen ende t'selven oock met den wyn te betalen binnen acht dagen oft de staedt te verlaeten.

cette clause des statuts payera trois florins, celui qui l'emploie illégalement, la même somme, et l'ouvrage fait induement sera confisqué [1].

L'exclusion des marchandises et produits pour lesquels sont constitués des corps privilégiés n'est pas, il est vrai, toujours absolue. Telle est la situation du moins en droit. En fait, cette situation n'est guère meilleure que s'il y avait interdiction complète. Celui qui voudrait écrire l'histoire du protectionnisme trouverait dans les réglements de nos vieux corps de métiers bien des faits curieux, bien des révélations intéressantes. Tantôt, l'ouvrier étranger peut venir travailler dans la ville : mais à condition de payer au métier dont il lèse le monopole une taxe déterminée. Tantôt, la corporation autorise les bourgeois à faire et à débiter certains objets, certains produits ressortissant à sa profession : ils devront cependant, pour pouvoir user de cette faveur, soit payer une fois pour toutes une certaine somme, soit contribuer annuellement pour une part déterminée dans les frais et charges du métier. Dans les dernières années du XVIIIe siècle, les charpentiers d'Alost constatent qu'une loi ancienne, alors déjà tombée hors d'usage, astreignait tout ouvrier non-franc, c'est-à-dire non-reçu dans le métier, à payer à leur corporation 3 stuyvers par semaine [2]. Les menuisiers de Malines exigent de tout non-bourgeois travaillant de leur métier un sol par semaine au profit des pauvres de leur corps [3]. A Grammont, les chartes du Corps de Ste Catherine, comprenant les sculpteurs, menuisiers, charpentiers, tonneliers, charrons et tourneurs, stipulent que ceux qui ne sont pas reçus maîtres dans la confrérie ne peuvent travailler on tenir boutique que sous la protection d'un franc-maître du corps, et à charge d'une contribution hebdomadaire de six sols dont le maître qui les protége est responsable. Dans la même ville, le corps des boulangers perçoit à l'entrée de la cité un droit de six liards par charge d'homme des tartes, flans, etc., qui y sont introduits, et dix sols par charge de pain d'épices [4]. — La communauté des barbiers-baigneurs-étuvistes

---

[1] Mém. du Mag. de Grammont, Carton 1011 du Conseil Privé.
[2] Carton 1012 du Conseil Privé.
[3] Carton 1011 du Conseil Privé.
[4] Loc. cit.

de Tournai fait une exception à sa rigoureuse exclusive[1] en faveur des femmes : elles sont autorisées à s'occuper de la frisure des personnes de leur sexe moyennant payement à la communauté d'un droit d'enregistrement de 6 florins et d'une reconnaissance annuelle de trois florins. A Ypres, les plafonneurs étrangers, pour être affranchis dans leurs ouvrages, payeront au métier des maçons 36 florins[2]. Les chapeliers de Malines autorisent les merciers de leur ville à vendre des chapeaux, pourvu qu'ils donnent à leur corps huit florins pour rachat de leur droit exclusif[3]. Les tailleurs de Tournai avec les métiers leur associés ont le droit d'expédier des « lettres de Menuté » « qui affranchissent ceux et celles qui veulent faire et vendre des petits ouvrages ayant rapport à cette profession, parmi la rétribution de fl. 6 une fois[4] ». Les maréchaux de Nieuport perçoivent par an « de chaque marchand de cloux six sols, de chaque habitant tenant chevaux huit sols, de chaque marchand d'houille six sols et de chaque frippier dix-huit sols[5] ». Dans bon nombre de villes cette corporation, ou celles qui, comme elle, avaient l'exclusive du travail du fer, faisaient abandon à des étrangers au corps du droit de débiter certains petits ouvrages leur ressortissant, tels que clous, chaines, ferrailles, moyennant un droit plus ou moins élevé, payé annuellement ou une fois pour toutes.

L'exclusive dont jouissaient les corporations avait pourtant, direz-vous, une limite : chaque ville avait ses marchés francs et ses franches foires, auxquels ses habitants pouvaient librement se fournir des produits de l'industrie étrangère. A ces marchés, dans ces foires, semblerait-il, le producteur de la ville et le commerçant étranger sont mis sur un pied d'égalité, et peuvent toujours se disputer loyalement la faveur du client. C'est malheureusement là une erreur. Bien souvent, les corporations se sont assuré une protection effective jusque dans ces institutions destinées à permettre à tous les citoyens de se procurer aisément ce qui leur est nécessaire. Les marchands

---

[1] Voir avant.
[2] Cart. 1012 du Cons. Pr.
[3] Cart. 1011 du Cons. Pr.
[4] Cart. 1012 du Cons. Pr.
[5] Cart. 1012 du Cons. Pr.

drapiers de Grammont ont le droit de percevoir un droit de six sols par aune des étoffes de laine, qui se vendent pendant les foires franches; encore les marchands étrangers sont-ils obligés de donner connaissance aux doyens du métier de leur arrivée, de faire mesurer leurs draps par un mesureur-juré à ce commis par le magistrat, et ne peuvent-ils vendre que par quantité minimum de dix aunes [1]. A Bruges, le même métier des marchands-drapiers se réserve le commerce de détail et n'autorise les non-affiliés à débiter des draps qu'à condition de vendre en gros et de se livrer à ce commerce uniquement à la halle [2].

Toutes ces taxes faisaient la part belle aux membres privilégiés des corporations, empêchaient presque complètement la concurrence étrangère de se faire jour, et réduisaient les habitants des villes à sc fournir des produits de l'industrie locale à des prix souvent exorbitants. Ces droits, onéreux à la masse du public, étaient trop profitables aux métiers pour qu'ils ne s'attachassent pas à les multiplier ou du moins à les maintenir. De là des vexations vis-à-vis des marchands étrangers (vexations dont la victime réelle était le client) que nous fait connaître le mémoire du magistrat de Virton déjà cité. Dans cette petite ville, tous les métiers (à l'exception des bouchers qui ne toléraient aucune concurrence) exigeaient de chaque marchand ou ouvrier non-reçu dans leur corps cinq sols par jour, pour pouvoir débiter quelque marchandise ou faire quelqu'ouvrage à eux afférant. Ecoutez ce que dit de ce droit le magistrat de la ville : « Comme cette sorte de droit leur rapporte un certain profit, ils se sont constamment étudiés à en augmenter le produit; et ils ont même portés à cet égard la vexation au-delà de tout ce que l'on pourroit imaginer : un seul exemple suffira pour en donner une idée. Qu'un marchand quelconque entreprenne seulement de vendre des bas de laine et des lacets; il est par cela seul, dans l'obligation, ou de se faire recevoir dans quatre corps de métier, ou de payer les cinq sols par jour à chacun. 1° Aux Merciers, parce que ces denrées sont merceries; 2° Aux Drapiers, parce que les bas sont de laine; 3° Aux Tailleurs, parce que les bas

---

[1] Cart. 1011 du Cons. Pr.
[2] Cart. 1011 du Cons. Pr.

sont cousus ensemble avec du fil; 4° Aux Maréchaux, parce que les bouts du lacet sont garnis de fer blanc. Les deux autres corps de métier ne sont pas moins industrieux : les Cordonniers exigent le même droit de ceux qui ont des denrées quelconques où il entre du cuir et les chapeliers de ceux qui vendent des chapeaux fins; quoiqu'ils n'en fassent que des gros et des communs. » — « De sorte, ajoute le magistrat, qu'un marchand étranger, quoi qu'avec peu de marchandises, est presque toujours obligé de reconnaître à la fois six corps de métier différents et de payer 30 sols pour chaque journée qu'il passe à Virton, à raison de cinq sols à chacun desdit corps. » Pour se soustraire à « ce brigandage » ainsi que notre mémoire appelle ces exigences des métiers, le marchand n'a qu'une ressource : se faire recevoir à la fois dans les six corps, remède malheureusement qui ne vaut pas mieux que le mal. Sans doute le magistrat de Virton, avec un parti-pris évident, s'est plu à accumuler les couleurs les plus sombres sur le tableau qu'il trace des corps de métiers placés sous sa juridiction. Mais si l'on fait même, dans ce réquisitoire, la part très large à la malveillance, il n'en restera pas moins que l'institution contre laquelle on peut élever de semblables critiques est une institution digne de périr, si l'on ne parvient à en extirper d'aussi criants abus.

(A continuer).

G. Crutzen,
professeur-agrégé d'histoire.

COMPTES RENDUS

G.-B. DE LAGRÈZE. **Henri IV, vie privée, détails inédits.**

Henri IV, roi de France et de Navarre est, sans contredit, un des personnages historiques les plus populaires. Cette faveur posthume, bien plus grande, soit dit en passant, que celle dont il jouissait de son vivant, se traduit par le chiffre respectable des publications qui lui ont été consacrées. On en compte déjà plus de douze cents, et leur nombre va toujours en augmentant. Dans cette foule de livres qui s'occupent du *bon roi*, nous citerons ici le volume de M. G.-B. de Lagrèze : *Henri IV, vie privée, détails inédits* (Paris, Firmin-Didot, 1885), parce qu'il nous donne réellement des renseignements nouveaux, puisés aux archives de la Chambre des comptes de Navarre et aux cahiers de ménage et papiers domestiques de Henri, comme prince de Béarn, documents qui, du donjon du château de Pau, ont été transportés, il y a cinquante ans, à l'hôtel de la préfecture et aux archives des Basses-Pyrénées.

Disons de suite que l'auteur est plutôt un amateur, un *dilettante* curieux et zélé qu'un véritable historien. Il n'a aucune idée des recherches récentes sur l'histoire de Henri IV; pour lui, le comble de la sagesse est encore le *beau livre* de M. de Lescure, ouvrage léger, composé principalement sur la foi de quelques mémoires bien sujets à caution. L'exagération des mérites de son héros est évidente chez M. de Lagrèze, il voit dans Henri non-seulement un poète et le fondateur du style épistolaire en France, mais aussi un musicien (!) et un grand amateur de peinture, un homme de lettres et un artiste (Introd. p. VII). Contre l'avis de tous les contemporains, il glorifie la *générosité* du Navarrais, parce que l'avarice dont on l'accuse généralement serait incompatible avec son immense bonté (ibid. p. VIII et p. 290) : cercle vicieux s'il en fût jamais, car cette *bonté* reste encore à prouver. M. de Lagrèze commet (p. 135) la faute, dans laquelle du reste bien d'autres auteurs sont tombés, de prendre pour l'œuvre personnelle du roi l'immense recueil

de ses lettres missives, comme si la plupart de ces dernières n'avaient pas été rédigées par ses ministres et signées seulement par le souverain. Pendant que nous y sommes, signalons de suite une autre erreur. « Le théâtre, dit l'auteur (p. 227), n'existait pas encore sous Henri IV. L'opéra fut introduit en France par Mazarin, et ce n'est qu'en 1629 que s'organisa une troupe de comédiens à l'hôtel de Bourgogne. » Ceci est obsolument inexact. La première troupe permanente fut réunie déjà en 1600, au théâtre du Marais, dans la vieille rue du Temple. Une seconde scène permanente fut encore fondée sous le gouvernement de Henri IV, à l'hôtel d'Argent. Il y avait même des théâtres en province, à Bourges, par exemple (voir P. Matthieu, Pierre de l'Estoile, et Lettr. Miss. t. VII, p. 566).

Cependant les quelques défauts que nous venons de relever ne sont pas assez importants pour diminuer considérablement le mérite très réel de cet ouvrage. Les sources dont M. de Lagrèze s'est servi sont très restreintes, et ne se rapportent qu'aux séjours que Henri a faits dans le Béarn et à ses relations avec ses provinces navarraises; mais elles sont restées presque inconnues jusqu'alors, et l'auteur peut en extraire des faits absolument nouveaux et inédits. Dans un style dont la bonhomie correspond à l'idée que M. de Lagrèze s'est formée de son héros, il nous le montre sous toutes ses faces : chez lui et à la guerre, dans ses plaisirs et dans ses occupations, dans son luxe et dans ses petites misères, dans ses amours et dans ses charités. Partout nous découvrons des circonstances et des traits de caractère encore inconnus. Nous apprenons entr'autres que, malgré la pauvreté de son royaume, plutôt nominal que réel, Henri de Navarre payait les pensions à des écrivains nombreux, tels que Palma Cayet, Henri de Sponde, Oyhenart, Nicolas de Bordenave, qui tous s'étaient occupés de l'histoire de la Navarre ou de la Gascogne. Encore un autre fait qui honore le roi. Quoique vers la fin de sa vie il montrât un grand zèle pour les intérêts et la propagation du catholicisme, il n'avait pas oublié ses anciens amis et alliés. Les pasteurs protestants ne lui étaient pas toujours très commodes, déjà à l'époque où il était encore de leurs ouailles, et encore moins lorsqu'il eut quitté définitivement le calvinisme. Pourtant l'année de sa mort il distribuait encore des sommes considérables aux ministres protestants et leur donnait de l'argent

pour doter leurs filles. La vie privée du roi et son caractère ne sont pas seuls à recevoir une lumière nouvelle de la publication méritoire de M. de Lagrèze ; les mœurs de l'époque en général, les usages, modes et institutions en ont également leur part. C'est donc un livre curieux et un livre utile.

Nous ne suivrons pas l'auteur dans sa tentative réitérée de prouver l'existence d'une liaison secrète entre Jeanne d'Albret et M. de Goyon dont elle aurait eu un fils (pp. 251-270). Ce n'est pas ici la place de discuter les arguments souvent bien artificiels et bien incertains que M. de Lagrèze allègue en faveur de sa thèse ; nous avouerons toutefois que nous ne la croyons nullement démontrée.

M. PHILIPPSON.

D[r] R. VON SCALA, **Ueber die wichtigsten Beziehungen des Orients zum Occidente im Alterthume** (Vienne et Leipzig, G. Firk, 1886) — **im Mittelalter und Neuzeit** (Vienne, Orientalisches Museum 1887).

Les deux conférences que leur jeune auteur, *privat-docent* à l'Université d'Innsbruck, vient de publier, avec force notes à l'appui, méritent plus que la plupart des écrits de ce genre l'attention du public et même des historiens. M. von Scala a évité l'écueil où échouent tant de conférenciers qui se contentent de l'à-peu-près et tiennent les éléments de leur travail d'une demi-douzaine de livres de seconde et de troisième main. Il a fait, pour ses *essais,* des études sérieuses, et il y montre une connaissance vraiment rare des innombrables ouvrages qui, de près ou de loin, se rapportent à son sujet. Même le spécialiste trouvera en maint endroit des citations et des observations nouvelles et intéressantes. Dans un cadre restreint l'auteur fournit une foule de vues, d'indications et de parallèles sur l'influence que l'orient et l'occident ont exercée l'un sur l'autre pour la langue, les mœurs, les institutions, la littérature, l'art et les sciences. L'époque moderne est un peu sacrifiée, cependant ; le temps a évidemment manqué à M. de Scala pour la traiter avec tout le développement désirable. Mais sur l'antiquité et le moyen âge, nous avouons avoir appris bien des choses dans ces deux opuscules. Toute cette érudition, du reste, ne forme point une *rudis indigestaque moles :* elle est bien ordonnée, bien présentée, en

un langage coloré et harmonieux, et que peu d'auteurs allemands savent manier avec autant d'élégance. Nous désirerions, avec le critique de la *Berliner philol. Wochenschrift*, que l'immense travail auquel s'est livré M. de Scala pour ces deux conférences, et dont elles ne donnent pour ainsi dire que la quintessence, ne fût pas ultérieurement perdu, et qu'il en consacrât les résultats à un exposé plus étendu et plus approfondi de son intéressant sujet.

C'est à tort que l'auteur, dans la seconde conférence, p. 43, note 121, met en doute la forme du nom de Ruysbroeck pour le célèbre voyageur belge du XIII[e] siècle. Ce nom est celui de son lieu de naissance, le village de Ruysbroeck, situé entre Hal et Bruxelles. Il en est de même pour le fameux mystique, prieur de Groenendael au XIV[e] siècle, et pour l'architecte de l'hôtel de ville de Bruxelles.

M. PHILIPPSON.

Codex diplomaticus Rubenianus (1[re] partie). *Correspondance de Rubens et documents épistolaires concernant sa vie et ses œuvres, publiés, traduits, annotés par* CH. RUELENS, *conservateur des manuscrits à la bibliothèque royale de Belgique, à Bruxelles.* Un volume in-4° de 470 pages avec 6 fac-simile. — Prix de souscription : 25 francs.

« J'ai lue avec un singulier plaisir les lettres de M. Rubens qui est né pour plaire et delecter en tout ce qu'il fait et dict » disait Peiresc à P. Dupuy. Cette appréciation flatteuse des lettres de notre grand peintre flamand par un contemporain illustre accentue le regret que nous éprouvons de leur éparpillement ou de leur disparition. Malgré les plus actives recherches, on n'a retrouvé jusqu'ici que quelques missives diplomatiques de Rubens [1] ; ses lettres à sa famille sont perdues et de sa correspondance avec ses amis, il ne nous est parvenu qu'une

[1] L'histoire des missions diplomatiques de Rubens a été esquissée par Gachard : *Histoire politique et diplomatique de P. Paul Rubens,* par Sainsbury : *Original unpublished papers illustrative of the life of sir Peter Paul Rubens as an artist and a diplomatist* et par Villaamil : *Rubens diplomatico español.*

minime partie. Quelques rares dépêches conservées dans les archives de l'Angleterre, de l'Italie et de l'Espagne, ou dans les bibliothèques de Paris, d'Aix, de Carpentras et de Bruxelles : voilà ce qui reste de l'œuvre épistolaire d'un homme qui fut mêlé à d'importantes négociations diplomatiques et qui entretint des rapports affectueux avec un grand nombre de savants. Cette perte est d'autant plus sensible que Rubens est une de nos gloires du XVIIe siècle, et que sa puissante originalité contraste vivement avec la stérilité intellectuelle ou le pédantisme de la plupart de ses concitoyens.

La ville d'Anvers a compris que le plus glorieux de ses enfants méritait plus qu'une banale statue, et que les moindres faits de la vie du grand artiste intéressaient notre histoire. Elle a décidé d'éditer tous les documents privés ou publics relatifs à Rubens, et le premier volume de cette importante publication, de ce *Codex diplomaticus Rubenianus*, vient de paraître par les soins de M. Ruelens [1], conservateur des manuscrits à la bibliothèque royale, à Bruxelles. Ce premier tome se compose de 116 documents, en grande partie publiés pour la première fois, et se rapportant au séjour de Rubens en Italie, de 1600 à 1608. La plupart sont extraits des riches archives des Gonzague, conservées à Mantoue ; ils avaient déjà été signalés et traduits en tout on en partie par Armand Baschet dans la *Gazette des Beaux-Arts* [2], et reproduits par M. Rosenberg dans sa collection des *Rubensbriefe* [3].

M. Ruelens publie le texte et la traduction de tous ces documents en les enrichissant de nombreuses explications. Dix-neuf lettres de Rubens et un grand nombre de missives de son frère Philippe ou d'illustres contemporains, tels que Juste Lipse, Balthazar Moretus, le duc de Mantoue, missives où il est fait allusion de près ou de loin aux travaux de notre artiste, sont présentées au public avec tous les éclaircissements que pourrait

---

[1] En 1877 M. Ruelens avait déjà publié quelques lettres de Rubens dans son livre : *Pierre Paul Rubens : documents et lettres publiés et annotés par Ch. Ruelens.*

[2] Voir la *Gazette des Beaux-Arts* de 1866 à 1868.

[3] *Rubensbriefe gesammelt und erläutert* von Adolf Rosenberg. Leipzig 1881. On trouvera encore quelques lettres de Rubens dans les *lettres inédites de P. P. Rubens* de Gachet : Bruxelles 1840.

exiger le lecteur le plus difficile. Nous approuvons fortement cette méthode vulgarisatrice, adoptée déja par MM. Sainsbury, Baschet et Villaamil. Sans traduction et surtout sans commentaire, la plupart de ces pièces eussent été indéchiffrables pour le grand public. Il n'est pas toujours facile, même à l'humaniste instruit, de pénétrer le sens des phrases concises de Juste Lipse ou de Philippe Rubens; et l'on sait que la plupart des lettres de Pierre Paul sont rédigées en italien, langue que ce peintre maniait avec une grande habileté. Une traduction de ces épîtres s'imposait donc, et cette traduction à son tour nécessitait le plus souvent un commentaire détaillé des faits quelquefois obscurs relatés par les différents correspondants.

Nous devons des félicitations à M. Ruelens pour le soin avec lequel il a composé son commentaire. Il a dû se livrer à un pénible labeur pour recueillir tant de documents épars dans les bibliothèques, et pour trouver la clef des énigmes qui foisonnent dans les missives des contemporains ou des amis de Rubens.

Grâce à ces nombreuses explications, nous avons compris sans peine les lettres intéressantes dont l'éditeur nous donnait le texte intégral. Nous avons recueilli sur la cour de Vincent de Gonzague, de Ferdinand de Toscane et de Philippe III d'Espagne, sur le crédit du duc de Lerme et la vie des cardinaux romains, en même temps que sur les publications d'Erycius Puteanus, de Juste Lipse, de Gaspard Schioppius et de Baronius, une moisson de renseignements qui font revivre les philologues de cette première moitié du XVIIe siècle, où la science dégénérait trop souvent en un vain étalage d'érudition et où le style s'obscurcissait sous l'accumulation des concetti et des hyperboles. Très peu de ces savants professeurs sont passés à la postérité; mais leurs œuvres jouirent à leur apparition d'une grande vogue, et méconnaître leur influence sur les contemporains serait omettre un des chapitres les plus intéressants de l'histoire littéraire du XVIIe siècle.

Grâce aux riches explications de M. Ruelens, P. P. Rubens nous apparait dans un brillant cortège de ducs, de princes, de prélats, de diplomates et de savants. Nous assistons à l'éclosion de son génie artistique et à ses premiers débuts dans la carrière diplomatique. Attiré à la cour de Vincent de Gonzague, duc de Mantoue, prince élégant et frivole, grand amateur des arts, Rubens s'initie à la vie italienne et à l'étude de l'antiquité pour

laquelle il éprouva toujours une si vive admiration.[1] Pendant cette époque de huit ans passée à Venise, à Mantoue et à Rome, il ne fut distrait de ses préoccupations artistiques que par un voyage en Espagne, voyage qui cachait très probablement une mission diplomatique; car Rubens excellait dans les négociations politiques comme dans les conceptions esthétiques. Les lettres relatives à cette mission nous révêlent les rares qualités de Rubens. Tout en parlant très modestement de ses services, P. Paul n'entend pas être privé au profit d'un rival des honneurs qui lui reviennent. Il a conscience de sa valeur et le rappelle quelquefois avec fierté à son inconstant protecteur. Le peintre n'est pas régulièrement payé de son labeur; le diplomate éveille la jalousie de son compagnon de voyage auprès de Philippe III. L'impression de ces petits ennuis perce dans les lettres de Rubens au premier ministre du duc; mais on ne surprend jamais dans les doléances de l'artiste ni vanité blessée, ni amères récriminations. Ses procédés sont ceux d'un gentilhomme courtois, digne de représenter un souverain dans une mission officielle; il semble qu'il a le pressentiment des négociations qui lui seront plus tard confiées dans des circonstances plus importantes. Peut-être trouvera-t-on qu'il réclame trop souvent le payement de son salaire et qu'il aime trop à thésauriser; mais les détails curieux que M. Ruelens nous donne sur les finances de Vincent de Gonzague, justifient quelque peu le peintre de ce reproche; et sans vouloir dépouiller P. Paul de toute faiblesse humaine, nous reconnaissons qu'il avait de légitimes raisons de se plaindre de l'irrégularité des trésoriers du duc de Mantoue.

En résumé, ce premier volume nous présente un aperçu de la vie de Rubens en Italie, de ses relations avec ses protecteurs et de ses rapports avec son frère Philippe et plusieurs de ses contemporains. Il nous apprend les tableaux que Rubens esquissa à Rome, à Mantoue et en Espagne, et pour autant que la critique moderne le permet, nous rappelle les circonstances qui présidèrent à la conception de la plupart de ces tableaux. Bien que ce livre ne soit pas encore une œuvre définitive, car le hasard peut amener la découverte de nouvelles lettres, il nous instruit

---

[1] Lire à ce sujet le travail du baron F. Gœler von Ravensburg : *Rubens und die Antike*. Iena, Costenoble, 1882.

amplement sur la première partie de la carrière de Rubens. L'avenir éclaircira peut-être quelques détails obscurs, ou comblera quelques lacunes de la biographie du peintre pendant son séjour en Italie, mais confirmera probablement les conjectures de M. Ruelens. Nous le répétons : la richesse des renseignements étalés dans les commentaires de l'éditeur ressuscite quelques figures curieuses de la première moitié du XVII[e] siècle, et nous ne saurions trop recommander la lecture de ce premier volume à tous ceux qui s'intéressent à l'histoire littéraire de cette époque. Rubens est une de nos gloires les plus pures et les plus populaires, et on gagne toujours à étudier sa vie et ses travaux.

Le *Codex diplomaticus,* qui comprendra quatre ou cinq volumes, formera une biographie complète de Rubens par sa correspondance, en même temps que l'*Œuvre de Rubens,* préparé par M. Max Rooses et enrichi de splendides phototypies, reproduira les créations du grand artiste. Ces deux publications compteront parmi les monuments historiques les plus importants de notre temps, et leur entreprise honore la grande métropole commerciale à la générosité de laquelle nous devons déjà de si beaux travaux sur la maison Plantin.

H. LONCHAY.

O. DRENCKHAHN : **Lateinische Stilistik für die oberen Gymnasial-Klassen.** Berlin, Weidmannsche Buchhandlung, 1887. Pr. 2 m. 15.

C'est un petit livre de 128 pages, destiné, comme le dit le titre, aux élèves des classes supérieures des gymnases allemands; il est divisé en trois parties :

Syntaxis ornata.
Formes principales de la tractatio.
Synonymes.

La première traite des parties du discours, des phrases interrogatives, de la place des mots, et des périodes.

La première et la seconde ne sont que de longues séries « d'exemples donnés avec une courte indication sur le point auquel ils s'appliquent; il n'y a pas de règles formulées[1] ».

---

[1] Introduction de l'auteur, p. IV.

Ces exemples, nombreux pour chaque règle et pour chaque application de la règle, bien choisis dans les auteurs classiques et dans les passages que l'élève des classes supérieures a lus, bien ordonnés, se groupant, pour mieux faire ressortir les différentes applications, d'après une base de division qui souvent est facile à saisir, présentent à l'élève un résumé attrayant et très instructif des règles importantes de la grammaire et des particularités de la langue latine.

L'auteur s'applique à faire ressortir les différences qui existent entre le latin et l'allemand. Il montre comment un substantif allemand sert à rendre soit un substantif, soit un adjectif, un pronom, un verbe, même un adverbe ou une préposition du latin, etc.

Ces remarques piquent vivement la curiosité de l'élève et lui sont de la plus grande utilité. Elles lui apprennent à donner une traduction à la fois exacte et élégante des tournures latines, et en le familiarisant avec ces tournures souvent si différentes de son idiome, elles l'habituent à voir dans le latin une langue pleine de souplesse et de vie, aussi capable que les nôtres, malgré sa concision et son air de raideur majestueuse, de se plier aux nuances les plus fines et les plus variées de la pensée, d'exprimer tous les sentiments, ceux des plus grandes passions comme ceux de la joie la plus douce, la plus railleuse ou la plus extravagante.

L'auteur remarquera cependant avec nous que, pour arriver à ce but, il considère trop souvent les différences de langage d'une manière superficielle, se contentant de donner la traduction de la tournure latine, et ne s'attachant pas assez à montrer qu'il y a là des divergences essentielles, qui ont leur fondement dans le génie différent des deux langues comparées. Pour s'en convaincre, il suffit d'examiner le § 125 et les §§ 171 et 176. — Le latin, en employant un verbe composé où la langue allemande met le simple, rend plus exactement l'idée que celle-ci. — *Ni* correspond à *ou* et à *et* ; le latin est plus logique, et met après un premier *neque* tantôt *aut*, tantôt *et* ou *neque*. — L'auteur tombe dans un défaut semblable lorsque, § 43, il ne met pas à part les adjectifs latins qui ont un sens actif : *tristis*, *amoena*, *amplissimis*, etc., et, lorsque, § 11, il ne sépare pas les substantifs à sens prégnant : comme *civitas*, droit de cité, *vita* genre de vie, etc. cf. §§ 17,2 - 18,1 et 2 - 28,3 - 52.

Une autre critique peut être adressée à l'ouvrage de M. Drenckhahn : c'est qu'il manque de clarté.

Il y a trop peu d'indications sur la règle appliquée, trop peu de théorie. Ainsi § 12, l'élève ne voit pas quelle différence il y a entre *homo de plebe* et *homo plebeius*, entre *signa ex aere* et *signa aerea*, entre *amor in suos* et *amor suorum*; il ne sait pas s'il doit écrire dans un thème *bellum Helvetiorum* ou *bellum contra Helvetios*, etc.

§ 203, comprendra-t-il toujours pourquoi il y a inversion? Saura-t-il, même avec tous ces exemples, donner la différence entre *Ariobarzanes rex*, et, *rex Dejotarus* : *Ariobarzane* qui était un roi, et, Déjotarus, considéré comme roi, le *roi* Déjotarus. L'auteur pourrait, sans s'écarter de sa méthode, ajouter parfois une indication concise et claire (cf. § 195 à la fin), plus souvent des traductions; ainsi § 167,2, il faudrait ajouter : « la négation affecte un seul mot »; § 160, traduire : « Les Sardes et les Corses, les Istriens et aussi les Illyriens. »

Le mieux serait, je crois, de renvoyer à une grammaire latine, ou à un exposé de règles que l'auteur pourrait placer soit au commencement, soit à la fin de son ouvrage.

Il y a trop peu de rapprochements. Je voudrais voir des renvois du § 26,1, *α*) et *β*), à 14,1 - de 92 à 82 - de 154 à 132,1, *b* - de 167,1 haec ex oppido ... à 161 - de 167,2 à 122,2 - de 137,2 à 203, etc. Souvent la comparaison de deux passages fait voir à l'élève des détails qu'il n'avait pas aperçus à une simple lecture, ou bien encore lui montre comment des constructions différentes peuvent servir à rendre les mêmes nuances. Cf. 167,2 et 122,2.

Je voudrais voir aussi des distinctions entre la règle et l'exception, par exemple § 161. Il faudrait parfois une indication de ce genre : « ceci est peu employé — on rencontre rarement cette expression ».

Souvent il serait bon de donner plus d'exemples; il n'y en aura jamais trop, du moment qu'ils sont bien choisis et tirés des passages que les élèves ont lus; ainsi, on pourrait ajouter : § 11,4 *periculum* = procès au criminel. — § 55 *illis temporibus doctissimum* = très instruit pour cette époque. — § 85 *hic tantus* fructus = une aussi grande récompense — *nostri illi fortes* viri = nos guerriers si courageux. — § 137,2 *utar* vestra benignitate = *je me permets* d'user ... — § 126 *opprimi* = être victime. — § 137,2 ille *corporis motu* tantum

amorem sibi conciliarat = rien que par les gestes du corps. — § 96,2 ad *ipsam* requiem animi = rien que pour le repos — *ipsa* cogitatione = par la simple méditation. — § 137,5 hunc quem patres nostri viderunt = que nos pères ont *encore* vu. — § 137,7 quotiens ego hunc Archiam vidi = combien de fois *n*'ai-je *pas* vu ... — Quam multas imagines expressas scriptores reliquerunt = *ne* nous ont-ils *pas* laissées. — § 152 *ex* libro discere = apprendre *dans* un livre. — § 153 *in* morte = *après* sa mort — *in* peut remplacer toute une proposition; *in* persona = *quand il s'agit de* ...

Certaines particularités fort importantes sont laissées de côté. L'auteur ne parle du *sens prégnant* que dans les verbes § 124. Cf. plus haut.

Même lacune pour ce qu'il appelle § 121,3 « le renforcement de l'idée par hendiadys » cf. deorum *dono atque munere* = par un don gratuit des dieux.

Il n'y a rien sur le *sens affaibli* dans certains mots composés, comme *abhorrere* = rester étranger, sur la construction périphrastique avec *ratio, res*, etc. (cf. § 7), sur des expressions techniques, comme *exercere judicium* = présider le tribunal.

Il manque aussi plusieurs paragraphes sur la valeur des formes du verbe, le participe futur actif, l'imparfait et le participe présent *de conatu*, le futur passé, le parfait dans le sens de « j'ai cessé de ... »

Malgré ces légères imperfections, j'estime que le livre de M. Drenckhahn est appelé à rendre des services à l'enseignement du latin, et je fais des vœux pour qu'il s'introduise dans nos établissements d'instruction moyenne un ouvrage de ce genre.

L. Preud'homme.

J. S. Speijer. **Sanskrit syntax**. Leyden. Brill. 1887.

Les grammaires sanscrites présentent à celui qui les ouvre pour la première fois une particularité curieuse : elles n'ont pas de chapitre relatif à la syntaxe et la plupart même ne font aucune mention de l'emploi syntactique des formes qu'elles énumèrent. Cette lacune provient surtout de ce que les grammairiens indigènes qui ont servi de guides aux Européens ne s'occupent guère qu'incidemment de cette partie de la gram-

maire à laquelle nous attachons justement une grande importance. Mais dans ces derniers temps la science européenne s'est détachée de plus en plus de ses anciens modèles, on a vu paraître des grammaires comme celle de M. Whitney, reposant presqu'exclusivement sur l'usage et non plus sur les doctrines des Hindous, et la syntaxe a par le fait même conquis la place à laquelle elle a droit.

Le livre de M. le Dr Speijer, professeur de sanscrit à l'Université d'Amsterdam, présente pour la première fois dans leur ensemble les questions difficiles qui se rattachent à la syntaxe sanscrite. L'auteur s'est proposé du premier coup d'être complet, et, sauf quelques réserves que nous ferons plus loin, on peut dire qu'il a atteint son but.

On peut regretter qu'en laissant de côté la syntaxe des Védas l'auteur ait donné à son livre un caractere strictement descriptif ou empirique si l'on peut dire. Dans un grand nombre de cas, il s'est privé du point de départ historique, dans d'autres cas, il se serait trouvé en présence de divergences curieuses qu'il aurait fallu expliquer et qui auraient jeté une certaine lumière sur l'histoire si obscure encore de la langue sanscrite. S'il n'a pas commencé assez haut, pour nous donner une syntaxe historique, on peut dire aussi qu'il n'est pas descendu assez bas. Il y aurait eu chez les commentateurs un champ intéressant à explorer et qui était bien instructif, on aurait vu là s'accentuer encore les tendances qui écartent le sanscrit classique du sanscrit védique et peut être aurait-on trouvé les raisons de cette marche divergente.

Mais dans un travail aussi important et aussi neuf que celui-ci, il faut surtout savoir gré à l'auteur de ce qu'il nous donne et lui laisser le bénéfice de la position qu'il a prise. M. Speijer a voulu faire le tableau de la syntaxe sanscrite telle qu'on la trouve dans les textes classiques de la belle époque de la langue, il ne recherche pas les origines et ne veut pas nous expliquer les phénomènes qu'il nous présente. C'est une statistique tout simplement, mais très bien faite, très claire et très complète.

En parcourant rapidement le plan de son livre, nous ferons voir les services qu'il rendra. Après quelques remarques générales sur la construction des phrases, l'auteur passe en revue les différents cas de la déclinaison, puis les périphrases employées pour exprimer un cas, et termine par l'étude des

composés. Il peut paraître étrange de trouver dans un traité de syntaxe un long chapitre sur les composés, mais le rôle que jouent ces mots en sanscrit est hors de toute proportion avec celui qu'ils ont dans nos langues; là on peut dire que presque toutes les tournures syntactiques peuvent à un moment donné être remplacées par des composés, de sorte qu'il faut bien exposer les règles de leur emploi et les cas où on peut les voir apparaître. L'auteur passe ensuite à la théorie du nom, de l'adjectif, de l'adverbe et du pronom. Il manque ici un chapitre sur le genre des noms, mais comme l'auteur s'est systématiquement interdit le point de vue comparatif, la lacune était inévitable. La syntaxe du verbe forme naturellement le plus long chapitre : les voix, les temps et les modes, les participes, les gérondifs, qui jouent un si grand rôle dans la syntaxe classique sont traités d'une manière très complète. Puis vient la syntaxe des particules soigneusement énumérées et classées et enfin en quelques bonnes pages sur la syntaxe de coordination.

Nous ne donnerions qu'une idée incomplète du livre de M. Speijer, si nous n'ajoutions pas que la liste des exemples que l'auteur ajoute à chaque règle est très riche et très bien choisie. La littérature classique a été explorée avec grand soin et les collections sont évidemment faites de première main : il faut citer surtout les drames qui ont fourni une riche moisson, les poèmes épiques, et outre le *Kathà-sarit sàgara* les grandes compositions en prose comme la *Kadambarî*, et le *Daçakumâracaritam*, sans compter les principaux grammairiens. Terminons par une légère critique. Pourquoi l'auteur ne fait-il absolument pas de bibliographie? Il aurait facilement pu être complet, puisque les prédécesseurs ne sont pas nombreux, et il aurait ajouté un mérite à son livre. Je m'imagine que parmi les travaux qui lui ont été utiles, il aurait pu citer, entre autres celui d'Anundoram Borooah qu'il mentionne dans la préface, l'excellent petit *Student's Guide to Sanskrit composition* de Vaman Shivram Apte[1]. C'était jusqu'à l'apparition du livre de M. Speijer, le seul livre où l'on pouvait prendre une vue d'ensemble de la syntaxe sanscrite.

CHARLES MICHEL.

---

[1] La première édition du livre de M. Vaman Shivram Apte a paru à Poona en 1881, la seconde en 1885.

MATHÉMATIQUES.

SUR LE THÉORÈME DE STEWART [1].

par M. Clément Thiry, *étudiant à la Faculté des sciences de l'université de Gand.*

Stewart [2] a fait connaître, en 1763, le théorème suivant : *Si l'on partage la base d'un triangle en deux segments par une droite quelconque passant par le sommet, la somme des carrés des deux côtés multipliés respectivement par le segment non adjacent, est égale à la base multipliée par le carré de la droite augmenté du rectangle des deux segments.*

Cette proposition, qui est importante à cause des nombreuses conséquences que l'on peut facilement en déduire, est ignorée, croyons-nous, de la plupart des élèves de nos établissements d'instruction moyenne.

Cependant, il y a cinquante ans, en 1837, Chasles écrivait, à propos de ce théorème : « Cette propriété, qui est à peu près inconnue de nos jours, *mériterait bien de prendre place dans les éléments ou au moins dans les compléments de géométrie* [3].»

Nous allons démontrer le théorème de Stewart de deux manières différentes, puis nous en tirerons immédiatement un assez grand nombre de propositions classiques; enfin nous

---

[1] M. Catalan, *Théorèmes et problèmes*, 6e édition, p. 141, attribue ce théorème à Euler (1707-1783); ce géomètre a démontré cette proposition et s'en est servi comme lemme pour résoudre *(Mémoires de St Pétersbourg)* la question assez célèbre connue sous le nom de *Problème de Castillon* (1709-1791) : Inscrire dans un cercle donné un triangle dont les côtés passent par trois points donnés (Catalan, *Loc. cit.*, p. 222).

[2] Stewart (1717-1785), savant géomètre écossais, disciple de R. Simson et de Maclaurin; il professa, à la mort de ce dernier (1746), les mathématiques à l'université d'Edimbourg.

[3] Chasles, *Aperçu historique* (Mémoires couronnés in-4° de l'Académie de Belgique, t. XI), pp. 175-176.

terminerons par quelques lieux géométriques assez importants.

La plupart des démonstrations du théorème en question sont une conséquence plus ou moins directe du théorème de Pythagore, tandis que celles qui vont suivre, et que nous croyons nouvelles, ne s'appuient nullement sur la propriété du carré de l'hypoténuse.

Première démonstration[1]. Joignons le sommet A du triangle ABC à un point quelconque M situé entre B et C de la BC; il faut démontrer que

$$\overline{AB}^2.MC + \overline{AC}^2.MB = BC\,(\overline{AM}^2 + BM.MC). \qquad (A)$$

Pour cela, circonscrivons une circonférence au triangle ABC et soit D le point de rencontre de cette circonférence avec la droite AM. Tirons CD et BD. Multiplions par AM les deux membres de l'égalité fournie par le théorème de Ptolémée et remplaçons AD par AM + MD, nous aurons :

$$AB.CD.AM + AC.BD.AM = BC\,(AM + MD)\,AM,$$
$$= BC\,(\overline{AM}^2 + MD.AM) = BC\,(\overline{AM}^2 + MB.MC). \quad (a)$$

Or, les triangles semblables ABM et MCD, AMC et BMD nous donnent

$$CD.AM = AB.MC,\; BD.AM = AC.MB;$$

substituons dans le premier membre de l'égalité (a), ces valeurs de CD.AM, BD.AM, nous trouverons l'égalité (A).

Autre forme du théorème de Stewart. Ce théorème de Stewart peut se mettre sous une autre forme souvent utile; elle nous servira dans la seconde démonstration. L'égalité (A) peut s'écrire

$$\overline{AB}^2.MC + \overline{AC}^2.MB = BC.\overline{AM}^2 + (BM + MC)\,MB.MC,$$

d'où aisément

$$(\overline{AB}^2 - \overline{BM}^2)\,MC + (\overline{AC}^2 - \overline{CM}^2)\,MB = BC.\overline{AM}^2. \quad (A)'$$

---

[1] Le lecteur est prié de faire les figures.

LEMME [1]. *La puissance d'un point par rapport à un cercle est égale au carré de la distance de ce point au centre, diminué du carré du rayon.* En effet, soit K le point donné, O le centre du cercle; si KO rencontre la circonférence O en A et en B, la puissance P de K par rapport au cercle O sera

$$P = (KA.KB) = (KO + R)(KO - R) = \overline{KO}^2 - R^2.$$

THÉORÈME [2]. *Si par les sommets* B *et* C *du triangle* ABC *on mène deux parallèles quelconques rencontrant* AM *en* β *et en* γ, *on a la relation*

$$BC.AM = A\beta.MC + A\gamma.MB.$$

On a successivement

$$\begin{aligned} BC.AM = AM.MC + AM.MB &= (A\beta + M\beta)\,MC + (A\gamma - M\gamma)\,MB \\ &= A\beta.MC + A\gamma.MB + M\beta.MC - M\gamma.MB. \end{aligned}$$

Or, à cause des deux triangles semblables $BM\beta$, $CM\gamma$, les deux derniers termes du second membre de cette égalité se détruisent; le théorème est donc démontré.

Seconde démonstration. Des points B et C comme centres, avec BM et CM pour rayons, décrivons deux circonférences coupant respectivement AM en β et en γ. Les deux droites $B\beta$, $C\gamma$ étant évidemment parallèles, on peut écrire, d'après le théorème précédent,

$$AM.A\beta.MC + AM.A\gamma.MB = BC.\overline{AM}^2,$$

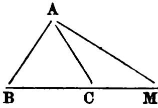
d'où, en appliquant la propriété relative à la puissance d'un point par rapport à une circonférence,

$$(\overline{AB}^2 - \overline{BM}^2)\,MC + (\overline{AC}^2 - \overline{CM}^2)\,MB = BC.\overline{AM}^2. \qquad (A')$$

---

[1] Nous reproduisons ici cette démonstration connue, afin d'éviter l'emploi du théorème de Pythagore.

[2] Ce théorème est peut-être nouveau. Si le point M n'est pas entre B et C, s'il est à droite de C, par exemple, on a de même la relation $BC.AM = -A\beta.MC + A\gamma.MB$.



Extension du théorème au cas où le point M *est sur le prolongement du côté*. Si M n'est pas entre B et C, voyons ce que devient le théorème. Soit, par exemple, M à droite de C. Appliquons le théorème sous la forme (A) au triangle ABM en regardant AC comme droite issue du sommet A, nous aurons

$$(\overline{AC}^2 + BC.CM)\, BM = \overline{AB}^2.CM + \overline{AM}^2.BC,$$

ou

$$\overline{AC}^2.BM - \overline{AB}^2.CM = BC\,(\overline{AM}^2 - BM.CM). \qquad (B)$$

Remarque. On obtient la relation (B) en remplaçant le segment additif MC de la relation (A), par le segment soustractif CM.

Conséquences du théorème de Stewart. I. Si AM est la médiane,

$$BM = CM = \tfrac{1}{2} BC,$$

de sorte que

$$\overline{AB}^2 + \overline{AC}^2 = 2\overline{AM}^2 + 2\overline{BM}^2.$$

Corollaire. Dans le cas où l'angle A est droit, AM = BM, et l'on obtient le théorème de Pythagore :

$$\overline{AB}^2 + \overline{AC}^2 = 4\overline{BM}^2 = \overline{BC}^2.$$

Réciproque. Si

$$\overline{AB}^2 + \overline{AC}^2 \doteq \overline{BC}^2 = 4\overline{BM}^2,$$

l'angle A est droit. En effet, on a

$$\overline{AB}^2 + \overline{AC}^2 = 2\overline{AM}^2 + 2\overline{BM}^2.$$

donc

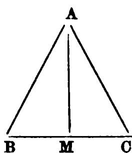
$$AM = BM = MC, \text{ etc.}$$

II. Supposons que AM soit la hauteur; alors, d'après le théorème de Pythagore, qui vient d'être établi,

$$\overline{AB}^2 = \overline{AM}^2 + \overline{BM}^2,\ \overline{AC}^2 = \overline{AM}^2 + \overline{CM}^2,$$

ou, si N est le milieu de BC,

$$\overline{AB}^2 - \overline{AC}^2 = \overline{BM}^2 - \overline{CM}^2 = (BM + CM)(BM - CM) = 2BC.MN.$$



III. Si AM est la bissectrice intérieure de l'angle A, remplaçons, dans l'égalité de Stewart

$$\overline{AB}^2.MC + \overline{AC}^2.BM = BC.\overline{AM}^2 + BC.MB.MC,$$

AB.MC par AC.MB et inversement; alors

$$\overline{AB}^2.MC + \overline{AC}^2.MB = AB.AC.MB + AB.AC.MC = AB.AC.BC,$$

relation qui donne, sous une forme assez élégante, le produit des trois côtés d'un triangle. Il vient ensuite, en supprimant le facteur commun BC,

$$AB.AC = \overline{AM}^2 + MB.MC.$$

Réciproque. *Si* M *est un point pris entre* B *et* C *de la base* BC *du triangle* ABC, *et si*

$$AB.AC = \overline{AM}^2 + MB.MC,$$

la droite AM *sera la bissectrice intérieure de l'angle* A, *ou bien le triangle* ABC *sera isoscèle*. On a, en effet :

$$\overline{AM}^2 + BM.MC = \frac{\overline{AB}^2.MC + \overline{AC}^2.MB}{BC} = AB.AC;$$

d'où successivement :

$$\overline{AB}^2.MC + \overline{AC}^2.MB - AB.AC.MB - AB.AC.MC = 0,$$
$$(AB - AC)(AB.MC - AC.MB) = 0.$$

De la dernière égalité, on déduit, ou bien AB=AC, et le triangle est isoscèle ; ou bien

$$\frac{AB}{AC} = \frac{MB}{MC},$$

c'est-à-dire que AM est la bissectrice de l'angle BAC.

IV. Triangle isoscèle. On s'explique aisément que la relation

$$AB.AC = \overline{AM}^2 + MB.MC,$$

n'entraine pas l'égalité des angles BAM, MAC, dans le triangle isoscèle[1]; car, dans un pareil triangle, cette relation subsiste pour tout point M de la base. En effet, si

$$AB = AC,$$

nous avons, d'après le théorème de Stewart :

$$\overline{AB}^2 (MB + MC) = BC (\overline{AM}^2 + BM.MC),$$

donc

$$\overline{AB}^2 = AB.AC = \overline{AM}^2 + BM.MC.$$

V. Remarque. Si AM est la bissectrice extérieure de l'angle au sommet, l'on part de la forme (B) du théorème de Stewart, et l'on a

$$AB.AC = \overline{AM}^2 - MB.MC.$$

Théorème de Ptolémée[2]. Soient le quadrilatère inscrit ABCD, M le point des concours des diagonales BC et AD. En observant que BM.MC = AM.MD, on a, d'après le théorème de Stewart,

$$BC (\overline{AM}^2 + AM.MD) = \overline{AB}^2.MC + \overline{AC}^2.MB,$$

ou, en divisant par AM,

$$BC (AM + MD) = AB.\frac{AB.MC}{AM} + AC.\frac{AC.MB}{AM},$$

d'où, à cause de triangles semblables,

$$BC.AD = AB.CD + AC.BD$$ [3].

---

[1] La même restriction a lieu pour une réciproque d'un théorème relatif au triangle rectangle. Voir *Mathesis*, t. VII, p. 117.

[2] Pour ne pas commettre de pétition de principe, nous supposons le théorème de Stewart prouvé au moyen de la seconde démonstration.

[3] Pour une autre démonstration également sans construction de lignes auxiliaires, mais dans laquelle on a employé quelque peu la trigonométrie, voir M. Mansion, *Nouvelle Correspondance mathématique*, t. II, p. 181.

Quadrilatère quelconque. Nous allons chercher à quoi est égal le rectangle des diagonales d'un quadrilatère quelconque ABCD. On a

$$BC.\overline{AM}^2 = \overline{AB}^2.MC + \overline{AC}^2.BM - BC.BM.MC,$$
$$BC.\overline{DM}^2 = \overline{BD}^2.MC + \overline{DC}^2.BM - BC.BM.MC;$$

d'où

$$BC\,(\overline{AM}^2 - \overline{DM}^2) = (\overline{AB}^2 - \overline{BD}^2)\,MC + (\overline{AC}^2 - \overline{CD}^2)\,MB\,;$$

donc[1]

$$BC.AD = \frac{(\overline{AB}^2 - \overline{BD}^2)\,MC + (\overline{AC}^2 - \overline{CD}^2)\,MB}{AM - MD}.$$

Calcul des diagonales du trapèze en fonction des côtés. Pour abréger, représentons les diagonales AC et BD du trapèze ABCD par m et n, les bases AB et CD par a et b, enfin les côtés BC et AD par c et d. Menons BE et BF respectivement parallèles à AC et à AD. Nous aurons

$$BE = m,\ BF = d,\ CE = a,\ CF = b - a,\ EF = b.$$

Appliquons le théorème de Stewart au triangle BEF,

$$m^2\,(b-a) + d^2\,a = b\,[c^2 + (b-a)\,a],$$

d'où

$$m^2 = \frac{bc^2 + ab^2 - ba^2 - ad^2}{b-a} = ab + \frac{bc^2 - ad^2}{b-a};$$

de même

$$n^2 = \frac{bd^2 + ab^2 - ba^2 - ac^2}{b-a} = ab + \frac{bd^2 - ac^2}{b-a}.$$

---

[1] Cette relation est peut-être nouvelle.

Théorèmes sur la somme et la différence des carrés des diagonales du trapèze. On déduit immédiatement de là les deux théorèmes connus :

$$m^2 + n^2 = c^2 + d^2 + 2ab,$$
$$\frac{m^2 - n^2}{c^2 - d^2} = \frac{b+a}{b-a}.$$

Ainsi, *dans tout trapèze,* 1° *la somme des carrés des diagonales est égale à la somme des carrés des côtés non parallèles augmenté du double rectangle des bases.* 2° *la différence des carrés des diagonales est à la différence des carrés des côtés non parallèles, comme la somme des bases est à leur différence* [1].

Si $a = b$, le trapèze devient un parallélogramme, et

$$m^2 + n^2 = a^2 + b^2 + c^2 + d^2.$$

Calcul de la droite qui partage la base d'un triangle dans le rapport des puissances n^ièmes^ des côtés adjacents. Nous allons chercher la valeur de la droite AM lorsqu'elle partage la base $BC = a$, dans le rapport des puissances n^ièmes^ des côtés adjacents $AB = c$, $AC = b$. Si

$$\frac{BM}{CM} = \frac{c^n}{b^n},$$

on a

$$BM = \frac{ac^n}{b^n + c^n}, \quad CM = \frac{ab^n}{b^n + c^n}.$$

Remplaçons BM et CM par ces valeurs dans l'égalité (A), il viendra

$$\overline{AM}^2 = \frac{c^2 b^n}{b^n + c^n} + \frac{b^2 c^n}{b^n + c^n} - \frac{a^2 b^n c^n}{(b^n + c^n)^2},$$

[1] La démonstration de ce théorème est simple en comparaison de celle de M. Cadet dans les *Nouvelles Annales de mathématiques,* 1843, t. II, p. 189 ; elle est plus rapide aussi que celle de M. Dostor, dans le même recueil, année 1848, dans un article relatif à la surface du quadrilatère.

$$\overline{AM}^2 = \frac{b^n\,c^n}{(b^n + c^n)^2}\,[b^n\,c^{-n+2} + c^n\,b^{-n+2} + b^2 + c^2 - a^2], \quad (\alpha)$$

$$\overline{AM}^2 = \frac{BM.CM}{a^2}\,[b^n\,c^{-n+2} + c^n\,b^{-n+2} + b^2 + c^2 - a^2], \quad (\beta)$$

$$\overline{AM}^2 = \frac{b^n\,c^n}{(b^n + c^n)^2}\,[b^n\,c^{-n+2} + c^n\,b^{-n+2} + b^2 + c^2] - BM.CM, (\gamma)$$

ou, en abrégé, en désignant le premier terme du second membre, indépendant de a, par F (b, c,),

$$AM^2 = F\,(b,\ c) - BM.CM.$$

Cas particuliers remarquables. I. Si $n=0$, c'est-à-dire si AM est la médiane m_a, la relation (α) nous donnera

$$4\,m_a^2 = 2\,(b^2 + c^2) - a^2.$$

II. Pour $n = 1$, AM est la bissectrice β_a, et

$$\beta_a^2 = \frac{b\ c}{(b + c)^2}\,[2\,bc + b^2 + c^2 - a^2],$$

ou, en posant, suivant l'usage, $2p = a + b + c$,

$$\beta_a^2 = \frac{b\ c}{(b + c)^2}\,4\,p\,(p - a).$$

Si l'on part de la formule (γ), l'on trouve

$$\beta_a^2 = bc - MB.MC.$$

III. Supposons que AM soit la *symédiane* s_a [1]; alors $n=2$, et

$$s_a^2 = \frac{b^2\,c^2}{(b^2 + c^2)^2}\,[2(b^2 + c^2) - a^2],$$

---

[1] La *symédiane* est une droite qui part du sommet d'un triangle et qui partage le côté opposé dans le rapport des carrés des côtés adjacents.

d'où

$$\frac{s_a}{m_a} = \frac{2\,b\,c}{b^2 + c^2}.$$

En prenant la formule (β), l'on obtient

$$\frac{s_a^2}{m_a^2} = \frac{4\ \text{BM.CM}}{\overline{\text{BC}}^2}.$$

Autre relation générale. La seconde forme du théorème de Stewart donne

$$(c^2 - \text{BM}^2)\,b^n + (b^2 - \text{CM}^2)\,c^n = \text{AM}^2\,(b^n + c^n),$$

ou en développant,

$$b^2c^2 = \frac{(\overline{\text{AM}}^2 + \overline{\text{BM}}^2)\,b^n + (\overline{\text{AM}}^2 + \overline{\text{CM}}^2)\,c^n}{b^{n-2} + c^{n-2}}.$$

Cas particuliers remarquables. Pour $n = 1$, on a

$$\text{AC.AB}\,(\text{AC} + \text{AB}) = (\overline{\text{AM}}^2 + \overline{\text{BM}}^2)\,\text{AC} + (\overline{\text{AM}}^2 + \overline{\text{CM}}^2)\,\text{AB},$$

et pour $n = 2$,

$$2\overline{\text{AC}}^2.\overline{\text{AB}}^2 = (\overline{\text{AM}}^2 + \overline{\text{BM}}^2)\,\overline{\text{AC}}^2 + (\overline{\text{AM}}^2 + \overline{\text{BM}}^2)\,\overline{\text{AB}}^2.$$

Ces deux derniers résultats sont assez élégants.

Lieux géométriques. I. *Étant donnés deux points* A *et* B, *trouver le lieu du point* M *satisfaisant à la relation*

$$\alpha\overline{\text{MA}}^2 + \beta\overline{\text{MB}}^2 = \text{K}^2,$$

dans laquelle α *et* β *sont des constantes données,* K *une longueur donnée.*

Partageons AB en deux segments AI, BI, inversement proportionnels à α et à β, de sorte que

$$\frac{\text{AI}}{\beta} = \frac{\text{BI}}{\alpha} = \frac{\text{AB}}{\alpha + \beta}, \quad \text{AI} = \frac{\beta.\text{AB}}{\alpha + \beta}, \quad \text{BI} = \frac{\alpha.\text{AB}}{\alpha + \beta}.$$

D'après le théorème de Stewart

$$\alpha.\overline{MA}^2 \frac{AB}{\alpha+\beta} + \beta.\overline{MB}^2 \frac{AB}{\alpha+\beta} = AB \left\{ \overline{MI}^2 + \frac{\alpha\beta}{(\alpha+\beta)^2} \overline{AB}^2 \right\};$$

$$\alpha.\overline{MA}^2 + \beta.\overline{MB}^2 = (\alpha+\beta)\overline{MI}^2 + \frac{\alpha\beta}{\alpha+\beta} \overline{AB}^2 = K^2;$$

La longueur de MI étant constante, *le lieu du point* M *est donc une circonférence.*

II. *Si l'on avait*

$$\alpha.\overline{MA}^2 - \beta.\overline{MB}^2 = K^2,$$

le lieu du point M serait encore une circonférence, le point I partageant AB en deux segments soustractifs inversement proportionnels à α et à β.

Remarque. On verra aisément que si $\alpha=\beta$, le lieu n'est plus une circonférence, *mais une droite perpendiculaire à* AB.

Généralisation des deux théorèmes précédents. 1. Rappelons d'abord ce que l'on entend par *centre des distances proportionnelles* d'un système de n points A, B, C, D...., situés dans un plan et auxquels correspondent des quantités constantes α, β, γ, δ.... On partage AB par un point N_1 en deux segments inversement proportionnels à α et à β; puis sur la droite N_1C on prend un point N_2 tel que $\frac{N_1N_2}{N_2C} = \frac{\gamma}{\alpha+\beta}$; ensuite sur la droite N_2D on choisit encore un point N_3 tel que $\frac{N_2N_3}{N_3D} = \frac{\delta}{\alpha+\beta+\gamma}$; en continuant ainsi, on arrive au dernier point donné, puis au dernier point de division qui est le *centre des distances proportionnelles* des n points A, B, C, D... Lorsque les coefficients α, β, γ... sont égaux, ce point a reçu le nom de *centre des moyennes distances;* en mécanique, on l'appelle *centre de gravité.*

2. M *étant un point quelconque du plan, à quoi est égal* $\Sigma\alpha\overline{MA}^2$, *c'est-à-dire* $\alpha\overline{MA}^2 + \beta\overline{MB}^2 + \gamma\overline{MC}^2 + \delta\overline{MD}^2 + ...$? Tirons les droites MN_1, MN_2, MN_3, MN_4, etc.

Nous venons de trouver, pour le triangle AMB, la relation

$$\alpha.\overline{MA}^2 + \beta.\overline{MB}^2 = (\alpha+\beta)\,\overline{MN}_1^2 + \frac{\alpha\beta}{\alpha+\beta}\overline{AB}^2;$$

le triangle MN_1C donnera de même,

$$(\alpha+\beta)\,\overline{MN_1}^2 + \gamma\overline{MC}^2 = (\alpha+\beta+\gamma)\,\overline{MN}_2^2 + \frac{(\alpha+\beta)\gamma}{\alpha+\beta+\gamma}\overline{N_1C}^2;$$

semblablement

$$(\alpha+\beta+\gamma)\,\overline{MN}_2^2 + \delta\overline{MD}^2 = (\alpha+\beta+\gamma+\delta)\,\overline{MN}_3^2 + \frac{(\alpha+\beta+\gamma)\delta}{\alpha+\beta+\gamma+\delta}\overline{N_2D}^2;$$

En additionnant ces égalités membre à membre, on aura, si X est le centre des distances proportionnelles des points donnés,

$$\Sigma\alpha\overline{MA}^2 = \overline{MX}^2\,\Sigma\alpha + \frac{\alpha\,\beta}{\alpha+\beta}\,\overline{AB}^2 + \frac{(\alpha+\beta)\gamma}{\alpha+\beta+\gamma}\,\overline{N_1C}^2 + \frac{(\alpha+\beta+\gamma)\delta}{\alpha+\beta+\gamma+\delta}\,\overline{N_2D}^2 + \ldots\ldots = \overline{MX}^2\Sigma\alpha + c^{te}.$$

Si $\alpha = \beta = \gamma =$ etc., cette formule devient

$$\Sigma\overline{MA}^2 = n\overline{MX}^2 + \tfrac{1}{2}\,\overline{AB}^2 + \tfrac{2}{3}\,\overline{N_1C}^2 + \tfrac{3}{4}\,\overline{N_2D}^2 + \tfrac{4}{5}\,\overline{N_3D}^2 + \ldots\ldots$$ [1]

CONSÉQUENCES. *a*) Si $\Sigma\alpha\overline{MA}^2 =$ constante, le lieu du *point* M *est une circonférence qui a pour centre le centre des distances proportionnelles des n points* A, B, C..., ce qui est une généralisation du problème IV du livre III des *Théorèmes* et *problèmes* de CATALAN [2]; *b*) *Si l'on a un groupe de n points A, B, C... et un autre groupe de n' points A', B', C'..., et si* $\Sigma\alpha\overline{MA}^2 - \Sigma\alpha'MA'^2 = K^2$, on voit aisément que l'on aura

$$\Sigma\alpha.\overline{MX}^2 - \Sigma\alpha'.\overline{MX'}^2 = \text{constante},$$

X et X' désignant respectivement les centres des distances proportionnelles des groupes A et A'. Donc, d'après ce que nous avons vu, *le lieu du point M sera une circonférence* dont le centre est sur XX' (Généralisation du problème LIX du livre III de CATALAN, *Loc. cit.*).

---

[1] Ces relations démontrent le théorème important suivant : le minimum de $\Sigma\alpha\overline{MA}^2$ a lieu pour $\overline{MX}^2\,\Sigma\alpha = 0$, c'est-à-dire *quand* M *se confond avec* X.

[2] Pour une démonstration analytique de ce théorème, voir SALMON, *Traité de Géométrie analytique à deux dimensions,* 2e édition française, pp. 149-150.

III. *Généralisation d'un théorème de* M. LAISANT. *Soient* n *circonférences* O, O′, O″.., *et* P, P′, P″.. *les puissances de ces circonférences par rapport à un point* M; *le lieu de* M *est une circonférence, si*

$$\alpha P + \beta P' + \gamma P'' + .. = K^2.$$

On a

$$\alpha(MO^2 - r^2) + \beta\,(MO'^2 - r'^2) + \gamma\,(MO''^2 - r''^2) + ... = K^2;$$

d'où

$$\Sigma\alpha MO^2 = K^2 - \Sigma\alpha r^2 = \text{constante}.$$

Donc, d'après ce qui précède, le lieu est un cercle [1].

REMARQUE. *Si on a deux groupes de* n *et de* n' *circonférences;* on verra de même que le lieu du point M est une circonférence, si

$$\Sigma\alpha P - \Sigma\alpha' P' = K^2.$$

IV. *Le lieu des points tels que les puissances par rapport à deux circonférences* O, O′ *données soient entre elles comme* α *est à* β, *est une circonférence.* Si M est un point du lieu,

$$\frac{\overline{MO}^2 - r^2}{\overline{MO'}^2 - r'^2} = \frac{\alpha}{\beta};$$

$$\beta.MO^2 - \alpha.\overline{MO'}^2 = \beta r^2 - \alpha r'^2 = \text{constante}.$$

Conséquemment, le lieu du point M est une circonférence (ou une droite perpendiculaire à OO′, si $\alpha = \beta$): *c'est l'axe radical des deux circonférences.*

∴

Nous terminons ici notre petite étude sur le théorème de Stewart; nous avons montré, croyons-nous, que cette proposition est suffisamment importante pour ne pas être négligée dans les cours scientifiques des athénées et des collèges.

Gand, mai 1887.

---

[1] M. Laisant a démontré le théorème pour le cas de $\Sigma P = C^{te}$; voir *Nouvelle Correspondance Mathématique*, t. II, pp. 156-157.

ACTES OFFICIELS.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

CONCOURS GÉNÉRAL DE L'ENSEIGNEMENT MOYEN DU 1er DEGRÉ.

I. Rhétorique latine (sections A, B, C, D).

VERSION LATINE.

Num ignobilitas aut humilitas aut etiam popularis offensio sapientem beatum esse prohibebit? Vide ne plus commendatio in vulgus et haec quae expetitur gloria molestiae habeat quam voluptatis. Leviculus sane noster Demosthenes, qui illo susurro delectari se dicebat aquam ferentis mulierculae, ut mos in Graecia est, insusurrantisque alteri : « Hic est ille Demosthenes! » Quid hoc levius? at quantus orator ! Sed apud alios loqui videlicet didicerat, non multum ipse secum. Intelligendum est igitur nec gloriam popularem ipsam per sese expetendam nec ignobilitatem extimescendam. « Veni Athenas, » inquit Democritus, « neque me quisquam ibi agnovit. » Constantem hominem et gravem, qui glorietur a gloria se abfuisse. An tibicines iique, qui fidibus utuntur, suo, non multitudinis arbitrio, cantus numerosque moderantur, vir sapiens multo arte majore praeditus, non quid verissimum sit, sed quid velit vulgus, exquiret? An quicquam stultius quam, quos singulos sicut operarios barbarosque contemnas, eos aliquid putare esse universos? Ille vero nostras ambitiones levitatesque contemnet honoresque populi etiam ultro delatos repudiabit : nos autem eos nescimus antequam poenitere coepit contemnere. Quantis molestiis vacant qui nihil omnino cum populo contrahunt! Quid est enim dulcius otio litterato? iis dico litteris, quibus infinitatem rerum atque naturae et in hoc ipso mundo caelum, terras, maria cognoscimus.

II. Rhétorique latine (sections A et B).

VERSION GRECQUE.

Jupiter vient de demander aux dieux réunis en assemblée générale s'ils ont l'intention d'intervenir dans la querelle des rats et des grenouilles. Athéné répond en ces termes :

Ὦ πάτερ, οὐκ ἄν πώποτ' ἐγὼ μυσὶ τειρομένοισιν
ἐρχοίμην ἐπαρωγὸς, ἐπεὶ κακὰ πολλά μ' ἔοργαν,
στέμματα βλάπτοντες καὶ λύχνους εἵνεκ' ἐλαίου.
Τοῦτο δέ μου λίην ἔδακε φρένας οἷά μ' ἔρεξαν.
Πέπλον μου κατέτρωξαν, ὅν ἐξύφηνα καμοῦσα

ἐκ ῥοδάνης λεπτῆς, καὶ στήμονα λεπτὸν ἔνησα,
τρώγλας τ' ἐμποίησαν· ὁ δ' ἠπητής μοι ἐπέστη,
καὶ πολύ με πράσσει· τούτου χάριν ἐξώργισμαι.
καὶ πράσσει με τόκον· τὸ δὲ ῥίγιον ἀθανάτοισιν.
Χρησαμένη γὰρ ὕφηνα, καὶ οὐκ ἔχω ἀνταποδοῦναι.
Ἀλλ' οὐδ' ὣς βατράχοισιν ἀρηγέμεν οὐκ ἐθελήσω.
Εἰσὶ γὰρ οὐδ' αὐτοὶ φρένας ἔμπεδοι· ἀλλά με πρώην
ἐκ πολέμου ἀνιοῦσαν, ἐπεὶ λίην ἐκοπώθην,
ὕπνου δευομένην, οὐκ εἴασαν θορυβοῦντες
οὐδ' ὀλίγον καμμῦσαι· ἐγὼ δ' ἄϋπνος κατεκείμην,
τὴν κεφαλὴν ἀλγοῦσα, ἕως ἐβόησεν ἀλέκτωρ.
Ἀλλ' ἄγε, παυσώμεσθα, θεοί, τούτοισιν ἀρήγειν,
μή κέ τις ἡμείων τρωθῇ βέλει ὀξυόεντι,
μήτις καὶ λόγχῃφι τυπῇ δέμας ἠὲ μαχαίρῃ·
εἰσὶ γὰρ ἀγχέμαχοι, καὶ εἰ θεὸς ἀντίος ἔλθοι·
πάντες δ' οὐρανόθεν τερπώμεθα δῆριν ὁρῶντες.

Classe de Seconde (humanités) (sections A, B, C, D).

VERSION LATINE.

Mars expose aux dieux réunis devant le trône de Jupiter la triste situation des Romains assiégés par les Gaulois.

Juppiter, ad solium superis regale vocatis,
« Incipe, » ait Marti. Protinus ille refert :
» Scilicet ignotum est, quae sit fortuna meorum,
» Et dolor hic animi voce querentis eget.
» Si tamen, ut referam breviter mala juncta pudori,
» Exigis : Alpino Roma sub hoste jacet.
» Haec est, cui fuerat promissa potentia rerum,
» Juppiter? hanc terris impositurus eras?
» Jamque suburbanos Etruscaque contudit arma,
» Spes erat in cursu : nunc lare pulsa suo est.
» Vidimus ornatos aerata per atria picta
» Veste triumphales occubuisse senes,
» Vidimus Iliacae transferri pignora Vestae
» Sede : putant aliquos scilicet esse deos.
» At si respicerent, qua vos habitatis in arce,
» Totque domos vestras obsidione premi,
» Nil opis in cura scirent superesse deorum,
» Et data sollicita tura perire manu.
» Atque utinam pugnae pateat locus ! arma capessant
» Et, si non poterunt exsuperare, cadant.
» Nunc inopes victus ignavaque fata timentes,
» Monte suo clausos barbara turba premit. »

Classe de Seconde (humanités) (sections A et B).

VERSION GRECQUE.

A un ignorant qui avait la manie d'acheter des livres qu'il ne lisait ni ne pouvait, d'ailleurs, comprendre,

Ἐπεὶ ἐν τοῖς ἄλλοις καὶ τὸν Ὅμηρον ἐπρίω πολλάκις, ἀναγνώτω σοί τις αὐτοῦ λαβὼν τὴν δευτέραν τῆς Ἰλιάδος ῥαψῳδιάν, ἧς τὰ μὲν ἄλλα μὴ ἐξετάζειν· οὐδὲν γὰρ αὐτῶν πρὸς σέ· πεποίηται δέ τις αὐτῷ δημηγορῶν παγγέλοιος ἄνθρωπος, διάστροφος τὸ σῶμα καὶ λελωβημένος. Ἐκεῖνος τοίνυν ὁ Θερσίτης ὁ τοιοῦτος εἰ λάβοι τὴν Ἀχιλλέως πανοπλίαν, οἴει ὅτι αὐτίκα διὰ τοῦτο καὶ καλὸς ἅμα καὶ ἰσχυρὸς ἂν γένοιτο, καὶ ὑπερπηδήσεται μὲν τὸν ποταμὸν, ἀποκτενεῖ δὲ τὸν Ἕκτορα καὶ πρὸ αὐτοῦ τὸν Λυκάονα καὶ τὸν Ἀστεροπαῖον μηδὲ φέρειν ἐπὶ τῶν ὤμων τὴν μελίαν δυνάμενος; Οὐκ ἂν εἴποις· ἀλλὰ καὶ γέλωτα ἂν ὀφλισκάνοι χωλεύων ὑπὸ τῇ ἀσπίδι καὶ ἐπὶ στόμα καταπίπτων ὑπὸ τοῦ βάρους καὶ ὑπὸ τῷ κράνει, ὁπότε ἀνανεύσειε, δεικνὺς τοὺς παραβλῶπας ἐκείνους αὐτοῦ ὀφθαλμοὺς, καὶ τὰς κνημῖδας ἐπισυρόμενος καὶ ὅλως αἰσχύνων ἀμφοτέρους καὶ τὸν δημιουργὸν αὐτῶν καὶ τὸν δεσπότην. Τὸ αὐτὸ δὴ καὶ σὺ πάσχων οὐχ ὁρᾷς, ὁπόταν τὸ μὲν βιβλίον ἐν τῇ χειρὶ ἔχῃς πάγκαλον, πορφυρᾶν μὲν ἔχον τὴν διφθέραν, χρυσοῦν δὲ τὸν ὀμφαλὸν, ἀναγιγνώσκῃς δὲ αὐτὸ βαρβαρίζων καὶ καταισχύνων καὶ διαστρέφων, ὑπὸ μὲν τῶν πεπαιδευμένων καταγελώμενος, ὑπὸ δὲ τῶν ξυνόντων σοι κολάκων ἐπαινούμενος, οἳ καὶ αὐτοὶ πρὸς ἀλλήλους ἐπιστρεφόμενοι γελῶσι τὰ πολλά.

Rhétorique latine (sections A, B, C, D).

THÈME LATIN (sans dictionnaire).

Nous devons être suffisamment convaincus qu'alors même qu'il nous serait possible de cacher nos actions aux dieux et aux hommes, il ne faut jamais agir avec injustice. C'est à ce propos que Cicéron met en scène Gygès et raconte que, la terre s'étant entr'ouverte après une grande pluie cet homme descendit dans l'ouverture et y aperçut, suivant la tradition, un cheval d'airain dans les flancs duquel était une porte. L'ayant ouverte, il vit le cadavre d'un homme d'une taille extraordinaire qui avait au doigt un anneau d'or. Gygès l'ôta et le mit à son doigt, puis, comme il était berger du roi, il se rend auprès des autres bergers. Là, chaque fois qu'il tournait le chaton (pala, ae) vers la paume de la main, il n'était vu de personne et lui-même voyait tout et, quand il remettait le chaton à sa place, il redevenait visible. A la faveur de cet anneau merveilleux et secondé par la reine, il fit périr le roi son maître et se débarrassa de tous ceux qui lui portaient ombrage. Il commit tous ces crimes sans être vu de personne. Ainsi, par la vertu magique de cet anneau, Gygès devint tout à coup roi de Lydie. Si le sage avait ce même anneau il ne se croirait en aucune façon plus autorisé à faire le mal que s'il ne l'avait pas.

Classe de Seconde (humanités) (sections A, B, C, D).

THÈME LATIN.

Trente captifs sogdiens de distinction avaient été amenés devant Alexandre. Ayant appris par la bouche d'un interprète que sur l'ordre du roi on les traînait au supplice, ils se mirent à chanter comme des gens pleins d'allégresse et à témoigner leur joie par des danses. Le roi, étonné du courage avec lequel ils marchaient à la mort, les fit appeler et leur demanda d'où leur venaient ces transports de joie, lorsqu'ils avaient le supplice devant les yeux. Ils répondirent que, si un autre les faisait périr, ils marcheraient à la mort accablés de tristesse, mais que, rendus à leurs ancêtres par un si grand roi, vainqueur de toutes les nations, ils célébraient par des chants et par des transports d'allégresse une mort honorable, objet de tous leurs vœux. « Je vous demande, » dit alors le roi, « si vous voulez vivre sans haine pour moi. » Ils répondirent qu'ils n'avaient jamais eu de haine pour lui, mais que, provoqués à la guerre, ils avaient été ses ennemis ; que, si on les avait mis à l'épreuve par des bienfaits plutôt que par des outrages, ils se seraient fait un point d'honneur de ne pas se laisser vaincre en bons procédés. Et, comme on leur demandait quel gage ils allaient lui donner de leur fidélité : « La vie que nous recevons de toi sera ce gage, » répondirent-ils, « nous te la rendrons quand tu nous la redemanderas. »

Rhétorique latine A, B, C, D et **Première professionnelle** (section scientifique et section commerciale et industrielle).

COMPOSITION FRANÇAISE.

Dissertation sur l'opinion souvent émise de nos jours que « la civilisation moderne est destructive des variétés et des types locaux. »

Seconde (humanités).

COMPOSITION FRANÇAISE.

Dialogue entre deux amis, dont l'un, bien que jouissant de tous les avantages que procure la richesse, trouve les journées longues et monotones, tandis que l'autre, dont les ressources sont des plus modestes, ne connaît de l'ennui que le nom.

Quatrième professionnelle.

COMPOSITION FRANÇAISE.

Souvenirs et sentiments qu'éveille en vous la visite de la maison successivement habitée par vos grands parents et par vos parents et maintenant occupée par des étrangers.

Rhétorique latine D, et Première professionnelle (section scientifique et section industrielle et commerciale).

UNE COMPOSITION (sans dictionnaire)

dans deux des trois langues flamande, allemande et anglaise ou dans les trois langues (à l'exclusion de la langue maternelle de l'élève) :

Projets de vacances.

Classe de Seconde (humanités) (section D).

Un thème sur deux des trois langues flamande, allemande et anglaise, ou sur les trois langues, à l'exclusion de la langue maternelle de l'élève.

On pourrait citer beaucoup de noms illustres pour prouver la vérité du proverbe qui dit « qu'il n'est jamais trop tard pour apprendre. » Même dans un âge avancé les hommes peuvent encore beaucoup s'ils sont résolus à se mettre vaillamment à l'ouvrage. Franklin avait cinquante ans lorsqu'il se mit sérieusement à l'étude de la physique. Le docteur Arnold apprit l'allemand à un âge avancé afin de lire Nîebuhr dans l'original. Robert Hall, vieux et malade, fut un jour trouvé étendu sur le plancher, continuant, en dépit des souffrances qui le torturaient, à étudier l'italien pour pouvoir juger en pleine connaissance de cause du parallèle établi par Macaulay entre Milton et Dante. En vérité c'est par centaines qu'on pourrait citer les hommes qui sont entrés dans une voie toute nouvelle et qui ont abordé avec succès de nouvelles études à un âge relativement avancé. Il n'y a que le frivole et l'indolent qui disent : « Je suis trop vieux pour apprendre. »

Classe de Quatrième professionnelle.

Un thème sur deux des trois langues flamande, allemande et anglaise, ou sur les trois langues, à l'exclusion de la langue maternelle de l'élève.

Cette restriction faite, tous les élèves indistinctement ont le choix entre les deux textes suivants :

1. La pêche des anguilles électriques dans l'Amérique du Sud.

La pêche des anguilles électriques présente un spectacle pittoresque. On chasse des mulets et des chevaux dans un marais que les Indiens cernent étroitement jusqu'à ce que le bruit insolite excite les courageux poissons à l'attaque. On les voit alors nager à la surface de l'eau et se presser sous le ventre des chevaux. Beaucoup de ceux-ci succombent à la violence de coups invisibles; d'autres fuient, la crinière hérissée. Mais les Indiens, armés de longs bâtons, les repoussent au milieu de l'eau. Peu à peu la fureur de cette lutte inégale diminue. Les anguilles, fatiguées, se dispersent et s'approchent timidement de la rive, où elles sont blessées et tirées sur le sable au moyen de harpons.

2. Adanson, de Fransche botanist, was omstreeks zeventig jaren oud, toen de omwenteling uitbrak, en hij verloor door deze geweldige gebeurtenis zijn vermogen en zijne verzamelingen. Maar zijn moed en zijn geduld begaven hem niet. Hij verkeerde in de bekrompenste omstandigheden en leed zelfs gebrek aan voedsel en deksel; toch bleef hij zijne nasporingen even ijverig voortzetten. Eens, toen hij door het Instituut uitgenoodigd werd om eene zitting bij te wonen, kon hij aan die uitnoodiging geen gevolg geven omdat hij geen schoenen had. « Het was een aandoenlijk » schouwspel », zegt Cuvier, « den armen, ouden man te zien zitten, heen- » gebogen over een bijkans uitgedoofd vuur en met zijne zwakke hand » aanteekeningen makende op een klein stukje papier, alle smarten van » het leven vergetende, wanneer een nieuw denkbeeld in zijn geest » opprees ».

Classe de Seconde (humanités) (sections C et D).

HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE.

1. Exposez les causes, les évènements et les résultats de la lutte de Charles-Quint contre François Ier. — Faites connaître les forces des deux adversaires au moment où la lutte éclata entre eux.

2. Exposez la formation et les agrandissements successifs du royaume de Prusse jusqu'à la mort de Frédéric II.

3. Quelles sont les principales possessions européennes en Océanie?

4. Carte du *bassin de l'Océan indien* et de l'*Océan indien* (en ce qui concerne l'Asie), carte comprenant :

1° Les fleuves qui se jettent dans cette mer;

2° Les îles situées dans cette mer;

3° Les pays et les principales villes situées sur cette mer (avec indication de la mère-patrie pour les colonies).

Quatrième professionnelle.

HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE.

1. Nommez le successeur de Jean III, duc de Brabant, et faites connaître l'étendue de ses Etats, ainsi que les principaux évènements de son règne.

2. Racontez brièvement les évènements survenus en Europe depuis la retraite de Russie jusqu'au traité de Vienne. — Quelles furent les principales modifications territoriales et politiques stipulées par ce traité?

3. Qu'entend-on par *plaine*, *montagne*, *plateau*, *versant?* — Quels sont les plateaux et les plaines de la Belgique?

4. Tracez la carte du bassin de la Sambre et du bassin de la Lys (avec indication des cours d'eau, des canaux et des villes).

Rhétorique latine (section C) **et Première professionnelle** (section scientifique).

HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE.

1. — Faites connaître les circonstances dans lesquelles fut octroyée la charte de la « Joyeuse Entrée » et donnez en les dispositions principales. Appréciez en l'importance.

2. — A la suite de quels évènements eut lieu le Congrès de Vienne? Quel était l'objectif du Congrès? — Donnez le caractère et les résultats du traité de Vienne (1815).

3. — Qu'entend-on par plaines? — Répartition des plaines et différentes espèces de plaines sur le globe terrestre. Qu'entend-on par plateaux? Grands plateaux de l'Europe et de l'Asie.

4. — Faites la description complète des bassins de la Sambre et de la Lys (avec carte).

Seconde latine (humanités). — I. Section A.

MATHÉMATIQUES.

Algèbre — a) Dans une division qui se fait exactement la somme du dividende, du diviseur et du quotient est 2049. Quels sont ces trois nombres, si le diviseur surpasse le quotient de 9?

b) Au bout de combien de temps deux capitaux placés à intérêts composés, l'un de 5000 fr. à 5 °/₀, l'autre de 8000 fr. à 3,5 °/₀ auront-ils la même valeur? On sait que log. 2 = 0,3010300; log. 1050 = 3,0211893; log. 1035 = 3,0149404.

Géométrie. — Construire un octogone régulier de même perimètre qu'un carré dont le côté est 1 m; calculer sa surface à un centimètre carré près.

Trigonométrie. — Démontrer que dans un triangle dont les angles sont A, B, C, on a :

$$\text{Fg.}\ \frac{C}{2} = \frac{\sin.\ A - \sin.\ B}{\cos\ B - \cos\ A}$$

II. Section B. — PHYSIQUE.

1. Décrivez l'aréomètre de Fahrenheit. — A quoi sert cet instrument? Donnez la densité d'un liquide dans lequel un aréomètre de Fahrenheit du poids de 50 grammes affleure au moyen d'une surcharge de 10 grammes, sachant qu'il faut ajouter 30 grammes pour le faire affleurer au même point dans l'eau pure.

2. Que savez-vous du pendule compensateur? — Quelle relation doit-il exister entre les longueurs totales des barres de fer et de laiton?

3. Quel changement éprouve un certain volume V d'un gaz lorsqu'on le chauffe et qu'on augmente en même temps la pression qu'il supporte? On représentera par t et p la température et la pression initiales, par T et P la température et la pression finales.

4. Qu'est-ce que la réfraction? — Quelles sont les lois de la réfraction? — Que faut-il pour que la reflexion totale se produise?

5. Indiquez comment on détermine la position des images produites par les lentilles convergentes. — Comment varie l'image lorsque l'objet, d'abord éloigné, se rapproche de la lentille?

III. Section D. — Sciences naturelles (Physique et Chimie).

1. Quels sont les caractères distinctifs des sons? Qu'appelle-t-on intervalle de deux sons?

2. Décrivez le télescope d'Herschel et indiquez comment se forme l'image.

3. Une épingle implantée dans un bâton de cire et électrisée fait diverger les feuilles d'or d'un électroscope; est-elle capable de charger un électromètre condensateur?

4. Décrivez l'élément de la pile Leclanché et indiquez les différentes réactions qui se produisent.

5. Si, dans la partie du circuit extérieur d'une pile on interpose à la suite les uns des autres des électrolytes renfermant respectivement de l'eau, un sel de cuivre, un sel d'argent, que produira le courant en les traversant?

---

1. **Rhétorique latine** (sections A et D).

MATHÉMATIQUES.

1. Démontrer que les différentes perpendiculaires qu'on peut mener à une droite par un point de cette droite sont dans un même plan.

2. Démontrer que, si deux pyramides ont des bases équivalentes et même hauteur, les sections faites à égale distance des bases sont équivalentes.

3. Si, par le milieu de la hauteur H d'un tronc de pyramide dont les bases sont B et *b*, on mène un plan parallèle aux bases, quelle sera la différence des volumes des deux troncs obtenus?

4. Déterminer la hauteur d''une pyramide hexagonale régulière dont le volume est égal au cube a^3 du côté de la base.

2. **Rhétorique latine** (section B).

PHYSIQUE.

1. Quelle est l'utilité des armures des aimants?

2. Décrivez l'électroscope à feuilles d'or et indiquez comment au moyen de cet instrument on peut s'assurer qu'un corps est chargé d'électricité positive.

3. Qu'appelle-t-on courants d'induction? Quand se produisent-ils? Citez des instruments dans lesquels ils sont utilisés.

4. Quelle influence a sur le climat d'un pays l'éloignement ou la proximité des côtes?

5. Quelle est l'action d'un courant électrique sur une aiguille aimantée? Comment cette action sert-elle à déterminer l'intensité d'un courant?

Rhétorique latine (section D) **et Première professionnelle** (section industrielle et commerciale).

CHIMIE.

1. Une poudre est composée de sulfate neutre de sodium et de carbonate de baryum ; on la traite par l'acide chlorhydrique. — Quels sont les phénomènes qui vont se produire et comment pourra-t-on trouver la composition de la substance? — Quel sera le poids du précipité obtenu, si on a opéré sur 10 grammes contenant 8 grammes de sulfate de sodium? Le poids atomique du sodium est 23; du baryum, 137; du soufre, 32; de l'oxygène, 16; du carbone, 12.

2. Comment extrait-on l'argent du plomb argentifère?

3. Comment obtient-on l'acide acétique employé dans l'industrie? — Quelle est l'action de la chaleur sur les acétates?

4. Préparation et usages de l'aniline.

Première scientifique et Rhetorique latine C.

MATHÉMATIQUES.

I. *Géométrie analytique.* — Former l'équation générale des paraboles circonscrites à un triangle donné. Trouver le lieu des points d'intersection des tangentes menées à ces paraboles par deux des sommets du triangle.

II. *Trigonométrie sphérique.* — Si deux triangles sphériques ayant un angle égal ont la même surface, le produit des tangentes des moitiés des côtés qui comprennent l'angle égal sera le même dans les deux triangles. Exprimer la valeur de ce produit.

III. *Géométrie descriptive.* — Déterminer les projections de la base d'un triangle, connaissant les projections des deux autres côtés et la projection horizontale du pied de la hauteur. On ramènera le plan du triangle parallèlement au plan vertical en le faisant tourner autour de la ligne de front passant par le pied de la hauteur.

Première commerciale et industrielle.

MATHÉMATIQUES.

1. A quoi est égale la surface engendrée par une portion de polygone régulier tournant autour d'un diamètre extérieur? Déduire de là la surface 1° d'une zône ; 2° de la sphère.

2. Trouver le volume d'un segment circulaire.

3. On a une sphère en bois de 15 centimètres de rayon; quel sera le diamètre de la sphère en fer qu'il faudra y attacher pour que la boule s'enfonce dans l'eau des $^3/_4$ du diamètre? La densité du bois est 0,8, celle du fer est 7,7.

4. Une personne achète 340 francs des obligations rapportant 15 francs d'intérêt et remboursables par 500 francs. A-t-on placé son argent à plus de 3 °/₀ si la moitié des obligations est remboursée dans 30 ans? On sait que log. 2 = 0,3010300 et log. 1,030 = 0,0128372.

5. Une Société émet n obligations rapportant r francs d'intérêt par an et remboursables par p francs. Si elle consacre annuellement A francs au paiement des intérêts et au remboursement d'un certain nombre d'obligations, au bout de combien de temps aura-t-elle remboursé la moitié de ses obligations?

Seconde latine (section C).

MATHÉMATIQUES.

1. Si $m\ 10 = p + 1$ (p désignant un multiple de p), démontrer que le nombre $abcd$ sera divisible par p, si $a + mb + m^2c + m^3d$ est divisible par p.

2. Convertir en fraction continue $\sqrt{25a^2 + 14a + 2}$.

Appliquer la formule pour calculer à 0,001 près $\sqrt{41}$.

3. Etant donnés deux cercles concentriques, on mène dans le plus grand une corde ACB tangente en C au petit, par A et C on mène deux cordes parallèles AD, CE et on prolonge AD d'une longueur DF = CE. Trouver le lieu du point F.

4. Exprimer en fonction du rayon de la sphère et de l'angle que la génératrice d'un cône inscrit fait avec l'axe le volume et la surface du cône et du segment sphérique déterminé par la base du cône. — Quel doit être l'angle pour que : 1° les surfaces; 2° les volumes du cône et du segment soient équivalents ; 3° le volume du cône soit maximum.

Quatrième professionnelle.

I. *Arithmétique.* — Si deux nombres sont premiers entre eux il en sera de même de leur somme et de leur produit. Démontrez.

II. *Algèbre.* — 1. Avec deux lingots pesant a et a', aux titres t et t', on veut faire deux lingots aux titres T et T' — Combien faudra-t-il prendre de chacun d'eux?

2. Les deux termes d'une fraction diffèrent de 7; le résultat qu'on obtient en ajoutant 2 au numérateur vaut le double de celui qu'on obtient en ajoutant 2 au dénominateur. — Quelle est cette fraction?

III. *Géométrie.* — 1. Si deux côtés opposés d'un parallélogramme inscrit dans un quadrilatère sont parallèles à l'une des diagonales de ce quadrilatère, les deux autres côtés seront parallèles à l'autre diagonale.

2. Si par le sommet d'un triangle isocèle inscrit on mène une corde quelconque, le rectangle des distances du sommet au point où cette corde rencontre la base du triangle et la circonférence est constant.

3. Décrire un cercle tangent à une droite donnée en un point donné C et passant par un second point donné B. Calculer le rayon de ce cercle, connaissant la distance BA du point B à la droite ainsi que la distance CA.

Eerste klasse der humaniora en der beroepsafdeeling.

OPSTEL.

De voordeelen van het aanleggen van kolonieën in het algemeen en bijzonder voor een land als België.

Die Vortheile der Gründung von Kolonien im Allgemeinen und besonders für ein Land wie Belgien.

Tweede klasse der humaniora.

OPSTEL.

Gedachten en aandoeningen die het aanschouwen van eenen met sterren bezaaiden hemel in u doet ontstaan.

Gedanken und Empfindungen welche das Anschauen eines mit Sternen bestreuten Himmels in Ihnen aufwecken.

Vierde klasse der beroepsafdeeling.

OPSTEL.

Het vertrek der landverhuizers uit hunne geboorteplaats.

Der Abzug der Auswanderer aus ihrem geburtsorte.

ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE.

—

Classe des Lettres.

—

PROGRAMME DE CONCOURS POUR 1888.

—

PREMIÈRE QUESTION.

Faire l'histoire des origines, des développements et du rôle des officiers fiscaux près les conseils de justice, dans les anciens Pays-Bas, depuis le XVe siècle jusqu'à la fin du XVIIIe.

DEUXIÈME QUESTION.

Apprécier d'une façon critique et scientifique l'influence exercée par la littérature française sur les poètes néerlandais des XIIIe et XIVe siècles.

TROISIÈME QUESTION.

Faire le tableau des institutions civiles et politiques de la Belgique pendant la période qui s'étend depuis le couronnement de Pépin-le-Bref jusqu'à la confirmation de l'hérédité des fiefs par Hugues Capet, en France, et par Conrad le Salique, en Allemagne.

QUATRIÈME QUESTION.

On demande une étude sur les mystiques *des anciens Pays-Bas (y compris la principauté de Liége), avant la réforme religieuse du XVIe siècle : leur propagande, leurs œuvres, leur influence sociale et politique.*

CINQUIÈME QUESTION.

Étude sur les humouristes et les pamphlétaires en langue française en Belgique de 1800 à 1848.

SIXIÈME QUESTION.

Expliquer, dans un langage simple et par des calculs précis, ce que l'intempérance coûte au travailleur en argent, en santé et en moralité. — L'auteur ne perdra pas de vue qu'il s'agit ici d'un livre populaire d'environ cent pages, destiné à être répandu parmi les classes laborieuses.

La valeur des médailles d'or présentées comme prix sera de *mille francs* pour les troisième et quatrième questions ; de *huit cent francs* pour la première, et de *six cents francs* pour les deuxième, cinquième et sixième.

Les mémoires devront être écrits lisiblement et pourront être rédigés en français, en flamand ou en latin. Ils devront être adressés, francs de port, avant le 1er février 1888, à M. J. Liagre, secrétaire perpétuel, au palais des Académies.

PROGRAMME DE CONCOURS POUR 1889.

—

PREMIÈRE QUESTION.

Faire l'histoire des relations politiques du pays de Liège, au XVIIe et au XVIIIe siècle avec la France, les Pays-Bas espagnols et les Pays-Bas autrichiens.

DEUXIÈME QUESTION.

Quelle a été en Flandre, avant l'avènement de Gui de Dampierre, l'influence politique des grandes villes, et de quelle manière s'est-elle exercée?

TROISIÈME QUESTION.

Faire l'histoire de la littérature française, dans les livres et dans les publications périodiques belges, de 1801 à 1830.

QUATRIÈME QUESTION.

On demande une étude sur Jean Van Boendale au point de vue de l'état social du Brabant à son époque.

CINQUIÈME QUESTION.

Quel est l'effet des impôts de consommation sur la valeur vénale des produits taxés? En d'autres termes, dans quelle mesure cet impôt pèse-t-il sur le consommateur?

Exposer et discuter, à l'aide de documents statistiques, les résultats des expériences récemment faites à cet égard dans les divers pays et plus spécialement en Belgique.

SIXIÈME QUESTION.

Faire, d'après les auteurs et les inscriptions, une étude historique sur l'organisation, les droits, les devoirs et l'influence des corporations d'ouvriers et d'artistes chez les Romains.

La valeur des médailles attribuées comme prix à la solution de ces question sera de *huit cents francs* pour chacune d'elles.

Les mémoires pourront être rédigés en français, en flamand ou en latin. Ils devront être écrits lisiblement et adressés, francs de port, avant le 1[er] février 1889, à M. J. Liagre, secrétaire perpétuel, au palais des Académies.

CONDITIONS RÉGLEMENTAIRES COMMUNES AUX CONCOURS ANNUELS.

L'Académie exige la plus grande exactitude dans les citations et demande, à cet effet, que les auteurs indiquent les éditions et les pages des livres qu'ils citent.

Les auteurs ne mettront point leur nom à leur ouvrage, ils y inscriront seulement une devise, qu'ils reproduiront dans un billet cacheté renfermant leur nom et leur adresse. Faute par eux de satisfaire à cette formalité, le prix ne pourra leur être accordé.

Les ouvrages remis après le temps prescrit, ou ceux dont les auteurs se feront connaître, de quelque manière que ce soit, seront exclus du concours.

L'Académie croit devoir rappeler aux concurrents que, dès que les mémoires ont été soumis à son jugement, ils sont et restent déposés dans ses archives. Toutefois les auteurs peuvent en faire prendre des copies à leurs frais, en s'adressant, à cet effet, au secrétaire perpétuel.

PRIX PERPÉTUELS.

PRIX CASTIAU.

(Troisième période, 1887-1889.)

La Classe rappelle que la « troisième période » du prix Adelson Castiau sera close le *31 décembre 1889*.

Ce prix, d'une valeur de *mille francs*, sera décerné à l'auteur du meilleur travail belge, imprimé ou manuscrit :

« *Sur les moyens d'améliorer la condition morale, intellectuelle et physique des classes laborieuses et des classes pauvres.* »

RÈGLEMENT.

ART. 1er. Ne seront admis au concours Castiau que des écrivains belges.

ART. 2. Seront seuls examinés les ouvrages soumis directement par les auteurs au jugement de l'Académie.

ART. 3. Ces ouvrages pourront être rédigés en français ou en flamand. Les manuscrits seront reçus comme les imprimés. S'ils sont anonymes, ils porteront une devise qui sera répétée sur un billet cacheté contenant le nom et le domicile de l'auteur.

ART. 4. Le jury se composera de trois commissaires délégués par la Classe des lettres de l'Académie. Il n'y aura qu'un seul prix.

ART. 5. Si le concours demeure sans résultat, la somme restée disponible s'ajoutera au capital primitif.

ART. 6. Le nom du lauréat sera proclamé dans la séance publique de la Classe des lettres.

ART. 7. Tout ce qui concerne le concours devra être adressé à M. le secrétaire perpétuel de l'Académie, avant le 31 décembre 1889.

ART. 8. Si l'ouvrage couronné est inédit, il devra être imprimé dans l'année.

Le prix ne sera délivré au lauréat qu'après la publication de son travail.

ART. 9. Les manuscrits envoyés au concours deviennent la propriété de l'Académie (art. 24 du règlement général).

PRIX DE STASSART POUR UNE NOTICE SUR UN BELGE CÉLÈBRE.

(Cinquième période prorogée, 1875-1880.)

Conformément à la volonté du donateur et à ses généreuses dispositions, la Classe des lettres offre, pour la 5e *période prorogée* (1875-1880) de ce

concours, un prix de *mille francs* à l'auteur de la meilleure notice, écrite en français, en flamand ou en latin, consacrée *à la vie et aux travaux de David Teniers* (né en 1610, mort vers 1690).

Le délai pour la remise des manuscrits expirera le 1er février 1888.

Les concurrents se conformeront aux conditions réglementaires, données ci-dessus, des concours annuels de l'Académie.

GRAND PRIX DE STASSART POUR UNE QUESTION D'HISTOIRE NATIONALE.

—

(Quatrième période prorogée, 1877-1882.)

Conformément à la volonté du fondateur et à ses généreuses dispositions, la Classe des lettres offre, pour la *4e période prorogée* (1877-1882) de ce concours, un prix de *trois mille francs* à l'auteur du meilleur travail, rédigé en français, en flamand ou en latin, en réponse à la question suivante :

« *Tracer, sur la carte de la Belgique et des départements français limitrophes, une ligne de démarcation indiquant la séparation actuelle des pays de langue romane et des pays de langue germanique. Consulter les anciens documents contenant des noms de localités, de lieux-dits, etc., et constater si cette ligne idéale est restée la même depuis des siècles, ou si, par exemple, telle commune wallone est devenue flamande, et vice versa. Dresser des cartes historiques indiquant ces fluctuations pour des périodes dont on laisse aux concurrents le soin de déterminer l'étendue; enfin, rechercher les causes de l'instabilité ou de l'immobilité signalées.* »

Le délai pour la remise des manuscrits expirera le 1er février 1888.

Les concurrents devront se conformer aux conditions réglementaires, données ci-dessus, des concours de l'Académie.

PRIX DE SAINT-GENOIS POUR UNE QUESTION D'HISTOIRE OU DE LITTÉRATURE EN LANGUE FLAMANDE.

—

(Première période prorogée, 1868-1877.)

Conformément à la volonté du fondateur et à ses généreuses dispositions, la Classe des lettres offre, pour la *1re période prorogée* (1868-1877), un prix de *mille francs* à l'auteur du meilleur travail, rédigé en flamand, en réponse à la question suivante :

« *Letterkundige en wijsgeerige beschouwing van Coornhert's werken.* »

(Étude littéraire et philosophique des œuvres de Coornhert.)

Le délai pour la remise des manuscrits expirera le 1er février 1888.

Les concurrents devront se conformer aux conditions réglementaires données ci-dessus, des concours annuels de l'Académie.

PRIX TEIRLINCK POUR UNE QUESTION DE LITTÉRATURE FLAMANDE.

—

(Première période prorogée, 1877-1881.)

La Classe des lettres proroge jusqu'au 1er février 1888 le délai pour la remise des manuscrits en réponse à la question suivante mise au concours pour la première période quinquennale du prix fondé par feu Auguste Teirlinck, greffier de la justice de paix du canton de Cruyshautem (Flandre orientale).

« *Faire l'histoire de la prose néerlandaise avant Marnix de Sainte-Aldegonde.* »

Un prix de *mille francs* sera décerné à l'auteur du mémoire couronné.

Les concurrents devront se conformer aux conditions réglementaires, données ci-dessus, des concours de l'Académie.

PERIODIQUES.

Revue critique *d'histoire et de littérature*, recueil hebdomadaire publié sous la direction de MM. J. Darmesteter, L. Havet, G. Monod, G. Paris.

13 juin 1887 : Scholies d'Euripide, p. p. **Ed. Schwartz.** — **Pearson** et **Strong**, Les satires de Juvenal (P. A. Lejay). — **Lecoy de la Marche**, La chaire française au moyen-âge (A. Gazier). — **Allaire**, La Bruyère dans la maison de Condé (T. de L.). — Variétés : **Clermont-Ganneau**, Notes d'archéologie orientale, XXXI. Trois noms gréco-phéniciens ; XXXII, La suppression des nasales dans l'écriture cypriote. — Du 20 juin : **Penka**, L'origine des Aryens (Salomon Reinach). — **Regnier**, De la latinité des sermons de S. Augustin (P. A. Lejay). — L'Euphuès de Lily, p. p. **Landmann** (J. J. Jusserand). — Du 27 juin : **Coemans**, Manuel de la langue égyptienne (G. Maspero). — **Th. Reinach**, Essai sur la numismatique des rois de Cappadoce (A. de Barthélemy). — **Glasson**, Histoire du droit et des institutions de la France, I. La Gaule celtique, la Gaule romaine (H. d'Arbois de Jubainville). — **Jacquet**, La vie littéraire dans une ville de province sous Louis XIV (T. de L.). — **Grand-Carteret**, La France jugée par l'Allemagne (Ch. J.). — Du 4 juillet : **Homolle**, Les statues archaïques d'Artémis à Délos et Les archives de l'intendance sacrée de Délos (Marcel Dubois). — **Léon Renier**, Inscriptions romaines de l'Algérie, Tables II-V (Robert Mowat). **Weizsæcker**, L'âge apostolique de l'église romaine (A. Sabatier). — **Burrows**, La maison de Brocas (T. de L.). — Du 11 juillet : **Van Berchem**, La propriété territoriale et l'impôt foncier sous les premiers califes (J. Preux). — **L.**

Lange, Petits écrits sur l'antiquité classique (Salomon Reinach). — **J. M. Richard**, Mahaut, comtesse d'Artois (A. Delboulle). — **Jacquet**, Bodin et sa méthode historique (T. de L.). — Œuvres de Pascal, p. p. **Faugère**, I (A. Molinier). — Du 18 juillet : Corippus, p. p. **Petschenig** (Salomon Reinach). **Harrisse**, Excerpta Colombiniana (Emile Piçot). — **Godefroy**, Dictionnaire de l'ancienne langue française, lettre M. (A. Jacques). — Variétés : **Clermont-Ganneau**, Notes d'archéologie orientale, XXXIII, Caesar et le nom punique de l'éléphant. — Du 25 juillet : **Beloch**, La population du monde gréco-romain (Camille Jullian). — **D'Arbois de Jubainville**, Essai d'un catalogue de la littérature épique de l'Irlande. — **Oncken**, Dissertations sur l'histoire moderne (R.). — **Bellet**, Histoire du cardinal Le Camus (T. de L.). — Du 1 août : Xénophon, Cyropédie, p. p. **Holden** (Ch. Cucuel). — **Prowe**, Copernic, II (R.). — Molière, p. p. **Mesnard**, IX (A. Gazier). — Fragment de la guerre des Camisards, p. p. **Tallon** (T. de L.). — **Vandal**, le marquis de Villeneuve; **Pingaud**, Choiseul-Gouffier; **Hamont**, Lally-Tollendal (A. Chuquet).

Société royale belge de Géographie. Bulletin publié par les soins de M. J. Du Fief, secrétaire général de la société; 11e année. 1887. N° 3. Mai-Juin.

Sommaire : Oscar Lenz : L'expédition autrichienne au Congo. — Prix institué par S. M. le Roi des Belges. Concours international de 1885, rapport du jury. — Jules Peltzer : La Colombie britannique. — A. Harou : Géographie locale : La commune de Bellecourt. — Chronique géographique : Régions polaires, Europe, Asie, Afrique, Amérique, Malaisie, Australie, Océanie.

Philologus. Zeitschrift für das klassische Alterthum, herausgegeben von Ernst von Leutsch. Göttingen. 1887.

Inhalt des zweiten heftes.

Abhandlungen : Mythologie eine wissenschaft. Von P. W. Forchhammer. — Ἀθήνη γλαυκῶπις. Von R. Hildebrandt. — Bemerkungen zu Hygini Fabulae. Von Robert Unger. — De Adamantii Physiognomonicis recensendis. Scripsit Richardus Foerster. — Ueber die gemeinsame quelle der geographischen darstellungen des Mela und des Plinius. Von E. Schweder. — Die römischen kalenderdata aus 218-215 v. Chr. Von G. F. Unger.

Jahresberichte : Plotinos. Von H. F. Müller.

Jahresbericht über die Fortschritte der classischen Alterthumswissenschaft, herausgegeben von Iwan Müller. XIV Jahrgang 1886. Berlin, Calvary 1887.

Achtes und neuntes Heft.

Erste Abtheilung. Bericht über die griechischen Grammatiker. Von Professor Dr. P. Egenolff in Mannheim.

Zweite Abtheilung. Bericht über die Litteratur zu Properz für die Jahre 1877 bis 1880. Von Dr. Eduard Heydenreich in Freiberg in Sachs.

Dritte Abtheilung. Bericht über die die römischen Privat-und Sacral-Alterthümer betreffende Litteratur des Jahres 1885, resp. 1884. Von Prof. Dr. M. Voigt in Leipzig. — Jahresbericht über römische Geschichte und Chronologie für 1885. Von Dr. Hermann Schiller, Gymnasial-Direktor und Universitäts-Professor in Giessen.

Berliner Philologische Wochenschrift, herausgegeben von Chr. Belger und O. Seyffert. **1887.** Calvary.

18 Juni 1887. — **Rezensionen und Anzeigen : V. Rose,** Aristotelis quae ferebantur librorum fragmenta (M. Wallies). — **Plauti** Captivi, rec. Fr. Schöll (O. Seyffert) I. — **L. Kuhlmann,** Quaestiones Sallustianae criticae (J. H. Schmalz). — **E. Krah,** Beiträge zur Syntax des Curtius. II. (J. H. Schmalz). — **W. Passow,** De crimine βουλεύσεως (Th. Thalheim). — **L. Lange,** Kleine Schriften aus dem Gebiet der klassischen Altertumswissenschaft (H. Schwarz). — **W. Schneidawind,** Uber den Akkusativ des Inhaltes bei den hevorragendsten griechischen Prosaikern (F. Müller). — **K. Krumbacher,** Ein irrationaler Spirant im Griechischen (Wäschke). — **Auszüge aus Zeitschriften,** etc.

25 Juni. — **Rezensionen und Anzeigen : J. Deuschle,** Platons Gorgias (J. Wagner). — **J. Muhl,** Plutarchische Studien (R. Volkmann). — **Plauti** Captivi, rec. Fr. Schöll (O. Seyffert) II. — **C. Fumagalli,** P. Vergili Maronis Bucolicon liber (W. Gebhardi). — **J. E. B. Mayor,** Thirteen satires of Juvenal. — **A. V. Bamberg,** M. Seyfferts Hauptregeln der griechischen Syntax (F. Müller). — **Auszüge aus Zeitschriften,** etc.

2 Juli. — **Rezensionen und Anzeigen : J. Bywater,** Supplementum Aristotelicum (λ). — **A. Kalkmann,** Pausanias der Perieget (R. Weil). — **F. Curschmann,** Horatiana (O. Weissenfels). — **V. Valentin,** Ein Freundesgrusz (O. Weissenfels). — **W. Passow,** De crimine βουλεύσεως. — **J. A. Heikel,** Uber die sogenannte βούλευσις in Mordprozessen (H. Lewy). — **Th. Reinach,** Essai sur la numismatique des rois de Cappadoce (x). — **Auszüge aus Zeitschriften,** etc.

9 Juli. — **Rezensionen und Anzeigen : Chr. Ziegler,** Euripides' Iphigenie bei den Tauriern (Th. Barthold). — **J. Heinsch,** Commentationum Euripidearum specimen (Th. Barthold). — **H. Magnus,** Studien zu Ovids Metamorphosen (A. Riese). — **M. Manitius,** Zu Aldhelm und Baeda (J. Huemer). — **R. Schneider,** Bodleiana (A. Ludwich). — **P. M. Antonio Maria Josa,** I codici manoscritti della biblioteca Antoniana di Padova (A. Ludwich). — **E. Brugsch-Bey** et **U. Bouriant,** Le Livre des Rois (H). — **Auszüge aus Zeitschriften,** etc.

16 Juli. — **Rezensionen und Anzeigen : M. Rannow,** Studia Theocritea (J. Sitzler). — **J. E. Sandys,** M. Tulli Ciceronis ad M. Brutum Orator (F. Heerdegen). — **G. Fr. Unger,** Zeitrechnung der Griechen und Römer (A. Mommsen) I. — **F. B. Jevons, A.** history of greek literature

(H. Müller). — **A. Kuhn,** Mythologische Studien, I. (K. Bruchmann). — **Auszüge aus Zeitschriften,** etc.

23 Juli. — **Rezensionen und Anzeigen : W. S. Tyler,** The Iliad of Homer (R. Peppmüller). — **K. F. Ameis,** Anhang zu Homers Ilias (P. Cauer). — **C. Mutzbauer,** Der homerische Gebrauch der Partikel μέν (P. Cauer). — **R. Schnee,** De Aristophanis manuscriptis quibus Ranae et Aves tradunter (B. Kübler). — **A. Sloman,** P. Terenti Adelphi (A. G. Engelbrecht). — **O. Brosin,** P. Vergili Maronis Aeneis (H. Kern). — **A. Gasquy,** De M. Tullii Ciceronis pro L. Cornelio Balbo oratione sive de civitatis iure ex Ciceronianis libris (M. Voigt). — **Ed. Ortmann,** Cornelii Nepotis qui exstat liber do excellentibus ducibus exterarum gentium (Gemb). — **A. Weidner,** Schulwörterbuch zu Cornelius Nepos (Gemb). — **G. Goetz,** Nova meletemata Festina (K. E. Georges). — **G. Fr. Unger,** Zeitrechnung der Griechen und Römer (A. Mommsen) II. — **G. Humbert,** Essai sur les finances et la comptabilité publique chez les Romains (B. Büchsenschütz). — **Bojesen-Hoffa,** Kurzgefastes Handbuch der römischen Antiquitäten und der römischen Litteraturgeschichte (M. Zoeller). — **H. Scheidemantel,** Uber Hügelgräberfunde bei Parsberg (C. Mehlis). — **H. Hagen,** Briefe von Heidelberger Professoren und Studenten verfasst vor dreihundert Jahren (K. Hartfelder). — **Auszüge und Zeitschriften,** etc.

6 August. — **Rezensionen und Anzeigen : F. Pauly,** Homeri Odysseae epitome (R. Peppmüller). — **F. G. Hubert,** Uber den Vortrag der homerischen Gedichte ἐξ ὑποβολῆς (P. Cauer). — **J. Sitzler,** Die Lyriker Eumelus, Terpander und Alkman in ihrem Verhältnis zu Homer (K. Sittl). — **O. Schneider,** Isokrates ausgewählte Reden (W. Grasshoff). — **R. Maffei,** Le favole Atellane (J. Peters). — **A. Rieppi,** Lo scudo di Enea di Virgilio (E. Kroker). — **A. Müller,** Lehrbuch der Griechischen Bühnenaltertümer (G. Oehmichen) I. — **J. Psichari,** Essais de grammaire historique néo-grecque (G. Hatzidakis). — **Mémoires et documents scolaires** publiés par le Musée pédagogique (H. Breber). — **Auszüge und Zeitschriften,** etc.

Wochenschrift für Klassische Philologie, herausgegeben von Georg Andresen und Hermann Heller. Berlin, R. Gaertners Verlag, H. Heyfelder.

22 Juni 1887. — Rezensionen und Anzeigen : J. H. Hansen, De metallis Atticis I (B. Büchsenschütz). — Xenophons Kyropädie erkl. von Hertlein I. 4. Aufl. von W. Nitsche (W. Vollbrecht). — H. Vieze, De Demosthensis in Androtionem et Timocratem oratt (J. Kohm). — P. Vergili Maronis carm. ed. Thilo (W. Gebhardi). — J. S. Speijer, Lanx satura. — Val. Hintner, Meridies (H. Ziemer). — Auszüge, etc.

29 Juni. — Rezensionen und Anzeigen : v. Urbanitzky, Elektrizität u. Magnetismus im Altertum (M. C. P. Schmidt). — Herodoti histor. lib. V. Ed. A. Holder (W. Gemoll). — Platons Gorgias erkl. v. Chr. Cron. 4. A,

(K. J. Liebhold). — Dinarchi oratt. tres. Germanice Th. Plaschke (J. Kohm). — M. Valerii Martialis epigrammaton libri. Mit erkl. Anm. von L. Friedländer (E. Hübner). — Gellii Noct. Att. libri XX ex rec. M.Hertz. Ed. min. — K. Meissner, Lat. Synonymik. 3. A. (W. Nitsche). — Archiv f. lat. Lexicographie IV 1 (G. Landgraf). — Auszüge, etc.

6 Juli. — Rezensionen und Anzeigen : J. Toepffer, Quaestiones Pisistrateae (Holm). — Procli commentar. in rempublicam Platonis ed. Rud. Schoell (R. Reitzenstein). — C. Walther, Num quae imitationis Thucydideae vestigia in Demosthenis oratt. (J. Kohm). — E. Mar. Schranka, Der Stoïker Epiktet (Kruszewki). — M. Valerii Martialis epigrammaton libri. Mit erkl. Anm. von L. Friedländer (E. Hübner) Schluss. — L. Carrionis in A. Gellii Noctt. Att. spec. III ed. M. Hertz. — Briefwechsel des Beatus Rhenanus v. A. Horawitz und K. Hartfelder (B. Kübler). — Auszüge, etc.

13 Juli. — Rezensionen und Anzeigen : J. C. Morgenthau, Bilder auf griech. Vasen. I. (W—r) — Homeri Ilias. Ed. A. Rzach. II. (F. Weck). — P. Uhle, De orationum Demostheni falso addictarum scriptoribus. II. (H. Lewy). — Arth. Kopp, De Ammonii Eranii aliorum distinctionibus synonymicis (K. Zacher). — Bast. Dahl, Zur Handschriftenkunde und Kritik von Ciceros Cato maior. I. II. (W. Friedrich). — Aug. Reuter, De Quintiliani libro de causis corruptae eloquentiae (V.). — C. Nohl, Pädagogik f. höhere Lehranstalten (O. Weissenfels). — Auszüge, etc.

20 Juli. — E. Hesselmeyer, Die Ursprünge der Stadt Pergamos (E. Fabricius). — Dialectorum Italicarum exempla selecta .. ed. E. Schneider (W. Deecke). — M. Zöller, Röm. Staats- u. Rechtsaltertümer (F. Ammann). — Fr. Slameczka, Über d. Rede des Demosthenes von der Gesandtschaft (R. Busse). — Leben des heil. David von Thessalonika griechisch herausgeg. von Valentin Rose. — Müller-Lattmann, Griechische Grammatik. 2. Teil : Syntax (J. Sitzler). — Cornelii Taciti opera rec. J. Müller. II, (W. Wartenberg). — K. Schulte, Zur Seneca-Tragödie (L. Tachau). — Umb. Sailer, Stazio e la sua Tebaide (H. Nohl). — F. Boelte, De artium scriptoribus latinis (J. Golling). — J. Mähly, Zur Kritik lateinischer Texte — Virgilii Grammatici opera ed. J. Huemer (G. Schultz). — Auszüge, etc.

3 August. Rezensionen und Anzeigen : Aug. Bockh, Encyklopädie u. Methodologie der philologischen Wissenschaften. 2. Aufl. (H. Heller). — Aeschyli tragoediae. Edid. Henr. Weil. Mit Bemerkungen zur Litteratur des Aeschylus und zur Homerfrage besprochen von Joh. Oberdick. I. — Heinsch, Comment. Euripidearum spec. (K. Busche). — Lucianus, Recogn. Jul., Sommerbrodt. I (Nils Nilén). — A. v. Bamberg, Griechische Schulgrammatik. 1. 2. 18 Aufl. (H. H.). — Auszüge, etc.

REVUE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
EN BELGIQUE.
Tome 30. 6e Livraison.

QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT, LETTRES ET SCIENCES.

DANS QUELLE MESURE L'ATHÉNEE PEUT-IL CONTRIBUER A L'ÉDUCATION ESTHÉTIQUE.

Balzac, dans son *Socrate chrétien,* nous parle d'un ambassadeur qui voyait dans la Morée le pays des Maures et dans le *De beneficiis* de Sénèque un traité concernant les bénéfices ecclésiastiques. Aujourd'hui l'immense majorité de nos élèves pourrait, en géographie du moins, rendre des points à ce singulier personnage. J'estime même que fort peu d'entre eux, à la différence du Singe de la fable, prendraient le Pirée pour un homme. Mais combien en peinture, en sculpture, sans parler des œuvres littéraires, prendraient encore « Vaugirard pour Rome! » Combien, au sortir de leurs classes, ont une idée, même sommaire, je ne dis pas de l'antiquité ou du moyen-âge, mais de notre siècle? C'est là une lacune regrettable que signalait déjà, il y a quelque vingt ans, M. Wagener dans un discours prononcé à la distribution des prix du Concours général[1].

Dans un livre célèbre, M. Zola nous montre une « noce » d'ouvriers parisiens échouée au Louvre par suite d'une averse et parcourant, désorientée, lasse, ahurie, ces splendides salles qui ne lui disent rien. Hélas! ce tableau-là ne s'applique pas seulement aux illettrés.

Que de gens à prétentions intellectuelles n'ont pas même visité les musées un jour de pluie et seraient capables de prendre les talonnières de Mercure pour les ailes du Temps! Et combien de nos rhétoriciens, très forts peut-être sur les cosinus, la règle des trois unités et la question d'Orient, ne seraient pas en état de distinguer un Hercule d'un Apollon! La faute est imputable,

[1] La question a été discutée dans la séance de la Société pour le progrés des études philologiques et historiques, du 17 avril 1887.

en partie, à notre système d'enseignement. Je n'en veux citer qu'une preuve convaincante. Est-il un cours plus amusant pour le jeune âge que la mythologie? Fait par un maître instruit, éclairé, il sera, pour les études et même pour la vie, un guide précieux. Que de locutions courantes, que d'œuvres d'art n'explique-t-il pas! Eh bien, ce cours est à peu près supprimé aujourd'hui. De là, chez les élèves, une confusion constante, une indifférence difficile à réveiller. Si l'on avait pris soin de les intéresser à ces fables, en ne choisissant que les détails essentiels, en indiquant avec soin le caractère, les traits, les attributs des dieux et des héros, si on leur avait montré, au besoin expliqué un certain nombre de gravures ou de plâtres, il n'en serait pas ainsi. Je parle d'expérience, me rappelant avec quel plaisir, sous l'ancien programme, les jeunes élèves suivaient, en sixième, le cours de mythologie, auquel je ne craignais pas de consacrer plusieurs mois. J'ai été plus d'une fois surpris de voir comme ces détails leur étaient encore familiers à la fin de leur rhétorique.

L'athénée n'a pas seulement pour but de former des avocats, des ingénieurs, des médecins, des commerçants; il doit aussi former des hommes du monde, des esprits s'intéressant à tout ce qui les entoure, et, en particulier, aux plus hautes manifestations de la pensée. Ainsi l'on se conformerait au vieil et immortel adage: *Non scholae sed vitae discitur*. Souvent, au contraire, on nous reproche, et avec quelque raison, de ne former que des écoliers. Dans les classes supérieures surtout, l'idéal est de préparer insensiblement les jeunes gens à entrer dans la vie, à voir, à comprendre, à sentir. Impossible de tracer ici un programme; c'est de la part du maître, affaire de goût et de jugement. Dans le cas qui nous occupe, est-il admissible que nos élèves, au sortir de nos classes, n'aient aucune notion du monde artistique? qu'ils passent indifférents devant les grandes œuvres auxquelles leur patrie doit une bonne partie de sa gloire? qu'ils ne sachent pas distinguer le gothique du roman? qu'après une longue étude de l'antiquité, ils ne puissent, dans une promenade, reconnaître un fronton, voire même un simple chapiteau?

Frappé de cette ignorance, un publiciste français, M. Fouillée, a, dans un livre récent [1], longuement étudié une série de

[1] *Le péril social et la démocratie*. Paris Hachette,

réformes à cet égard. Il propose l'institution, dans les lycées, d'un cours régulier d'esthétique, intuitif avant tout et destiné à faire pénétrer dans les esprits, dès le jeune âge et par d'intéressantes causeries, le sentiment du beau. Dans les lycées de jeunes filles, chez nos voisins, on a prescrit un cours d'histoire de l'art. Ce n'est pas vers une innovation de ce genre que tend ce travail. Sans toucher à notre organisation scolaire, déjà si compliquée, est-il impossible d'atteindre, par la pratique, dans une certaine mesure, le but proposé, c'est à dire d'intéresser nos élèves aux principales œuvres de l'art ? Telle est la question que nous avons voulu soulever, sans avoir la prétention de la résoudre.

Tout d'abord il conviendrait qu'un aspirant à l'agrégation des lettres ou au doctorat en philosophie eût suivi, soit à l'école normale, soit à l'université, un cours d'histoire des beaux-arts. On l'exige bien des futurs historiens, des régents et des régentes en perspective. Pourquoi faire exception, je ne dis pas en faveur, mais au détriment des premiers? C'est là une fâcheuse lacune dont les jeunes professeurs sentent l'importance.

Ce premier point signalé, examinons les moyens dont l'exécution semble à la fois la plus logique et la plus simple.

I.

Moyens matériels.

Chaque établissement devrait posséder des collections artistiques, fort limitées sans doute, mais suffisantes : des gravures représentant les principaux chefs-d'œuvre de l'art et dont un certain nombre orneraient nos classes, des vues ou des photographies, des plâtres, un appareil à projections lumineuses, les réductions d'œuvres célèbres, de colonnes, de chapiteaux, d'ogives, de frontons; quelques ouvrages spéciaux, en premier lieu l'*Art en tableaux*, magnifique recueil publié à Leipzig et dont existent des éditions en français et en néerlandais (certains établissements en possèdent un exemplaire). Signalons encore les modèles en bois, dont on peut voir, en Allemagne notamment, des spécimens peu coûteux et fort bien exécutés. Quand on visite ce dernier pays on est frappé, d'ailleurs, de l'importance que l'on y attache aux choses de l'art. A l'Institut polytechnique d'Aix-la-Chapelle, par exemple, un Belge est tout étonné de rencontrer, dans ce temple de la science, au-dessous d'une

citation de Platon, des statues rappelant la Grèce; et les murs des corridors, au lieu d'être, comme les nôtres, d'une froideur désespérante, sont animés d'une foule de vues photographiques en rapport avec la destination de l'édifice. Chez nous, rien de pareil.

Il y a quelques années, le Gouvernement semblait disposé à créer un petit musée dans le genre de celui que nous demandons. Ne peut-on pas espérer que l'on reprendra ce projet? N'est-il pas triste de constater que certains établissements n'ont dans leur bibliothèque aucun ouvrage concernant les arts? Au moyen d'un crédit régulier, si léger qu'il fût, il serait possible d'arriver à un certain résultat, avec le temps et la volonté.

En dehors des classes, ne peut-on pas, pour l'art aussi bien que pour les sciences, organiser des excursions scolaires qui, au besoin, serviraient de récompense? La Belgique possède d'inappréciables trésors artistiques répandus un peu partout, et, point important, les distances, chez nous, ne comptent presque pas. Dans les grandes villes, les visites aux musées, parmi lesquels il ne faut pas oublier celui des Arts décoratifs, seront du plus haut intérêt. L'histoire, d'ailleurs, n'est-elle pas là? Quel excellent commentaire du XVIe siècle qu'un tableau de Leys, que l'*Abdication de Charles-Quint* ou les *Têtes coupées* de Gallait? Comparez d'autre part, à Bruxelles ou à Liège, Homère et Wiertz pour le *Combat autour du corps de Patrocle;* comparez le Laocoon de Virgile aux reproductions du fameux groupe ornant le Vatican.

Il va de soi que ces excursions seraient *préparées* et porteraient sur des points précis, au lieu d'être une course fatigante au milieu de chefs-d'œuvre inconnus.

Quant aux monuments, outre leur beauté propre, ne sont-ils point, eux aussi, d'éloquents témoins du passé? Qu'on lise à cet égard la belle poésie qu'inspirait à un Américain, à Longfellow, la contemplation révélatrice du Beffroi de Bruges. Une visite à l'hôtel de ville de Bruxelles, aux Halles d'Ypres, au Steen d'Anvers, au château de Bouillon, à Trèves pour les Arlonais, à la Cathédrale de Tournai pour l'architecture romane, ou tout au moins, une description, une gravure, n'est-ce pas indispensable pour l'intelligence de l'histoire?

En dehors des grands centres, que d'excursions à organiser! D'humbles communes, Damme, Villers, Léau, valent à elles

seules un voyage à divers points de vues. A proximité de presque tous les athénées on trouvera des œuvres dignes d'intérêt. En outre, on obtiendrait aisément la visite de certaines collections particulières.

Sans doute, en tout ceci, des difficultés d'organisation peuvent se présenter; mais, avec un peu de dévoûment, elles ne sont pas insurmontables. L'an dernier, à Hasselt, nous avons fait deux essais, et ils ont réussi.

Pour terminer, rappelons le parti à tirer des livres donnés en prix. Depuis quelques années, il se publie en France bon nombre d'ouvrage recommandables.

II.

Enseignement.

L'enseignement, lui aussi, doit contribuer à développer dans une large mesure le sens du beau. Aucun professeur n'y peut rester indifférent. Inutile de démontrer, entre autres, la haute valeur des sciences naturelles au point de vue esthétique : que l'on songe seulement aux inspirations qu'offrait à Goethe l'étude d'une plante. Toutefois, ceux qui sont chargés du dessin, de l'histoire et de la géographie, de la littérature auront plus que les autres l'occasion de parler des arts. Qu'on nous permette quelques réflexions sur ces différents cours.

1° *Cours de dessin.*

Je n'ai pas la compétence nécessaire pour tracer ici un programme satisfaisant. Je me bornerai donc à une simple observation.

D'après les prescriptions officielles, le professeur doit faire étudier, dès la 4me « des fragments d'architecture et d'ornements d'après les moulages de l'antique, du moyen-âge et de la Renaissance; il doit donner des explications orales sur le caractère et le style de ces objets, ainsique sur la place occupée par eux dans les monuments. »

Cette étude est continuée en 3me; on y ajoute le dessin ombré de fragments de tête et de masques d'après l'antique. En seconde et en rhétorique, viennent les différents styles, avec des aperçus oraux sur l'ornementation, ses sources et ses applications, ainsi que l'école artistique à laquelle le modèle appartient.

Bien entendu, ce cours peut déjà inspirer aux élèves des réflexions importantes[1]. Ce qu'il y manque, ce sont des vues d'ensemble, non seulement sur la sculpture, mais encore sur l'achitecture et la peinture.

Le professeur ne pourrait-il pas, surtout pendant les trois ou quatre dernières années, consacrer un certain nombre de leçons à l'histoire générale des beaux-arts? Ses connaissances spéciales donneront à sa parole l'autorité; les modèles dont il dispose, ses collections particulières lui faciliteront sa tâche.

L'étude sommaire des grandes écoles de peinture, objectera t-on, est impossible dans certaines villes, faute de musées; mais, au moyen d'excursions scolaires, cet obstacle disparaîtra. N'oublions pas que les principaux centres sont assez riches en tableaux pour donner aux jeunes gens quelques notions générales.

Certains élèves, dira-t-on, n'assistent pas au dessin; mais il y a sans doute moyen de leur faire suivre le petit cours proposé plus haut et qui se réduit à quelques heures par an.

2° *Histoire et Géographie.*

Les beaux-arts tiennent une grande place dans l'histoire de la civilisation; à ce titre ils doivent figurer dans l'étude du passé. On ne peut parler d'Athènes, de Léon X, d'Albert et d'Isabelle, et oublier le Parthénon, Raphaël, Rubens. L'histoire n'est pas seulement l'examen dès faits : elle doit peindre la vie des peuples dans ses principales manifestations. Dans le jeune âge, et même plus tard, pour l'immense majorité du moins, elle ne se retient qu'en tableaux. A combien de personnes *Ivanhoe* n'a-t-il pas révélé le moyen-âge? Et Augustin Thierry ne nous apprend-il pas que son goût pour l'histoire s'est éveillé à la lecture des *Martyrs* de Chateaubriand. Voulez-vous intéresser à la féodalité, commencez par évoquer devant les imaginations et devant les yeux le manoir seigneurial; parcourez-le dans tous ses détails; faites-y vivre un instant les élèves; ce ne sera pas du temps perdu.

L'idée morale doit se lier à la description. Après avoir dit les magnificences du palais des Doges, que l'on n'oublie ni les

[1] Dans un article de la Revue de Belgique (15 Janvier 1884), M. Roger de Goey s'exprime dans le même sens.

Puits voisins des lagunes, ni les *Plombs* hantés par les souvenirs de Silvio Pellico. Et le *Steen* d'Anvers, que ne pourrait-il pas nous raconter!

Ainsi comprise, la description des monuments, comme celle des lieux, se grave dans l'esprit pour toujours. A l'université même elle n'est pas déplacée. Dans un article sur l'enseignement supérieur à Berlin, M. Fredericq nous a montré tout le parti qu'en tirait un des plus célèbres professeurs de l'Allemagne, M. Von Treitsche.

A certaines périodes déterminées, celles de Périclès, de la Renaissance, du Romantisme, on s'arrête à quelques considérations générales; on réunit et on complète les détails épars dans l'ensemble de cours. Il n'est pas besoin d'avoir approfondi l'esthétique pour noter les caractères qui distinguent les architectures égyptienne, grecque ou romaine.

Mais, dira-t-on, cet exposé ne ferait-il pas double emploi avec celui du professeur de dessin? Nullement. Il serait fait à un point de vue plus général. D'ailleurs tous les élèves ne suivent pas le dessin, tandis qu'ils assistent au cours d'histoire.

L'étude de la géographie, elle aussi, doit familiariser les jeunes gens avec les arts. En parlant de l'Egypte, de l'Assyrie, d'Athènes, de Rome, de Paris, de Bruges ou d'Anvers, que de souvenirs à éveiller! Les esprits s'habituent ainsi à concevoir les choses dans leur ensemble. A chaque nom important s'attache une idée, une image qui aide la mémoire et l'enrichit d'impressions diverses. Alors chaque pays s'anime soudain; ce n'est plus un aride tracé, c'est un corps vivant dont les manifestations vous intéressent et finissent même par vous émouvoir.

J'ai insisté à dessein sur ce côté pittoresque, parce que nos élèves manquent, en général, d'imagination.

Comme modèle on peut citer Elisée Reclus, dont les beaux ouvrages ont sans doute inspiré à M. R. Frary (La question du latin) son dithyrambe en faveur de la géographie. A lire aussi, dans le Tour du Monde (années 1881-86) les articles si vivants de C. Lemonnier sur la Belgique.

Signalons, pour finir, le parti qu'on peut tirer, au point de vue pratique, des devoirs d'histoire récemment introduits dans notre organisation scolaire. Les sujets intéressants ne manquent pas, par exemple la description des principaux monuments de l'Egypte, les fouilles de Pompéi, un château-fort; ou bien

encore ce sera la Renaissance et ses résultats; en rhétorique, les gloires de la Belgique dans le domaine de l'art.

En outre, à propos d'un fait important, il sera utile de citer les œuvres célèbres qui s'y rapportent, *La Peste de Tournai* et l'*Abdication de Charles-Quint*, par Gallait, l'*Entrée de Charles-Quint à Anvers*, par Leys, la *Mort des enfants d'Edouard*, de P. Delaroche, le *Lion de Lucerne*, *l'Escurial*, etc.

3° *Littérature.*

Après bien des détours, plus ou moins hasardeux, me voici rentré dans mes pénates. On me permettra de m'y arrêter un peu et d'y faire mes dernières réflexions; car

Que faire en un gîte à moins que l'on ne songe?

Entre l'art littéraire et les autres il existe des rapports nombreux, évidents. Un professeur de langues doit, lui aussi, savoir décrire à l'occasion un temple grec, un amphithéâtre, un palais, un tableau, une statue. N'est-ce pas un moyen d'animer son cours et d'intéresser ses élèves aux civilisations dont il fait connaître les écrivains? L'étude du style est incapable à elle seule d'occuper une classe; on doit y joindre l'analyse des idées et des choses, faute de quoi l'on connaîtrait le vêtement, mais non le corps.

L'explication des auteurs appelle souvent le souvenir de l'art. Traduit-on l'épisode du Laocoon, au 2me livre de l'Enéide, on ne peut se dispenser de faire connaître aux élèves le fameux groupe qui décore aujourd'hui le Vatican. Si la classe est peu nombreuse, comme c'est d'ordinaire le cas en rhétorique, il sera facile de lui en montrer une reproduction. Sans être sculpteur, ne peut-on pas en risquer une courte analyse? faire voir, par exemple, comment, en dépit de l'horrible souffrance, l'attitude et le visage conservent jusqu'à un certain point, comme dans la *Niobé*, la beauté et la majesté de la forme? et dire que c'était là un des principes de l'art grec?

Il serait facile de multiplier les exemples et de les prendre aussi dans l'art moderne. Le 4me livre de l'Enéide nous fera songer à une toile qui représente au musée de Bruxelles la mort de Didon; la descente d'Enée aux enfers rappellera la *Barque du Styx*, de Delacroix, dont la fougue fera contraste avec le talent classique de Virgile. Ici nous sommes en présence de deux mondes différents.

A propos du 17me livre de l'Iliade, ne doit-on pas citer Wiertz, ce Titan moderne qui a si puissamment incarné la sauvage grandeur de la poésie homérique?

La mythologie fera connaître également un grand nombre de chefs-d'œuvre, depuis la statue colossale du Jupiter olympien jusqu'aux allégories ornant les frontons du Parthénon. A combien de belles conceptions ont donné lieu Apollon, Vénus ou Hercule! La statuaire nous fera mieux comprendre l'idéal que les Grecs se faisaient des dieux; non seulement elle nous forme le goût, mais encore nous aide à pénétrer plus avant dans l'intelligence d'une civilisation.

L'architecture rendra le même service. Un temple grec, par sa majestueuse simplicité et la justesse des proportions ne nous révèle-t-il pas le caractère de ce peuple qui porta si haut le culte de la mesure? Entre le Parthénon et une tragédie de Sophocle il y a une évidente harmonie.

Les Romains auront moins de grâce et de pureté; comme en littérature, ils imiteront la Grèce, mais avec une certaine lourdeur. Toutefois ils auront dans les arts les qualités qui ont illustré leur histoire; ils auront la majesté de la force et de la grandeur. Le Colisée, l'Arc de Trajan le démontrent évidemment. D'un coup d'œil, l'élève verra ce qui distingue les monuments romains; il verra dans l'emploi de l'arc et des voûtes un système nouveau, capable de donner une solidité et une élévation inconnue aux Hellènes; il comprendra comment ont pu s'élever les coupoles du Panthéon et de Ste Sophie.

Plus tard, l'arc deviendra l'ogive, qui permettra aux églises chrétiennes d'atteindre leur aérienne grandeur.

A propos de l'antiquité, les points de comparaison avec le présent s'offrent nombreux et variés. N'y a-t-il rien de commun entre un théâtre ancien et un théâtre moderne? Notre mot orchestre, pour ne citer que celui-là, ne s'explique-t-il pas au moyen de la Grèce? La tragédie athénienne ne fait-elle pas songer à l'opéra? La Colonne et l'Arc de Trajan n'appellent-ils pas le souvenir de la Colonne Vendôme et de l'Arc de l'Etoile? Et n'est-il pas curieux de voir comment des palais de justice, des bourses de commerce ont pu devenir des basiliques chrétiennes, comment le chœur a remplacé l'hémicycle où siégeait le tribunal? Tous les jours on peut voir un chapiteau ionique ou corinthien, un fronton, un temple, une imitation plus ou moins directe du passé.

Rechercher ainsi les origines, c'est souvent expliquer le présent; c'est montrer les incessantes transformations du génie humain à travers la chaîne des âges; c'est un plaisir double d'un enseignement. Et cette comparaison ne doit pas nécessairement porter sur de grandes œuvres. A propos d'humbles détails d'architecture, une cheminée, une fenêtre, on signalera la différence qui existe entre le passé et le présent.

Ces études, autrefois difficiles, sont aujourd'hui à la portée de tous ; de nombreuses publications [1], généralement bien illustrées, font revivre devant nous le passé. Grâce aux fouilles laborieuses des contemporains, on peut même se représenter la physionomie des cités disparues : Ninive, Troie, Tyrinthe, Mycènes, Pompéi, nous ont livré une partie des secrets de la tombe.

On y peut donc faire des excursions d'une certaine longueur et commencer l'explication d'Homère par un entretien sur les ruines de Troie. De même une visite à Pompéi, réunira le charme à l'utilité.

Est-il question de sépulture? Que de choses à dire, depuis les chambres funéraires des Égyptiens et des Étrusques jusqu'aux tombeaux de la Voie Appienne, jusqu'aux Catacombes, en passant par le curieux tombeau que Schliemann nous donne pour celui d'Agamemnon!

A un autre point de vue, les innombrables monnaies peuvent même nous être utiles. Sans parler de leur valeur artistique, elles représentent souvent des scènes antiques, des emblèmes, des usages. Ainsi un denier de la famille Cœlia nous montre un simulacre de festin sacré; sur une autre pièce, ce sera la louve du capitole; sur une autre encore, des prisonniers de César enchaînés devant un trophée, un char triomphal etc.

Certaines notions concernant les détails du mobilier, du costume, des armes, de l'architecture sont parfois nécessaires pour l'explication des textes. A cet égard l'excellent dictionnaire de Rich rendra de nombreux services.

Mais, dira-t-on, n'est-ce pas là perdre un temps précieux? Nullement. Ces explications seront toujours courtes, surtout avec

---

[1] Signalons entre autres, l'excellente collection pour l'enseignement des beaux-arts, publiée à Paris par Quantin. Récemment y a paru un bon Précis de l'histoire de l'art, par Bayet.

le secours des yeux; elles seront d'ailleurs réparties sur plusieurs années et reposeront l'intelligence des élèves.

Pour éviter qu'elles ne soient trop fragmentaires, il faudra rattacher les détails expliqués à l'ensemble dont ils font partie; l'habitude de l'enseignement permettra d'y réussir en quelques mots précis. Parle-t-on, par exemple, d'un chapiteau dorique, un simple coup-d'œil jeté sur une gravure, montrera ce qui le distingue des ordres ionique et corinthien.

Il y a dans le courant de l'année, des jours moins bien remplis que d'autres, notamment ceux qui précèdent les vacances. On en profitera pour répéter, en les classant un peu, les notions acquises. Dans une classe peu nombreuse, il serait excellent de parcourir de temps à autre quelques pages de l'*Art en tableaux*, recueil que devrait, je le répète, posséder chaque athénée.

Ce qui précède se rapporte à l'explication des auteurs. Il me reste à parler des liens intimes qui unissent la théorie littéraire à celle des autres arts.

La poésie n'est-elle pas un tableau, moins coloré, moins groupé, moins précis que ceux des peintres, mais aussi plus vaste, plus varié, donnant à ses personnages, outre la vie de l'action, celle de la parole? N'a-t-elle pas à résoudre des questions d'avant-plan, d'ombre et de lumière, de perspective, de coloris, de dessin? De même que dans la *Cène*, la *Descente de Croix* ou la *Transfiguration*, le Christ est l'âme du tableau, de même que les bras, les yeux, les cœurs se tournent vers lui avec des expressions différentes, la variété dans l'unité: de même Achile est l'âme de l'Iliade, tous le cherchent des yeux, avec admiration ou colère, épouvante ou espoir.

Pour mieux faire saisir les lois de la composition littéraire, le professeur pourra s'appuyer sur les œuvres des grands artistes, des peintres principalement. Comparez Homère à Virgile : l'Iliade, de même que les Niebelungen ou la chanson de Roland, poèmes primitifs aussi, vous offrira un dessin plus ferme, un relief plus accusé dans la description des caractères; le second, plus de grâce abandonnée, surtout dans la peinture de ses héroïnes et de ses adolescents.

S'agit-il des écoles littéraires? Que de rapports, encore! Sans doute, il ne faudrait pas exagérer les ressemblances, chercher partout des comparaisons. Mais parfois le rapprochement sera utile. Prenons le Romantisme. Ne parler que de V. Hugo et de

son école, c'est faire croire que cette seconde renaissance intellectuelle concerne la seule littérature. Au contraire, montrer tous les arts se ranimant d'un souffle nouveau, c'est faire comprendre qu'il y avait là plus qu'une mode passagère. Entre V. Hugo et Delacroix l'analogie est évidente.

A un point de vue plus restreint, il existe une conformité frappante entre la littérature et les procédés des autres arts, de la peinture en particulier. Le style doit être concret, il doit présenter à l'esprit des images claires, précises, justes; une phrase bien faite peut souvent s'analyser comme un tableau. C'est chose si connue que je n'insiste pas.

Au moyen de semblables réflexions on peut animer un texte et intéresser les élèves. Naturellement un pareil commentaire ne sera de mise que de temps à autre; quelques analyses faites d'une façon complète donneront aux élèves des principes qu'ils pourront appliquer d'eux-mêmes à l'occasion.

Comme exercice, si l'on est placé dans un milieu favorable, on demandera à une classe l'impression que lui font une grande toile, une statue, un Rubens, un Gallait, un monument, église, hôtel-de-ville; une place publique, la grand'place de Bruxelles ou le Marché du Vendredi.

En rhétorique, pour varier la dissertation, on donnera parfois des sujets se rapportant à l'esthétique, ainsi: Comparer la poésie aux autres arts comme moyen d'expression. — Les arts ont-ils leur utilité et leur côté moral (comme réfutation du discours de Rousseau)? — Il va de soi que le professeur suggèrerait aux élèves quelques idées et leur donnerait un plan.

Je m'arrête, car depuis longtemps je crois entendre une voix railleuse me murmurer à l'oreille : *Ne sutor ultra crepidam.* Je n'ai pour excuse que mes bonnes intentions. On me répondra peut-être que l'enfer en est pavé. Ces pages, j'ose pourtant l'espérer, ne paraîtront pas inutiles. Notre époque ne penche que trop vers le côté matériel et il est grand temps de songer un peu à l'autre plateau de la balance.

G. Mallet.

PRINCIPAUX DÉFAUTS DU SYSTÈME CORPORATIF

DANS LES PAYS-BAS AUTRICHIENS A LA FIN DU XVIII[e] SIÈCLE.

(Suite. Voir 5[e] livraison p. 277).

IV.

Les corporations sont des instruments de monopole : elles interdisent complètement l'exercice d'une profession ou d'un commerce à tous ceux qui ne sont pas reçus dans leur sein, ou du moins le leur rendent fort difficile par des droits et des taxes souvent très onéreux. En les organisant, on s'est évidemment proposé pour but de protéger l'industrie locale. Les idées et les institutions de ces temps anciens expliquent cette politique économique. Malheureusement, on ne s'est pas borné à défendre les habitants de chaque ville contre la concurrence du dehors, ni à maintenir chacun d'eux en possession de son moyen spécial de subsistance. Poussant à l'extrême le protectionnisme et l'esprit de réglementation, on s'est attaché à rendre difficile l'entrée des corporations. Parfois même on les a constituées en corps fermés, où n'étaient admis que ceux dont les parents en avaient déjà fait partie. Ainsi, une institution qui aurait dû être profitable à tous les citoyens, s'est trouvée détournée de son esprit et de son but, au profit exclusif d'un petit nombre de familles.

Il est vraisemblable qu'au début l'accès des métiers ne fut pas entouré de toutes les difficultés dont il se trouvait environné aux XVI[e], XVII[e], et XVIII[e] siècles. Le magistrat de Bruges constate que « les premiers statuts des cordonniers n'accusent nulle part le terme fixe de l'apprentissage ni n'ordonnent point de chef-d'œuvre »[1]. Il paraît bien qu'à Mons, dans le métier des graissiers, le chef-d'œuvre est aussi d'institution relativement

---

[1] *Mém. du magistrat de Bruges*, cart. 1011 du Cons. Pr. — D'après ce mémoire, le chef-d'œuvre des cordonniers n'aurait été établi et déterminé que par une ordonnance du magistrat du 31 mai 1675.

récente [1]. L'*Histoire de Bruxelles*, de MM. Henne et Wauters, nous apprend que le taux des droits d'entrée aux corporations, d'abord très minime, alla sans cesse s'élevant [2]. Nous avons constaté déjà précédemment des relèvements de taxes d'admission, faits dans le but avoué de restreindre à un petit nombre de personnes l'exercice des métiers. Aux merciers et graissiers de Vilvorde et aux lijnewevers de Termonde que nous avons cités alors [3], il faut ajouter les corps de Diest, où les droits d'entrée furent augmentés, dans le commencement du XVIIIe siècle, dans une forte proportion, et même plus que triplés [4]. D'autres exemples pourraient encore être donnés.

Les obstacles dont on a hérissé l'entrée des corporations sont généralement : des apprentissages longs, sévèrement réglementés, et coûteux par les droits qu'à divers titres on exige

[1] C'est ce qui nous semble ressortir d'une ordonnance des échevins de Mons, en date du 24 septembre 1657, analysée par M. Léop. Devillers, dans sa *Notice des Archives des anciennes corporations de Mons* (Mons, Dequesne-Masquillier, 1882) p. 45, prescrivant « à Simon Duterne et autres n'ayant fait depuis douze ans chef-d'œuvre au corps des graissiers, conformément aux statuts du 27 juillet 1645, de le faire dans le terme de six semaines ... » D'après le *Cartulaire des connétablies de la ville de Mons*, fol. 78 v°.

[2] T. II, pp. 569 et 570 : « Le taux des droits d'entrée s'éleva constamment, à mesure que la valeur de l'argent diminua et que les corporations s'endettèrent. Au quatorzième siècle, il n'était que de quelques vieux écus ou quelques petits florins, non compris le vin donné aux jurés ou doyens (2 vieux écus pour les blanchisseurs en 1365, et pour les tisserands en 1418; 2 petits florins pour les graissiers; 3 vieux florins pour les serruriers en 1380; un mouton pour les foulons). Dans la corporation peu importante des tuiliers ce droit montait en 1655 à plus de 157 florins, savoir : pour l'entrée, 80; pour l'examen, 30; pour le repas d'admission, 30; pour le vin des doyens et des examinateurs, 6; pour les enfants trouvés 20 sous; pour le drap funéraire commun, 18 sous; pour le mobilier de la communauté, 4 fl.; pour le valet 5 fl. 8 sous. Bientôt ils dépassèrent 300 florins : 130 pour entrée, 120 pour le repas, 50 pour l'examen, etc. (ordonnance du 4 septembre 1710). »

[3] Cf III, (1er article).

[4] Cart. 1011 du Cons. Pr. Ces augmentations ont été accordées par octroi du Conseil Souverain de Brabant. Ainsi, non compris les petits droits, les taxes d'entrée ont été portées de 12 fl. à 40 pour les bouchers, de 13 à 42 pour les tanneurs, de 8 à 25 pour les cordonniers, de 13 à 25 pour les tailleurs, de 12 à 60 pour les brasseurs, etc.

des apprentis; parfois un certain compagnonage; des formalités et attestations diverses pour l'admission à la maîtrise; souvent l'obligation de faire chef-d'œuvre; et surtout, des frais variés et généralement très considérables pendant ou après la confection de ce chef-d'œuvre.

Dans nombre de métiers, l'apprentissage doit durer trois années. Pour ne citer que quelques exemples, il en est ainsi au corps des bateliers de Termonde, parmi les tonneliers, les charrons, les serruriers, les tailleurs et divers autres corps de Bruges, chez les épiciers, les étainiers, les serruriers de Tournai. Les statuts exigent quatre ans d'apprentissage parmi les menuisiers et charpentiers, les orfèvres, les vitriers et les peintres de cette dernière ville; les vitriers, les tailleurs de pierres, les faiseurs de tapis en poil, les lijntrekkers ou tireurs de bateaux de Malines; les orfèvres de Courtrai; les charpentiers et menuisiers, les maçons et tailleurs de pierres, les marchands-libraires de Bruges. Il faut même cinq années d'apprentissage chez les apothicaires de Bruges et de Malines, six chez les orfèvres, et jusqu'à dix chez les tanneurs de Bruges[1] ! La prescription la plus générale, il est vrai, est celle de deux ans. Mais ce terme relativement court est parfois lui-même encore trop considérable. C'est ce que quelques corps, mais bien peu nombreux, ont compris au XVIIIe siècle; et ils ont laissé tomber les apprentissages en désuétude. Ainsi en est-il parmi les meuniers d'Ypres et les tanneurs-corroyeurs de Tournai.

Ce n'est pas du reste l'excès de durée de l'apprentissage qui seul mérite nos critiques, mais aussi bien cette détermination stricte du temps que l'on sera tenu d'y consacrer. Les règlements ne tiennent nul compte des variétés d'aptitude de ceux qui y sont soumis. L'enfant intelligent et plein de bonne volonté ne pourra sortir de son infime condition plus tôt que son camarade dont l'esprit est borné, la mémoire revêche, les mains sans dextérité, et qui ne se livre au travail qu'avec dégoût. Parmi des centaines de corps dont nous avons noté les prescrip-

[1] Ces renseignements particuliers, et bon nombre de ceux qui continueront à être donnés ici, sont extraits des mémoires des divers magistrats communaux envoyés, sur sa demande, au gouvernement-général des Pays-Bas, en 1784. Un grand nombre de ces documents nous ont été conservés et remplissent les cartons 1011 et 1012 du Cons. Privé.

tions à ce propos, nous n'en avons trouvé qu'un qui se conforme à la raison et à la nature : celui des cordonniers de Bruges, où la durée de l'apprentissage est fixée de commun accord par les jurés du métier et la famille de l'apprenti [1].

Point de distinction raisonnée non plus entre les professions. Pour être savetier il faut consacrer à l'apprentissage le même temps que si l'on veut être cordonnier; l'épicier, le graissier, le cirier, le mercier ne peuvent devenir compagnons plus tôt que s'ils avaient choisi les métiers de tailleur, de menuisier, de serrurier, de tanneur.

Ce qui peut-être était un bien, c'est que l'on fixait pour le commencement de l'apprentissage un âge relativement avancé : ainsi, quinze ans au métier des tondeurs de Malines [2]. Le développement de l'intelligence devait être une garantie que l'enfant s'appliquerait au travail et ferait de sérieux progrès. Cependant l'on constate que cette présomption n'était pas toujours réalisée. Soit mauvaise volonté ou défaut d'aptitudes de l'apprenti, soit négligence ou maladresse de son maître, il arrivait que le temps d'apprentissage touchait à sa fin sans que le jeune ouvrier fut capable de fournir un travail convenable. Les faiseurs de housses (tijckwevers) de Turnhout avaient remarqué qu'après deux ans d'apprentissage l'ouvrier ne connaissait pas son métier à la perfection, et même faisait fort mauvais ouvrage, ce qui aurait pu compromettre la réputation du corps. Aussi obtinrent-ils du magistrat une ordonnance statuant que, pour être reçu à maîtrise, il faudrait, son apprentissage terminé, avoir travaillé encore deux ans comme compagnon [3]. Mais ailleurs, c'est un nouveau terme d'apprentissage que l'on oblige le mauvais apprenti à recommencer. Il en était généralement

[1] Cart. 1011 du Cons. Pr.

[2] Ibidem.

[3] Cart. 1012 du Cons. Pr. — « Dogh alsoo men ondervont dat op die twee jaeren diergelijcke leerkneght sijnen stiel in geen perfectie conde leeren ende dat door diergelijcke wevers, seer veel slegt werck gemaekt wirde tot disreputatie vant ambacht oft fabriecq soo is bij naedere politique ordonnantie gestatueert : Dat alle leerjongens hun twee leerjaeren geeijndight sijnde, nogh gehouden sijn te blijven wercken als knegt 'tzij bij hunne eijgene leermeesters, 'tzij bij eenen anderen leermeester geduerende den tijt van twee andere jaeren aleer hij op sijn eijgen oft voor eijge baete magh weven om aldus sijnen stiel in perfectie te leeren. »

ainsi à Mons, où ce fruit sec des études industrielles recevait le nom singulier de *biscuit* [1]. Il y avait dans la prolongation extrême de cette punition et sa stricte détermination quelque chose d'injuste et de cruel. Très souvent, à certain âge, il se produit dans le caractère de l'enfant une révolution complète. Tel qui ne pensait qu'au jeu devient subitement appliqué; en peu de temps, il peut regagner le terrain précédemment perdu. Il devait donc arriver que l'apprenti, déjà dégrossi, obligé de recommencer néanmoins ses apprentissages, connaissait bientôt convenablement sa profession, sans qu'il put prétendre cependant à être traité comme un ouvrier. Plus d'un, se morfondant dans une condition qu'il ne méritait plus, ne s'est-il pas laissé saisir par le découragement, et n'a-t-il pas contracté alors des habitudes de paresse difficiles à dépouiller par la suite?

Il est deux autres prescriptions, au sujet des apprentissages, de nature à soulever aussi des critiques : l'obligation pour l'enfant d'achever tout son terme chez le même maître, sous peine de nullité; et la limitation du nombre des apprentis que peut avoir à la fois chaque maître. Le plus souvent, il est nterdit au maître de prendre un second apprenti avant que le terme du premier soit expiré [2]. On avait voulu contraindre, par cette mesure, le maître à s'occuper avec un soin constant de son élève. Mais par le fait même, on ôtait aux parents le choix de l'instructeur qu'ils voulaient donner à leur fils : [3] souvent le

---

[1] Cart. 1011 du Cons. Pr.

[2] Les statuts des cordonniers de Diest infligent une amende de 3 florins carolus au maître du corps qui aurait à la fois deux apprentis; chez les tailleurs de la même ville, la punition de cette infraction aux réglements est laissée à la discrétion des préposés du métier. (Cart. 1011 du Cons. Pr.). Il n'y a guère qu'à Arlon où le maître puisse prendre en même temps autant d'apprentis que cela lui convient.

[3] Les statuts des tailleurs de Mons stipulent expressément que l'apprenti doit rester deux ans chez le même maître sans pouvoir l'abandonner, « à moins de recommencer intégralement les deux ans. » Les priviléges des étainiers de la même ville portent que l'apprenti engagé chez un maître à terme ne peut le quitter sans sa permission et congé ou sans avoir fini ce terme; sinon nul autre maître ne peut lui donner de l'ouvrage sous peine d'amende... »; ils portent aussi que l'apprenti ne peut quitter son maître « sauf en cas de mort ou de cessation de résidence du maître dans Mons où au jugement il pourra continuer et achever son terme sous tel autre maître qui voudra le recevoir. » Cart. 1011 du Cons Pr.

maître habile qu'on eût préféré se trouvait déjà avoir un apprenti ; et il fallait se résigner, ou bien à attendre longtemps qu'il y eût chez lui une place vacante, ou bien à confier le jeune homme à quelque patron brutal, mal instruit, de peu de réputation. Les règlements ordonnaient au maître de loger, nourrir et entretenir convenablement son apprenti, de lui enseigner loyalement toutes les ressources et tous les secrets du métier, de lui tenir en quelque sorte lieu de père. Il est permis de supposer que ces prescriptions humanitaires n'ont pas toujours été fidèlement respectées. Plus d'un maître, sachant que l'apprenti ne pouvait pas le quitter, aura cherché à procurer, non le plus grand avantage de l'enfant, mais son profit personnel. Le temps des apprentissages a dû être, pour plus d'un jeune homme, un temps de souffrances physiques et morales d'autant plus pénibles qu'il n'y avait pas possibilité de s'y soustraire en changeant de maître.

Enfin, il est d'usage presque général que l'apprenti n'ait droit à aucune rémunération, du chef des services qu'il peut rendre ou du travail qu'il est devenu capable de faire. Ainsi le veulent notamment les statuts des tondeurs de Malines, qui stipulent que l'apprenti devra faire ses deux années « sans pouvoir gagner la moindre chose »[1]. D'autres corps sont plus généreux cependant : les « tykmaekers » ou faiseurs de housses de Turnhout, par exemple, qui donnent à l'apprenti « demi-salaire »[2]. Mais il y en a peu qui fissent ce que faisaient les chapeliers de Mons, accordant dès la première des trois années d'apprentissage prescrites « un sallaire raisonnable »[3].

Il semble que les corporations où l'apprenti, avant de devenir maître, était obligé de travailler d'abord un certain temps comme ouvrier ou compagnon, n'étaient pas fort nombreuses dans les Pays-Bas Méridionaux. Cette sorte de stage devait pourtant être assez fréquente, parce que beaucoup de corps déterminaient l'âge limite auquel on pouvait obtenir la maîtrise : généralement dix-huit ou vingt ans. Dans le Luxembourg, l'intervalle entre le terme des apprentissages et l'acquisition de la maîtrise

---

[1] Cart. 1011 du Cons. Pr.
[2] Cart. 1012 du Cons. Pr.
[3] Cart. 1011 du Cons. Pr.

était occupé par le « roulage » dont l'habitude ne s'est pas encore complètement perdue en Allemagne. Le jeune homme ayant reçu un certificat constatant que son apprentissage était terminé à la satisfaction de son maître, devait « rouler », c'est-à-dire voyager à l'étranger pour parfaire son instruction professionnelle, pendant un temps plus ou moins long, dix-huit mois, deux ans, trois ans [1]. Sans doute cette institution était utile à plus d'un titre; mais à côté de ses avantages elle présentait plus d'un inconvénient, dont les moindres n'étaient pas son caractère onéreux et les misères de toutes sortes où elle jetait les ouvriers ainsi « roulant ».

Le but de l'apprentissage, du compagnonage et du roulage était de faire de quiconque exerceait un métier un ouvrier parfait, au courant de toutes les ressources de sa profession, un maître dans sa branche, capable de faire par lui-même tout ouvrage qu'on lui demanderait, et de former des artisans aussi experts que lui-même. Cet idéal, à coup sûr, ne fut jamais atteint, et du temps de l'organisation corporative comme aujourd'hui, il y eut autant de degrés du mérite parmi les travailleurs qu'il y avait de différences dans les dons naturels de chacun d'eux. L'obligation pour celui qui voulait devenir maître de donner une preuve de son habileté professionnelle, de faire son chef-d'œuvre, comme on disait, devait cependant constituer une garantie que l'on ne risquerait pas d'entreprendre des affaires sans avoir les capacités nécessaires pour y réussir. Mais il faut remarquer que cette obligation n'était pas générale. A Virton, le corps des chapeliers seul fait faire chef-d'œuvre; à Tirlemont, à Nieuport, la plupart des métiers n'en exigent pas; chez les tailleurs de Bruges, on peut s'en racheter, et les fils des maîtres-gantiers de Tournai jouissent d'un privilège

[1] Les boulangers d'Arlon ont un an d'apprentissage, puis doivent rouler 3 ans; mais le fils de maître ne roulera qu'un an et demi. A Echternach, au corps de St Éloy, après 3 ans d'apprentissage, il faut encore rouler trois autres années! Il en était de même pour divers autres métiers de la même ville. Le jeune homme avait donc atteint déjà un certain âge avant qu'il pût songer à soutenir sa famille du produit de son travail. (Cart. 1011 et 1012 du Cons. Pr.). Les abus auxquels donnait lieu le roulage provoquèrent une demande de le supprimer, demande dont fut saisi le Conseil Privé en 1792. (Cart. 1007 du Cons. Pr.).

semblable. Il n'est pas douteux du reste que des abus se fussent glissés dans cette institution. C'est pourquoi sans doute Marie-Thérèse a supprimé l'obligation du chef-d'œuvre pour les tanneurs de Tournai. Un sellier d'Anvers demande au Conseil Privé que, pour son métier, semblable suppression soit opérée[1].

Nous avons déjà mentionné le principal reproche que l'on adressait au chef-d'œuvre : on s'en servait comme d'un excellent moyen d'écarter les candidats à la maîtrise que l'on n'aimait pas de recevoir[2]. Ce résultat n'était pas difficile à atteindre, surtout quand les statuts de la communauté laissaient aux préposés, ou à toute l'assemblée du corps, le soin de fixer le chef-d'œuvre pour chaque récipiendaire. L'on pouvait imposer alors au candidat désagréable l'une de ces pièces d'une complication extrême dont nos musées archéologiques, et spécialement celui de Gand, conservent encore quelques spécimens. L'ouvrier s'acquittait-il avec une réelle habileté de sa tâche difficile, il était aisé de lui refuser justice néanmoins. Les préposés peu nombreux qui examinaient le chef-d'œuvre pouvaient s'entendre pour trouver à la pièce quelque défaut, la déclarer impropre à l'usage, ou prétendre qu'elle n'avait pas été faite conformément aux minutieuses prescriptions du règlement. Soutenir devant la justice la validité de la preuve était périlleux et coûteux. Nous savons tel ouvrier étranger, habile à faire des grillages, qui, demandant à être reçu maître au métier des ferroniers et serruriers de Mons, eut à faire comme chef-d'œuvre, conformément aux statuts, une serrure. Mais, de connivence avec l'un des connétables ou chefs du corps, il se procura toutes faites des pièces de serrure, alors que le travail aurait dû être tout entier de sa main. Les autres connétables, avertis, refusèrent d'admettre sa preuve, la déclarant du reste mal faite et telle qu'on n'eût pu s'en servir ; et ils lui interdirent l'accès du corps. Le candidat demanda aux tribunaux d'obliger le métier à reconnaître son chef-d'œuvre recevable et à l'admettre lui-même parmi ses maîtres. La serrure-preuve fut soumise à deux contre-expertises, l'une de trois maîtres étrangers au corps des ferroniers de Mons, la seconde de cinq maîtres serruriers d'An-

---

[1] Reg. aux Extraits de Prot. du Cons. Pr. n° 261, au 9 août 1784.
[2] Cf II (1er article).

vers, de Namur et de Malines. Ces deux épreuves tournèrent au désavantage de l'aspirant-maître, qui n'en poursuivit pas moins l'affaire devant la justice. Il y dévora le peu de bien qu'il possédait; et lorsque, après avoir été autorisé à plaider *pro Deo*, il eut encore été condamné, il laissa à la corporation victorieuse le soin de payer tous les dépens du procès. Celle-ci se trouva obligée d'emprunter deux cents pistoles pour acquitter ces frais de justice ! [1]

Il ne suffisait pas d'être expert dans son métier pour être reçu à maîtrise; il fallait prouver qu'on était bourgeois de la ville où l'on voulait s'établir, ou bien s'y faire recevoir à bourgeoisie; il fallait faire conster qu'on avait fait les apprentissages requis; parfois encore il fallait être de bonne vie et mœurs, être issu de légitime mariage, et même appartenir à la religion catholique; enfin, il fallait payer certains droits ou taxes d'admission.

La première de ces prescriptions, celle qui était relative à la bourgeoisie, n'était guère gênante, en général, au XVIIIe siècle. Dans nombre de villes, on admettait sans frais quiconque se présentait, du moment qu'il justifiait de moyens d'existence suffisants [2]. Dans quelques autres, cependant, on exigeait des certificats d'honnêteté émanant des autorités de la localité où l'on avait séjourné en dernier lieu, parfois avec la constatation qu'on ne s'y trouvait pas sous le coup de poursuites pour dettes ou pour quelque délit; puis l'on réclamait un droit de bourgeoisie assez élevé. A la fin du XVIIIe siècle, à Ruremonde, ce droit était de 46 fl. 16 sols [3].

L'obligation d'avoir fait les apprentissages réglementaires pour pouvoir être reçu à maîtrise était bien autrement gênante.

---

[1] D'après des pièces du Cart. 1006 du Cons. Pr. — Cet ouvrier s'appelait Charles Boves ou Baves. — Les archives de Mons renferment encore des pièces intéressant ce procès. Cf Léop. Devillers, *Notice des Archives des Anciennes Corporations de Métiers de Mons*, p. 17.

[2] Le magistrat de Tournai, en 1784, remarque que « depuis un siècle et peut être même plus, les droits de bourgeoisie sont tombés en désuétude, en sorte qu'il ne se perçoit rien à ce sujet. » (Cart. 1012 du Cons. Pr.). — A Gand, il n'y a aucun frais pour obtenir la bourgeoisie, « si ce n'est peu de chose pour l'expédition de l'acte de bourgeoisie par la secrétairerie. » (Cart. 1011 du Cons. Pr.).

[3] Cart. 1012 du Cons. Pr.

Il ne fallait pas seulement avoir fait ses apprentissages pendant le temps prescrit, chez un et le même maître, et prouver qu'on avait satisfait ce maître. Presque partout, il fallait avoir appris le métier dans la ville même où l'on demandait la maîtrise. Le nombre des localités où l'on admet ceux qui ont fait leurs apprentissages ailleurs est restreint; et c'est une faveur qui n'est accordée qu'à charge de réciprocité. Les métiers tiraient profit de cette restriction pour se créer des tracasseries. Ainsi les cordonniers de Luxembourg sont obligés de recourir à l'intervention du Conseil Privé, pour faire admettre comme maître à Echternach N. Diderich, qui a fait les apprentissages requis à Luxembourg [1]. Le même conseil est saisi d'une demande encore bien plus curieuse : celle d'un orfèvre de Louvain, qui depuis dix-sept ans a travaillé de ce métier, mais qui a négligé de se faire inscrire comme apprenti. Pour qu'il puisse être reçu maître, il faut que les Gouverneurs-Généraux lui accordent une dispense d'apprentissage ! [2]

L'obligation d'appartenir au culte catholique n'est stipulée expressément que dans les règlements d'un petit nombre de corporations, de création assez récente. Elle est générale dans le Luxembourg, même dans les communautés qui, comme la plupart de celles d'Echternach, doivent à Marie-Thérèse leurs premiers statuts. — La première des prescriptions pour être admis au corps des merciers de Weert est aussi d'être catholique [3].

C'est encore le Luxembourg qui nous montre comment les maîtres des métiers avaient sû faire tourner au profit de leur égoïsme les suggestions injustes d'une morale rigoriste. Il faut une décision du Conseil Privé pour faire recevoir le nommé Guillaume, natif d'Arlon, au métier des tailleurs de la même ville, « nonobstant qu'il soit bâtard » [4]. Un ex-soldat, maître

---

[1] Reg. aux Extr. de Prot. du Cons. Pr. n° 261, au 11 septembre 1784. Le Conseil Privé statuant sur cette requête émet l'avis « qu'il faut faire cesser autant qu'on peut ces contestations entre les corps de métiers, et ordonne à ceux d'Echternach d'admettre tous ceux ayant fait leurs apprentissages chez eux ou ailleurs. »

[2] Ibidem, n° 258, au 21 janvier 1783.

[3] Cart. 1011 et 1012 du Cons. Pr.

[4] Reg. aux Extr. de Prot. du Cons. Pr. n° 259, au 1 mai 1783. Certaines

d'école à Luxembourg, chargé d'une nombreuse famille dont une fille faisant bien les habits de femmes, supplie les Gouverneurs-Généraux d'accorder à cette fille l'autorisation de travailler publiquement comme « tailleuse de femmes ». Le magistrat de Luxembourg, consulté sur cette requête, réclame contre elle les privilèges du métier des tailleurs, et attribue le surcroît de famille du requérant à l'inconduite de cette fille. Par commisération cependant, le magistrat croit qu'on pourrait autoriser la jeune fille à travailler chez elle, mais sans qu'elle puisse tenir boutique ni avoir des ouvriers. C'est sur des considérations morales et d'intérêt public que le Conseil Privé se base pour repousser l'avis du magistrat consulté, et violer le droit établi : « d'après le principe général de restreindre autant qu'il est possible l'odieuse exclusion des métiers et de favoriser toute branche d'industrie, » il propose aux Gouverneurs-Généraux « de permettre sans aucune restriction à la fille du suppliant de travailler comme tailleuse de femmes, avec défense au métier des tailleurs de la molester à ce sujet » [1].

V.

Plus encore que les formalités dont est entourée l'admission aux corporations, les divers frais d'entrée sont un obstacle qui en écartera beaucoup de citoyens, plus intelligents que fortunés. Il faut payer pour être inscrit parmi les apprentis; il faut payer parfois aussi pour obtenir sa radiation des registres d'apprentissage; il faut payer encore, dans certains corps, le droit de travailler comme compagnon; il faut payer pour être

---

anciennes corporations, bien loin d'exiger des candidats à maîtrise qu'ils fussent nés de légitime mariage, accordaient des avantages particuliers aux bâtards des maîtres du corps. Ainsi sont admis au métier des francs bateliers de Gand « les fils bâtards ou légitimes de maîtres du corps. » Au corps des poissonniers de Malines, « le fils de maître paie au métier 4 fl. 8 sols; le fils d'une fille de maître 12 fl. à Sa Majesté, 8 fl. à la ville, 12 fl. 8 sols au métier; il en est de même d'un bâtard de franc poissonnier. L'étranger ou le non franc (Malinois étranger au métier) paie à S. M. 24 fl., à la ville 24 fl. et au métier 28 fl. 8 sols. » (Cart. 1011 du Cons. Pr.).

[1] Reg. aux Extr. de Prot. du Cons. Pr. nº 258, à la date du 14 février 1783.

reçu maître, et en outre faire à la même occasion des dépenses de table plus ou moins considérables.

Le droit d'apprentissage est généralement modéré. A Ruremonde, dans plusieurs corps, l'apprenti offre un verre de vin aux maîtres et paie une légère rétribution (huit ou dix escalins chez les menuisiers), ou bien donne à la confrérie un demi-tonneau ou un tonneau de bière pour récréation. Chez les vanniers de Grammont, il est dû pour inscription au livre des apprentis fl. 1.10 au métier, et deux pots de vin aux chefs du corps; chez les menuisiers et charpentiers d'Ypres, fl. 1.10 par le fils de maître et fl. 3 par l'étranger; chez les boulangers de Tournai, fl. 2 par le fils de maître, et par l'étranger au corps le double. Mais cette taxe devient véritablement onéreuse parmi les mercheniers de Gand, où l'apprenti doit pour inscription 25 florins; les orfèvres de Tournai, les orfèvres et les menusiers-charpentiers de Bruges, où le droit d'apprentissage est respectivement de 20 fl., de 48 fl., et de 60 fl. plus 28 sols au clerc du métier[1].

Le droit de radiation des listes d'apprentis est d'un usage moins général. Chez les boulangers de Tournai, chez les charrons de Gand, il est exactement le même que le droit d'inscription (chez les derniers, 2 shellings de gros). Après leur année d'apprentissage, les boulangers d'Arlon obtiennent une lettre de congé en payant au métier un louis s'ils sont étrangers, un demi-louis s'ils sont fils de maître, et sept sols à leur maître pour ses droits. Ce droit d'issue des apprentissages peut être considéré comme l'équivalent de la taxe d'admission parmi les compagnons-francs, là où cette classe d'ouvriers privilégiés existait.

C'est aux approches de la maîtrise surtout que les frais sont multipliés. Le nouveau maître doit payer au métier, à sa chapelle, à ses préposés, parfois aussi à ses membres[2], des sommes

---

[1] Ces détails et ceux qui suivent sont tirés de diverses pièces des cartons 1011 et 1012 du Cons. Pr.

[2] Ainsi, au corps des chirurgiens-barbiers de Malines, les candidats à maîtrise doivent, entr'autres sommes, payer, les fils de maîtres 30 fl., les étrangers au métier 60 fl., destinés à être partagés entre les maîtres et les veuves de maîtres du corps, à moins que le magistrat n'en dispose

déterminées; il doit aussi au souverain ou à la ville certain droit, avant de pouvoir travailler comme maître. A Tournai, ces divers droits réunis vont à 192 florins pour les boulangers, à 200 fl. pour les vitriers, à 220 pour les plombiers, à 300 pour les menuisiers-charpentiers, à 480 pour les serruriers. A Gand, les frais de maîtrise pour les apothicaires s'élèvent à 450 fl., à Tirlemont pour les brasseurs à 204, à Courtrai pour les bouchers à 300 florins[1]. Et ces sommes sont encore minimes en comparaison de celles qu'on exige dans divers métiers de Bruxelles. Ce fut une réduction importante que prescrivit le magistrat de cette ville quand il fixa les droits d'admission au corps des plombiers à 300 fl. pour les fils de maîtres et à 600 fl. pour tous les autres candidats. Quant aux brasseurs de la même ville, en vertu d'un règlement du 17 juillet 1779, les fils de maître, qui ne payaient auparavant que 13 fl., furent taxés à 400 fl.; les étrangers ayant fait les apprentissages requis dûrent pour maîtrise 1000 fl., et tous les autres 2000 florins ![2]

Ajoutons que ces taxes n'étaient nullement proportionnées à la valeur relative des métiers. Telle profession qui touchait à l'art ou qui compterait maintenant parmi les professions libérales avait des droits d'entrée beaucoup moins élevés que tel autre métier essentiellement manuel : à Tirlemont, la maîtrise pour les chirurgiens s'acquiert pour 31 fl. 16 sols, tandis que chez les tisserands elle coûte fl. 66.3 s., chez les selliers fl. 64.13 s., chez les cordonniers fl. 72.14 s. et chez les merciers fl. 84.1 sol; à Tournai, les orfèvres, formant une seule association ou bannière avec les vitriers, les peintres, les étainiers et les plombiers, ont à peu près dans ce corps le droit de maîtrise le moins élevé, soit pour les étrangers fl. 130, contre 200 fl. parmi les vitriers et 220 parmi les plombiers[3].

---

autrement. C'est surtout dans les « offices » que ce dédommagement est dû par le nouveau maître aux anciens. Parmi les francs-mesureurs de toiles d'Ypres, l'acquéreur d'un office doit à chaque suppôt fl. 3.3, en rédemption d'une cuiller d'argent. Les acquéreurs des huit offices de compteurs de poissons et harengs à Malines doivent 14 fl. au corps des poissonniers et 8 fl. à chacun de leurs confrères. (Cartons 1011 et 1012 du Cons. Pr.).

[1] Cf Cartons 1011 et 1012 du Cons. Pr.

[2] Henne et Wauters, *Hist. de Brux.*, t. II, p. 570.

[3] Cf cartons 1011 et 1012 du Cons. Pr.

Ces chiffres comprennent, les uns tous les frais de maîtrise réunis, droits principaux et taxes secondaires; les autres n'expriment que les droits de maîtrise proprement dits. A côté de ces droits principaux, nous rangeons sous le nom de taxes secondaires toutes les dépenses que le candidat-à-maîtrise doit faire à l'occasion de son chef-d'œuvre, pour la désignation et l'inspection de ce chef-d'œuvre, et celles des repas ou des boissons qu'il doit payer pendant la confection de sa preuve ou après son admission.

Afin d'assurer l'exécution loyale du chef-d'œuvre, il est ordonné que le candidat soit bien surveillé pendant qu'il y est occupé. La manière dont se fait cette surveillance varie : ici, tous les membres du corps ont le droit d'aller visiter, quand il leur plaît, le travail du récipiendaire; là, ce ne sont que les doyens et jurés du métier, seuls, ou assistés de quelques simples membres délégués par la communauté, qui sont chargés de faire ces visites. Parfois, les réglements fixent le nombre d'inspections du chef-d'œuvre qui devront être faites. Parfois aussi, pour rendre le contrôle plus régulier et plus facile, le candidat doit faire sa preuve dans une chambre de la maison d'un préposé ou d'un membre du corps, et se servir des outils que ce maître met à sa disposition. Le futur maître doit naturellement payer la location de ces outils, et de la place qu'il occupe. Au métier des menuisiers de Malines, l'aspirant-maître doit de ce chef au doyen chez lequel il fait son chef-d'œuvre deux florins par mois; et s'il travaille plus de cinq mois à sa preuve, il devra payer en outre à ce doyen dix sols, et au métier dix autres sols, pour chacun des mois suivants. Rien que pour les inspections, il est dû par le récipiendaire aux jurés, preufmeesters et suppôts des charrons de Gand trente livres de gros; à Bruges, au métier des tonneliers, une ordonnance du magistrat a fixé ce droit de visite à trente-six florins. Nous avons le détail intéressant de ce que coûtait au futur maître serrurier-ferronier de Mons le contrôle de sa preuve. Il devait : aux douze connétables pour l'épreuve de la platine du chef-d'œuvre (une serrure), à chacun dix patars; aux mêmes « pour emploi à visiter de tems à autre » son ouvrage, à chacun six livres; « à chacun des douze le jour de la relivrance quinze patars »; et « douze livres pour

désintéressement des outils au maître chez qui l'aspirant a fait sa serrure » ! [1].

Sans doute il arrivait que l'on ne se contentait pas encore de toutes ces dépenses imposées au candidat tandis qu'il faisait son chef-d'œuvre ; ou bien lui-même les exagérait, dans l'espoir que sa générosité lui concilierait ses juges: car nous voyons les échevins de Mons obligés de déclarer que quatre anciens maîtres seulement doivent assister avec les connétables et le sergent à la confection de la preuve, et leur défendre de recevoir de la boisson de la part de ceux qui sont admis à la maîtrise ou d'accepter une rémunération plus élevée que celle qui est fixée par les statuts [2]. En 1761, dans un mémoire adressé au comte de Cobenzl, le magistrat de Hal se plaint vivement du corps des cordonniers, auquel ressortissent aussi diverses autres pro, fessions. « Ceux de ces corps, dit-il, non contens des privilèges que ceux du Conseil ordinaire leur avoient accordés, ont par ensemble, et entre eux fabriqués des privilèges à leur goût, redoublant les droits statués par lesdis privilèges ..., auxquels ils excèdent encore par ce que lesdis Privilèges, et même les statuts qu'ils ont fabriqués entr'eux, n'obligent personne voulant entrer audit corps de faire un traitement pour tous ceux du corps, ni que pendant le chef-d'œuvre le postulant travaillant devroit traiter tous ceux dudit métier de boisson en brandevin

---

[1] Cartons 1011 et 1012 du Cons. Pr. — Ces droits de contrôle, il est vrai, sont aussi quelquefois peu considérables. Ainsi les préposés du métier des cordonniers en vieux de Gand ne réclament, pour leurs vacations à la preuve, qu'une « petite récréation » ; à Grammont, l'usage et les statuts des divers corps veulent que les chefs reçoivent, pour le même motif, deux pots, quatre pots, ou six bouteilles de vin.

[2] Léop. Devillers, *Notice citée,* p. 50. Cette ordonnance est du 18 septembre 1671. Une autre ordonnance intéressante, analysée dans la même brochure (p. 41), est celle du 12 juin 1651, constatant que le dîner offert par les aspirants-maîtres donnait souvent lieu à des disputes, et décidant que désormais les connétables et trois autres maîtres seuls seront appelés à visiter le travail ; le dîner sera supprimé, et remplacé par le payement de 4 livres tournois à la chapelle St-Paul. Il faut aussi mentionner la division des membres du corps en escouades chargées d'intervenir à tour de rôle à l'inspection du chef-d'œuvre, comme l'une des mesures les plus curieuses prises à l'égard des corporations par le magistrat de cette ville. La cause et le but de cette mesure se laissent aisément deviner.

et bierre, par où ils écrasent et ruinent le nouveau maître entrant audit corps ...[1] » C'est dans les petites villes surtout que sévit cette coûteuse habitude de faire payer à boire et à manger par le candidat à maîtrise à ceux qui viennent juger son travail. Mais on la trouve aussi établie dans certaines corporations des grandes cités: chez les couvreurs en tuiles (tichel-deckers) de Gand, tandis qu'il fait sa preuve, le récipiendaire doit offrir aux jurés et suppôts une table convenablement garnie, ce qui lui coûte parfois trente livres de gros[2]!

Le repas d'admission varie aussi de ville à ville, de corporation à corporation. A Ypres, celui qui entre en possession de l'un des trente-six offices de portefaix doit au corps « une tonne de bierre et pain et formage réglé pour chaque personne. » Le métier laisse au candidat-batelier, à Alost, la liberté de déterminer comment il « traitera » ses confrères. A Ruremonde, les statuts obligent le récipiendaire à une « récréation » ou un « déjeuné » aux maîtres, à un, deux ou trois tonneaux de bière à la corporation, à de huit à douze « quarts » de vin aux doyens. Quelquefois la valeur du repas à offrir est déterminée par les réglements ou par des ordonnances locales ; et même, dans certains corps, le nouveau maître est autorisé à remplacer le festin par sa valeur en argent distribuée aux confrères. Chez les tourneurs de Malines, le traitement vaudra quatre écus; chez les fripiers de la même ville, on peut s'en racheter moyennant quatorze florins. La « bienvenue », parmi les bouchers de Grammont, coûte douze florins ; par décision supérieure, au lieu d'un repas, depuis 1740, les barbiers de Diest doivent au métier 10 fl. 10 sols. Le repas d'admission des menuisiers de Mons

---

[1] Cart. 1073bis du Cons. des Finances.

[2] Cart. 1011 du Cons. Pr. « Eene behoorelycke tafel waer door den candidaet somtyts te coste is 30 p. gr. » — Ce qui contribue aussi parfois à rendre le chef-d'œuvre singulièrement coûteux, c'est le temps que le futur maître est obligé d'y consacrer. Nous venons de voir qu'au métier des menuisiers de Malines, il pouvait lui en coûter plus de cinq mois de travail. Le réglement du corps des serruriers et ferroniers de Mons ordonne que le chef-d'œuvre sera terminé dans les six mois après l'épreuve préliminaire du métal qu'on y doit employer. Beaucoup plus court, mais encore trop long, est le terme fixé pour l'achèvement de la preuve au métier des tonneliers de la même ville : Six semaines !

est évalué à 44 livres 16 sols [1]. Mais tout cela n'est rien auprès des dépenses qui se faisaient en semblable occasion parmi les métiers de Bruxelles : les plombiers de cette ville s'offraient des repas d'admission qui coûtaient jusqu'à sept cents florins ! [2]

Ces réunions, où les maîtres pouvaient satisfaire leur gourmandise sans bourse délier, n'étaient certainement pas les moins suivies parmi les séances de l'association. Le magistrat de Virton nous en offre le témoignage. « Tous nos corps de métiers, écrit-il, outre les droits dont on vient de parler, exigent encore de chaque récipiendaire les uns un pot de vin, les autres deux, ainsi que des rubans pour chaque membre qui se trouve présent à leur réception; c'est ce qui ne contribue pas peu à rendre alors leurs assemblées nombreuses. » Et ce ne sont pas les confrères seuls qui, dans diverses communautés, contribuent à rendre l'admission d'un nouveau maître plus onéreuse par l'obligation du repas. Leurs femmes sont invitées avec les confrères au « repas honnête » qu'offre l'aspirant-maître-boulanger d'Echternach; à la récréation donnée en semblable circonstance, parmi les maréchaux de Termonde, avec tous les membres du corps sont aussi invitées leurs femmes.

Quelles devaient être les conséquences de toutes ces formalités et surtout de ces frais dont était entourée l'admission au sein des corporations ? Évidemment, de restreindre l'exercice des métiers à un petit nombre de citoyens jouissant déjà d'une certaine aisance, tandis que les plus pauvres, ceux qui avaient le plus besoin de s'y livrer, s'en trouvaient écartés. C'est ce qu'observe le magistrat d'Ath, en 1784, notant « que dans toutes les confréries où l'on doit faire chef-d'œuvre, les frais de traitement, auquel on oblige les aspirans, sont au double plus considérables que ceux taxés pour chef-d'œuvre. Ce qui empêche de bons ouvriers de passer maîtres ; ces frais étant arbitraires » [3]. Voici un exemple qui prouve encore bien mieux combien ces frais d'examen ou d'admission étaient odieux, et combien l'organisation corporative telle qu'elle était comprise au XVIIIe siécle, par son esprit de monopole, méritait

---

[1] Cartons 1011 et 1012 du Cons. Pr.
[2] Henne et Wauters, *Hist. de Brux.*, t. II, p. 570.
[3] Cart. 1011 du Cons. Pr.

les critiques les plus sévères. Une accoucheuse, approuvée par la faculté de médecine de Louvain et admise déjà à pratiquer à Malines, est venue se fixer à Bruxelles. Avant de l'autoriser à exercer sa profession, le Conseil de Médecine de cette ville exige qu'elle se soumette à l'examen; et il ne veut point l'admettre à cet examen tant qu'elle n'a pas payé les droits qui reviennent à ce collège. La pauvre femme n'a pas le moyen de les acquitter. Pour venir à bout de la résistance inhumaine du Conseil de Médecine qui lui refuse la possibilité de gagner honnêtement sa vie, elle est obligée de s'adresser aux Gouverneurs-Généraux. Ceux-ci, de l'avis conforme du Conseil Privé, la dispensent heureusement de l'examen, et ordonnent qu'elle soit admise à pratiquer son art à Bruxelles comme les autres accoucheuses reçues dans cette ville [1].

(*La suite à la prochaine livraison*).

G. Crutzen,
professeur-agrégé d'histoire.

---

[1] Reg. aux Extr. de Protoc. du Cons. Pr. n° 258, au 28 janvier 1784. — Les corporations elles-mêmes avouent que les taxes ou droits d'admission sont des entraves à la liberté du travail : « pour encourager ceux du métier, les maîtres du corps des manufacturiers en laine par une résolution qu'ils prirent entre eux, ont diminué ces droits, de façon, etc. » lisons-nous dans le mémoire du magistrat de Mons du Cart. 1011 du Cons. Pr. Cette réduction des droits fut presque de moitié. A Termonde aussi, dans le métier des tanneurs, les droits de maîtrise ont été abaissés de moitié dans le courant du XVIIIe ou à la fin du XVIIe siècle. Il est vrai que la plupart des corps de métiers ont à la même époque augmenté leurs droits d'entrée au lieu de les abaisser.

COMPTES RENDUS

Frédéric Plessis. **Études critiques sur Properce et ses élégies.** — Paris, Hachette, 1884.

« La critique française, dit M. Plessis dans son *Avant-propos,* se désintéresse, depuis trop longtemps, de Properce et de ses élégies. En Allemagne, la vie et l'œuvre du poète sont l'objet de travaux de toute sorte : éditions savantes ou classiques, commentaires, dissertations. Les latinistes anglais suivent ce mouvement; ils y aident beaucoup sur quelques points. Chez nous, si par hasard on tire Properce de l'oubli, c'est pour l'immoler à Catulle, à Tibulle surtout, ou bien à Ovide; dans les jugements qu'on porte sur ce poète si cher aux hommes de la Renaissance, l'injustice commence à s'établir avec la solidité d'une tradition. Cependant, à l'étranger, on ne se contente pas de trouver dans son œuvre et dans sa biographie une matière à de nombreux travaux scientifiques : les juges les plus autorisés le placent très haut dans leur estime littéraire et professent à son égard des opinions faites pour nous surprendre, si nous les connaissions. En cet état de choses, il m'a paru intéressant de présenter un tableau critique des principales découvertes ou investigations auxquelles ont donné lieu les études sur Properce depuis une cinquantaine d'années. J'ai voulu, en montrant, dans certaines questions capitales, le chemin parcouru et le point auquel on est arrivé, appeler l'attention sur un poète d'une grande âme et d'un grand talent, dont on dit beaucoup de mal sans l'avoir lu. »

M. Plessis s'est acquitté de sa tâche avec autant de talent que de succès. Il connaît parfaitement son sujet et l'a creusé avec amour; il a du goût et de la mesure, et il fait preuve presque partout d'une saine critique. Son livre est indispensable à ceux qui veulent se mettre rapidement au courant des principales questions que soulève l'étude des œuvres de Properce.

M. Plessis étudie en premier lieu les manuscrits de Properce. Il établit, par de solides arguments, la supériorité du *Neapolitanus*, qu'il date de la fin du XII[e] ou du commencement du XIII[e] siècle.

Il passe ensuite en revue les éditions du poète. Il se montre très sévère pour la célèbre édition de Joseph Scaliger (1577), « féconde en résultats presque tous détestables. » Il reproche au grand érudit ses conjectures audacieuses et ses transpositions arbitraires. « Scaliger, dit-il (p. 58), réunissait plusieurs pièces en une seule, de manière qu'il y eût un moins grand nombre d'élégies et qu'elles fussent plus longues. Une pareille idée montre qu'il n'entendait rien au génie de Properce, génie laborieux, concentré, apte à la concision, peu capable de développement. » M. Plessis accorde naturellement une attention particulière aux deux éditions de Lachmann (1816 et 1829), qui inaugurèrent la seule méthode à suivre dans la constitution du texte, en éliminant les manuscrits sans valeur et en classant entre eux les meilleurs. Tout en rendant hommage au mérite de Lachmann, il le blâme d'avoir imaginé une fausse chronologie et une division des élégies de Properce en cinq livres au lieu de quatre, contrairement à l'autorité des manuscrits. Les éditeurs qui sont venus après Lachmann ont presque tous subi son influence et suivi sa doctrine. Baehrens, le premier, rompit avec la tradition (1880) : il revint à la division en quatre livres et basa son texte sur quatre manuscrits : le *Vossianus*, le *Laurentianus*, le *Daventriensis* et l'*Ottoboniano-Vaticanus*, en rejetant au second plan le *Neapolitanus*, qui, depuis Lachmann, faisait autorité. M. Plessis lui donne raison sur le premier point; il le condamne sur le second.

La distribution des élégies de Properce en cinq livres au lieu de quatre, par suite du dédoublement du deuxième livre, est, selon M. Plessis, une des grandes erreurs de Lachmann. Seize pages sont consacrées à la réfutation des arguments invoqués par le philologue allemand. On doit reconnaître que la thèse de Lachmann repose sur des fondements bien fragiles.

M. Plessis aborde après cela la question des interpolations. Il ne l'embrasse pas dans son ensemble : il se contente d'examiner certains passages contestés du deuxième livre. » J'ai voulu surtout, dit-il (*Avant-propos*, p. XIII), indiquer la méthode d'après laquelle j'entends traiter ces sortes de questions. » Cette partie du livre est des plus remarquables. L'auteur sait garder le juste milieu entre une critique téméraire et un respect servile de la tradition. Il défend le plus souvent l'authenticité des passages controversés; mais il ne méconnaît point les altérations

du texte et ne cherche pas à expliquer l'inexplicable. Ses raisonnements sont en général serrés et plausibles. On lira avec plaisir quantité de remarques fines et judicieuses, qui témoignent d'une grande sûreté de goût et d'un sens exquis pour la poésie de Properce.

Le nom et la patrie du poète latin ont fourni matière à de longues discussions. M. Plessis se borne à les résumer et se rallie aux conclusions adoptées par presque tous les savants contemporains : Properce s'appelait Sextus Propertius (et non Sextus *Aurelius* Propertius), et il naquit, selon toute vraisemblance, à Assise ou tout auprès d'Assise, en Ombrie.

La chronologie de la vie de Properce est un sujet encore plus épineux et plus obscur. M. Plessis combat les systèmes de Lachmann et de Hertzberg, et arrive à une solution presque entièrement négative : ce n'est pas nous qui lui ferons un grief de ce scepticisme.

Quant à la chronologie des élégies de Properce, M. Plessis est d'avis que les élégies à Cynthie ou sur Cynthie sont généralement placées dans l'ordre chronologique.

Après avoir donné une courte biographie du poète, M. Plessis présente des considérations sur le caractère et l'histoire de l'élégie. Il s'applique à montrer qu'on a tort de confondre l'élégie avec le mètre élégiaque, que l'élégie véritable ne commence qu'avec les Alexandrins, et qu'elle a trouvé son expression la plus nette et la plus belle dans l'élégie latine. Ceci, à vrai dire, nous paraît être une pure querelle de mots. Le terme *élégie* avait pour les anciens un autre sens que pour nous. L'élégie telle que la comprennent les modernes, est un *genre littéraire*, un poème intime et sentimental. L'élégie, dans la terminologie antique, était une composition quelconque en distiques élégiaques. Les anciens avaient raison, et les modernes n'ont pas tort. Il y a certainement un genre littéraire bien défini, ayant sa nature propre (indépendamment du mètre), que nous appelons élégie. D'autre part, il y a, chez les Grecs et les Latins, des œuvres poétiques qu'il est impossible de classer si l'on fait abstraction de la communauté de rythme. A la place de M. Plessis, nous nous serions contenté de constater le fait, sans prononcer que « la théorie (?) généralement admise qui voit une élégie dans toute pièce écrite en distiques élégiaques, est au moins discutable et trop facilement acceptée. » M. Plessis ne

nous semble pas très heureux dans ses efforts pour prouver que Mimnerme n'était pas, à proprement parler, un élégiaque, mais plutôt un gnomique : n'oublions pas que les principaux fragments de ce poète nous ont été conservés par Stobée, c'est-à-dire par un compilateur de sentences philosophiques, et qu'on aurait tort de conclure du caractère de ces fragments à celui des œuvres dont ils ont été détachés [1]. Ces réserves ne nous empêchent pas de reconnaître que l'histoire de l'élégie, telle que l'esquisse M. Plessis, renferme des observations justes et piquantes. Parvenu à l'élégie romaine, l'auteur traite naturellement avec détail du poète qui fait l'objet de ses *Études*. Il s'efforce de replacer Properce au rang auquel il a droit et qu'il est de mode en France de lui contester. « Properce, dit-il dans sa *Conclusion*, est en réalité le plus romain des élégiaques romains; ce qui déplaît en lui à beaucoup de lecteurs, c'est le caractère sérieux de sa passion pour Cynthie; ce qui cause une partie de ses défauts littéraires, c'est la complication de sa pensée et le désaccord qui existe entre son imagination prompte et sa lenteur de production. J'espère avoir montré que son cœur était sincère, son âme généreuse, et son esprit élevé; que son talent est plus aimable qu'on ne le croit généralement, en France surtout, et que sa versification mérite une attention spéciale. »

A cette série d'*Études*, M. Plessis a joint le texte de trois élégies (I, 2; III, 12; IV, 11), accompagné de notes critiques. C'est le *prodrome* d'une édition complète qui est en préparation et dont la publication fera honneur, nous n'en doutons pas, au jeune philologue français.

P. THOMAS.

---

[1] C'est ainsi qu'on serait tenté de croire, d'après les citations d'Athénée, que, chez les comiques grecs, il n'était question que de cuisine.

ISAAC URI. **Quatenus apud Sallustium sermonis Latini plebeji aut cotidiani vestigia appareant.** — Paris, Hachette, 1885.

L'étude scientifique du latin vulgaire, qui ne remonte qu'à quelques années, a déjà donné naissance à bon nombre de travaux. La matière est riche et intéressante. Il n'y a pas trop à s'étonner si les savants qui se lancent dans ce nouveau champ d'explorations, se laissent parfois entraîner un peu loin par leur ardeur, et croient découvrir à chaque pas du latin vulgaire. M. Uri s'est proposé de réagir contre ces exagérations : il réduit considérablement la part que l'on faisait dans la langue de Salluste à l'élément vulgaire.

Il commence par établir une distinction très juste entre le langage familier (*sermo cotidianus*) et la langue du peuple (*sermo plebejus*). Le langage familier peut être employé par des hommes cultivés, par des écrivains estimables ; il n'a rien de choquant ni d'incorrect. Tout autre est le *sermo plebejus*, qui abonde en formes, en locutions et en tournures vicieuses. C'est faire une étrange confusion que de réunir sous l'étiquette de *latin vulgaire* certaines expressions familières de Cicéron ou d'Horace et le parler barbare des auteurs du *de Bello Africano* et du *de Bello Hispaniensi* ou encore des invités de Trimalchion dans Pétrone.

Dans quelle mesure Salluste s'est-il servi du *sermo plebejus* ou du *sermo cotidianus?* On sait que les anciens considéraient Salluste comme un amateur d'archaïsme. L'archaïsme a beaucoup d'affinité avec la langue vulgaire : le peuple conserve religieusement quantité de termes vieillis. Salluste est un démocrate ; ses opinions, ses sympathies politiques, ont pu influer sur son langage. Mais il ne faut pas perdre de vue que Salluste est surtout un artiste, un écrivain de premier ordre, qui a beaucoup travaillé son style et qui a cherché à lui donner une couleur particulière. On doit se garder de le traiter comme Vitruve, par exemple. M. Uri distingue dans la langue de Salluste : 1° l'élément archaïque ; 2° l'élément vulgaire (le *sermo plebejus*) ; 3° l'élément familier (le *sermo cotidianus*). A quoi peut-on reconnaître ces différents éléments? M. Uri répond

(p. 30-31) dans un latin défectueux, mais d'une façon fort judicieuse : « Quod affectatum et ambitiosum erit, quod verae imitationis speciem feret, quod Cicero ipse vetustum ac quasi obsoletum habuit, id archaicum esse opinabimur. Quod autem ab optima latinitate abhorrebit, quod cum Belli Hispaniensis, Belli Africani, Vitruvii et comicorum poetarum sermone vinculo conjungetur, simul atque archaici, plebeji sermonis imaginem referet. Quod denique, etsi nescio quid singulare ac familiare praebet, ab optimis scriptoribus usurpatum erit, ex sermone cotidiano id translatum esse judicabimus, quin (*sic*) optimae latinitatis monumentis indignum haberi debeat. »

Après avoir exposé ces idées générales, l'auteur entre dans le détail. Il passe successivement en revue l'orthographe, la morphologie, la syntaxe, le vocabulaire de Salluste, et conclut en ces termes (p. 130-131) : « .... Finem, quem nobis proposuimus, attigerimus, si ex disquisitione nostra eluxerit, excessisse modum eos qui apud Sallustium frequentissime archaismos illustraverint, aut eos qui permulta sermonis latini « *vulgaris* » vestigia notaverint. « In medio virtus. » Apud Sallustium, nobis proferre licuit vocabula vel locutiones quae vel ex vetustiorum scriptorum lectione, vel ex quadam affectatione animi orta sunt; notavimus quoque sermonis cotidiani vestigia, cum, haud aliter atque emendatissimi Romanorum scriptores, adjectiva quaedam usurpavit, cum etiam adverbia pro adjectivis, et figuras quasdam adhibuit; notavimus denique sermonem plebejum, quotiescumque Sallustius formas, optimis scriptoribus insolitas, elegit, et declinationes vel conjugationes confudit, vim verborum imminuit, et, grammaticae leges neglegens, cum scriptoribus iis tantum conferri potuit, qui in sermonis plebeji usu versati sunt. »

La thèse de M. Uri, dans son ensemble, nous paraît fondée, et l'on devra tenir compte de l'importante distinction qu'il a faite entre le *sermo plebejus* et le *sermo cotidianus*. La plupart de ses observations sont plausibles, et dénotent un jugement droit et un vrai tact philologique.

Relevons quelques légères erreurs. — P. 16, M. Uri a tort de mettre sur la même ligne Pétrone et Apulée : Pétrone écrit très purement et n'affecte point l'archaïsme, seulement il met en scène des personnages de la classe inférieure parlant le langage de leur condition; Apulée est un provincial qui s'est composé laborieusement un langage bizarre, où les termes recherchés et

les mots archaïques se mêlent aux locutions triviales et aux barbarismes. — P. 44, dans la citation de Salluste, *Jug.*, 97,3, il faut lire *nullo impedimento* au lieu de *nullo munimento.* — Quoi qu'en dise M. Uri, p. 46-47, il nous semble que Salluste, en usant si fréquemment, à la 3[e] pers. plur. du parfait actif, de la forme en — *ere,* a songé à imiter Caton l'Ancien. — On lit dans Salluste, *Jug.*, 63,7 : *quin is indignus illo honore et quasi pollutus haberetur,* et non *quin indignus illo honore et is quasi pollutus haberetur;* l'interprétation de M. Uri, p. 95-96 : *is,* sc. *consulatus* ou *honor,* ne peut donc se soutenir. — *Cat.* 44,5, *qui* est la leçon des meilleurs manuscrits (v. l'apparat critique de l'édition de Jordan). Schmalz ne l'a pas introduite « contra codicum auctoritatem » (p. 99). Nous l'avons adoptée aussi dans notre texte (1884). De même Scheindler (1883) et plus récemment Eussner (1887). Cf. Meusel, *Zeitschr. f. d. Gym. W.*, XXXIV (1880), *Jahresber. d. philol. Ver.*, p. 22. — P. 101 et suivv., M. Uri, après avoir annoncé qu'il va s'occuper de l'emploi de l'indicatif au lieu du subjonctif, parle de l'emploi du *présent* après *postquam.* — P. 103, il traite de l'emploi de *quippe qui* avec l'indicatif, et il cite un exemple (*Jug.*, 1,3) où il y a *quippe* seul (nous lisons *quippe quae* avec une partie des mss : v. *Revue*, t. XIX, p. 408; mais M. Uri ne signale même pas cette variante).

Au point de vue de la latinité, le travail de M. Uri, nous le disons à regret, laisse beaucoup à désirer [1]. Mais nous excusons bien volontiers les imperfections de la forme en considération des mérites du fond, qui sont sérieux.

P. Thomas.

---

[1] Le latin de M. Uri est du français littéralement et péniblement traduit. Les mêmes tournures reviennent continuellement. Les solécismes (p .ex., p. 72 : « Verisimile erit... *portare* eodem sensu QUI *ferre* adhiberi. »), les constructions fautives (p. ex., l'emploi de *quin* après des propositions affirmatives; celui du *relatif* avec les conjonctions *enim, autem, igitur,* alors qu'il faudrait le simple relatif tenant lieu du *démonstratif* avec ces mêmes conjonctions), ne sont pas rares; *quicumque* est mis pour *quivis* ou *quilibet;* l'auteur, p. 101, semble avoir pris *intuemur* pour un subjonctif; etc., etc.

D[r] Julius Schwab, **Das altindische Thieropfer** (Erlangen, Deichert, 1886).

Divers savants ont déjà appliqué leur activité à l'étude du rituel brahmanique. M. A. Weber (articles du dict. de S[t]-Peters. — Ind. Stud. IX et X), M. Ludwig (introduction et commentaire à la trad. du Rig. Veda), M. Haug (notes à la trad. de l'Aitareya Brâhma*n*a) ont particulièrement contribué à la connaissance générale de la liturgie hindoue. Mais la matière est si ardue qu'elle rend, plus qu'aucune autre, les monographies nécessaires. M. A. Hillebrandt [1] en a livré une excellente relative aux sacrifices lunaires. Suivant l'exemple ainsi donné, M. Schwab publie aujourd'hui une étude sur les sacrifices d'animaux.

Les cérémonies que chaque prêtre doit remplir dans les sacrifices sont exposées dans les Brāhma*n*as et les Çrautasûtras. M. Schwab a dû dépouiller toute cette immense littérature, avec les commentaires qui l'accompagnent, pour pouvoir décrire le rôle assigné à chacun des six prêtres requis pour les sacrifices d'animaux. Si l'on considère que le rituel brahmanique dépasse peut-être, pour le formalisme, la minutie et la complication, toutes les autres créations de l'esprit hindou, on aura une idée de la difficulté de la tâche assumée par l'auteur. Dans tout sacrifice, le principe est de reprendre les préliminaires aussi loin que possible, d'entourer de prescriptions et de rites les préparatifs les plus éloignés. S'agit-il de faire un sacrifice de lait? Il faudra que le lait provienne d'une vache blanche, qui, elle-même, a eu un veau blanc. Pour le sacrifice de certains purodāshas (gâteaux), on remontera tout au moins jusqu'au battage des épis qui doivent fournir la farine. — Pour le sacrifice du cheval (açvamedha), qui procure au sacrifiant la domination universelle, on devra laisser errer en liberté pendant toute une année le cheval-victime, et le faire poursuivre par toute une cavalerie. — La sortie de ce labyrinthe de rites n'est pas moins difficile que l'entrée. Les appendices se rattachent aux appendices, les conclusions amènent de nouvelles conclu-

[1] *Das altindische Neu-und Vollmondsopfer*, Iena, 1879.

sions jusqu'à ce que l'imagination ait épuisé tous les moyens de prolongement. — Malgré la description si claire et si bien ordonnée que M. Schwab nous fait d'un sacrifice particulier, on reste effrayé de la complication inouïe de cette liturgie. On aimerait à voir comment les prêtres en surmontaient dans la pratique toutes les difficultés. Malheureusement, les voyageurs ne peuvent plus guère compter sur ce plaisir, car dans l'Inde, ce genre de sacrifice est en train de disparaître. Au surplus, nous croyons que dans bien des cas, il est permis de douter que les prescriptions aient jamais trouvé leur application. L'usage de certaines d'entre elles semblent défier les efforts des dévots les plus fanatiques. L'imagination sacerdotale s'est souvent plue à inventer des cérémonies que leur complication même condamnait à rester à l'état d'utopie et d'idéal pieux.

Le sacrifice d'animaux (paçubandha), tel que M. Schwab nous le décrit, combine avec le sacrifice sanglant une offrande de fruits (purodāsha). Comme tous les sacrifices du culte brahmanique, il est l'œuvre d'un particulier qui le fait exécuter à ses frais par les prêtres, prend part avec sa femme à la cérémonie, et est seul à en recueillir les fruits. — Il fait partie des actes religieux que tout āhitāgni, tout homme qui possède les trois feux sacrés, est tenu d'accomplir une fois dans sa vie. Sa durée peut être d'un ou de deux jours.

L'acte du sacrifice peut se décomposer en trois parties principales. La première embrasse les innombrables cérémonies qui accompagnent la préparation des ustensiles nécessaires aux actes du culte, l'établissement de l'autel et l'arrangement de la place du sacrifice.

La seconde partie comprend les préambules immédiats du sacrifice, tels que la préparation du gâteau de l'offrande, et la toilette de la victime. Dans les sacrifices d'animaux, les victimes par excellence sont l'homme, le cheval, le bœuf, le mouton et le bouc. Le bouc est la victime la plus ordinaire; son choix est soumis aux prescriptions les plus puériles. Il doit appartenir à un troupeau, et être né jumeau; son frère, sa mère, ses compagnons d'âge du troupeau doivent être encore en vie; il doit déjà avoir ses secondes dents et être exempt de défaut; il doit être ou bien rouge, ou bien noir et jaune, etc. Nous faisons grâce de la suite de l'énumération.

La troisième partie est consacrée aux offrandes elles-mêmes.

Celles-ci commencent par les onze prayâjas *(préoffrandes)*, consistant en une libation de beurre, auxquels correspondent vers la fin du sacrifice les onze anuyâjas *(postoffrandes)*. Avec le luxe requis de formules et de cérémonies, on procède à l'immolation et au dépècement de la victime. Les rituels citent dix-huit parties de l'animal qui jouent chacune leur rôle dans le sacrifice. — Le centre de l'acte religieux consiste dans l'offrande de la vapâ, peau des intestins (omentum), et du puro*d*âsha, gâteau qui, dans le cas présent, doit être uniquement de riz. Les parties de la victime non sacrifiées sont consommées par les six prêtres et le sacrifiant (s'il est lui-même un brahmane), après un partage plein de complications.

Les opérations de ces trois parties du sacrifice, le théâtre de l'acte religieux, le rôle des prêtres, du sacrifiant, de sa femme, leurs gestes, leurs mouvements, les formules qu'ils récitent, les rites qu'ils accomplissent, tout cela est décrit avec les plus grands détails dans le livre de M. Schwab. Rien n'empêche un dillettante d'essayer l'application de ce rituel et de faire exécuter pour son plaisir un des drames du culte hindou. Mais convient-il que les études se confinent sur le terrain purement descriptif? Ne faudrait-il maintenant essayer de pénétrer l'origine, de retracer le développement, de démêler le sens des cérémonies et des formules si bien mises en lumière par M. Schwab? Un livre qui se proposerait ce but présenterait un intérêt bien plus général, et aurait une portée bien autrement grande que la description technique d'un sacrifice. M. Schwab, dans une ligne de sa préface, semble nous promettre un travail de ce genre. Ce serait une bonne fortune que nous ne pouvons assez désirer.

L. PARMENTIER.

O. Schrader. **Linguistisch-historische Forschungen zur Handelsgeschichte und Warenkunde**. I. Jena. Costenoble. 1886.

L'auteur du savant ouvrage que nous annonçons ici est bien connu de tous ceux qui s'occupent de philologie comparée et de l'histoire primitive de l'humanité. Son livre : *Sprachvergleichung und Urgeschichte* (Iena. 1883) a marqué une date dans ces études et restera longtemps comme un résumé complet, méthodique et prudent des données fournies par la linguistique à l'histoire des origines aryennes. C'est dans la même voie que nous retrouvons ici M. Schrader. Après avoir essayé avec grand succès de déterminer d'après les derniers résultats de la science et d'après de très ingénieuses recherches personnelles l'état de la civilisation auquel étaient parvenus les ancêtres des peuples Indo-Européens avant leur séparation, nous le voyons ici appliquer les mêmes méthodes, la même variété de connaissance, la même ingéniosité dans les recherches, à l'étude des origines du commerce parmi ces peuples et des premières denrées qui en faisaient l'objet.

Si pour son premier livre, M. Schrader a eu des prédécesseurs fameux en A. Kuhn et Ad. Pictet, pour ne citer que les plus marquants, on peut dire que dans ce nouveau domaine, il est presque seul; il a défriché lui-même ce sol encore vierge, et il y a déjà recueilli plus d'un fruit.

Le volume que nous avons sous les yeux ne contient que la première partie de ces recherches : il est divisé en deux sections dont la première traite des origines du commerce en Europe. Sous ce titre l'auteur examine d'abord les termes qui dans les langues indo-européennes désignent les moyens de transport et les rapports entre peuples: les notions d'indigène et d'étranger, l'hospitalité, les routes, les chariots, les bêtes de somme, les hôtelleries, les marchés et enfin la navigation. Puis vient le commerce: l'idée de la propriété, la terminologie de l'achat et de la vente, le commerce à l'époque primitive en Grèce, en Italie et dans le nord de l'Europe où l'on allait chercher l'ambre et les fourrures. Le chapitre suivant est consacré au dieu du commerce : Hermès en Grèce, Mercure

en Italie et l'auteur montre facilement en rapprochant *Wuotan* que c'est là une conception qui doit remonter assez haut dans le passé de la race. Un quatrième chapitre traite de la monnaie en général, elle n'était pas métallique primitivement, et consista d'abord en bétail, en étoffes, en fourrures, en sel, etc., puis on voit apparaître les métaux en Grèce, en Italie et chez les peuples germaniques, et il y a là quelque pages des plus intéressantes sur les noms des monnaies que le moyen-âge a reçus de l'antiquité, qu'il a empruntés à l'Orient ou qu'il a crées lui-même. Viennent enfin les poids et les mesures : les mesures de largueur empruntées comme on sait aux parties du corps.

Dans la deuxième section de son livre, M. Schrader commence ses études sur les denrées commerciales, et traite des matières textiles. Il montre d'abord l'importance de ces matières dans l'histoire de la civilisation. Les trois règnes de la nature fournissent des matières que les hommes ont tissées pour se protéger, pour s'orner ou pour couvrir leur nudité. L'examen du vocabulaire aryen auquel se livre l'auteur, montre en outre que les Indo-Européens connaissaient l'art de tanner, de feutrer et de tresser. La question est plus douteuse pour l'art de filer et de tisser, mais en combinant les recherches linguistiques avec les résultats de la paléontologie et de l'ethnologie, l'auteur croit pouvoir affirmer leur existence avant la séparation des Aryas. Quels étaient les matériaux employés? A l'époque préhistorique on connaissait en Europe le lin, et le chanvre, mais il est douteux qu'on ait déjà utilisé la laine. Quant au coton, les mots qui le désignent sont tous empruntés et paraissent provenir de l'Inde comme la matière elle-même, et ce n'est guère que par l'entremise des Arabes que l'Europe l'a connu. Après un court chapitre sur d'autres matières textiles, comme le poil de chèvre, et quelques produits végétaux, M. Schrader termine par un chapitre des plus importants sur l'introduction de la soie en Europe. Les conclusions en sont des plus intéressantes. La Chine connait la soie depuis 3000 ans peut-être avant J. C., mais il n'est pas prouvé que les peuples classiques en ait eu connaissance à une époque antérieure au premier siècle avant notre ère : c'est le moment où les Romains ont poussé jusqu'en Syrie et où les Chinois se sont avancés jusqu'à l'Occident. Le ver-à-soie est décrit pour la première fois par Pausanias, qui en doit probablement la connaissance à des rapports directs

avec la Chine, existant de son temps : les premiers vers-à-soie furent introduits en Europe sous Justinien : mais il semble qu'à l'époque où les Slaves étaient encore réunis, ils avaient déjà un terme pour désigner ce précieux produit.

Voilà esquissés à grands traits les résultats de l'intéressante enquête de M. Schrader : il est impossible de donner dans un article comme celui-ci une idée de la richesse des informations de l'auteur, de l'abondance et de la sûreté des recherches étymologiques : il est rare de trouver réunies comme ici les qualités de l'historien et du linguiste. L'auteur nous promet dans un second volume l'histoire des parfums, des épices, des pierres précieuses et des teintures, souhaitons qu'il ne nous le fasse pas trop attendre, car nous sommes assurés d'y trouver à la fois grand plaisir et grand profit.

Charles Michel.

VARIA.

DES TRAITEMENTS DANS L'ENSEIGNEMENT MOYEN.

Nous avons présenté dans la *Revue de l'Instruction publique* (tome XXX, 1re livraison) quelques considérations sur l'organisation de l'enseignement moyen au point de vue des traitements.

Nous faisions aussi connaître que l'unification des traitements était sur le point d'être décrétée en France.

La chose est faite maintenant.

Cette unification a été établie par décret en date du 16 juillet dernier.

Voici les principaux articles de ce décret :

« Art. 1er. La division des lycées en catégories, établie par le décret du 25 septembre 1872, est et demeure supprimée. »

« Art. 2. Les professeurs et fonctionnaires des lycées sont classés conformément au tableau ci-dessous. Les classes et les traitements qui y sont attachés sont personnels et indépendants de la résidence. »

Lycées du département de la Seine et lycée de Versailles.

Proviseurs[1] : Classe unique, 9000 fr. non compris le traitement d'agrégation[2].

Professeurs titulaires de l'enseignement classique et de l'enseignement spécial (6 classes) : 1e classe 7500 fr.; 2e classe 7000 fr.;

---

[1] Les proviseurs ont droit au logement, au chauffage et à l'éclairage. Ceux de Paris et de Versailles reçoivent, en outre, une indemnité annuelle de 1200 fr. pour frais de représentation. Cette indemnité est de 3000 fr. pour le proviseur du Lycée Condorcet.

[2] Le décret du 31 décembre 1873 assure un supplément de 500 fr. par an aux fonctionnaires de l'enseignement secondaire classique qui sont pourvus du titre d'agrégé et une indemnité annuelle de 300 fr. à ceux qui sont admissibles à l'agrégation, c'est à dire qui ont subi avec succès les épreuves préparatoires.

3e classe 6500 fr.; 4e classe 6000 fr.; 5e classe 5500 fr.; 6e classe 5000 fr.; — non compris le traitement d'agrégation.

Professeurs de dessin d'imitation (3 classes) : 1e classe 4000 fr.; 2e classe 3500 fr.; 3e classe 3000 fr.

Chargés de cours de dessin d'imitation (2 classes) : 1e classe 2400 fr.; 2e classe 2000 fr.

Professeurs de gymnastique (5 classes) : 1e classe 2400 fr.; 2e classe 2200 fr.; 3e classe 2000 fr.; 4e classe 1800 fr.; 5e classe 1600 fr.

Lycées autres que ceux de Versailles et du département de la Seine.

Proviseurs (4 classes) : 1e classe 7500 fr.; 2e classe 7000 fr.; 3e classe 6500 fr.; 4e classe 6000 fr.; non compris le traitement d'agrégation.

Professeurs titulaires de l'enseignement classique et de l'enseignement spécial (6 classes) : 1e classe 5200 fr.; 2e classe 4800 fr.; 3e classe 4400 fr.; 4e classe 4000 fr.; 5e classe 3600 fr.; 6e classe 3200 fr.; non compris le traitement d'agrégation.

Chargés de cours de l'enseignement classique, licenciés ou pourvus du certificat d'aptitude à l'enseignement des langues vivantes; chargés de cours de l'enseignement spécial licenciés (6 classes) : 1e classe 4800 fr.; 2e classe 4400 fr.; 3e classe 4000 fr.; 4e classe 3600 fr.; 5e classe 3200 fr.; 6e classe 2800 fr.

Professeur de dessin d'imitation (4 classes) : 1e classe 2600 fr.; 2e classe 2400 fr.; 3e classe 2200 fr.; 4e classe 2000 fr.

Chargés de cours de dessin d'imitation (4 classes) : 1e classe 2200 fr.; 2e classe 2000 fr.; 3e classe 1800 fr.; 4e classe 1600 fr.

Professeurs de gymnastique (4 classes) : 1e classe 1800 fr.; 2e classe 1600 fr.; 3e classe 1400 fr.; 4e classe 1200 fr.

« Art. 3. Un complément de traitement, soumis à retenue, pourra être alloué aux professeurs agrégés comptant au moins cinq ans d'exercice dans la première classe. Ce traitement complémentaire sera de 1000 fr. dans les lycées de la Seine et de Versailles, de 500 fr. dans les autres lycées. Le nombre des professeurs de 1e classe admis à jouir de ce supplément ne pourra dépasser 5 pour cent du nombre total des professeurs agrégés en exercice, soit dans les lycées de la Seine et de Versailles, soit dans l'ensemble des lycées des autres départements. »

« Art. 4. Les professeurs et fonctionnaires des différents

ordres seront répartis d'après les bases ci-après dans les classes établies à l'art. 2. »

S'il y a 6 classes : 14 °/₀ dans la première, 14 °/₀ dans la deuxième, 16 °/₀ dans la troisième, 18 °/₀ dans la quatrième, 18 °/₀ dans la cinquième, 20 °/₀ dans la sixième.

S'il y a 4 classes : 20 °/₀ dans la première, 20 °/₀ dans la deuxième, 30 °/₀ dans la troisième, 30 °/₀ dans la quatrième.

S'il y a 3 classes : 30 °/₀ dans la première, 30 °/₀ dans la deuxième, 40 °/₀ dans la troisième.

S'il n'y a que 2 classes : 40 °/₀ dans la première, 60 °/₀ dans la seconde.

« Art. 5. Tout fonctionnaire, tout professeur appelé pour la première fois à un poste dans un lycée sera compris dans la dernière classe de l'emploi auquel il aura été appelé. »

« Art 6. Aucune promotion à une classe supérieure ne pourra être obtenue qu'après deux ans au moins passés dans la classe inférieure. »

« Art. 7. Les promotions n'auront lieu qu'en décembre. Elles auront leur effet à partir du 1er janvier de l'exercice suivant. Elles seront accordées par le Ministre, sur la proposition des recteurs, après avis du comité consultatif de l'enseignement public. » (Section de l'enseignement secondaire.)

« Art. 8. Avant le 1er décembre, il sera dressé un état des vacances survenues dans le cours de l'année et des sommes disponibles pour avancement de classe. Il ne sera fait emploi, pour les promotions de classe et les traitements complémentaires, que des sommes disponibles. »

« Art. 13. Les professeurs des collèges communaux appelés dans les lycées comme chargés de cours, pourront dans les conditions de l'art. 6 obtenir une promotion si, en dehors des suppléments facultatifs accordés par les administrations communales, ils jouissaient d'un traitement normal supérieur à celui de la dernière classe des chargés de cours. »

Dispositions transitoires.

« Art. 16. Les professeurs et fonctionnaires des lycées actuellement en exercice seront rattachés à la classe dont les rapprochera le plus le traitement dont ils jouissent ; à la classe inférieure si leur traitement est à égale distance de celui des deux classes consécutives.

Si leur traitement actuel est supérieur à celui de la classe dans laquelle ils auront été compris, un supplément de traitement, passible de retenue, leur sera accordé jusqu'à ce qu'ils aient été promus à une classe supérieure. Si le traitement de la classe à laquelle ils auront été rattachés est supérieur à leur traitement actuel, ils ne toucheront le traitement de la classe qu'en vertu d'une décision ultérieure rendant leur classement définitif. Dans le cas où, par application des dispositions ci-dessus, les chiffres réglementaires fixés à l'art. 4 se trouveraient dépassés dans certaines classes, des promotions pourront continuer à être faites dans la proportion de cinq nominations pour sept vacances dans chacune de ces classes, jusqu'à ce qu'elles aient été ramenées au chiffre normal. »

Il serait vivement à souhaiter qu'un système analogue fût suivi en Belgique et cela dans l'intérêt des professeurs comme dans l'intérêt de l'enseignement.

Nous maintiendrions, comme nous le faisions précédemment, un supplément de 500 fr. pour les professeurs de l'athénée de Bruxelles.

Pour les professeurs de tous les autres athénées les traitements seraient les mêmes. Ce qui se pratique en France on peut le faire chez nous, quitte, s'il le faut absolument, à accorder une indemnité de résidence de 500 fr. aux professeurs qui résident dans les villes les plus importantes : Bruxelles, Ixelles, Anvers, Liège et Gand.

Si la besogne semble un peu plus lourde dans ces athénées populeux, les avantages que l'on rencontre dans des villes de cette importance compensent largement le surcroît de fatigue.

Rien n'empêcherait d'ailleurs de proportionner le nombre de leçons au chiffre de la population de l'établissement.

A. C. Hurdebise.

ACTES OFFICIELS.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

ADMINISTRATION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET MOYEN.

Réorganisation du plan d'études des athénées royaux.

LÉOPOLD II, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, SALUT.

Vu les lois du 1er juin 1850 et du 15 juin 1881 sur l'enseignement moyen;

Revu l'arrêté royal du 30 juin 1881, portant organisation générale des athénées royaux et, notamment, les §§ 15 et suivants, qui autorisent le Ministre de l'instruction publique à constituer, à titre d'essai, indépendamment d'un cours d'humanités complètes, trois sections spéciales, savoir :

1° Une section d'humanités latines et grecques, pour les élèves qui aspirent à faire des études littéraires, philosophiques et juridiques;

2° Une section d'humanités latines, pour les élèves qui aspirent soit à entrer dans les écoles spéciales, soit à faire des études mathématiques ou physiques;

3° Une section d'humanités latines, pour les élèves qui aspirent à l'étude des sciences naturelles et à la médecine;

Considérant que l'essai qui a été tenté de ce système a permis de reconnaître que la trop grande division en sections rompt le faisceau des humanités classiques et méconnait la portée de l'enseignement moyen en le spécialisant;

Considérant cependant qu'il importe de faciliter l'accès des humanités latines aux jeunes gens qui se destinent aux écoles spéciales, sans qu'ils soient obligés de prolonger leur séjour à l'athénée;

Considérant enfin qu'il convient de donner à la section professionnelle une appellation caractérisant mieux le rôle important qu'on entend désormais y attribuer aux langues vivantes dans l'éducation de l'esprit;

Vu l'avis du conseil de perfectionnement de l'instruction moyenne;

Sur la proposition de Notre Ministre de l'intérieur et de l'instruction publique,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er. Il n'y aura plus, dans les athénées royaux, qu'une section d'*humanités grecques-latines,* pour les jeunes gens qui se destinent à une carrière libérale quelconque, et une *section latine,* sans enseignement du grec et avec un enseignement scientifique plus étendu, pour les jeunes gens qui se proposent notamment d'entrer dans les écoles spéciales.

La section professionnelle portera le titre de *section des humanités modernes.*

Art. 2. Notre Ministre de l'intérieur et de l'instruction publique est chargé de l'exécution du présent arrêté. Il fixera la date de la mise en vigueur des dispositions ci-dessus, prendra les mesures d'organisation, dressera le programme général des cours, indiquera le nombre et la durée des leçons et pourra modifier, s'il y a lieu, à titre transitoire, l'organisation actuellement existante.

Donné à Ostende, le 31 août 1887.

LÉOPOLD.

Par le Roi :
Le Ministre de l'intérieur
et de l'instruction publique,
THONISSEN.

Réorganisation du plan d'études des athénées royaux.

Le Ministre de l'intérieur et de l'instruction publique,

Vu l'arrêté royal du 31 août 1887, modifiant le règlement organique des athénées royaux ;

De l'avis du conseil de perfectionnement de l'instruction moyenne,

Arrête :

Art. 1er. Le nombre total et la répartition des heures assignées par semaine aux diverses matières de l'enseignement dans les sections d'études des athénées royaux sont déterminés de la manière suivante :

TABLEAU 1, LITT. *A*.

Humanités grecques-latines.

A. — ÉTABLISSEMENTS SITUÉS DANS LA PARTIE WALLONNE DU PAYS.

	7e	6e	5e	4e	3e	2e	1re
Français	7	6	3	3	3	3	3
Latin	6	7	8	8	8	8	8
Grec	—	—	5	5	5	5	5
Flamand ou allemand	—	5	3	3	3	3	3
Anglais	—	—	—	(2)	(2)	(2)	(1)
Histoire et géographie	3	3	3	3	3	3	3
Mathématiques	3	3	3	3	3	3	3
Sciences naturelles	—	—	—	2	2	2	2
Dessin	2	2	2	(2)	(2)	(2)	(2)
Gymnastique	2	2	2	2	2	2	2
Musique	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)
Total	28	28	29	29	29	29	29

TABLEAU 1, LITT. *B*.

—

B. — ÉTABLISSEMENTS SITUÉS DANS LA PARTIE FLAMANDE DU PAYS.

	7e	6e	5e	4e	3e	2e	1re
Français	6	6	3	3	3	3	3
Flamand	5	5	3	3	3	2	2
Latin	6	7	8	8	8	8	8
Grec . . . . . , .	—	—	5	5	5	5	5
Allemand ou anglais .	—	—	—	2	2	2	2
Histoire et géographie.	3	3	3	3	3	3	3
Sciences naturelles. .	—	—	—	2	2	2	2
Mathématiques . . .	3	3	3	3	3	3	3
Dessin	2	2	2	(2)	(2)	(2)	(2)
Gymnastique. . . .	2	2	2	2	2	2	2
Musique	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)
Total . .	27	28	29	31	31	30	30

TABLEAU 2.

—

Humanités latines.

	7e	6e	5e	4e	3e	2e	1re
Français, pour les localités flamandes . .	6						
Id., pour les localités wallonnes	7	6	3	3	3	3	3
Latin	6	7	8	8	8	8	8
Flamand, pour les localités flamandes . .	5	5	3	3	3	3	3
Flamand ou allemand, pour les localités wallonnes	—	5	3	3	3	3	3
Anglais ou allemand, pour les localités flamandes.	—	—	—	2	2	2	2
Anglais, pour les localités wallonnes . .	—	—	—	(2)	(2)	(2)	(2)
Histoire et géographie.	3	3	3	3	3	3	3
Mathématiques . . .	3	3	4	4	6	6 3	8 3
Sciences naturelles. .	—	—	2	2	3	2 4	» 4
Dessin.	2	2	2	2	2	2	2
Gymnastique. . . .	2	2	2	2	2	2	2
Musique	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)
Total, pour les localités flamandes. . .	27	28	27	29	32	30 29	30 29
Id., pour les localités wallonnes	23	28	27	27	30	29 28	29 28

TABLEAU 3. *Humanités modernes.*

	7e	6e	5e	4e	3e scientif.	3e commerc.	2e scientif.	2e commerc.	1re scientif.	1re commerc.
Français	8	8	8	6	5		5		6	
Flamand pour les localités flamandes, flamand ou allemand pour les localités wallonnes .	6	6	3	3	3		3		3	
Allemand ou flamand . (Seconde langue modne)	—	—	4	3	3		3		2	
Anglais	—	—	—	2 fac. pour la sect. scientif.	(3)	3	(3)	3	(2)	2
Histoire et géographie.	3	3	3	3	3		3		3	
Mathématiques . . .	3	3	4	4	6	3	6	3	8	3
Sciences naturelles. .	—	—	2	2	3		2	4	—	4
Sciences commerciales	—	—	—	3	—	3	—	4	—	4
Dessin	2	2	2	2	2	(2)	3	(2)	3	(2)
Gymnastique. . . .	2	2	2	2	2		2		2	
Musique	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)		(1)		(1)	
Total. . .	24	24	28	28 30	27	28	27	30	27	29

Art. 2. Ces horaires seront appliqués à dater de l'ouverture des cours de l'année scolaire 1888-1889.

Art. 3. Transitoirement ne sont maintenues dans les athénées royaux, pour 1887-1888, que les deux sections d'humanités latines et grecques et d'humanités latines (tableaux *A* et *B* annexés à l'arrêté ministériel du 9 juillet 1881).

Dans ces deux tableaux, le nombre des heures de leçons attribuées par semaine au latin en VIe est réduit de 12 à 10.

Le tableau B annexé au dit arrêté est, pour le surplus, modifié de la manière suivante :

B. — *Humanités latines.*

MATIÈRES.	Cours communs VII	Cours communs VI	V	IV	III	II	Rhétorique.
Latin	»	»	10	10	10	12	12
Grec	»	»	»	»	»	»	»
Français	8	8	2	2	2	2	2
Flamand ou allemand.	8	8	2	2	2	2	2
Allemand ou flamand.	»	(4)	(4)	(2)	(2)	(2)	(2)
Anglais	»	»	(3)	(2)	(2)	(2)	(2)
Histoire et géographie.	3	3	3	3	3	3	3
Mathématiques . . .	4	4	4	4	6	6	8
Sciences naturelles. .	1	1	1	1	1	2	(3)
Dessin	2	2	2	2	2	2	2
Musique	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)
Gymnastique. . . .	3	3	3	3	3	3	3
Total. . .	29	29	27	27	29	32	32

Art. 4. Le présent arrêté sera inséré au *Moniteur*.

Bruxelles, le 2 septembre 1887.

THONISSEN,

Circulaire à MM. les Préfets des études des athénées royaux.

Monsieur le Préfet,

Le *Moniteur* de ce jour publie un arrêté royal du 31 août 1887 par lequel le nombre des sections d'études d'humanités dans les athénées royaux est réduit à deux : une *section grecque-latine*, pour les jeunes gens qui se destinent à une carrière libérale quelconque, et une *section latine*, comprenant, au lieu du grec, un enseignement scientifique assez étendu pour préparer les élèves aux écoles spéciales.

Le même arrêté attribue à la section professionnelle le titre de *section des humanités modernes*.

Ces décisions sont motivées sommairement dans les considérants de l'arrêté royal; un arrêté ministériel du 2 septembre courant détermine le nombre et la répartition des heures assignées, par semaine, aux diverses matières obligatoires et facultatives de l'enseignement dans les sections d'études ci-dessus désignées, et, entrant déjà dans la voie de simplification tracée par l'arrêté royal, maintient, par mesure transitoire, pour l'année scolaire 1887-1888, deux seulement des quatre sections d'humanités organisées en 1881, savoir : la section des *humanités latines et grecques* (litt. *A* des tableaux annexés à l'arrêté ministériel du 9 juillet 1881) et la section des *humanités latines* (litt. *B* des mêmes tableaux).

L'horaire de ces deux sections réduit de deux heures l'enseignement du latin en cinquième; celui de la section des humanités latines supprime les cours obligatoires d'une seconde langue moderne en sixième et en cinquième et du grec en quatrième. Le total des heures de classe se trouve ainsi réduit par semaine, pour la section *B*, de trente-trois à vingt-neuf heures, en sixième, et à vingt-sept heures, en cinquième et en quatrième.

Ces mesures sont conformes aux propositions du conseil de perfectionnement de l'instruction moyenne.

Le conseil, tout en rendant hommage aux idées qui ont présidé à l'élaboration du programme de 1881, a cru qu'il convenait de n'en conserver que les parties dont l'excellence a été démontrée par la pratique. Il a reconnu qu'il faut pour les humanités un programme unique contenant à la fois les matières dont l'étude a été considérée de tout temps comme la plus efficace pour le développement de l'intelligence, et celles dont la connaissance, au moins élémentaire, est exigée à notre époque de tout esprit cultivé.

Il a voulu que ce programme ne fût pas trop chargé, afin de permettre à l'élève de s'en assimiler les matières sans un effort trop considérable.

Tout en désirant que le programme, ainsi composé, soit suivi par tous les élèves qui se destinent à une carrière libérale, le conseil a cru cependant qu'il fallait, comme par le passé, avoir égard aux jeunes gens qui veulent entrer aux écoles spéciales; ils ont besoin, pour réussir aux examens d'admission, de connaissances scientifiques plus étendues, qu'ils ne pourraient acquérir sans passer une année en première scientifique,

après avoir fait leur rhétorique latine, ou sans renoncer complètement aux langues anciennes. Il lui a donc paru utile de permettre à ceux qui choisissent la section des humanités, de remplacer l'étude du grec par une étude plus approfondie des mathématiques et des sciences naturelles. Non seulement on conserve ainsi un peu de cette élasticité que le programme de 1881 avait voulu introduire dans l'organisation des cours, mais on arrive à doter nos athénées des trois catégories d'enseignement moyen que l'on trouve en Allemagne, respectivement dans le *Gymnase* avec enseignement du latin et du grec, dans la *Realschule*, avec latin, et dans la *Realschule*, sans latin, ou la *höhere Bürgerschule*, cette dernière étant représentée par notre section professionnelle.

Le conseil de perfectionnement eût désiré que la réforme préconisée par lui fût appliquée sans retard. Mais il a reconnu que la réalisation de ce vœu pour le mois d'octobre prochain présenterait de grandes difficultés.

Le programme général des cours devrait être rédigé avant cette époque et cette rédaction souffrirait d'un travail précipité ; d'autre part, les deux classes inférieures des athénées ont actuellement le même enseignement que les deux classes inférieures des écoles moyennes ; il faut donc réorganiser aussi ces deux classes inférieures tout au moins, et le conseil ne pourra s'occuper de cet objet qu'après l'ouverture de l'année scolaire. Il est loyal de prévenir à l'avance les familles des changements que va subir l'enseignement dans nos athénées ; il est prudent, enfin, de donner au corps professoral lui-même le temps de s'assimiler le programme pour mieux l'interpréter.

D'accord, sur ce point, comme sur tous les autres, avec le conseil, j'ai décidé que le programme ne serait appliqué qu'à partir du 1er octobre 1888 ; j'ai indiqué ci-dessus les mesures transitoires que j'ai arrêtées pour l'année prochaine. Je ne puis qu'y appeler toute votre attention et vous prier de vous y conformer avec soin.

Le nouvel horaire diminue assez sensiblement le temps de la présence en classe des élèves. C'est un grand bien. Mais une autre réforme s'impose. Je l'ai déjà signalée à votre attention par une circulaire récente. Le temps consacré aux devoirs à domicile est trop considérable. Je voudrais pouvoir tracer, à cet égard, des règles fixes, qui empêcheraient certains professeurs de céder, sous ce rapport, à un véritable excès de zèle.

D'après le règlement d'ordre intérieur des athénées, l'élève ne peut avoir, par jour, en dehors des heures de classe, plus de trois heures de devoirs à faire et de leçons à étudier. Ce maximum est presque toujours atteint, souvent même il est dépassé.

Ne serait-il pas possible de décider que, dans les deux classes inférieures, il ne pourra y avoir qu'une heure de travail à domicile ; dans les trois classes intermédiaires, deux heures, et, en seconde et en rhétorique, trois heures ?

Je vous prie, monsieur le préfet, de soumettre cette question au corps professoral de votre établissement dans sa plus prochaine conférence mensuelle et de lui demander son avis.

Vous voudrez bien me transmettre ensuite le procès-verbal de la conférence, en l'accompagnant de telles observations ou propositions personnelles que vous jugerez convenir.

Le Ministre de l'intérieur
et de l'instruction publique,
THONISSEN.

Répartition de l'enseignement dans les différentes années d'études des cours flamands de Gand.

LÉOPOLD II, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, SALUT.

Revu les articles 3 à 6 de l'arrêté royal du 5 mars 1884, portant organisation d'un enseignement normal destiné à former des professeurs à même d'enseigner l'histoire et la géographie ainsi que les langues modernes dans les athénées et collèges de la partie flamande du pays;

Considérant que, dans l'intérêt de la bonne préparation des futurs professeurs agrégés des cours normaux flamands, il importe de commencer l'enseignement spécial de chacune des deux sections d'études dont ces cours se composent, non dès la seconde, mais dès la première année d'études;

Vu l'avis du conseil de perfectionnement de l'instruction moyenne;

Sur la proposition de Notre Ministre de l'intérieur et de l'instruction publique,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er. Par modification à Notre arrêté prérappelé du 5 mars 1884, l'enseignement des quatre années d'études consacrées aux cours normaux de Gand, est répartie dans chacune des deux sections de ces cours, de la manière suivante, savoir :

SECTION D'HISTOIRE ET DE GÉOGRAPHIE.

Première année.

Histoire de la littérature néerlandaise;
Id française;
Latin (cours de la candidature en philosophie et lettres);
Grec;
Histoire politique de l'antiquité;
Id. du moyen-âge;
Id. moderne et nationale;
Id. ancienne de l'Orient et encyclopédie de cette histoire;
Explication d'auteurs néerlandais;
Id. allemands;
id. anglais;
id. modernes français;

Lecture et diction néerlandaises ;
id. françaises.

Deuxième année.

Latin (cours du doctorat en philosophie et lettres);
Grec;
Philosophie (cours de la faculté des sciences);
Antiquités romaines;
Id. grecques;
Encyclopédie de l'histoire de l'antiquité, épigraphie et géographie (1re partie);
Histoire contemporaine;
Explication d'auteurs allemands;
Id. anglais;
Lecture et diction néerlandaises ;
Id. françaises;
Cours pratiques.

Troisième année.

Histoire de la philosophie ;
Encyclopédie de l'histoire de l'antiquité, épigraphie, géographie (2e partie);
Encyclopédie de l'histoire du moyen-âge;
Id. moderne;
Cosmographie et géographie physique;
Paléographie;
Histoire des beaux-arts;
Lecture et diction néerlandaises;
Id. françaises;
Cours pratiques.

Quatrième année.

Histoire de la philosophie;
» de la pédagogie et méthodologie;
Encyclopédie de l'histoire du moyen-âge, géographie et institutions du moyen-âge;
Encyclopédie de l'histoire moderne, géographie et institutions politiques modernes;
Histoire comparée des littératures modernes;
Économie politique;
Lecture et diction néerlandaises;
Id. françaises ;
Encyclopédie du droit;
Paléographie;
Cours pratiques.

SECTION DES LANGUES GERMANIQUES.

Première année.

Explication d'auteurs modernes français;
Néerlandais. — Histoire littéraire;
Id. Grammaire et auteurs;
Id. Travaux écrits;
Allemand. — Grammaires et auteurs;
Anglais. Id.
Histoire politique du moyen-âge;
Id. moderne et nationale;
Lecture et diction néerlandaises;
Id. françaises.

Deuxième année.

Néerlandais. — Grammaire et auteurs;
Allemand. Id.;
Id. Histoire littéraire;
Anglais. — Grammaire et auteurs;
Id. Histoire littéraire;
Français. — Histoire littéraire;
Histoire contemporaine;
Philosophie;
Lecture et diction néerlandaises;
Id. françaises.

Troisième année.

Néerlandais. — Littérature approfondie;
Id. Grammaire historique;
Id. Travaux littéraires;
Moyen-néerlandais;
Allemand. — Travaux littéraires;
Anglais. id.;
Gothique;
Vieux-haut-allemand ou anglo-saxon;
Encyclopédie de la philologie germanique;
Paléographie;
Histoire de la philosophie moderne;
Lecture et diction néerlandaises;
Id. françaises.

Quatrième année.

Néerlandais. — Littérature approfondie;
Id. Travaux littéraires;
Allemand. Id.;
Anglais. Id.;
Moyen-haut-allemand ou moyen-anglais;

Histoire approfondie de la littérature allemande ou de la littérature anglaise;
Grammaire historique allemande ou anglaise;
Grammaire comparée des langues germaniques;
Paléographie;
Histoire de la pédagogie et méthodologie;
Lecture et diction néerlandaises;
Id. françaises;

Art. 2. L'horaire des cours sera arrêté par Notre Ministre de l'intérieur et de l'instruction publique qui est autorisé à changer, s'il y a lieu, sur la proposition de l'administrateur-inspecteur de l'université de Gand, directeur des cours normaux, le corps professoral entendu, la répartition telle qu'elle est indiquée ci-dessus.

Art. 3. Notre Ministre de l'intérieur et de l'instruction publique, chargé de l'exécution du présent arrêté veillera à ce que le plus grand nombre possible des cours normaux de Gand soient donnés en langue flamande.

Donné à Ostende, le 31 août 1887.
LÉOPOLD.

On peut regretter que les élèves qui avaient eté exercés jusqu'ici à lire des historiens latins, parce que c'est la lecture la plus utile aux futurs professeurs d'histoire, sont forcés maintenant de suivre *le cours du doctorat en philosophie*, c'est-à-dire de faire *des exercices philologiques sur la langue latine*, et d'expliquer peut-être Juvénal, Perse, Quintilien, etc., et non un historien. Le changement introduit sous ce rapport dans le nouveau programme ne conduit guère au but qu'on s'est proposé dans la section normale d'histoire.

PERIODIQUES.

Revue critique *d'histoire et de littérature*, recueil hebdomadaire publié sous la direction de MM. J. Darmesteter, L. Havet, G. Monod, G. Paris.

8 août 1887 : **De Zeissberg**, La procédure de Rodolphe de Habsbourg contre Ottocar (R). — **Fr. Masson,** Le cardinal de Bernis depuis son ministère (A. Gazier). — **J. J. Jusserand,** Le roman au temps de Shakspeare (A. C.). — Du 15 août : **Desnoiresterres**, Le chevalier Dorat et les poètes légers au XVIIIe siècle (Maurice Tourneux). — **Quépat,** Dictionnaire biographique de l'ancien département de la Moselle (A. C.). — Chronique. — Du 22 août : **Post**, Introduction à l'étude de la jurisprudence ethnologique ; **Kohler**, Le droit dans la civilisation ; **Leist**, Histoire du droit gréco-italien (Paul Viollet). — **Joel,** Du développement intellectuel et des motifs littéraires de Platon (Theodore Reinach). — **Geering,** Le commerce et l'industrie de la ville de Bâle (R). — Corneille, le Menteur, p. p. **Lavigne** ; Racine, Esther, p. p. **Lanson** (A. Delboulle). — **Delbœuf** et **Rœrsch,** Eléments de grammaire française à l'usage de l'enseignement moyen (Ch. J.). — Du 29 août. — **J.** et **Th. Baunack,** Études sur le domaine du grec et des langues ariennes (V. Henry). — Chronique de Mayence, p. p. **Hegel** (R). — **Bartsch,** Les minnesænger suisses (A. Chuquet). — Le mystère des Trois Doms, p. p. **Giraud** et **Chevalier** (T. de L.). — Le Cid, Cinna, Nicomède, p. p. **Petit de Julleville** (A. Delboulle). — **Cayx de Saint-Aymour,** La France en Ethiopie, 1634-1706 (Louis Farges). — **Ferrieri,** Guide à l'étude critique de la littérature (Ch. J.). — Du 5 septembre : **Gasté,** Les serments de Strasbourg (Ch. J.). — Seifried Helbling, p. p. **Seemüller** (A. Chuquet). — **Hanotaux,** Études historiques sur le XVIe et le XVIIe siècle en France (Louis Farges). — **Eguilaz,** Glossaire des mots hispaniques dérivés des langues orientales (A. M.-F.). — An. **Leroy-Beaulieu,** Les catholiques libéraux, l'Eglise et le libéralisme de 1830 à nos jours (Paul Viollet). — Du 12 septembre : **E. de Sarzec,** Découvertes en Chaldée (Philippe Berger). — **Johansson,** Les dialectes grecs (V. Henry). — **Morlot,** Précis des institutions politiques de Rome. — **Boucher de Molandon** et **A. de Beaucorps,** Le tumulus de Reuilly (Salomon Reinach). — **Gindely,** Wallenstein pendant son premier généralat à la lumière des sources contemporaines (R.). — Fénelon, de l'éducation des filles, p. p. **Gasté** (A. Delboulle). — Du 19 septembre : **Kalkmann,** Pausanias le Périégète (Am. Hauvette). — Cartulaire de Mulhouse, p. p. **Mossmann** III-IV (R.). — Du 26 septembre : **Lupus,** Syracuse dans l'antiquité (Salomon Reynach). — **De Loisne,** Histoire politique de la France (Louis Farges) — Correspondance diplomatique de

la France et de la Prusse, 1800-1807, p. p. **Bailleu** (A. C.). — Variétés : Une lettre de la Condamine. — **Bruns** et **Mommsen**, Sources du droit romain, 5e éd. (Paul Viollet). — **Hamy**, Notice sur une mappemonde portugaise (L. Gallois). — **Lacombe**, Bibliographie parisienne (Maurice Tournenx). — **Et. Charavay**, La science des autographes (T. de L.). — **Leclercq**, Les peuplades de Madagascar (H. D. de Grammont). — **Persson**, Etudes étymologiques (V. Henry). — Du 10 octobre : **Streit**, La seconde guerre punique (R. C.). — **P. Passy**, Les sons du français ; **Vietor** ; Études phonétiques ; la revue américaine Spelling. — Du 17 octobre : **Winkler**, De l'histoire du langage (A.-A. G.). — **De Salvo**, Metauria et Tauriana (R. C.). — Salluste, p. p. **Jordan** (Theodore Reinach). — Correspondance de Rubens, p. p. **Ruelens** (T. de L.). — Correspondance : Réponse de M. Glasson à M. d'Arbois de Jubainville. — Du 24 octobre : **Jolly**, Le droit hindou (A. Barth). — **Knoke**, Les campagnes de Germanicus en Allemagne ; **Mommsen**, Le lieu de la bataille de Varus (R. Cagnat). — Comptes consulaires de la ville de Riscle, p. p. **Parfouru** (A. Molinier). — **Godefroy**, Dictionnaire de l'ancienne langue française, lettre N (A. Jacques). — Du 31 octobre : **Gardner**, Catalogue des monnaies grecques et scythiques de la Bactriane et de l'Inde (J. Darmesteter). — **Lebègue**, Epigraphie de Narbonne (R. Cagnat). — **Müntz**, Les antiquités de Rome, aux XIVe XVe et XVIe siècles (A. de Barthélemy). — Lettres de Henri IV à M. de Villiers, p. p. **Halphen** (T. de L.). — **Boutmy**, Le développement de la constitution et de la société politique en Angleterre (J. J. Jusserand). — Lessing, Minna de Barnhelm, p. p. **Girot** (A. Chuquet). — **Rabbinowicz**, Grammaire de la langue française (Johan Vising). — Du 7 novembre : **Perrot** et **Chipiez**, Histoire de l'art dans l'antiquité, tome IV, Sardaigne, Judée, Asie Mineure (Clermont-Ganneau). — **G. Curtius**, Mémoires scientifiques (Louis Duvau). — **Le Fort**, Adhémar, évêque de Genève (T. de L.). — Instructions des ambassadeurs de France en Portugal, p. p. **de Cayx de Saint-Aymour** (A. C.). — **De Krones**, L'Autriche de 1792 à 1810 et le baron de Baldacci (A. Chuquet). — **Puschmann**, Alexandre de Tralles (C. E. Ruelle). — Allusions à Shakspeare, p. p. **Furnivall** ; Le voyage au Parnasse, p. p. Macray (J. J. Jusserand). — Colletet, François Perrin, p. p. **de Charmasse** (A. Delboulle). — **Reuss**, Louis XIV et l'église protestante de Strasbourg ; Charles de Butré (A. Chuquet).

Société royale belge de Géographie. Bulletin publié par les soins de M. J. Du Fief, secrétaire général de la société ; 11e année. 1887. No 4. Juillet-Août.

Sommaire : Louis Navez : De l'influence des formations géologiques en Belgique. — Jules Leclercq : Le docteur Junker et l'Ouellé-Makoua. — Un voyage d'exploration au lac Albert par Emin-Pacha. — Jules Peltzer : Colonisation et émigration (deuxième article). — Alfred Harou : Notice sur quelques communes du Hainaut. — Chronique géographique : Régions polaires, Europe, Asie, Afrique, Amérique, Australie, Océanie.

Nº 5. Septembre-Octobre.

Sommaire : G. Delvaux : Les routes de l'Inde; Le voyage d'Emin-Pacha au pays des Monbouttous. — Louis Navez : La situation de la Belgique sur le globe terrestre. — Jules Peltzer : La mission américaine au Congo. — Alfred Harou : Notice sur quelques communes du Hainaut. — Chronique géographique : Europe, Asie, Afrique, Amerique, Océanie, Questions générales. Nécrologie. — Bulletin trimestriel de statistique démographique et de géographie médicale.

Revue de Philologie, de Littérature et d'histoire anciennes, nouvelle série, continuée sous la direction de MM. **O. Riemann** et **E. Chatelain.** Année et tome XI. Janvier, Février, Mars 1887. Paris, C. Klincksiek.

Sommaire : Les Posthomerica cycliques, par H. Weil. — Observations sur les épiques grecs, par H. Weil. — Deux passages de l'Alceste d'Euripide, par H. Weil. — Est-il possible de fixer exactement la date de la composition des Puniques de Silius Italicus? par A. Cartault. — Sur un passage de la Vie de Lucain tirée du commentaire de Vacca, par A. Cartault. — Phérès, Admète et Hercule dans l'Alceste d'Euripide, par Ch. Cucuel. — Conjecture à propos de Démosthène, Disc. sur la Couronne, 169, par P. Girard. — Properce, IV, 11, 66, par L. Havet. — Scholies sur Aristarque de Samos, par P. Tannery. — Syntactica, par Sp. Vassis. — Une correction au texte de Commodien (Instructiones, I, 28, 5), par Ch. Comte. — Térence, Heaut., 289, par L. Havet. — Térence, Phormio, 215-216, par L. Havet. — Sur la date des Adelphes de Térence, par L. Havet. — Observations sur divers auteurs. II. Sur Lucien. III. Sur Hérodote, par A. M. Desrousseaux. — Tacite, Dialogue des orateurs, 5, par E. Thomas. — Vergil., Aen., VI, 438-439, par L. Havet. — Servius ad Aen., VI init., par L. Havet. — Quai, par L. Havet. — Remarques critiques sur quelques passages de Plutarque, par G. Bernardakis. — Sur l'emploi de l'ablatif avec ab comme complément d'un participe en-ndus, par E. Audouin. — Ennius ap. Macrob., VI, 2, 25, par L. Havet. — Noms de villes et noms de ports, par L. Havet. — Note paléographique : la souscription du Parisinus grec 290, par Alf. Jacob. — Sur Lucain, Pharsale, VIII, 146, par Salomon Reinach. — Sur Nonius, par L. Duvau. — Deux feuillets d'un manuscrit de Servius, par L. Duvau. — Un nouveau document sur le codex Remensis de Phèdre, par E. Chatelain. — Les manuscrits de Montpellier. III. Quintilien, par Max Bonnet. — Bulletin bibliographique.

Jahresbericht über die Fortschritte der classischen Alterthumswissenschaft, herausgegeben von Iwan Müller. XIV Jahrgang 1886. Berlin, Calvary 1887.

Inhalt des zehnten und elften heftes.

Erste Abtheilung. Bericht über die griechischen Grammatiker. Von Professor Dr. P. Egenolff in Mannheim. (Schluss). — Jahresbericht über

Homer. Von Dr. Weck in Metz, Professor G. Vogrinz in Brünn und Rektor Dr. A. Gemoll in Striegau (Schluss). — Jahresbericht über homerische Syntax und Sprachgebrauch für 1886. Von Prof. Gottfried Vogrinz in Brünn. (Schluss folgt im nächsten Heft.

Zweite Abtheilung. Bericht über die Litteratur zu den römischen Satirikern (ausser Lucilius und Horatius) für die Jahre 1881 bis 1885 einschliesslich. Von Professor Dr. I. Friedlaender in Königsberg (Schluss). — Jahresbericht über Cicero. — Jahresbericht über die Litteratur zu Cicero's Reden aus dem Jahre 1886. Von Dr. Gustav Landgraf in München (Schluss folgt im nächsten Heft).

Dritte Abtheilung. Jahresbericht über römische Geschichte und Chronologie für 1885. Von Dr. Hermann Schiller, Gymnasial-Direktor und Universitäts-Professor in Giessen (Schluss folgt im nächsten Heft).

XV Jahrgang 1887. — *Inhalt; erstes heft.*

Zweite Abtheilung. Bericht über die Litteratur zu Quintilian aus den Jahren 1880 bis 1887. Von Oberlehrer Dr. Ferdinand Becher in Ilfeld am Harz (Schluss folgt im nächsten Heft).

Dritte Abtheilung. Jahresbericht über die römischen Staatsaltertümer für 1885. Von Dr. Hermann Schiller, Gymnasial-Direktor und Universitäts-Professor in Giessen (Schluss folgt im nächsten Heft.

Neue Jahrbücher für Philologie und Paedagogik, herausgegeben von Dr Alfred Fleckeisen und Dr. Hermann Masius. Leipzig, Teubner 1887.

Inhalt; siebentes heft.

Erste Abteilung (135R Band). Zur geschichte griechischer göttertypen. I. Hermes und Dionysos mit besonderer rücksicht auf die darstellung des Pheidias. von F. Back in Birkenfeld an der Nahe. — Zu Sophokles Aias [v. 651]. von H. Blümner in Zürich und R. Paehler in Wiesbaden. — Skylla in der Aristotelischen poetik und der jüngere dithyrambos. von Th. Gomperz in Wien. — Zu Thukydides [II 54]. von R. Wöhler in Greifswald. — Hat sich das klima Italiens seit dem altertum geändert? von F. Olck in Königsberg (Ostpreuszen). — Zu Cicero Sestiana [§ 69]. von A. Weidner in Dortmund. — Zu Ciceros rhetorischen schriften. von Th. Matthias in Zittau. — Zu Ciceros reden. von H. Steuding in Wurzen. — Zu Ennius, Lucilius, Juvenalis. von E. Baehrens in Groningen. — Das Danaëbild des Artemon und Plinius. von W. H. Roscher in Wurzen. — Zu Vergilius Aeneis. von O Keller in Prag. — Auguralia. von P. Regell in Hirschberg (Schlesien). — Zu Tacitus Agricola. von K. Hachtmann in Dessau und H. Kothe in Breslau.

Zeitschrift für das Gymnasial-Wesen, herausgegeben von H. Kern und H. J. Müller. — Berlin, 1887.

September. Erste Abteilung. Abhandlungen : Haben die Forschungen über die Kriegszüge der Römer in Deutschland bisher zu solchen Resul-

taten geführt, dass sie schon jetzt für den Geschichtsunterricht und die Tacituslektüre verwertet werden können? Von Oberlehrer Dr. P. Höfer in Wernigerode.

Zweite Abteilung. Litterarische berichte. J. H. Schmalz, Antibarbarus der lateinischen Sprache von J. Ph. Krebs, 6. Auflage in vollständiger Umarbeitung der von Allgayer besorgten 5. Auflage, angez. von Gymnasialdirektor Dr. H. S. Anton in Naumburg a S. — H. Meusel, Lexicon Cæsarianum Vol. I, angez. von Professor Dr. W. Nitsche in Berlin. — F. Fügner, Cäsarsäte zur Einübung der lateinischen Syntax in Tertia, 2. Auflage, angez. von Dr. A. Reckzey in Berlin. — W. Hollenberg, Hebräisches Schulbuch, bearbeitet von Joh. Hollenberg; Hermann L. Strack, Paradigmen zur hebräischen Grammatik, angez. von Professor Dr. J. Heidemann in Berlin. — *Oktober :* Die Verbindung von Lektüre und Grammatik im lateinischen Unterricht, vornehmlich der mitleren Klassen. Von Gymnasialdirektor Dr. W. Fries in Halle a S.

Berliner Philologische Wochenschrift, herausgegeben von Chr. Belger und O. Seyffert. **1887.** Calvary.

20 August 1887. — **Rezensionen und Anzeigen : H. Seiling,** Ursprung und Messung des Homerischen Verses (A. Ludwich). — **H. van Herwerden,** Lucubrationes Sophocleae (Wecklein). — **A. Seehaus,** De D. Iunii Iuvenalis vita (Friedländer). — **L. Bergmüller,** Quaestiones Iuvenalianae (Friedländer). — **A. Müller,** Lehrbuch der Griechischen Bühnenaltertümer (G. Oehmichen) II. — **Fr. Ohlenschlager,** Die römische Grenzmark in Bayern (C. Mehlis). — **Fr. Ohlenschlager,** Römische Inschriften aus Bayern (C. Mehlis). — **J. Herman, J. Jastrow, E. Meyer,** Jahresbericht der Geschichtswissenschaft (Justi). — **Auszüge aus Zeitschriften,** etc.

27 August. — **Rezensionen und Anzeigen : L. W. Straub,** Sophokles Antigone verdeutscht in den Formen der Urschrift (H). — **A. v. Gutschmid,** Ueber die syrische Epitome der Eusebianischen Canones (G. Frick). — **Ch. H. Keene,** The eclogues of Calpurnius Siculus and M. Aurelius Olympius Nemesianus (R. Ehwald). — **C. Wermuth,** Quaestiones de M. Tullii Ciceronis epistularum ad. M. Brutum libris novem (L. Gurlitt). — **L. Ménard,** Histoire des Grecs (G. Hertzberg). — **Th. Alt,** Die grenzen der Kunst und die Buntfarbigkeit der Antike (P. Graef). — **Auszüge aus Zeitschriften,** etc.

3 September. — **Rezensionen und Anzeigen : Th. Barthold,** Euripidis Medea (Wecklein). — **Tyrell,** The correspondence of M. Tallius Cicero (L. Gurlitt). — **G. Rauschen,** Ephemerides Tullianae (L. Gurlitt). — **Baumeister,** Denkmäler des klassischen Altertums (Chr. B.). — **A. v. Gutschmid,** Untersuchungen über die Geschichte des Königsreichs Osroëne (F. Justi). — **K. Knortz,** Gustav Seyffarth (A. Erman). — **Auszüge aus Zeitschriften,** etc.

10 September. — **Rezensionen und Anzeigen** : **L. Goetzeler,** De Polybi elocutione (Fr. Hultsch). — **C. Wunderer,** Coniecturae Polybianae (Fr. Hultsch). — **R. Reitzenstein,** Verrianische Forschungen (G. Goetz). **J. Karabacek,** Mitteilungen aus der Sammlung der Papyrus Erzherzog Rainer (A. Mommsen). — **Foucon,** La librairie des Papes d'Avignon (F. Rühl). — **Auszüge aus Zeitschriften,** etc.

17 September. — **Rezensionen und Anzeigen** : **H. Ritter** et **L. Preller,** Historia philosophiae Graecae (F. Lortzing). — **F. Loofs,** Leontius von Byzanz und die gleichnamigen Schriftsteller der griechischen Kirche (G. Ruze). — **G. G. Ramsay,** Selections from Tibullus and Propertius (A. Otto). — **C. H. Pearson** and **H. A. Strong,** Thirteen Satires of Juvenal (L. Friedländer). — **G. Oehmichen,** Griechischer Theaterbau (Chr. Muff). — **J. Müller,** Handbuch der klassischen Altertumswissenschaft (Z). — **C. Bruchmann,** Wilhelm v. Humboldt (Vogrinz). — **Auszüge aus Zeitschriften,** etc.

24 September. — **Rezensionen und Anzeigen** : **J. van Leeuwen jr.** und **M. B. Mendes da Costa,** Der Dialekt der homerlschen Gedichte (P. Cauer). — **E. Wölfflin,** Polyaeni strategematon libri octo (H. Landwehr). — **G. Thilo,** P. Vergili Maronis Carmina (O. Güthling). — **H. Walther,** C. Iulii Caesaris de bello Gallico comment (R. Schneider). — **F. Müller,** Historisch-etymologische Studien über mathematische Terminologie (S. Günther). — **Poupin,** La musique chez les Grecs (K. v. Jan). — **C. Bayet,** Précis de l'histoire de l'art (Ad Boetticher). — **O. Kübler,** Lateinische Pensa (W. Nitzsche). — **Auszüge aus Zeitschriften,** etc.

1 Oktober. — **Rezensionen und Anzeigen** : **E. Müller,** König Ödipus. Tragödie des Sophokles (Wecklein). — **S. Mekler,** Euripides Medea (Wecklein). — **Ch. Simmons,** P. Ovidi Nasonis metamorphoseon XIII. XIV (R. Ehwald). — **M. C. P. Schmidt,** Q. Curti Rufi Historiae Alexandri Magni (E. Hedicke). — **W. Immerwahr,** De Atalanta (W. H. Roscher). — **G. Loeschcke,** Boreas und Oreithya am Kypseloskasten (W. H. Roscher). — **L. v. Urlichs,** Arkesilaos (O. Bie). — **E. Oberhummer,** Akarnanien, Ambrakia, Amphilochien, Leukas im Altertum (R. Weil). — **Auszüge aus Zeitschriften,** etc.

8 Oktober. — **Rezensionen und Anzeigen** : **Th. Saarmann,** De Oenomao Gadareno (P. Wendland). — **H. Beckh,** De Geoponicorum codicibus manuscriptis (W. Gemoll). — **P. Langen,** Plautinische Studien (G. Langrehr) I. — **M. Albert,** Horace, Art poétique. — Q. Horatii Flacci epistula ad pisones de arte poetica (O. Weissenfels). — **J. Ph. Krebs,** Antibarbarus der lateinischen Sprache (G. Landgraf). — **E. Windisch,** Georg Curtius. Eine Charakteristik (H. Ziemer). — **Auszüge aus Zeitschriften,** etc.

15 Oktober. — **Rezensionen und Anzeigen** : **J. Adam,** Platonis Apologia Socratis (O. Apelt). — **Ch. Waddington,** Mémoire sur l'authenticité des écrits de Platon (K. Troost). — **P. Langen,** Plautinische

Studien (G. Langrehr) II. — **F. Weichrich,** Augustini speculum (H. Rönsch). — **A. Martin,** Les cavaliers Athéniens (Thalheim). — **J. H. Schmalz,** Deutsche Vorlagen zum Uebersetzen ins Lateinische (O. Weissenfels. — **Auszüge aus Zeitschriften,** etc.

22 Oktober. — **Rezensionen und Anzeigen : J. Holub,** Sophokles. I. Tyrannos, (H. Müller). — **G. Graeber,** Einige Reste nebengeordneter Satzbildung in untergeordnetem Satzgefüge bei Thukydides und Xenophon (G. Behrendt). — **H. Braun,** Procopius Caesariensis quatenus imitatus sit Thucydidem (Wäschke). — **E. Reichenhart,** Der Infinitiv bei Lukrez (J. H. Schmalz). — **A. Collignon,** Virgile (H. Kern). — **E. A. Freeman,** The chief periods of European history (H. Schiller). — **F. Gnecchi,** Alcuni aurei romani inediti nella collezione Trivulzio a Milano (—x—). — **H. Müller,** Griechische Reisen und studien (K. Krumbacher). — **Ch. de Mouy,** Lettres Athéniennes (F. Baumgarten). — **Rivoyre,** De l'étude du grec (Vogrinz). — **Auszüge aus Zeitschriften,** etc.

29 Oktober. — **Rezensionen und Anzeigen : E. Rosenberg,** Curae Demosthenicae (W. Grasshoff). — **A. Cinquini,** Andocidis de codicibus qui in bibliotheca Ambrosiana exstant (H. Lewy). — **Th. Thalheim,** De Dinarchi codicibus commentatio. — Dinarchi orationes III (W. Grasshoff). — **L. Toldo,** I carmi di Valerio Catullo (H. Magnus). — **J. W. Beck,** De M. Valerio Probo Berytio quaestiones novae (B. Kübler). — **J. Poiret,** Essai sur l'éloquence judiciaire à Rome pendant la République (J. Peters). — **L. Correra,** Di alcuni imposte dei Romani (H. Schiller). — **D. Kennerknecht,** De Argonautarum fabula quae veterum scriptores tradiderint (G. Knaack). — **T. Mommsen,** Beiträge zur Lehre von den griechischen Präpositionen (G. Vogrinz). — **O. Brugmann,** Uber den Gebrauch des kondizionalen ni in der älteren Latinität (Z.), — **Auszüge aus Zeitschriften,** etc.

5 November. — **Rezensionen und Anzeigen : H. Kruse,** Uber Interpolationen in Xenophons Hellenika (W. Vollbrecht). — **L. Humbert,** Xénophon, Economique (W. Vollbrecht). — **K. Joël,** Zur Erkenntnis der geistigen Entwickelung und der schriftstellerischen Motive Platos (K. Troost). — **Ch. Bigg,** The Christian Platonists of Alexandria (G. R.). — **F. Richter** und **A. Eberhard,** Ciceros Rede gegen C. Verres. Viertes Buch (F. Müller). — **C. Fumagalli,** M. Tulli Ciceronis pro Q. Ligario oratio (F. Müller). — **F. Ramorino,** Notizia di alcuni manoscritti italiani del Cato maior e del Laelius di Cicerone (H. Deiter). — **L. M. Hartmann,** De exilio apud Romanos inde ab initio bellorum civilium usque ad Severi Alexandri principatum (H. Schiller). — **A. v. Kampen,** Gallia (R. Schneider). — **O. Keller,** Der Saturnische Vers (R. Klotz). — **F. Ramorino,** Del verso Saturnio (R. Klotz). — **C. Meissner,** Kurzgefasste lateinische Synonymik (F. Müller). — **K. Meissner,** Lateinische Phraseologie (W. Nitsche). — **Auszüge aus Zeitschriften,** etc.

12 November. — **Rezensionen und Anzeigen : A. W. Verrall,** Αἰσχύλου ἑπτὰ ἐπὶ Θήβας (H. Müller). — **E. Lalin,** De praepositionum usu

apud Aeschylum (Wecklein). — **C. Wotke.** Demosthenis orationes selectae (Th. Thalheim). — **E. H. Meyer,** Indogermanische Mythen (W. H. Roscher) I. — **L. B. Stenersen,** Om Kolonos Agoraios (H. Patzig). — **H. Matzat,** Kritische Zeittafeln (Schiller). — **Ch. Fierville,** Une grammaire latine inédite du XIII[e] siècle (F. Müller). — **Auszüge aus Zeitschriften,** etc.

19 November. — **Rezensionen und Anzeigen : G. Glazebrook,** Euripides' Medea (Th. Barthold). — **C. B. Heberden,** Euripides' Medea (Wecklein). — **J. Sörgel,** Ausgewächlte Reden des Demosthenes (J. Peters). — **H. Wilkens,** Quaestiones de Strabonis aliorumque rerum Gallicarum auctorum fontibus (R. Schneider). — **A. Feilchenfeld,** De Vergilii bucolicon temporibus (M. Sonntag). — **A. Regnier,** De la latinité des sermons de Saint Augustin (K. E. Georges). — **E. H. Meyer,** Indogermanische Mythen (W. H. Roscher). II. — **F. Poland,** De legationibus Graecorum publicis (J. H. Lipsius). — **G. F. Schoemann,** Antiquités Grecques traduites par C. Galuski (J. H. Lipsius). — **Auszüge aus Zeitschriften,** etc.

26 November. — **Rezensionen und Anzeigen : C. Robert,** Archäologische Märchen aus alter und neuer Zeit (G. Oehmichen) 1. — **Haake,** Die Gesellschaftslehre der Stoiker (P. Wendland). — **A. Reuter,** De Quintiliani libro qui fuit de causis corruptae eloquentiae (P. Hirt). — **E. Collilieux,** Étude sur Dictys de Crète et Darès de Phrygie (H. Dunger). — **E. H. Meyer,** Indogermanische Mythen (W. H. Roscher) III. — **E. Wilisch,** Beiträge zur inneren Geschichte des alten Korinth (G. Egelhaaf). — **P. Guiraud,** De la condition des alliés pendant la première confédération Athénienne (H. Landwehr). — **C. Schumacher,** De republica Rhodiorum commentatio (H. Landwehr). — **H. Omont,** Catalogue des Manuscrits Grecs des Bibliothèques des Pays-Bas (E. Hiller). — **P. Wesener,** Lateinisches Elementarbuch. — **H. Schmidt,** Elementarbuch der lateinischen Sprache (F. Müller). — **Auszüge aus Zeitschriften,** etc.

Wochenschrift für Klassische Philologie, herausgegeben von Georg Andresen und Hermann Heller. Berlin, R. Gaertners Verlag, H. Heyfelder.

17 August 1887. — Rezensionen und Anzeigen : Aeschyli tragoediae. Edid. Henr. Wéil. Mit Bemerkungen zur Litteratur des Aeschylus und zur Homerfrage besprochen von Joh. Oberdick. II. — Euripides' Herakliden erkl. von W. Bauer. 2. A. von N. Wecklein (L. Tachan). — Th. Zielinski, Die Märchenkomödie in Athen (K. Zacher). — E. A. Junghahn, Studien z. Thukydides (S. Widmann). — Fr. Cramer, De perfecti coniunctivi usu potentiali (G Landgraf). — F. Curschmann, Horatiana (P. Dettweiler). — A. Deppe. Kriegszüge des Tiberius in Deutschland (F. Violet). — L. Annaei Senecae dialog. libr. XII rec. M. C. Gertz (W. Gemoll). — Poetae

latini aevi Carolini (III 1) réc. L. Traube (M. Manitius). — E. Koch, Griech. Schulgramm. 1 Tl. 2. A. (J. Sitzler). — Auszüge. etc.

24 August. — Rezensionen und Anzeigen : Aeschyli tragoediae. Edid. Henr. Weil. Mit Bemerkungen zur Litteratur des Aeschylus und zur Homerfrage besprochen von Joh. Oberdick (Schlufs). — Euripides' Iphig. bei d. Tauriern erkl. v. Chr. Ziegler (Wecklein). — Thucydides explanavit Poppo-Stahl. Vol. I 1. Ed. tertia (J. Steup). — W. Deecke, Die italischen Sprachen (H. Ziemer). — G. M. Richardson, De dum partic. apud priscos script. Latinos usu (G. Landgraf). — Auszüge, etc.

31 August. — Rezensionen und Anzeigen : Arthur Schneider, Der troische Sagenkreis (P. Weizsäcker). — J. Vogel, Scenen euripideischer Tragödien (P. Weizsäcker). — C. Forsman, De Aristarcho lex. Apolloniani fonte (F. Roellig). — H. Meusel, Lexicon Caesarianum (A. Neitzert). — Q. Horatius Flaccus erkl. von A. Kiefsling. II. Satiren (E. Rosenberg). — H. Planer, De haud et handquaquam negationum usu (G. Landgraf). — A. Gehring, Griech. Syntax in Obertertia u. Sekunda (J. Sitzler). — L. Havet, Abrégé de grammaire latine (J. Golling). — Auszüge, etc.

7 September. — Rezensionen und Anzeigen : Arth. Schneider, Der troische Sagenkreis (P. Weizsäcker) Schlufs. — J. Vogel, Scenen euripideischer Tragödien (P. Weizsäcker) Schlufs. — Homeri Odysseae epitome. Ed. Fr. Pauly-C. Wotke (P. Cauer). — O. Perthes, Die platonische Schrift Menexenus (K. J. Liebhold). — F. Vollbrecht, Wörterbuch zu Xenophons Anabasis. 6. Aufl. (W. Nitsche). — M. Tullii Ciceronis de nat. deorum erkl. von A. Göthe (H. Deiter). — P. Dettweiler, Symbolae ad collocationem verborem (G. Landgraf). — E. Engel, Griech. Frühlingstage (H. Stürenberg). — Fr. Holzweifzig, Griech. Syntax. 3. Aufl. (J. Sitzler). — P. V. Sormani, De Joh. Schraderi vita ac scriptis (B. Kübler). — Auszüge, etc.

14 September. — Rezensionen und Anzeigen : Otto Kramer, De Pelopis fabula (Ad. Zinzow). — G. Oehnichen, Griechisch. Theaterbau (N. Wecklein). — Bodleiana ed. R. Schneider (P. Egenolf). — K. Krumbacher, Ein irrationaler Spirant im Griechischen (G. Stier). — Herbert Weir Smyth, The dialects of north Greece (P. Cauer). — Sophocles, I : Aias, II : Antigone ed. Jos. Král (B. Kübler). — M. Fabi Quintiliani instit. orator ed. Ferd. Meister. Vol. II (W. Gemoll). — O. Riemann, Syntaxe latine (O. Weifsenfels). — Archiv f. lat. Lexikographie und Grammatik von E. Wölfflin IV 2 (G. Landgraf). — Auszüge, etc.

21 September. — Rezensionen und Anzeigen : Griech. Dialekt-Inshriften, hrg. v. H. Collitz IV 1 (P. Cauer). — F. B. Jevons, The development of the Athenian democracy (Holm). — Homeri Odyssea ed. P. Cauer. Pars II (K. Sittl). — Herodoti histor. libr. VI ed. A. Holder (W. Gemoll). — A. Bauer, Thukydides u. Müller-Strübing (S. Widmann). — P. Vergili Maronis Aeneis. Ed. von W. Kloucek (P. Deuticke). — P. Virgili Bucolica Georgica Aeneis. Recogn. O. Güthling (P. Deuticke). — P. Virgili carmina. Ed. G. Thilo (P. Deuticke). — M. Fabii Quintiliani institutionis orat. liber X ed. F. Meister (W. Gemoll). — Auszüge, etc.

28 September. — Rezensionen und Anzeigen : Kennerknecht, De Argonautarum fabula (Stender). — A. Fokke, Rettungen des Alkibiades. II (Holm). — E. Rosenberg, Curae Demosthenicae (R. Busse). — K. Zacher, Zur griech. Nominalkomposit. (O. Immisch). — M. Tulli Ciceronis scripta. Recogn. C. F. Müller. II 3 (H. Nohl). — C. Sallusti Crispi bellum Catilinae und bellum Iugurthinum v. Ign. Prammer (Th. Opitz). — P. Ovidii Nasonis Metamorph. XIII. XIV by Ch. Simmons (K. P. Schulze). —Auszügé,etc.

5 Oktober. — Rezensionen und Anzeigen : O. Band, Das attische Demeter-Kore-Fest der Epikleidia I (P. Stengel). — J. Beloch, Die Bevölkerung der griechisch-römischen Welt (J. Jung). — Th. Bindseil, Reiseerinnerungen v. Sicilien (B. Lupus). — H. v. d. Pfordten, Griechische Denominativa (Konst. Angermann). — C. Busche, Observationes crit. in Euripidis Troades (Th. Barthold). — Th. Puschman, Nachträge zu Alexander Trallianus. — Ett. de Ruggiero Dizionario epigrafico 1. 2 (G. Zippel). — W. Strei), Zur Geschichte d. 2. pun. Krieges (G. Faltin). — S. Preuss, Lexikon z. d. pseudo-cäsarianischen Schriftwerken (A. Neitzert). — Selections from Tibullus and Propertius by Ramsay. — Auszüge, etc.

12 Oktober. — Rezensionen und Anzeigen : M. Engelhardt, Die latein. Konjugat. (H. Schweizer-Sidler). — G. Faltin, Uber den Ursprung des zweiten punischen Krieges (Ackermann). — O. Seeck, Die Quellen der Odyssee (B. Niese). — Th. Saarmann, De Oenomao Gadareno. — Die Episteln d. Qu. Horatius Fl. Deutsch v. C. Bardt (G. Faltin). — Fr. G. Kiefsling's Schulreden. Hrsg. von A. v. Bamberg (Radtke). — Auszüge, etc.

19 Oktober. — Rezensionen und Anzeigen : A. Müller, Die griechischen Bühnenaltertümer (L. Cwiklinski). — J. Simon, Zur 2. Hälfte der Inschrift von Gortyn (H. Lewy). — Sophokles, Oidipus Tyrannos erkl. von J. Holub (F. Schubert). — G. Curtius, Griech. Schulgrammatik. 17. Aufl. von W. v. Hartel (A. Fritsch). — H. Matzat, Krit. Zeittafeln f. d. Anfang des zweiten punischen Krieges (G. Faltin). — H. Magnus, Studien zu Ovids Metamorphosen (K. Jacoby). — Erbe, Griechisches Lesebuch (H. Ball). — Auszüge, etc.

26 Oktober. — Rezensionen und Anzeigen : Alex. Enmann, Kypros und der Aphrodite-Kultus (F. Dümmler). — F. Baumgarten, Die Ruinen Athens (A. Trendelenburg). — R. Fischer, De praetoribus Atticis saeculi V et IV (H. Lewy). — G. Knaack, Callimachea (Hiller v. Gärtringen). — P. Wendland, Quaestiones Musonianae (Kruszewski). — H. Veltman, Römermünzen im freien Germanien und die Varusschlacht (P. v. Rohden). — H. Neubourg, Die Ortlichkeit der Varusschlacht (P. v. Rohden). — C. Sallusti Catilina, Iugurta, orationes, epistulae (J. H. Schmalz). — The Histories of Tacitus I. II by A. D. Godley (G. A.). — E. Buchwald Quaestiones Silianae (Schlichteisen). — Auszüge, etc.

2 November. — Rezensionen und Anzeigen : Ed. Engel, Die Aussprache d. Griechischen (E. Kuhn). — M. Mayer, Die Giganten u. Titanen (H. Heydemann). — Per Persson, Studia etymologica (H. v. d. Pfordten). — Aristotelis fragmenta. Collegit Val. Rose (F. Susemihl). — P. Speidel,

Elementarstilistik d. lat. Sprache. 2. Bdch. (A. Prümers). — H. Warschauers Uebungsbuch z. Uebers. aus. d. Deutsch. ins. Lat. 4. Aufl. nebst Vokabularium etc. v. C. Dietrich (J. Golling). — R. Kapff, Studienkalender (P. Weizsäcker). — Auszüge, etc.

9 November. — Rezensionen und Anzeigen : W. Reymond, Histoire de l'art (P. Weizsäcker). — G. Mekler, Zur Bildung des griechischen Verbums (H. v. d. Pfordten). — Zur Nomosfrage : E. Lübbert, 1. De poesis Pindaricae in archa et sphragide componendis arte, 2. De Pindari studiis Terpandreis (O. Crusius). — H. Kleist, Ueber den Bau der Thukydideischen Reden. II (Widmann). — R. Männel, Das Gebiet des Arno (G. Faltin). — P. Speidel, Ubungsbuch der lat. Syntax (A. Prümers). — Auszüge, etc.

16 November. — Rezensionen und Anzeigen : E. Bethe, Quaestiones Diodoreae mythographae (G. J. Schneider). — Herm. Sauppii comm. de phratriis atticis (L. Cohn). — S. Reinach, La colonne Trajane (P. Weizsäcker). — Sophoclis Electra. Rec. et expl. E. Wunder. Ed. IV cur. N. Wecklein (H. Gleditsch). — R. Oehler, In Hermocratis orationem (Thucyd. VI 33, 34) (Widmann). — H. Kruse, Uber Interpolationen zu Xenophons Hellenika (R. Grosser). — O. Jäger, Nachlese zu Horatius (G. Faltin). — Ausonii opuscula. Rec. R. Peiper (E. Bährens). — A. Schwarz, Lat. Lesebuch. 4. Aufl. (A. Prümers). — Auszüge, etc.

23 November. — Rezensionen und Anzeigen : Steiger, De vers. paeon. et dochm. apud poetas graecos usu ac ratione (H. G.). — Aristophanis Plutus. Annotatione crit... instr. Fr. H. M. Blaydes (Otto Kaehler). — F. W. Schmidt, Studien z. d. griech. Dramatikern. III (H. Lewy). — Plauti comoed. Recogn. Fr. Leo. Vol. I (W. Abraham). — Auszüge, etc.





